Code et titre
001010 Location de main d'œuvre à la catégorie A

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la catégorie A, Agriculture.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001020 Location de main d'œuvre à la catégorie B

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la catégorie B, Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001030 Location de main d'œuvre à la catégorie C

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie C Services publics

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la catégorie C, Services publics.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001040 Location de main d'œuvre à la catégorie D1

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 1, Services d'enseignement, de la catégorie D, Services gouvernementaux et connexes.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001050 Location de main d'œuvre à la catégorie D2

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 2, Administration publique, de la catégorie D, Services gouvernementaux et connexes.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001060 Location de main d'œuvre à la catégorie D3

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D3 Hôpitaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 3, Hôpitaux, de la catégorie D, Services gouvernementaux et connexes.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001070 Location de main d'œuvre à la catégorie E1

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 1, Alimentation, textiles et fabrication connexe, de la catégorie E, Fabrication.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001080 Location de main d'œuvre à la catégorie E2

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 2, Fabrication de produits minéraux non métalliques, de la catégorie E, Fabrication.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001090 Location de main d'œuvre à la catégorie E3

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 3, Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques, de la catégorie E, Fabrication.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001100 Location de main d'œuvre à la catégorie E4

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 4, Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles, de la catégorie E, Fabrication.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001110 Location de main d'œuvre à la catégorie E5

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 5, Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication, de la catégorie E, Fabrication.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001120 Location de main d'œuvre à la catégorie E6

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E6 Fabrication de produits informatiques et électroniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 6, Fabrication de produits informatiques et électroniques, de la catégorie E, Fabrication.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001130 Location de main d'œuvre à la catégorie F1

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 1, Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux, de la catégorie F, Transport et entreposage.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001140 Location de main d'œuvre à la catégorie F2

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 2, Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage, de la catégorie F, Transport et entreposage.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001150 Location de main d'œuvre à la catégorie G1

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G1 Construction résidentielle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 1, Construction résidentielle, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Code et titre
001160 Location de main d'œuvre à la catégorie G2

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G2 Construction d'infrastructures

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 2, Construction d'infrastructures, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001170 Location de main d'œuvre à la catégorie G3

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 3, Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001180 Location de main d'œuvre à la catégorie G4

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G4 Équipements techniques, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 4, Équipements techniques, construction, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001190 Location de main d'œuvre à la catégorie G5

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G5 Métiers spécialisés, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 5, Métiers spécialisés, construction, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001191 Location de main d'œuvre à la catégorie G6

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G6 Construction non résidentielle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 6, Construction non résidentielle, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1 janvier 2021

Date de publication : 1 janvier 2021

Code et titre
001200 Location de main d'œuvre à la catégorie H1

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 1, Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros, de la catégorie H, Commerce de gros.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001210 Location de main d'œuvre à la catégorie H2

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 2, Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros, de la catégorie H, Commerce de gros.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001220 Location de main d'œuvre à la catégorie I1

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 1, Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail, de la catégorie I, Commerce de détail.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001230 Location de main d'œuvre à la catégorie I2

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 2, Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail, de la catégorie I, Commerce de détail.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001240 Location de main d'œuvre à la catégorie I3

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I3 Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 3, Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail, de la catégorie I, Commerce de détail.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001250 Location de main d'œuvre à la catégorie I4

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 4, Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés, de la catégorie I, Commerce de détail.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001260 Location de main d'œuvre à la catégorie J

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la catégorie J, Industrie de l'information et industrie culturelle.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001270 Location de main d'œuvre à la catégorie K

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la catégorie K, Finances, gestion et location.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001280 Location de main d'œuvre à la catégorie L

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la catégorie L, Services professionnels, scientifiques et techniques.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001290 Location de main d'œuvre à la catégorie M

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la catégorie M, Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001300 Location de main d'œuvre à la catégorie N1

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 1, Soins de santé ambulatoires, de la catégorie N, Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001310 Location de main d'œuvre à la catégorie N2

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 2, Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes, de la catégorie N, Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers.santé et assistance sociale non hospitaliers.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001320 Location de main d'œuvre à la catégorie N3

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N3 Assistance sociale

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la sous-catégorie 3, Assistance sociale, de la catégorie N, Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001330 Location de main d'œuvre à la catégorie O

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la catégorie O, Loisirs et hôtellerie.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
001340 Location de main d'œuvre à la catégorie P

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Comprend les établissements dont l'activité consiste à fournir de la main-d'œuvre à un employeur client qui, aux fins de l'établissement des taux de prime, est ou serait classé dans la catégorie P, Autres services.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Pour plus d'information sur les règles de classification particulières applicables aux agences de placement temporaire, voir la politique 14-01-08, Agences de placement temporaire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
007010 Dirigeants/associés de la construction non exemptés G1

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G1 Construction résidentielle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Cette classification est limitée aux dirigeants et aux associés de la construction non exemptés qui n'effectuent aucun travail de construction et dont les employeurs obtiennent des contrats pour effectuer des travaux de construction relevant de la sous-catégorie G1, Construction résidentielle, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- La conclusion de contrats comprend les travaux effectués par l'employeur et ceux qui sont envoyés en sous-traitance.
- Par « travaux de construction », on entend tout travail manuel de nature spécialisée ou non spécialisée, l'opération d'un équipement ou de machinerie, ou la supervision directe de travailleurs sur place. Les visites périodiques sur place sont permises, à condition que l'associé ou le dirigeant n'effectue pas de travaux de construction dans le chantier.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Code et titre
007020 Dirigeants/associés de la construction non exemptés G2

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G2 Construction d'infrastructures

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Cette classification est limitée aux dirigeants et aux associés de la construction non exemptés qui n'effectuent aucun travail de construction et dont les employeurs obtiennent des contrats pour effectuer des travaux de construction relevant de la sous-catégorie G2, Construction d'infrastructures, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- La conclusion de contrats comprend les travaux effectués par l'employeur et ceux qui sont envoyés en sous-traitance.
- Par « travaux de construction », on entend tout travail manuel de nature spécialisée ou non spécialisée, l'opération d'un équipement ou de machinerie, ou la supervision directe de travailleurs sur place. Les visites périodiques sur place sont permises, à condition que l'associé ou le dirigeant n'effectue pas de travaux de construction dans le chantier.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
007030 Dirigeants/associés de la construction non exemptés G3

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Cette classification est limitée aux dirigeants et aux associés de la construction non exemptés qui n'effectuent aucun travail de construction et dont les employeurs obtiennent des contrats pour effectuer des travaux de construction relevant de la sous-catégorie G3, Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- La conclusion de contrats comprend les travaux effectués par l'employeur et ceux qui sont envoyés en sous-traitance.
- Par « travaux de construction », on entend tout travail manuel de nature spécialisée ou non spécialisée, l'opération d'un équipement ou de machinerie, ou la supervision directe de travailleurs sur place. Les visites périodiques sur place sont permises, à condition que l'associé ou le dirigeant n'effectue pas de travaux de construction dans le chantier.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
007040 Dirigeants/associés de la construction non exemptés G4

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G4 Équipements techniques, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Cette classification est limitée aux dirigeants et aux associés de la construction non exemptés qui n'effectuent aucun travail de construction et dont les employeurs obtiennent des contrats pour effectuer des travaux de construction relevant de la sous-catégorie G4, Équipements techniques, construction, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- La conclusion de contrats comprend les travaux effectués par l'employeur et ceux qui sont envoyés en sous-traitance.
- Par « travaux de construction », on entend tout travail manuel de nature spécialisée ou non spécialisée, l'opération d'un équipement ou de machinerie, ou la supervision directe de travailleurs sur place. Les visites périodiques sur place sont permises, à condition que l'associé ou le dirigeant n'effectue pas de travaux de construction dans le chantier.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Cette classification est limitée aux dirigeants et aux associés de la construction non exemptés qui n'effectuent aucun travail de construction et dont les employeurs obtiennent des contrats pour effectuer des travaux de construction relevant de la sous-catégorie G5, Métiers spécialisés, construction, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- La conclusion de contrats comprend les travaux effectués par l'employeur et ceux qui sont envoyés en sous-traitance.
- Par « travaux de construction », on entend tout travail manuel de nature spécialisée ou non spécialisée, l'opération d'un équipement ou de machinerie, ou la supervision directe de travailleurs sur place. Les visites périodiques sur place sont permises, à condition que l'associé ou le dirigeant n'effectue pas de travaux de construction dans le chantier.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Code et titre
007060 Dirigeants/associés de la construction non exemptés G6

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G6 Construction non résidentielle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire :

Cette classification est limitée aux dirigeants et aux associés de la construction non exemptés qui n'effectuent aucun travail de construction et dont les employeurs obtiennent des contrats pour effectuer des travaux de construction relevant de la sous-catégorie G6, Construction non résidentielle, de la catégorie G, Construction.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- La conclusion de contrats comprend les travaux effectués par l'employeur et ceux qui sont envoyés en sous-traitance.
- Par « travaux de construction », on entend tout travail manuel de nature spécialisée ou non spécialisée, l'opération d'un équipement ou de machinerie, ou la supervision directe de travailleurs sur place. Les visites périodiques sur place sont permises, à condition que l'associé ou le dirigeant n'effectue pas de travaux de construction dans le chantier.

Entrée en vigueur : 1 janvier 2021

Date de publication : 1 janvier 2021

Code et titre SCIAN
111110 Culture du soja

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du soja.

Exemples inclus :

- culture de soya, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- production de soya

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111120 Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de plantes fibreuses qui produisent des graines oléagineuses.

Exemples inclus :

- culture du canola (colza)
- culture de la graine de lin
- culture de plantes oléagineuses mélangées (sauf soya)
- culture de la graine de moutarde
- culture de graines (sauf soya) oléagineuses, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture du carthame et tournesol

Exclusions :

- fermes de soya (voir 111110 Culture du soja)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111130 Culture de pois et de haricots secs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de lentilles, de pois secs et de haricots secs.

Exemples inclus :

- haricots ou pois secs (grande culture)
- culture de haricots secs, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de dolique sec
- culture de pois chiches secs, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de haricots de Lima secs, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de pois secs, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de pois et haricots secs
- culture de féveroles
- culture de légumineuses (fourragers)
- culture de légumineuses à grains (p. ex., pois, haricots, lentilles)

Exclusions :

- culture de haricots et de pois verts (voir 111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111140 Culture du blé

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du blé.

Exemples inclus :

- culture de blé (c.-à-d., de printemps, d'hiver et dur)
- culture de grains de céréales de blé
- culture du blé, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111150 Culture du maïs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du maïs.

Exemples inclus :

- culture du maïs (sauf maïs sucré), y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de maïs-fourrage ou d'ensilage
- culture du maïs à éclater
- culture du maïs grain (sauf maïs sucré)

Exclusions :

- culture du maïs sucré (voir 111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111160 Culture du riz

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du riz, sauf le riz sauvage.

Exemples inclus :

- culture de riz (sauf riz sauvage)
- culture du riz (sauf riz sauvage), y compris la production de semences et la culture en pleine-terre

Exclusions :

- culture du riz sauvage (voir 111190 Autres cultures céréalières)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111190 Autres cultures céréalières

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la culture de céréales.

Exemples inclus :

- culture de l'orge, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de sorghos à balais
- culture du sarrasin
- culture de semences fourragères
- fermes pour culture de grains (sauf blé, riz, maïs et soya)
- culture de céréales (sauf riz, blé et maïs)
- culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales
- culture de milo
- culture d'avoine, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de céréales et de graines oléagineuses, mixte
- culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- autres cultures céréalières pour le fourrage
- culture du seigle, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de petites céréales incluant mélangées (sauf blé)
- culture du sorgho, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture du riz sauvage

Exclusions :

- culture du maïs (voir 111150 Culture du maïs)
- culture du riz, sauf le riz sauvage (voir 111160 Culture du riz)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- culture du maïs sucré (voir 111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre))
- culture du blé (voir 111140 Culture du blé)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111211 Culture de pommes de terre

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de pommes de terre, ignames et de pommes de terre de semence.

Exemples inclus :

- cultiver des légumes et melons et les vendre sur le bord de la route (si les pommes de terre sont plus de 50%)
- culture de pommes de terre (p. ex., pommes de terre de semence ou pommes de terre de consommation)
- culture de la patate douce, y compris la production de semences de patates et la culture en pleine-terre
- culture d'ignames et patate douce

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons.

Exemples inclus :

- culture de l'artichaut, y compris la production de semences, les plantes à massif et de la culture en pleine-terre
- culture de l'asperge, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de haricots (sauf sec), y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de haricots (sauf haricots secs)
- culture des haricots mange-tout (jaunes et verts)
- culture de betteraves de tables (sauf betteraves à sucre)
- culture de chou, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de cantaloup, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de cantaloups, melons et melons d'eau
- culture de céleri, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de la ciboulette, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en plein-terre
- culture de feuilles de chou vert, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de haricot à oeil noir (sauf sec), y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de concombre (sauf en serre), y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de l'aubergine (sauf en serre), y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- culture de l'endive (sauf en serre), y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de l'escarole (sauf en serre), y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de l'ail (sauf en serre), y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture du gingembre (sauf en serre), y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de l'haricot vert, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de haricot vert de Lima, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de pois vert, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- cultiver des légumes et melons et les vendre sur le bord de la route (si les pommes de terre sont moins de 50%)
- culture de chou fourrager, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en plein-terre
- culture du poireau, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de betteraves fourragères
- culture maraîchère intensive
- culture de melon, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de légumes variés
- culture de l'okra, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture d'oignons (p. ex., vert ou échalote, rouge, espagnol)
- culture du persil, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture du panais, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- culture de piments et poivrons (p. ex., d'Amérique, du chili, vert, fort, rouge, doux)
- production de semences potagères et de semences de melons, sauf les pommes de terres de semence, ainsi que de légumes et de melons à repiquer
- culture de pois mange-tout, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de l'épinard, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre
- culture de la courge, y compris la production de semences, les plantes à massif et de la culture en pleine-terre
- culture de maïs sucré
- culture du taro, y compris la production de semences et la culture en pleine-terre
- culture de tomates
- culture maraîchère champêtre
- culture de légumes (asperge, pak choï, citrouille, rhubarbe, courges)
- culture de légumes (p. ex., brocoli, chou de Bruxelles, chou, carotte, chou-fleur)
- fermes de légumes (p. ex., céleri, concombre, laitue, radis, chou-navet)
- culture de légumes (p. ex., épinard, tomate, navet de table)
- culture de plants de légumes à repiquer
- culture de légumes, autres que les pommes de terre (sauf les grandes cultures)
- culture de semences de légumes
- culture du zucchini, y compris la production de semences, les plantes à massif et la culture en pleine-terre

Exclusions :

- fermes de haricots secs (voir 111130 Culture de pois et de haricots secs)
- culture du maïs (voir 111150 Culture du maïs)
- production de pommes de terre de semence (voir 111211 Culture de pommes de terre)
- culture de légumes et de melons en serre ou sous abri (voir 111419 Autres cultures vivrières en serre)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fermes de betteraves à sucre (voir 111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses)
- grandes cultures de légumes (voir 111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111310 Culture d'oranges

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture d'oranges.

Exemples inclus :

- orangeraies

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111320 Culture d'agrumes (sauf les oranges)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture d'agrumes, sauf les oranges.

Exemples inclus :

- plantation de pamplemousses
- plantation de citrons
- plantation de limes

Exclusions :

- culture d'oranges (voir 111310 Culture d'oranges)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111330 Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des noix et des fruits, sauf les agrumes.

Exemples inclus :

- vergers de pommes
- vergers et cultures d'avocatiers (avocats)
- culture de bananes et plantains
- vergers et cultures de cerises
- culture du café
- atocatières ou culture de canneberges (gaulthérie)
- vergers ou cultures de dattiers et figuiers
- culture mixte de fruits et de noix
- culture de fruits (p. ex., fruits à pépins et à noyaux)
- culture de noix servant principalement d'aliment
- culture de noix (nuciculture) utilisée principalement pour l'extraction d'huile
- culture de fruits (sauf les agrumes)
- culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)
- vergers et cultures de fruits, autres que les agrumes (p. ex., abricots, nectarines, pêches)
- exploitation de champs de bleuets, commercial
- vergers et cultures de poires, pruneaux ou prunes
- vergers et cultures kakis
- plantation ou culture d'ananas
- vergers et cultures de grenades
- vergers et cultures de cognassiers (coings)
- culture de petits fruits (p. ex., mûres, bleuets, groseilles, ronces, mûres de Logan, framboises)
- culture de fraises

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- culture de fruits de verger
- cultures et plantations d'arbres à noix (p. ex., amandes, avelines, noisettes, macadamia, pacanes, pistaches, noix de tung, noix de Grenoble)
- culture de fruits tropicaux
- vignobles

Exclusions :

- récolte de petits fruits et de noix poussant sur des plantes indigènes non cultivées (voir 113210 Pépinières forestières et récolte de produits forestiers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111411 Culture de champignons

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture sous-abri de champignons.

Exemples inclus :

- champignonnières ou caves à champignons
- myciculture
- culture de mycélium (blanc de champignon)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111412 Culture de cannabis cultivé sous abri

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture vivrière en serre ou sous abri du cannabis.

Exemples inclus :

- cannabis en culture hydroponique
- culture de cannabis cultivé dans des conteneurs climatisés
- culture de cannabis cultivé sous abri
- culture des graines et semences de cannabis cultivées sous abri
- récolte, effeuillage, fanage et séchage du cannabis cultivé sous abri
- culture de la marijuana cultivée sous abri
- transformation pour marchés primaires du cannabis cultivé sous abri

Exclusions :

- culture de cannabis cultivé en plein champ (voir 111995 Culture de cannabis cultivé en plein champ)
- culture du chanvre (voir 111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111419 Autres cultures vivrières en serre

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la culture vivrière en serre ou sous abri.

Exemples inclus :

- culture de fruits (baies), sous abri
- culture vivrière d'épices et de fines herbes sous abri
- culture en serre de fines herbes (p. ex., ginseng, échinacée, etc.)
- culture vivrière hydroponique sous abri
- cultures maraîchères intensives en serre
- cultivées sous abri de varech
- culture de légumes sous abri
- culture de légumes en serre

Exclusions :

- culture de cannabis cultivé sous abri (voir 111412 Culture de cannabis cultivé sous abri)
- culture de légumes et de melons à repiquer, en plein champs (voir 111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre))
- culture de plantes et élevage d'animaux aquatiques dans des opérations de culture intégrées, connues sous le nom d'aquaponie (voir 112510 Aquaculture)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111421 Culture en pépinière et arboriculture

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture, sous abri ou en plein champ, de produits de pépinière et d'arbres, et les plantes ligneuses à courte rotation destinées à la production de pâte et d'arbres à replanter qui, normalement, ont un cycle de croissance de moins de dix ans.

Exemples inclus :

- culture d'arbres de Noël
- pépinières temporaires (p. ex., culture de plantes, arbustes et arbres ornementaux)
- culture d'arbres fruitiers (p. ex., plants, semis, arbres)
- centre de jardin
- culture en pépinières
- culture de produits de pépinière
- culture en pépinière de plantes, arbustes et arbres ornementaux
- culture de bandes de gazon préensemencées
- culture de rosiers
- culture d'arbustes et d'arbres (sauf forestière), récolte et rotation courtes
- pépinière d'arbres
- culture de gazons

Exclusions :

- culture de produits de pépinière et d'arbres en forêt (voir 113110 Exploitation de terres à bois)
- exploitation de terres à bois qui ont un cycle de croissance de dix ans ou plus (voir 113110 Exploitation de terres à bois)
- vente au détail de produits de pépinière, d'arbres à replanter et de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (voir 444220 Pépinières et centres de jardinage)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111421 Culture en pépinière et arboriculture

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111422 Floriculture

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée ou en plein champ de produits de floriculture et la production de matériel de propagation.

Exemples inclus :

- culture de fleurs
- culture en pépinière de fleurs
- production de semences de fleurs
- culture en serre de fleurs, plantes et bulbes
- culture en serre de fleurs (c.-à-d., coupées ou en pot) et plantes
- culture de produits floraux en serres
- culture du houx
- culture en serre de plantes tropicales et plantes vertes

Exclusions :

- vente au détail de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (voir 444220 Pépinières et centres de jardinage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111910 Culture du tabac

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du tabac.

Exemples inclus :

- culture du tabac

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111920 Culture du coton

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du coton.

Exemples inclus :

- culture du coton

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111930 Culture de la canne à sucre

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de la canne à sucre.

Exemples inclus :

- canne à sucre, culture de la

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111940 Culture du foin

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du foin, de graminées et de mélanges de foin.

Exemples inclus :

- culture de luzerne, trèfle, foin ou phléole des prés
- culture fourragère (sauf le maïs grain)
- culture du foin

Exclusions :

- culture du maïs pour le maïs-grain (voir 111150 Culture du maïs)
- culture de céréales de foin ou de plantes fourragères ou d'ensilage (voir 1111 Culture de plantes oléagineuses et de céréales)
- culture de semences de foin et de graminées (voir 111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111993 Culture mixte de fruits et de légumes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture mixte de fruits et de légumes.

Exemples inclus :

- culture mixte de fruits et de légumes

Exclusions :

- culture de légumes et de melons (voir 11121 Culture de légumes et de melons)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111994 Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recueillir la sève de l'érable et à fabriquer des produits de l'érable.

Exemples inclus :

- culture d'érables pour la récolte de sève d'érable
- exploitation d'érablière
- fabrication de produits de l'érable en usine
- production de sucres et sirops d'érable dans une entreprise centralisée indépendante

Exclusions :

- fabrication de produits du sirop d'érable à arôme artificiel (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111995 Culture de cannabis cultivé en plein champ

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du cannabis en plein champ.

Exemples inclus :

- culture de cannabis cultivé en plein champ
- culture des graines et semences de cannabis cultivées en plein champ
- récolte, effeuillage, fanage et séchage du cannabis cultivé en plein champ
- culture de la marijuana cultivée en plein champ
- transformation pour marchés primaires du cannabis cultivé en plein champ

Exclusions :

- culture de cannabis cultivé sous abri (voir 111412 Culture de cannabis cultivé sous abri)
- culture du chanvre (voir 111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la culture d'autres produits agricoles.

Exemples inclus :

- culture de plantes et racines de chicorée
- culture agricole variée
- cultures agricoles et élevage de bétail, ferme mixte de (principalement cultures agricoles)
- culture agricole générale
- production de cultures, de foin et de céréales
- ferme de culture mixte (sauf de plantes oléagineuses et de céréales; ou de fruits et légumes)
- culture agricole générale ou la culture mixte (sauf la culture mixte de fruits et de légumes)
- ginseng et échinacée, fines herbes (sauf culture en serre)
- culture de céréales et fourrage
- culture de céréales et betteraves à sucre
- culture de semences de gazon, de trèfle et de luzerne
- culture de chanvre
- chanvre, et culture de graines et de semis de chanvre
- fines herbes (sauf culture en serre)
- culture du houblon
- culture mixte de houblon et céréales
- culture d'osier
- culture d'arachides
- culture mixte de pommes de terre et chou-fleur
- culture mixte de pommes de terre et céréales
- culture mixte de pommes de terre et houx

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- culture mixte de pommes de terre et navets
- culture d'épices (sauf culture en serre)
- culture de la betterave à sucre
- culture de thé

Exclusions :

- culture mixte de fruits et de légumes (voir 111993 Culture mixte de fruits et de légumes)
- culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales (voir 111190 Autres cultures céréalières)
- culture du coton (voir 111920 Culture du coton)
- culture des produits de serre, de pépinière et de floriculture (voir 1114 Culture en serre et en pépinière, et floriculture)
- culture du foin (voir 111940 Culture du foin)
- culture de la canne à sucre (voir 111930 Culture de la canne à sucre)
- culture du tabac (voir 111910 Culture du tabac)
- culture de noix et de fruits (voir 1113 Culture de fruits et de noix)
- culture du blé, du maïs, du riz, du soja et d'autres céréales et plantes oléagineuses (voir 1111 Culture de plantes oléagineuses et de céréales)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

112110 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage et l'engraissement de bovins.

Exemples inclus :

- parc d'engraissement, boeufs d'embouche
- élevage de bovins de boucherie
- élevage de boeufs
- élevage de génisses de remplacement de troupeau laitier
- élevage de vaches laitières de reproduction
- élevage de bovins en vue du renouvellement du troupeau laitier
- élevage de bétail, production laitière
- parcs (exclusivement pour l'engraissement des bovins)

Exclusions :

- traite de bovins laitiers (voir 112120 Élevage de bovins laitiers et production laitière)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112120 Élevage de bovins laitiers et production laitière

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la traite de bovins laitiers.

Exemples inclus :

- élevage de bovins laitiers (vaches) et production laitière
- élevage de bovins laitiers et production laitière
- élevage de bovins laitiers à la fois pour la traite et la production de viande combinées
- production de lait de consommation ou crème liquide crue

Exclusions :

- élevage de bovins laitiers de remplacement (voir 112110 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement)
- élevage, alimentation et engraissement de bovins (voir 112110 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112210 Élevage de porcs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de porcs.

Exemples inclus :

- élevage de porcs
- parc d'engraissement de porcs
- élevage de porcs, porcins et cochons (incluant reproduction, cochonnage, porcherie et activités d'engraissement)
- élevage de cochons (c.-à-d., porcs, pourceaux, truies, porcelets, verrats domestiques)
- exploitation de porcelets sevrés

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112310 Production d'oeufs de poules

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poules en vue de la production d'oeufs, y compris les oeufs d'incubation.

Exemples inclus :

- production d'oeufs de poules
- élevage de poulette prête à pondre (démarrée)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112320 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poulets destinés à l'abattage.

Exemples inclus :

- élevage de poulets à griller, à frire et à rôtir
- élevage de chapons, poulets ou poulets de Cornouailles

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112330 Élevage de dindons

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de dindons.

Exemples inclus :

- production mixte de dindons, viande et oeufs
- production de dindes et d'oeufs de dindes
- élevage de dindons

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112340 Couvoirs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'incubation d'oeufs de volailles de toutes sortes.

Exemples inclus :

- couvoirs d'oeufs de volaille
- services de couvoirs (p. ex., poussins, volailles, faisans, dindonneaux)

Exclusions :

- élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (voir 112999 Tous les autres types d'élevage divers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112391 Élevage de volailles combiné à la production d'oeufs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte de volailles pour l'abattage et la production d'oeufs, lorsqu'aucune activité ne prédomine.

Exemples inclus :

- ferme de volailles d'abattage et oeufs

Exclusions :

- incubation d'oeufs de volailles de toutes sortes (voir 112340 Couvoirs)
- élevage de toutes autres volailles (voir 112399 Élevage de toutes autres volailles)
- élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (voir 112999 Tous les autres types d'élevage divers)
- élevage de poulets à griller et d'autres poulets d'abattage (voir 112320 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage)
- élevage de poules en vue de la production d'oeufs (voir 112310 Production d'oeufs de poules)
- élevage de dindons (voir 112330 Élevage de dindons)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112399 Élevage de toutes autres volailles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements, qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne, et dont l'activité principale est l'élevage d'autres volailles.

Exemples inclus :

- élevage de perdrix choukar
- production d'oeufs de volaille (sauf de poules, de canards ou de dindes)
- élevage de perdrix de Hongrie
- élevage d'autruches ou émeus
- élevage de perdrix
- élevage de faisans, oies, canards, cailles ou pintades
- élevage de pigeons ou pigeonneaux

Exclusions :

- élevage de volailles combiné à la production d'oeufs (voir 112391 Élevage de volailles combiné à la production d'oeufs)
- incubation d'oeufs de volailles de toutes sortes (voir 112340 Couvoirs)
- élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (voir 112999 Tous les autres types d'élevage divers)
- élevage de poulets à griller et d'autres poulets d'abattage (voir 112320 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage)
- élevage de poules en vue de la production d'oeufs (voir 112310 Production d'oeufs de poules)
- élevage de dindons (voir 112330 Élevage de dindons)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112410 Élevage de moutons

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et d'agneaux ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux.

Exemples inclus :

- parc d'engraissement d'agneaux
- élevage d'agneaux ou de moutons
- production de laine

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112420 Élevage de chèvres

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chèvres.

Exemples inclus :

- élevage de chèvres
- production de lait de chèvre
- production de laine angora (mohair)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112510 Aquaculture

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'animaux et la culture de plantes aquatiques.

Exemples inclus :

- culture de plantes marines et d'algues
- culture en eau douce de plantes marines et d'algues
- production d'alligators, ferme d'élevage
- aquaculture animale, eau salée
- aquaponie
- élevage en eau douce de silure (poisson-chat)
- alevinières en eau*
- élevage en eau douce ou salée d'alevins d'un an*
- pisciculture et service de reproduction de poissons en eau douce*
- pisciculture et service de reproduction de poissons en eau salée*
- service d'alevinage en eau douce*
- service d'alevinage en eau salée*
- élevage de grenouilles
- élevage en eau douce de poissons rouges
- services de gestion, secteur de l'aquaculture en eau douce
- services de gestion, secteur de l'aquaculture en eau salée
- élevage de vairons (menés) et de truites en eau douce
- culture en serre de plantes ornementales (non comestibles) pour l'aquaculture
- ostréiculture et service de reproduction d'huîtres*

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- culture intégrée d'animaux et de plantes aquatiques, activité appelée culture aquaponique; l'activité peut avoir lieu tant dans des plans d'eau naturels que dans des bassins artificiels
- élevage en eau salée de mollusques et crustacés, incluant la production de perles de culture
- élevage de mollusques et crustacés
- élevage de poissons tropicaux pour aquarium en eau douce
- élevage de tortues et autres animaux aquatiques d'eau douce
- élevage de tortues et autres animaux aquatiques d'eau salée
- utilisation d'une forme donnée d'intervention dans le processus d'aquaculture dont l'objet est de rehausser la production

Exclusions :

- prise ou capture de poissons et d'autres animaux aquatiques dans leur habitat naturel (voir 11411 Pêche)
- culture hydroponique en serre (voir 111419 Autres cultures vivrières en serre)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112910 Apiculture

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'abeilles, la récolte du miel et d'autres travaux d'apiculture.

Exemples inclus :

- ruchers
- récolte de pollen d'abeilles
- production de miel et cire d'abeille
- élevage d'abeilles coupeuses de feuilles

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112920 Élevage de chevaux et d'autres équidés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chevaux, de mules, d'ânes et d'autres équidés.

Exemples inclus :

- élevage d'ânes, bourricots ou mules
- élevage d'équidés (c.-à-d., chevaux)
- élevage de chevaux et d'autres équidés
- production d'urine de jument gravide*

Exclusions :

- hébergement des chevaux (voir 115210 Activités de soutien à l'élevage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112930 Élevage d'animaux à fourrure et de lapins

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'animaux à fourrure, y compris les lapins.

Exemples inclus :

- élevage d'animaux à fourrure (p. ex., chinchillas, renards, rats musqués, lapins, visons)
- ferme à gibier (animaux à fourrure)

Exclusions :

- piégeage ou la chasse d'animaux à fourrure sauvages (voir 114210 Chasse et piégeage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112991 Élevage mixte d'animaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux sans qu'aucun type d'animal ne prédomine.

Exemples inclus :

- élevage mixte d'animaux
- fermes mixtes de spécialités animales
- élevage de boeuf et porc
- élevage de boeuf et agneaux
- bovins de boucherie, porcs, moutons et chèvres, ferme mixte
- élevage de bovins et porcs
- élevage de bétail et volailles
- élevage de bovins, veaux, porcs et poulets
- cultures agricoles et d'élevage de bétail, ferme mixte de (principalement l'élevage du bétail)
- élevage de pourceaux et fermes laitières
- élevage de bovins de boucherie, de vaches laitières et de porcs
- élevage de bovins laitiers, boeufs et porcs
- oeufs, bovins, production
- fermes de porcs, bétail et chevaux
- élevage de chevaux et bétail
- élevage d'agneaux, porcs, poulets, chèvres et chevaux
- élevage général de bétail et spécialités animales
- polyélevage de bétail et de volaille
- polyélevage
- parc d'engraissement, polyélevage
- ferme laitière et élevage de bétail et de porcs
- production de lait, boeufs et porcs
- production de lait, porcs et bétail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- élevage de faisans (saisonnier) et moutons
- élevage de volaille et de bovins
- élevage de moutons et vaches laitières
- fermes d'élevage mixte
- élevage de porcins et bovins,
- polyélevage de porcs et volaille

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112999 Tous les autres types d'élevage divers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux.

Exemples inclus :

- volières (p. ex., élevage de perruches, serins, inséparables)*
- élevage d'oiseaux (chanteurs et domestiques)*
- élevage de bisons
- élevage de buffles
- élevage de vers de terre (lombrics)*
- élevage de cobayes (cochons d'Inde) et hamsters*
- chenils, reproduction et élevage (c.-à-d., chiens et chats) pour la vente*
- élevage d'animaux de laboratoire (p. ex., rats, souris, cobayes)*
- élevage de lamas, dromadaires et chameaux
- élevage d'animaux domestiques*
- élevage de crotales (serpents à sonnette)*
- élevage de rennes (caribous), wapitis et cerfs
- élevage de rongeurs (domestiques et de laboratoire)*
- production de soie (brute) et vers à soie*
- élevage de sangliers

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
112999 Tous les autres types d'élevage divers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
113110 Exploitation de terres à bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de terres à bois en vue de la vente de bois debout.

Exemples inclus :

- fermes forestières
- exploitation de terres à bois en vue de la vente de bois debout

Exclusions :

- coupe du bois (voir 11331 Exploitation forestière)
- culture de plantes ligneuses à courte rotation, comme les arbres de Noël et les peupliers deltoïdes destinés à la production de pâte à papier qui, normalement, ont un cycle de croissance et de récolte de moins de dix ans (voir 11142 Culture en pépinière et floriculture)
- possession de terres boisées à titre de biens immobiliers et non en vue de la vente du bois (voir 531190 Bailleurs d'autres biens immobiliers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
113210 Pépinières forestières et récolte de produits forestiers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements faisant appel à deux procédés de production distincts, ceux dont l'activité principale est la culture des arbres pour des fins de reforestation et ceux dont l'activité principale est la récolte de produits forestiers.

Exemples inclus :

- cueillette de fleurs sauvages
- récolte de gommes en forêt (p. ex., marron, pruche, cerisier, pin et épinette)
- pépinières forestières pour reforestation, culture d'arbres*
- récolte de produits forestiers (p. ex., aiguilles de sapin, écorces, cônes)
- cueillette de baies en forêt
- récolte de petits fruits sauvages non cultivés
- ramassage de champignons sauvages et de truffes
- cueillette de feuillage d'airelles myrtille
- collecte de feuilles
- cueillette de mousses (p. ex., Espagnole, sphaigne)
- récolte de produit forestier autre que le bois
- cueillette de semences d'arbres
- cueillette de baies sauvages
- cueillette de riz sauvage

Exclusions :

- récolte de l'eau d'érable (voir 111994 Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
113210 Pépinières forestières et récolte de produits forestiers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
113311 Exploitation forestière (sauf à forfait)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la coupe du bois, la production de bois brut, de bois rond d'œuvre, de bois équarri ou de bois fendu de première transformation, de même que la production de copeaux de bois en forêt, pour leur propre compte.

Exemples inclus :

- coupe de billes courtes de bois (p. ex., pour manches d'outils, fonçailles, bardeaux, douves)
- barrage flottant, groupage, boutage, flottage de billes
- coupe de broussins de bois
- production de copeaux à partir de billes (en forêt)
- coupe d'arbres de Noël
- production de traverses équarries
- coupe et transport du bois, pour leur propre compte
- coupe de bois de corde en forêt
- coupe de piquets (poteaux) de clôture
- coupe de bois de chauffage
- écorçage et déroulage de billes à contrat
- coupe de billes (arbres forestiers)
- empilage de grumes
- billes, classement, cubage, triage
- flottage des billes
- exploitation forestière (sauf à forfait)
- chantier d'exploitation forestière (camp de bûcherons)
- exploitation forestière, billes de bois d'oeuvre
- exploitation forestière, billes de bois à pâte
- billes et billes courtes, exploitation forestière
- coupe de bois de mine

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- coupe de billes de déroulage
- coupe de pieux et lattes, ronds ou fendus
- coupe d'étais de mine de bois non traité
- coupe de poteaux et pilotis de bois non traité
- fabrication de poteaux de bois équarri, ronds ou fendus
- camps d'exploitation de bois de pâte
- coupe de billes de bois à pâte
- coupe de traverses de chemin de fer équarries
- coupe de traverses de clôture, rondes ou fendues
- coupe de billes de sciage
- coupe de tronces de bardage
- coupe de traverses de chemin de fer
- production de traverses de chemin de fer équarries
- bois d'oeuvre (produit de chantiers d'exploitation forestière)
- coupe de bois pour poteaux (p. ex., poteaux téléphoniques)
- production de bois de mine équarri
- coupe de bois de mine rond
- abattage, tronçonnage et coupe d'arbres
- billes de placage, exploitation forestière
- copeaux de bois produits en forêt

Exclusions :

- exploitation forestière à contrat (voir 113312 Exploitation forestière à forfait)
- transport local du bois par camion (voir 484223 Transport local par camion de produits forestiers)
- transport du bois par camion sur de longues distances (voir 484233 Transport par camion de produits forestiers sur de longues distances)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
113311 Exploitation forestière (sauf à forfait)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
113312 Exploitation forestière à forfait

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la coupe du bois, la production de bois brut, de bois rond d'œuvre, de bois équarri ou de bois fendu de première transformation, de même que la production de copeaux de bois en forêt, en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération.

Exemples inclus :

- récupérateurs de grumes (récupération de billes perdues)
- exploitation forestière à forfait, entrepreneur
- coupe et transport du bois, à base contractuelle ou d'honoraire
- flottage, tronçonnage, récupérage, débusquage et débardage de billes à contrat
- classement, cubage et triage de billes (billots) à forfait
- transport de billes dans la forêt avec exploitation forestière
- entrepreneur en exploitation forestière (abattage, coupe, tronçonnage)
- entrepreneur en transport de billes entre lieu de coupe et grumier
- abattage d'arbres, entrepreneur bûcheron
- coupe à contrat de bois de pâte et bois d'oeuvre
- coupe et débusquage de bois à forfait
- services d'enlèvement de bois d'oeuvre sous l'eau

Exclusions :

- transport local du bois par camion (voir 484223 Transport local par camion de produits forestiers)
- transport du bois par camion sur de longues distances (voir 484233 Transport par camion de produits forestiers sur de longues distances)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
114113 Pêche en eau salée

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la prise ou la capture de poissons, de mollusques et de crustacés d'eau salée de même que la récolte d'autres produits de la mer.

Exemples inclus :

- capture ou prise d'appât en eau salée
- pêche aux palourdes, moules et huîtres
- pêche aux crabes, écrevisses et homards
- ramassage de dulse, mousse d'Irlande et porphyre (varech comestible)
- capture d'anguilles en eau salée
- pêche en eau salée de poissons à nageoires
- pêche aux poissons plats et aux saumons
- pêche au poisson de fond
- pêche à la ligne à main et à la palangre en eau salée
- pêche côtière de poissons à nageoires, eau salée
- exploitation de viviers à homards
- pêche de poissons de mer (p. ex., limande, saumon, truite)
- pêche de crustacés et mollusques (p. ex., palourdes, crabes, huîtres, crevettes)
- pêche en haute mer de poissons à nageoires
- pêche au chalut de la loutre
- pêche au poisson pélagique
- pêche en eau salée
- pêche en eau salée (p. ex., poissons bleus, morues, aiglefins, harengs, maquereaux, menhadens, sardines)
- pêche en eau salée (goberges, requins, calmars, thons)
- pêche en eau salée (c.-à-d., pêche aux filets maillants, à la dandinette, à la senne coulissante ou danoise, au verveux ou à la bordigue)
- cueillette d'éponges et d'algues marines ou la capture de tortues et grenouilles dans la nature, eau salée

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- capture d'oursins et de crevettes
- prise de vers marins d'appât
- chasse aux phoques
- mollusques et crustacés, pêche en eau salée de
- pêche au chalut et à la traîne, poisson de mer
- pêche au merlan

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
114114 Pêche en eau douce

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la prise ou la capture de poissons, de mollusques et de crustacés d'eau douce de même que la récolte d'autres produits d'eau douce.

Exemples inclus :

- prise d'appât en eau douce
- pêche en eau douce d'anguilles
- poissons à nageoires, pêche dans les eaux intérieures (p. ex., limandes, saumons, truites), eau douce
- cueillette d'éponges et d'algues marines ou la capture de tortues et grenouilles dans la nature, eau douce
- pêche à la ligne à main et à la palangre en eau douce
- pêche de poissons à nageoires en eau douce
- pêche dans les eaux intérieures (c.-à-d., au filet maillant, au filet-trappe, au jig, au verveux, à la traîne), poisson d'eau douce
- pêche de mollusques et crustacés d'eau douce

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
114210 Chasse et piégeage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la chasse et le piégeage à des fins commerciales de même que l'exploitation et la gestion de parcs commerciaux à gibier.

Exemples inclus :

- piégeage commercial
- chasse et piégeage d'animaux sauvages pour la fourrure (sauf les phoques)
- réserves de chasse ou parcs à gibiers
- pelleteries ou peaux non apprêtées d'animaux sauvages (sauf les peaux de phoques), écharnage
- entreprise indépendante de chasse
- ramassage de vers de terre

Exclusions :

- élevage de lapins et d'autres animaux à fourrure sur des fermes (voir 112930 Élevage d'animaux à fourrure et de lapins)
- exploitation de réserves naturelles (voir 712190 Parcs naturels et autres institutions similaires)
- chasse et piégeage de phoques (voir 114113 Pêche en eau salée)
- écharnage de peaux de phoques non apprêtées (voir 114113 Pêche en eau salée)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
115110 Activités de soutien aux cultures agricoles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien aux cultures agricoles.

Exemples inclus :

- service d'épandage et poudrage des récoltes au moyen d'aéronefs spécialisés
- stérilisation de produits agricoles, service de
- nucléation artificielle (ensemencement de nuages)
- renforcement et élagage d'arbres de vergers et de vignes*
- service de destruction chimique de broussailles
- service de poudrage et de pulvérisation chimique des cultures
- traitements chimiques du sol et des semences pour les récoltes
- hachage et mise en silo de fourrages
- gestion et entretien de vergers d'agrumes et de vignobles (avec ou sans services de récolte)
- service de nettoyage du grain
- service de moissonnage-battage des récoltes
- mise en balles du coton et d'autres plantes, à forfait
- service d'écimage du maïs
- service d'égrenage du maïs
- égrenage du coton
- service de pulvérisation et de poudrage de cultures, avec ou sans engrais
- service de cueillette de céréales
- service de récoltes
- service d'ensemencement de cultures
- service de culture de récoltes, vergers et vignobles

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- exploitation agricole à forfait (ensemencement et travail des sols)
- service de contrôle des maladies de cultures
- séchage du maïs, riz, foin, fruits et légumes
- service entomologique, agriculture
- entrepreneurs en main-d'oeuvre agricole
- gestion de ferme, services de (cultures agricoles)*
- service d'emballage de produits agricoles (p. ex., fruits, légumes)
- service de triage, classement ou emballage de produits agricoles (récoltes) pour le producteur
- service d'épandage d'engrais
- service de décortication et rouissage du lin
- services de séchage de fruits et légumes
- service de refroidissement sous vide de fruits et légumes
- prérefroidissement de fruits ou légumes
- service de cueillette manuelle de fruits (p. ex., pommes, fraises, bleuets, cerises)
- service de séchage de céréales
- service de fumigation de céréales
- fauchage, raclage, mise en balles et hachage du foin
- décorticage et égrenage d'amandes, d'avelines, de noix, d'arachides et de pacanes
- service de pulvérisation d'insecticide et de vaporisation des mauvaises herbes, récoltes et plantes
- inspection et classement de produits agricoles (récoltes)
- irradiation de fruits et légumes
- service agricole d'épandage de chaux
- récoltes mécaniques de cultures, incluant céréales, fruits et légumes
- service d'égrenage de mousses
- services de culture de vergers (p. ex., renforcement, plantation, élagage, enlèvement, épandage, chirurgie)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- cueillette manuelle de fruits de vergers
- service de pulvérisation et de poudrage de vergers
- service d'emballage de fruits et légumes séchés, frais ou de la ferme
- services de pollinisation
- service de préstockage des pommes de terre
- service de préparation de planches de semis
- service de nettoyage des semences agricoles
- service agricole d'ensemencement en ligne
- traitement des semences pour la propagation ou la multiplication
- service de traitement des semences, chimique
- préparation du sol (p. ex., binage, labourage, motoculture, sarclage), services agricoles
- triage de produits agricoles (pour le producteur)
- activités de soutien aux cultures agricole
- chirurgie d'arbres fruitiers et de vignes*
- éclaircissage mécanique ou chimique des cultures
- service de battage des récoltes
- service de classement du tabac
- service de cueillette du tabac
- plantation d'arbres (sauf services forestiers)
- service de contrôle chimique des mauvaises herbes, agriculture

Exclusions :

- séchage et la déshydratation artificiels des fruits et légumes (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- achat de produits agricoles comme les fruits et légumes en vue de leur revente, et préparation de ces produits en vue d'une transformation ultérieure ou de leur vente sur le marché (voir 413150 Grossistes-marchands de fruits et légumes frais)
- centre de main-d’œuvre agricole (aide aux agriculteurs) (Voir 561320 Location de personnel suppléant)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services horticoles et d'aménagement paysager, notamment les services d'entretien des pelouses et les services relatifs aux arbustes et arbres d'ornement (voir 561730 Services d'aménagement paysager)
- activités de soutien à la foresterie (voir 115310 Activités de soutien à la foresterie)
- approvisionnement en eau pour des fins d'irrigation (voir 221310 Réseaux d'aqueduc et systèmes d'irrigation)
- écôtage et resséchage des feuilles de tabac (voir 312210 Écôtage et resséchage des feuilles de tabac)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
115210 Activités de soutien à l'élevage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien à l'élevage.

Exemples inclus :

- service d'élevage d'animaux
- service d'expertise pour animaux
- services de généalogie pour animaux
- service de collecte, de production et d'entreposage de sperme animal
- service d'insémination artificielle pour spécialités animales et bovins
- service de reproduction du bétail
- service de reproduction de petits animaux et d'animaux domestiques
- service de reproduction de volailles
- service de chaponnage
- prise de volaille, sans transport
- service de reproduction pour bovins
- services d'écornage et parage des onglons (pieds) de bovins
- service d'enregistrement des bovins
- service de sexage de poussins
- nettoyage de poulaillers*
- service de nettoyage de corrals (enclos) et parcs d'engraissement*
- associations d'amélioration des troupeaux laitiers
- poste de classement d'oeufs, à base d'honoraire*
- service de transplantation d'embryons, agricole
- service de reproduction pour spécialités animales agricoles

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services de gestion agricole (élevage)
- maréchal-ferrant (ferrage de chevaux)
- service d'écorchage d'animaux à fourrure*
- filtrage de miel par producteurs*
- pension pour chevaux (sauf chevaux de course)
- service d'enregistrement du bétail
- service de pulvérisation (avec insecticide) du bétail*
- analyse du lait, pour mesurer les matières grasses du beurre
- service de généalogie animale
- services de tonte et de bain parasiticide pour moutons
- service d'étalonnerie (animaux d'élevage)
- services connexes de soutien liés à l'élevage d'animaux de compagnie
- dressage de chevaux (sauf chevaux de course)
- vaccination de bétail (sauf par un vétérinaire)
- vaccination d'animaux domestiques et autres spécialités animales (sauf par un vétérinaire)
- service de classement de la laine*

Exclusions :

- pension et dressage de chevaux de course (voir 711213 Hippodromes)
- services de vaccination vétérinaires (voir 541940 Services vétérinaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
115310 Activités de soutien à la foresterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie A Agriculture

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien particuliers relatifs à la récolte du bois.

Exemples inclus :

- service d'arrosage aérien
- estimation d'un peuplement (forestier)*
- lutte contre les incendies de forêt au moyen de bombardiers à eau spécialisés
- service de conservation de la forêt*
- services de lutte contre les incendies de forêt (p. ex., inspection, prévention, protection)
- gestion des forêts
- patrouille forestière
- entretien forestier (p. ex., espacement et éclaircissement des arbres, reboisement, dendrométrie, mesure d'arbres)
- transport de billes en forêt, sans exploitation forestière
- mesure des arbres*
- services de contrôle des insectes et animaux nuisibles en forêt
- sylviculture
- inventaire forestier et évaluation de la productivité forestière*
- plantation d'arbres (services forestiers)

Exclusions :

- dans le cas de services d'entretien des forêts exécutés individuellement, l'activité commerciale est classée ailleurs (Voir 113312 Exploitation forestière à forfait)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- Les services de dendrométrie ou de mesure d'arbres font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1 lorsqu'ils sont effectués en conjonction avec d'autres services forestiers faisant l'objet de la protection obligatoire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
211110 Extraction de pétrole et de gaz (à l'exception des sables bitumineux)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploration et/ou la production pétrolière ou gazière à partir de puits dans lesquels les hydrocarbures seront amenés où pourront être produits à l'aide des techniques habituelles de pompage.

Exemples inclus :

- opérateurs de batteries (industrie du pétrole)
- gazéification et pyrolyse du charbon au site minier
- usine de traitement du gaz naturel par combustion
- production de condensat de gaz naturel de recyclage
- production de pétrole brut selon des méthodes classiques d'extraction
- pétrole brut classique, récupération secondaire et par injection d'eau
- traitement de pétrole brut (brut lourd à brut)
- forage de puits de pétrole, compagnie pétrolière (sauf à forfait)
- exploration pétrolière et gazière; le forage, l'achèvement et l'équipement des puits; mise en service des séparateurs, des agents de rupture d'émulsion, du matériel de désenvasement et du réseau de collecte du pétrole brut, et toutes les autres activités de préparation du pétrole ou du gaz naturel jusqu'au moment de son expédition du gisement exploité
- fracturation hydraulique pour le gaz naturel et le pétrole
- fractionnement de liquides de gaz naturel
- extraction de gaz à partir des dépôts de schiste
- récupération d'hélium à partir du gaz naturel
- traitement du kérogène
- production de gaz de pétrole liquéfié (GPL) à partir de gaz naturel
- extraction de méthane
- récupération de naphta à partir de gaz naturel
- production de butane, éthane, isobutane et propane (naturels)
- gaz naturel, installation d'absorption de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- stations d'épuration et de préparation de gaz naturel
- récupération et extraction de liquides de gaz naturel
- production de gaz naturel
- pompage de gaz naturel, au site d'extraction
- lavage de gaz naturel
- production d'essence naturelle
- traitement du gaz naturel acide
- exploration de gaz et de pétrole (sauf à base contractuelle ou d'honoraires)
- exploitation de batterie de réservoir à base contractuelle dans l'industrie pétrolière
- extraction de pentanes plus
- production de condensats de pétrole
- production de pétrole, extraction de pétrole de gisements de schiste et production de gaz naturel et d'hydrocarbures liquides par les procédés de gazéification, de liquéfaction et de pyrolyse du charbon effectués à la mine
- extraction de schiste bitumineux
- extraction de soufre à partir de gaz naturel
- extraction de condensat en tête de puits (liquides de gaz naturel)

Exclusions :

- forage à forfait de puits de pétrole et de gaz (voir 213111 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz)
- extraction de pétrole de sables bitumineux (voir 21114 Extraction de sables bitumineux)
- prestation de services relatifs aux champs de pétrole pour le compte des opérateurs, en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)
- production de pétrole brut à partir de sables bitumineux ou de réservoirs contenant des hydrocarbures semi-solides inexploitables par des méthodes de production classiques (voir 21114 Extraction de sables bitumineux)
- récupération de l'hélium provenant du gaz naturel (voir 325120 Fabrication de gaz industriels)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- récupération de gaz de pétrole liquéfiés provenant du raffinage du pétrole (voir 324110 Raffineries de pétrole)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
211141 Extraction in situ de sables bitumineux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la production de pétrole brut à partir de sables bitumineux ou de réservoirs contenant des hydrocarbures semi-solides, au moyen de techniques de forage in situ.

Exemples inclus :

- extraction in situ de bitume
- extraction in situ de pétrole brut (sables bitumineux)
- récupération par drainage par expansion de gaz dissous pétrole lourd en place
- extraction thermique in situ de pétrole lourd
- production in situ de pétrole à partir de sables
- pétrole brut synthétique, production minière in situ de

Exclusions :

- exploration et/ou production pétrolières ou gazières à partir de puits dans lesquelles les hydrocarbures seront amenés ou pourront être produits à l'aide des techniques habituelles de pompage (voir 211110 Extraction de pétrole et de gaz (à l'exception des sables bitumineux))
- prestation de services relatifs aux champs de pétrole pour le compte des opérateurs, en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)
- récupération de gaz de pétrole liquéfiés provenant du raffinage du pétrole (voir 324110 Raffineries de pétrole)
- schiste bitumineux, extraction de (voir 211110 Extraction de pétrole et de gaz (à l'exception des sables bitumineux))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
211142 Extraction minière de sables bitumineux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la production de pétrole brut à partir de sables bitumineux ou de réservoirs contenant des hydrocarbures semi-solides, au moyen de techniques d'exploitation à ciel ouvert.

Exemples inclus :

- extraction de bitume
- excavation de sables bitumineux
- extraction de pétrole brut (sables bitumineux), par exploitation minière
- production minière de pétrole brut synthétique
- exploitation minière pour l'extraction de pétrole des sables bitumineux

Exclusions :

- exploration et/ou production pétrolières ou gazières à partir de puits dans lesquelles les hydrocarbures seront amenés ou pourront être produits à l'aide des techniques habituelles de pompage (voir 211110 Extraction de pétrole et de gaz (à l'exception des sables bitumineux))
- prestation de services relatifs aux champs de pétrole pour le compte des opérateurs, en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)
- récupération de gaz de pétrole liquéfiés provenant du raffinage du pétrole (voir 324110 Raffineries de pétrole)
- schiste bitumineux, extraction de (voir 211110 Extraction de pétrole et de gaz (à l'exception des sables bitumineux))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212114 Extraction de charbon bitumineux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction de charbon bitumineux. Sont comprises les opérations minières et les installations de préparation (également appelées installations de nettoyage et lavoirs), que ces installations soient exploitées de pair avec une mine ou non.

Exemples inclus :

- exploitation minière d'anthracite
- usines pour la préparation de la houille bitumineuse
- lavoirs de charbon bitumineux
- mine de charbon à coke (bitumineux)
- exploitation hydraulique de charbon bitumineux
- charbonnage, charbon bitumineux
- récupération (sauf à forfait) de poussier d'anthracite
- dragage d'anthracite
- exploitation souterraine d'anthracite
- mine de semi-anthracite
- exploitation de surface de semi-anthracite
- exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux (sauf à forfait)
- mine de charbon thermique bitumineux
- lavoirs d'anthracite

Exclusions :

- fabrication de briquettes de charbon et de combustible conditionné (voir 324190 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212115 Extraction de charbon subbitumineux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction de charbon subbitumineux. Sont comprises les opérations minières et les installations de préparation (également appelées installations de nettoyage et lavoirs), que ces installations soient exploitées de pair avec une mine ou non.

Exemples inclus :

- fragmentation, lavage et calibrage de charbon subbitumineux
- charbonnage, charbon subbitumineux
- extraction de charbon subbitumineux
- usines pour la préparation du charbon subbitumineux
- extraction de charbon thermique subbitumineux

Exclusions :

- fabrication de briquettes de charbon et de combustible conditionné (voir 324190 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212116 Extraction de charbon de lignite

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction de charbon de lignite. Sont comprises les opérations minières et les installations de préparation (également appelées installations de nettoyage et lavoirs), que ces installations soient exploitées de pair avec une mine ou non.

Exemples inclus :

- extraction de houille brune
- charbonnerie, charbon de lignite
- usines de préparation de houille ligniteuse
- extraction de lignite

Exclusions :

- fabrication de briquettes de charbon et de combustible conditionné (voir 324190 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212210 Extraction de minerais de fer

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation de minerais de fer et de minerais manganésifères recherchés principalement pour leur teneur en fer.

Exemples inclus :

- production d'agglomérats et de boulettes de minerais de fer
- extraction de concentrés de fer
- installation de traitement (enrichissement) de minerais de fer
- extraction de minerais de fer
- exploitation minière de magnétite
- extraction de minerais de magnétite
- extraction de magnoferrite et de minerai manganésifère (apprécié surtout pour sa teneur en fer)
- extraction de minerais de limonite, sidérite, taconite et hématite brune
- production de minerai aggloméré par sintérisation et d'autres agglomérats
- production de sinter et autres agglomérats (sauf ceux qui sont associés aux opérations de hauts fourneaux)
- sintérisation de minerais de fer à la mine
- exploitation minière de concentrés d'hématite spéculaire

Exclusions :

- exploitation de hauts fourneaux servant à la production de fonte brute à partir du minerai de fer (voir 331110 Sidérurgie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212220 Extraction de minerais d'or et d'argent

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation de minerais recherchés principalement pour leur teneur en or ou en argent.

Exemples inclus :

- mine d'or alluvionnaire (tellurure)
- exploitation minière de calavérite
- extraction de minerais d'or et d'argent
- production à la mine d'or brut
- extraction de concentrés d'or
- dragage et lavage d'or à la batée
- extraction d'or par procédé hydraulique ou gravimétrique
- extraction de minerais d'or
- exploitation minière de placer aurifère
- extraction de minerais de quartz aurifère
- gisement de mine d'or
- production à la mine d'argent brut
- concentrés d'argent
- extraction et broyage de minerais d'argent
- exploitation minière de sylvanite

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212231 Extraction de minerais de plomb-zinc

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation de minerais de plomb, de zinc ou de plomb-zinc.

Exemples inclus :

- extraction de minerais de calamine, galène, smithsonite, sphalérite et willémite
- extraction de cérusite
- concentrés de plomb
- concentration de minerais de plomb
- enrichissement et extraction de minerais de plomb, zinc et plomb-zinc
- extraction de minerais de plomb-zinc
- extraction concentrés de zinc
- extraction de zincite et galène (sphalérite)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212232 Extraction de minerais de nickel-cuivre

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation de minerais de nickel ou de nickel-cuivre.

Exemples inclus :

- extraction, traitement, enrichissement et broyage du minerai de nickel
- concentrés de nickel-cuivre
- extraction de minerais de nickel-cuivre

Exclusions :

- extraction de minerais de cuivre combiné à du zinc ou à tout autre minéral autre que le nickel (voir 212233 Extraction de minerais de cuivre-zinc)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212233 Extraction de minerais de cuivre-zinc

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation des minerais de cuivre ou de cuivre-zinc.

Exemples inclus :

- extraction de minerais de chalcocite, chalcopyrite et cuprite
- concentrés de cuivre
- traitement et enrichissement du minerai de cuivre
- broyage de minerai de cuivre
- extraction (mine) de minerais de cuivre
- extraction de minerais de cuivre-zinc
- exploitation minière de cuprite
- mine de minerais de cuivre
- récupération de concentrés de cuivre par la précipitation et la lixiviation du minerai de cuivre

Exclusions :

- extraction de minerais de nickel-cuivre (voir 212232 Extraction de minerais de nickel-cuivre)
- récupération de cuivre affiné par la lixiviation de concentrés de cuivre (voir 331410 Fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212291 Extraction de minerais d'uranium

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation de minerais d'uranium-radium-vanadium.

Exemples inclus :

- extraction de carnotite, pechblende, radium, tyuyamunite, uraninite, uranium
- lixiviation (lessivage) du minerai d'uranium ou de radium, sur le site minier
- extraction de minerai radioactif
- concentration du minerai contenant du radium
- extraction de minerais de radium, uranium et yttrium
- concentration du minerai d'uranium
- extraction de minerais de vanadium

Exclusions :

- extraction, enrichissement ou toute autre préparation des minerais de molybdène, d'antimoine, de columbium, d'ilménite, de magnésium, de tantale et de tungstène (voir 212299 Extraction de tous les autres minerais métalliques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212299 Extraction de tous les autres minerais métalliques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation de minerais métalliques.

Exemples inclus :

- exploitation minière du bastnasite, du bauxite ou du béryl
- broyage du minerai de chromite ou cobalt
- exploitation minière chromite, cinabre ou columbite
- extraction de ferbérite, hubnérite, manganite ou microlite
- extraction concentrés de magnésium, pyrochlore ou titane
- exploitation minière de molybdénite, molybdite ou wulfénite
- extraction de minerais de molybdène
- extraction de monazite
- extraction de minerais (p. ex., antimoine, béryllium, cérium, chromite, chrome, cobalt)
- extraction de minerais (p. ex., colombium (niobium), ilménite, iridium, magnésium, manganèse, palladium, roscoélite)
- extraction de minerais (p. ex., ruthénium, scheelite, tantale, étain, titane, tungstène, mercure, zirconium)
- traitement et enrichissement du minerai (p. ex., cobalt, manganèse, tantale, tungstène)
- exploitation minière d'osmium, psilomélane, pyrolusite, rhodium ou rhodochrosite
- exploitation minière de minerai du groupe des platineux
- exploitation minière de terres rares
- extraction de minerais de terres rares
- extraction de rutile, scheelite, tantalite ou wolframite
- extraction de minerais de thorium

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- exploitation minière de magnétite titanifère (appréciée surtout pour sa teneur en titane)

Exclusions :

- extraction, enrichissement ou toute autre préparation de minerais d'uranium-radium-vanadium (voir 212291 Extraction de minerais d'uranium)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212314 Extraction de granite

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction minière ou l'extraction en carrière de granite de taille, de blocs dégrossis ou de dalles de granite, de granite concassé, et les roches connexes.

Exemples inclus :

- extraction minière de granite, pierre de construction en blocs dégrossis
- extraction minière de granite de taille, blocs dégrossis
- extraction en carrière de diorite ou gneiss
- extraction de granite, pierre chimique et métallurgique brute
- concassage de granite, à forfait
- extraction minière ou en carrière granite
- extraction en carrière de pierres de taille de roche verte
- extraction en carrière de syénite (sauf néphéline)
- extraction en carrière de syénite (sauf néphéline) et granite, pierre concassée et broyée
- extraction de gros blocs de syénite (sauf néphéline)

Exclusions :

- extraction en carrière de syénite néphélinique (voir 212326 Extraction de schiste, d'argile et de minerais réfractaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212315 Extraction de calcaire

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction minière ou l'extraction en carrière de calcaire de taille, de blocs dégrossis ou de dalles de calcaire, de calcaire concassé, et les roches connexes.

Exemples inclus :

- extraction de pierre à chaux agricole moulue (sauf fertilisant)
- carrière de calcaire bitumineux
- extraction minière de calcaire, pierre de construction en blocs dégrossis
- extraction de tuf calcaire (concassé et broyé)
- extraction en carrière de tuf calcaire de taille
- extraction minière de calcaire de calcium brut
- extraction en carrière de calcaire à ciment
- mine ou carrière de craie
- extraction minière de craie, moulue ou traitée autrement
- extraction minière de pierre à chaux chimique et métallurgique (calcaire)
- extraction en carrière de dolomite (calcaire) brute
- exploitation en carrière dolomite broyée et brisée
- extraction minière de castine, calcaire, brute
- broyage ou la pulvérisation du calcaire
- pierre à chaux moulue
- concassage de calcaire, à forfait
- coupe de calcaire (exploitation en carrière)
- exploitation minière calcaire de magnésium, brut
- marne, gîte ou trémie
- carrière de dolomie
- carrière de roche sédimentaire
- carrière de pierres, calcaire
- extraction en carrière de travertin

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212315 Extraction de calcaire

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

- exploitation minière de lait de chaux, broyé et brisé en carrière

Exclusions :

- chaux agricole produite dans une usine fabriquant des matières fertilisantes azotées et phosphoriques (voir 325313 Fabrication d'engrais chimiques (sauf la potasse))
- fabrication de chaux à partir d'un mélange de matériaux achetés (voir 325314 Fabrication d'engrais mixtes)
- production de chaux (voir 327410 Fabrication de chaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212316 Extraction de marbre

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction minière ou l'extraction en carrière de marbre de taille, de blocs dégrossis ou de dalles de marbre et de marbre concassé.

Exemples inclus :

- extraction en carrière de argilite de taille
- extraction en carrière de basalte concassé
- extraction en carrière de basalte de taille
- extraction en carrière de chalcanthite de taille
- marbre, pierre monumentale et de construction
- extraction minière de marbre chimique et métallurgique, brut
- extraction en carrière de diabase concassée
- extraction de diabase
- extraction en carrière de marbre dolomitique concassé
- extraction en carrière de gabbro concassé
- extraction de gabbro
- concassage de marbre, à forfait
- coupage de marbre (extraction en carrière)
- carrière de marbre
- extraction en carrière de micaschiste, pierre concassée et broyée
- extraction de gros blocs de micaschiste
- extraction en carrière d'ardoise
- extraction minière de marbre brut pour pierre tombale et ornementale
- extraction en carrière de marbre onyx concassé
- extraction en carrière de marbre onyx de taille
- extraction en carrière d'enrochement (sauf calcaire ou granite)
- extraction en carrière de serpentine, pierre concassée et broyée
- extraction de gros blocs de serpentine

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212316 Extraction de marbre

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

- extraction en carrière de trapp, pierre concassée et broyée
- exploitation en carrière de roche trappéenne
- extraction en carrière de marbre vert antique, pierre concassée et broyée
- extraction de gros blocs de marbre vert antique
- extraction en carrière de roches volcaniques, pierres concassées et broyées
- exploitation en carrière de pierres volcaniques
- extraction en carrière de roche volcanique,

Exclusions :

- extraction en carrière de granite (voir 212314 Extraction de granite)
- extraction en carrière de calcaire (voir 212315 Extraction de calcaire)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212317 Extraction de grès

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction minière ou l'extraction en carrière de grès de taille, de blocs dégrossis ou de dalles de grès et de grès concassé.

Exemples inclus :

- extraction en carrière de ganister
- exploitation minière de grès grossier concassé
- extraction en carrière de quartzite concassé
- extraction en carrière de quartzite
- concassage de grès, à forfait
- exploitation minière ou extraction en carrière de grès
- extraction de grès bitumineux
- extraction de grès, pierre monumentale et ornementale, brute

Exclusions :

- forage de puits de pétrole et de gaz à forfait (voir 213111 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212323 Extraction de sable et de gravier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de carrières de sable et de gravier, y compris le dragage de sable et de gravier, ainsi que le lavage, le criblage ou toute autre préparation de sable et de gravier.

Exemples inclus :

- extraction minière de sable abrasif
- exploitation minière de sable par jet
- exploitation minière de sable commun
- extraction de sables de construction, brut
- exploitation minière de sable émaillé
- carrière de remblai
- extraction sables filtrants, bruts
- extraction minière de sable de filtration
- extraction minière de sable de fonderie
- exploitation minière de sable de verrerie
- broyage et criblage du gravier et du sable
- carrières de sable et gravier
- carrière de gravier
- exploitation minière de sable poli
- extraction minière de sable à usage industriel
- concassage mobile de sable et gravier
- extraction de sables à mortier
- exploitation minière de sable de moulage
- fabrication de sable naturel, autres que matière métallifère
- exploitation minière de galets
- extraction de sable et de gravier
- sablière
- extraction minière de sable de silice

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212323 Extraction de sable et de gravier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212326 Extraction de schiste, d'argile et de minerais réfractaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction minière ou l'extraction en carrière de schiste argileux et l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation de kaolin ou d'argile figuline et d'autres types d'argile et de minerais réfractaires.

Exemples inclus :

- extraction minière d'andalousite
- extraction minière d'aplite
- extraction minière d'argile figuline
- extraction minière de bentonite
- extraction minière de brucite
- extraction minière d'argile noduleuse
- extraction de terre à porcelaine
- extraction d'argile
- mine ou carrière de conglomérat
- extraction minière de pierre de Cornouailles (Cornwall stone)
- extraction minière de cyanite
- extraction minière de diaspore
- extraction minière de dumortiérite
- extraction minière de feldspath
- exploitation de mines de feldspath écrasé, moulu ou pulvérisé
- extraction minière d'argile réfractaire
- extraction minière de terre à foulon
- extraction du kaolin
- extraction minière de kyanite
- extraction minière de magnésite
- exploitation de mines de syénite néphélinique
- extraction en carrière de syénite néphélinique

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- exploitation minière d'olivine (non précieuse)
- opérations de pair avec des usines de fabrication de ciment, de briques ou d'autres matériaux céramiques de même que de poteries ou de produits connexes, lorsque des rapports distincts ne sont pas disponibles
- exploitation minière de pegmatite (feldspath)
- extraction minière de pinite
- extraction minière d'argile réfractaire plastique
- exploitation minière de schiste
- extraction minière de sillimanite
- extraction minière d'argile à glaçure
- extraction minière d'argile à grès-céramique
- extraction minière de topaze (non précieuse)

Exclusions :

- broyage, pulvérisation ou tout autre traitement de minéraux céramiques, sauf si ces activités sont menées de pair avec des opérations d'extraction minière ou d'extraction en carrière (voir 327110 Fabrication de poteries, d'articles en céramique et d'appareils sanitaires)
- broyage, pulvérisation ou tout autre traitement d'argile et de minéraux réfractaires, sauf si ces activités sont menées de pair avec des opérations d'extraction minière ou d'extraction en carrière (voir 327120 Fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212392 Extraction de diamant

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation de diamant.

Exemples inclus :

- extraction de diamant

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212393 Extraction de sel

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction de sel gemme ou la récupération de sel à partir de puits salants.

Exemples inclus :

- puits d'extraction de saumure
- sel, traitement sur le site minier
- extraction de sel gemme
- sel gemme, traitement sur le site minier
- sel, extraction par voie de solution
- extraction de sel
- extraction de sel courant
- sel, raffinage sur le site minier

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212394 Extraction d'amiante

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation de l'amiante.

Exemples inclus :

- extraction d'amosite, fibres broyées
- extraction d'amiante
- broyage de fibres de chrysotile
- exploitation du minerai de chrysotile
- extraction de crocidolite, fibre broyée

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212395 Extraction de gypse

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation du gypse.

Exemples inclus :

- extraction d'albâtre (gypseux)
- extraction d'anhydrite
- extraction de sulfate de calcium hydraté (gypse)
- extraction de sélénite

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212396 Extraction de potasse

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation de la potasse.

Exemples inclus :

- extraction de muriate de potasse
- extraction de potasse
- criblage et pulvérisation de la potasse
- extraction et/ou enrichissement de chlorure de potassium (c.-à-d., potasse)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212397 Extraction de tourbe

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction et le traitement de la tourbe.

Exemples inclus :

- tourbière
- extraction de la tourbe
- extraction de tourbe
- extraction ou récolte de sphaigne,
- récolte, extraction ou coupe de sphaigne
- tourbe agglomérée, mines
- extraction de tourbe combustible
- criblage de tourbe
- extraction de tourbe laîche
- extraction de tourbe broyée

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212398 Extraction de tous les autres minerais non métalliques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation de minerais non métalliques.

Exemples inclus :

- extraction d'actinolite
- extraction d'agates
- exploitation minière d'alun
- extraction d'alunite
- extraction d'amblygonite
- extraction d'améthystes
- extraction d'apatite
- exploitation minière d'arsenic minéral
- mine de barytine
- extraction de minerais de baryum
- exploitation minière de barytine
- extraction de graphite
- exploitation minière de composés de borate (naturel)
- extraction de borax
- exploitation minière de bore minéral
- extraction de soufre
- exploitation minière de calcite
- exploitation minière de catlinite
- extraction de concentré de célestite
- extraction de colémanite
- extraction de corindon
- exploitation minière de cryolite
- extraction de terre de diatomées

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- extraction de diatomite
- mine de terres colorées
- exploitation minière d'émeri
- mine de sulfate de magnésie
- extraction d'epsomite
- exploitation minière de fluorite
- extraction de spath-fluor (fluorine)
- exploitation minière de grenat
- extraction de pierres gemmes
- extraction de gilsonite
- extraction de sel de Glauber
- exploitation minière de grahamite
- exploitation minière de graphite
- extraction de sables verts
- exploitation minière de guano
- extraction de sulfate de sodium hydraté (sel de Glauber)
- extraction de spath d'Islande (c.-à-d., calcite de qualité optique)
- exploitation minière de jade
- extraction de kernite
- extraction de lépidolite
- extraction de lithium minéral
- mine de sulfate de magnésium
- exploitation minière de marcasite
- extraction minière ou en carrière de magnésite
- extraction de mica
- diverses mines non métalliques
- exploitation minière de pigment minéral
- extraction de muscovite
- exploitation minière d'abrasifs naturels (sauf sable)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- extraction d'ocre
- mine d'orpiment
- extraction d'ozokérite
- extraction de perlite
- exploitation minière de phlogopite
- extraction de roche phosphatée
- extraction de pouzzolane (cendre volcanique)
- extraction de pierres précieuses
- extraction de probertite
- extraction de pierre ponce
- extraction de pyrite
- extraction de pyrophyllite
- exploitation de pyrrhotite
- extraction de cristal de roche (pur)
- exploitation minière de rubis
- mine de salin (sauf sel de table)
- exploitation minière de saphir
- extraction de scorie volcanique
- carrière de pierres à aiguiser
- extraction de pierres semi-précieuses
- exploitation minière de coquillages
- extraction de terre de Sienne
- extraction de cendre de soude
- extraction de composés de sodium naturel (sauf sel courant)
- mines de sulfate de soude
- exploitation minière de spodumène
- exploitation de stéatite, mines
- extraction de strontianite
- carrière de strontium minéral

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- exploitation minière de soufre à l'état natif
- extraction de soufre, moulu ou autrement traité
- extraction de talc
- exploitation minière de tripoli
- extraction de trona
- extraction de turquoises
- extraction d'ulexite
- extraction de terre d'ombre
- extraction de vermiculite
- exploitation minière de cendre volcanique
- extraction minière ou en carrière de withrite
- extraction de wurtzilite

Exclusions :

- extraction et traitement de tourbe (voir 212397 Extraction de tourbe)
- extraction, enrichissement ou toute autre préparation de diamant (voir 212392 Extraction de diamant)
- extraction minière ou extraction en carrière de pierres de taille (voir 21231 Extraction de pierre)
- extraction minière ou extraction en carrière de schiste argileux et extraction, enrichissement ou toute autre préparation d'argile et de minéraux réfractaires (voir 212326 Extraction de schiste, d'argile et de minerais réfractaires)
- extraction ou récupération de sel à partir de puits salants (voir 212393 Extraction de sel)
- extraction, enrichissement ou toute autre préparation d'amiante (voir 212394 Extraction d'amiante)
- extraction, enrichissement ou toute autre préparation de gypse (voir 212395 Extraction de gypse)
- extraction, enrichissement ou toute autre préparation de potasse (voir 212396 Extraction de potasse)
- exploitation de carrières de sable et de gravier et dragage de sable et de gravier (voir 212323 Extraction de sable et de gravier)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
212398 Extraction de tous les autres minerais non métalliques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
213111 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le forage de puits de pétrole ou de gaz, pour le compte d'autrui et en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération.

Exemples inclus :

- forage dirigé de puits de pétrole et de gaz, à forfait
- forage ou reforage de puits de gaz ou de pétrole, à forfait
- forage et descente de puits au large, pétrole, à forfait
- renforcement de puits d'huile et de gaz, à forfait
- diagnostic d'anomalies pour les puits de gaz naturel et de pétrole, à forfait

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
213117 Forage à forfait (sauf de puits de pétrole et de gaz)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le sondage au diamant, le sondage d'essai, le sondage de prospection et d'autres types de forage visant les minéraux, autres que le pétrole et le gaz, pour le compte d'autrui et en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération.

Exemples inclus :

- forage d'essai pour minéraux non métalliques (sauf combustibles), à forfait
- forage au diamant de minéraux métalliques, à forfait
- forage pour exploitation minière d'anthracite, à contrat
- forage pour charbon (sauf anthracite) à contrat
- forage pour l'extraction de minéraux non métalliques (sauf combustibles), à forfait
- forage au diamant à forfait d'une mine de minerais de fer
- forage de prospection à forfait pour l'extraction de métaux
- forage de prospection pour extraction de métaux, à forfait
- forage de prospection pour minéraux non métalliques (sauf combustibles), à forfait
- sondage à forfait pour extraction de métaux
- sondage à forfait pour extraction de minéraux non métalliques (sauf combustibles)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la prestation, pour le compte d'autrui et en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération, de services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz, sauf le forage à forfait.

Exemples inclus :

- acidification de puits, à forfait
- curage de puits, à forfait
- cimentation de cuvelages de puits de pétrole et de gaz, à forfait
- traitement chimique de puits, à forfait
- nettoyage des réservoirs de production d'un champ pétrolifère, à forfait
- nettoyage (p. ex., curage, vapeur et pistonnage) de puits de pétrole et de gaz, à forfait
- service d'enlèvement des débris des locations de champs d'huile
- opérateurs à forfait de batteries dans des champs pétrolifères
- coupe de cuvelages, de tubages et de tiges dans des champs pétrolifères
- démontage de plates-formes de puits de pétrole, à forfait
- forage de puits de prise d'eau, à forfait
- montage de réservoirs de production, champs pétrolifères et de gaz, à forfait
- excavation de bassins à boue et de caves avant-puits, à forfait
- repêchage des outils des champs d'huile et gaz, à forfait
- compression de gaz naturel sur le chantier, à forfait
- études sismiques de puits de gaz, à forfait (sauf sismographique), en combinaison avec l'exploration
- exploration de gaz et de pétrole à contrat ou à forfait
- prospection pétrolière et gazière, à forfait (sauf géophysique)
- services d'incendie dans les champs de pétrole et de gaz
- transport de plate-forme pétrolière incluant le montage et le démontage
- services de maîtrise d'incendie de puits de pétrole

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- diagraphie de puits de pétrole, à forfait
- inspection de puits d'huile, à contrat de (sauf séismographique)
- perforation de cuvelages de puits, à forfait
- tuyaux, service de test pour, champs de pétrole et de gaz, à forfait
- bouchage et abandon de puits, à forfait
- élimination de gazoline légère du réseau de collecte, à contrat
- construction, réparation et démontage d'une tour de forage, à forfait
- service de contremaître de production, à forfait
- réservoirs d'eau salée en connexion avec le pétrole
- exploration séismographique (sauf levés), pour le secteur du pétrole et du gaz, à forfait
- services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz
- entretien de puits de pétrole et de gaz, à forfait
- explosion à l'entrée de puits, à forfait
- service à forfait de forage de trous de mine, champs pétrolifères et de gaz
- excavation à forfait de bassins à boue et de caves avant-puits
- services spécialisés pour foreurs à forfait de puits de pétrole et de gaz
- pistonnage de puits, à forfait
- déglaçage et nettoyage de têtes de puits de champs pétrolifères
- construction à forfait de fondations de puits de pétrole et de gaz
- bouchage et abandon de puits de pétrole et de gaz, à forfait
- pompage à forfait de puits de pétrole et de gaz
- nettoyage, curage, pistonnage de puits de champs pétrolifères

Exclusions :

- forage à forfait de puits de gaz et de pétrole (voir 213111 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz)
- relevés séismographiques de champs de pétrole et de gaz (voir 541360 Services de prospection et de levé géophysiques)
- exploration pétrolière et gazière, géophysique (voir 541360 Services de prospection et de levé géophysiques)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- exploration pétrolière et gazière autre que géophysique (voir 21111 Extraction de pétrole et de gaz (à l'exception des sables bitumineux))
- services de relevés séismographiques (voir 541360 Services de prospection et de levé géophysiques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
213119 Autres activités de soutien à l'extraction minière

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la prestation, pour le compte d'autrui et en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération, de services relatifs à l'extraction minière, sauf le forage à forfait.

Exemples inclus :

- percement de tunnels dans les mines d'anthracite, à forfait
- services d'exploitation minière d'anthracite, à forfait
- service de dynamitage-mines et carrières seulement
- prospection de charbon, à forfait (sauf géophysique)
- services à forfait ou à contrat pour l'exploitation minière d'anthracite, incluant l'exploitation à la tarière, au pompage, au drainage ou au creusement de tunnels
- services à forfait ou à contrat pour l'exploitation minière de charbon bitumineux ou de lignite, incluant l'exploitation à la tarière, au pompage, au drainage ou au creusement de tunnels
- récupération de bancs de culm, charbon bitumineux, anthracite et lignite, à forfait
- développement de mine de diamant, à forfait
- drainage ou pompage de mines métalliques, à forfait
- drainage ou pompage minier, à forfait
- drainage ou pompage de mines de minerais non métalliques (sauf combustibles), à forfait
- exploration minière de ce type est souvent effectué par le bias de services acquis par des entreprises de services spécialisés tels les services de forage à forfait permettant d'obtenir des carottes de sondage
- services d'exploration minière de métaux, à forfait
- services de forages géotechniques
- fonçage des puits pour minéraux de fer, à contrat
- exploration minière de métal, à contrat

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- développement minier de mine métallique, à forfait
- développement minier, à forfait
- exploration minière de minerais non métallique (sauf combustibles), à forfait
- services de fonçage de puits de mine pour matière minérale non métallique (sauf combustibles), à forfait
- fonçage de puits pour exploitation minière, à forfait
- exploration minière
- services de soutien à l'extraction minière (sauf pétrole et gaz)
- enlèvement des morts-terrains du charbon bitumineux, anthracite et houille brune, à forfait
- enlèvement des morts-terrains, incluant les minéraux de fer, à forfait
- enlèvement de morts-terrains des mines, à forfait
- extraction de tourbe, services de soutien
- lavage de pierre à forfait
- service de débourrage pour minerais non métalliques (sauf combustibles), à forfait
- exploitation à ciel ouvert de métaux, à forfait
- services de soutien pour l'extraction de minerais de fer
- services de soutien pour l'extraction de lignite
- services de soutien pour l'extraction de métal (uranium ou thorium)
- services de soutien pour l'extraction des autres minerais non ferreux métalliques (à l'exception d'uranium et thorium)
- services de soutien pour l'extraction de sel

Exclusions :

- services de champs de pétrole et de gaz (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)
- prestation, en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération, de services de levé géophysique (voir 541360 Services de prospection et de levé géophysiques)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
221111 Production d'hydroélectricité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie C Services publics

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire de l'électricité à partir de l'énergie hydraulique.

Exemples inclus :

- production d'hydroélectricité
- production d'électricité à partir d'une réserve pompée

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
221112 Production d'électricité à partir de combustibles fossiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie C Services publics

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire de l'électricité au moyen de combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole) par combustion interne ou dans des systèmes classiques de turbines à vapeur.

Exemples inclus :

- production d'électricité à partir de combustibles fossiles

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
221113 Production d'électricité d'origine nucléaire

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie C Services publics

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire de l'électricité à partir d'énergie nucléaire.

Exemples inclus :

- production d'énergie électronucléaire

Exclusions :

- exploitation de réacteurs pour la recherche nucléaire (voir 541710 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
221119 Autres activités de production d'électricité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie C Services publics

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à produire de l'électricité en se servant, par exemple, de l'énergie éolienne, solaire ou marémotrice.

Exemples inclus :

- production d'énergie de biomasse
- production d'énergie électrique par air compressé
- production d'énergie électrique (p. ex., géothermique, solaire, marémotrice, éolienne)
- production d'énergie électrique (sauf hydro, combustibles fossiles ou nucléaire)
- production d'énergie, biomasse
- production d'énergie géothermique
- fermes solaires

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
221121 Transport et gestion d'électricité en bloc

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie C Services publics

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à transporter de l'électricité entre une source de production et un centre de distribution, ou à transporter et distribuer de l'électricité.

Exemples inclus :

- gestion d'électricité (p. ex., organisation du transport entre services)
- transport effectué par des lignes et par les transformateurs qui font partie intégrante du système
- transport d'électricité

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
221122 Distribution d'électricité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie C Services publics

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à distribuer de l'électricité aux usagers ou consommateurs individuels.

Exemples inclus :

- centrales spécialisées
- distribution effectuée par des lignes et par des transformateurs qui font partie intégrante du système
- agents et les courtiers en électricité qui négocient la vente d'électricité par l'entremise de réseaux de distribution d'énergie exploités par d'autres*

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
221210 Distribution de gaz naturel

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie C Services publics

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à distribuer du gaz naturel ou synthétique aux consommateurs au moyen d'un réseau de canalisations.

Exemples inclus :

- activités de courtiers, d'agents ou spécialistes du marketing en gaz naturel, organisant la vente de gaz naturel par réseaux de distribution de gaz opérés par d'autres gens*
- distribution et vente de gaz naturel à l'utilisateur par conduites principales
- marchands et courtiers qui négocient la vente de gaz naturel par l'entremise de réseaux de distribution du gaz exploités par d'autres
- fabrication ou altération (purification ou mélange) de gaz naturel
- distribution de gaz naturel

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
221310 Réseaux d'aqueduc et systèmes d'irrigation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie C Services publics

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 2. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des systèmes de captage, de traitement et de distribution de l'eau à des fins domestiques et industrielles.

Exemples inclus :

- usine de filtration d'eau, municipale*
- exploitation de système d'irrigation
- exploitation du service d'eau municipal*
- commission des eaux, gouvernement local*
- systèmes de captage, de traitement et de distribution d'eau
- coopératives d'eau
- distribution d'eau pour l'irrigation
- exploitation d'usine de filtration d'eau
- réseaux d'aqueduc et systèmes d'irrigation
- canalisations d'alimentation d'eau, longue distance
- exploitation de système de réseau d'aqueduc

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
221320 Installations d'épuration des eaux usées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie C Services publics

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par un conseil public, une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter les réseaux d'égouts et les usines de traitement des eaux usées qui font la collecte, le traitement et l'élimination des eaux usées.

Exemples inclus :

- exploitation d'installations de traitement ou d'évacuation d'eaux usées
- installations d'épuration des eaux usées

Exclusions :

- exploitation d'installations de traitement ou d'élimination des déchets, autres que les eaux usées (voir 56221 Traitement et élimination des déchets)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
221330 Production de vapeur et conditionnement de l'air

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie C Services publics

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire ou à distribuer de la vapeur et de l'air chauffé ou refroidi.

Exemples inclus :

- distribution d'eau fraîche
- distribution d'air refroidi
- production de vapeur et conditionnement de l'air
- usine de production de vapeur
- système de chauffage à la vapeur (c.-à-d., fournisseur de chaleur)
- production et distribution de vapeur
- système de réserve de vapeur (y compris géothermique)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
236110 Construction résidentielle

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G1 Construction résidentielle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire ou remodeler et rénover des constructions résidentielles unifamiliales et multifamiliales.

Exemples inclus :

- ajouts aux résidences, entrepreneurs généraux
- ajouts, transformations et rénovations de logements multifamiliaux, par des constructeurs exploitants
- ajouts, transformations et rénovations de bâtiments résidentiels, par des constructeurs exploitants
- ajouts, transformations et rénovations de logements unifamiliaux, par des constructeurs exploitants
- ajouts, transformations et rénovations, logements multifamiliaux
- ajouts, transformations et rénovations de bâtiments résidentiels
- ajouts, transformations et rénovations, logements unifamiliaux
- immeubles résidentiels, construction par des entrepreneurs généraux
- construction d'immeubles à appartements par des constructeurs exploitants
- construction d'immeubles résidentiels
- constructeurs spéculateurs, unifamiliale
- réparations et modifications d'édifices résidentiels, entrepreneur général
- résidentiels, réparations d'édifices (sauf maisons unifamiliales), entrepreneurs généraux
- réparations d'édifice, unifamiliale, entrepreneurs généraux
- bâtiments résidentiels, ajouts, transformations et rénovations
- construction de maisonnettes par des constructeurs exploitants
- construction condominiums
- construction de condominiums par des constructeurs exploitants
- condominiums multifamiliaux, construction par des entrepreneurs généraux

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- condominiums, résidences unifamiliales, construction par entrepreneurs généraux
- gestion de travaux de construction, logements multifamiliaux
- gestion de travaux de construction, constructeurs exploitants de bâtiments résidentiels neufs
- gestion de travaux de construction, logements unifamiliaux
- coopératives d'habitation, construction
- coopératives d'habitation, construction par des constructeurs exploitants
- coopératives d'habitation, construction, par des entrepreneurs généraux
- construction de chalets, par des constructeurs exploitants
- construction de chalets
- constructeurs sur plans particuliers, logements multifamiliaux, par des entrepreneurs généraux
- constructeurs sur plans particuliers, logements unifamiliaux, par des entrepreneurs généraux
- constructions sur mesure, entrepreneurs généraux de maisons unifamiliales
- conception et réalisation de maisons unifamiliales, entrepreneurs généraux
- duplex (c.-à-d., une unité au-dessus de l'autre), construction, par des entrepreneurs généraux
- duplex (c.-à-d., côte à côte), construction, par des entrepreneurs généraux
- duplex en rangée, construction
- duplex, construction, par des constructeurs exploitants
- duplex jumelé, construction
- construction de duplex unifamilial
- restauration des dommages causés par incendies et inondations, services résidentiels
- restauration de logements multifamiliaux, après incendie et inondation, par des entrepreneurs généraux
- restauration de résidences après incendie et inondation par des entrepreneurs généraux
- appartement-jardin, construction, par des entrepreneurs généraux

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- appartement-jardin, construction par des constructeurs exploitants
- réparations et entretien général technique d'immeubles résidentiels
- services de construction résidentielle par personne à tout faire
- construction par des entrepreneurs généraux de tours d'habitation
- tours d'habitation, construction par des constructeurs exploitants
- constructeur de maisons, résidentielles multiples
- constructeur de maison, résidentielle, unifamiliale
- constructeurs résidentiels, entrepreneurs exploitants
- constructeurs résidentiels, logements unifamiliaux, entrepreneurs généraux
- édifice à logements multiples, construction
- maison individuelle, construction
- améliorations de maisons (p. ex., ajouts, remodelage, rénovations), logements multifamiliaux, par des constructeurs exploitants
- améliorations de maisons unifamiliales (p. ex., ajouts, remodelage, rénovations)
- réparations et améliorations de maison, entrepreneur général
- rénovations de maison
- construction de maisons fabriquées sur demande
- construction de maisons, par des constructeurs marchands
- construction de maisons, par des constructeurs exploitants
- maisons, construction de, entrepreneurs généraux
- maisons, logements multifamiliaux, construction
- construction de maisons individuelles attenantes
- construction de maisons en bois rond par des constructeurs exploitants
- construction de maisons en bois rond
- logements à loyer modique, construction par des constructeurs exploitants
- projets de logements à prix modique, résidentiel multiple
- projets à revenu modique, résidence unifamiliale
- habitations basses, construction, par des entrepreneurs généraux
- maison mobile, réparation sur les lieux, entrepreneurs

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- maisons modulaires assemblées sur place, par des constructeurs exploitants
- construction de maisons modulaires, assemblage et installation sur place
- maisons modulaires, industrialisées ou préfabriquées, assemblées sur place par des entrepreneurs généraux
- construction de logements multifamiliaux par des entrepreneurs généraux
- construction de maisons unifamiliales isolées, entrepreneurs généraux
- constructeurs exploitants (c.-à-d., construction sur leurs propres terrains, pour la vente), logements unifamiliaux
- habitations (préfabriquées) en panneaux, assemblées sur place par des constructeurs exploitants
- habitations (préfabriquées) en panneaux, logements multifamiliaux, assemblées sur place par des entrepreneurs généraux
- bâtiments préfabriqués de logements collectifs, assemblés sur le site par des entrepreneurs généraux
- immeubles d'habitations préfabriqués, assemblés sur le site par des constructeurs spéculateurs
- habitations pré-manufacturées unifamiliales, assemblées sur le site, entrepreneurs généraux
- quadruplex, construction
- remodelage et rénovation de bâtiments résidentiels, par des entrepreneurs généraux
- remodelage et rénovation de bâtiments résidentiels, par des constructeurs exploitants
- remodelage et rénovation de maisons unifamiliales
- rénovation de bâtiments résidentiels (sauf unifamiliales), entrepreneurs généraux
- rénovations d'unifamiliales, entrepreneurs généraux
- rénovation résidentielle, entrepreneur général
- réparations de bâtiments résidentiels (sauf unifamiliales), entrepreneurs généraux
- construction résidentielle (p. ex., cabines, chalets, résidences secondaires), entrepreneurs généraux

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- construction résidentielle
- constructions résidentielles, construction personnalisée
- constructions résidentielles, construction personnalisable
- constructions résidentielles, construction en série
- construction de bâtiments résidentiels, logements unifamiliaux, par des entrepreneurs généraux
- construction de maisons résidentielles
- entrepreneur en amélioration résidentielle
- rénovation résidentielle, entrepreneurs
- restauration résidentielle, unifamiliale, entrepreneurs généraux
- construction de maisons en rangée par des constructeurs exploitants
- maisons jumelées, construction
- appartements pour personnes âgées, construction
- améliorations de résidences unifamiliales, entrepreneurs généraux
- logements unifamiliaux, construits sur les terrains d'autrui, par des entrepreneurs généraux
- logements unifamiliaux, construits sur leurs propres terrains en vue de la vente, par des constructeurs exploitants
- construction de logements unifamiliaux par des constructeurs exploitants
- ajout de solariums, bâtiments résidentiels
- condominiums en multipropriété, construction par des constructeurs exploitants de
- maisons de ville et en rangée (c.-à-d., de type unifamilial) construction par des entrepreneurs généraux
- maisons de ville, construction, entrepreneurs généraux
- triplex, construction
- maisons de villégiature, construction par des constructeurs exploitants

Exclusions :

- mise en place de maisons fabriquées (mobiles) et travaux de fixation (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- réalisation de travaux de construction spécialisés sur des maisons et autres bâtiments résidentiels, habituellement en sous-traitance (voir 238 Entrepreneurs spécialisés)

Remarques :

- L'exploitation de centres de décoration et de design par le promoteur ou le constructeur relève de ce code du SCIAN.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
236210 Construction de bâtiments et de structures à usage industriel

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G6 Construction non résidentielle

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire (y compris les ouvrages neufs, les ajouts et les transformations importantes) des bâtiments à usage industriel (sauf les entrepôts).

Exemples inclus :

- usines d'acide, construction
- ajouts, transformations et rénovations de bâtiments industriels, par des constructeurs exploitants
- ajouts, transformations et rénovations, bâtiments à usage industriel
- construction par entrepreneurs généraux d'alumineries (usines d'aluminium)
- usines d'ammonium, construction
- construction d'usines de montage (p. ex., automobiles et camions)
- construction de cimenteries
- usines chimiques, industrielles ou lourdes, construction
- construction de salle blanche, entrepreneurs généraux
- construction de four à coke, entrepreneurs généraux
- gestion de travaux de construction, bâtiments à usage industriel
- construction de certaines structures additionnelles, dont les processus de production sont similaires à ceux que l'on retrouve dans les bâtiments industriels
- constructeurs sur plans particuliers, édifices industriels
- conception et réalisation industrielles, entrepreneurs généraux
- construction de quai de déchargement, mine, entrepreneurs généraux
- usines de traitement (p. ex., déchets, ordures), construction
- construction d'usine de nettoyage à sec, entrepreneurs généraux
- construction de fonderies
- construction de bâtiments industriels, par des constructeurs exploitants
- bâtiments ou installations à usage industriel, construction par entrepreneurs généraux

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- établissements industriels (p. ex., conserveries/usines de mise en conserve, usines de textile ou de caoutchouc), construction
- incinérateurs, fournaises, hauts fourneaux et fours industriels, entrepreneurs généraux, construction d'
- dépendances de complexe industriel, construction de, entrepreneurs généraux
- usines de fabrication ou édifices industriels légers, construction
- construction de quai de chargement, mine, entrepreneurs généraux
- construction d'installations de récupération de matériaux
- usines d'affinages de métaux (affineries), construction
- construction de quai de chargement et de déchargement de minerais
- construction d'installations minières, entrepreneurs généraux
- constructeurs exploitants (c.-à-d., construction sur leurs propres terrains, pour la vente), bâtiments à usage industriel
- construction d'usines de broyage de minerai et de transformation de métaux
- construction de four pour bâtiments industriels, entrepreneurs généraux
- construction d'usine de fabrication pharmaceutique, entrepreneurs généraux
- bâtiments industriels légers en métal, prêt-à-monter ou préfabriqués, montage
- construction d'imprimeries
- usines de transformation (p. ex., aliments, poissons), construction
- remaniement de bâtiments industriels, entrepreneurs généraux
- fonderies, construction
- constructeurs spéculateurs (c.-à-d., construction sur leurs propres terrains, pour la vente), bâtiments industriels
- aciéries, construction
- construction de lavoirs miniers, entrepreneurs généraux

Exclusions :

- construction de raffineries de pétrole et d'usines pétrochimiques (voir 237120 Construction d'oléoducs et de gazoducs et structures connexes)
- construction de centrales électriques (sauf les centrales hydroélectriques) (voir 237130 Construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- construction d'entrepôts (voir 236220 Construction de bâtiments à usage commercial et institutionnel)
- construction de stations de traitement de l'eau, de stations d'épuration des eaux usées, et de stations de pompage pour les systèmes d'eau et d'égouts (voir 237110 Construction d'aqueducs et d'égouts et structures connexes)
- réalisation de travaux de construction spécialisés sur des bâtiments à usage industriel, généralement en sous-traitance (voir 238 Entrepreneurs spécialisés)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
236220 Construction de bâtiments à usage commercial et institutionnel

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G6 Construction non résidentielle

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire (y compris les ouvrages neufs, les ajouts et les transformations importantes) des bâtiments à usage commercial et institutionnel et des structures connexes, comme des stades, des silos à grains, des piscines intérieures.

Exemples inclus :

- ajouts, transformations et rénovations d'entrepôts commerciaux, par des constructeurs exploitants
- ajouts, transformations et rénovations d'hôtels et de motels, par des constructeurs exploitants
- ajouts, transformations et rénovations d'entrepôts industriels, par des constructeurs exploitants
- ajouts, transformations et rénovations, entrepôts commerciaux
- ajouts, transformations et rénovations, entrepôts commerciaux, par des entrepreneurs généraux
- ajouts, transformations et rénovations, hôtels et motels
- ajouts, transformations et rénovations, hôtels et motels, par des entrepreneurs généraux
- ajouts, transformations et rénovations, entrepôts à usage industriel
- ajouts, transformations et rénovations, entrepôts industriels, par des entrepreneurs généraux
- construction de cliniques vétérinaires et d'abris pour animaux
- baraquements, casernes, pavillons-dortoirs, dortoirs, construction
- construction de dépôts et camps forestiers
- construction d'usine de conservation frigorifique, entrepreneurs généraux
- entreprises de conception-réalisation de bâtiments à usage commercial et institutionnel
- construction de bâtiments commerciaux (p. ex., cafétérias, cinémas, stations-services et garages)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- construction de bâtiments commerciaux (p. ex., restaurants, centres d'achats, théâtres, casinos), entrepreneurs généraux
- construction de bâtiments commerciaux par des constructeurs exploitants
- édifices commerciaux, construction (p. ex., boutique de coiffeur (barbier), salon de beauté)
- gestion de travaux de construction, bâtiments à usage commercial et institutionnel
- construction de bâtiment de ferme (sauf résidentiel), entrepreneurs généraux
- restauration d'édifices commerciaux et institutionnels après incendie ou inondation
- élévateurs d'entreposage ou de silo à grains, construction
- services de construction par personne à tout faire, bâtiments commerciaux et institutionnels
- construction de clubs athlétiques et de santé
- établissements de santé (p. ex., cliniques médicales, hôpitaux, poste de premiers soins, sanatoriums), construction
- construction d'hôtels et de motels
- construction de bâtiments institutionnels par des constructeurs exploitants
- construction de bâtiments à usage institutionnel (p. ex., bâtiments scolaires, bibliothèques, hôpitaux)
- monuments (c.-à-d., bâtiments), construction
- construction d'immeubles et de complexes de bureaux
- établissements chargés de l'assemblage sur place de bâtiments commerciaux et institutionnels industrialisés ou préfabriqués
- garages de stationnement, construction
- complexes pénitentiaires (p. ex., pénitenciers, prisons), construction
- édifices publics, construction (p. ex., postes de central téléphonique, bureau de poste, caserne, dôme, centre municipal/civique, banque, auditorium), entrepreneurs généraux
- construction d'entrepôts publics
- construction de studios ou stations de radiodiffusion et de télédiffusion

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- construction d'édifices religieux (p. ex., églises, synagogues, temples, mausolées)
- rénovation et transformation d'édifice, commercial et institutionnel, construction
- construction d'installations sportives, récréatives (p. ex., arénas, gymnases couverts et courts de tennis intérieurs)
- construction de stades, entrepreneurs généraux
- caches ou magasins de chantier, construction
- construction de piscines intérieures
- construction de bâtiments pour le réseau des transports (p. ex., abribus, terminaux, gares, hangars, stations)
- construction d'entrepôt (p. ex., à usage commercial, industriel, manufacturier, public ou privé)

Exclusions :

- construction de structures qui font partie intégrante des systèmes de services publics (p. ex., réservoirs, stations de pompage) ou qui sont utilisées pour fabriquer des produits pour ces systèmes (p. ex., centrales, raffineries) (Voir 2371 Construction d’installations de services publics)
- réalisation de travaux de construction spécialisés sur les bâtiments commerciaux et institutionnels, généralement en sous-traitance (voir 238 Entrepreneurs spécialisés)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
237110 Construction d'aqueducs et d'égouts et structures connexes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G2 Construction d’infrastructures

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des conduites d'eau et des canalisations d'égout, des stations de pompage, des usines de traitement et des réservoirs. Ces types de travaux peuvent comprendre la construction d'ouvrages neufs, la reconstruction, la réfection et les réparations.

Exemples inclus :

- construction d'aqueducs, entrepreneurs généraux
- puits artésiens, construction
- obturation de puits
- gestion de travaux de construction, conduites d'eau et canalisations d'eaux usées
- gestion de travaux de construction, conduites d'eau et canalisations d'égouts et structures connexes
- construction des structures (y compris les bâtiments) qui font partie intégrante des réseaux d'eau et d'égout
- puits d'eau profonds
- construction de conduites d'eau et d'égouts
- forage de puits d'eau
- construction d'usine de filtration
- installation de borne-fontaine
- forage géothermique, entrepreneurs
- installation de bornes-fontaines et de bouches de vidange
- projet d'irrigation, construction
- construction de lagunes pour le traitement d'eaux usées
- construction de plaque d'égout, entrepreneurs
- pipeline (p. ex., gaz, huile, égout, eau), construction
- construction de stations de pompage d'eau
- construction de réservoirs
- construction d' égouts sanitaires

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- construction de canalisations de collecte et d'évacuation des eaux usées
- usines de traitement et d'épuration des eaux usées, construction
- stations de traitement d'eaux usées, gestion de travaux de construction
- conduits d'égout, tuyaux et raccordements, construction
- activités spécialisées associées aux conduites d'eau, aux canalisations d'égout et aux structures connexes
- construction d'égouts pluviaux
- construction de conduites de services publics (c.-à-d., égouts, aqueducs)
- construction d'aqueducs et d'égouts et structures connexes
- construction d'usines de dessalement
- construction de conduites principales d'eau, entrepreneurs généraux
- construction de bouches d'incendie et conduites principales d'eau
- installation de stations d'échantillonnage d'eau
- réservoirs et tour de stockage d'eau, construction
- construction de stations de traitement de l'eau
- forage de puits, eau (sauf les puits de prise d'eau des champs pétrolifères et gaziers)
- installation de pompes et de tuyauterie pour puits

Exclusions :

- construction d'ouvrages maritimes (p. ex., ports), de structures de régulation des crues, de barrages ou d'installations hydroélectriques (voir 237990 Autres travaux de génie civil)
- construction de puits de prise d'eau dans les champs de pétrole et de gaz (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
237120 Construction d'oléoducs et de gazoducs et structures connexes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G2 Construction d'infrastructures

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des conduites et canalisations de pétrole et de gaz, des raffineries et des réservoirs. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, la reconstruction, la réfection et les réparations.

Exemples inclus :

- construction d'usines pétrochimiques
- complexes et installations de produits chimiques, entrepreneurs généraux
- stations de compression, de comptage et de pompage, conduites de pétrole et de gaz naturel, construction
- gestion de travaux de construction, oléoducs et gazoducs
- gestion de travaux de construction, oléoducs et gazoducs et structures connexes
- construction des structures (y compris les bâtiments) qui font partie intégrante des réseaux d'oléoducs et de gazoducs
- protection contre la corrosion, de pipelines souterrains et réservoirs de stockage de produits pétroliers
- lignes de distribution, pétrole et gaz, construction
- systèmes de collecte et de distribution, pipeline de pétrole et de gaz naturel
- pipelines de gaz naturel, construction
- construction d'usines de traitement du gaz naturel
- construction de canalisations de distribution dans les champs pétrolifères et gaziers
- gestion de travaux de construction, raffineries de pétrole et complexes pétrochimiques
- construction de raffineries de pétrole
- revêtement intérieur de tuyaux (sauf isolation thermique), entrepreneurs
- entrepreneurs en réfection de pipelines
- entrepreneurs en enveloppage de pipeline
- construction de pipelines, pétrole et gaz naturel

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- lignes de service, gaz naturel et pétrole, construction
- activités spécialisées associées à la construction des gazoducs, des oléoducs et des structures connexes
- construction de réservoirs de stockage de gaz naturel ou de pétrole

Exclusions :

- construction d'usines chimiques (sauf les usines pétrochimiques) et d'installations de traitement ou de procédés similaires (voir 236210 Construction de bâtiments et de structures à usage industriel)
- entrepreneurs en isolation thermique pour le revêtement intérieur de tuyaux (voir 237990 Autres travaux de génie civil)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des lignes et des tours de transmission, des centrales (sauf les centrales hydroélectriques) et des tours d'émission et réception pour la radio, la télévision et les télécommunications. Les types de travaux réalisés peuvent comprendre de nouveaux ouvrages, la reconstruction, la réfection et les réparations.

Exemples inclus :

- énergies de remplacement (p. ex., géothermique, marémotrice, solaire et éolienne), construction de structures
- antennes (tours), construction
- installation de câbles (hydro-électrique, téléphonique, télégraphique, souterrain et marin)
- construction de ligne de télévision par câble, entrepreneurs
- tours de téléphonie cellulaire, construction
- construction de centrales de cogénération
- construction de tours de communication
- gestion de travaux de construction, lignes de transmission d'électricité et de communications et structures connexes
- construction des structures (y compris les bâtiments) qui font partie intégrante des réseaux d'alimentation de communication
- construction, poste de transformateurs
- entrepreneurs, lignes téléphonique et télégraphique
- construction de lignes et tours de transmission d'énergie électrique
- construction de lignes de transmission de câbles à fibres optiques
- centrales électriques (sauf hydro-électrique), construction
- construction de tours hertziennes
- centrales nucléaires, construction
- construction d'infrastructures de confinement de réacteur nucléaire, entrepreneurs généraux
- construction de ligne de transmission sur poteaux, entrepreneurs généraux

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes
- centrales (sauf hydro-électrique), construction
- construction de tours de transmission pour la radio et télévision, entrepreneurs généraux
- stations de réception de signaux par satellite, construction
- structure de réception de centrale solaire, construction
- activités spécialisées associées aux lignes de transmission et de communications et aux structures connexes
- construction de stations et sous-stations de commutation
- lignes de transmission de télécommunication, construction
- construction de lignes télégraphiques, entrepreneurs généraux
- construction de lignes téléphoniques, entrepreneurs généraux
- déroulage de ligne téléphonique
- centrales thermiques, construction
- tours, distribution électrique et télécommunications, construction
- construction de stations et sous-stations de transformation, énergie électrique
- pose de câbles souterrains (p. ex., câblodistribution, électricité, téléphone)
- construction de lignes de services publics (p. ex., communications, électricité)
- construction de matériel de conversion d'énergie éolienne en électricité

Exclusions :

- construction de studios de radiodiffusion/télédiffusion et de bâtiments non résidentiels similaires (voir 236220 Construction de bâtiments à usage commercial et institutionnel)
- construction de centrales hydroélectriques (voir 237990 Autres travaux de génie civil)
- installation et entretien des lignes de télécommunications par les compagnies de télécommunications (voir 517 Télécommunications)
- déboisement ou débroussaillement par bandes (sauf entretien) (voir 238910 Entrepreneurs en préparation de terrains)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- localisation des lignes souterraines de services publics avant les travaux de creusement (voir 561990 Tous les autres services de soutien)
- réalisation de travaux électriques dans les bâtiments (voir 238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage)
- élagage des arbres et débroussaillage autour des lignes aériennes des services publics (voir 561730 Services d'aménagement paysager)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
237210 Lotissement de terrains

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G2 Construction d'infrastructures

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à viabiliser et diviser les terrains pour ensuite les vendre à des constructeurs. Le lotissement des terrains précède les activités de construction et peut créer des terrains résidentiels, commerciaux ou des parcs industriels. La viabilisation des terrains peut inclure le déboisement ou des travaux d'excavation pour la construction de routes et d'infrastructures de services publics. L'ampleur des travaux varie d'un projet à l'autre et les établissements peuvent effectuer tout le travail eux-mêmes ou donner en sous-traitance le travail à d'autres. Ne sont pas inclus les établissements qui effectuent uniquement la subdivision légale des terrains.

Exemples inclus :

- lotissement de lots à bâtir, aménagement de terrains
- lotisseurs (sauf les cimetières)
- achat, viabilisation, division et lotissement de terrains
- viabilisation des terrains (hydro, égouts et aqueduc) et lotissement de terrains
- promoteurs immobiliers
- lotisseur de terrains résidentiels
- lotissement de terrains (sauf les cimetières)
- viabilisation de terrains pour vente ultérieure
- lotissement et viabilisation de terrains appartenant à autrui

Exclusions :

- construction de bâtiments destinés à la vente, sur des terrains qu'ils lotissent (voir 236 Construction de bâtiments)
- construction de routes en sous-traitance pour des entreprises de lotissement (voir 237310 Construction de routes, de rues et de ponts)
- installation de services publics en sous-traitance, pour des entreprises de lotissement (voir 2371 Construction d'installations de services publics)
- le lotissement légal de terrains sans la préparation des terrains est classé selon l'activité principale de l'établissement
- préparation de terrains appartenant à d'autres, en vue de la construction de bâtiments (voir 238910 Entrepreneurs en préparation de terrains)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
237210 Lotissement de terrains

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G2 Construction d'infrastructures

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
237310 Construction de routes, de rues et de ponts

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G2 Construction d'infrastructures

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des routes (y compris les voies surélevées), des rues, des pistes d'aéroport, des trottoirs et des ponts. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, de la reconstruction, de la réfection et des réparations.

Exemples inclus :

- construction de culées
- revêtement d'asphalte ou de béton (c.-à-d., voies publiques, routes, rues et trottoirs)
- approche du pont, construction
- construction de tabliers de ponts
- construction de ponts
- construction de ponceaux, voies publiques, routes et rues
- bordures et caniveaux en béton, pour zones pavées résidentielles et commerciales, construction
- bordures et caniveaux, voies publiques, routes et rues, construction
- nivelage de voies publiques, routes, rues ou pistes d'aéroport
- construction de garde-fous pour voies publiques
- voies publiques, routes, rues et ponts, gestion de travaux de construction
- traçage ou marquage de lignes (p. ex., aire de stationnement, lignes de circulation sur autoroutes, bandes de guidage)
- route aménagée, construction de, entrepreneurs généraux
- pavage de voies publiques, routes, rues, ponts ou pistes et aires d'aéroports
- pavage de routes, de rues et de ponts, entrepreneurs
- réparation de voies publiques, routes, rues, ou pistes d'aéroport
- rechargement et revêtement de voies publiques, routes, rues, ponts ou pistes d'aéroport
- panneaux de signalisation routière (p. ex., voies publiques, rues, routes, ponts), entrepreneurs en montage de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
237310 Construction de routes, de rues et de ponts

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G2 Construction d'infrastructures

- activités spécialisées associées à la construction des routes, rues et ponts
- goudronnage de routes
- entrepreneurs en installation de signalisation routière et de feux de circulation (seulement s'ils sont spécialisés dans ce domaine)
- construction de tréteaux (chevalets) de pont, entrepreneurs généraux
- construction de souterrain, entrepreneurs généraux

Exclusions :

- construction de terrains de stationnement, d'entrées privées et de trottoirs, ou la pose de panneaux d'affichage (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)
- construction de tunnels (voir 237990 Autres travaux de génie civil)
- éclairage des routes et installation de signalisation routière (voir 238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage)
- peinture des ponts (voir 238320 Entrepreneurs en peinture et tapisserie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
237990 Autres travaux de génie civil

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G2 Construction d'infrastructures

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne sont rangés dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à réaliser des travaux de génie civil. Les types de travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, de la reconstruction, de la réfection et des réparations.

Exemples inclus :

- ouvrages de soutènement ancrés, entrepreneurs
- terrain d'athlétisme (sauf stades), construction
- protection contre les avalanches, construction
- digues, construction
- construction de caissons (c.-à-d., structures maritimes ou pneumatiques)
- construction de rideau d'étanchéité pour canal, entrepreneurs généraux
- travaux de génie civil (récréatifs), construction de (p. ex., terrains de golf, terrains de jeux, terrains et installations sportifs, parcs et sentiers)
- travaux de génie civil (récréatifs), construction de (p. ex., patinoires intérieures, courts de tennis extérieurs)
- batardeaux, construction
- gestion de travaux de construction, barrages
- gestion de travaux de construction, ouvrages maritimes
- gestion de travaux de construction, transport en commun
- gestion de travaux de construction, installations de loisirs en plein air
- gestion de travaux de construction, tunnels
- projets de construction portant sur les ressources en eau, l'aménagement des installations maritimes et les projets de construction récréatifs en plein air
- encoffrement (protection des rivages) et encoffrement (protection des rivages), construction
- construction de barrage
- digues et autres structures de lutte contre l'inondation, construction
- construction de quais et jetées

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- construction d'ouvrages de drainage
- ciné-parcs, construction
- construction d'ouvrages de soutènement
- installation de tuyaux d'argile en milieu agricole
- construction d'ouvrages de contrôle des crues
- canaux et tranchées de drainage et d'évacuation, construction
- construction de gabion
- construction de ports et d'installations portuaires
- forage horizontal (p. ex., pour la pose de câbles, pipelines, égouts)
- installation hydro-électrique, construction
- construction de centrales hydro-électriques
- installation de géomembrane pour confinement de site d'enfouissement
- entrepreneurs généraux en construction de jetées
- drainage des terres, entrepreneurs
- construction de levées et jetées, entrepreneurs généraux
- construction de systèmes de transport sur rails légers
- écluses et voies navigables, entrepreneurs généraux, construction
- construction maritime, entrepreneurs généraux
- construction de débarcadères maritimes
- entrepreneurs en microtunnelage
- travaux divers de construction lourde et de génie civil, gestion de travaux de construction
- construction et/ou entretien d'installations pour missiles, entrepreneurs généraux
- construction de monorails
- construction de sites de stockage de déchets radioactifs
- autres travaux de génie civil pour des projets d'eau (p. ex., dragage de canaux, chenaux, voies navigables, fossés)
- enfoncement de pieux pour ouvrages marins
- fonçage horizontal, entrepreneurs

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- construction de bassins, entrepreneurs généraux
- centrales énergétiques, hydro-électriques, construction
- construction de chemin de fer
- chemin de fer (voies ferrées, plates-formes, chevalets, signaux, appareils enclencheurs), construction de
- construction de ballast pour chemin de fer
- construction de zones récréatives (espaces verts)
- construction de terrains de caravaning
- murs de soutènement ancrés (p. ex., avec pieux, clous de sol, tirants d'ancrage), construction
- murs de soutènement, construction
- installation d'empierrement, montage de maçonnerie
- enlèvement de pierres sous-marines, entrepreneurs
- systèmes de réduction des sédiments, construction
- chenaux maritimes, construction
- installation de remonte-pente, entrepreneurs généraux
- activités spécialisées associées à ces projets d'ouvrage de génie civil
- passes-déversoirs pour les eaux d'inondation, construction
- lignes de tramway, construction
- enlèvement de roche sous-marine, entrepreneurs généraux
- construction de voies souterraines de métros
- construction de métros (voies souterraines), entrepreneurs généraux
- enlèvement de billes de bois sous l'eau, entrepreneurs généraux
- construction de sentiers, entrepreneurs généraux
- creusement de tranchées sous l'eau
- construction de tunnels
- construction de parcs aquatiques

Exclusions :

- construction de routes, de rues et de ponts (voir 237310 Construction de routes, de rues et de ponts)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- construction d'oléoducs, de gazoducs et de structures connexes (voir 237120 Construction d'oléoducs et de gazoducs et structures connexes)
- construction de lignes de transmission électrique, de communications et de structures connexes (voir 237130 Construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes)
- construction de conduites d'eau, de canalisations d'égout et des structures connexes (voir 237110 Construction d'aqueducs et d'égouts et structures connexes)
- construction de stades, entrepreneurs généraux (voir 236220 Construction de bâtiments à usage commercial et institutionnel)
- creusement de tranchées (sauf les tranchées sous-marines) (voir 238910 Entrepreneurs en préparation de terrains)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie G Construction

Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couler et finir les fondations et les éléments structuraux en béton. Sont aussi inclus les établissements effectuant l'injection de coulis et des travaux de gunitage. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- finition de ciment
- travaux de ciment
- cheminées en béton, construction
- finition de béton, entrepreneurs
- finition et surfaçage de plancher de béton
- semelles et fondations de béton, entrepreneurs
- revêtement en béton d'entrées privées et commerciales et aires de stationnement
- coulage du béton
- pompage (mise en place) du béton
- réparations de béton
- resurfaçage, béton
- fondations de bâtiments en béton coulé, entrepreneurs
- coulage de mortier liquide pour fondation, entrepreneurs
- gunitage, opérations de construction
- gunitage de béton
- injection de boue, entrepreneurs
- injection de coulis et travaux de gunitage
- construction de murs de soutènement en béton coulé
- béton projeté (gunite), entrepreneurs

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- jointoiement, recouvrement et imperméabilisation du béton (voir 238390 Entrepreneurs en autres travaux de finition de bâtiment)
- construction ou pavage des rues, routes et trottoirs (voir 237310 Construction de routes, de rues et de ponts)
- montage et démontage de coffrages pour le coulage du béton (voir 238190 Entrepreneurs en autres travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment)
- pavage d'entrées résidentielles, de terrains de stationnement commerciaux et autres terrains de stationnement privés (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

238120 Entrepreneurs en montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie G Construction

Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à ériger et assembler les éléments structuraux faits d'acier ou de béton préfabriqué et/ou assembler et installer d'autres produits de construction en acier afin de renforcer le béton coulé. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- installation de balcons en béton préfabriqué
- béton, installation de produits et structures préfabriquées ou précontraintes
- entrepreneurs de mise en place de béton armé
- installation de murs-rideaux en béton préfabriqué
- montages de charpentes d'acier
- structures de ferronnerie, entrepreneurs
- réservoirs de stockage en métal, installation
- liage et ficelage de tiges à armer le béton, construction
- charpente pour bétonnage
- panneaux en béton préfabriqué, plaques ou formes, installation
- béton précontraint, installation de poutres, dalles ou autres composants de
- ronds d'armature (tiges déformées pour armer le béton), installation
- installation de tiges, barres, treillis et cages pour béton armé
- acier d'armature, entrepreneurs
- parements en béton préfabriqué, installation
- escaliers en béton préfabriqué, installation
- entrepreneurs en montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué
- montage de charpentes en acier, entrepreneurs

Exclusions :

- coulage du béton en chantier pour les fondations de bâtiments ou les éléments de structures (voir 238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

structure en béton coulé)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238130 Entrepreneurs en charpenterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à ériger la structure des bâtiments et mettre le revêtement en place, à l'aide de matériaux autres que l'acier ou le béton. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- assemblage et montage de pièces composantes préfabriquées de bâtiments sur place
- installation de charpentes de bâtiments (sauf acier de construction)
- menuiserie, charpenterie
- poutres de plafond (en bois), gros oeuvre, installation
- fondations de bâtiments en bois, entrepreneurs
- charpente de maisons, entrepreneurs
- charpenterie, entrepreneurs
- fondations permanentes en bois, installation
- charpente à poteaux, entrepreneurs
- installation de composantes de charpente en bois (p. ex., fermes)
- armatures de poutre (bois seulement), entrepreneurs
- construction de revêtement en bois (maison, bâtiment, structure)
- charpentes métalliques (sauf acier de construction), entrepreneurs
- installation de colombages en bois ou en acier
- composantes de charpente en bois (p. ex., poutres) fabriquées sur place

Exclusions :

- construction de fondation en brique, en bloc, ou en pierre (voir 238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie)
- menuiserie de finition (voir 238350 Entrepreneurs en petite menuiserie)
- installation de charpentes en acier ou en béton préfabriqué (voir 238120 Entrepreneurs en montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238130 Entrepreneurs en charpenterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de maçonnerie, poser des revêtements en pierre ou en brique et autres travaux connexes. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- installation de placage à surface de brique
- briquetage, entrepreneurs
- pose de blocs en béton
- construction et réparation de cheminée
- installation de parpaing
- pose de bloc en béton
- installation de marbre extérieur, travaux de granit ou d'ardoise
- installation de pierre des champs
- installation de cheminées, maçonnerie
- fondations d'édifice en bloc, pierre d'assise ou brique, entrepreneurs
- pose de briques de verre
- maçonnerie de briques de verre
- entrepreneurs de travaux extérieurs en granite
- installation de granit (travail d'extérieur)
- installation de marbre (travail d'extérieur)
- maçonnerie, entrepreneurs
- jointoiement, nettoyage et calfeutrage de maçonnerie
- installation de pierres ornementales
- construction avec briques réfractaires, entrepreneurs
- construction de murs de soutènement en blocs de pierre ou de brique, entrepreneurs
- ardoise (c.-à-d., travail extérieur), entrepreneurs

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- pierre, coupe et mise en place de, construction
- montage de maçonnerie, entrepreneurs
- stucco, pose de, entrepreneurs
- jointoiement en saillie, entrepreneurs

Exclusions :

- montage de la structure de base des bâtiments, par coulage de béton (voir 238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé)
- travaux intérieurs en marbre, granite et ardoise (voir 238340 Entrepreneurs en pose de carreaux et coulage de terrazzo)
- pose de pierre préfabriquée ou de brique pour les patios, les trottoirs et les entrées; pavage d'entrées résidentielles, de terrains de stationnement commerciaux et autres terrains de stationnement privés (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238150 Entrepreneurs en travaux de vitrage et de vitrerie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer des panneaux en verre, à préparer des ouvertures (c.-à-d., travaux de vitrerie) et autres travaux connexes dans les bâtiments. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- installation de murs-rideaux en verre
- entrepreneurs en travaux de vitrage et de vitrerie
- installation de revêtement en verre
- installation de vitres (sauf automobile), entrepreneurs
- installation de cloisons en verre
- verre, coloration, construction
- travaux de vitrerie, entrepreneurs
- installation de vitres de construction hermétique pour fenêtres
- pose de fenêtres de construction hermétique, de type commercial
- installation de miroirs
- installation de vitrail
- installation de carreaux ou fenêtres à vitres

Exclusions :

- installation de fenêtres préfabriquées (voir 238350 Entrepreneurs en petite menuiserie)
- remplacement, réparation ou teinte de vitres d'automobile (voir 811122 Ateliers de remplacement de vitres de véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238160 Entrepreneurs en travaux de toiture

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de toiture. Sont inclus les établissements spécialisés dans le traitement des toitures (c.-à-d., pulvérisation, peinture ou revêtement) et l'installation de puits de lumière. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- installation de bardeaux bitumés pour toits
- installation de toiture de cuivre
- installation de toiture en tôles ondulées métalliques
- installation de toiture en fer galvanisé
- installation de toiture-terrasse plate (appliquée à chaud ou froid)
- peinture, pulvérisation ou enduction des toits
- installation de papier toiture en rouleaux
- installation de membranes de toit
- vaporisation, peinture ou revêtement de toitures, entrepreneurs
- installation de toits
- toiture métallique en feuilles, installation de
- puits de lumière, installation de
- revêtements réfléchissant le soleil, application sur les toits de
- toit à pente raide, installation
- ferblantier, travaux de toitures, construction
- toits, traitement par pulvérisation, peinture ou enduction
- traitement des toitures et installation de puits de lumière

Exclusions :

- installation de tuyaux de descente d'eaux pluviales, de gouttières, de bordures de toit et de soffites (voir 238170 Entrepreneurs en travaux de parements)
- installation de fermes de toit et fixation de revêtements aux fermes (voir 238130 Entrepreneurs en charpenterie)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

238160 Entrepreneurs en travaux de toiture

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie G Construction

Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238170 Entrepreneurs en travaux de parements

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer des parements en bois, aluminium, vinyle ou autre matériau de finition extérieure (exception faite de la brique, de la pierre, du stuc ou des murs-rideaux). Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- parement d'aluminium, installation
- revêtement (sauf en verre), installation de
- descente d'eaux pluviales et gouttières, entrepreneurs, installation de
- gouttières, entrepreneurs
- bordure de toit et soffite, métallique et plastique, installation de
- bande d'étanchéité (solin), entrepreneurs en installation
- gouttières sans soudure, formées et installées sur place
- brise-glace de toiture, installation de
- installation de gouttières et de tuyaux de descente des eaux pluviales
- parement métallique, installation de
- parement (aluminium, acier, amiante, ciment, plastique, panneau de fibres dur), installation de
- parement (installation et réparation), entrepreneurs
- parements de vinyle, soffite, bordure de toit, installation de
- parements en bois, installation de

Exclusions :

- installation de revêtement en verre (voir 238150 Entrepreneurs en travaux de vitrage et de vitrerie)
- installation de matériaux de finition extérieure pour bâtiments en brique, pierre ou stuc (voir 238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie)
- installation de murs-rideaux (voir 238190 Entrepreneurs en autres travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- installation de conduites et canalisations en tôle (voir 238220 Entrepreneurs en plomberie, chauffage et climatisation)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

238190 Entrepreneurs en autres travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie G Construction

Sous-catégorie G3 Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de fondation, de structure et de finition extérieure des bâtiments. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- ferblanterie architecturale, entrepreneurs
- auvents, installation d'
- balcons en métal, installation de
- protection cathodique, installation de
- coffrages pour béton, entrepreneurs
- murs-rideaux (sauf verre et béton préfabriqué), entrepreneurs, installation
- combles et grilles métalliques, installation de (sauf toiture)
- décoration en fer et en acier, installation de
- escaliers d'évacuation, installation d'
- entrepreneur de coffrages
- coffrages pour béton coulé, montage et démontage
- tasseau en métal, entrepreneurs
- métallerie ornementale, entrepreneurs, installation de
- autres activités faisant parties des travaux de charpente qui peut inclure les caissons
- volets, installation
- escaliers métalliques, installation d'
- vitrines de magasin en métal ou cadre métallique, installation de
- entrepreneurs en injection d'uréthane
- entrepreneurs en stabilisation du sol avec de l'uréthane
- soudage, entrepreneurs sur les chantiers de construction

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- montage et démontage des éléments de structures en acier ou en béton préfabriqué (voir 238120 Entrepreneurs en montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué)
- ignifugation de bâtiments, entrepreneurs (voir 238310 Entrepreneurs en installation de cloisons sèches et travaux d'isolation)
- charpenterie (voir 238130 Entrepreneurs en charpenterie)
- travaux de vitrerie (voir 238150 Entrepreneurs en travaux de vitrage et de vitrerie)
- installation ou réparation des toits (voir 238160 Entrepreneurs en travaux de toiture)
- installation de parements (voir 238170 Entrepreneurs en travaux de parements)
- travaux de maçonnerie (voir 238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie)
- travaux de structure et de fondation en béton coulé (voir 238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G4 Équipements techniques, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer ou entretenir l'équipement et le câblage électrique.

Exemples inclus :

- éclairage de pistes d'aéroports, entrepreneurs
- systèmes d'alarme électriques (feu, vol), installation seulement
- système de câblage pour audiovisuels, installation seulement de
- systèmes de contrôle automatique de bâtiments, entrepreneurs
- système d'alarme antivol, câblage électrique, installation de
- jonction de câbles électriques par épissure, entrepreneurs
- télédistribution, raccordement, entrepreneurs,
- communication, installation d'équipements de, entrepreneurs en
- câbles d'ordinateur et de réseau, installation de
- électricité, entrepreneurs
- panneaux de contrôle et prises électriques, installation de
- entrepreneurs en électricité
- inspection électrique d'édifices commerciaux
- services de vérification électrique
- installations électriques de système de régulation d'ambiance pour le contrôle de la température et de l'humidité
- réparation des installations électriques d'un bâtiment
- câblage électrique, entrepreneurs
- électricité, travaux d', construction et entretien
- électricien
- clôtures électroniques pour animaux domestiques, installation
- câbles à fibres optiques (sauf les lignes de transmission), installation
- systèmes d'alarme incendie, installation de
- éclairage et signalisation électriques routiers, entrepreneurs

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- système d'éclairage et de signalisation électriques pour voies publiques, rues et ponts, installation de
- système domotique, installation de
- cinéma maison, installation de
- installation de clôture invisible pour animaux domestiques
- installation de panneaux photovoltaïques
- intercommunications, installation de systèmes d'
- éclairage électrique, installation de systèmes d'
- travaux électriques à basse tension
- éclairage d'entrées privées ou de stationnements, entrepreneurs
- sonorisation, installation de systèmes de
- équipement de signalisation ferroviaire, installation d'
- systèmes de sécurité et de vol-incendie, installation seulement
- installation électrique de détecteurs de fumée
- câbles de chauffage électrique à ciel ouvert pour la fonte de neige, installation de
- matériel de sonorisation, installation
- systèmes de surveillance, installation seulement
- télécommunications, installation d'équipement de, entrepreneurs
- téléphone et matériel téléphonique, entrepreneurs, installation de
- feux de signalisation routière, installation de
- éclairage de tunnels, entrepreneurs

Exclusions :

- installation d'avertisseurs antivol et d'avertisseurs d'incendie, avec services de vente, de maintenance ou de surveillance (voir 561621 Services de systèmes de sécurité (sauf les serruriers))
- construction de lignes de transmission d'électricité et de communication (voir 237130 Construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238220 Entrepreneurs en plomberie, chauffage et climatisation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G4 Équipements techniques, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer ou entretenir les équipements de plomberie, de chauffage et de climatisation. Les entrepreneurs classés dans ce secteur peuvent fournir les pièces et la main-d'oeuvre dans la réalisation de ces travaux. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- système d'admission d'air, équilibrage et analyse de
- trou d'aération, installation
- systèmes de climatisation, installation ou réparation de
- appareils sanitaires et de plomberie pour salle de bains, installation d'
- souffleurs et ventilateurs, refroidissement et chauffage à air chaud, installation
- chaudières, écaillage, nettoyage et détartrage
- matériel de climatisation centrale, installation de
- système central de refroidissement, installation de matériel et de conduits de
- alimentation en eau fraîche, installation de systèmes d'
- systèmes de réfrigération commerciale, installation de
- diffuseurs, grilles, registres, installation de
- réservoirs de stockage d'huile domestique, installation de
- drainage, déchets et ventilation, installation de systèmes de
- abreuvoirs, installation d'
- chauffage à chaleur sèche (sauf les plinthes électriques), installation de matériel et de dispositifs de régulation de systèmes de
- réseau de gaines (p. ex., chauffage, réfrigération, ventilation, dépoussiérage), installation de
- dépoussiérage, entrepreneurs, installation d'équipement de
- systèmes de ventilation, entrepreneur en (p. ex., cuisines, aire de travail industriel)
- systèmes d'extincteurs automatiques à eau (gicleurs), installation de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- foyers, installation de (sauf maçonnerie)
- foyers au gaz naturel, installation
- fournaises à air pulsé, installation
- brûleur à mazout, installation
- contrôle de brûleur à pétrole ou fournaise, installation
- conversion d'appareil de chauffage d'un combustible à un autre
- humidificateurs de systèmes de chauffage, installation
- appareils de chauffage, installation, entretien et réparation
- montage d'installations au gaz, entrepreneurs
- branchements de conduite de gaz, entrepreneurs
- pompe à chaleur, installation de
- chaudières de chauffage (c.-à-d., domestiques), installation et réparation
- chaudières de chauffage, installation et réparation
- installation d'équipement de chauffage, entrepreneurs
- chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA), entrepreneurs
- chauffage par eau chaude, installation de système de
- système de chauffage à eau chaude, installation de
- tuyauterie industrielle, installation de
- installation de tours de refroidissement et autre équipement de refroidissement industriel ou commercial
- éviers et accessoires de cuisine, installation d'
- système d'asperseur de pelouse, entrepreneurs, installation de
- mécanique, entrepreneurs
- doublage de cheminée en métal, installation, pour transformation de l'huile au gaz, de foyer encastrable (bois)
- conduites de gaz naturel, installation de
- raccords de tuyauterie, plomberie et systèmes de chauffage, entrepreneur
- plomberie et système de chauffage, entrepreneurs
- entrepreneurs en plomberie (plombier)
- appareils sanitaires, installation de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- eau potable, système d' (sauf les puits d'eau), installation de
- chauffage par rayonnement (plancher), installation de système de
- installation d'épurateurs (pour la purification de l'air)
- canalisations et branchements d'égout pour bâtiments, entrepreneurs
- chauffage de surfaces à ciel ouvert (eau chaude ou glycol), installation de systèmes de
- chauffage solaire, usine de, installation d'
- asperseur de pelouse et jardin, installation de systèmes d'
- montage d'installations à la vapeur, entrepreneurs
- pompes de puisard, installation et entretien, entrepreneurs
- ferblantier, système de conduites, construction
- travaux de ventilation, entrepreneurs
- entrepôts réfrigérés, installation d'
- systèmes de chauffage à air chaud, installation de
- chauffe-eau, installation de
- compteurs d'eau, installation de
- canalisations d'eau (sauf puits d'eau), installation de
- pompe à eau, installation et service, entrepreneurs
- adoucisseur d'eau, installation d'
- système d'aqueduc, équilibrage et analyse, entrepreneurs

Exclusions :

- nettoyage des conduites en tôle (voir 561791 Services de nettoyage de conduits et de cheminées)
- installation de commandes électriques pour les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (voir 238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage)
- installation de foyers en maçonnerie (voir 238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie)
- installation de pompes et de tuyauterie pour puits (voir 237110 Construction d'aqueducs et d'égouts et structures connexes)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238220 Entrepreneurs en plomberie, chauffage et climatisation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G4 Équipements techniques, construction

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238291 Entrepreneurs en installation d'ascenseurs et d'escaliers roulants

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G4 Équipements techniques, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer et réparer des ascenseurs, des escaliers roulants, des trottoirs roulants et autres dispositifs de transport semblables dans les bâtiments. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- ascenseurs, escaliers roulants et trottoirs mécaniques, installation, conversion et réparation d', entrepreneurs

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238299 Entrepreneurs en installation de tout autre équipement technique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G4 Équipements techniques, construction

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à installer ou réparer de l'équipement de construction. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations. Les travaux réalisés par ces établissements comprennent l'installation de chaudières et de tubulures, le démantèlement de machinerie et d'équipement lourd, et l'installation de systèmes d'aspirateur central.

Exemples inclus :

- machinerie agricole, installation de
- antennes de type domestique, installation d'
- assemblage et installation de machinerie pour chaînes de production
- guichets automatiques bancaires (GAB), installation
- barrières automatiques (p. ex., garages, stationnements), installation de
- isolation et installation de chaudières, tuyau, ou gaine
- équipement de pistes de quilles, installation
- portes de type commercial et industriel, installation de (p. ex., à déplacement vertical, de garage, en acier ou caoutchouc, automatiques ou tournantes)
- équipement commercial de restaurant, installation et réparation (équipement lourd)
- monte-plats, installation de
- installation d'équipement, mécanicien en chantier
- installation de pompes à essence, entrepreneurs
- équipement de communication industrielle, installation d'
- installation de moteurs et turbines dans les bâtiments, entrepreneurs
- installation de dispositifs de changement de vitesse dans des stations de pompage
- équipement de protection contre la foudre, entrepreneur
- paratonnerres et conducteurs de paratonnerre, installation de
- montage de machines, entrepreneurs

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines-outils, installation de
- équipement pour la manutention de matériel dans des édifices, installation
- équipement de manutention de matériaux, installation d'
- isolation d'équipement mécanique (p. ex., revêtement de tuyau thermique, enveloppe de chaudière de chauffage)
- installation d'équipement d'imagerie médicale
- équipement pour la métallurgie, installation d'
- équipement mécanique pour garages automobiles et stations-service (p. ex., monte-voitures), installation d'
- machines de bureau, installation
- tuyauterie pour l'industrie pétrochimique, installation de
- convoyeur pneumatique, installation de systèmes de
- chaudières électriques, installation
- chaudières achetées, montage de
- installation d'équipement pour la production d'énergie, entrepreneurs
- montage d'équipement lourd
- antenne parabolique (résidentielle), installation et service
- station-service, installation d'équipements, entrepreneurs
- station-service, entretien et réparation d'équipement
- équipement spécialisé médical, installation d'
- machine pour textiles, installation de
- aspirateur central, entrepreneurs en systèmes d'
- voûtes, coffres-forts et guichets automatiques, entrepreneur en installation
- distributeurs automatiques, installation
- tuyaux d'eau, isolation de

Exclusions :

- fabrication d'équipement industriel et son installation (voir 31-33 Fabrication)
- réparation et entretien d'équipement commercial de réfrigération (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique))

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238299 Entrepreneurs en installation de tout autre équipement technique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G4 Équipements techniques, construction

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238310 Entrepreneurs en installation de cloisons sèches et travaux d'isolation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G5 Métiers spécialisés, construction

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer des cloisons sèches, à effectuer le jointoiement et à poser l'isolation du bâtiment. Les travaux de plâtrage peuvent comprendre l'application d'un plâtre ordinaire ou décoratif et la pose de lattes servant d'appui au plâtre. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- panneaux et carreaux acoustiques pour plafond, installation
- mousse isolante acoustique, mur de son, installation de
- application de plâtre ordinaire ou décoratif et la pose de lattes servant d'appui au plâtre
- isolant soufflé (p. ex., vermiculite, cellulose), installation d'
- cloisons sèches (ponçage, rebouchage, pointillage), finition de
- cloisons sèches, installation incluant la pose de murs secs, panneaux de gyproc, de plâtre, de gypse et finition ultérieure
- systèmes de finition et d'isolation extérieure, installation de
- murs de soutènement en géotextiles, insonorisants, installation
- planchers ignifuges, entrepreneurs en construction
- ignifugation de bâtiments, entrepreneurs
- ignifugation de bâtiments
- entrepreneurs en coup-feu
- fresques (c.-à-d., finition de plâtre décoratif), entrepreneurs
- installation d'isolant (p. ex., mousse, fibre de verre, fibre cellulosique, laine)
- installation de panneaux isolants rigides (c.-à-d., polystyrène ou autres matériaux de mousse ou alvéolaire pour isolation)
- isolants, installation d' (p.ex., mousse de polystyrène, polystyrène, uréthane)
- travaux d'isolation (p. ex., bâtiments, toit), entrepreneurs
- plâtrage (p. ex., ordinaire, décoratif), entrepreneurs
- pellicule réfléchissante solaire, entrepreneurs

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- insonorisation, entrepreneurs en
- plafonds suspendus (faux plafond), installation sur structures métalliques, incluant l'installation de carreaux de plafond
- isolation des vides intérieurs des murs et du comble

Exclusions :

- pose du stuc (voir 238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie)
- pose d'isolant autour des tuyaux et chaudières (voir 238299 Entrepreneurs en installation de tout autre équipement technique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238320 Entrepreneurs en peinture et tapisserie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G5 Métiers spécialisés, construction

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à peindre, poser du papier peint et décorer des bâtiments, ou à peindre de gros ouvrages (ouvrages de génie). Les types de travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- ponts, peinture de
- peinture, colorisation électrostatique sur place (y compris armoires et installations fixes), entrepreneurs
- machinerie lourde, peinture de
- peinture et tapisserie, entrepreneurs, décapage de
- décapage de peinture ou de papier peint, y compris le sablage lorsque c'est relié à la préparation de la surface par les entrepreneurs en peinture et en recouvrement de murs
- peinture, entrepreneurs en
- peinture de résidences, incluant l'intérieur ou l'extérieur
- traitement antirouille, bâtiments et structures (sauf automobiles), entrepreneurs
- revêtements muraux, entrepreneurs en
- entrepreneurs de blanchiment à la chaux

Exclusions :

- services de traitement antirouille pour automobiles (voir 811199 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles)
- pose de panneaux en bois (voir 238350 Entrepreneurs en petite menuiserie)
- peinture de lignes de démarcation sur les routes, rues et terrains de stationnement (voir 237310 Construction de routes, de rues et de ponts)
- peinture de toitures (voir 238160 Entrepreneurs en travaux de toiture)
- sabler au jet les façades de bâtiments (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238330 Entrepreneurs en travaux de revêtements de sol

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G5 Métiers spécialisés, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer et réparer des revêtements de sol résilients, du carrelage, des tapis, du linoléum et du bois dur. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- plancher surélevé pour salle d'ordinateur, installation
- carreaux en asphalte, installation seulement
- tapis, installation seulement
- revêtements de sol pour salles d'informatique, installation de
- planchers, pose, décapage, finition et restauration, incluant peinturage, entrepreneurs
- carreaux et feuilles de parquet, installation seulement
- planchers en bois franc, installation de
- linoléum, installation
- parquets ou planchers en carreaux de bois, installation de
- carreaux ou feuilles de revêtement de sol souples (p. ex., vinyle, caoutchouc, linoléum), installation seulement
- planchers en bois franc, réfection de
- vinyle, entrepreneurs, installation de carreaux et feuilles de revêtement de sol en
- planchers en bois (p. ex., sablage, application), finition de
- planchers de bois, fini, installation de

Exclusions :

- planchers ignifuges, entrepreneurs en construction (voir 238310 Entrepreneurs en installation de cloisons sèches et travaux d'isolation)
- pose de carrelages en céramique ou en pierre (voir 238340 Entrepreneurs en pose de carreaux et coulage de terrazzo)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- pose de planchers en béton (voir 238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé)
- vente au détail et l'installation de tapis et autres revêtements de sol, sauf le carrelage en pierre ou en céramique (voir 442210 Magasins de revêtements de sol)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238340 Entrepreneurs en pose de carreaux et coulage de terrazzo

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G5 Métiers spécialisés, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mettre en place et à installer de la tuile en céramique, de la pierre (à l'intérieur seulement), de la mosaïque et/ou à mélanger des particules de marbre et de ciment pour faire du terrazzo sur place. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- carreaux de céramique, installation de
- finition (p. ex., meulage, polissage, jointoiement) de terrazzo ou de carreaux
- granit (travail d'intérieur), installation de
- manteaux de cheminée en pierre, installation de
- manteaux de cheminée en marbre ou pierre, installation de
- marbre, granite et ardoise pour l'intérieur, entrepreneurs
- mosaïque, travail de, entrepreneurs
- revêtements de sol en pierre, installation de
- terrazzo, travail de, entrepreneurs
- terrazzo, coulage, mise en place et finition de
- pose de carreaux en céramique

Exclusions :

- travaux extérieurs en marbre, granite ou ardoise (voir 238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie)
- fabrication de produits en terrazzo (voir 327390 Fabrication d'autres produits en béton)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238350 Entrepreneurs en petite menuiserie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G5 Métiers spécialisés, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire de la menuiserie de finition. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- installation de portes et fenêtres en aluminium
- armoires encastrées en bois fabriquées sur place
- menuiserie, installation et finition en
- encastrées, armoires, construction
- menuiserie (sauf charpente), travaux de
- charpentier en bois de bâtiments, finition
- comptoirs pour résidence, installation de
- terrasse en bois, construction
- finition, menuiserie
- portes de garage en bois, installation de
- portes de garage de type résidentiel, installation de
- installation de fenêtres en bois
- armoires et comptoirs de cuisine, travaux effectués sur place
- armoires et comptoirs de cuisine en bois, préfabriqués, installation seulement
- armoires de cuisine, installation
- menuiserie préfabriquée, installation de
- moulures et boiseries en bois ou en plastique, installation de
- portes à déplacement vertical résidentielles, installation de
- lambris, installation de
- portes et fenêtres préfabriquées, installation de
- armoires de cuisine et de salle de bains préfabriquées, de type résidentiel, installation de
- étagères en bois construites sur place

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- menuiserie navale, entrepreneurs
- escaliers en bois, installation d'
- garnitures et finition, entrepreneurs

Exclusions :

- construction en atelier d'armoires de cuisine et de salles de bains sur mesure (sauf les armoires autoportantes) (voir 337110 Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois)
- travaux de charpente (voir 238130 Entrepreneurs en charpenterie)
- pose de puits de lumière (voir 238160 Entrepreneurs en travaux de toiture)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238390 Entrepreneurs en autres travaux de finition de bâtiment

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G5 Métiers spécialisés, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de finition de bâtiments. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- baignoires, entrepreneurs, remise à neuf
- remise à neuf de baignoires, sur place
- gradins, installation de
- accessoires de bâtiments (sauf les équipements mécaniques), installation d'
- services de calfeutrage de fenêtres
- systèmes de rangement pour placards, installation de
- revêtement de structures de béton avec du plastique, entrepreneurs
- béton (hydrofugation, traitement contre l'humidité et les intempéries et imperméabilisation)
- revêtement, émaillage ou hydrofugation du béton
- entrepreneurs en hydrofugation
- tringles à rideau, installation de supports de fixation de
- scellement ou revêtement de fondation
- hydrofugation de fondations (y compris l'installation de panneau d'isolant-mousse)
- cuisines, armoires et comptoirs de métal taillés, installation de
- matériel et meuble de laboratoire, installation
- doublage de plomb pour murs de salle de radiographie, entrepreneur
- cloisons métalliques (p. ex., bureau, salle de bains), installation de
- montage et installation de meubles modulaires, installation de cloisons, installation de matériel et de meubles de laboratoire
- meubles modulaires, montage et installation de
- meuble de bureau, système modulaire, installation

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- panneaux métalliques, installation de
- cloisons, mobiles et/ou démontables, installation de
- revêtements de comptoir de métal, fabriqués sur le site de la construction
- étagères en métal, construites sur place
- sièges de spectateurs, entrepreneurs, installation de
- stand d'exposition, installation et démontage de
- étagères ventilées en treillis (c.-à-d., type rangement pour placards), installation d'
- amortissement de vibrations, entrepreneur
- imperméabilisation, entrepreneurs
- installation de coupe-froid
- stores pour fenêtre, entrepreneurs, installation de

Exclusions :

- application et décapage de peinture et de revêtements muraux (voir 238320 Entrepreneurs en peinture et tapisserie)
- menuiserie de finition (voir 238350 Entrepreneurs en petite menuiserie)
- pose de cloisons sèches, de plâtre ou d'isolant (voir 238310 Entrepreneurs en installation de cloisons sèches et travaux d'isolation)
- pose et réparation de planchers en bois, de revêtements de sol résilients et de tapis (voir 238330 Entrepreneurs en travaux de revêtements de sol)
- installation d'accessoires mécaniques pour bâtiments (voir 238299 Entrepreneurs en installation de tout autre équipement technique)
- pose de carrelage ou coulage de terrazzo (voir 238340 Entrepreneurs en pose de carreaux et coulage de terrazzo)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238910 Entrepreneurs en préparation de terrains

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G5 Métiers spécialisés, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des activités de préparation du terrain, comme l'excavation et le nivellement, la démolition de bâtiments et d'autres ouvrages, et l'installation de fosses septiques.

Exemples inclus :

- camion élévateur et camion-nacelle, location avec opérateur (utilisés par le service d'électricité ou pour l'élagage des arbres)
- remblai, construction
- pelles mécaniques, location avec opérateur
- trous de dynamitage (sauf les trous de mine), forage de
- dynamitage et excavation de tranchées, chantiers de construction
- dynamitage, démolition de bâtiment
- forage pour la construction de bâtiments
- destruction de broussailles ou débroussaillage
- bâtiments, démolition de
- bulldozer, non spécifié, location avec opérateur
- puits de fondation (c.-à-d., fondations d'immeuble forées), construction
- béton, bris et coupe pour la démolition
- équipement de construction (sauf grues), location avec conducteur
- carottage et forage d'essai pour la construction
- tracteur à chenilles, travaux de, location avec opérateur
- emprises, entrepreneurs en coupe d'
- démolition de bâtiments et de structures
- entrepreneur en démolition
- assèchement, entrepreneurs
- forage au diamant pour la construction d'édifices, entrepreneurs
- fondations, excavation de
- terrassement, pour la construction

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- démantèlement d'ouvrages de génie civil (p. ex., réservoirs pour stockage de pétrole)
- installation de systèmes de drainage (p. ex., fosse septique, fosse d'aisance), entrepreneurs
- puits de soutien (c.-à-d., pour fondations de bâtiments), entrepreneurs
- puits forés (c.-à-d., fondations de bâtiments forées), construction de
- enfoncement de palées, entrepreneurs généraux
- puits sec (puisards), construction, entrepreneurs
- transport de la terre, entrepreneurs
- location d'équipement avec opérateur (sauf grues)
- location de matériel, travail de chenillard (excavation, location), avec opérateur
- excavation, entrepreneurs en
- excavation, terrassement ou défrichage, travaux agricoles
- excavation, terrassement ou défrichage, travaux miniers (sauf l'enlèvement de morts-terrains miniers)
- excavation, terrassement ou défrichage, entrepreneurs
- fondation, creusage de (c.-à-d., excavation)
- forage de fondation, entrepreneurs
- nivellement de chantiers de construction
- creusage de tombes, entrepreneurs
- dégel du sol pour le creusage d'un site de construction, services de
- opérations de machineries lourdes (construction), location avec opérateur
- démolition de maisons, entrepreneurs
- hydrodémolition (c.-à-d., démolition à eau sous pression), entrepreneurs
- défrichage, entrepreneurs en
- nivellement de terrains (irrigation), entrepreneurs
- déboisement ou débroussaillement par bandes (sauf entretien)
- enfoncement des pieux, entrepreneurs en
- pieux (c.-à-d., forés, coulés sur place) pour les fondations de bâtiments, entrepreneurs

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- lignes de transmission d'énergie et de communications et pipelines, dégagement des emprises (sauf les travaux d'entretien)
- coupes de droits de passage (sauf les travaux d'entretien)
- fosses septiques, remplacement et réparation de
- fosses septiques et tuiles de drain, installation de
- équipement excavateur, travaux de, construction, location avec opérateur
- compactage de terrains, service, entrepreneurs
- forage d'essai pour la terre (pour la construction de bâtiments)
- barrière de son (remblai de terre), construction
- réservoirs souterrains (sauf matières dangereuses), enlèvement de
- destruction de bâtiments et autres structures, entrepreneurs

Exclusions :

- location d'équipement de construction sans conducteur (voir 532410 Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie)
- location de grues avec conducteur (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)
- démontage de réservoirs dans les puits de pétrole (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)
- forage de puits d'eau dans les champs de pétrole et de gaz (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)
- rétention de la terre ou creusement de tranchées souterraines (voir 237990 Autres travaux de génie civil)
- dégagement (entretien) de lignes (voir 561730 Services d'aménagement paysager)
- forage de trou de mine (voir 213117 Forage à forfait (sauf de puits de pétrole et de gaz))
- mise hors service de centrales nucléaires et travaux d'assainissement de l'environnement, comme l'enlèvement des réservoirs souterrains en acier contenant les substances dangereuses (voir 562910 Services d'assainissement)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- enlèvement des morts-terrains (voir 213119 Autres activités de soutien à l'extraction minière)
- entretien d'emprises routières (voir 561730 Services d'aménagement paysager)
- élagage des arbres et débroussaillage autour des lignes aériennes des services publics (voir 561730 Services d'aménagement paysager)
- enlèvement de réservoirs souterrains contenant des matières dangereuses (voir 562910 Services d'assainissement)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie G Construction
Sous-catégorie G5 Métiers spécialisés, construction

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de construction spécialisés. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

Exemples inclus :

- piscines de surface, résidentielles, installation de
- gazon artificiel, installation de
- revêtement, scellement, resurfaçage et pavage d'asphalte, d'entrées privées et d'aires de stationnement résidentielles et commerciales
- montage de panneaux-réclames
- travaux de revêtement bitumineux et d'asphalte, d'entrées privées et d'aires de stationnement résidentielle et commerciales
- ascenseur à bateau, installation d'
- pavés en terre cuite (p. ex., entrées, terrasses et trottoirs), installation de
- jonction de câbles non électriques par épissure, entrepreneurs, services de
- nettoyage d'intérieur de bâtiments pendant et immédiatement après la construction
- terrasse de béton, construction de
- ascenseur de chantier, montage et démontage
- location de grues avec conducteur
- clôtures et enceintes de n'importe quel matériau, installation, montage et réparation
- clôtures pour voies publiques, installation de
- mâts pour drapeaux, installation de
- système de toit vert, installation
- déplacement de maisons (c.-à-d., travaux consistant à soulever une maison sur ses fondations existantes, la transporter et la placer sur de nouvelles fondations)
- clôtures industrielles et résidentielles, montage de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- piscines résidentielles creusées extérieures, construction
- installation de briques imbriquées pour rues et voies de passage
- installation de pierre à emboîtement, voies de passage
- système de murs végétaux, installation
- montage de boîtes postales verrouillées (résidentielles - extérieures)
- maison mobile, entrepreneurs en aménagement de site et en mise en place de
- équipement de terrain de jeu, installation
- forage de trous de pieux, entrepreneurs
- radon, entrepreneurs en travaux de réduction de la concentration de
- systèmes de filets de sécurité, montage et démontage de
- sablage au jet de l'extérieur de bâtiments
- échafaudage, montage et démontage d'
- étaiement, construction
- enseignes/panneaux sur édifice, montage et entretien d'
- barrières de son (clôtures), construction
- statues, érection de
- hauts échafaudages, travaux sur
- enceintes grillagées pour piscines, construction d'
- piscines extérieures non résidentielles, construction
- chemisage intérieur de réservoirs, entrepreneurs en
- reprise en sous-oeuvre, construction

Exclusions :

- location d'équipement de construction avec conducteur (sauf les grues), ou préparation des terrains pour la construction de bâtiments (voir 238910 Entrepreneurs en préparation de terrains)
- location d'équipement de construction sans conducteur (voir 532410 Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie)
- travaux d'assainissement de l'environnement, comme l'enlèvement de l'amiante (voir 562910 Services d'assainissement)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- finition de bâtiments (voir 2383 Entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments)
- travaux de fondation, de structure et d'extérieur de bâtiment (voir 2381 Entrepreneurs en travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment)
- installation, réparation ou entretien de systèmes mécaniques de bâtiments (voir 2382 Entrepreneurs en installation d'équipements techniques)
- pavage de routes et de rues (voir 237310 Construction de routes, de rues et de ponts)
- lavage sous pression et autres travaux de nettoyage de l'extérieur des bâtiments (exception faite du sablage) (voir 561799 Tous les autres services relatifs aux bâtiments et aux logements)
- tests visant à mesurer la concentration de radon (voir 541380 Laboratoires d'essai)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311111 Fabrication d'aliments pour chiens et chats

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'aliments pour chats et chiens.

Exemples inclus :

- fabrication de suppléments alimentaires pour chiens et chats
- fabrication d'aliments pour chiens et chats à partir de viande et volaille achetées
- fabrication de nourriture pour animaux domestiques, chiens et chats
- conditionnement de la viande chevaline, pour nourriture de chat et chien
- mise en conserve de produits à base de viande, pour chiens, chats et animaux domestiques, fabriqués de carcasses achetées

Exclusions :

- abattage d'animaux pour la fabrication d'aliments pour animaux (voir 311611 Abattage d'animaux (sauf les volailles))
- abattage de volailles pour la fabrication d'aliments pour chats et chiens (voir 311615 Transformation de la volaille)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311119 Fabrication d'aliments pour autres animaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication d'aliments pour animaux.

Exemples inclus :

- farine de foin de luzerne, déshydratée, préparée, ou en cubes pour les animaux, fabrication
- fabrication d'aliments préparés pour animaux (sauf chiens et chats)
- fabrication d'aliments, suppléments et concentrés pour animaux
- hachage, broyage ou moulage d'aliments à base d'orge pour animaux, fabrication
- fabrication d'aliments préparés pour oiseaux
- mélange d'aliments pour animaux (sauf chiens et chats)
- farine d'os, préparée comme nourriture animale et pour les oiseaux, fabrication
- pulpe d'agrumes, aliments pour bétail, fabrication
- fabrication d'aliments complets pour bétail
- aliments pour spécialités animales (p. ex., souris, cobayes, visons, vers de terre, lapins), fabrication
- aliments pour poissons (pour nourrir les poissons), fabrication
- aliments pour animaux de ferme à fourrure, fabrication
- farine et granulés de varechs, aliments pour animaux, fabrication
- aliments préparés pour animaux, en laboratoire, fabrication
- micro et macro prémélanges d'aliments pour animaux (sauf chiens et chats), fabrication
- moulage de grains pour fabriquer des aliments pour le bétail
- fabrication de nourriture pour animaux domestiques (sauf chiens et chats)
- aliments préparés pour animaux de ferme, incluant dindes et volailles (sauf animaux domestiques), fabrication
- broyage et moulage de coquilles pour alimentation animale

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication d'aliments pour les chiens et les chats (voir 311111 Fabrication d'aliments pour chiens et chats)
- fabrication d'hormones et d'autres produits pharmaceutiques utilisés dans la fabrication d'aliments pour animaux (voir 325410 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311211 Minoterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la mouture de grains céréaliers, de fruits ou de légumes (sauf le riz).

Exemples inclus :

- pâte à frire préparée, fabriquée dans une meunerie
- farine mélangée (composée) dans une meunerie
- son, remoulages bis et autres produits issus de la mouture du grain (sauf le riz)
- flocons et broyage de brasserie et de distillerie, maïs, fabrication
- semoule de maïs pour alimentation humaine, fabriquée dans une meunerie
- pâtes préparées, fabriquées dans une minoterie
- farina (sauf aliments à déjeuner), fabriquée dans une meunerie
- farine (p. ex., de légumes, de sarrasin, de maïs, de blé dur, de durum, de blé entier, d'orge), fabrication
- minoterie
- minoteries, céréales en grain, en germe ou farine de céréales (sauf riz, céréales de petit déjeuner et provenderies)
- mélanges de farine (p. ex., crêpes, gâteaux, biscuits, beignes), fabriqués dans une minoterie
- fabrication de farine, semoule et poudre de fruits
- moulins à grain (sauf riz, céréales de petit déjeuner et aliments pour animaux)
- flocons et grosse semoule de maïs pour usage de brasserie, fabrication
- gruau de maïs (sauf aliments de déjeuner), fabrication
- établissements intégrés qui assurent la mouture et la transformation de grains céréaliers
- farine de pommes de terre, fabrication
- mélanges de farine préparée, fabriqués dans une meunerie
- traitement de farine par impulsion
- farine de seigle, de grains de sorgho et de semoule, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311211 Minoterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Exclusions :

- broyage des graines oléagineuses (voir 311224 Transformation de graines oléagineuses)
- fabrication de mélanges de farine ou de pâte préparés à partir de farine achetée (voir 311824 Fabrication de pâtes alimentaires sèches, de pâte et de mélanges de farine à partir de farine achetée)
- mouture de grains céréaliers pour la fabrication d'aliments pour animaux (voir 31111 Fabrication d'aliments pour animaux)
- mouture de grains céréaliers pour faire des céréales de petit déjeuner (voir 311230 Fabrication de céréales pour petit déjeuner)
- usinage du riz (voir 311214 Usinage du riz et malterie)
- mouture humide du maïs et d'autres légumes (voir 311221 Mouture humide du maïs)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311214 Usinage du riz et malterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'usinage du riz; le nettoyage et le glaçage du riz; la fabrication de farine ou de tourteaux de riz; la fabrication du malt à base d'orge, de seigle ou d'autres grains céréaliers.

Exemples inclus :

- farine de malt, fabrication
- moulins à grains, riz brun et riz entier
- malt (p. ex., de riz, de brasserie, de distillerie, d'orge), fabrication
- maltage (germination et séchage)
- farine, son et semoule de riz, fabrication
- usinage du riz
- usinage du riz et malterie
- mélanges de riz, fabriqués dans une rizerie
- brisures de riz pour brasserie, fabrication

Exclusions :

- brassage de boissons à base de malt (voir 312120 Brasseries)
- fabrication d'extrait de malt (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)
- mélange de riz et d'autres ingrédients en poudre (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311221 Mouture humide du maïs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la mouture humide du maïs et d'autres légumes.

Exemples inclus :

- huiles de cuisson, fabriquées par mouture humide du maïs
- fabrication d'aliments et semoule de gluten de maïs
- tourteau de germes dégraissés, fabrication
- huile de maïs, usine d'
- huile de maïs brute et raffinée, fabriquée par mouture humide du maïs
- édulcorants à base de maïs (p. ex., dextrose, fructose, glucose), fabriqués par mouture humide du maïs
- sirop de maïs, fabriqué à partir de l'extraction de l'amidon du maïs par voie humide
- huiles végétales non raffinées et raffinées, fabriquées par mouture humide
- huile de maïs brute, fabrication
- dextrine fabriquée d'extraction de l'amidon du maïs par voie humide
- gluten, aliment, farine et semoule, fabriqués par mouture humide du maïs
- sirop de maïs enrichi en fructose (HFCS), fabrication
- fabrication de maltodextrines et gluten
- margarine et autres huiles de maïs, fabriquées par mouture humide du maïs
- fabrication d'amidon
- amidons (c.-à-d., fécules de racines, de riz, de pommes de terre, de céréales, de maïs ou de légumes) (sauf empois), fabrication
- concentré d'eau de trempage, fabrication
- sucre, fabriqué d'extraction de l'amidon du maïs par voie humide
- tapioca, fabrication
- mouture humide du maïs

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- mouture à sec du maïs (voir 311211 Minoterie)
- fabrication d'alcool éthylique par un procédé de mouture humide (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)
- fabrication d'empois pour lessive (voir 325610 Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants)
- fabrication de sirops de table à partir de sirop de maïs et de mélanges à dessert en poudre à base d'amidon (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)
- transformation de l'eau d'érable en sirop d'érable (voir 111994 Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311224 Transformation de graines oléagineuses

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le broyage de graines oléagineuses et de noix et l'extraction des huiles.

Exemples inclus :

- huile et tourteau (p. ex., canola, palmiste, arachides, coton, tournesol, graines de lin), fabriqués dans une usine de trituration
- produits comestibles et non comestibles de graines oléagineuses
- corps gras, fabriqués dans une usine de trituration
- margarine, huile à friture et matières grasses semblables, fabriquées dans une usine de trituration
- huiles (p. ex., canola (colza), tournesol, lin, noix de coco, ricin, olive, coton, lécithine, soya), fabriquées dans une usine de trituration
- usines de trituration
- transformation de graines oléagineuses
- shortening, huiles végétales et à friture fabriqués dans une usine de trituration
- usines de trituration de soya
- usine d'huile de soya
- huile et tourteau de soya, fabriqués dans une usine de trituration
- huile de soya brute, fabrication
- huile de soya, désodorisée, fabriquée dans usine de trituration
- huile de soya raffiné, fabriquée dans une usine de trituration
- concentrés de protéines du soya, fabriqués dans une usine de trituration
- isolats de protéine de soya, fabriqués dans une usine de trituration
- huile d'arbres à noix (p. ex., tung, noix), fabriquée dans une usine de trituration

Exclusions :

- fabrication d'huile de maïs par la mouture humide du maïs (voir 311221 Mouture humide du maïs)
- transformation d'huiles végétales achetées (voir 311225 Raffinage et mélange de graisses et d'huiles)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311224 Transformation de graines oléagineuses

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311225 Raffinage et mélange de graisses et d'huiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de graisses et d'huiles par la transformation d'huiles brutes ou partiellement raffinées, par exemple pour les désodoriser; ou le mélange de graisses et d'huiles achetées.

Exemples inclus :

- raffinage d'huiles et graisses d'animaux, à partir de graisses et d'huiles achetées
- mélanges de graisses et d'huiles achetées
- services de filtration d'huile de cuisson
- huile à friture, fabriquée à partir de graisses et d'huiles achetées
- huile de maïs, faite d'huiles achetées
- produits comestibles et non comestibles de graisse et d'huile animale et végétale
- graisses et huiles animales comestibles, raffinage et mélange
- graisses et huiles, fabriquées à partir de graisses et d'huiles achetées
- hydrogénation d'huiles achetées
- lécithine, fabriquée à partir d'huiles achetées
- margarine (y compris imitation), fabriquée à partir de graisses et d'huiles achetées
- mélanges de margarine et de beurre, fabriqué à partir de graisses et d'huiles achetées
- huiles (p. ex., colza (canola), coton, soya, olive arachides, graine de lin, palmiste, tournesol), fabriquées d'huiles achetées
- huile, stéarine végétale, fabriquée d'huile achetée
- régénération de graisses et d'huiles achetées
- shortening, fabriqué à partir de graisses et d'huiles achetées
- huile d'arbres à noix (p. ex., tung, noix), fabriquée à partir d'huile achetée
- huiles végétales à friture ou de table, fabriquées à partir d'huiles achetées

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- saindoux et suif fabriqués en abattoir (voir 311611 Abattage d'animaux (sauf les volailles))
- fabrication de beurre (voir 311515 Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés)
- fabrication d'huile de maïs par la mouture humide du maïs (voir 311221 Mouture humide du maïs)
- fabrication de saindoux à partir de graisses achetées (voir 311614 Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses)
- fabrication de graisses et d'huiles végétales par le broyage de graines oléagineuses (voir 311224 Transformation de graines oléagineuses)
- transformation de graisses et d'huiles d'animaux marins (voir 311710 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311230 Fabrication de céréales pour petit déjeuner

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de céréales pour petit déjeuner.

Exemples inclus :

- céréales pour le déjeuner (p. ex., avoine, maïs, gruau de maïs, blé, riz), fabrication
- aliments ou céréales pour petit déjeuner (p. ex., au maïs, en grains, au riz, à base de blé, farina, sèche pour enfants), fabrication
- fabrication de céréale pour déjeuner à base de granola (sauf barres et grappes)
- fabrication de breuvage instantané, céréale
- fabrication de céréales chaudes instantanées et pour petit déjeuner prêtes à servir

Exclusions :

- fabrication de barres granolas et de barres pour petit déjeuner enrobées de chocolat (voir 311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté)
- fabrication de barres granolas et de barres pour petit déjeuner, sauf les barres enrobées de chocolat (voir 311340 Fabrication de confiseries non chocolatées)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311310 Fabrication de sucre

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de sucre brut, de sirop de sucre et de sucre raffiné à partir de la canne à sucre, du sucre de canne brut ou de la betterave à sucre.

Exemples inclus :

- pulpe séchée de betterave, fabrication
- cassonade, fabrication
- raffinage de sucre de canne ou de betterave
- sucre de canne, fabriqué de sucre de canne brut acheté
- fabrication de sucre à glacer
- fabrication de sucre inverti
- mélasses épuisées, fabrication
- fabrication de mélasse
- fabrication de sucre (cristallisé, liquide, à glacer)
- sucre de canne, clarifié, granulé ou brut, fait dans un moulin de cane à sucre
- sucre, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'édulcorants artificiels comme l'aspartame et la saccharine (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311340 Fabrication de confiseries non chocolatées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de confiseries non chocolatées.

Exemples inclus :

- barres de déjeuner (sauf enrobées de chocolat), fabrication
- décors de gâteau en confiserie, fabrication
- fruits confits et produits de zeste de fruits (p. ex., confits, glacés et cristallisés), fabrication
- fabrication de bonbons (sauf chocolatés)
- magasins de bonbons (sauf chocolat), bonbons faits sur les lieux (sauf pour consommation immédiate)
- fabrication de gomme à mâcher
- confiseries non-chocolatées, fabrication
- confiseries à base de maïs (p. ex., boules de maïs éclaté, produits de maïs éclaté enrobé), fabrication
- pastilles contre la toux (sauf médicamentées), fabrication
- dattes sucrées et fourrées, fabrication
- bar d'aliments énergétiques, fabrication
- fudge (sauf chocolat), fabrication
- barres granolas et rochers (sauf enrobés de chocolat), fabrication
- halva, fabrication
- bonbons durs, fabrication
- gelée, bonbons de, fabrication
- bonbons de réglisse, fabrication
- guimauves, fabrication
- noix enrobées (sauf enrobées de chocolat), fabrication
- chocolat artificiel, massepain ou tire, fabrication

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bonbons chocolatés fabriqués à partir de chocolat acheté (voir 311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté)
- bonbons chocolatés fabriqués sur les lieux pour consommation immédiate (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)
- fudge au chocolat fabriqué de chocolat acheté (voir 311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté)
- barres granolas, noix ou barres de déjeuner enrobées de chocolat, fabriquées à partir de chocolat acheté (voir 311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté)
- fabrication de pastilles médicamentées contre la toux (voir 325410 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments)
- grillage, salage, séchage, cuisson ou mise en conserve des noix et des graines (voir 31191 Fabrication d'aliments à grignoter)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à décortiquer, à torréfier et à moudre des fèves de cacao pour en fabriquer des produits de chocolaterie et des confiseries chocolatées.

Exemples inclus :

- tablettes de chocolat (y compris enrobées de chocolat), fabriqués à partir de fèves de cacao
- chocolat (p. ex., enrobages, instantanés, liqueurs, sirops, de cuisson), fabriqué à partir de fèves de cacao
- fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao
- tablettes de chocolat, fabriquées à partir de fèves de cacao
- friandises chocolatées (y compris enrobées de chocolat), fabriquées à partir de fèves de cacao
- confiseries chocolatées (p. ex., barres ou tablettes, fudge, sirops), fabriquées à partir de fèves de cacao
- noix enrobées de chocolat, fabriquées à partir de fèves de cacao
- cacao (p. ex., instantané, mélange, poudre), fabriqué à partir de fèves de cacao
- beurre de cacao, fabriqué de fèves de cacao
- breuvage de cacao en poudre, fabriqué de fèves de cacao

Exclusions :

- fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de chocolat acheté (voir 311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté.

Exemples inclus :

- magasins de bonbons, bonbons chocolatés faits sur les lieux (sauf pour consommation immédiate)
- bonbons chocolatés, fabriqués à partir de chocolat acheté
- chocolat (p. ex., enrobages, liqueur, sirop, de cuisson), fabriqué à partir de chocolat acheté
- tablettes de chocolat, fabriquées à partir de chocolat acheté
- confiseries chocolatées, fabriquées à partir de chocolat acheté
- barres granolas enrobées de chocolat, fabriquées à partir de chocolat acheté
- cacao en poudre, mélangé avec d'autres substances, fabriqué de chocolat acheté
- boissons instantanées au chocolat ou à la poudre de cacao, fabriquées à partir de chocolat acheté
- fudge au chocolat, fabriqué à partir de chocolat acheté
- noix enrobées de chocolat, fabriquées à partir de chocolat acheté

Exclusions :

- bonbons chocolatés fabriqués sur les lieux pour consommation immédiate (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)
- fabrication de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao (voir 311351 Fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311410 Fabrication d'aliments congelés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la congélation de fruits et de légumes; la fabrication de plats principaux et de plats d'accompagnement congelés à partir de divers ingrédients sauf les fruits de mer.

Exemples inclus :

- congélation par air pulsé à forfait
- concentrés de jus de fruits et légumes, congelés, fabrication
- aliments spécialisés congelés, diététiques et faibles en sel
- aliments spécialisés congelés, diététiques et faible en sel, fabrication
- fruits, jus ou légumes congelés diététiques homogénéisés, fabrication
- pommes de terre frites congelées, précuites, fabrication
- pain doré, gaufres et crêpes, congelés, fabrication
- mélanges congelés pour boissons et cocktails, fabrication
- repas congelés et plats d'accompagnement congelés (sauf à base de fruits de mer), fabrication
- plats congelés (sauf à base de fruits de mer), fabrication
- fruits et légumes congelés, fabrication
- fruits, jus de fruits et de légumes, congelés, fabrication
- plats prêt-à-servir de viande congelées, fabrication
- pâtes congelées combinées avec autres ingrédients pour la préparation d'un repas, fabrication
- plats de pâte, congelés (nature), fabrication
- pâtés et pizzas congelées, fabrication
- plats spécialisés à base de fruits ou de légumes
- fabrication de pérogies congelés
- aliments de nationalité, congelés, fabrication
- soupes congelées (sauf fruits de mer), fabrication
- nappage fouetté, congelé, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311410 Fabrication d'aliments congelés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Exclusions :

- lyophilisation de fruits et de légumes (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- congélation d'oeufs (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)
- fabrication de produits de boulangerie congelés (voir 31181 Fabrication de pain et de produits de boulangerie)
- fabrication de produits laitiers congelés (voir 311520 Fabrication de crème glacée et de desserts congelés)
- fabrication de pâtes congelées, faites à partir de farine achetée (voir 311824 Fabrication de pâtes alimentaires sèches, de pâte et de mélanges de farine à partir de farine achetée)
- fabrication de produits de viande congelés (voir 31161 Abattage et transformation d'animaux)
- fabrication de produits de poissons et de fruits de mer congelés (voir 311710 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la conservation de fruits et de légumes par des procédés de mise en conserve, de marinage, de saumurage et de déshydratation. La mise en conserve se fonde sur la stérilisation par la chaleur, le marinage se fait à l'aide de solutions de vinaigre et le saumurage nécessite des solutions salées.

Exemples inclus :

- mise en conserve d'aliments pour bébés (y compris viandes)
- mise en conserve de bouillon
- bouillon fabriqué dans une sécherie
- saumurage et marinage de fruits et de légumes
- mise en conserve de bouillon (sauf fruit de mer)
- jus de fruits ou de légumes en conserve (diététiques ou homogénéisés), fabrication
- jus de fruits ou de légumes en conserve (frais ou concentrés), fabrication
- mise en conserve de pâtes alimentaires (natures)
- spécialités en conserve basées sur des fruits ou des légumes, incluant les fèves au lard, des fèves germées, de la cuisine chinoise et de mince-meat, fabrication
- mise en conserve de soupes (sauf aux fruits de mer)
- mise en conserve de légumes (p. ex., maïs, betteraves, asperges, artichauts, carottes, pois, tomates, champignons, patates)
- ketchup et sauces aux tomates similaires, fabrication
- mise en conserve de boeuf au chili
- mise en conserve de mets chinois
- déshydratation (sauf séché au soleil) de fruits et légumes (p. ex., dattes, olives, prunes, raisins)
- mise en conserve d'aliments diététiques
- transformation des aliments, fruits et légumes lyophilisés
- lyophilisation de fruits et légumes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- beurres de fruits, fabrication
- salade de fruits, en boîte, fabrication
- garnitures aux fruits pour tartes, conserverie de
- mélanges pour tarte aux fruits, fabriqués dans une sécherie
- fruits traités à l'anhydride sulfureux, fabrication
- mise en conserve de sauce
- maïs lessivé (hominy) en conserve, fabrication
- mise en conserve de raifort (sauf sauce)
- mise en conserve d'aliments pour nourrisson (bébé) et enfant en bas âge
- jus frais, fruits ou légumes, fabrication
- ketchup, fabrication
- fabrication de mélanges d'ingrédients secs tels que les bouillons et les sauces à salade pourvu qu'ils procèdent à la déshydratation d'au moins un des ingrédients
- marmelade, fabrication
- mise en conserve de spécialités alimentaires par nationalité
- mélange à nouilles, fabriqué dans une usine de déshydratation
- olives saumurées, fabrication
- oignons, marinés, fabrication
- pâtes de fruits ou de légumes, conserverie de
- cornichons, fabrication
- mise en conserve d'haricots et de lard
- produits de la pomme de terre (p. ex., flocons, granulés), déshydratés
- pâtes alimentaires préparées en conserve, tel que spaghetti en conserve, incluant d'autres ingrédients pour la préparation de plat
- préparation de conserve (p. ex., imitation), conserverie
- gelées et confitures en conserve, fabrication
- mise en conserve de relish
- sauce à salade, mélanges secs, fabriqués dans une sécherie
- sauce, mélanges secs, fabriqués dans une sécherie

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- mise en conserve de sauces (p. ex., chili, salsa, barbecue, à base de tomates)
- choucroute, fabrication
- mélanges à soupe, fabriqués dans une sécherie
- fruits et légumes traités à l'anhydride sulfureux, fabrication
- pâte de tomates, fabrication

Exclusions :

- mise en conserve et traitement de bouillon de fruits de mer (voir 311710 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer)
- mise en conserve de soupes au fruits de mer (voir 311710 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer)
- fabrication de boissons aromatisées aux fruits (voir 312110 Fabrication de boissons gazeuses et de glace)
- fabrication de sauce au raifort (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)
- mélange de pommes de terre déshydratées, de riz ou de pâtes alimentaires avec d'autres ingrédients; mise en conserve ou déshydratation d'oeufs ou mise en conserve de crèmes-desserts (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)
- séchage naturel de fruits et légumes (p.ex., dattes, olives, pruneaux, raisins) (voir 115110 Activités de soutien aux cultures agricoles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311511 Fabrication de lait de consommation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de lait et de produits de lait transformé.

Exemples inclus :

- fromage cottage, fabrication
- crème, fabrication
- laiterie, lait de consommation
- trempettes à base de crème sure, fabrication
- lait de poule frais, sans alcool, fabrication
- succédanés de lait de consommation, fabrication
- lait de consommation, traitement
- transformation du lait (p. ex., embouteillage, homogénéisation, pasteurisation, vitaminisation)
- succédanés de lait, fabrication
- lait de consommation (sauf en conserve), fabrication
- breuvages à base de lait (p. ex., chocolat, acidophile, babeurre) (sauf diététiques), fabrication
- colorants à café liquide, fabrication
- substituts de crème sure, fabrication
- crème sure, fabrication
- succédané de lait de consommation, fabrication
- garniture de crème fouettée (sauf congelée ou mélange sec), fabrication
- crème à fouetter, fabrication
- yogourt (sauf glacé), fabrication

Exclusions :

- fabrication de lait liquide en conserve ou de breuvages diététiques à base de lait (voir 311515 Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de mélanges secs de garniture de crème fouettée et fabrication de lait en conserve (voir 311515 Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés)
- fabrication de crème glacée, de yogourt glacé et d'autres desserts laitiers glacés (voir 311520 Fabrication de crème glacée et de desserts congelés)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés.

Exemples inclus :

- fabrication de matière grasse anhydre du beurre
- aliments pour animaux, produits laitiers en poudre, fabrication
- lait maternisé frais, transformé et embouteillé, fabrication
- beurre de fabrique et de lactosérum, fabrication
- beurre, fabrication
- caséine sèche et liquide, fabrication
- fromage (sauf fromage cottage), fabrication
- fromage à tartiner, fabrication
- fromage, imitation, substitut ou simili, fabrication
- fromage naturel (sauf fromage cottage), fabrication
- lactosérum concentré, évaporé ou en poudre, fabrication
- crème, séchée et en poudre, fabrication
- fromage en grains, fabrication
- lait déshydraté, fabrication
- breuvages diététiques à base de lait ou non, fabrication
- trempettes à base de fromage, fabrication
- produits de lait sec pour alimentation animale, fabrication
- lait de poule, en conserve, sans alcool, fabrication
- produits de lait sec pour l'alimentation des animaux, fabrication
- préparation pour lait glacé, fabrication
- préparations lactées pour nourrissons (bébés), fabrication
- lactose, fabrication
- lait malté, fabrication
- lait concentré, concentré sucré, évaporé ou en poudre, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- lait UHT (ultra haute température), fabrication
- breuvages diététiques à base de lait, fabrication
- préparation de lait frappé, fabrication
- colorant à café en poudre, fabrication
- succédanés de breuvages (c.-à-d., soya et amandes), fabrication
- lait sec dégraissé, fabrication
- fromage fondu, fabrication
- fabrication de boissons au soya
- succédané de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés, fabrication
- petit lait concentré, sec, évaporé et en poudre, fabrication
- lactosérum brut liquide, fabrication
- garniture de crème fouettée en poudre, fabrication
- préparation à yogourt, fabrication

Exclusions :

- fabrication de vinaigrettes à base de fromage (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)
- fabrication de fromage cottage (voir 311511 Fabrication de lait de consommation)
- fabrication de margarine ou de mélanges de margarine et de beurre (voir 311225 Raffinage et mélange de graisses et d'huiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311520 Fabrication de crème glacée et de desserts congelés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de crème glacée et d'autres desserts congelés.

Exemples inclus :

- glaces aux oeufs, fabrication
- desserts glacés (sauf boulangerie), fabrication
- crème et lait glacés, produits spéciaux de, fabrication
- crème glacée, fabrication
- sucettes glacées au jus, fabrication
- sucettes glacées, dessert (c.-à-d., glace aromatisée, fruit, crèmes-dessert et gélatine), fabrication
- sorbets, fabrication
- desserts congelés au tofu, fabrication
- yogourts glacés, fabrication

Exclusions :

- fabrication de produits de boulangerie congelés (voir 31181 Fabrication de pain et de produits de boulangerie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311611 Abattage d'animaux (sauf les volailles)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'abattage d'animaux, sauf la volaille et le petit gibier.

Exemples inclus :

- abattoirs
- graisse animale (sauf volaille et petit gibier), produite dans un abattoir
- abattage d'animaux pour aliments pour animaux (sauf volaille et petit gibier)
- bacon, flèche et tranché, produit dans un abattoir
- carcasses et demi-carcasses de boeuf, porc, agneau ou veau, coupes primaires et secondaires, produites dans un abattoir
- viande en caisse et en conserve (sauf volaille et petit gibier), produite dans un abattoir
- abattage sur commande (sauf volaille et petit gibier)
- viande et produits de viande congelés (sauf volaille et petit gibier), produits dans un abattoir
- produits non comestibles (p. ex., cuirs et peaux bruts, laines de peaux, suint), produits dans un abattoir
- saindoux et suif fabriqués en abattoir
- extraits de viande (sauf volaille et petits gibiers), produits dans un abattoir
- viande, salaisonnée ou fumée (sauf volaille et petit gibier), produite dans un abattoir
- viande fraîche, réfrigérée ou congelée (sauf volaille et petit gibier), produite dans un abattoir
- boyaux à saucisses, naturels, produits dans un abattoir
- saucisses et produits similaires, produits dans un abattoir
- abattage d'animaux et préparation des produits de viande
- abats comestibles produits dans un abattoir
- saucisses, viandes froides et autres produits de viande préparée (sauf volaille), produits dans un abattoir

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311611 Abattage d'animaux (sauf les volailles)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Exclusions :

- viande de volaille et petit gibier en caisse et en conserve, produite dans des abattoirs (voir 311615 Transformation de la volaille)
- viande et produits de viande congelés de volaille et petit gibier, produits dans des abattoirs (voir 311615 Transformation de la volaille)
- saucisses, viandes froides et autres produits de viande préparée de volaille, produits dans un abattoir (voir 311615 Transformation de la volaille)
- fonte de graisses animales, d'os et de déchets de viande ou transformation de la viande provenant de carcasses achetées (voir 311614 Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fonte de graisses animales, d'os et de déchets de viande; la préparation de la viande et des sous-produits de la viande provenant de carcasses.

Exemples inclus :

- fonte de graisses et d'huiles animales
- bacon, flèche et tranché, produit à partir de viande achetée
- ragoût de boeuf, fabriqué de viande achetée
- boeuf, agneau, porc et veau, coupes primaires et secondaires, produites à partir de viande achetée
- bologne (mortadelle), fabriqué de viande achetée (sauf volaille et petits gibiers)
- graisse des os, extraction de la
- viande en caisse (sauf volaille), découpée et emballée en série à partir de viande achetée
- installation de traitement de la viande en caisse comprenant la coupe et l'emballage en série de carcasses achetées
- viande en conserve (sauf volaille, petit gibier, nourriture pour animaux domestiques et aliments pour bébés), produite à partir de viande achetée
- viandes cuites (sauf volailles, petits gibiers, aliments pour animaux domestiques et bébés), fabriquées de viandes achetées
- viandes salées, produites à partir de viande achetée
- viandes salaisonnées (p. ex., saumurées, séchées, salées), produites à partir de viande achetée
- viandes séchées (sauf volaille, petits gibiers, aliment pour animaux domestiques, aliment pour nourrisson) fabriquées de viande achetée
- farine de plumes, fabrication
- pâté à la viande, congelé, pure viande (c.-à-d., tourtières), fabriqué de viande achetée
- viandes congelées (sauf volaille, petit gibier, nourriture pour animaux domestiques et aliments pour bébés), produites à partir de viande achetée

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- huiles animales, extraction d'
- jambon en conserve, produit à partir de viande achetée
- saindoux, fabriqué de graisse achetée
- viande froide (sauf volaille), produite à partir de viande achetée (c.-à-d., pastrami, salami, viande fumée, bologne)
- farine de viande, d'os et de déchets d'abattage, produite dans une usine d'équarrissage
- viande, salaison, séchage, saumurage, fumage ou marinage, à partir de viande achetée
- extraits de viande (sauf volaille et petits gibiers), fabriqués de viande achetée
- pâtés de viande (sauf volaille, petits gibiers et aliments pour nourrisson), fabriqués de viande achetée
- produits de viande, en conserves (sauf volaille, petits gibiers, aliments pour animaux domestiques et aliments pour nourrissons), fabriqués de viande achetée
- viandes fraîches, réfrigérées ou congelées (sauf volaille, petits gibiers, aliments pour animaux domestiques, aliments pour nourrissons) fabriquées de viande achetée
- pieds de cochon cuits et marinés, fabriqués de viande achetée
- graisse de volaille, fonte
- viandes transformées (sauf volailles, petits gibiers, aliments pour animaux domestiques et aliments pour nourrissons), fabriquées de viande achetée
- transformation d'animaux morts ou de charogne pour aliments d'animaux
- usines d'équarrissage (sauf volaille)
- pâté de viande à tartiner, sandwiches, fabriqué de viande achetée
- boyaux à saucisses, collagène, fabriqués de cuir acheté
- saucisses et produits similaires, produits à partir de viande achetée
- stéarine animale, fonte
- suif, produit dans une usine d'équarrissage
- saucisses, viandes froides et autres produits de viande préparée (sauf volaille et petit gibier), produits à partir de viande achetée

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

311614 Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Exclusions :

- débitage et emballage de viandes achetées, sauf la viande en caisse débitée selon les principes du travail à la chaîne (voir 413160 Grossistes-marchands de viandes rouges et de produits de viande)
- fabrication de préparations fraîches de viandes, de volailles et d'autres ingrédients, comme les pizzas et les pâtés impériaux (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)
- fabrication de préparations congelées de viandes et d'autres ingrédients, comme les plats cuisinés congelés (voir 311410 Fabrication d'aliments congelés)
- fabrication de préparations de viandes et d'autres ingrédients, sauf les préparations congelées ou fraîches, comme les aliments pour bébés et les fèves au lard (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- saucisses, viandes froides et autres produits de viande préparée de volaille et petit gibier, fabriqués de viande achetée (voir 311615 Transformation de la volaille)
- viande de volaille en caisse, coupée et emballée en série à partir de viande achetée (voir 311615 Transformation de la volaille)
- usines d'équarrissage de volaille (voir 311615 Transformation de la volaille)
- transformation ou mélange de graisses et d'huiles animales achetées (voir 311225 Raffinage et mélange de graisses et d'huiles)
- production d'aliments pour animaux, sauf les aliments pour chats et chiens, à partir de produits de viande achetés (voir 311119 Fabrication d'aliments pour autres animaux)
- production d'aliments pour chats et chiens à partir de produits de viande achetés (voir 311111 Fabrication d'aliments pour chiens et chats)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311615 Transformation de la volaille

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'abattage de la volaille et du petit gibier ou la préparation de la viande transformée et de sous-produits de la viande de volaille et de petit gibier.

Exemples inclus :

- volaille (p. ex., en conserve, cuite, fraîche, congelée), transformation (sauf aliments pour bébés ou nourriture pour animaux domestiques)
- volaille (p. ex., poulets, canards, oies, dindes), abattage et habillage
- produits de volaille (p. ex., saucisses, viandes froides, saucissons), fabrication
- abattage, habillage et transformation du lapin (c.-à-d., frais, congelé, en conserve ou cuit)
- abattage, habillage et emballage de petits gibiers
- petit gibier, transformation, frais, congelé, en conserve ou cuit

Exclusions :

- fabrication de préparations fraîches de volaille et d'autres ingrédients, comme les pâtés à la viande et aux légumes frais (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)
- fabrication de préparations congelées de volaille et d'autres ingrédients, comme les plats cuisinés congelés (voir 311410 Fabrication d'aliments congelés)
- fabrication de préparations de volaille et d'autres ingrédients, sauf les préparations congelées ou fraîches, comme les aliments pour bébés (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- production d'aliments pour chats et chiens à partir de produits de volaille (voir 311111 Fabrication d'aliments pour chiens et chats)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311710 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la mise en conserve du poisson et des fruits de mer, y compris les soupes; le fumage, le salage et le séchage du poisson et des fruits de mer; la préparation du poisson frais par l'enlèvement des têtes, des nageoires, des écailles, des arêtes et des entrailles; le décoquillage et le conditionnement des crustacés et des coquillages frais; la transformation des graisses et des huiles d'animaux marins; la congélation du poisson et des fruits de mer.

Exemples inclus :

- fruits de mer en conserve pour fabriquer du ragoût
- mise en conserve de poissons, crustacés et mollusques (p. ex., coquillages, homards, saumons)
- caviar en conserve, fabrication
- mise en conserve de soupe et chaudrée de poisson et de fruits de mer
- poissons et fruits de mer, saurissage, séchage, marinage, salage, fumage et mise en conserve
- mise en conserve d'appâts d'oeufs de poisson
- farine de poisson, fabrication
- poisson, frais ou congelé, fabrication
- usines flottantes qui transforment à leur bord le poisson et les fruits de mer
- soupes de fruits de mer, chaudrées de poisson et bouillons congelés et frais, fabrication
- huiles de poisson congelées, fabrication
- poissons et fruits de mer, congelés (p. ex., blocs, filets, produits prêts à servir), fabrication
- cueillette et transformation de fruits de mer en conserves, en navire-usine (qui servent aussi à la pêche)
- cueillette et transformation de fruits de mer, frais ou congelés sur les navires-usines (c.-à-d., navires-usines qui font la pêche)
- mise en conserve de homards, poissons, saumons, mollusques et crustacés
- préparation et nettoyage de mollusques pour le commerce, à forfait

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- huile de poissons et d'animaux marins, fabrication
- extraction de la chair de crabe
- fruits de mer et produits de la mer, mise en conserve ou salaison
- fruits de mer et produits de la mer frais préparés ou congelés, fabrication
- repas préparés de fruits de mer (p. ex., poisson-frites), congelés, fabrication
- fruits de mer frais, réfrigérés ou congelés, fabrication
- algues marines, transformation (p. ex., dulse)
- crustacés et coquillages frais préparés ou congelés, fabrication
- décoquillage et conditionnement de crustacés et de coquillages frais
- ragoût, poissons et fruits de mer, fabrication
- production de viande de baleine (bateau usine)
- abattage de baleines

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311811 Boulangeries de détail

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de boulangerie destinés à la vente au détail mais non à la consommation immédiate. Les établissements de cette catégorie fabriquent des produits de boulangerie à partir de farines et non de mélanges de pâte.

Exemples inclus :

- boulangeries, cuisson à partir de farine sur les lieux, destinées à la vente au détail (sauf pour consommation immédiate)

Exclusions :

- fabrication de produits de boulangerie qui ne sont pas destinés à la vente au détail (voir 311814 Boulangeries commerciales et fabrication de produits de boulangerie congelés)
- vente de produits de boulangerie destinés à la consommation immédiate (p. ex., les espaces-restauration, restaurants-minute) (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)
- vente de produits de boulangerie qui ne sont pas fabriqués sur place et qui ne sont pas destinés à la consommation immédiate ou qui ont été préparés à partir de mélanges de pâtes en vue de la vente au détail (voir 445291 Boulangeries-pâtisseries)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

311814 Boulangeries commerciales et fabrication de produits de boulangerie congelés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de boulangerie non destinés à la vente au détail. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de boulangerie congelés.

Exemples inclus :

- bagels, pains, gâteaux, croissants, beignets, pâtisseries, fabriqués dans une boulangerie commerciale
- produits de boulangerie, frais, fabriqués dans une boulangerie commerciale
- produits de boulangerie, congelés, fabriqués dans une boulangerie commerciale
- pains, petits pains ou petits pains-mollets et biscuits de type pain (y compris congelés), fabriqués dans une boulangerie commerciale
- petits pains (p. ex., à hamburger, à hot dog), fabriqués dans une boulangerie commerciale
- boulangerie commerciale
- hosties de communion, fabrication
- croûtons et chapelure, fabriqués dans une boulangerie commerciale
- desserts, produits de boulangerie congelés, fabrication
- pâtisseries, congelées (p. ex., danoises, françaises), fabrication
- pâtisseries (p. ex., danoises, françaises), fabriquées dans une boulangerie commerciale
- tartes de type dessert (sauf à la crème glacée), fabrication
- pain pita fabriqué dans une boulangerie commerciale
- bretzels tendres, fabriqués dans une boulangerie commerciale
- pain sans levain, fabriqué dans une boulangerie commerciale
- levain, produits de, fabriqués dans une boulangerie commerciale

Exclusions :

- fabrication de produits de boulangerie, pour la vente au détail, qui ne sont pas destinés à la consommation immédiate (voir 311811 Boulangeries de détail)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de tartes à la crème glacée (voir 311520 Fabrication de crème glacée et de desserts congelés)
- vente de produits de boulangerie destinés à la consommation immédiate (p. ex., les espaces-restauration, restaurants-minute) (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)
- vente de produits de boulangerie qui ne sont pas fabriqués sur place et qui ne sont pas destinés à la consommation immédiate ou qui ont été préparés à partir de mélanges de pâtes en vue de la vente au détail (voir 445291 Boulangeries-pâtisseries)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311821 Fabrication de biscuits et de craquelins

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de biscuits, de craquelins, de biscottes et de produits similaires.

Exemples inclus :

- biscuits secs, fabrication
- miettes et panure de craquelin, fabrication
- craquelins et biscuits (p. ex., grahams, biscotins salés, soda), fabrication
- cornets et gaufrettes de crème glacée, fabrication
- biscottes et biscuits secs, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pâtes alimentaires sèches; ou la fabrication de mélanges de farine ou de pâte à partir de farine préparée.

Exemples inclus :

- pâte à frire, préparée, fabriquée à partir de farine achetée
- pâte (p. ex., biscuits, pizza), fabriquée à partir de farine achetée
- pâte, réfrigérée ou congelée, fabriquée à partir de farine achetée
- pâtes alimentaires sèches (p. ex., nouilles, spaghetti, macaroni), fabrication
- pâtes alimentaires sèches, fabrication
- mélanges préparés à base de farine (p. ex., biscuits, gâteaux, beignes, crêpes), fabriqués à partir de farine achetée
- farine, mélangée ou auto-levante, fabriquée à partir de farine achetée
- mélanges (p. ex., crêpes, gâteaux, pâte, biscuits, pains, petits pains), fabriqués à partir de farine achetée
- emballage de pâtes alimentaires sèches qui sont fabriquées avec d'autres ingrédients
- mélanges à pâtes alimentaires et à nouilles, fabriqués dans une usine de pâtes alimentaires sèches
- mélanges à pâtisseries, préparés, fabrication à partir de farine achetée
- croûtes de tarte et pâtisseries, non cuites, fabriquées à partir de farine achetée
- pâte réfrigérée, faite de farine achetée

Exclusions :

- mouture de farines et préparation de mélanges de farine ou de pâte (voir 311211 Minoterie)
- fabrication de pâtes alimentaires en conserve (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- fabrication de pâtes alimentaires fraîches, ou le mélange d'ingrédients secs et/ou déshydratés achetés et de pâtes alimentaires sèches achetées (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de plats de pâtes alimentaires congelés (voir 311410 Fabrication d'aliments congelés)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311830 Fabrication de tortillas

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de tortillas.

Exemples inclus :

- nixtamal, mouture de
- tortilla, fabrication

Exclusions :

- fabrication de tortillas en conserve (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- fabrication de tortillas congelées (voir 311410 Fabrication d'aliments congelés)
- fabrication de croustilles au maïs (voir 31191 Fabrication d'aliments à grignoter)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311911 Fabrication de noix grillées et de beurre d'arachides

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le salage, le grillage, le séchage, la cuisson ou la mise en conserve de noix; la transformation de grains céréaliers ou de graines en aliments à grignoter; la fabrication de beurre d'arachides.

Exemples inclus :

- noix, grains et graines, grillage et transformation
- beurre d'arachides, fabrication
- graines et noix à grignoter (p. ex., en conserve, cuites, rôties, salées), fabrication

Exclusions :

- fabrication de noix enrobées de sucre (voir 311340 Fabrication de confiseries non chocolatées)
- fabrication de noix enrobées de chocolat à partir de fèves de cacao (voir 311351 Fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao)
- fabrication de noix enrobées de chocolat à partir de chocolat acheté (voir 311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311919 Fabrication d'autres aliments à grignoter

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication d'aliments à grignoter.

Exemples inclus :

- grignotines cuites au four (p. ex., croustilles de maïs, tortillas, bretzels), fabrication
- sandwiches croquantes faites de biscottes achetées
- grignotines non cuites au four (p. ex., croustilles de maïs, chips tortilla, bretzels), fabrication
- maïs éclaté (sauf enrobé), fabrication
- croustilles et bâtonnets de pommes de terre, fabrication
- grignotines (p. ex., boucles et soufflés au fromage, couennes de porc), fabrication

Exclusions :

- fabrication de maïs éclaté sucré (voir 311340 Fabrication de confiseries non chocolatées)
- fabrication de biscuits et de craquelins (voir 311821 Fabrication de biscuits et de craquelins)
- fabrication de maïs à éclater (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)
- salage, grillage, séchage, cuisson ou mise en conserve de noix et de graines (voir 311911 Fabrication de noix grillées et de beurre d'arachides)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311920 Fabrication de café et de thé

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la torréfaction du café; la fabrication d'extraits de café et de thé, y compris les produits lyophilisés et instantanés; le mélange de thé; la fabrication de tisanes.

Exemples inclus :

- fabrication de café et de thé
- concentrés de café (c.-à-d., café instantané), fabrication
- extraits de café, fabrication
- café, aromatisants et sirops (c.-à-d., fabriqués à partir de café), fabrication
- mélanges de café ou de thé, fabrication
- torréfaction et décaféination du café
- succédanés de café, fabrication
- café instantané et lyophilisé, fabrication
- extraits, essences et préparations de café ou de thé, fabrication
- thés instantanés et tisanes, fabrication
- fabrication de succédanés de café et de thé

Exclusions :

- embouteillage et mise en conserve de thé glacé (voir 312110 Fabrication de boissons gazeuses et de glace)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311930 Fabrication de sirops et de concentrés aromatisants

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de sirops et de concentrés pour boissons gazeuses et de produits similaires pour distributrices de boissons gazeuses ou pour la préparation de boissons gazeuses.

Exemples inclus :

- bases de boissons, fabrication
- aromatisants et sirops pour boissons (sauf à base de café), fabrication
- concentrés pour boissons (sauf jus de fruit congelés), fabrication
- concentrés et sirops aromatisants (sauf à base de café), fabrication
- pâtes, poudres et sirops aromatisants pour boissons gazeuses, fabrication
- sirops de fruits aromatisants, fabrication
- concentrés (c.-à-d., sirops pour distributrices) pour boissons gazeuses, fabrication

Exclusions :

- fabrication de sirop de chocolat à partir de fèves de cacao (voir 311351 Fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao)
- fabrication de sirop de chocolat à partir de chocolat acheté (voir 311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté)
- fabrication d'aromatisants et de sirops de café (voir 311920 Fabrication de café et de thé)
- fabrication de concentrés et sirops aromatisants à base de café (voir 311920 Fabrication de café et de thé)
- fabrication d'extraits aromatisants (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)
- fabrication de concentrés de jus de fruits congelés (voir 311410 Fabrication d'aliments congelés)
- fabrication de mélanges à boissons en poudre (sauf le café, le thé et le chocolat); et de sirop de table à partir de sirop de maïs (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de boissons gazeuses (voir 312110 Fabrication de boissons gazeuses et de glace)
- transformation de l'eau d'érable en sirop d'érable (voir 111994 Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vinaigrettes et d'épices.

Exemples inclus :

- vinaigrettes pour salade à base de fromage, fabrication
- poudre ou poivre de cayenne, fabrication
- cidre, sans alcool, fabrication
- trempettes (sauf à base de fromage et de crème sure), fabrication
- mélanges secs (p. ex., sauce, vinaigrette à salade, sauce), fabrication
- colorants alimentaires naturels, fabrication
- extraits aromatisants de fruits (sauf café et viande), fabrication
- extrait de houblon, fabrication
- raifort, sauce préparée, fabrication
- extrait de malt, fabrication
- mayonnaise et moutarde préparée, fabrication
- extraction et fabrication de sel de table
- pectine, fabrication
- sauces préparées (sauf à base de tomate et sauces-jus), fabrication
- transformation de sel acheté en sel de table, fabrication
- vinaigrette à salade, fabrication
- sel avec assaisonnements, fabrication
- succédané de sel, fabrication
- tartinade à sandwich, fabrication
- sauces (p. ex., raifort, soya et tartar), fabrication
- sauces pour les viandes, les fruits de mer et les légumes (sauf à base de tomate, sauce), fabrication
- épices, mouture et mélange
- épices et mélanges d'épices, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vinaigre et vinaigre de cidre, fabrication
- sauce worcestershire, fabrication

Exclusions :

- fabrication de trempettes à de fromage (voir 311515 Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés)
- fabrication d'extraits aromatisants de café (voir 311920 Fabrication de café et de thé)
- fabrication de sirops aromatisants (voir 311930 Fabrication de sirops et de concentrés aromatisants)
- fabrication de sels industriels (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- fabrication de ketchup et d'autres sauces à base de tomates; mise en conserve de sauce; fabrication de mélanges secs pour vinaigrettes et pour bouillons en déshydratant des ingrédients (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- fabrication de trempettes à base de crème sure (voir 311511 Fabrication de lait de consommation)
- extraits de viande (sauf volaille et petits gibiers), fabriqués de viande achetée (voir 311614 Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses)
- extraits de viande (sauf volaille et petits gibiers), produits dans un abattoir (voir 311611 Abattage d'animaux (sauf les volailles))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
311990 Fabrication de tous les autres aliments

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication d'aliments.

Exemples inclus :

- pâte d'amandes, fabrication
- poudre à pâte et levure, fabrication
- boîtes-repas (vente à l'extérieur), fabrication
- glaçages pour gâteau, fabrication
- préparation pour cocktail, sèche, fabrication
- noix de coco, déshydratée et râpée, fabrication
- maïs à éclater, fabrication
- sirops de maïs, fabriqués à partir d'édulcorants
- croûtons et chapelure (sauf fabriqués en boulangerie), fabrication
- pommes de terre déshydratées, empaquetées avec d'autres ingrédients, fabrication
- desserts instantanés, fabrication
- mélanges pour breuvage en poudre (sauf à base de chocolat, lait, café ou thé), fabrication
- succédanés d'oeuf, fabrication
- oeufs transformés, fabrication
- garnitures à gâteaux ou à tartes (sauf fruits, légumes et viandes), fabrication
- fruits et légumes frais, coupés ou pelés, fabrication
- pâtes fraîches, fabrication
- nouilles frites, empaquetées avec d'autres ingrédients secs achetés (p. ex., soupe aux nouilles chinoises), fabrication
- préparations pour desserts à la gélatine, fabrication
- gélatine pour cuisson, fabrication
- sauce (sauf mélangé sec), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- miel, conditionnement
- gelées en poudre, fabrication
- levures composées, fabrication
- fabrication et conditionnement en vue de la revente à l'unité d'aliments préparés périssables comme les salades, les pizzas fraîches, les pâtes alimentaires fraîches et les légumes pelés ou coupés
- fabrication de pérogies frais
- mélanges à nouilles, fabriqués d'ingrédients secs achetés (p. ex., mélange de nouilles pad thaï)
- sirop à crêpes (sauf d'érable pur), fabrication
- mélanges de pâtes alimentaires, fabriqués à partir d'ingrédients secs achetés (p. ex., linguini avec mélange de brocoli sec)
- pizzas fraîches, fabrication
- maïs soufflé (sauf éclaté), fabrication
- mélanges de pommes de terre ou de riz, fabriqués à partir d'ingrédients secs achetés
- repas préparés périssables, emballés pour revente individuelle
- pouding, desserts, fabrication
- salades et salades de chou fraîches ou réfrigérées, fabrication
- sandwichs frais (c.-à-d., assemblés et emballés pour le commerce de gros), fabrication
- mélanges à soupe secs, fabriqués à partir d'ingrédients achetés
- vente au détail de sushis
- sirops édulcorants (sauf d'érable pur), fabriqués à partir d'édulcorants achetés
- sirop de maïs (sauf mouture humide), fabrication
- sirops de table aromatisés artificiellement, fabrication
- tofu (sauf desserts congelés), fabrication
- légumes frais (c.-à-d., coupés, pelés, polis ou tranchés), fabrication

Exclusions :

- mise en conserve de fruits et légumes marinés et déshydratés pour garnitures de tartes (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

légumes)

- sirop de maïs, fabriqué à partir de l'extraction de l'amidon du maïs par voie humide (voir 311221 Mouture humide du maïs)
- croutons et chapelure fabriqués dans une boulangerie commerciale (voir 311814 Boulangeries commerciales et fabrication de produits de boulangerie congelés)
- fabrication de mélanges de poudres pour breuvage au chocolat et à base de lait (voir 311515 Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés)
- fabrication de concentrés de café ou thé (c.-à-d., café instantané) (voir 311920 Fabrication de café et de thé)
- fabrication de confiseries à base de maïs (p. ex., boules de maïs éclaté, produits de maïs éclaté enrobé) (voir 311340 Fabrication de confiseries non chocolatées)
- fabrication de mélanges secs (p.ex., sauce, vinaigrette à salade) (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)
- fabrication de garniture pour pâté à la viande (voir 311614 Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses)
- fabrication de maïs soufflé éclaté (sauf enrobé) (voir 311919 Fabrication d'autres aliments à grignoter)
- fabrication de garniture pour pâté au poulet (voir 311615 Transformation de la volaille)
- fabrication de garniture pour pâté aux fruits de mer (voir 311710 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer)
- fabrication de desserts congelés au tofu (voir 311520 Fabrication de crème glacée et de desserts congelés)
- production de sirops d'érable et produits de l'érable (voir 111994 Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
312110 Fabrication de boissons gazeuses et de glace

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des boissons gazeuses, de la glace ou de l'eau en bouteille. Les établissements de cette catégorie qui mettent de l'eau en bouteille la purifient préalablement.

Exemples inclus :

- eau gazéifiée artificiellement, fabrication
- bières non brassées (p. ex., soda au bouleau, de gingembre ou de racinette), fabrication
- eau aromatisée, embouteillage
- boissons gazéifiées, non alcoolisées, fabrication
- eaux minérales gazeuses, fabrication
- boissons rafraîchissantes gazéifiées, fabrication
- boissons aux fruits (sauf jus), fabrication
- glace pour fins alimentaires, fabrication
- fabrication de glace pour les besoins non alimentaires
- thé ou café glacés, fabrication
- eau minérale, purification et embouteillage
- fabrication de l'eau gazeuse naturelle en bouteille
- eau naturellement gazeuse, purification et embouteillage
- boissons gazeuses ou rafraîchissantes, fabrication
- eau de source, purification et embouteillage
- eau, purification et embouteillage

Exclusions :

- embouteillage d'eau sans la purifier (voir 413210 Grossistes-marchands de boissons non alcoolisées)
- mise en conserve de jus de fruits et de légumes (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- fabrication de glace carbonique (voir 325120 Fabrication de gaz industriels)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de jus de fruits et de légumes congelés (voir 311410 Fabrication d'aliments congelés)
- fabrication de boissons à base de lait (voir 311511 Fabrication de lait de consommation)
- fabrication de bière sans alcool (voir 312120 Brasseries)
- fabrication de cidre sans alcool (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)
- fabrication de vin sans alcool (voir 312130 Vineries)
- fabrication de bases de boissons gazeuses ou de sirops de fruits aromatisants (voir 311930 Fabrication de sirops et de concentrés aromatisants)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
312120 Brasseries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la bière brune ou blonde, des liqueurs de malt et de la bière sans alcool.

Exemples inclus :

- brasseries de bière
- bières brassées, fabrication
- drèches de brasserie, fabrication
- lager, bière brune, stout, ale, brassage
- liqueur de malt, brassage
- bière non alcoolisée (p. ex., bière à faible teneur en alcool), brassage

Exclusions :

- embouteillage de boissons maltées achetées ailleurs (voir 413220 Grossistes-marchands de boissons alcoolisées)
- fabrication de malt (voir 31121 Minoterie et malterie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
312130 Vineries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du vin ou de l'eau-de-vie à partir de raisins ou d'autres fruits.

Exemples inclus :

- cidre alcoolisé, fabrication
- eau-de-vie de pomme, distillation
- mélange de brandy
- vins médecins
- vins mousseux (champagnisation), fabrication
- brandy (eau-de-vie de vin), distillation
- eau-de-vie de fruit, distillation
- culture du raisin et fabrication du vin
- culture du raisin et fabrication de vin, fabrication de vin à partir du raisin ou d'autres fruits achetés, mélanger des vins et distiller de l'eau-de-vie
- spiritueux aux fruits et cognac neutre, fabrication
- vins (raisins, baies ou autres fruits), fabrication
- concentré de vin, fabriqué dans une vinerie
- vins (p. ex., de glace, vermouth, fortifiés, non alcoolisés, mousseux, panachés), fabrication

Exclusions :

- embouteiller du vin acheté ailleurs (voir 413220 Grossistes-marchands de boissons alcoolisées)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
312140 Distilleries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à distiller des alcools, sauf des eaux-de-vie; à mélanger des alcools; à mélanger des alcools en y ajoutant d'autres ingrédients. Parmi les principaux produits de ces établissements, notons le whisky, le gin, les boissons toniques, la vodka et le rhum.

Exemples inclus :

- boissons alcoolisées (sauf brandy), distillation
- boissons alcooliques (rhum, vodka, whisky), fabrication
- boissons distillées (sauf brandy), mélange
- cordiaux (alcoolisés), fabrication
- alcool de bouche, distillation (sauf brandy)
- lait de poule alcoolisé, fabrication
- alcool éthylique, potable, fabrication
- alcool éthylique pour boissons, fabrication
- liqueurs, fabrication
- panachés à base de boisson alcoolisée, fabrication
- alcools, distillation et mélange (sauf brandy)
- cocktails alcoolisés, fabrication
- eau-de-vie trois-six (sauf fruit), fabrication

Exclusions :

- embouteillage d'alcools achetés ailleurs (voir 413220 Grossistes-marchands de boissons alcoolisées)
- fabrication d'eau-de-vie (voir 312130 Vineries)
- fabrication de breuvage aux fruits, alcool neutre (voir 312130 Vineries)
- fabrication d'éthanol non potable (alcool éthylique) (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

312140 Distilleries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
312210 Écôtage et resséchage des feuilles de tabac

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à écôter ou ressécher du tabac. Ces établissements effectuent le dernier tri, le calibrage, le resséchage, le traitement et l'emballage des feuilles de tabac, et ils vieillissent habituellement le tabac.

Exemples inclus :

- tabac en feuilles, traitement et vieillissement
- tabac, écôtage et resséchage

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
312220 Fabrication de produits du tabac

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des cigarettes et autres produits du tabac.

Exemples inclus :

- tabac à cigarettes et à pipe, préparé, fabrication
- cigares, fabrication
- cigarettes, imitation de tabac, fabrication
- reconstitution du tabac
- cigarettes tabac, fabrication
- produits du tabac (p. ex., à mâcher, à fumer, à priser), fabrication
- mise en feuilles du tabac, service de

Exclusions :

- écôter et ressécher du tabac (voir 312210 Écôtage et ressèchage des feuilles de tabac)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
312310 Fabrication de produits du cannabis

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Ce catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits à partir des plants de cannabis ayant une teneur en tétrahydrocannabinol (THC) supérieure ou égale à 0.3%. et d'huile de cannabis.

Exemples inclus :

- cigarettes de cannabis, fabrication
- comestibles à base de cannabis, fabrication
- liquides à vapoter et concentrés au de cannabis, fabrication
- huile de cannabis, fabrication
- transformation du cannabis
- produits de cannabis, fabrication
- aliments et boissons contenant du cannabis, fabrication
- fabrication de produits du cannabis pour usage médical
- produits de cannabis pour usage récréatif, fabrication
- produits de la marijuana, fabrication
- transformation de cannabis pour marchés secondaires

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
313110 Usines de fibres, de filés et de fils

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à filer des fibres; à texturer ou mouliner des filaments de fibre synthétique ou des filés achetés; à fabriquer du fil pour la couture, le crochet, la broderie, le chiffonage et d'autres usages comparables.

Exemples inclus :

- filés de fibres animales, enroulage, retordage ou bobinage de filés achetés
- fils continus artificiels ou synthétiques, moulinage, retordage, renvidage ou bobinage de fil acheté
- filés de fibres de coton fabriqués de fibres achetées
- fils de coton fabriqués de fils achetés, fabrication
- fils à repriser ou à broder (p. ex., coton, fibres chimiques, soie, laine), fabrication
- fils de lin fabriqués de fibres achetées
- fils de lin fabriqués de fils achetés, fabrication
- fils de fibres dures fabriqués de fils achetés (p. ex., ramie, jute, papier, etc.)
- chanvre, sacs et cordes, fabriqués dans une filature
- fil à tricoter et à crocheter, fabrication
- fil de mohair et de laine, retordage ou bobinage de fil acheté
- fil de fibre naturelle (p. ex., chanvre, lin, ramie), fabrication
- fils de fibre dure naturelle (p. ex., lin, chanvre, jute, ramie, papier), fabriqués de fibres achetées
- laine à tapis, mohair ou fibre animale similaire, filature
- fil à coudre de n'importe quel matériau textile (p. ex., coton, nylon, polyester, rayonne, soie), fabrication
- fil de soie, canetage, moulinage, retordage ou bobinage de fil acheté
- fils de soie fabriqués de fils achetés, fabrication de fils continus synthétiques ou artificiels

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fil continu de soie (p. ex., polyester, polypropylène, nylon, rayonne, acrylique, modacrylique, etc.), moulinage, retordage, garnissage ou bobinage de fil acheté
- fils de soie fabriqués de fibres achetées (p. ex., acétate, acrylique, modacrylique, nylon, polyester, polypropylène, rayonne)
- fils de soie fabriqués de fibres artificielles ou synthétiques achetées
- fil de fibre artificielle, fabrication
- texturation de fil monofilament acheté
- usines de fil
- fils de laine fabriqués de fibres achetées
- fils de laine cardée fabriqués de fils acheté, fabrication
- fils de fibres peignés fabriqués de fils achetés
- fils peignés, avec laine ou fibres artificielles ou synthétiques, fabrication

Exclusions :

- finissage de filés ou de fils (voir 313310 Finissage de textiles et de tissus)
- fabrication de fibres et filaments artificiels et synthétiques (voir 325220 Fabrication de fibres et de filaments artificiels et synthétiques)
- fabrication de fibre de verre (voir 32721 Fabrication de verre et de produits en verre)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
313210 Usines de tissus larges

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tisser des tissus larges.

Exemples inclus :

- tissus de fibres synthétiques (p. ex., acétate, rayonne), tissés large
- fourrures synthétiques sur une base tissée
- couvertures, couvre-lits, draps et taies d'oreiller, confectionnés dans des usines de tissage
- tissus large (plus de 30cm/12po. de large), de coton (sauf tapis, tissus de pneu), tissage
- tissus large (plus de 30cm/12po. de large), de lin, de jute, de chanvre ou de ramie (sauf tapis, tissus de pneu), tissage
- tissus large (plus de 30cm/12po. de large), de fibres synthétiques (sauf tapis, tissus de pneu), tissage
- brocart, tissage
- toile de jute, tissée large, tissage
- canevas (largeur de plus 30cm/12 po.), tissage
- tissus larges, de fibres cellulosiques (p. ex., acétate, rayonne, tri-acétate), tissage
- gaze, tissage
- tissus de chenilles ou de chintz, tissés large, tissage
- douillettes fabriquées dans une usine de tissage large
- velours côtelés, tissés large, tissage
- tissus de coton, tissés large, tissage
- tissus de crêpes, tissés large, tissage
- tissus de damas, tissés large, tissage
- tissus en denims, tissés large, tissage
- mèches de coton, tissés large, tissage
- tissus de coutil, tissés large, tissage

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- tissus élastiques larges, tissage
- tissus (p. ex., flanelle, ratine, éponge), coton, tissés large, tissage
- étoffes de fibres synthétiques, tissés large, tissage
- tissus, tissés large, de laine, de mohair ou de fibres similaires, tissage
- tissus de failles, tissés large, tissage
- feutres, tissés larges (sauf laine et fibres animales similaires), tissage
- fibres de verre, tissus en, tissés large, tissage
- finissage des tissus qu'ils tissent dans le même établissement
- tissus de flanelle de laine, tissés large, tissage
- tissus de gabardine, tissés large, tissage
- tissus de gaze de tour, tissés large, tissage
- tissus de verre larges, tissage
- tissage à la main de tissus larges (plus de 30 cm/12 po. de largeur)
- tissus de chanvre, tissés large, tissage
- entredoublures, tissés large (sauf laine, poil ou fibre animale similaire), tissage
- entredoublures de laine ou poil, tissés large, tissage
- tissus en jacquard, tissés large, tissage
- tissus de jute, tissés large, tissage
- tissus gaze, tissés large, tissage
- lin, tissus larges, tissage
- tissus à doublure (sauf de laine et fibre animale similaire), tissés large, tissage
- tissus à doublure, de laine et fibre animale similaire, tissés large, tissage
- doublures (sauf de laine et fibre animale similaire), fabriquées dans une usine de tissage large
- doublures en laine, fabriquées en usine de tissage large
- fabrication de produits à partir de tissus larges faits sur place
- tissus de mohair, tissés large, tissage
- toiles à patrons, tissés large, tissage
- tissus larges, fibres naturelles cellulosiques (p. ex., lin, jute, chanvre, ramie), tissage

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- filets et nappe de filets, tissés large, tissage
- tissus de nylon, tissés large, tissage
- tissus de papier, tissés large, tissage
- feutres de papeterie, tissés large, en laine et fibre animal similaire, tissage
- tissus pour parachutes, tissés large, tissage
- tissus de percale, tissés large, tissage
- tissus larges à poil, tissage
- tissus de polyester, tissés large, tissage
- tissus de polyéthylène, tissés large, tissage
- tissus de polypropylène, tissés large, tissage
- tissus de popeline, tissés large, tissage
- tissus de rayonne, tissés large, tissage
- tissus de shantungs, tissés large, tissage
- tissus de soie, tissés large, tissage
- tissus de spandex, tissés large, tissage
- fibre synthétique, tissus larges, tissage
- tissus larges de fibres synthétiques (p. ex., nylon, polyester), tissage
- tissus de taffetas, tissés large, tissage
- articles de textile, confectionnés dans des usines de tissus larges, tissage comme activité primaire
- tissu de coton tubulaire sans couture, tissé large, tissage
- tissus croisés, en coton ou fibre artificiel, tissés large, tissage
- tissus velours coton, de fibres synthétiques ou soie, tissés large, tissage
- voiles de coton, de fibres synthétiques ou soie, tissés large, tissage
- tissage de feutres larges
- tissage de tissus (sauf laine et fibre animale similaire), plus de 30 cm (12 pouces)
- tissus de laine larges, tissage
- feutres de laine, tissus larges, tissage
- tissus de laine peignée, tissés large, tissage

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
313210 Usines de tissus larges

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Exclusions :

- tricotage de tissus (voir 313240 Usines de tricots)
- fabrication de tissus pour tapis (voir 313110 Usines de fibres, de filés et de fils)
- fabrication de toile à pneu (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)
- tissage de tissus en laine et fibre animale similaire, plus de 30 cm (12 pouces) de largeur (voir 313110 Usines de fibres, de filés et de fils)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
313220 Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tisser ou tresser des tissus étroits; à faire mécaniquement de la broderie Schiffli.

Exemples inclus :

- sangles pour habillement, fabrication
- courroies, tissées étroites, tissage
- bordures en biais, tissées étroites, tissage
- attaches, tissées étroites, fabrication
- tressage de tissus étroits
- cordes et tresses, tissus étroits, fabrication
- cordon élastique, recouvert de tissus, fabrication
- tissus étroits élastiques, tissage
- fils, filés et cordes élastiques, gainés de tissu, fabrication
- tissus (p. ex., papier, verre, laine, coton), étroits (c.-à-d., 30 cm/12 po. de largeur ou moins), tissage
- finition des tissus fabriqués dans les mêmes usines de tissus étroits et de broderies Schiffli
- franges tissées
- tissage à la main de tissus étroits (c.-à-d., 30 cm/12 po. de largeur ou moins)
- crochets et tissus d'agrafe, fabrication
- tissus tubulaires pour bas, tissage
- étiquettes, tissage
- lacets (p. ex., souliers), textile, fabrication
- fabrication des fils, des filés et de corde élastique gainés de tissu
- tissus de fibres naturels durs, tissés étroits (p. ex., de lin, de jute, de chanvre ou de ramie), tissage
- rubans, fabriqués dans une usine de tissus étroits
- fils et filés de caoutchouc, gainés de tissu, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines à broder à navettes (broderie Schiffli), fabrication
- bande de ruban pour fermeture éclair, tissage
- tissus taillés (c.-à-d., bordure avec lisière), tissage
- galons, tissage
- usines de tissus étroits
- produits textiles (sauf vêtements), fabriqués dans une usine de tissus étroits
- fils élastiques, gainés de tissu, fabrication
- garnitures, fabriquées dans une usine de tissus étroits
- tissage et apprêtage de tissus étroits
- tissage de tissus (p. ex., fibre de verre, soie, fibre synthétique), étroits (c.-à-d., 30 cm/12 po. de largeur ou moins)
- tissage de tissus étroits
- sangles tissées étroites, tissage
- mèches, fabrication
- rubans à fermeture éclair, tissage

Exclusions :

- broder des produits en textile (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)
- fabrication de vêtements (voir 315 Fabrication de vêtements)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
313230 Usines de non-tissés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des non-tissés, en liant et/ou en entrecroisant des fibres. Ils utilisent, seuls ou combinés, des procédés mécaniques, chimiques, thermiques et des solvants. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des feutres aiguilletés.

Exemples inclus :

- tissus non-tissés par voies aéroliques, fabrication
- couvertures, tissu non tissé, fabrication
- tissus fibreux non-tissés, fabrication
- tissus cardés non tissé, fabrication
- sous-tapis, non tissés, fabrication
- finition des tissus fabriqués dans les mêmes usines de non-tissés
- tissus non-tissés de fusion-soufflage, fabrication
- feutres aiguilletés, fabrication
- galons de tissu non tissé, fabrication
- tissus non tissés, fabrication
- feutres non tissés (p. ex., de poil, de jute, de laine, pressé, aéré), fabrication
- rembourrage et ouatine non tissés, fabrication
- rubans, fabriqués dans une usine de non-tissés
- procédé voie fondue de tissus non tissé, fabrication
- filés, non-tissés, fabrication
- tissus non-tissés obtenus par voie humide, fabrication
- torchons, tissus non-tissés, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
313230 Usines de non-tissés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
313240 Usines de tricots

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tricoter des tissus, sur des métiers circulaires (trame) ou à plateau (chaîne).

Exemples inclus :

- fourrure artificielle sur une base de tricot
- sacs et toiles à sac, fabriqués dans une usine de tricotage à mailles jetées
- couvre-lit et ensembles de literie, fabriqués dans une usine de dentelle
- tissus circulaires (c.-à-d., trame), tricotage de
- rideaux et tissus pour rideaux, en dentelle, fabrication
- tricots fabriqués dans une usine de tricots à mailles jetées
- dentelle, fabriquée dans une usine de dentelle
- finissage des tissus qu'ils tissent sur place
- dentelle à tricoter ou produits de tissus unis (tricotage chaîne)
- tricotage et apprêtage de tissus unis (tricotage chaîne)
- tricotage de tissus unis (tricotage chaîne)
- tricotage de produits textiles (p. ex., couvre-lits, rideaux, linges de maison), fabriqués ailleurs
- tricotage de produits textiles (sauf habillement), fabriqués ailleurs
- articles en dentelle (sauf vêtement), fabriqués en usine de dentelle
- dentelle, fabrication
- fabrication des tricots à maille double ou simple, des tricots interlock; la fabrication des tissus de composition spéciale à l'aide des procédés Malimo, Arachné ou d'autres procédés semblables, la fabrication du tissu maillé et la fabrication des produits textiles dans des usines de tricotage
- maillage fabriqué sur de la machinerie à dentelle ou à filet
- filet fabriqué dans une usine de tricotage à mailles jetées
- jersey bouclette fabriqué dans une usine de tricotage
- nappes de table, fabriquées dans une usine de dentelle

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- produits textiles (sauf habillement), fabriqués dans une usine de dentelle ou de tricotage à mailles jetées

Exclusions :

- tricotage d'article d'habillement (voir 3151 Usines de tricotage de vêtements)
- fabrication de vêtements à partir de tissus fabriqués dans d'autres établissements (voir 3152 Fabrication de vêtements coupés-cousus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
313310 Finissage de textiles et de tissus

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire la préparation et le finissage de filés et de fils, de tissus en textile, de produits en textile (à l'exception des tapis et carpettes) et de vêtements, non fabriqués dans le même établissement. Cela comprend les opérations suivantes : blanchiment; teinture; impression sur des tissus (rouleau, trame, flocage, plissé); application d'une substance chimique pour imperméabiliser, ignifuger ou imputrescibiliser; finissage mécanique (rétrécissage, calandrage, nappage et délavage).

Exemples inclus :

- batik (peinture à la main sur tissus)
- teinture de fibres, fils ou tissus (sauf de laine ou fibres animales similaires)
- usine de blanchissage de textile, fibres, filés ou de fils, pour le commerce
- épincetage et raccoutrage de tissus, pour le commerce
- calandrage de tissus ou de produits de textile (incluant vêtement), pour le commerce
- carbonisage de fibres textiles
- cardage de fibres textiles
- application d'une substance chimique sur des tissus (p. ex., pour imperméabiliser, ignifuger ou résister à la moisissure), pour le commerce
- application d'une substance chimique sur des tissus et des produits textiles pour résister à la moisissure, pour le commerce
- application d'une substance chimique sur des tissus et des produits textiles pour imperméabiliser, pour le commerce
- application d'une substance chimique sur des tissus et des produits textiles pour ignifuger, pour le commerce
- peignage et transformation au ruban de laine peignée
- peignage de fibres textiles
- fabricants transformateurs achetant des tissus écrus et des entrepreneurs en font la finition
- transformation de tissus de textile large (c.-à-d., acheter le tissu à l'état naturel (écru) et l'apprêtage fait par un entrepreneur)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- transformation de tissus de textile étroits (c.-à-d., acheter le tissu à l'état naturel (écru) et l'apprêtage fait par un entrepreneur)
- apprêt d'infroissabilité sur les étoffes, pour le commerce
- dégraissage de laine
- teinture et finissage d'articles chaussants, pour le commerce
- teinture de gants, tissés ou tricotés, pour le commerce
- teinture de tissus tricotés, pour le commerce
- teinture de tricots achetés
- teinture de tissus achetés filés ou tissés (sauf de laine et fibre animale similaire)
- teintures de filé ou tissus achetés, de laine et de fibres animales similaires
- teinture de produits textiles, pour le commerce
- teinture de bourre, filés et tissus étroits (sauf tricot et laine), pour le commerce
- teinture de tricot de trame, pour le commerce
- gaufrage de tissus à armatures larges, pour le commerce
- gaufrage de tissus, pour le commerce
- gaufrage de tissus achetés (sauf de laine et fibre animale similaire)
- gaufrage de tissus achetés, de laine ou fibre animale similaire
- étoffe de feutre, apprêtage d'
- apprêtage de tissus, pour le commerce
- apprêtage de tissus tricotés, pour le commerce
- apprêtage de tissus à armatures larges de coton achetés
- apprêtage de tissus à armatures larges achetés, fibre artificiel et soie
- apprêtage de tissus à armatures larges achetés, en laine ou de fibre animal similaire
- apprêtage de tissus tissés étroits achetés
- tissus à mailles jetées achetées, apprêtage de
- apprêtage de tissus à tricot trame acheté
- apprêtage de fil ou filé achetés (sauf laine ou fibre animale similaire)
- apprêtage de filé ou fil achetés, laine ou de fibre animale similaire

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- finition de produit brut, de fil et filé, pour le commerce
- apprêt antifeu de tissus et de produits de textile, pour le commerce
- enduit ininflammable de tissus et produits de textile, pour le commerce
- impression par flocage (flocage) de tissus de textile, pour le commerce
- grillage de fil (c.-à-d., flambage)
- crin de cheval, préparation de (p. ex., apprêtage, peignage, crêpage, effilochage)
- apprêtage du chanvre
- blanchiment à l'autoclave en continu, à forfait
- étiquettes de coton imprimées, à forfait
- tissus de lin, teinture et finissage, à contrat
- finissage mécanique de vêtement pour hommes et garçons, pour le commerce
- finissage mécanique de vêtement pour dames et fillettes, pour le commerce
- raccommodage de toiles (sauf toiles de laine), pour le commerce, fabrication
- raccommodage de tissus de laine (pour le commerce), fabrication
- mercerisage de tissus et de fibres, pour le commerce
- apprêt anti-moisissure de tissus et de produits de textile, pour le commerce
- grattage de tissus de textile, pour le commerce
- tissus étroits achetés, teinture et apprêtage
- teinture et apprêtage de tissus étroits, pour le commerce
- bourres de laine et de fibre animale similaire, fabrication
- préparation des fibres textiles pour la filature
- tissus larges et vêtements prérétrécis, pour le commerce
- tissus achetés prérétrécis (sauf laine et fibre animale similaire)
- tissus achetés prérétrécis, laine et fibre animale similaire achetés
- tissus imprimés, fabriqués à partir de tissus achetés
- impression sur tissus étroits, pour le commerce
- impression sur des tissus à armatures larges achetés (sauf de laine et fibre animale similaire)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- impression sur des tissus à armatures larges achetés, laine et fibre animale similaire
- impression sur tissus étroits achetés
- impression sur tissus de textile, pour le commerce
- teinture et autres finitions de produits bruts, pour le commerce
- rubans de rayonne, peignage et transformation de
- sanforisage, à forfait
- désensimage et peignage de fibres textiles
- rétrécissement de tissus à armatures larges, pour le commerce
- rétrécissement de tissus à armatures larges achetés (sauf de laine et fibre animale similaire)
- rétrécissement de tissus à armatures larges achetés en laine ou de fibre animale similaire
- rétrécissement de tissus étroits achetés
- rétrécissement de tissus et produits de textile (incluant vêtement), pour le commerce
- soie cardée
- encollage du tissu, travail à forfait
- décatissage et rétrécissement de tissus pour tailleurs et couturiers
- apprêt spongieux de tissus de textile, à forfait
- lavage abrasif de pantalons et jeans achetés pour hommes et garçons
- lavage abrasif de pantalons et jeans achetés pour dames et fillettes
- suédage de tissus de textile, pour le commerce
- grattage de chardon de tissus de textile, pour le commerce
- fils, blanchiment, teinture et finissage
- apprêtage hydrofuge de tissus et produits de textile, pour le commerce
- ruban de peigné et bourre de laine, fabrication

Exclusions :

- imprégnation, caoutchoutage, vernissage ou cirage de tissus (voir 313320 Revêtement de tissus)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- brodage de produits textiles et de vêtements (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)
- apprêtage et teinture de fourrure (voir 316110 Tannage et finissage du cuir et des peaux)
- tricotage et finissage de vêtements, sauf les bas et les chaussettes, dans le même établissement (voir 315190 Usines de tricotage d'autres vêtements)
- tricotage et finissage de bas et de chaussettes dans le même établissement (voir 315110 Usines de bas et de chaussettes)
- confection et finissage de vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons dans le même établissement (voir 315220 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons)
- confection et finissage d'autres vêtements coupés-cousus dans le même établissement (voir 315289 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus)
- confection et finissage de vêtements coupés-cousus pour femmes et filles dans le même établissement (voir 315249 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour dames et filles)
- impression en sérigraphie de vêtements (voir 323113 Sérigraphie commerciale)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
313320 Revêtement de tissus

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tissus enduits, imprégnés ou laminés, et à soumettre des textiles ou des vêtements à des procédés de finition spéciaux, tels que le revêtement, le laminage, le caoutchoutage, le vernissage, le cirage et d'autres procédés semblables.

Exemples inclus :

- bougran, fabrication
- revêtement, imprégnation ou caoutchoutage de vêtements achetés
- vêtements, huilage de (c.-à-d., imperméabilisation)
- imprégnation et revêtement de tissus
- laminage de tissus achetés
- stratification de tissus de textile, pour le commerce
- similicuir, fabriqué à partir de tissu acheté
- métallisation de tissus
- toile cirée, fabrication
- huilage (c.-à-d., imperméabilisation) de vêtements achetés
- huilage (c.-à-d., imperméabilisation) de tissus de textile achetés
- plastisation de tissus et vêtement, propre compte
- imperméables, huilage (c.-à-d., imperméabilisation)
- caoutchoutage de tissus et de vêtements
- rubans, vernis et enduits (sauf magnétiques), fabriqués à partir de tissu acheté
- imperméabilisation du textile, contrat
- tissus recouverts de vinyle, fabrication
- imperméabilisation de vêtements
- imperméabilisation de tissus, pour le commerce
- imperméabilisation, revêtement, imprégnation, etc. de produits d'habillement pour d'autres

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- ruban magnétique pour enregistrement (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
314110 Usines de tapis et de carpettes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tapis et des carpettes, y compris des tapis et des carpettes tuftés, tissés et aiguilletés et à en faire la finition. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des paillassons ou des produits semblables.

Exemples inclus :

- tapis et ensembles de bains, fabriqués dans une usine de tapis
- essuie-pieds de n'importe quel matériau (sauf entièrement de caoutchouc ou plastique), fabrication
- finition (p. ex., teinture) de tapis et carpettes achetés
- finition (p. ex., teinture) de tapis et carpettes
- revêtements de sol (p. ex., tapis, carpettes, paillassons) fabriqués de textile, tissage ou tricotage

Exclusions :

- fabrication de paillassons et de revêtements en caoutchouc, tels que tapis de bain et essuie-pieds (voir 326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc)
- fabrication de tapis à partir de matériaux de carpettes achetés; galonnage de tapis (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
314120 Usines de rideaux et de linge de maison

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer rideaux, tentures, linge de maison et autres accessoires de maison tels que couvertures, courtepointes, draps, nappes, serviettes et rideaux de douche, à partir de matériaux achetés.

Exemples inclus :

- couvre-lit et ensembles de literie, fabriqués à partir de tissu acheté
- couvertures (sauf électriques), fabriquées à partir de tissus ou de feutres achetés
- couvertures de laine, fabriquées de tissus achetés
- édredons plats, fabriqués à partir de tissu acheté
- rideaux et tentures, fabriqués à partir de tissus achetés
- coussins (sauf coussinage à ressorts), fabriqués à partir de tissus achetés
- torchons fabriqués de tissus achetés
- tentures, fabriquées à partir de tissus ou de matériaux en feuilles achetés
- housses pour meubles, en tissus, fabrication
- couvertures pour cheval, fabriquées de tissus achetés
- couvertures pour cheval, fabriquées de tissus achetés (sauf laine)
- couvertures de laine pour chevaux, fabriquées de tissu de laine acheté
- dessous de planche à repasser, fabriqués de tissus achetés ou feutres
- lingerie fabriquée de tissus achetés
- fabrication et vente au détail de tentures et stores dans un magasin de vente au détail
- housses, protecteurs et coussins protecteurs (p. ex., housse de planche à repasser, couvre-matelas, protège-table), fabriqués à partir de tissus ou de feutres achetés
- oreillers de lit, fabriqués de tissus achetés
- napperons de n'importe quel matériau, fabriqués de tissus achetés

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- rideaux de douche et nappes en plastique, fabriqués à partir de matériaux achetés
- courtepointes, fabriquées à partir de matériaux achetés
- draps et taies d'oreillers, fabriqués à partir de tissus achetés
- rideaux de douche, serviettes de table et linges de maison, fabriqués à partir de matériaux achetés (sauf plastique)
- housses de n'importe quel matériau, fabriquées de matériaux achetés
- nappes (sauf en papier), fabriquées à partir de matériaux achetés
- serviettes et débarbouillettes, fabriquées à partir de tissus achetés
- débarbouillettes, fabriquées de tissus achetés

Exclusions :

- fabrication de persiennes et stores (voir 337920 Fabrication de stores et de persiennes)
- fabrication de stores et d'auvents extérieurs en grosse toile (voir 314910 Usines de sacs en textile et de grosse toile)
- fabrication de couvertures électriques (voir 335210 Fabrication de petits appareils électroménagers)
- fabrication de coussins à ressort (voir 337121 Fabrication de meubles de maison rembourrés)
- nappes en papier fabriquées à partir de papier acheté (voir 322291 Fabrication de produits hygiéniques en papier)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
314910 Usines de sacs en textile et de grosse toile

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des sacs en textile, comme les sacs de transport et d'autres sacs à usage industriel; ou des produits à base de grosse toile ou de substituts de la toile, comme les bâches et les tentes.

Exemples inclus :

- auvents extérieurs, fabriqués à partir de tissus achetés
- sacs (p. ex., à graines, à farine), fabriqués à partir de matériaux tissés ou tricotés achetés
- sacs en tissu, fabrication
- sacs de chanvre, fabriqués de fibre achetée
- sacs en plastique, fabriqués à partir de matériaux plastiques tissés achetés (p. ex., sacs à provisions en toile plastique)
- sacs en tissus caoutchoutés, fabrication
- sacs en tissu, fabriqués à partir de matériaux tissés ou tricotés achetés
- sacs pour couverture (matière plastique coupée-cousue), fabrication
- sacs en toile fabriqués de matériel acheté
- sacs en grosse toile, fabrication
- produits en toile, fabriqués à partir de toile ou de substituts de toile achetés
- couvertures (p. ex., bateau, piscine, camion), fabriquées de tissus achetés
- toiles de protection en toile, fabriquées à partir de tissu acheté
- sacs de voyage en toile, fabrication
- sacs d'entreposage de vêtements, fabrication
- sacs à dos en toile (p. ex., sac à dos, sac d'écoles), fabrication
- sacs à lessive, fabriqués à partir de matériaux tissés ou tricotés achetés
- sacs couvertures de matière plastique - joints par chaleur, fabrication
- voiles fabriquées de tissus achetés
- stores à enroulement automatique pour l'extérieur, fabriqués à partir de tissus achetés

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- sacs de transport, fabriqués à partir de matériaux tissés ou tricotés achetés
- couvertures de piscines fabriquées de toile achetée
- bâches, fabriquées à partir de tissus achetés
- abris temporaires (p. ex., garages), tissus tissés, fabrication
- tentes, fabriquées à partir de tissus achetés

Exclusions :

- fabrication de sacs de chanvre dans des usines de produits de chanvre intégrés (voir 313110 Usines de fibres, de filés et de fils)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
314990 Usines de tous les autres produits textiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits textiles.

Exemples inclus :

- assemblage de sangles pour aéronefs (sauf cuir), fabrication
- rembourrage de vêtements (p. ex., bourre de coton, kapok), fabrication
- garnitures et fournitures de vêtements, coupées-cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- travail d'appliqué sur produits textiles (sauf vêtements)
- travail d'appliqué sur vêtements appartenant à d'autres
- travail de fantaisie à l'aiguille, sur vêtements, pour le commerce
- insignes en tissu, fabrication
- bannières, fabriquées à partir de tissu acheté
- tapis et ensembles de bains, fabriqués à partir de tapis acheté
- laine en bourre et nappes pour ouatinage (sauf non-tissées), fabrication
- broderie de perles sur produits textiles (sauf vêtement), pour le commerce
- courroies, fabriquées à partir de tissu acheté
- bordure en biais, fabriquée de tissu acheté
- ficelle agricole, fabrication
- galonnage de tapis et carpettes pour le commerce
- bordures en biais, fabriquées à partir de tissu acheté
- pare-éclats, corde, fabrication
- boucles, fabriquées à partir de tissus achetés
- courroies de sécurité pour cargaison, fabrication
- coupage et galonnage de tapis
- câbles de renforcement pour pneus de caoutchouc, courroies industrielles et éléments à carburant, fabrication
- câble, cordage, corde et ficelle (sauf fil), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- cordage (sauf fils), fabrication
- ouate de coton (sauf non-tissée), fabrication
- écussons en textile (y compris insignes), fabrication
- articles au crochet, fabriqués de matériaux achetés
- piquage décoratif sur vêtements appartenant à d'autres
- piquage décoratif sur articles de tissus (sauf vêtement), pour le commerce
- couches (sauf couches jetables), fabriquées à partir de tissus achetés
- chiffons à poussière, fabriqués à partir de tissus achetés
- blasons de tissus, fabrication
- broderie de publicité sur vêtement appartenant à d'autres
- broderie sur vêtements appartenant à d'autres, à forfait
- broderie sur produits textiles pour le commerce
- produits de corde (p. ex., filet, bretelle), fabriqués en usine de corde ou de ficelle
- toile de renforcement pour pneus de caoutchouc, courroies industrielles et éléments à carburant, fabrication
- boyau d'incendie en tissus, fabriqué de matériaux achetés
- ligne de pêche, fibres naturelles ou synthétiques, fabrication
- filets de pêche (sauf pour pêche sportive), fabriqués de matériel acheté
- filets et sennes de pêche, fabriqués dans une usine de cordage ou de ficelle
- drapeaux en tissu (p. ex., bannières, étamine, blasons, fanions), fabriqués à partir de tissus achetés
- flocage (fibres textiles recouvrées), préparation
- armature d'élément à carburant, corde et tissus, fabrication
- garnitures d'ameublement en tissu, fabriquées de tissu acheté
- effilocher des déchets textiles ou recycler des textiles d'autres façons; broder des produits textiles, y compris des vêtements, que ce soit ou non aux termes d'un contrat
- effilochage de déchets textiles et de chiffons
- toile et câbles à pneus, fibre de verre, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- hamacs de tissus, fabrication
- courroies industrielles renforcées, cordon et tissus, fabrication
- dentelle chimique, fabrication
- filets de blanchisserie, fabriqués de matériaux achetés
- doublures pour sac à main, portefeuille, bagage, soulier et cercueil, matière textile, fabrication
- insignes militaires en textile, fabrication
- raccommodeur d'atelier, contrat, tissus large
- tapis de souris (matière textile laminée à une sous-couche mousse), fabrication
- travaux d'art à l'aiguille sur vêtement appartenant à d'autres
- matelassé et ouatine (sauf non-tissé), fabrication
- parachutes, fabrication
- fournitures d'animaux domestiques (c.-à-d., laisses, couvertures, bottes), tissus de textile, fabrication
- plissage et ajourage d'ourlets d'articles textiles façonnés (sauf vêtements)
- chiffons à polir unis, fabrication
- houppes et mitaines à poudrer, fabrication
- usine de la transformation des déchets textiles et de fibres recouvrées
- matelassage de textiles
- laine récupérée, transformation
- fibres recouvrées, transformation
- rubans fabriqués de tissus achetés
- corde (sauf métallique), fabrication
- tapis de selle, fabrication
- sacs de couchage, fabrication
- boutons de fibres (coupe de fibres pour tweeds), fabrication
- couture décorative et de fantaisie, sur vêtement appartenant à d'autres
- ficelle, fabrication
- glands, textile, fabrication
- transformation de déchets textiles et de laine

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- toiles et câbles à pneus de n'importe quel matériau, fabrication
- ficelle (sauf en papier), fabrication
- ficelle de papier, fabrication
- rembourrage d'ameublement, textile (sauf non-tissé), fabrication
- coupe-bise fabriqué à partir de tissus achetés
- manches à vent (sauf indicateurs de direction du vent), fabrication
- chiffons à essuyer, fabrication

Exclusions :

- perlage sur vêtement pour le commerce (voir 315 Fabrication de vêtements)
- couches jetables fabriquées dans une usine de papier (voir 322121 Usines de papier (sauf le papier journal))
- fabrication de laine en bourre et nappes ouatées à partir de tissus non-tissés (voir 313230 Usines de non-tissés)
- fabrication de broderies à l'aide de machines de broderies Schiffli (voir 313220 Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli)
- fabrication de ouate de coton non-tissée (voir 313230 Usines de non-tissés)
- fabrication de matelassure et ouatine non-tissées (voir 313230 Usines de non-tissés)
- fabrication de tissus non tissés (voir 313230 Usines de non-tissés)
- fabrication de filets pour la pêche sportive (voir 339920 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme)
- fabrication d'indicateurs de direction du vent (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- fabrication de câbles et de cordages métalliques (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)
- plissage et ajourage d'ourlets de vêtements (voir 315 Fabrication de vêtements)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

314990 Usines de tous les autres produits textiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
315110 Usines de bas et de chaussettes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le tricotage de bas et de chaussettes pour hommes, femmes et enfants.

Exemples inclus :

- chaussons, articles chaussants ou chaussettes, tricotage
- bas d'athlétisme, tricotage
- finition des tissus fabriqués dans les mêmes usines de bas et de chaussettes
- usines de bas et de chaussettes
- usine de bas et chaussettes
- articles chaussants, fabrication
- tricotage de bonneterie, à forfait
- bas de réchauffement, fabrication
- guêtres, tricotage
- chaussettes pour hommes et garçons, tricotage
- bas diaphanes pleine longueur ou mi-bas, pour dames, jeunes filles et filles, tricotage
- bas-culottes, fabrication
- pantoufles-chaussettes, fabriquées dans une usine de tricot
- bas, fabrication
- collants, tricotage

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
315190 Usines de tricotage d'autres vêtements

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie et dont l'activité principale est le tricotage de vêtements, autres que les bas et les chaussettes.

Exemples inclus :

- vêtements de sport (d'athlétisme) fabriqués dans une usine de tricotage
- vêtements de sport (d'athlétisme) pour hommes et garçons, fabriqués dans une usine de tricotage
- costumes de bain, fabriqués dans une usine de tricotage
- vêtements de plage fabriqués dans une usine de tricotage
- blouses fabriquées dans une usine de tricot
- combinaisons de danse, fabriquées dans une usine de tricotage
- caleçons, bobettes et sous-vêtements, fabriqués dans une usine de tricot
- casquettes, fabriquées dans une usine de tricotage
- cardigans fabriqués dans une usine de tricot
- combinaison-culotte fabriquée dans une usine de tricot
- vêtements d'extérieur pour enfants, fabriqués dans une usine de tricot
- sous-vêtements pour enfants, fabriqués dans une usine de tricot
- vêtements ecclésiastiques, fabriqués dans une usine de tricot
- finition des tissus fabriqués dans d'autres usines de tricotage
- manteaux pour enfants, fabriqués dans une usine de tricot
- manteaux pour dames et jeunes filles, fabriqués dans une usine de tricot
- ensemble col et manchettes, fabriqués dans une usine de tricot
- gants de toilette et semi-toilette, fabriqués dans une usine de tricot
- robes tricotées à la main, fabrication
- robes, jupes et pantalons fabriqués dans une usine de tricotage
- gaines ou corsets et autres sous-vêtements de maintien, fabriqués dans une usine de tricotage

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- gants de tricot, fabriqués dans une usine de tricotage
- chapeaux, fabriqués dans une usine de tricotage
- robes d'intérieur, fabriquées dans une usine de tricotage
- vêtements pour nourrissons (bébés), fabriqués dans une usine de tricot
- vestons, hommes et garçons, fabriqués dans une usine de tricot
- vestes pour dames et filles, fabriquées en usine de tricot
- maillots, fabriqués dans une usine de tricotage
- vêtements pour hommes et garçons (sauf bonneterie et bas), tricotage à forfait
- tricotage de vêtements pour dames et filles (sauf bonneterie), à forfait
- léotards (vêtement une pièce, ajusté et qui couvre le torse comme ceux portés par des danseurs), fabriqués dans une usine de tricotage
- robes longues d'intérieur, robes de chambre et peignoirs, fabriqués dans une usine de tricot
- manteaux pour hommes et garçons, fabriqués dans une usine de tricot
- complets et vestons pour hommes et garçons, fabriqués dans une usine de tricotage
- mitaines, fabriquées dans une usine de tricot
- moufles fabriquées dans une usine de tricot
- cravates, fabriquées dans une usine de tricotage
- cravates et foulards, fabriqués dans une usine de tricot
- négligés ou jupons fabriqués dans une usine de tricot
- vêtements de nuit fabriqués dans une usine de tricot
- vêtements professionnels, fabriqués en usine de tricot
- vêtements d'extérieur fabriqués dans une usine de tricotage
- polos, fabriqués dans une usine de tricotage
- châles de prière, fabriqués dans une usine de tricot
- tricots fabriqués dans une usine de tricot
- écharpes, fabriquées dans une usine de tricotage
- châles, fabriqués dans une usine de tricotage
- camisoles et caleçons, sous-vêtements, fabriqués dans une usine de tricotage

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- chemises de plein air, pour dames et jeunes filles, fabriquées dans une usine de tricot
- culottes courtes, vêtement d'extérieur, pour hommes et garçons, fabriqués dans une usine de tricot
- culottes courtes pour dames et filles, fabriquées dans une usine de tricot
- pantalons et costumes de ski pour hommes, adolescents et garçons, fabriqués dans une usine de tricot
- pantalons et costumes de ski pour dames et jeunes filles, fabriqués dans une usine de tricot
- jupes fabriquées dans une usine de tricot
- pantalons ou pantalons tout-aller pour hommes et garçons, fabriqués dans une usine de tricot
- pantalons ou pantalons tout-aller, dames et filles, fabriqués dans une usine de tricot
- vêtements de sport pour hommes et garçons, fabriqués dans une usine de tricot
- tenues de sport, pour dames et jeunes filles, fabriquées dans une usine de tricot
- complets et vestes fabriqués dans usine de tricot
- complets pour hommes et garçons, fabriqués dans une usine de tricot
- chandails-manteaux fabriqués dans une usine de tricot
- gilets de laine fabriqués dans une usine de tricot
- chandails, tricotage à forfait
- chandails, fabriqués dans une usine de tricotage
- débardeurs pour hommes et garçons, fabriqués dans une usine de tricotage
- débardeurs pour dames et filles, fabriqués dans une usine de tricotage
- chemisettes pour hommes et garçons, fabriquées dans une usine de tricotage
- jupettes (jupes) de tennis, fabriquées dans une usine de tricot
- culottes, fabriquées dans une usine de tricotage
- tee-shirts fabriqués dans une usine de tricotage
- tee-shirts pour dames et filles, fabriqués dans une usine de tricotage

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- tuques, fabriquées dans une usine de tricotage
- sous-vêtements fabriqués dans une usine de tricotage
- uniformes non confectionnés sur mesure pour hommes et garçons, fabriqués dans une usine de tricot
- uniformes non confectionnés sur mesure, pour dames et fillettes, fabriqués dans une usine de tricot
- combinaison ou caleçon-combinaison (habits de dessous) pour hommes, adolescents et garçons, fabriqués dans une usine de tricot
- mitaines et gants de travail, fabriqués dans une usine de tricot
- bracelets fabriqués dans une usine de tricot

Exclusions :

- tricotage de bas et de chaussettes (voir 315110 Usines de bas et de chaussettes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
315210 Fabrication à forfait de vêtements coupés-cousus

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements à partir de fournitures appartenant à d'autres. Ces établissements sont généralement désignés par le terme entrepreneurs. Cette catégorie ne comprend que les établissements de fabrication à forfait qui effectuent des opérations de coupe et de couture, comme l'assemblage des manches de chemises.

Exemples inclus :

- habillement pour hommes et garçons, coupé-cousus, à partir de matériaux appartenant à d'autres
- habillement pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- tabliers et bavettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- uniformes de club athlétique pour hommes et garçons, coupés-cousus, à partir de matériaux appartenant à d'autres
- uniformes de club athlétique pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- costumes de bain pour hommes et garçons, coupés-cousus, à partir de matériaux appartenant à d'autres
- costumes de bain pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- ceintures, accessoires (p. ex., tissu, cuir, vinyle), coupées-cousues à partir de tissus appartenant à d'autres
- blouses pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- soutien-gorge, coupés-cousue à partir de matériaux appartenant à d'autres
- confection de vêtements pour enfants, à forfait
- confectionneurs à forfait de vêtements, opérations de coupe et couture
- confection de vêtements pour hommes et garçons, à forfait
- confectionneurs à forfait de chemises pour hommes et garçons

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- confectionneurs à forfait, de manteaux d'habits et de pardessus, pour hommes et garçons
- confectionneurs à forfait de pantalons, pantalons tout-aller et jeans pour hommes et garçons
- confectionneurs à forfait de sous-vêtements et chemises de nuit pour hommes et garçons
- confectionneurs à forfait de vêtements de travail pour hommes et garçons
- confectionneurs à forfait de blouses et de chemises pour dames, fillettes et nourrissons (bébés)
- confection de vêtements pour dames, filles et bébés, à forfait
- confectionneurs à forfait de robes pour dames, fillettes et nourrissons (bébés)
- confectionneurs à forfait de vestes et jupes sur mesure, manteaux, et ensembles pour dames, fillettes et nourrissons (bébés)
- confectionneurs à forfait de sous-vêtements et de vêtements de nuits pour dames, fillettes et nourrissons (bébés)
- vêtements pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- vêtements pour dames et fillettes, coupés-cousus de matériaux appartenant à d'autres
- manteaux pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- manteaux pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- tailleurs de vêtements faits sur mesure (plissage, couture de boutonnières, ourlet, festonnage, entredoublures), pour hommes et garçons
- fabrication à forfait de manteaux en fourrure artificielle, coupés-cousus
- coupe de panneaux de tissu appartenant à d'autres, pour vêtements de dames, jeunes filles et fillettes
- robes pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- sous-vêtements de maintien, coupés et cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- accessoires et garnitures de fourrure, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- fourrure et articles de fourrure artificielle (p. ex., manteaux, chapeaux), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- articles de fourrure (p. ex., capes, manteaux, chapeaux, vestes, ornements de cou), pour dames, jeunes filles te fillettes, coupés-cousus, de matériaux appartenant à d'autres
- vêtements en fourrure, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- finisseurs de vêtement de fourrure, confectionneurs de boutonnières et de doublures, sur vêtement appartenant à d'autres
- morceaux et bordures de fourrure, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- gants et mitaines (sauf athlétique), coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- robes (p. ex., toge académique, de choriste, ecclésiastique), pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- robes (p. ex., toge académique, de choriste, ecclésiastique), pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- bonnets et toques (sauf de fourrure), coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- bonnets et toques de fourrure, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- vêtements industriels, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- vêtements industriels pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- vêtements pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- vestes pour hommes et garçons, coupées et cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vestes pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées et cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- jeans pour hommes et garçons, coupés et cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- jeans pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés et cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- vêtement de cuir pour hommes et garçons, coupés et cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- vêtement de cuir pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés et cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- robes longues d'intérieur et robes de chambre pour hommes et garçons, coupées et cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- robes de chambre et robes longues d'intérieur, dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- confectionneurs à forfait de vêtements pour hommes et garçons
- cravates et foulards, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- pantalons pour hommes et garçons, coupés et cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- pantalons pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés et cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- chemises pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- chemises pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- jupes pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de matériaux appartenant à d'autres
- pantalons tout-aller pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- pantalons tout-aller pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- garnitures de complets et manteaux (p. ex., devants de manteau, poches), hommes et garçons, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- garnitures de complets et manteaux (p ex., devants de manteau, poches), dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- complets pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- tailleurs pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- chandails pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- chandails pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- tee-shirts pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- tee-shirts pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- sous-vêtement et vêtement de nuit pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- sous-vêtements et vêtements de nuit, pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- vêtement de travail lavable pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- vêtement de travail lavable pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de matériaux appartenant à d'autres
- confectionneurs à forfait de vêtements pour dames, jeunes filles et fillettes

Exclusions :

- broderie de vêtements à forfait (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)
- finissage de vêtements à forfait (voir 313310 Finissage de textiles et de tissus)
- tricotage de vêtements à forfait, sauf le tricotage de bas et de chaussettes (voir 315190 Usines de tricotage d'autres vêtements)
- tricotage de bas et de chaussettes à forfait (voir 315110 Usines de bas et de chaussettes)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de gants et mitaines pour le sport (p. ex., boxe, baseball, racquetball, handball, hockey) (voir 339920 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme)
- impression sur vêtements à forfait (voir 32311 Impression)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
315220 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements pour hommes et garçons à partir de tissus achetés.

Exemples inclus :

- vêtements d'athlétisme (sauf uniformes et maillots d'équipes sportives), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements d'athlétisme (sauf uniformes et maillots d'équipes sportives), unisexes (c.-à-d., grandeur sans prédominance de sexe), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de travail lavables pour boulanger-pâtissier, pour hommes et garçons, coupe et couture de tissu acheté
- vêtements de travail lavables pour barbiers, coupe et couture de tissu acheté
- maillots de bain, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- sorties-de-bain, pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vêtement de plage pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir tissu acheté
- blazers, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- sarrau (couvre-tout) pour garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- cafetans, hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- entrepreneurs à forfait qui assument des fonctions d'entreprise dans le domaine de la fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons, comme l'achat des matières premières, la conception et la préparation des échantillons, l'organisation de la fabrication des vêtements à partir de leurs fournitures et la commercialisation des vêtements finis
- manteaux de travail non confectionnés sur mesure (p. ex., laboratoire, mécanicien, médical), hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux sur mesure (sauf en fourrure, cuir), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- combinaisons de travail pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vêtements doublés de duvet, hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- caleçons, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- combinaisons-salopettes (bleu de travail), pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vêtements doublés de plumes, hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vestes d'exercice militaires pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- uniformes de grande tenue de pompiers, hommes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chemises en flanelle pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vestons habillés, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de gymnastique pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de travail lavables pour hôpital, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux et vestes de chasse, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements industriels de travail, lavables, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vestes de jeans pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vestes de bûcheron pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vestes, non confectionnées sur mesure, hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vestes de travail (p. ex., médical, laboratoire), hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vestes de ski pour hommes, et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vestons ajustés (sauf en fourrure, cuir, doublé de mouton), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons tout-aller en jeans, hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- jeans pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- maillots pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- survêtement pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons golf courts, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de laboratoire pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de détente et robes de chambre, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- mackinaws pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de travail pour docteurs, hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vestes de melton pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemises confectionnées sur mesure pour hommes et garçons
- fabrication de chemises coupées-cousues pour hommes et garçons
- fabrication de complets, de manteaux et de pardessus coupés-cousus pour hommes et garçons
- fabrication de pantalons et de jeans coupés-cousus pour hommes et garçons
- fabrication de sous-vêtements et de vêtements de nuit coupés-cousus pour hommes et garçons
- chandails, pull-overs, gilets et autres vêtements similaires pour hommes et garçons, faits de tricot acheté
- uniformes de grande tenue de militaire, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chemises de nuit, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- manteaux et vestons non ajustés, pour hommes et garçons (p. ex., tenues de ski, coupe-vent), fabrication
- salopettes pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- pardessus ajustés, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons (sauf vêtement de travail), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons d'athlétisme (p. ex., gymnastique, ski), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons habillés (séparés), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons de survêtement, hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons de survêtement, unisexes (c.-à-d., grandeur sans prédominance de sexe), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons de travail lavables, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- parkas pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- uniformes de grande tenue d'agents de police pour hommes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chemises polos pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vêtements de travail lavables pour professionnel, hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pyjamas, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie non confectionnés sur mesure, hydrofuges, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie sur mesure, hydrofuges, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie non confectionnés sur mesure, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie sur mesure, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vêtements de monte pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de travail lavables pour hommes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chemises et tee-shirts pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemises, vêtement de dessus (sauf de travail lavable), unisexes (c.-à-d., grandeur sans prédominance de sexe), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemisettes, sous-vêtements, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- caleçons, sous-vêtements, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- shorts (p. ex., bermuda, jamaïque, de gymnastique), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- culottes courtes, vêtement de dessus pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- pantalons de ski, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tenues de ski, pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- pantalons tout-aller, hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de nuit, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tenues de neige, pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- tenues de motoneige, pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vestons sports et manteaux courts sur mesure (sauf en fourrure, cuir), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissus achetés
- chemises sports pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vêtements de sport (sauf uniformes d'équipes sportives), non ajustés, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- complets pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes non confectionnés sur mesure (p. ex., jogging, de neige, de ski, survêtement), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons de survêtement pour hommes, garçons et unisexes (c.-à-d., grandeur sans prédominance de sexe), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pulls d'entraînement pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pulls d'entraînement, unisexes (c.-à-d., grandeur sans prédominance de sexe), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chandails-vestons pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- gilets pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chandails, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- maillots de bain pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tailleurs et manteaux sports, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- débardeurs, vêtement de dessus, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- débardeurs, sous-vêtement, pour hommes et garçons, coupés-cousus de tissu acheté
- vestes d'équipe et club pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemises de tennis, hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- pardessus, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tee-shirts, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tee-shirts, vêtement de dessus, unisexes (c.-à-d., grandeur sans prédominance de sexe), coupées-cousues à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- tee-shirts, sous-vêtements, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- smokings, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- sous-vêtements, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chemises d'uniformes (sauf d'équipe sportive, de travail lavable), pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemises d'uniforme, vêtement de travail lavable, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- uniformes (p. ex., pompier, militaire, policier), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- uniformes non confectionnés sur mesure, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- uniformes de travail lavables non ajustés, pour hommes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- habits de dessous pour hommes et garçons, coupés-cousus de tissu acheté
- gilets non confectionnés sur mesure, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- gilets sur mesure pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes de réchauffement (survêtements), hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de travail lavables (p. ex., barbier, hôpital, professionnel), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- coupe-vent (sauf en cuir), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons de travail (sauf jeans et combinaisons-salopettes-bleu de travail), pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chemises de travail, pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté

Exclusions :

- uniformes et maillots d'équipes sportives, unisexes (c.-à-d., grandeur sans prédominance de sexe), coupés-cousus à partir de tissu acheté (voir 315289

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus)

- uniformes de club athlétique pour hommes et garçons, coupés-cousus, à partir de matériaux appartenant à d'autres (voir 315210 Fabrication à forfait de vêtements coupés-cousus)
- fabrication de vêtements en fourrure et en cuir pour hommes et garçons (voir 315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir)
- uniformes non ajustés d'équipes sportives, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté (voir 315210 Fabrication à forfait de vêtements coupés-cousus)
- chemises d'uniforme d'équipe sportive, pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté (voir 315289 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus)
- chemises d'uniformes lavables d'équipe sportive, pour hommes et garçons, coupées-cousues à partir de tissu acheté (voir 315289 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
315241 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour bébés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements pour bébés à partir de tissus achetés. Pour les besoins de la classification, le terme vêtements pour bébés désigne les articles pour les jeunes enfants dont la taille n'excède pas 86 centimètres ou les articles de taille inférieure à la désignation canadienne 2X.

Exemples inclus :

- sortie-de-bain pour nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vêtements de plage et maillots de bain pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chemisiers pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- nid d'ange pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- camisoles pour nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemises pour nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- entrepreneurs à forfait qui assument des fonctions d'entreprise dans le domaine de la fabrication de vêtements coupés-cousus pour bébés, comme l'achat des matières premières, la conception et la préparation des échantillons, l'organisation de la fabrication des vêtements à partir de leurs fournitures et la commercialisation des vêtements finis
- manteaux pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- couvre-couches imperméables, pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- robes de nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- coiffures pour nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vêtements pour bébés, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- jeans pour nourrissons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- jambières pour nourrissons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- marinières pour nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- chemises de nuit pour nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- salopettes pour nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- pantalons pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons imperméables pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- survêtements de loisir pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pyjamas pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie (c.-à-d., imperméables, non confectionnés sur mesure), pour nourrissons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie, hydrofuges, pour nourrissons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- robes longues d'intérieur pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- barboteuses pour nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemises, vêtement de dessus pour nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- jupes pour nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vêtements de nuit pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- combinaisons de neige pour nourrissons, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- costumes pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes d'été pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- survêtement pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chandails imperméables pour nourrissons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- combinées pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- culottes de propreté (c.-à-d., sous-vêtements) pour nourrissons (bébés), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- t-shirts, vêtement de dessus pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tee-shirts, sous-vêtements, pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- sous-vêtements (p. ex., jupons, petites culottes) pour nourrissons (bébés), coupés-cousus à partir de tissu acheté

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
315249 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour dames et filles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements pour femmes et filles à partir de tissus achetés.

Exemples inclus :

- vêtements d'athlétisme (sauf uniformes et maillots d'équipes sportives), pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de travail pour boulanger-pâtissier, lavables, pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- brassières étroites (c.-à-d., soutien-gorge) pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- costumes de bain pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes de bain pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- sorties de bain pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- peignoirs pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de plage pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de plage pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- liseuses pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- blazers sur mesure pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- blouses pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- blouses pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- combinaison de danse pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- combinaisons-culottes pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- soutiens-gorge, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- toilettes ou robes de mariée confectionnées sur mesure

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- toilettes ou robes de mariée, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- caleçons, sous-vêtements pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- caftans pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- camisoles pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- capes (sauf fourrure, cuir, imperméable) pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- capes (sauf fourrure, cuir et imperméable), pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemises pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemises pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- entrepreneurs à forfait qui assument des fonctions d'entreprise dans le domaine de la fabrication de vêtements coupés-cousus pour dames et filles, comme l'achat des matières premières, la conception et la préparation des échantillons, l'organisation de la fabrication des vêtements à partir de leurs fournitures et la commercialisation des vêtements finis
- sarraus de travail non ajustés (p. ex., laboratoire, mécanicien, médical), pour dames, jeunes filles et filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux sur mesure (sauf fourrure, cuir), pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux sur mesure (sauf fourrure, cuir), pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux confectionnés sur mesure, en fourrure artificielle, pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- corsets pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- corsets et vêtements connexes (sauf chirurgical), pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- combinaisons de travail pour dames, jeunes filles et filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- jupe-culottes pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- jupe-culottes pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- modesties pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- manteaux, vestes et gilets doublés de duvet, pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- robes pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- robes de papier pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- robes pour femmes et filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- robes de chambre pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- boutiques de couturiers de confection sur mesure
- combinaisons-salopettes (bleu de travail) pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- peignoirs (c.-à-d., vêtement) pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- ensembles robes pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux, vestes et gilets doublés de plumes, pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chemises (blouses) de flanelle pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- sous-vêtements de maintien, pour dames, jeunes filles et filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- porte-jarretelles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- jarretières pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- gaines, pour dames, jeunes filles et filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- robes de soirée pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vêtements de travail pour hôpitaux, lavables, pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- peignoirs de fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- robe-tabliers pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- robes de ménage pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vêtements industriels, lavables, pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissus achetés
- vestes pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vestes non confectionnées sur mesure pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vestes, vêtement de travail (p. ex., laboratoire, médical), pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vestes de ski pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vestes sur mesure (sauf fourrure, cuir, doublée de mouton), pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vestons sur mesure (sauf fourrure, cuir, doublés de mouton), pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- pantalons tout-aller en jeans pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- jeans pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- jeans pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- maillots pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- survêtements pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- survêtements pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- combinaisons-pantalons pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- combinaisons-pantalons pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- pantalons golf courts, pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- manteaux de laboratoire pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- jambières pour dames, jeunes filles et fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- léotards pour dames, jeunes filles et filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- lingerie, tenues de détente et vêtements de nuit pour dames et filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- robes d'intérieur pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- robes d'intérieur pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- mackinaws pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- uniformes de femmes de chambre, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- brassières et corsets de maternité, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtement de travail médical, pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vestes de molleton (melton) pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- marinières pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- marinières pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- uniformes de grande tenue de militaire, confectionnés sur mesure pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- saut-de-lit pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- déshabillés pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chemises de nuit pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemises de nuit pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- uniformes d'infirmières, dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements professionnels pour dames, jeunes filles et filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- salopettes pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- pardessus (sauf fourrure, cuir) pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pardessus (sauf de fourrure, cuir), pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- gaines-culottes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- petites culottes (slips) pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- petites culottes (slips), pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- pantalons de sport pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons de ski pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons de survêtement pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tailleurs-pantalons pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tailleurs-pantalons pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- survêtements de loisir pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- survêtements de loisir pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- uniformes de grande tenue de police, confectionnés sur mesure pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemises polos pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vêtements de travail lavables, professionnels, pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pyjamas pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pyjamas pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie, hydrofuges, non confectionnés sur mesure, pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- manteaux de pluie résistants à l'eau, non confectionnés sur mesure, pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie résistants à l'eau, pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de monte pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- robes longues d'intérieur pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vêtements de travail, lavables (p. ex., femmes de chambre, infirmières, serveuses), pour dames, jeunes filles et fillettes, fabriqués de tissu acheté
- chemises (blouses), vêtement de dessus pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- chemises (blouses), vêtements de dessus pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- shorts, vêtement de dessus (p. ex., bermudas, de gymnastique), pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- shorts, vêtement de dessus (p. ex., bermudas, de gymnastique), pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vestes et pantalons de ski pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vestes et pantalons de ski pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes de ski pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes de ski pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- jupes (sauf cuir, tennis), pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- jupes (sauf cuir, tennis), pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- pantalons tout-aller pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons tout-aller pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de nuit pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- jupons pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- jupons pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tabliers-blouses pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes de motoneige pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tenues de neige pour fillettes, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- tenues de neige pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- vêtements de sport (sauf uniformes d'équipe), pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes, manteaux, vestes sur mesure et jupes pour femmes et filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes pour dames faits sur mesure
- costumes non confectionnés sur mesure (p. ex., jogging, de neige, de réchauffement), pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tailleurs confectionnés sur mesure pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes confectionnés sur mesure, pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pulls d'entraînement pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pulls d'entraînement pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- survêtements et pantalons de survêtement pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- survêtements et pantalons de survêtement pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- gilets-vestes pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chandails, pour dames, jeunes filles et filles, coupés-cousus de tissu acheté
- maillots de bain pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- maillots de bain pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- débardeurs, vêtements de dessus pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- débardeurs, vêtements de dessus, pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- débardeurs, sous-vêtement pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vestes d'équipe et club pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- combinés pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- combinés-culottes pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons pour dames et filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tee-shirts, vêtements de dessus pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tee-shirts, vêtements de dessus pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tee-shirts, sous-vêtements pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- tee-shirts, sous-vêtements pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- sous-vêtements pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- sous-vêtements pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- chemises d'uniforme (sauf d'équipe sportive), pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- uniformes (p. ex., préposée, infirmière, militaire, policier, serveuse), pour dames, jeunes filles et filles, fabriqués à partir de tissu acheté
- uniformes d'apparat ajustés (p. ex., pompier, militaire, policier), pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- uniformes non confectionnés sur mesure, pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- gilets non confectionnés sur mesure pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- gilets sur mesure pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes de réchauffement (survêtements) pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes de réchauffement (survêtements) pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de travail lavables (p. ex., préposée, infirmière, serveuse), pour dames, jeunes filles et filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pardessus résistants à l'eau ou hydrofuges (sauf fourrure, cuir), pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- robes de mariage pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté
- coupe-vents (sauf cuir) pour fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- coupe-vent (sauf en cuir) pour femmes et jeunes filles, coupé-cousu à partir de tissu acheté
- fabrication de blouses et de chemises coupées-cousues pour femmes et filles
- fabrication de robes coupées-cousues pour femmes et filles
- fabrication de lingerie, de vêtements de détente et de vêtements de nuit coupés-cousus pour femmes et filles
- fabrication de tailleurs, de manteaux, de vestons ajustés et de jupes coupés-cousus pour femmes et filles
- chandails, pull-overs, gilets et autres vêtements semblables pour femmes et filles, faits de tricot acheté
- ensemble-pantalon pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- jupes de tennis pour femmes et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté

Exclusions :

- uniformes de club athlétique pour dames, jeunes filles et fillettes, coupés-cousus à partir de tissu acheté (voir 315210 Fabrication à forfait de vêtements coupés-cousus)
- tricotage de vêtements pour femmes et filles à partir de filés, sauf le tricotage de bas et de chaussettes (voir 315190 Usines de tricotage d'autres vêtements)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- tricotage de bas et de chaussettes pour femmes et filles à partir de filés (voir 315110 Usines de bas et de chaussettes)
- fabrication de capes en fourrure et en cuir (voir 315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir)
- fabrication de manteaux de cuir ou de fourrure, doublés de mouton (voir 315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir)
- fabrication de corsets chirurgicaux et vêtements connexes (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication de vêtements pour femmes et filles à partir de fournitures appartenant à d'autres (voir 315210 Fabrication à forfait de vêtements coupés-cousus)
- fabrication de vêtements en fourrure et en cuir pour femmes et filles (voir 315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir)
- uniformes et chemises d'équipe de sport, coupés-cousus à partir de tissu acheté (voir 315289 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus)
- chemises d'uniforme d'équipe sportive, pour dames et jeunes filles, coupées-cousues à partir de tissu acheté (voir 315289 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus)
- capes imperméables (p. ex., plastique, caoutchouc, matériaux similaires), coupées-cousues à partir de tissu acheté (voir 315289 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements en fourrure et en cuir.

Exemples inclus :

- casquettes et chapeaux en cuir, fabrication
- robes de cuir pour dames et jeunes filles, fabrication
- habillements ou vêtements de fourrure et de fourrure artificielle (p. ex., capes, manteaux, chapeaux, vestes, ornements de cou, pantalons, boléros, étoles), fabrication
- fourrures et garnitures en fourrure artificielle (c.-à-d., cols, manchettes, doublures de manteau ou de gant), fabrication
- fabrication de vêtements en fourrure et en cuir
- chapeaux de fourrure pour hommes, fabrication
- chapeaux de fourrure pour dames, fabrication
- vestes de cuir (sauf pour soudeurs), ou doublées de moutons, pour hommes et garçons, fabrication
- vestons en cuir ou doublés de mouton, pour dames et jeunes filles, fabrication
- vêtements en cuir (p. ex., capes, manteaux, chapeaux, vestes), pour enfants, fabrication
- manteaux de cuir pour hommes et garçons, fabrication
- manteaux de cuir pour dames et jeunes filles, fabrication
- pantalon, cuir, hommes et garçons, fabrication
- pantalons de cuir pour dames et jeunes filles, fabrication
- doublures de mouton retourné, fabrication
- jupes de cuir pour dames et jeunes filles, fabrication
- coupe-vent, en cuir, pour dames et filles, fabrication

Exclusions :

- fabrication de gants en cuir (voir 315990 Fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de vêtements de sécurité et de protection en cuir (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication de vestes en cuir pour soudeur (voir 316990 Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
315289 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de vêtements à partir de tissus achetés.

Exemples inclus :

- toges et coiffes pour les diplômes, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- uniformes athlétiques (p. ex., baseball, basket-ball), pour dames, jeunes filles et filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- uniformes de musiciens, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements ou linceuls mortuaires, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- capes imperméables (p. ex., plastique, caoutchouc et matériaux semblables), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- bonnets et chemises, coupés-cousus à partir de tissu acheté ou de papier
- costumes de déguisement (p. ex., Halloween) pour enfants, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- costumes (p. ex., mascarade, théâtre, Halloween), coupés-cousus à partir de tissu acheté
- robes académiques (p. ex., de chorale, clergé), coupées-cousues à partir de tissu acheté
- pantalons en caoutchouc ou tissu caoutchouté, fabrication
- pantalons imperméables, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- pantalons imperméables pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de pluie en plastique, hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements de pluie en plastique, hommes et garçons, couture thermocollée, fabrication
- vêtements de pluie en plastique, pour femmes et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vêtements de pluie en plastique, femmes et jeunes filles, couture thermocollée, fabrication
- ponchos et autres imperméables semblables, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- châles de prière, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements protecteurs pour pêcheuses et pêcheurs, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie en caoutchouc ou tissu caoutchouté, fabrication
- manteaux de pluie, imperméables pour enfants, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- manteaux de pluie, imperméables, pour dames et jeunes filles, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- uniformes de sport, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- maillots d'uniforme, équipe sportive, pour hommes et garçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- maillots d'uniforme, équipe sportive, pour dames et jeunes filles, arçons, coupés-cousus à partir de tissu acheté
- vêtements (p. ex., académiques, liturgiques ou religieux), coupés-cousus à partir de tissu acheté

Exclusions :

- fabrication de vêtements pour bébés à partir de fournitures appartenant à d'autres (voir 315210 Fabrication à forfait de vêtements coupés-cousus)
- vêtements pour bébés, coupés-cousus à partir de tissu acheté (voir 315241 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour bébés)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
315990 Fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de vêtements ou d'accessoires vestimentaires.

Exemples inclus :

- fournitures et garnitures de vêtements, fabriquées à partir de tissu acheté
- tabliers pour dames, jeunes filles et filles (sauf en plastique et enduits de caoutchouc), fabriqués à partir de tissu acheté
- tabliers (sauf en plastique et enduits de caoutchouc), fabriqués à partir de tissu acheté
- tabliers domestiques, fabriqués à partir de tissu acheté
- tabliers en caoutchouc vulcanisé et en tissu caoutchouté, fabrication
- tabliers, imperméables (p. ex., plastique, tissu de caoutchouc), fabriqués de tissu acheté
- brassards élastiques, fabriqués de tissu acheté
- ascots (foulards) pour hommes et garçons, fabriqués de tissu acheté
- casquettes de baseball, fabrication
- bonnets de bain en caoutchouc, fabrication
- ceintures d'habillement (p. ex., tissu, cuir, vinyle), fabriquées à partir de tissu acheté
- bavettes et tabliers imperméables (p. ex., plastique, tissu caoutchouté), fabriqués de tissu acheté
- bordages de casquettes et chapeaux, fabriqués de tissu acheté
- noeuds papillon, hommes et garçons, fabriqués de tissu acheté
- bretelles et jarretelles, fabriquées de tissu acheté
- casquettes et chapeaux (sauf fourrure, cuir), fabriqués à partir de tissu acheté
- casquettes en tissus, paille, feutre de poil et feutre de laine, fabriquées de tissu acheté
- couvre-chefs et casquettes de chauffeur, fabriqués de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- chapeaux ou casquettes de tissu, fabrication
- lingerie chauffée électriquement, fabrication
- doublures, devants et épaulettes, fabriqués de tissu acheté
- tissu pour garnitures de manteau, fabriqué de tissu acheté
- collets et manchettes, fabriqués de tissu acheté
- cols et triplures de col, fabriqués de tissu acheté
- ceintures de smoking, fabriquées de tissu acheté
- gants de tenue de sortie et de soirée, fabriqués de tissu ou cuir acheté
- dessous-de-bras, fabriqués de tissu acheté
- garnitures de robes, fabriquées de tissu acheté
- gants de conduite, fabriqués de tissu acheté
- mitaines en fourrure, fabrication
- doublures de gants (sauf en fourrure), fabrication
- gants et mitaines (sauf d'athlétisme, en métal, en caoutchouc), fabriqués à partir de tissu acheté
- mouchoirs (sauf papier), fabriqués à partir de tissu acheté
- chapeaux pour la récolte en paille, fabrication
- cloches à chapeaux (p. ex., fourrure-feutre, paille, laine-feutre), fabriquées de tissu acheté
- fournitures de chapeaux, fabriquées de tissu acheté
- garnitures et doublures de chapeaux, fabriquées de tissu acheté
- chapeaux de tissu, fabriqués de tissu acheté
- chapeaux en fourrure-feutre, paille et laine-feutre, fabriqués de tissu acheté
- chapeaux avec bordure, fabriqués de tissu acheté
- bandeaux, fabriqués de tissu acheté
- entredoublures, fabriquées de tissu acheté
- gants tricotés, fabriqués de tissu acheté
- gants et mitaines de cuir (sauf d'athlétisme), fabrication
- gants de cuir, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- doublures (p. ex., manteaux, robes, chapeaux, cravates, complets), fabriquées à partir de tissu acheté
- garnitures de modiste, fabriquées de tissu acheté
- chapellerie, fabriquée à partir de tissu acheté
- cache-nez, pour hommes et garçons, fabriqués de tissu acheté
- cache-nez, pour dames et jeunes filles, fabriqués de tissu acheté
- cravates, pour hommes et garçons, fabriquées de tissu acheté
- cravates pour dames, jeunes filles et fillettes, fabriquées de tissu acheté
- cravates et autres accessoires de cou, fabriqués à partir de tissu acheté
- foulards, pour dames, jeunes filles et fillettes, fabriqués de tissu acheté
- hauts-de-forme fabriqués de tissu acheté
- panamas fabriqués de tissu acheté
- poches (p. ex., manteaux, costumes), fabriquées de tissu acheté
- casquettes et chapeaux de police (sauf casque protecteur), fabriqués de tissu acheté
- écharpes, foulards et cache-cou, fabriqués à partir de tissu acheté
- foulards pour hommes et garçons, fabriqués de tissu acheté
- écharpes pour dames, jeunes filles et fillettes, fabriquées de tissu acheté
- châles, fabriqués à partir de tissu acheté
- épaulières (p. ex., manteaux, complets, tailleurs), fabriquées à partir de tissu acheté
- chapeaux de paille, fabrication
- fournitures de costumes et manteaux (p. ex., devants de manteau, poches), fabriquées de tissu acheté
- garnitures de costumes, fabriquées de tissu acheté
- bretelles, fabriquées à partir de tissu acheté
- bandeaux antisudation de chapeau et casquette, fabriqués de tissu acheté
- cravates pour hommes et garçons, cousues à la main
- garnitures et fournitures pour vêtement, fabriquées de tissu acheté
- tuques, fabriquées à partir de tissu acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- chapeaux et casquettes d'uniforme (sauf casques protecteurs), fabriqués à partir de tissu acheté
- ceintures montées de pantalon, fabriquées de tissu acheté
- gants de travail en cuir, fabrication

Exclusions :

- fabrication de toques et de bonnets en fourrure et en cuir (voir 315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir)
- fabrication de gants tricotés dans des usines de tricotage (voir 315190 Usines de tricotage d'autres vêtements)
- fabrication de casques protecteurs pour policiers (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication de gants de sécurité (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication de gants de sport (voir 33992 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme)
- fabrication de mouchoirs à partir de tissu acheté (voir 322291 Fabrication de produits hygiéniques en papier)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
316110 Tannage et finissage du cuir et des peaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tanner, à corroyer, à teinter et à apprêter les peaux d'animaux pour en obtenir du cuir.

Exemples inclus :

- apprêter et à teinture de fourrure
- apprêtage et teinte et fourrures
- traitement de fourrures et peaux (c.-à-d., blanchiment, coloration, corroyage, taillage, gaufrage, vernissage)
- apprêtage, corroyage et tannage de peaux
- transformateurs de cuir qui achètent des peaux et confient leur transformation en cuir à des sous-traitants
- tannage, corroyage et apprêtage du cuir
- tanneries, cuir, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
316210 Fabrication de chaussures

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des chaussures en matériaux de toutes sortes.

Exemples inclus :

- chaussures à semelles de caoutchouc antidérapantes et détachables, fabrication
- chaussures d'athlétisme, fabrication
- chaussons de ballet, fabrication
- sandales de plage en caoutchouc ou plastique, fabrication
- bottes pour hommes, incluant bottes de randonnée et chaussures d'escalade, fabrication
- souliers d'inhumation, fabrication
- souliers de toile avec semelle de caoutchouc ou plastique, avec dessus en tissu, fabrication
- chaussures de ville (habillées) pour enfants et nourrissons, fabrication
- chaussures de ville (habillées) pour dames, fabrication
- bottines avec semelle en caoutchouc ou plastique, avec dessus en tissu, fabrication
- galoches et couvre-chaussures avec semelle de caoutchouc ou plastique, avec dessus en tissu, fabrication
- chaussures de golf pour hommes, fabrication
- chaussures de golf pour femmes, fabrication
- chaussures pour bébés ou enfants (sauf chaussures orthopédiques à semelle augmentée), fabrication
- chaussures en cuir, fabrication
- chaussures en cuir pour femmes, fabrication
- chaussures pour hommes (sauf chaussures orthopédiques à semelle augmentée), fabrication
- mocassins, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
316210 Fabrication de chaussures

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

- chaussures orthopédiques (sauf chaussures à semelle surélevée), fabrication
- escarpins (c.-à-d., souliers de sortie), fabrication
- bottes en caoutchouc, fabrication
- chaussures de course, fabrication
- souliers pour hommes (sauf chaussures à semelle surélevée), fabrication
- souliers, pointes ou crampons de n'importe quel matériau, fabrication
- souliers de théâtre, fabrication
- souliers de bois, fabrication
- sandales pour la douche ou pantoufles, en caoutchouc et plastiques, fabrication
- bottes de patins, sans lames ou roues, fabrication
- pantoufles-chaussettes fabriquées de chaussettes achetées
- pantoufles, fabrication
- souliers de tennis avec semelle de caoutchouc ou plastique, avec dessus en tissu, fabrication
- sabot unisexe, fabrication
- bottes d'hiver, chaussures de sécurité en plastique et caoutchouc, fabrication
- chaussures pour dames (sauf chaussures orthopédiques à semelle augmentée), fabrication
- chaussures et bottes de travail, fabrication
- chaussures et bottes de travail pour femmes, fabrication

Exclusions :

- fabrication de chaussures orthopédiques à semelle surélevée (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication de patins à glace ou à roues alignées, de bottes équipées de lames ou de roues (voir 339920 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
316990 Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en cuir et des produits analogues. Parmi les principaux produits de cette catégorie sont les petits articles qu'une personne transporte habituellement sur elle ou dans un sac à main comme les porte-billets, les porte-clés et les porte-monnaie en cuir ou en d'autres matériaux, sauf en métal précieux.

Exemples inclus :

- tabliers de cuir pour équipement textile, fabrication
- mallettes de n'importe quel matériau, fabrication
- sacs (c.-à-d., bagages) de n'importe quel matériau, fabrication
- lacets pour ceinture en cuir, fabrication
- courroies de cuir pour machinerie, fabrication
- porte-billets de n'importe quel matériau, fabrication
- étuis pour lunettes d'approche, fabrication
- tabliers de forgerons, en cuir, fabrication
- crépins pour chaussures et bottes de n'importe quel matériau, fabrication
- bouts durs (c.-à-d., divers morceaux coupés pour chaussures), fabrication
- boîtes de cuir, fabrication
- porte-documents (serviettes) de n'importe quel matériau, fabrication
- articles en cuir vulcanisé, fabrication
- sac pour appareil photo de n'importe quel matériau, fabrication
- embouts de talon et orteils, en cuir, fabrication
- portes-cartes (sauf métal), fabrication
- étuis, valises, fabrication
- étuis pour chèques (sauf métal), fabrication
- étuis à cigares (sauf métal), fabrication
- étuis à cigarettes (sauf métal), fabrication
- porte-monnaie (sauf métal), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- boîtier (sauf cuir et métal précieux), fabrication
- poudriers en cuir rigide, fabrication
- valises, coins en cuir pour, fabrication
- sacs à maquillage (sauf métal), fabrication
- contreforts et empeignes en cuir (c.-à-d., morceaux coupés pour soulier), fabrication
- cravaches (fouets), fabrication
- accessoires de bureau en cuir, fabrication
- gaufrage d'articles de cuir, pour le commerce
- étuis à lunettes de n'importe quel matériau, fabrication
- sacs à main et bourses (sauf métal précieux), fabrication
- poignées en cuir (p. ex., bagages, fouets), fabrication
- harnais et pièces de harnais en cuir, fabrication
- boîtes à chapeaux (sauf boîtes de papier ou de carton), fabrication
- étuis pour revolver en cuir, fabrication
- bottines de chevaux et muselières, fabrication
- semelles intérieures en cuir, fabrication
- étuis pour instrument de n'importe quel matériau, fabrication
- vestons de soudeurs, en cuir, fabrication
- étuis porte-clés (sauf métal), fabrication
- lacets en cuir (p. ex., souliers), fabrication
- lanières (c.-à-d., fouets), fabrication
- laisses ou colliers pour chien, fabrication
- panneaux de cuir pour chaussures et bottes, fabrication
- cuir, petits articles personnels (p. ex., porte-monnaie, étuis à lunettes, étuis porte-clés), fabrication
- sacs à main et bourse en cuir, fabrication
- articles d'artisanat en cuir, fabrication
- sacs de voyage de n'importe quel matériau, fabrication
- trépointes en cuir, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- doublures et semelles en cuir pour bottes et souliers, fabrication
- valises de cuir, fabrication
- courroies de cuir pour usines textiles, fabrication
- ceintures porte-billets de n'importe quel matériau, fabriquées de tissu acheté
- porte-monnaie, personnel (sauf en métal), fabrication
- étuis pour instruments de musique de n'importe quel matériau, fabrication
- articles de nouveautés en cuir (p. ex., couvre-briquets, porte-clés), fabrication
- ornements, chaussures, fabrication
- chevilles de chaussures en cuir, fabrication
- portefeuilles de n'importe quel matériau (sauf métal précieux), fabrication
- portefeuilles de n'importe quel matériau, pour hommes, fabrication
- portefeuilles d'artistes, fabrication
- fausses trépointes et quartiers en cuir (c.-à-d., morceaux coupés pour chaussures), fabrication
- bande de cuir pour affiler la lame du rasoir à main, fabrication
- selles et pièces de selles, cuir, fabrication
- ceinture de sécurité en cuir, fabrication
- valises de n'importe quel matériau, fabrication
- porte-documents de n'importe quel matériau, fabrication
- sacs d'écoles de n'importe quel matériau, fabrication
- ceinture de sécurité (siège) en cuir, fabrication
- trousses de couture (sauf en métal), fabrication
- talons, boucles, renforts et décorations de soulier en cuir, fabrication
- nécessaires à chaussures (c.-à-d., étuis)de n'importe quel matériau, fabrication
- manches et jambières de cuir pour soudeurs, fabrication
- guêtres en cuir, fabrication
- sacs sport, fabrication
- courroies de harnais pour le travail, fabrication
- courroies de cuir, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bagages de n'importe quel matériau, fabrication
- tabliers en cuir (p. ex., courroies de cuir), fabrication
- blagues à tabac (sauf métal), fabrication
- étuis et trousses de toilette (sauf en métal), fabrication
- langues de cuir pour bottes et chaussures, fabrication
- bonbouts et pièces de talon en cuir, bottes et chaussures, fabrication
- fourre-tout, fabrication
- courroies de transmission en cuir, fabrication
- valises pour échantillons de n'importe quel matériau, fabrication
- décorations pour souliers de cuir, fabrication
- malles (c.-à-d., bagage) de n'importe quel matériau, fabrication
- claques en cuir, fabrication
- trousses de toilette (sauf cuir et métal précieux), fabrication
- mallettes de toilette en cuir, fabrication
- portefeuilles (sauf en métal), fabrication
- housses à vêtements (c.-à-d., bagages), fabrication
- bracelets de montre (sauf en métal), fabrication
- tabliers de soudeurs, en cuir, fabrication
- trépointes en cuir (c.-à-d., morceaux coupés pour chaussures), fabrication
- fouets pour chevaux, fabrication
- fouets, fabrication

Exclusions :

- fabrication de vêtements en cuir (voir 315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir)
- fabrication de gants et de ceintures en cuir (voir 315990 Fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements)
- fabrication de petits articles en métal précieux qu'une personne transporte habituellement sur elle ou dans un sac à main, comme des porte-billets, des porte-clés et des porte-monnaie (voir 339910 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
316990 Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E1 Alimentation, textiles et fabrication connexe

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321111 Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des planches, du bois d'échantillon, du bois d'oeuvre, des poteaux et des traverses ainsi que des bardages à partir de billes et de billons. Ces établissements produisent du bois de charpente qui peut être brut, ou que l'on a raboté à la dégauchisseuse pour en adoucir la surface et pour obtenir des dimensions uniformes, mais ces produits (exception faite des bardages) ne subissent habituellement aucune autre opération de transformation ni de façonnage.

Exemples inclus :

- poutres et poteaux en bois, à partir de billots ou billes
- bois aplani pour plafonds, à partir de billots ou billes
- usines de déchiquetage (sauf portative)
- production de copeaux à partir de billes (sauf en forêt)
- installations pour sciage, à la demande
- bois d'échantillon (p. ex., 2x4), fabriqué à partir de billes ou billons
- quartelles (c.-à-d., pile de placage), fabriquées de billes ou billots
- bois de chauffage, fabriqué à partir de billes ou billots
- lattes fabriquées à partir de billes ou billons
- bois de charpente (c.-à-d., brut, raboté), fabriqué à partir de billes ou billons
- bois dur dimensionné (p. ex., 2x4), fabriqué à partir de billes ou billons
- bois d'échantillon de bois mou (p. ex., 2x4), fabriqué à partir de billes ou billons
- bois imprégné sous pression, à partir de billots ou billes
- sciures et copeaux de bois, fabriqués à partir de billes ou billons
- scieries
- usines de parement en bois
- parements, bois raboté, fabrication
- lattes de barrières à neige, fabriquées à partir de billes ou billons
- usine de poteaux
- traverses de chemin de fer, fabriquées à partir de billes ou billons

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bois d'oeuvre, fabriqué à partir de billes et billons
- copeaux de bois, produits dans une scierie

Exclusions :

- production de copeaux à partir de billes en forêt (voir 113311 Exploitation forestière (sauf à forfait))
- fabrication de déchiqueteuses commerciales portatives (p. ex., broussaille, branche et bille) (voir 333120 Fabrication de machines pour la construction)
- usines de bardeaux de fente et de bardeaux (voir 321112 Usines de bardeaux et de bardeaux de fente)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321112 Usines de bardeaux et de bardeaux de fente

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à scier ou à fendre des pièces de bois pour fabriquer des bardeaux.

Exemples inclus :

- bardeaux de fente, fabrication
- usine de bardeaux de bois

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321114 Préservation du bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à traiter le bois de charpente, le contreplaqué, les poteaux et autres produits semblables fabriqués ailleurs, à l'aide de substances qui les protègent contre la pourriture, le feu et les insectes. Le traitement sous pression est la méthode la plus couramment employée.

Exemples inclus :

- ponts et tréteaux de bois, imprégnation
- traitement du bois à la créosote
- couper en dimensions et traiter des poteaux, pieux, piquets et produits semblables en bois rond
- bois de charpente et contre-plaqué, traitement à la créosote ou autres préservatifs
- menuiserie, imprégnation de
- traverses et étais de mine en bois, imprégnation
- pieux et pilotis pour fondations et constructions marines, préservation
- poteaux de bois, coupe et imprégnation de
- préservation de bois et de produit de bois acheté
- bois imprégné sous pression, à partir de bois acheté
- traverses de chemin de fer en bois (c.-à-d., pont, traverse, aiguillage), préservation
- bois d'oeuvre de charpente et de construction, imprégnation
- préservation des produits du bois à la créosote ou autres préservatifs
- traitement de produits en bois avec composés organiques comme la créosote et les composés inorganiques aqueux, comme l'arséniate de cuivre chromaté
- pièces de clôture en bois (c.-à-d., piquets, poteaux, traverses), imprégnation

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321114 Préservation du bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321211 Usines de placages et de contreplaqués de feuillus

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des placages et des contreplaqués de bois dur.

Exemples inclus :

- placage de dimension, bois dur, fabrication
- composés de contreplaqué de bois dur, fabrication
- panneaux de contreplaqué de bois dur, fabrication
- usines de contreplaqués, bois dur
- contreplaqué de bois dur, revêtu avec matériaux non ligneux, fabrication
- préfini de contreplaqué de bois dur, fabrication
- usines de placages, bois dur
- placage de bois dur, fabrication

Exclusions :

- assurer la préservation de contreplaqués achetés (voir 321114 Préservation du bois)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321212 Usines de placages et de contreplaqués de résineux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des placages et des contreplaqués de bois mou.

Exemples inclus :

- placage de dimension, de bois mou, fabrication
- contreplaqués de bois mou, fabrication
- usines de contreplaqués, bois mou
- contreplaqué revêtu de bois mou, fabrication
- contreplaqué revêtu de matériaux non ligneux, bois mou, fabrication
- panneaux de contreplaqué de bois mou, préfini, fabrication
- panneaux de contreplaqué de bois mou, fabrication
- placage ou contreplaqués en bois mou, fabrication
- usines de placages, bois mou
- contreplaqué de bois mou, fabrication

Exclusions :

- assurer la préservation de contreplaqués achetés (voir 321114 Préservation du bois)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321215 Fabrication de produits de charpente en bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des éléments de charpente en bois, autres qu'en bois massif.

Exemples inclus :

- arcs et poutres en bois, lamellés-collés ou préfabriqués, fabrication
- poutres en bois, lamellées-collées ou préfabriquées, fabrication
- bois d'oeuvre joint par entures multiples, fabrication
- bois de charpente lamellé-collé, fabrication
- solives en i, bois, fabrication
- bois en placage stratifié (LVL), fabrication
- poutres de bois d'oeuvre lamellé-cloué, fabrication
- bois de copeaux parallèles (PSL), fabrication
- fermes en bois préfabriquées, fabrication
- fermes en bois, fabrication
- pièces de charpente en bois, lamellé-collée ou conçue à l'avance, fabrication
- éléments de charpente en bois préfabriqués (p. ex., arcs, fermes, solives en I, structures de plafonds à membrures parallèles), fabrication
- produits de charpente en bois, fabrication
- bois de charpente, lamellé-collé ou préfabriqué, fabrication
- armature en bois, lamellée-collée ou conçue à l'avance, fabrication
- poutres de bois rattachées avec plaques métalliques, fabrication
- poutres de plancher triangulées ou fermes, en bois, fabrication
- poutrelles en I, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'éléments de charpente en bois sur le chantier (voir 23 Construction)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication d'éléments de charpente en bois massif, comme le bois d'échantillon et le bois d'oeuvre (voir 321111 Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321216 Usines de panneaux de particules et de fibres

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des panneaux de particules et de fibres. Les premiers sont constitués de particules de bois, souvent les résidus d'autres opérations de traitement du bois, retenus ensemble à chaud et par pression avec un liant imperméable. Les seconds sont constitués de fibres de bois, maintenus ensemble complètement ou partiellement par la lignine du bois.

Exemples inclus :

- panneau de fibre, fabrication
- panneau de bagasse, fabrication
- agglomérés de fibres de bois, fabrication
- bois amélioré, compression de, fabrication
- bois densifié, fabrication
- panneaux de fibres, fabrication
- panneaux de fibres durs, fabrication
- panneaux isolants, fibres cellulaires ou bois densifié, fabrication
- panneaux de particules laminés (sauf contreplaqué), fabrication
- Masonite (MC) (panneaux durs), fabrication
- plinthes de fibres à densité moyenne (MDF), fabrication
- panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), fabrication
- panneaux de particules agglomérées, fabrication
- feuilles, panneaux et planches de bois reconstitué (sauf panneaux de grandes particules), fabrication
- panneau mou, fibres cellulaires ou bois fortement compressé, fabrication
- panneau mural, fibres cellulaires ou bois fortement compressé, fabrication

Exclusions :

- usine de panneaux de copeaux (voir 321217 Usines de panneaux de copeaux)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321216 Usines de panneaux de particules et de fibres

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321217 Usines de panneaux de copeaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des panneaux de copeaux et des panneaux de particules orientées. Ces produits sont faits de copeaux ou de brins de bois comme le tremble, le peuplier ou le pin des marais, ajoutés à un liant imperméable et maintenus ensemble à chaud et par pression.

Exemples inclus :

- Aspenite (MC) (panneau de grandes particules), fabrication
- panneaux de particules orientées (OSB), fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321911 Fabrication de fenêtres et de portes en bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des portes, cadres de porte, fenêtres et cadres de fenêtre en bois.

Exemples inclus :

- portes pliantes en bois, fabrication
- blocs-portes en bois et en bois recouvert, fabrication
- portes et fenêtres en bois et en bois recouvert, fabrication
- contre-portes à moustiquaire en bois, fabrication
- cadres de porte et de fenêtre, en bois, fabrication
- portes de garage en bois, fabrication
- jalousies, cadres en bois, fabrication
- portes et fenêtres avec persiennes, cadre de bois, fabriquées de verre acheté
- moulures de portes et de fenêtres, en bois et en bois recouvert, fabrication
- volets, portes et fenêtres en bois et en bois recouvert, fabrication
- contre-fenêtres et contre-portes, cadre de bois, fabrication
- cadres et châssis de fenêtres et de portes, en bois et en bois recouvert, fabrication
- fenêtres grillagées à cadre de bois, fabrication
- blocs-fenêtres en bois et en bois recouvert, fabrication
- fenêtres à persiennes en bois, fabrication
- portes, fenêtres et cadres de fenêtre en bois, qui peuvent ensuite être recouverts de métal ou de plastique
- cadres et châssis de fenêtres et de portes en bois, fabrication

Exclusions :

- installer des fenêtres et des portes préfabriquées dans des bâtiments (voir 23 Construction)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321911 Fabrication de fenêtres et de portes en bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321919 Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des ouvrages de menuiserie. De façon générale, ces établissements utilisent des machines, telles que dresseuses, dégauchisseuses, tours et toupies, pour travailler le bois.

Exemples inclus :

- plinthes en bois, fabrication
- ébauches en bois (p. ex., quilles, manches, accessoires de machines textiles), fabrication
- blocs servant à la fabrication de pipes de fumeur
- panneaux de bois, à partir de bois acheté refendu
- ébauches et blocs de bois pour bobines, fabrication
- équerres de bois, fabrication
- montures de brosse en bois, tournés et équarris
- équarris, refendu (en bois), fabrication
- bois dressé pour plafond, à partir de bois acheté refendu
- moulures en bois net ou assemblé par entures multiples, fabrication
- bois débité, fabrication
- bois d'échantillon (bois de construction, pièces de charpente en bois massif), fabriqué par coupage, sciage ou rabotage de bois brut
- garnitures de portières, moulure en bois, fabrication
- plinthe en bois, fabrication
- bois d'échantillon brut pour la fabrication de meubles, fabrication
- équarris carrés pour mobilier, bois dur brut, fabrication
- ébauches de crosses de fusil, fabrication
- bois pour manches scié ou raboté, fabrication
- parquets de bois dur, fabrication
- barreaux d'échelle (échelons) en bois dur, fabrication
- latte en bois fabriquée de matériel acheté refendu

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bois d'échantillon, fabriqué de bois acheté refendu
- moulures en bois et en bois recouvert, fabrication
- lambrissage de bois, fabrication
- parquets en bois dur (assemblé), fabrication
- placage, de bois dur, fabrication
- usines de rabotage de bois brut acheté
- construction de porches (p. ex., colonnes, poteaux d'escaliers, rampes, piquets), en bois, fabrication
- refente de bois acheté
- rondins ou barreaux de meubles, bois dur, fabrication
- sécher et dégauchir du bois acheté
- douves à silo en bois, fabrication
- barrière à neige, fabriquée par recoupage de bois acheté
- revêtement de sol en bois mou, fabrication
- escaliers en bois préfabriqués, fabrication
- escaliers en bois (p. ex., pilastres, rampes, cages, escaliers), fabrication
- bois de chaise, bois dur brut, fabrication
- lames de bois dur pour couvertures de sol, fabrication
- goujons, fabriqués par recoupage de bois acheté
- carreaux de bois dur pour couverture de sol, fabrication
- bois embouveté fabriqué de bois acheté refendu
- treillis de bois, fabrication
- boiseries ou garnitures en bois et en bois recouvert, fabrication
- pièces de meubles tournées, en bois brut, fabrication
- bois d'échantillonnage pour véhicules, bois dur, fabrication
- lames de store vénitien, en bois, fabrication
- lambris, bois, fabrication
- boiserie de fenêtres, moulures en bois et en bois recouvert, fabrication
- menuiserie préfabriquée revêtue d'un autre matériau, par exemple de plastique

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- volets (sauf porte et fenêtre) en bois, fabrication
- boiseries intérieures et décoratives (p. ex., fenêtres, portes, châssis, corniches, manteaux), fabrication

Exclusions :

- travail de menuiserie, y compris l'installation d'escaliers préfabriqués dans des bâtiments (voir 23 Construction)
- fabrication de volets de portes et fenêtres, en bois ou recouvert de bois (voir 321911 Fabrication de fenêtres et de portes en bois)
- production de bois de charpente raboté à partir de billes (voir 321111 Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente))
- fabrication d'armoires et comptoirs de cuisine et d'armoires de salle de bain en bois (voir 337110 Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois)
- fabrication d'enseignes et de cercueils en bois (voir 339990 Toutes les autres activités diverses de fabrication)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321920 Fabrication de contenants et de palettes en bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des contenants en bois, des éléments de contenant (planchages) prêts à monter, des produits de tonnelier et leurs pièces, et des palettes.

Exemples inclus :

- clayettes en bois (p. ex., rondes, de placage), fabrication
- tasseaux de bois, fabrication
- panneaux de caisse, fabrication
- boîtes à bijoux, en bois ou partiellement en bois, fabrication
- seaux en bois, fabrication
- sceaux en bois, tonnelleries, fabrication
- tonneaux en bois, tonnelleries, fabrication
- coffres à outillage, en bois, fabrication
- cages à poules (c.-à-d., caisses), en bois et encerclées de fil métallique, pour expédition de volailles, fabrication
- éléments de contenant (panneaux) prêts à monter, fabrication
- contenants (p. ex., paniers et caisses à fruits), fabriqués à partir de placages
- futailles en bois, fabrication
- bois de tonnellerie (p. ex., fonçailles, cercles, douves), fabrication
- usines de tonnellerie
- tonnellerie, fabrication
- bac pour tonnelleries, fabrication
- tonneaux en bois, fabrication
- tonnelets et ensemble en bois, fabrication
- plateaux de culture en bois (pour serre), fabrication
- contenants à fruits et légumes en bois (p. ex., paniers, boîtes, caisses, boisseaux), fabrication
- caisses en bois pour fruits et légumes, cerclées de fil métallique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fonds de barils (c.-à-d., bois de tonnellerie), bois, fabrication
- foudres en bois, tonnelleries, fabrication
- cercles de futailles, bois scié ou fendu, pour tonnellerie lâche ou étanche, fabrication
- baignoires à remous, tonnelleries, fabrication
- tonnelets en bois, tonnelleries, fabrication
- caisses ou cageots d'emballage ou d'expédition en bois, fabrication
- chaudières en bois, tonnelleries, fabrication
- pièces de palettes en bois, fabrication
- palettes et plates-formes (palettes à patin) en bois, réparées et recyclées par le fabricant
- paniers ronds (p. ex., pour fruits et légumes), fabrication
- caisses et fûts d'expédition en bois, cerclés de fil métallique, fabrication
- plates-formes, palettes et conteneurs palette, en bois ou combinaison de bois et de métal, fabrication
- fond de baril en bois de tonnellerie, scié ou fendu, fabrication
- réservoirs en bois, tonnelleries, fabrication
- tonneaux à tabac, fabrication
- plateaux, porteur, bois, fabrication
- placages, fabrication et transformation en contenants (p. ex., paniers pour fruits et légumes, caisses, boisseaux)
- caisses en bois pour munitions ou obus, fabrication
- conteneurs d'expédition et d'emballage en bois, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321991 Préfabrication de maisons (mobiles)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des maisons mobiles et des bâtiments mobiles d'usage non résidentiel. Ces structures transportables sont posées sur un châssis muni de roues, mais ne sont pas faites pour les déplacements multiples ou constants; on peut les raccorder aux services d'eau et d'égouts.

Exemples inclus :

- baraques mobiles, fabrication
- maisons mobiles préfabriquées, fabrication
- fabrication de structures en bois transportables et posées sur un châssis muni de roues
- fabrication de structures portables en bois sur roues
- bâtiments non résidentiels, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'autocaravanes ou de caravanes (voir 336215 Fabrication de maisons mobiles, roulottes de tourisme et campeuses)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321992 Préfabrication de bâtiments en bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des bâtiments préfabriqués ou précoupés en bois, et des parties et des panneaux en bois pour ce genre de bâtiments.

Exemples inclus :

- bâtiments qui sont fabriqués à l'extérieur des chantiers de construction, en parties, complets ou des éléments à monter sur place
- bâtiments préfabriqués ou prédécoupés à ossature de bois, fabrication
- poussinières préfabriquées, en bois, fabrication
- coffres à maïs, préfabriqués, en bois, fabrication
- chalets préfabriqués à ossature de bois, fabrication
- bâtiments de ferme, préfabriqués, à charpente de bois, fabrication
- garages préfabriqués à charpente de bois, fabrication
- remises de jardin, préfabriquées, en bois, fabrication
- combles géodésiques préfabriqués, en bois, fabrication
- maisons préfabriquées (sauf maisons mobiles) à ossature de bois, fabrication
- cabanes en bois rond préfabriquées, fabrication
- fabrication de cabanes et maisons en rondins
- fabrication de structures en bois transportables et posées sur un châssis sans roues
- fabrication de structures portables en bois, sans roues
- bâtiments modulaires préfabriqués à ossature de bois, fabrication
- panneaux de bois pour bâtiments préfabriqués, fabrication
- préfabrication de bâtiments en bois
- salles de sauna préfabriquées en bois, fabrication
- éléments de bois pour constructions préfabriquées, fabrication

Exclusions :

- construire des bâtiments sur place (sur pilotis) (voir 23 Construction)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de maison mobiles préfabriquées (voir 321991 Préfabrication de maisons (mobiles))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
321999 Fabrication de tous les autres produits divers en bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en bois.

Exemples inclus :

- applicateurs en bois, fabrication
- manches de hache, fabrication
- fabrication de toiture en bamboo
- séparateurs de batteries en bois, fabrication
- portants en bois, fabrication
- articles de bois cintré à la vapeur (sauf meubles), fabrication
- blocs à repasser en bois pour tailleurs, fabrication
- planches en bois (p. ex., à pince, à repasser, à découper, à pâtisserie), fabrication
- bobines (sauf machines à textile), en bois, fabrication
- formes de souliers et bottes de n'importe quel matériau, fabrication
- couvre-bouteilles, osier, rotin et roseau, fabrication
- bols en bois tourné et façonné, fabrication
- manches à balai, fabrication
- planches d'information en bois et liège, fabrication
- bondons (tampons) en bois, fabrication
- bouées de liège, fabrication
- articles en bois pyrogravé, fabrication
- bondons en bois, fabrication
- cabinets domestiques en bois (p. ex., radio, télévision, stéréo, machines à coudre), fabrication
- tapis de liège, fabrication
- fiches de bois, fabrication
- dévidoir pour tissus, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- séchoirs à linge en bois (type chevalet articulé), fabrication
- cintres ou porte-vêtements en bois, fabrication
- claie de séchage en bois pour le linge, fabrication
- épingles à linge en bois, fabrication
- matraques de police en bois, fabrication
- produits en liège (sauf joints d'étanchéité), fabrication
- capsules de bouteilles en liège, fabrication
- étendoirs à rideaux, en bois, fabrication
- assiettes en bois, fabrication
- goujons en bois, fabrication
- fabrication de bûches écologiques
- excelsior en bois (p. ex., bourrelets, emballage), fabrication
- échelle d'extension en bois, fabrication
- planches d'extension, en bois, fabrication
- cannelles de bois, fabrication
- clôtures en bois, sections préfabriquées, fabrication
- clôtures en bois (sauf piquets, poteaux et traverses bruts), fabrication
- bois de chauffage contenant du liant pétrolier, fabrication
- mâts porte-drapeaux en bois, fabrication
- bois de chauffage, fabriqué à partir de déchet de scierie acheté
- motif à incruster pour meubles, fabrication
- marteaux de juge, en bois, fabrication
- mesures à grains en bois (tournées ou façonnées), fabrication
- défibrage d'écorce pour paillis
- marteaux en bois, fabrication
- artisanats sur bois (p. ex., sculptures), fabrication
- manches en bois (p. ex., balai, brosse, vadrouille, outil à main), fabrication
- patère en bois pour chapeaux, fabrication
- talons de botte et soulier en bois fini, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- articles de maison en bois, fabrication
- moyeux en bois, fabrication
- matériaux d'isolation en liège, fabrication
- planches à repasser en bois, fabrication
- séchage au four de bois de charpente
- ustensiles de cuisine en bois (p. ex., ustensiles, rouleaux à pâtisserie), fabrication
- boutons en bois, fabrication
- potence d'échelle en bois, fabrication
- échelles en bois, fabrication
- cage à homards en bois, fabrication
- maillets et massues de bois, utilisés pour la chasse ou la pêche, fabrication
- marqueterie, bois, fabrication
- mâts en bois, fabrication
- meubles pour micro-ondes, amovibles, en bois, fabrication
- articles de fantaisie en fibre de bois, fabrication
- avirons en bois, fabrication
- pagaies en bois, fabrication
- bâtonnets de bois pour mélanger la peinture, fabrication
- pâtissoires en bois, fabrication
- chevilles de chaussures, en bois, fabrication
- planchettes à crayons, en bois, fabrication
- formes à chaussures en plastique, fabrication
- bouchons de bois, fabrication
- poteaux en bois (p. ex., cordes à linge, tentes, drapeaux), fabrication
- pilons à pommes de terre en bois, fabrication
- billes d'agglomérés de sciure et d'autres particules de bois, liant non dérivé du pétrole, fabrication
- poulies en bois, fabrication
- séchoirs verticaux en bois, pour la viande, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- meubles et cabinets à radio en bois, fabrication
- clôture de perche en bois (sauf brut), fabrication
- rotin, articles en (sauf meubles), fabrication
- roseau, articles en (sauf meubles), fabrication
- bobines en bois, fabrication
- roulettes en bois, fabrication
- rouleaux à pâtisserie, en bois, fabrication
- règles et mètres en bois (sauf curseur), fabrication
- arçons en bois, fabrication
- sciure retraitée
- cuillères en bois, fabrication
- planches à griffes pour chats, fabrication
- couvres-sièges en rotin, fabrication
- sièges de toilette en bois, fabrication
- meubles et cabinets de machines à coudre, en bois, fabrication
- cale de support en bois, pour rails, fabrication
- formes d'étalage à chaussures de n'importe quel matériau, fabrication
- étireurs pour souliers, fabrication
- embauchoirs, fabrication
- brochettes en bois, fabrication
- clôtures à neige (pare-neige), par sections ou rouleaux, fils et lattes de bois, fabrication
- perches de bois, fabrication
- robinets de bois, fabrication
- rayons de roue (en bois), fabrication
- bobines de bois (sauf bobines pour machines textiles), fabrication
- piquets d'arpenteur en bois, fabrication
- escabeau en bois, fabrication
- meubles-stéréophonie en bois, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bouchons de liège, fabrication
- paniers de paille, fabrication
- jalons d'arpenteur, en bois, fabrication
- vaisselleries en bois, fabrication
- moufles (poulies) en bois, fabrication
- meubles-télévision en bois, fabrication
- mâts de tente en bois, fabrication
- carreaux de liège, fabrication
- manches d'outils en bois tourné et façonné, fabrication
- cure-dents en bois, fabrication
- plateaux en bois, osier et bagasse, fabrication
- socles de trophées en bois, fabrication
- ustensiles en bois, fabrication
- disques de valve en bois, fabrication
- travaux de placage incrustés, fabrication
- portemanteau et patères muraux, fabrication
- planches à laver, en bois et pièce en bois, fabrication
- sangles, jonc, roseau et rotin, fabrication
- osier, articles en (sauf meuble), fabrication
- farine ou poudre de bois, fabrication
- talons en bois, fabrication
- talons en bois fini, fabrication
- nouveautés en bois, fabrication
- granules de bois, briquettes et bûches fabriquées de sciures (bran de scie) ou rabotures comprimées
- articles en bois pour la maison et la cuisine, fabrication
- verge à mesurer en bois, fabrication

Exclusions :

- fabrication de joints d'étanchéité en liège (voir 339990 Toutes les autres activités diverses de fabrication)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

321999 Fabrication de tous les autres produits divers en bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322111 Usines de pâte mécanique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la pâte à partir de n'importe quel matériau, par des méthodes mécaniques ou mi-chimiques. Parmi les principaux produits de cette catégorie canadienne, notons la pâte mécanique (provenant de défibreur), la pâte thermomécanique (PTM) et la pâte mi-chimique.

Exemples inclus :

- usines de pâte mécanique
- usines de pâte mécanique ou mi-chimique (sauf celles qui fabriquent du papier ou du carton)
- pâte de bois mi-chimique, fabrication
- pâte de bois (p. ex., mécanique, thermomécanique (PTM), mi-chimique), fabrication

Exclusions :

- fabriquer de la pâte et du papier journal (voir 322122 Usines de papier journal)
- fabriquer de la pâte et du papier, à l'exception du papier journal (voir 322121 Usines de papier (sauf le papier journal))
- fabriquer de la pâte et du carton (voir 322130 Usines de carton)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322112 Usines de pâte chimique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la pâte à partir de n'importe quel matériau, par des moyens chimiques. La pâte kraft est une pâte chimique obtenue après traitement au sulfate ou à la soude.

Exemples inclus :

- pâte chimique de bois, fabrication
- usines de désencrage
- désencrage de papier recyclé
- transformation de déchets de papier en pâte
- usines de pâte chimique (sauf celles qui fabriquent du papier ou du carton)
- pâte chimique, fabrication
- pâte, kraft, fabrication
- pâte de fibre, fabriquée des chiffons ou linters de coton
- recyclage de papier (c.-à-d., transformation des déchets de papier en pâte)
- pâte de bois, au sulfate et à la soude, fabrication
- pâte de bois, au sulfite, fabrication

Exclusions :

- fabriquer de la pâte et du papier journal (voir 322122 Usines de papier journal)
- fabriquer de la pâte et du papier, à l'exception du papier journal (voir 322121 Usines de papier (sauf le papier journal))
- fabriquer de la pâte et du carton (voir 322130 Usines de carton)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322121 Usines de papier (sauf le papier journal)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du papier autre que du papier journal et du carton.

Exemples inclus :

- papier absorbant pilé, fabrication
- papier asphalté, fabriqué dans une usine à papier
- papier bond, fabriqué dans une usine à papier
- papier d'édition, couché, fabriqué en usine à papier
- bristol (papier), fabrication
- papier de construction, fabrication
- papier à cigarettes, fabriqué dans une usine à papier
- papier traité et couché, fabriqué dans une usine de papier
- papier couché, fabriqué dans une usine de papier
- usines combinées de pâte et papier
- papier de bricolage, pour école et artiste, fabriqué dans une usine à papier
- papier, carton ou contenants cannelés, fabriqués dans une usine à papier
- fibres de papier cotonné, fabrication
- couches jetables, fabriquées dans une usine de papier
- mouchoirs de papier, fabriqués dans une usine à papier
- feutre bitumineux, fabriqué dans une usine à papier
- papier fin, fabrication
- papier cristal pour envelopper, fabriqué dans une usine à papier
- papier de pâte mécanique, couché, fabriqué dans une usine de papier
- papier kraft, fabrication
- feuilles mobiles, fabriquées dans une usine de papier
- fabrication de papier (sauf le papier journal) en combinaison avec la fabrication de pâte ou la transformation de papier
- blocs-notes fabriqués dans une usine de papier

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- papeterie de bureau (p. ex., imprimante d'ordinateur, photocopieuse, papier ordinaire), fabriquée dans une usine de papier
- usines de papier (sauf papier journal et papier de pâte mécanique non couché)
- produits du papier (sauf papier journal et papier de pâte mécanique non couché), fabriqués dans une usine de papier
- papier (sauf papier journal et papier de pâte mécanique non couché) pour transformation en produits du papier, fabrication
- papier couché, contrecollé ou traité (sauf papier journal et papier de pâte mécanique non couché), fabriqué dans une usine de papier
- papier (sauf papier journal et papier de pâte mécanique non couché), fabrication
- usines de papier (sauf le papier journal)
- articles de papeterie en papier, fabriqués dans une usine à papier
- pâte et papier (sauf papier journal et papier de pâte mécanique non couché), opérations intégrées, fabrication
- serviettes et tampons hygiéniques, fabriqués dans une usine de papier
- produits hygiéniques en papier, fabriqués dans une usine de papier
- papier hygiénique (p. ex., matériel pour fabrication de serviettes, de tampons), fabrication
- feutre imprégné, fabriqué dans une usine à papier
- recouvrement de papier, fabriqué dans une usine à papier
- papier pour tablettes (p. ex., pour blocs note, mémo, écriture), fabriqué dans une usine à papier
- papier goudronné, fabriqué dans une usine à papier
- papier goudronné, construction et couverture, fabriqués dans une usine à papier
- papier mince, fabrication
- papier hygiénique, fabriqué dans une usine de papier
- serviettes en papier, fabriquées dans une usine de papier

Exclusions :

- fabrication de pâte et papier journal (y compris le papier de pâte mécanique non couché), opérations intégrées (voir 322122 Usines de papier journal)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322121 Usines de papier (sauf le papier journal)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322122 Usines de papier journal

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du papier journal.

Exemples inclus :

- papier de pâte mécanique, non couché, fabriqué dans une usine de papier
- papier d'impression de pâte mécanique
- fabrication de papier journal en combinaison avec la fabrication de pâte à papier
- usines de papier journal
- papier journal, fabrication
- pâte et papier journal (y compris le papier de pâte mécanique non couché), opérations intégrées, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322130 Usines de carton

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du carton.

Exemples inclus :

- carton pour reliure, fabrication
- carton pour boîtes, fabrication
- carton bristol, fabrication
- carton, fabrication
- carton gris (c.-à-d., carton), fabrication
- carton couché, contrecollé ou traité, fabriqué dans une usine de carton
- conteneurs en carton, fabrication
- contenants (p. ex., caisses), fabriqués dans une usine de carton
- boîtes en carton ondulé, fabriquées dans une usine de carton
- carton ou contenants cannelés, fabriqués dans une cartonnerie
- papier à canneler pour carton ondulé, fabrication
- cartons pour boîtes pliantes, fabrication
- boîtes pliantes, fabriquées dans une cartonnerie
- carton-cuir (c.-à-d., à base de carton), fabrication
- carton à couverture, fabrication
- fabrication de carton en combinaison avec la fabrication de pâte ou la transformation de carton
- boîtes de lait en carton, fabriquées dans une usine de carton
- cartonneries (sauf usines de fabrication de cartons de construction), fabrication
- produits en carton (p. ex., contenants), fabriqués dans une usine de carton
- pâte à papier et carton, opérations intégrées, fabrication
- produits hygiéniques en papier, fabriqués dans une cartonnerie
- montage de boîte de carton, fabrication
- carton à chaussures, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- articles de papeterie, fabriqués dans une usine de carton
- carton de presse-pâte, usines de

Exclusions :

- fabrication de panneaux de particules agglomérées (voir 321216 Usines de panneaux de particules et de fibres)
- fabrication de contreplaqué (voir 32121 Fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322211 Fabrication de boîtes en carton ondulé et en carton compact

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer, à partir de carton acheté, des boîtes en carton ondulé et en carton compact, et d'autres produits semblables, comme les feuilles de carton ondulé.

Exemples inclus :

- boîtes d'expédition contrecollées, fabriquées à partir de papier ou de carton acheté
- boîtes de carton ondulé, fabriquées de papier ou carton acheté
- contenants en carton ondulé et en carton compact, fabriqués à partir de papier ou de carton acheté
- fabrication de boîtes en carton ondulé et en carton compact
- caisses en carton ondulé, fabriquées à partir de papier ou de carton acheté
- papier ondulé, fabriqué à partir de papier ou de carton acheté
- boîtes pliantes en carton ondulé, fabriquées à partir de papier ou de carton acheté
- cales en carton ondulé et en carton compact, fabriquées à partir de papier ou de carton acheté
- palettes (feuilles) en carton ondulé et en carton compact, fabriquées à partir de papier ou de carton acheté
- séparateurs en carton ondulé et en carton compact, fabriqués à partir de papier ou de carton acheté
- contenants d'expédition, fabriqués à partir de carton acheté
- caisses en carton compact, fabriquées à partir de papier ou de carton acheté

Exclusions :

- fabriquer du carton et le transformer pour en faire des boîtes en carton ondulé ou non (voir 322130 Usines de carton)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322211 Fabrication de boîtes en carton ondulé et en carton compact

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322212 Fabrication de boîtes pliantes en carton

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des boîtes pliantes en carton à partir de carton acheté.

Exemples inclus :

- cartons pliants (sauf cartons pour le lait), fabriqués à partir de carton acheté
- boîtes pliantes (sauf en carton ondulé), fabriquées à partir de carton acheté
- contenants pliants (sauf en carton ondulé), fabriqués à partir de carton acheté

Exclusions :

- fabriquer des cartons pour le lait (voir 322219 Fabrication d'autres contenants en carton)
- fabriquer du carton et le transformer en boîtes pliantes (voir 322130 Usines de carton)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322219 Fabrication d'autres contenants en carton

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer, à partir de carton acheté, des contenants en carton tels que des boîtes montées, boîtes de conserve, fûts et récipients alimentaires hygiéniques.

Exemples inclus :

- bobines en fibre, faites de carton acheté
- boîtes alimentaires hygiéniques (sauf pliantes), fabriquées à partir de papier ou de carton acheté
- tubes pour lampadaire, faits de carton acheté
- boîtes de conserve en fibres (c.-à-d., corps en fibres, bouts de de n'importe quel matériau), fabriquées à partir de carton acheté
- boîtes mixtes (c.-à-d., aluminium et fibres, et autres combinaisons), fabriquées à partir de carton acheté
- cônes en fibres (p. ex., pour bobinage de fil, de ficelle, de rubans, de tissu), fabriqués à partir de carton acheté
- récipients en résine phénolique stratifiée ou en fibre vulcanisée, faits de carton acheté
- mandrins de fibres (c.-à-d., corps en fibres, bouts de n'importe quel matériau), fabriqués à partir de carton acheté
- cylindres en papier pour bobines électriques et transformateurs, fabriqués de carton acheté
- vaisselle en papier, fabriquée à partir de papier ou de carton acheté
- fûts en fibres (c.-à-d., corps en fibres, bouts de n'importe quel matériau), fabriqués à partir de carton acheté
- boîtes de conserve et fûts en fibres (c.-à-d., corps en fibres, extrémités en n'importe quel matériau), fabriqués à partir de carton acheté
- bobines, fusettes, et blocs en fibres, fabriqués à partir de carton acheté
- manchons en fibres, fabriqués à partir de carton acheté
- contenants alimentaires hygiéniques (sauf pliants), fabriqués à partir de papier ou de carton acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- tubes et boîtes d'expédition en fibres de papier (c.-à-d., corps en fibres, bouts de n'importe quel matériau), fabriqués à partir de carton acheté
- cartons pour le lait, fabriqués à partir de papier ou de carton acheté
- vaisselle en papier (p. ex., gobelets, assiettes), fabriquée à partir de papier ou de carton acheté
- assiettes en papier, fabriquées à partir de papier ou de carton acheté
- bobines en fibres, fabriquées à partir de carton acheté
- boîtes à souliers montées, fabriquées à partir de carton acheté
- pailles à boire, fabriquées à partir de papier ou de carton acheté
- bobines et canettes en fibres, pour opérations textiles, fabriquées à partir de carton acheté
- produits en fibres vulcanisées, fabriqués à partir de carton acheté
- corbeilles à papier en fibres, fabriquées à partir de carton acheté

Exclusions :

- fabriquer du carton et le transformer en contenants autres qu'en boîtes de carton ondulé, de carton compact ou pliantes (voir 322130 Usines de carton)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322220 Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des sacs en papier, des produits en papier couché et traité ainsi que des produits en carton à partir de papier et d'autres matériaux souples achetés.

Exemples inclus :

- ruban adhésif (sauf médical), fabriqué à partir de matériaux achetés
- pellicules doublées d'aluminium, fabriquées de feuilles métalliques achetées
- sacs fabriqués par le couchage ou le contrecollage de papier, de feuilles métalliques et de plastique
- sacs à parois multiples, fabriqués à partir de papier non couché acheté
- sacs en papier non couché, fabriqués à partir de papier acheté
- papier édition couché, fabriqué à partir de papier acheté
- papier d'emballage pour boulangeries, ciré ou contrecollé, fait de papier acheté
- carton contrecollé ou couché une ou deux faces, fabriqué à partir de carton acheté
- ruban adhésif de cellophane, fabriqué à partir de matériaux achetés
- sacs à ciment, faits de papier acheté
- carton gris, contrecollé ou couché une ou deux faces, fabriqué à partir de carton acheté
- articles de papier traité et couché, fabriqués à partir de papier acheté
- carton couché, fabriqué à partir de carton acheté
- couchage de papier acheté pour usages autres que l'emballage (sauf papier photosensible)
- couchage de papier acheté à des fins d'emballage
- feuilles de cuivre laminées, fabriquées de feuilles achetées
- ruban adhésif entoilé, fabriqué à partir de matériaux achetés
- feuilles d'emballage souples (sauf complexes laminés d'aluminium), fabriquées par couchage ou contrecollage de papier acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- feuilles d'emballage souples, fabriquées par le contrecollage de feuilles d'aluminium achetées
- sacs en aluminium, fabriqués à partir de feuilles d'aluminium achetées
- complexes laminés de feuilles d'or et d'argent, fabriqués à partir de feuilles métalliques achetées
- sacs à épicerie, fabriqués à partir de papier non couché acheté
- papier de pâte mécanique de défibreur, couché, fait de papier acheté
- articles de papier gommé (p. ex., étiquettes, feuilles, rubans), fabriqués à partir de papier acheté
- étiquettes gommées, fabriquées à partir de papier acheté
- papier d'emballage contrecollé pour cadeaux, fabriqué à partir de papier acheté
- produits contrecollés contenant uniquement des matériaux autres que le papier, comme des feuilles de plastique ou d'aluminium
- stratification d'aluminium et de papier acheté, à des fins d'emballage, l'aluminium étant le principal élément
- contrecollage de papier acheté pour usages autres que l'emballage
- contrecollage de papier acheté à des fins d'emballage
- contrecollage de carton acheté
- synderme (carton-cuir) (c.-à-d., à base de carton), fabriqué à partir de carton acheté
- papier tournesol, fait de papier acheté
- fabrication de feuilles laminées de métal précieux à partir de feuilles achetées, pour usages autres que l'emballage
- ruban-cache, fabriqué à partir de papier acheté
- carton pour la fabrication de cartons de lait, fabriqué à partir de carton acheté
- sacs d'envoi à parois multiples, fabriqués à partir de papier non couché acheté
- papier et carton enduit de vernis
- sacs en papier couché, fabriqués à partir de papier acheté
- papier composé d'une seule couche ou de plusieurs couches collées ensemble
- papier couché (sauf photographique et carbone), fabriqué à partir de papier acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- papier contrecollé, fabriqué à partir de papier acheté
- papier sensible (sauf photographique), fabriqué à partir de papier acheté
- carton contrecollé, doublé ou couché une ou deux faces, fabriqué à partir de carton acheté
- papier et ruban autoadhésifs (sauf médical), fabriqués à partir de papier acheté
- papier renforcé, fait de papier acheté
- sacs de grande contenance à parois multiples, fabriqués à partir de papier non couché acheté
- rubans gommés (p. ex., cellophane, ruban-cache, autoadhésif), fabriqués à partir de papier ou d'autres matériaux achetés
- papier peint, fabriqué à partir de papier ou d'autres matériaux achetés
- papier ciré pour usage autre que l'emballage, fait de papier acheté
- papier ciré pour utilisation d'emballage, fait de papier acheté

Exclusions :

- fabriquer du papier d'aluminium (voir 331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium)
- fabriquer du papier carbone (voir 339940 Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie))
- fabriquer du ruban adhésif et des plâtres pour usage médical (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabriquer des contenants en papier métallique comme des moules à tarte en aluminium (voir 332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers)
- fabriquer du papier et le transformer pour en faire des sacs en papier et des articles en papier couché et traité (voir 322121 Usines de papier (sauf le papier journal))
- fabriquer des sacs entièrement en plastique (voir 326111 Fabrication de sacs et de sachets en plastique)
- fabriquer du papier sensibilisé pour la photographie et les bleus (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- fabriquer des sacs en textile (voir 314910 Usines de sacs en textile et de grosse toile)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322220 Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322230 Fabrication d'articles de papeterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des articles de papeterie dont on se sert pour écrire, pour faire du classement et pour d'autres usages semblables.

Exemples inclus :

- papier pour valeurs, fait de papier acheté
- papier pour machines de bureau, en feuilles, fabriqué à partir de papier acheté
- cartes pour le bureau découpées à la forme (p. ex., fiches, bibliothèque, horodateur), fabriquées à partir de papier ou de carton acheté
- rubans de caisses enregistreuses, fabriqués à partir de papier acheté
- papier de bricolage, école et art, fait de papier acheté
- enveloppes (p. ex., postales, de bureau), fabriquées à partir de n'importe quel matériau
- cahiers et blocs d'exercices, fabriqués à partir de papier acheté
- chemises de classement (p. ex., accordéon, extensible, à dossier suspendu, carton bulle), fabriquées à partir de papier ou de carton acheté
- séparateurs et intercalaires de dossiers, découpés, faits de papier ou carton acheté
- fiches et autres cartes découpées à la forme, fabriquées à partir de carton acheté
- lettres découpées à la forme, fabriquées à partir de carton acheté
- feuilles mobiles, fabriquées à partir de papier acheté
- chemises de classement en carton bulle, formes découpées, fabriquées de papier ou carton acheté
- blocs-notes (y compris ceux reliés mécaniquement par des fils ou par le plastique), faits de papier acheté
- papier pour le bureau (p. ex., imprimante d'ordinateur, photocopieur, papier ordinaire), en feuilles, fabriqué à partir de papier acheté
- articles pour le bureau, découpés à la forme, fabriqués à partir de papier ou de carton acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- enveloppe coussinée, fabrication
- sous-main, fabriqués à partir de papier acheté
- fournitures de bureau en papier, fabriquées à partir de papier acheté
- articles en papier pour le bureau découpés à la forme, fabriqués à partir de papier ou de carton acheté
- rouleaux ou rubans de papier (p. ex., pour machines à additionner, caisses enregistreuses), fabriqués de papier acheté
- pochettes fabriquées de papier ou carton acheté
- protège-documents, faits de papier ou carton acheté
- paquets de graines, faits de papier acheté
- papeterie, fabriquée à partir de papier acheté
- tablettes (p. ex., mémo, note, pour écrire), faites de papier acheté
- blocs-notes, fabriqués à partir de papier journal acheté
- papier à écrire et enveloppes, classés en boîte, faits de papier acheté
- papier d'écriture en feuilles, fabriqué à partir de papier acheté

Exclusions :

- fabriquer du papier carbone et d'autres fournitures de bureau qui ne sont pas en papier (voir 339940 Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie))
- fabriquer du papier et le transformer en articles de papeterie (voir 322121 Usines de papier (sauf le papier journal))
- fabriquer du carton et le transformer en articles de papeterie (voir 322130 Usines de carton)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322291 Fabrication de produits hygiéniques en papier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits hygiéniques en papier transformé à partir de papier acheté.

Exemples inclus :

- mouchoirs de papier, fabriqués à partir de papier acheté
- fabrication de produits hygiéniques jetables en matière textile, tels que les tampons hygiéniques
- napperons individuels, fabriqués de papier acheté
- serviettes et tampons hygiéniques, fabriqués à partir de papier acheté
- produits sanitaires de papier (p. ex., couches, tampons, serviettes), fabriqués à partir de fibres textiles achetées
- produits sanitaires, fabriqués à partir de papier hygiénique acheté
- serviettes de table en papier, fabriquées à partir de papier acheté
- nappes en papier, fabriquées à partir de papier acheté
- papier à démaquiller, fabriqué de papier acheté
- papier hygiénique, fabriqué à partir de papier acheté
- essuie-tout, fabriqués à partir de papier acheté

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
322299 Fabrication de tous les autres produits en papier transformé

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en papier transformé à partir de papier acheté.

Exemples inclus :

- capsules et couverts de bouteilles, découpage à l'emporte-pièce de papier ou carton acheté
- cartes découpées à la forme (sauf pour le bureau), fabriquées à partir de papier ou de carton acheté
- papier à cigarettes, fabriqué à partir de papier acheté
- papier à cigarettes, en livrets, fabriqué de papier acheté
- filtres à café, fabriqués de papier acheté
- confettis (petites rondelles), fabriqués à partir de papier acheté
- papier crêpé, fabriqué à partir de papier acheté
- articles en papier découpés à la forme (sauf pour le bureau), fabriqués à partir de papier ou de carton acheté
- vaisselle, fabriquée à partir de cellulose moulée
- napperons en papier, fabriqués à partir de papier acheté
- plaques et casiers à oeufs, découpage à l'emporte-pièce à partir de papier ou carton acheté
- filtres en papier, fabriqués à partir de papier acheté
- pots à fleurs en cellulose moulée, fabrication
- papier cristal d'emballage, fabriqué de papier acheté
- panneaux isolants semi-rigides, remplissage ou garniture calorifuge, fabriqués à partir de papier acheté
- fabrication de produits moulés en pâte, tels que les boîtes d'oeufs
- articles en cellulose moulés (p. ex., boîtes à oeufs, contenants alimentaires, barquettes), fabrication
- produits sanitaires en cellulose moulée (p. ex., tasses, assiettes, plateaux), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fantaisies en papier, fabrication
- supports en carton pour emballage-coque ou pelliplacage, fabriqués à partir de papier ou de carton acheté
- articles en papier maché, fabrication
- litière pour animaux domestiques (à base de papier), fabrication
- chemises, passe-partout et montures pour photos, fabrication
- pinata, fabrication
- articles en cellulose moulée, fabrication

Exclusions :

- cartes pour le bureau découpées à la forme (p. ex., fiches, bibliothèque, horodateur), fabriquées à partir de papier ou de carton acheté (voir 322230 Fabrication d'articles de papeterie)
- fabriquer du papier, sauf du papier journal, et le transformer en divers produits (voir 322121 Usines de papier (sauf le papier journal))
- fabriquer du carton et le transformer en divers produits (voir 322130 Usines de carton)
- articles en papier pour le bureau découpés à la forme, fabriqués à partir de papier ou de carton acheté (voir 322230 Fabrication d'articles de papeterie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
323113 Sérigraphie commerciale

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire de l'impression commerciale en se servant de trames de soie. Les établissements de cette catégorie canadienne sont habituellement équipés pour effectuer les tâches préalables à l'impression, par exemple pour couper les stencils. Généralement, ces établissements impriment sur des vêtements; ou produisent des documents sur papier à caractère graphique, comme les images et les lettres d'enseigne grand format.

Exemples inclus :

- illustrations imprimées par sérigraphie, sans édition
- cartes (p. ex., d'affaires, de souhaits, à jouer, postales, à collectionner), sérigraphie sans édition
- sérigraphie sur monture de lunettes, pour le commerce
- sérigraphie sur verre, pour le commerce
- affiches imprimées par sérigraphie, sans édition
- atelier d'imprimerie, sérigraphie (sauf sur tissus), service rapide
- impression sur articles en tissu (p. ex., serviettes de table, napperons, serviettes)
- étiquettes imprimées par sérigraphie
- sérigraphie de journaux
- sérigraphie sur vêtements (p. ex., casquettes, tee-shirts)
- sérigraphie sur articles de textile confectionnés, incluant fournitures de vêtements
- sérigraphie sur métal
- sérigraphie de documents papier (p. ex., images, bannières grands formats), sans édition
- sérigraphie sans édition (sauf produits de textile, étiquettes et journaux)
- produits de textile, étiquettes et journaux, sérigraphie

Exclusions :

- impression par sérigraphie de matières textiles (voir 313310 Finissage de textiles et de tissus)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

323113 Sérigraphie commerciale

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
323114 Impression instantanée

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire de l'impression commerciale en utilisant de petites presses offset et/ou des imprimantes sans percussion. Les établissements de cette catégorie canadienne sont habituellement équipés pour effectuer les tâches préalables à l'impression.

Exemples inclus :

- impression instantanée (c.-à-d., impression-minute)
- atelier d'imprimerie instantané
- impression-minute (sauf service de photocopie)
- impression instantanée, combinée à des services de photocopie

Exclusions :

- imprimer en utilisant des machines électrostatiques simples, comme des photocopieuses de bureau (voir 561430 Centres de services aux entreprises)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
323115 Impression numérique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'impression numérique. Ces établissements utilisent des machines sans percussion (électrostatiques, à jet d'encre ou à pulvérisation) commandées par ordinateur. L'image à imprimer est introduite dans la machine comme un fichier informatique (et non simplement balayée puis numérisée par l'imprimante même). Les établissements de cette catégorie canadienne sont habituellement très bien équipés pour effectuer les tâches préalables à l'impression, par exemple en scanners spécialisés et en machines de séparation des couleurs. De façon générale, les principaux produits de ces établissements sont l'impression de documents à haute résolution à caractère graphique.

Exemples inclus :

- ateliers d'impression numérique (p. ex., panneaux publicitaires, documents graphiques grands formats et de hautes résolutions)

Exclusions :

- imprimer en utilisant des machines électrostatiques simples, comme des photocopieuses de bureau (voir 561430 Centres de services aux entreprises)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
323116 Impression de formulaires commerciaux en liasses

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à imprimer des formulaires commerciaux en liasses.

Exemples inclus :

- impression en liasses de carnets (p. ex., factures, chèques) et recharges
- formulaires pour ordinateur, impression en liasses ou en continu
- impression de formulaires en liasses (p. ex., bordereaux de cartes de crédit)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
323119 Autres activités d'impression

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services d'impression.

Exemples inclus :

- listes d'adresses, impression sans édition
- matériel publicitaire (p. ex., coupons, circulaires), impression sans édition
- impression sans édition d'almanachs, dictionnaires et encyclopédies
- illustrations, impression (sauf sérigraphie), sans édition
- atlas, impression sans édition
- billets de banque, impression
- cartes de bingo, impression
- impression de jeux de table, impression sans édition
- livres et brochures, impression et reliure sans édition
- livres, impression sans édition
- formulaires commerciaux (sauf à liasses), impression sans édition
- calendriers, impression sans édition
- cartes (p. ex., d'affaires, de voeux, à jouer, postales, à collectionner), impression sans édition
- catalogues de collections (p. ex., musée), impression sans édition
- catalogues, impression sans édition
- certificats (p. ex., obligations, actions), impression
- bandes dessinées, impression sans édition
- atelier d'imprimerie commercial (utilisant impressions multiples)
- repiquage, bosselage et codage de cartes de crédit et d'identité
- répertoires, impression sans édition
- livres de bons de réduction, impression sans édition
- flexographie, impression (sauf formulaires commerciaux en liasses, tissus), sans édition

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- flexographie, sur étiquettes achetées
- héliogravure (sauf formulaires commerciaux en liasses, tissus), sans édition
- héliogravure sur métal
- héliogravure, sur étiquettes achetées
- cartes de voeux (p. ex., anniversaires, fêtes, condoléances), impression sans édition
- guides itinéraires de voyage, impression sans édition
- impression en creux
- travaux de ville, lithographie et offset (sauf instantanée)
- revues spécialisées, impression sans édition
- revues érudites, impression sans édition
- étiquettes, impression sur commande
- typographie
- typographie (sauf formulaires commerciaux en liasses, tissus)
- lithographie, impression (sauf formulaires commerciaux en liasses, instantanés, tissus), sans édition
- impression lithographique sur métal
- lithographie sur étiquettes achetées
- journaux, impression par le procédé de la lithographie, la flexographie ou l'héliogravure
- reliures à feuilles mobiles et accessoires, fabrication
- armatures de reliures à feuillets mobiles, fabrication
- impression sans édition de périodiques et revues
- cartes géographiques, impression sans édition
- musique en cahier, impression et reliure sans édition
- livres de musique, impression sans édition
- feuilles de musique, impression sans édition
- bulletin d'information, impression sans édition
- impression offset (sauf formulaires commerciaux en liasses, instantanés, tissus), sans édition

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- impression offset flexographique (sauf livres, liasses, formes d'affaires, impressions sur textiles bruts, impression instantanée)
- autres types d'imprimerie, sur étiquettes achetées
- impression sans édition de brochures et manuels
- gravure sur papier (p. ex., d'invitation, de voeux, d'affaires)
- impression sans édition de patrons et plans
- cartes à jouer, impression sans édition
- timbres-poste, impression sans édition
- cartes postales, impression sans édition
- affiches, impression (sauf instantanée, numérique) sans édition
- atelier d'imprimerie typographique
- impression de journal personnel, de carnets, d'agendas et d'albums
- impression de feuilles mobiles (p. ex., recharge pour livres en blanc, albums de photos, albums de découpures, agendas, etc.)
- programmes d'événements sportifs, impression sans édition
- programmes de courses, impression sans édition
- reliures à anneaux et à feuilles mobiles, et produits connexes, fabrication
- rotogravure
- horaires (p. ex., radio, télévision, transport), impression sans édition
- registre maritime, impression sans édition
- impression (sauf instantanée, numérique) sans édition d'enseignes et avis en papier
- papeterie, impression sur commande (sauf instantanée)
- guides routiers, impression sans édition
- impression sans édition de manuels et livres techniques
- annuaires téléphoniques, impression sans édition
- annuaires, impression sans édition

Exclusions :

- illustrations imprimées par sérigraphie, sans édition (voir 323113 Sérigraphie commerciale)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
323119 Autres activités d'impression

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

- services d'impression numérique (voir 323115 Impression numérique)
- impression sur produits de tissu brut (voir 313310 Finissage de textiles et de tissus)
- services d'impression instantanée (voir 323114 Impression instantanée)
- impression d'étoffe (voir 313310 Finissage de textiles et de tissus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
323120 Activités de soutien à l'impression

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soutien à des imprimeurs commerciaux, comme des services de préparation de l'impression ou de reliure.

Exemples inclus :

- ateliers de reliure
- livres, dorure sur tranche, bronzage, bordage, rognage, gaufrage et estampage à l'or, pour le commerce
- services de reliure incluant la réparation de livres
- reliure, sans impression
- sélection des couleurs, pour le commerce de l'imprimerie
- produits imprimés à bords barbés (p. ex., livres, cartes à jouer), pour le commerce
- services électroniques de préparation pour le commerce de l'imprimerie
- clichés galvanotypes, services de préparation de
- services de préparation de plaques à gaufrer
- gravure de clichés d'imprimerie, pour le commerce
- services de préparation de clichés flexographiques
- estampage à l'or de livre, pour le commerce
- services de préparation de clichés et cylindres d'héliogravure
- services de composition en préparation à l'impression
- services de préparation de clichés de typographie
- services de préparation de plaques offset
- activités diverses liées à l'imprimerie, telles que découpage, perforage, pliage et gaufrage
- services de préparation de cliché offset
- brochures et revues, reliure sans impression
- services de photocomposition pour le commerce de l'imprimerie
- clichés de photogravure, services de préparation de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- photocomposition, services de
- clichés d'imprimerie, fabrication
- services de finition pour l'imprimerie (p. ex., biseautage, reliure, bronzage, bordage, gaufrage sur feuille métallique), sur articles imprimés
- préparation pour l'imprimerie, services de (p. ex., sélection des couleurs, composition, photocomposition)
- services de pré-presse pour les imprimeurs
- clichés d'imprimerie, services de préparation de
- services de finition pour l'imprimerie (p. ex., biseautage, reliure, bronzage, bordage, gaufrage sur feuille métallique)
- reliure (à nouveau) de livres, revues ou brochures
- clichés et cylindres de rotogravure, services de préparation de
- trames pour impression, services de préparation de
- montage d'échantillons et de prélèvements, pour le commerce
- services de reliure industrielle
- composition (c.-à-d., par ordinateur, manuelle, mécanique), pour le commerce de l'imprimerie

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
324110 Raffineries de pétrole

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le raffinage du pétrole brut. Le raffinage du pétrole consiste à transformer le pétrole brut au moyen de procédés comme le craquage et la distillation.

Exemples inclus :

- huile d'acide, produite dans les raffineries de pétrole
- produits chimiques aliphatiques (c.-à-d., acycliques), produits dans une raffinerie de pétrole
- alkylat, produit dans une raffinerie de pétrole
- asphalte et matériaux bitumineux, produits dans une raffinerie de pétrole
- mélanges d'asphaltage, produits dans une raffinerie de pétrole
- carburant aviation, produit dans une raffinerie de pétrole
- benzène, produit dans une raffinerie de pétrole
- butadiène, produit dans une raffinerie de pétrole
- butylène (c.-à-d., butène), produit dans les raffineries de pétrole
- pétrole brut, raffinage
- cumène, fait dans une raffinerie de pétrole
- hydrocarbures cycliques aromatiques, produits dans une raffinerie de pétrole
- carburant diesel, produit dans une raffinerie de pétrole
- éthylène, produit dans une raffinerie de pétrole
- mazout, produit dans une raffinerie de pétrole
- essence, produite dans une raffinerie de pétrole
- huile de chauffage, produite dans une raffinerie de pétrole
- fluides hydrauliques, produits dans une raffinerie de pétrole
- carburéacteurs, produits dans une raffinerie de pétrole
- kérosène, produit dans une raffinerie de pétrole
- gaz de pétrole liquéfié (GPL), produit dans une raffinerie de pétrole
- huiles et graisses lubrifiantes, produites dans une raffinerie de pétrole

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- naphta, produit dans une raffinerie de pétrole
- naphtalène, fabriqué dans une raffinerie de pétrole
- acides naphténiques produits dans les raffineries de pétrole
- additifs d'huile, fabriqués dans une raffinerie de pétrole
- huiles (p. ex., mazout, lubrifiant et pétrole lampant), produites dans une raffinerie de pétrole
- charges d'alimentation pétrochimiques, produites dans une raffinerie de pétrole
- produits pétrochimiques, produits dans une raffinerie de pétrole
- coke de pétrole, produit dans les raffineries de pétrole
- craquage et reformage du pétrole
- distillation du pétrole
- pétrolatum, produit dans une raffinerie de pétrole
- gaz propane, produit dans une raffinerie de pétrole
- propylène (c.-à-d., propène), produit dans les raffineries de pétrole
- abat-poussière, produit dans les raffineries de pétrole
- solvants produits dans les raffineries de pétrole
- gaz de distillation, produit dans les raffineries de pétrole
- styrène, fait dans une raffinerie de pétrole
- goudron produit dans une raffinerie de pétrole
- toluène, produit dans une raffinerie de pétrole
- cire de pétrole, produite dans une raffinerie de pétrole
- xylène, produit dans une raffinerie de pétrole

Exclusions :

- mélange et compoundage d'huiles de graissage et de graisses lubrifiantes à partir de produits raffinés du pétrole (voir 324190 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon)
- fabrication de matériaux asphaltiques pour pavage et pour toiture à partir de produits raffinés du pétrole (voir 32412 Fabrication d'asphaltage, de papier-toiture asphalté et de matériaux imprégnés d'asphalte)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
324110 Raffineries de pétrole

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

- fabrication de produits pétrochimiques à partir de charges d'alimentation de pétrole (voir 325110 Fabrication de produits pétrochimiques)
- production d'essence naturelle à partir de gaz naturel (voir 21111 Extraction de pétrole et de gaz (à l'exception des sables bitumineux))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
324121 Fabrication de mélanges d'asphaltage et de pavés d'asphalte

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de mélanges d'asphalte et blocs pour pavage, à partir d'asphalte, de goudron ou de matériaux bitumineux.

Exemples inclus :

- composés d'asphalte et de goudron, fabriqués à partir de matériaux asphaltiques achetés
- matériaux de goudron pour pavage, fabriqué à partir de goudron acheté

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
324122 Fabrication de bardeaux et de matériaux de revêtement en asphalte

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de rouleaux, feuilles et bardeaux à partir de papier et de feutre imprégnés d'asphalte ou de matériaux bitumineux achetés; et la fabrication de bitume de collage et de revêtements.

Exemples inclus :

- revêtements de toiture en asphalte, fabriqués à partir de matériaux asphaltiques achetés
- papier et feutre imprégnés d'asphalte, fabriqués à partir de matériaux asphaltiques et de papier acheté
- bardeaux d'asphalte, fabriqués à partir de matériaux asphaltiques achetés
- parements d'asphalte, fabriqués à partir de matériaux asphaltiques achetés
- panneaux bitumés saturés, faits de matériaux asphaltiques achetés
- bitume de collage pour toiture, fabriqué à partir de produits asphaltiques achetés
- goudron pour toiture, fait de matériaux asphaltiques achetés
- revêtement en asphalte saturé, fabriqué de pétrole raffiné
- papier imprégné de goudron pour édifices et toitures, fabriqué à partir de produits asphaltiques et de papier acheté
- bitume de collage et revêtements goudronnés pour toiture, fabriqués à partir de produits asphaltiques achetés
- enduits pour automobiles, fabriqués à partir de matériaux asphaltiques achetés

Exclusions :

- fabrication de bardeaux d'asphalte et de papier imprégnés à partir de papier fabriqué dans le même établissement (voir 32212 Usines de papier)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
324190 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de produits du pétrole et du charbon.

Exemples inclus :

- briquettes de pétrole, fabriquées à partir de pétrole raffiné
- calcination de coke de pétrole à partir de pétrole raffiné
- produits bruts de goudron, produits dans des fours à coke
- coke et goudron produits dans des fours à coke
- produits de fours à coke (p. ex., coke, gaz, goudron), fabriqués dans des fours à coke
- fours à coke
- bûches de foyer, fabriquées à partir de pétrole ou de charbon raffinés
- briquettes ou boulettes combustibles, fabriquées à partir de pétrole raffiné
- briquettes de charbon (anthracite), fabrication
- huiles de pétrole d'éclairage fabriquées avec du pétrole raffiné
- briquettes de lignite, fabrication
- huiles et graisses lubrifiantes, de coupe, à roder ou pénétrantes, fabriquées à partir de pétrole raffiné
- fabrication de d'huile brute à partir de plastique
- huiles à moteur, fluides hydrauliques de frein et liquides pour transmission, fabriqués à partir de pétrole raffiné
- additifs à base d'huile, faits de pétrole raffiné
- pétrolatum, produit à partir de pétrole raffiné
- recyclage (c.-à-d., raffinage) d'huiles usagées à moteur et pour graissage
- raffinage des produits de pétrole et de charbon usés
- huiles pour routes, faites de pétrole raffiné
- composés pétroliers contre la rouille, faits de pétrole raffiné
- cires de pétrole, produites à partir de pétrole raffiné

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

324190 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325110 Fabrication de produits pétrochimiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation des charges d'alimentation dérivées du pétrole ou des liquides du pétrole et gaz naturel en produits pétrochimiques. Parmi les principaux procédés utilisés dans la fabrication de produits pétrochimiques, notons le craquage à la vapeur et le reformage à la vapeur. Pour les fins de la définition de cette classe, les produits pétrochimiques sont constitués d'hydrocarbures acycliques (aliphatiques) et d'hydrocarbures cycliques aromatiques. Parmi les principaux produits de cette classe, notons l'éthylène, le propène (propylène), le benzène, le toluène, le xylène et le styrène.

Exemples inclus :

- hydrocarbures acycliques (sauf acétylène), fabriqués à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- hydrocarbure aliphatique (sauf acétylène), fabriqué d'une charge d'alimentation de liquides du gaz naturel ou du pétrole
- hydrocarbures cycliques aromatiques, fabriqués à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- benzène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- butadiène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- butane, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- butylène (butène), fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- cumène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- éthane, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- éthylbenzène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- éthylène (éthène), fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- heptane, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- heptène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- héxane, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- isobutène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- isoprène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- naphtalène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- nonène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- oléfine (alcène), fabriquée à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- paraffine (alcane), fabriquée à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- pentane, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- pentène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- produits pétrochimiques, fabriqués à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- propylène (propène), fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- styrène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- toluène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel
- xylène, fabriqué à partir de liquides de pétrole ou de gaz naturel

Exclusions :

- transformation de produits pétrochimiques en d'autres produits chimiques de base (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)
- fabrication d'acétylène (voir 325120 Fabrication de gaz industriels)
- fabrication de résines plastiques et de caoutchouc synthétique (voir 325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique)
- raffinage du pétrole brut en produits pétrochimiques (voir 324110 Raffineries de pétrole)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325120 Fabrication de gaz industriels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de gaz industriels organiques et inorganiques sous forme comprimée, liquide et solide.

Exemples inclus :

- acétylène, fabrication
- air liquide, fabrication
- argon, fabrication
- dioxyde de carbone, fabrication
- hydrocarbure chlorofluoré, fabrication
- glace sèche (c.-à-d., glace carbonique), fabrication
- gaz d'hydrocarbures fluorisés, fabrication
- gaz de fluorocarbure, fabrication
- gaz Fréon (MC), fabrication
- gaz industriel (c.-à-d., comprimé, liquéfié, solide), fabrication
- hélium, fabrication
- hydrogène, fabrication
- fabrication de gaz industriels
- néon, fabrication
- azote, fabrication
- oxyde nitreux, fabrication
- oxygène, fabrication

Exclusions :

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

325120 Fabrication de gaz industriels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325130 Fabrication de teintures et de pigments synthétiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de teintures, de pigments, de laqués et de toners organiques et inorganiques de synthèse.

Exemples inclus :

- colorants acides, synthétiques organiques, fabrication
- colorant anthraquinonique, fabrication
- pigments à base d'antimoine, fabrication
- pigments à base d'arsenic, fabrication
- colorant azinique, fabrication
- colorant azoïque, fabrication
- pigments de sulfate de baryum, fabrication
- blanc fixe (c.-à-d., sulfate de baryum, précipité), fabrication
- couleurs céramiques, fabrication
- pigments de chrome (c.-à-d., vert de chrome, orange de chrome, jaune de chrome), fabrication
- pigments laqués et toners de couleur (c.-à-d., pigments organiques), fabrication
- pigments de couleur, inorganiques (sauf noir d'os, de carbone et de fumée), fabrication
- pigments à base de cuivre, fabrication
- colorants directs, fabrication
- colorants dispersés, fabrication
- colorants inorganiques et organiques de synthèse, fabrication
- colorants inorganiques, fabrication
- colorant synthétique organique, fabrication
- colorant à l'éosine, fabrication
- pigments d'oxyde ferrique, fabrication
- colorants fluorescents, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- colorant alimentaire de synthèse, fabrication
- pigments inorganiques (sauf noir de carbone, d'os et de fumée), fabrication
- pigments à base de fer, fabrication
- pigments laqués (c.-à-d., organiques), fabrication
- plomb, pigment au, fabrication
- pigments de plomb, fabrication
- litharge, fabrication
- lithopone, fabrication
- pigments métalliques inorganiques, fabrication
- tonifiant de violet de méthyle, fabrication
- couleurs et pigments minéraux, fabrication
- colorant à mordant, fabrication
- colorant nitrosé, fabrication
- ocre, pigments d', fabrication
- pigments, colorants, pigments laqués et toners, organiques, fabrication
- colorant pararosaniline, fabrication
- laque de bleu paon, fabrication
- nacre synthétique, fabrication
- laque orange persan, fabrication
- acide phosphomolybdique, laques et tonifiants, fabrication
- acide phosphotungstique, laques et tonifiants, fabrication
- phtalocyanine, pigment de, fabrication
- laque à scarlet écarlate, fabrication
- pigments organiques (sauf noir animal, noir d'os), fabrication
- pigments inorganiques (sauf noir d'os, de carbone et de fumée), fabrication
- pigments bleus prussiens, fabrication
- blanc satin, pigment, fabrication
- laque écarlate 2 r, fabrication
- terre de Sienne, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- colorant pour bain de solvant, fabrication
- colorants biologiques, fabrication
- colorant de stilbène, fabrication
- pigments de titane, fabrication
- toners (sauf électrostatiques, photographiques), fabrication
- pigment bleu d'outremer, fabrication
- terre d'ombre, fabrication
- colorant de cuve, synthétique, fabrication
- vermillon, pigments, fabrication
- matière de charge blanche (p. ex., barytine, blanc fixe, blanc de craie), fabrication
- blanc d'Espagne ou de Meudon, fabrication
- pigments zincifères, fabrication

Exclusions :

- fabrication de pigments noirs d'animal, de carbone, d'os et de fumée (voir 325189 Fabrication de tous les autres produits chimiques inorganiques de base)
- fabrication de peintures (voir 325510 Fabrication de peintures et de revêtements)
- fabrication d'encre d'imprimerie (voir 325910 Fabrication d'encre d'imprimerie)
- fabrication de toners pour les photocopieurs, les imprimantes au laser et les dispositifs similaires d'impression électrostatique (voir 32599 Fabrication de tous les autres produits chimiques)
- fabrication de produits de la distillation du bois et du goudron servant de matières de teinture (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325181 Fabrication d'alcalis et de chlore

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'alcalis et de chlore, généralement à l'aide d'un procédé d'électrolyse.

Exemples inclus :

- alcalis, fabrication
- potasse caustique (c.-à-d., hydroxyde de potassium), fabrication
- soude caustique (c.-à-d., hydroxyde de sodium), fabrication
- chlore, fabrication
- carbonate de potassium, fabrication
- hydroxyde de potassium (c.-à-d., potasse caustique), fabrication
- sel de soude (c.-à-d., cristaux de soude), fabrication
- cendre de soude (c.-à-d., bicarbonate de sodium), fabrication
- bicarbonate de sodium (c.-à-d., bicarbonate de soude), fabrication
- carbonate de sodium (c.-à-d., soude du commerce), fabrication
- hydroxyde de sodium (c.-à-d., soude caustique), fabrication

Exclusions :

- fabrication de préparations au chlore pour les piscines (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- fabrication d'agents de blanchiment domestiques (voir 325610 Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants)
- fabrication d'agents de blanchiment industriels (voir 325189 Fabrication de tous les autres produits chimiques inorganiques de base)
- extraction et préparation d'alcalis (voir 212396 Extraction de potasse)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

325189 Fabrication de tous les autres produits chimiques inorganiques de base

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques inorganiques.

Exemples inclus :

- chlorure d'aluminium, fabrication
- hydroxyde d'aluminium (c.-à-d., alumine hydratée), fabrication
- sulfate d'aluminium, fabrication
- aluns (p. ex., sulfate double d'aluminium et d'ammonium, sulfate double d'aluminium et de potassium), fabrication
- chlorure d'ammonium, fabrication
- hydroxyde d'ammonium, fabrication
- molybdate d'ammonium, fabrication
- perchlorate d'ammonium, fabrication
- thiosulfate d'ammonium, fabrication
- noir animal, fabrication
- oxyde d'antimoine (sauf pigments), fabrication
- arséniates, fabrication
- arsénite, fabrication
- hydroxyde de baryum, fabrication
- oxyde de béryllium, fabrication
- bichromates et chromates, fabrication
- agents de blanchiment inorganiques, fabrication
- mélange de produits chimiques bruts achetés
- noir d'os, fabrication
- borax (c.-à-d., borate de sodium), fabrication
- acide borique, fabrication
- borosilicate, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- brome, fabrication
- calcium, carbure, chlorure et hypochlorure, fabrication
- hypochlorite de calcium, fabrication
- carbures (p. ex., bore, calcium, silicone, tungstène), fabrication
- bisulfure carbonique, fabrication
- pigments noirs de carbone, d'os et de fumée, fabrication
- acide carbonique, fabrication
- sels de cérium, fabrication
- noir au tunnel, fabrication
- chlorure de chaux, fabrication
- dioxyde de chlore, fabrication
- acide chlorosulfonique, fabrication
- acide chromique, fabrication
- oxyde de chrome, fabrication
- chrome, sels de, fabrication
- cobalt 60 (radioactif), fabrication
- chlorure de cobalt, fabrication
- sulfate de cobalt, fabrication
- chlorure de cuivre, fabrication
- iodure de cuivre, fabrication
- sulfate de cuivre, fabrication
- cyanures, fabrication
- bichromates, fabrication
- chlorure ferrique, fabrication
- oxyde ferrique (sauf pigments), fabrication
- ferrocyanures, fabrication
- acide fluoborique, fabrication
- fluor, fabrication
- noir de fournaise, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- sels de Glauber, fabrication
- eau lourde (c.-à-d., oxyde de deutérium), fabrication
- hydrazine, fabrication
- acide hydrochlorique, fabrication
- acide hydrocyanique, fabrication
- acide fluorhydrique, fabrication
- acide hydrofluosilicique, fabrication
- peroxyde d'hydrogène, fabrication
- hydrogène sulfuré, fabrication
- hydrosulfites, fabrication
- hypochlorites, fabrication
- hypophosphites, fabrication
- chlorure d'indium, fabrication
- iodures, fabrication
- iode, brut ou bisublimé, fabrication
- sulfate de fer, fabrication
- noir de fumée, fabrication
- oxydes de plomb (sauf pigments), fabrication
- silicate de plomb, fabrication
- carbonate de magnésium, fabrication
- chlorure de magnésium, fabrication
- dioxyde de manganèse, fabrication
- chlorures de mercure, fabrication
- oxydes de mercure, fabrication
- sulfate d'ammonium et de nickel, fabrication
- carbonate de nickel, fabrication
- sulfate de nickel, fabrication
- déchets de combustibles nucléaires, retraitement
- combustibles nucléaires inorganiques, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- oléum (c.-à-d., acide sulfurique fumant), fabrication
- pastillage de soufre liquide
- acide perchlorique, fabrication
- peroxydes inorganiques, fabrication
- oxychlorure de phosphore, fabrication
- alun de potassium et d'aluminium, fabrication
- bichromates et chromates de potassium, fabrication
- bromure de potassium, fabrication
- chlorate de potassium, fabrication
- chlorure de potassium, fabrication
- hypochlorate de potassium, fabrication
- iodure de potassium, fabrication
- nitrate de potassium, fabrication
- permanganate de potassium, fabrication
- sels de potassium, fabrication
- sulfate de potassium, fabrication
- éléments chimiques radioactifs, fabrication
- isotopes radioactifs, fabrication
- chlorure de radium, fabrication
- composés lumineux de radium, fabrication
- sels de terre rare, fabrication
- bioxydes de sélénium, fabrication
- gel de silice, fabrication
- silice, amorphe, fabrication
- silicofluorures, fabrication
- bromure d'argent, fabrication
- chlorure d'argent, fabrication
- nitrate d'argent, fabrication
- aluminate de sodium, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- sulfate double d'aluminium et de sodium, fabrication
- antimoniate de sodium, fabrication
- arsénite de sodium, fabrication
- bichromate et chromate de sodium, fabrication
- borate de sodium, fabrication
- borohydrure de sodium, fabrication
- bromure de sodium, fabrication
- chlorate de sodium, fabrication
- hydrosulfite de sodium, fabrication
- hypochlorite de sodium, fabrication
- molybdate de sodium, fabrication
- perborate de sodium, fabrication
- peroxyde de sodium, fabrication
- phosphate de sodium, fabrication
- polyphosphate de sodium, fabrication
- silicate de sodium, fabrication
- silicofluorure de sodium, fabrication
- stannate de sodium, fabrication
- sulfate de sodium, fabrication
- tetraborate de sodium, fabrication
- thiosulfate de sodium, fabrication
- tungstate de sodium, fabrication
- uranate de sodium, fabrication
- chlorure stannique et stanneux, fabrication
- carbonate de strontium, fabrication
- nitrate de strontium, fabrication
- sulfures et sulfites, fabrication
- sulfocyanures, fabrication
- chlorure de soufre, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- anhydride sulfureux, fabrication
- hexafluorure de soufre, gaz, fabrication
- soufre, récupération ou raffinage (sauf à partir de gaz naturel acide)
- acide sulfurique, fabrication
- agents de tannage, inorganiques, fabrication
- thiocyanates, fabrication
- chlorure d'étain, fabrication
- oxyde d'étain, fabrication
- sels d'étain, fabrication
- dioxyde de titane, fabrication
- tungstate (p. ex., tungstate d'ammonium, tungstate de sodium), fabrication
- oxyde d'uranium, fabrication
- uranium enrichi, fabrication
- chlorure de zinc ammoniacal, fabrication
- chlorure de zinc, fabrication
- hydrosulfite de zinc (c.-à-d., dithionite de zinc), fabrication
- oxyde de zinc, fabrication
- sulfure de zinc, fabrication

Exclusions :

- fabrication de pigments à base d'antimoine (voir 325130 Fabrication de teintures et de pigments synthétiques)
- fabrication de pigments d'oxyde de plomb ou ferrique (voir 325130 Fabrication de teintures et de pigments synthétiques)
- extraction de soufre à partir de gaz naturel acide (voir 211110 Extraction de pétrole et de gaz (à l'exception des sables bitumineux))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques organiques de base.

Exemples inclus :

- accélérateurs (c.-à-d., produits chimiques synthétiques de base), fabrication
- acétaldéhyde, fabrication
- acétate de chaux, naturel, fabriqué par la distillation du bois
- acide acétique, fabrication
- anhydrides acétiques, fabrication
- monoacétine, fabrication
- acétone naturelle, fabrication
- acétone synthétique, fabrication
- acroléine, fabrication
- acrylonitrile, fabrication
- hydrocarbure acyclique, fabrication
- ester d'acide adipique ou amines, fabrication
- acide adipique, fabrication
- adiponitrile, fabrication
- alcool méthylique (méthanol), fabrication
- aldéhydes, fabrication
- alginates (p. ex., calcium, potassium, sodium), fabrication
- acide alginique, fabrication
- alcool allylique, fabrication
- aminoanthraquinone, fabrication
- aminoazobenzène, fabrication
- aminoazotoluène, fabrication
- aminophénol, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- acétate d'amyle, fabrication
- aniline, fabrication
- extrait de rocou (annatto), fabrication
- anthracène, fabrication
- azobenzène, fabrication
- benzaldéhyde, fabrication
- acide benzoïque, fabrication
- bio-huile ou biodiésel pour la fabrication de combustibles
- agents de blanchiment organiques, fabrication
- extrait de bois du Brésil, fabrication
- poix de brasserie, produits de distillation du bois
- briquettes de charbon, fabrication
- bromochlorométhane, fabrication
- butadiène, fait d'alcool
- acétate de butyle, fabrication
- alcool butylique, fabrication
- citrate de calcium, fabrication
- oxalate de calcium, fabrication
- camphre naturel, fabrication
- camphre synthétique, fabrication
- caprolactame, fabrication
- carbinol (méthanol et dérivés), fabrication
- acide carbolique (phénol), fabrication
- tétrachlorure de carbone, fabrication
- acétate de cellulose, non recouvert de plastique, fabrication
- alcool cétylique, fabrication
- charbon (sauf actif), fabrication
- charbon de bois, briquettes de, fabrication
- extrait de marron, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- chloral, fabrication
- acide chloroacétique, fabrication
- chlorobenzène, fabrication
- chloroforme, fabrication
- chloronaphthalène, fabrication
- chlorophénol, fabrication
- chloropicrine, fabrication
- chlorotoluène, fabrication
- citral, fabrication
- acide citrique, fabrication
- citronellal, fabrication
- distillats de goudron de houille, fabrication
- distillation du goudron de houille des produits du bois ou la fabrication d'éthanol (alcool éthylique) non destiné à la consommation
- transformation de méthane en diésel ou autres produits raffinés
- coumarine, fabrication
- crème de tartar, fabrication
- créosote, produit par distillation du goudron de houille
- créosote, produit par distillation du goudron de bois
- crésols, produits par distillation du goudron de houille
- acide crésylique, produit à partir de pétrole ou de gaz naturel raffinés
- bruts cycliques, produits par distillation du goudron de houille
- cyclohexane, fabrication
- cyclopentane, fait de pétrole ou de gaz naturel raffinés
- cyclopropane, fabriqué de pétrole ou de gaz naturel raffinés
- cycloterpènes, fabrication
- cymène, fabrication
- décahydronaphthalène, fabrication
- alcool dénaturé, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- DDT, usage technique (dichlorodiphényltrichloréthane), fabrication
- diéthylcyclohexane, fabrication
- diéthylène-glycol, fabrication
- acétylène diméthyl divinylique (acétylène diisopropénylacétylène), fabrication
- diméthylhydrazine, fabrication
- diphénylamine, fabrication
- distillation de bois ou de gemmes en produits, tels que le tallöl et les distillats de bois
- sang de dragon, fabrication
- colorants naturels, fabrication
- protéines enzymatiques (c.-à-d., produits chimiques synthétiques de base) (sauf pour usage pharmaceutique), fabrication
- huiles essentielles synthétiques, fabrication
- éthanol (alcool éthylique), non comestible, produit par mouture humide
- éthanol (alcool éthylique) non comestible, fabrication
- acétate d'éthyle naturel, fabrication
- acétate d'éthyle synthétique, fabrication
- alcool éthylique (éthanol), non comestible, fabrication
- butyrate d'éthyle, fabrication
- éthyl cellulose, non recouvert de plastique, fabrication
- chlorure d'éthyle, fabrication
- éther d'éthyle, fabrication
- formiate d'éthyle, fabrication
- nitrite d'éthyle, fabrication
- perhydrophénanthrène d'éthyle, fabrication
- dichlorure d'éthylène (dichloroéthane), fabrication
- éther d'éthylèneglycol, fabrication
- éthylèneglycol, fabrication
- oxyde d'éthylène, fabrication
- extraits tinctoriaux et de tannage, naturels, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- esters et amines d'acides gras, fabrication
- acides gras (p. ex., margariques, oléiques (huile rouge), stéariques), fabrication
- alcools gras, fabrication
- produits aromatiques (c.-à-d., produits chimiques synthétiques de base, telle la coumarine), fabrication
- formaldéhyde, fabrication
- formaline, fabrication
- acide formique, fabrication
- extrait de bois jaune, fabrication
- gambier, extrait de, fabrication
- géraniol, fabrication
- glycérine synthétique (c.-à-d., glycérol), fabrication
- alcool de grain, non comestible, fabrication
- gemmes ou substances chimiques des arbres, fabrication
- dérivés d'hydrocarbure aromatique halogéné, fabrication
- dérivés halogénés d'hydrocarbures (sauf aromatiques), fabrication
- distillats de bois dur, fabrication
- ciguë, extrait de, fabrication
- héxadécanole, fabrication
- hexaméthylène diamine, fabrication
- hexaméthylène tétramine, fabrication
- héxanole, fabrication
- hexylèneglycol, fabrication
- hydroquinone, fabrication
- ionone, fabrication
- isocyanates, fabrication
- alcool isopropylique, fabrication
- acide lactique, fabrication
- esters d'acide laurique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- esters et amines d'acide linoléique, fabrication
- campêche, extrait de, fabrication
- anhydride maléique, fabrication
- malononitrile, fabrication
- mangrove, extrait de, fabrication
- savon métallique, fabrication
- méthanol naturel (alcool méthylique), fabrication
- acétone méthylique, fabrication
- alcool méthylique synthétique (méthanol), fabrication
- chlorure de méthyle, fabrication
- perhydrofluor de méthyle, fabrication
- salicylate de méthyle, fabrication
- méthylamine, fabrication
- chlorure de méthylène, fabrication
- alcool monohydrique, fabrication
- sulfate de monoéthylparaminophénol, fabrication
- glutamate monosodique, fabrication
- extrait de myrobolans, fabrication
- naphte, produit par distillation du goudron de houille
- condensat d'acide naphtalène-sulfonique, fabrication
- naphtalène, produit par distillation de goudron de houille
- savon d'acide naphténique, fabrication
- acides naphténiques, faits de pétrole ou de gaz naturel raffinés
- naphtol, alpha et bêta, fabrication
- acides naphtol-sulfoniques, fabrication
- dérivés nitrés d'hydrocarbures, fabrication
- nitroaniline, fabrication
- nitrobenzène, fabrication
- nitrophénol, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- dérivés nitrosés d'hydrocarbures, fabrication
- éther d'azote, fabrication
- chêne, extrait de, fabrication
- huiles, produites par distillation du goudron de houille
- huiles de bois, produites par distillation du bois
- esters d'acide oléique, fabrication
- composés organo-inorganiques, fabrication
- orthodichlorobenzène, fabrication
- oxalates (p. ex., oxalate d'ammonium, oxalate d'éthyle, oxalate de sodium), fabrication
- acide oxalique, fabrication
- esters et amines d'acide palmitique, fabrication
- pentachlorophénol, fabrication
- pentaérythritol, fabrication
- perchloroéthylène, fabrication
- produits de parfumerie (c.-à-d., produits chimiques synthétiques de base, tel le terpinéol), fabrication
- peroxydes organiques, fabrication
- phénol, fabrication
- phosgène, fabrication
- esters d'acide phosphorique, fabrication
- acide phtalique, fabrication
- anhydride phtalique, fabrication
- huile de pin, fabrication
- pinène, fabrication
- brai, produit par distillation de goudron de houille
- poix végétale, fabrication
- plastifiants (c.-à-d., produits chimiques synthétiques de base), fabrication
- alcool polyhydrique, esters et amines, fabrication
- alcools polyhydriques et leurs dérivés, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bitartrate de sodium, fabrication
- alcools propyliques, fabrication
- propylcarbinol, fabrication
- propylèneglycol, fabrication
- acide pyroligneux, fabrication
- quebracho, extrait de, fabrication
- extrait de quercitron, fabrication
- présure, fabrication
- résorcine, fabrication
- colophane, produite par distillation de la gomme ou du bois de pin
- saccharine, fabrication
- acide salicylique (sauf médicinal), fabrication
- esters d'acide sébacique, fabrication
- acide sébacique, fabrication
- silicone (sauf résines), fabrication
- acétate de sodium, fabrication
- alginate de sodium, fabrication
- benzoate de sodium, fabrication
- glutamate de sodium, fabrication
- pentachlorophénate de sodium, fabrication
- formaldéhyde sulfoxylate de sodium, fabrication
- distillats de bois mou, fabrication
- sorbitol, fabrication
- esters d'acide stéarique, fabrication
- sels d'acide stéarique, fabrication
- dérivés sulfonés, fabrication
- sumac, extrait de, fabrication
- édulcorants synthétiques (c.-à-d., produits sucrants), fabrication
- tallöl (sauf écrémage), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- acide tannique (c.-à-d., tanins), fabrication
- agents de tannage, synthétiques, organiques, fabrication
- tannage, extraits et produits naturels, fabrication
- goudron et huiles de goudron, produits par distillation du bois
- goudron, produit de la distillation du goudron de houille, fabrication
- acide tartrique, fabrication
- gaz lacrymogène, fabrication
- terpinéol, fabrication
- bis (p-phénoxyphényléther) tert-butylé liquide, fabrication
- tétrachloroéthylène, fabrication
- plomb-tétraéthyle, fabrication
- acide thioglycolique, fabrication
- toluidines, fabrication
- trichloroéthylène, fabrication
- acide trichlorophénoxyacétique, fabrication
- alcool tridécylique, fabrication
- phosphate de triphényle et tricrésyle, fabrication
- térébenthine, produite par distillation de la gomme ou du bois de pin
- vallonée, extrait de, fabrication
- vanilline synthétique, fabrication
- acétate de vinyle (sauf résines), fabrication
- chlorure de vinyle (chloroéthylène), fabrication
- pigments à l'eau utilisés à la finition du cuir, fabrication
- acacia, extrait d', fabrication
- hamamélis, extrait d', fabrication
- alcool de bois naturel, fabrication
- alcool de bois, synthétique, fabrication
- distillats de bois, fabrication
- huiles de bois, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Exclusions :

- fabrication d'huile de cannabis (voir 312310 Fabrication de produits du cannabis)
- transformation de charges d'alimentation du pétrole ou de liquides du gaz naturel en produits pétrochimiques (voir 325110 Fabrication de produits pétrochimiques)
- fabrication de charbon actif (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- fabrication de produits bruts de goudron de houille dans des fours à coke (voir 324190 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon)
- fabrication de protéines enzymatiques (c.-à-d., produits chimiques synthétiques de base), pour usage pharmaceutique (voir 325410 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments)
- fabrication de résines d'acétate d'éthylène-vinyle (voir 325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique)
- fabrication de colorants alimentaires naturels (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)
- fabrication de glycérine naturelle (voir 325610 Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants)
- fabrication de gaz industriels organiques (voir 325120 Fabrication de gaz industriels)
- fabrication d'insecticides, d'herbicides, de fongicides et de pesticides organiques (voir 325320 Fabrication de pesticides et d'autres produits chimiques agricoles)
- fabrication d'acide salicylique médical, non composite (voir 325410 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments)
- fabrication de résines de silicone (voir 325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique)
- fabrication de caoutchouc synthétique (voir 325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique)
- fabrication d'urée (voir 32531 Fabrication d'engrais)
- raffinage de pétrole brut (voir 324110 Raffineries de pétrole)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de résines synthétiques, de matières plastiques et de caoutchouc synthétique à partir de produits chimiques organiques de base.

Exemples inclus :

- résines acétaliques, fabrication
- caoutchouc acrylate, fabrication
- caoutchouc acrylate-butadiène, fabrication
- résines acryliques, fabrication
- caoutchouc acrylique, fabrication
- acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS), résines d', fabrication
- résines alkydes, fabrication
- résines allyliques, fabrication
- résines aminiques, fabrication
- amino-aldéhyde, résines à base d', fabrication
- caoutchouc butadiène (c.-à-d., polybutadiène), fabrication
- copolymères de butadiène de styrène, contenant moins de 50% de butadiène, fabrication
- copolymères de butadiène et de styrène (plus de 50% de butadiène), fabrication
- copolymères de butadiène et de styrène, fabrication
- caoutchouc butylique, fabrication
- plastiques d'hydrocarbones, fabrication
- plastique à base de caséine, fabrication
- acétate de cellulose, résines d', fabrication
- nitrate de cellulose, résines de, fabrication
- propionate de cellulose (plastique), fabrication
- résines cellulosiques, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- xanthate de cellulose (viscose), fabrication
- caoutchouc synthétique chloré, fabrication
- caoutchouc de chloroprène, fabrication
- polyéthylène chlorosulfoné, fabrication
- goudron de houille, résines de, fabrication
- coumarone-indène, résines de, fabrication
- résines de crésol, fabrication
- résines de crésol-furfural, fabrication
- caoutchouc cyclisé, synthétique, fabrication
- résines dicyandiamines, fabrication
- résines diisocyanates, fabrication
- élastomères, fabrication
- bisphénol et diphénol d'épichlorohydrine, fabrication
- élastomère d'épichlorohydrine, fabrication
- résines époxydes, fabrication
- colophane estérifiée, fabrication
- plastique d'éthylcellulose, fabrication
- caoutchouc d'éthylène-propylène, fabrication
- caoutchouc éthylène-propylène-diène non-conjugué (EPDM), fabrication
- acétate d'éthylène-vinyle, résines d', fabrication
- caoutchouc fluoro, fabrication
- caoutchouc dérivé de fluorochlorures, fabrication
- résines fluorohydrocarbones, fabrication
- polymères fluorés, résines de, fabrication
- protéines durcies, résines de, fabrication
- hydroxyéthylcellulose, fabrication
- résines échangeuses d'ions, fabrication
- ionomère, résines d', fabrication
- résines d'isobutylène, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- caoutchouc de type isocyanate, fabrication
- caoutchouc isoprène, fabrication
- latex synthétique, fabrication
- plastique à base de lignine, fabrication
- fabrication de caoutchouc de styrène-butadiène, contenant plus de 50% de styrène
- mélamine, résines de, fabrication
- acrylate de méthyle, résine d', fabrication
- méthyl cellulose, résines de, fabrication
- méthacrylate de méthyle, résine de, fabrication
- néoprène, fabrication
- caoutchouc nitrile, fabrication
- caoutchouc nitrile-butadiène, fabrication
- caoutchouc nitrile-chloroprène, fabrication
- nitrocellulose (c.-à-d., pyroxyline), résines de, fabrication
- caoutchouc de type n, fabrication
- nylon, résines de, fabrication
- polymères de pétrole, résines de, fabrication
- phénol-formaldéhyde, résines à base de, fabrication
- phénol-furfural, résines à base de, fabrication
- résines phénoliques, fabrication
- résines phénoxy, fabrication
- alkyde phtalique, résines d', fabrication
- anhydride phtalique, résines d', fabrication
- régénération, précipitation et coagulation de résines synthétiques et de matières plastiques
- polyacrylonitrile, résines de, fabrication
- polyamides, résines de, fabrication
- polycarbonate, résines de, fabrication
- polyester, résines de, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- polyéthylène, résines de, fabrication
- caoutchouc polyéthylène, fabrication
- polyéthylène téréphtalate (PET), résines de, fabrication
- polyhexaméthylènediamine adipamide, résines de, fabrication
- polyisobutylène, résines de, fabrication
- polyisobutylène, caoutchouc de, fabrication
- caoutchouc polyisobutylène-isoprène, fabrication
- polyméthacrylate, résines de, fabrication
- caoutchouc de polyméthylène, fabrication
- polypropylène, résines de, fabrication
- polystyrène, résines de, fabrication
- caoutchouc polysulfide, fabrication
- polytétrafluoroéthylène, résines de, fabrication
- polyuréthane, résines de, fabrication
- résines de polyalcool de vinyle, fabrication
- polychlorure de vinyle (PVC), résines de, fabrication
- polyvinyle, résines de, fabrication
- propylène, résines de, fabrication
- matières plastiques protéinées, fabrication
- pyroxyline (c.-à-d., nitrocellulose), résines de, fabrication
- fabrication de résines et de caoutchouc synthétique
- résines plastiques (sauf compoundage sur commande de résines produites ailleurs), fabrication
- colophane (c.-à-d., résines modifiées), fabrication
- caoutchouc synthétique, fabrication
- silicone, résines de, fabrication
- silicone, caoutchouc de, fabrication
- soya, plastique à base de, fabrication
- élastomères stéréospécifique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- caoutchouc de type s, fabrication
- styrène, résines de, fabrication
- styrène-acrylonitrile, résines de, fabrication
- caoutchouc de styrène-butadiène, contenant moins de 50% de styrène, fabrication
- caoutchouc de styrène-chloroprène, fabrication
- caoutchouc de styrène-isoprène, fabrication
- caoutchouc synthétique (c.-à-d., élastomères vulcanisables), fabrication
- acide de goudron, résines d', fabrication
- résines thermoplastiques et matières plastiques, fabrication
- plastique thermodurcissable, résines de, fabrication
- élastomères vulcanisables thermodurcissables, fabrication
- caoutchouc de thiol, fabrication
- résines urée-formol, fabrication
- caoutchouc d'uréthane, fabrication
- vinyle, résines de, fabrication
- résines vinylidéniques, fabrication
- huiles vulcanisées, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'adhésifs plastiques (voir 325520 Fabrication d'adhésifs)
- fabrication de produits chimiques pour le traitement du caoutchouc et de plastifiants, sauf d'éléments chimiques distincts ou de composés; compoundage sur commande de résines produites ailleurs (voir 32599 Fabrication de tous les autres produits chimiques)
- fabrication de produits chimiques pour le traitement du caoutchouc et de plastifiants, à partir d'éléments chimiques distincts ou de composés (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)
- transformation du caoutchouc en produits intermédiaires ou finaux (voir 3262 Fabrication de produits en caoutchouc)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325220 Fabrication de fibres et de filaments artificiels et synthétiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de fibres et de filaments artificiels et synthétiques prenant la forme de monofilament, de fil continu, de brin ou d'étoupe. Les fibres artificielles sont fabriquées à partir de polymères organiques dérivés de matières premières naturelles, principalement la cellulose. Les fibres synthétiques sont généralement dérivées des produits pétrochimiques.

Exemples inclus :

- fibres et filaments acryliques, fabrication
- fibres et filaments d'acrylonitrile, fabrication
- fibres d'alginate, fabrication
- fibres et filaments d'anidex, fabrication
- fabrication de fibres et de filaments artificiels et synthétiques
- fibres et filaments de caséine, fabrication
- cellophane, pellicule ou feuille de, fabrication
- fibres et filaments d'acétate de cellulose, fabrication
- fibres cellulosiques et mélange de fibres provenant de déchets, fabrication
- fil continu de cellulosique, fabrication
- fibres cellulosiques coupées, fabrication
- filasse pour cigarettes, fibres de cellulose, fabrication
- rayonne cupro-ammoniacale (cupro), filaments, fabrication
- fils élastiques (y compris le caoutchouc, le spandex et autres élastomères synthétiques), fabrication
- élastofibres et filaments, fabrication
- fibres et filaments artificiels, fabrication
- fibres et filaments cellulosiques, fabrication et texturation
- fibres et filaments, non cellulosiques, fabrication et texturation
- fibres et filaments synthétiques, fabrication
- fil continu synthétique, fabrication
- fibres et filaments fluorocarbonés, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fibres et filaments d'esters linéaires, fabrication
- fabrication et texturation des fibres
- fibres de nitrocellulose, fabrication
- fibres et filaments non cellulosiques, fabrication
- fil continu non cellulosique, fabrication
- fibres courtes et filaments non cellulosiques, fabrication
- nylon, fibres et filaments de, fabrication
- fibres et filaments d'oléfine, fabrication
- fibres et filaments de polyamide (p. ex., nylon), fabrication
- polyester, fibres et filaments de, fabrication
- polyéthylène téréphtalate (PET), fibres et filaments de, fabrication
- polyoléfine, fibres et filaments de, fabrication
- fibres et filaments de polypropylène, fabrication
- fibres et filaments de polyuréthane, fabrication
- fibres et filaments d'ester polyvinylique, fabrication
- fibres et filaments de chlorure de polyvinylidène (c.-à-d., saran), fabrication
- fibres et filaments protéiniques, fabrication
- rayonne, fibre et filaments de, fabrication
- régénération de fibres de celluloses, fabrication
- fibres et filaments de soya, fabrication
- fibres, fils et filaments de spandex, fabrication
- fibres et filaments chimiques, fabrication
- texturation de fil de cellulose, fabriqué dans le même établissement
- texturation de filé non cellulosique, fabriquée en même établissement
- moulinage de fil cellulosique, fabriqué au même endroit
- moulinage de fil non cellulosique, fabriqué au même endroit
- fils et fibres de triacétate, fabrication
- fibres et filaments de vinyle, fabrication
- fibres et filaments de chlorure de vinylidène, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325220 Fabrication de fibres et de filaments artificiels et synthétiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

- fibre viscose, bandes, débourrures de carde et fil, fabrication
- fibres et filaments de rayonne viscose, fabrication
- fil, filament cellulosique, fabrication
- fil monofilament synthétique, fabrication
- fil monofilament synthétique, fabrication et texturation
- fil, fibres et filaments non-cellulosiques, fabrication
- fils, fibres et filaments non cellulosiques, fabrication et texturation
- fibres et filaments de zéine, fabrication

Exclusions :

- fabrication de fibres de verre (voir 32721 Fabrication de verre et de produits en verre)
- texturation des fibres et des filaments artificiels et synthétiques fabriqués ailleurs (voir 313110 Usines de fibres, de filés et de fils)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325313 Fabrication d'engrais chimiques (sauf la potasse)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matières fertilisantes azotées et phosphoriques et le mélange de ces matières à d'autres pour produire des fertilisants.

Exemples inclus :

- ammoniac (c.-à-d., anhydre ou hydroxyde d'ammonium), fabrication
- phosphate d'ammonium et diammonique, fabrication
- nitrate d'ammonium, fabrication
- sulfates d'ammonium, fabrication
- ammoniac anhydre, fabrication
- phosphate défluoriné, fabrication
- matières fertilisantes, azotées et phosphoriques, fabrication
- engrais mixte, produit dans une usine d'engrais azotés
- engrais mixtes, produits dans une usine fabriquant des matières fertilisantes azotées et phosphoriques
- engrais mixte, produit dans une usine d'engrais phosphates
- engrais organique naturel (sauf compost), fabrication
- engrais, fabriqués à partir de déchets animaux, fabrication
- engrais, fabriqués à partir d'eaux d'égout, fabrication
- fabrication d'acide phosphorique, d'urée, d'ammoniac et d'acide nitrique, utilisés comme matières fertilisantes
- acide nitrique, fabrication
- matières fertilisantes azotées, fabrication
- matières fertilisantes phosphoriques, fabrication
- acide phosphorique, fabrication
- plantes, nourriture mélangée pour, produit dans une usine de matières d'engrais azotés, fabrication
- plantes, nourriture mélangée pour, produit dans une usine de matières d'engrais phosphatés, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325313 Fabrication d'engrais chimiques (sauf la potasse)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

- production de fertilisants organiques naturels et de mélanges (sauf compost)
- superphosphates, fabrication
- urée (sauf engrais), fabrication
- urée, fabrication

Exclusions :

- fabrication de compost (voir 325314 Fabrication d'engrais mixtes)
- extraction de potasse (voir 212396 Extraction de potasse)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325314 Fabrication d'engrais mixtes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le mélange de matières produites ailleurs en vue de fabriquer des fertilisants.

Exemples inclus :

- mélanges de matières fertilisantes achetées
- engrais azotés, phosphoriques et potassiques, fabriqués en mélangeant des matières achetées
- terreau, fabrication
- production de compost à partir de débris ou déchets organiques

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325320 Fabrication de pesticides et d'autres produits chimiques agricoles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques agricoles, sauf les fertilisants.

Exemples inclus :

- arséniate, insecticide, fabrication
- arsénites, insecticide, fabrication
- hexachlorure de benzène (BHC), insecticides, fabrication
- bouillie bordelaise, insecticide, fabrication
- insecticides botaniques, fabrication
- insecticides d'arséniate de calcium, fabrication
- insecticides de chlordane, fabrication
- arséniate de cuivre, insecticide, fabrication
- DDT (dichloro-diphényl-trichloréthane), insecticides, fabrication
- défoliants, fabrication
- bain (c.-à-d., parasiticide), pour boeuf et mouton, fabrication
- insecticides d'endrine, fabrication
- produits chimiques pour l'extermination (p. ex., fongicides, insecticides, pesticides), fabrication
- pulvérisateur à mouche, fabrication
- fongicides, fabrication
- herbicides, fabrication
- insecticides de maison, fabrication
- insecticides, fabrication
- arséniate de plomb, insecticides d', fabrication
- sulfure de calcium, fongicides, fabrication
- pesticides de lindane, fabrication
- insecticides de malathion, fabrication
- fabrication de produits antiparasitaires domestiques

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- insecticides de méthoxychlore, fabrication
- antimite, fabrication
- insecticides à la nicotine, fabrication
- insecticides à base d'organophosphates, fabrication
- insecticides de parathion, fabrication
- vert de Paris, insecticide, fabrication
- poisons pour le contrôle de la vermine (p. ex., fourmi, rat, coquerelle, rongeur, termite), fabrication
- pesticides, fabrication
- régulateurs de croissance des plantes, fabrication
- pyréthrine, insecticides, fabrication
- rodenticides, fabrication
- racines, produits chimiques pour éliminer les, fabrication
- insecticides de roténone, fabrication
- traitements des semences, préparations, fabrication
- arsénite de sodium, insecticides, fabrication
- conditionneurs de sol, fabrication
- soufre, insecticide, fabrication
- tiques ou puces, pulvérisateurs ou poudres pour, fabrication
- xanthone, insecticides, fabrication

Exclusions :

- fabrication de produits agricoles à base de chaux (voir 327410 Fabrication de chaux)
- fabrication de produits chimiques de base nécessitant une transformation ou une formulation ultérieure avant d'être utilisés comme produits chimiques agricoles (voir 3251 Fabrication de produits chimiques de base)
- fabrication de fertilisants (voir 32531 Fabrication d'engrais)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

325320 Fabrication de pesticides et d'autres produits chimiques agricoles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325410 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de médicaments et de produits connexes destinés à l'homme ou aux animaux.

Exemples inclus :

- acide acétylsalicylique, fabrication
- dérivé surrénal, non composite, fabrication
- surrénal, préparations médicinales, fabrication
- agar-agar pour science médicale et biologique, fabrication
- milieux de culture agar, fabrication
- broyage d'agar-agar, fabrication
- aggressines (sauf in vitro et in vivo), fabrication
- allergènes et extraits allergéniques (sauf in vitro et in vivo), fabrication
- amphétamines, non composites, fabrication
- anesthésique (général et local), fabrication
- anesthésiques, non composites, fabrication
- agents diagnostiques angiographiques, préparations de, fabrication
- antibactériennes, préparations, fabrication
- antibiotiques (tétracycline, sulfamide, pénicilline), fabrication
- anticholinergiques, non composites, fabrication
- anticonvulsifs, non composites, fabrication
- euphorisants, non composés, fabrication
- antigènes, fabrication
- antihistaminiques, fabrication
- antipyrétiques, préparations d', fabrication
- antisérums, fabrication
- antitoxines, fabrication
- antivenins, fabrication
- acide ascorbique (c.-à-d., vitamine c), non composite, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- atropines et ses dérivés (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- bactérines (c.-à-d., vaccins bactériens), fabrication
- barbituriques, non composites, fabrication
- belladone, préparations de, fabrication
- pilules anticonceptionnelles et préparations contraceptives, fabrication
- dérivé du sang, réactifs diagnostics, fabrication
- dérivés du sang, fabrication
- fractions de sang, fabrication
- trousses d'analyse de glucose sanguin, fabrication
- herbes médicinales, broyage et mouture (c.-à-d., pour usage médical)
- extraits botaniques, préparations d' (sauf pour diagnostics in vitro), fabrication
- brucines, fabrication
- cardiaques, préparations, fabrication
- cathartiques, préparations de, fabrication
- stimulants pour le système nerveux central, préparations de, fabrication
- céphalosporine, non composite, fabrication
- sérum pour le choléra, fabrication
- pilules pour réduire le cholestérol (p. ex., anti-hyperlipidémie), fabrication
- quinquina (p. ex., quinoléine alkaloïde quinine, quinidine, cinchonine, cinchonidine) et ses dérivés (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- substances de diagnostic pour coagulation in vitro, fabrication
- coagulation, réactifs diagnostics, fabrication
- cocaïne et ses dérivés (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- produit chimique médicinal concentré, non composé, fabrication
- solutions pour lentilles cornéennes, fabrication
- substance de contraste, produits de diagnostic (p. ex., iode, baryum), fabrication
- cortisone, non composite, fabrication
- cyclopropane pour usage anesthésique, empaqueté, fabrication
- cytologie et histologie, produite de diagnostic, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- préparations dermatologiques, fabrication
- réactifs de diagnostic, fabrication
- systèmes digestifs, préparations pour, fabrication
- digitaline, préparation pharmaceutique de, fabrication
- digitoxine, non composite, fabrication
- sels effervescents, fabrication
- électrolytes, réactifs diagnostics, fabrication
- endocrines, produits non composites, fabrication
- produits médicaux pour le système endocrinien (c.-à-d., hormones thyroïdiennes, hormones hypothalamo-hypophyso, corticostéroïdes), fabrication
- enzyme et isoenzyme, réactifs diagnostics, fabrication
- protéines enzymatiques (c.-à-d., produits chimiques synthétiques de base), pour usage pharmaceutique, fabrication
- éphédrines et ses dérivées (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- alcaloïdes de l'ergot de seigle (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- préparations pour les yeux et les oreilles, fabrication
- fièvre, remèdes pour la, fabrication
- huiles de poisson et de foie de morue, médicinales et non composites, fabrication
- dérivés glandulaires, incluant la glande pituitaire, fabrication
- glycosides, non composites, fabrication
- substances de diagnostic d'hématologie in vitro, fabrication
- substances de diagnostic in vivo pour hématologie, fabrication
- hématologie, produits d' (sauf substances pour diagnostic), fabrication
- trousses de dépistage du VIH, fabrication
- substances diagnostiques hormonales in vitro, fabrication
- hormones, préparations d' (sauf diagnostiques), fabrication
- hormones et ses dérivés, non composites, fabrication
- soporifique, non composite, fabrication
- diagnostic in vitro, substances de, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- diagnostic in vivo, substances de, fabrication
- réactifs radioactifs in vivo, fabrication
- insuline, fabrication
- solutions intraveineuses (iv), préparations de, fabrication
- varech, usine de transformation du (c.-à-d., pour usage médical)
- laxatifs, fabrication
- produits pharmaceutiques liquides (p. ex., décoctions, onguents, solutions, sirops, infusions), fabrication
- produits pharmaceutiques liquides (p. ex., miel, teintures, élixirs, extraits fluides), fabrication
- magnésie, médicale, non composite, fabrication
- préparations médicinales (c.-à-d., analgésiques, anti-migraineux, anti-convulsions, psychorégulateurs), fabrication
- préparations médicinales telles que psychoanaleptiques (p. ex., antidépresseurs, psychostimulants), fabrication
- préparations médicinales telles que psycholeptiques (p. ex., anxiolytiques, antipsychotiques, hypnotiques, sédatifs), fabrication
- préparations médicinales anticancéreux (c.-à-d., antimétabolites, alcoylants, poisons fusoriaux, antinéoplasiques, inhibiteurs topoisomérases), fabrication
- préparations médicinales pour le coeur (p. ex., antiangoreux, antihypertenseurs, vasodilatateurs, béta-bloquants), fabrication
- préparations médicinales pour le coeur (p. ex., inhibiteurs calciques, rénine-angiotensine (inhibiteurs ECA et antihyperlipidémie)), fabrication
- préparations médicinales (p. ex., stéroïdes anabolisants, anti-inflammatoires (AINS)), fabrication
- préparations médicinales (p. ex., antirrheumatique, relaxants musculaires et bisphosphonates), fabrication
- préparations médicinales pour infections ou infestations (c.-à-d., antibiotiques, antifongiques, antiviraux, vaccins), fabrication
- préparations médicinales pour infections ou infestations (c.-à-d., antiparasitaires, antiprotozoaires et anthelmintiques), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- préparations médicinales pour les voies respiratoires (c.-à-d., décongestionnants, bronchodilatateurs, agents antitussifs et h1-bloquants), fabrication
- produits chimiques médicaux, non composites, fabrication
- métabolite, réactifs diagnostics de, fabrication
- microbiologie, virologie et sérologie, produits diagnostiques, fabrication
- morphine et ses dérivés (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- rince-bouche médicamenteux, fabrication
- n-méthyl pipérazine, fabrication
- préparations de produits pharmaceutiques sans ordonnance, fabrication
- isotopes radioactifs, médecine nucléaire, fabrication
- nutraceutiques botaniques, fabrication
- huiles végétales et animales médicales, non composites, fabrication
- agents ophtalmiques, non composites, fabrication
- opium et ses dérivés (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- médicaments brevetés, fabrication
- préparations pharmaceutiques (c.-à-d., antispasmodiques, barbituriques, sédatifs), fabrication
- préparations pharmaceutiques (c.-à-d., émétiques, cathartiques, diaphorétiques, diurétiques, emménagogues), fabrication
- préparations pharmaceutiques (c.-à-d., hématiniques, agents hématologiques, anti-acides, altératifs), fabrication
- préparations pharmaceutiques (c.-à-d., narcotiques, analgésiques, astringents, anesthésiques), fabrication
- physostigmine et ses dérivées (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- plasmas, fabrication
- tests de grossesse, fabrication
- procaïne et ses dérivés (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- substances diagnostiques radioactives in vivo, fabrication
- réserpines (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- acide salicylique médical, non composite, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- sérums (sauf in vitro et in vivo), fabrication
- chlorure de sodium, préparations pharmaceutiques, fabrication
- salicylate de sodium, préparations de, fabrication
- préparations pharmaceutiques liquides (p. ex., pilules, gélules, comprimés, suppositoires, extraits, poudres), fabrication
- stéroïdes, non composites, fabrication
- strychnine et ses dérivés (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- sulfamidés, non composites, fabrication
- technétium, préparations médicinales de, fabrication
- théobromine et ses dérivés (c.-à-d., produits chimiques de base), fabrication
- teintures pharmaceutiques, fabrication
- médicaments topiques pharmaceutiques (p. ex., antiseptiques, antiprurigineux tels que corticostéroïdes et émollients), fabrication
- médicaments topiques pharmaceutiques (c.-à-d., onguents, baumes pour les lèvres et crèmes d'oxyde de zinc), fabrication
- anatoxines (p. ex., diphtérie, tétanos), fabrication
- tranquillisants, fabrication
- tuberculines (c.-à-d., dérivé tuberculo-protéine), fabrication
- utiliser un ou plusieurs procédés, notamment des procédés de base comme la synthèse chimique, la fermentation, la distillation et l'extraction par solvant; le classement, le concassage et le broyage; le conditionnement sous des formes adaptées à l'usage interne et externe comme les comprimés, les flacons, les ampoules et les pommades
- vaccins (c.-à-d., bactériens, antiviraux), fabrication
- alcaloïdes végétaux (c.-à-d., caféine, codéine, morphine, nicotine et dérivés), produits chimiques de base, fabrication
- vermifuges, préparations de, fabrication
- médecine vétérinaire, préparations pour, fabrication
- médicaments vétérinaires, non composites, fabrication
- test viral, réactifs diagnostics pour, fabrication
- vaccin antiviral, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- préparations vitaminées, fabrication
- vitamines, non composites, fabrication
- comprimés de décontamination ou de purification de l'eau, fabrication

Exclusions :

- fabrication de compléments et de succédanés pour aliments et boissons (sont classés selon le produit ou le procédé précis)
- fabrication de produits du cannabis pour usage médical (Voir 312310 Fabrication de produits du cannabis)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325510 Fabrication de peintures et de revêtements

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le mélange de pigments, de solvants et de liants pour produire des peintures, des teintures, d'autres revêtements; de même que la fabrication de produits connexes.

Exemples inclus :

- enduits pour bâtiments (c.-à-d., peinture), fabrication
- calcimines, fabrication
- dispersions, pigments, fabrication
- enduits, peintures et vernis-laques, fabrication
- siccatifs, peinture et vernis, fabrication
- peinture-émail, fabrication
- époxy, revêtement d', fabrication
- bouche-pores (p. ex., sec, liquide, pâte), fabrication
- fritte, fabrication
- fritte de verre, fabrication
- mastic de vitrerie, fabrication
- produits industriels pour la finition et le revêtement (c.-à-d., peinture), fabrication
- laque à l'asphalte, fabrication
- peinture au latex (c.-à-d., à base d'eau), fabrication
- peintures marines, fabrication
- peinture pour les véhicules automobiles, fabrication
- peinture ou teinture à l'huile, fabrication
- décapants pour peinture et vernis, fabrication
- diluants pour peinture, fabrication
- nettoie-pinceau, fabrication
- peinture (sauf pour artistes), fabrication
- peinture émulsion (c.-à-d., peinture au latex), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- peinture, à l'huile et alkyde, fabrication
- bouche-pores plastique, fabrication
- plastisol, matière de revêtement, fabrication
- enduits de polyuréthane, fabrication
- revêtement en poudre, fabrication
- apprêts pour peinture, fabrication
- vernis à la gomme laque, fabrication
- teintures (sauf biologiques), fabrication
- vernis, fabrication
- enduits hydrofuges pour bois, béton et maçonnerie, fabrication
- bouche-pores pour le bois, fabrication
- teinture pour le bois, fabrication

Exclusions :

- fabrication de peintures pour artistes (voir 339940 Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie))
- fabrication de teintures biologiques (voir 325130 Fabrication de teintures et de pigments synthétiques)
- fabrication de mastic pâteux (voir 325520 Fabrication d'adhésifs)
- fabrication de teintures, de pigments, de laques et de toners organiques et inorganiques de synthèse (voir 325130 Fabrication de teintures et de pigments synthétiques)
- fabrication de térébenthine (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325520 Fabrication d'adhésifs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de colles, d'adhésifs et de produits connexes.

Exemples inclus :

- adhésifs (sauf pour asphalte, dentaire, à base de gypse), fabrication
- produits de calfeutrage (sauf à base de gypse), fabrication
- adhésifs de construction (sauf pour asphalte, à base de gypse), fabrication
- colle dextrine, fabrication
- colle époxyde, fabrication
- colle (sauf dentaire), fabrication
- pâtes à joints (sauf à base de gypse), fabrication
- mucilage, fabrication
- pâtes adhésives, fabrication
- mastic de jointement pour tuyaux, fabrication
- adhésifs à base de plastique, fabrication
- mastic pour plombiers, fabrication
- colle de caoutchouc, fabrication
- mastic de jointement pour filetage et joints, fabrication
- colle d'amidon, fabrication
- ciment pour carreaux, fabrication

Exclusions :

- fabrication de produits dentaires (p. ex., pâte thermoplastique, ciment, colles, plâtre, cire) (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication de ciment pour prothèse dentaire (voir 325620 Fabrication de produits de toilette)
- fabrication de matériaux d'étanchéité, de pâtes à joints et plâtre de colmatage pour gypse (voir 327420 Fabrication de produits en gypse)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de bitume de collage (voir 324122 Fabrication de bardeaux et de matériaux de revêtement en asphalte)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325610 Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de savons et d'autres produits nettoyants.

Exemples inclus :

- assainisseurs d'air, fabrication
- ammoniaque domestique, fabrication
- adjuvant d'apprêtage pour tissus et cuir, fabrication
- pains de savon, fabrication
- vernis et cire d'abeille, fabrication
- agents de blanchiment pour usage domestique, fabrication
- azurant, fabrication
- agents de polissage pour laiton ou argent, fabrication
- agents de polissage, fabrication
- produits d'entretien ménager (p. ex., four, fenêtre, cuvette de toilette), fabrication
- produits nettoyants, de cirage et de polissage, fabrication
- chiffons à lustrer et à poussière, traités chimiquement, fabrication
- abat-poussière, fabrication
- nettoyants pour le cuivre, fabrication
- préparations dégraissantes, domestiques, fabrication
- dentifrices, fabrication
- désodorisants (sauf personnels), fabrication
- détergents (p. ex., à vaisselle, industriels, à lessive), fabrication
- désinfectants domestiques et industriels, fabrication
- nettoyants pour drains, fabrication
- nettoyage à sec, produits de, fabrication
- chiffons à poussière, traités chimiquement, fabrication
- émulsifiants (c.-à-d., agents de surface), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- émulsifiants et liquides d'imprégnation, fabrication
- assouplissants pour tissus, fabrication
- agents d'apprêtage pour tissus et cuir, fabrication
- nettoyeurs à vitres et de tuiles, préparations de, fabrication
- glycérine (c.-à-d., glycérol), naturelle, fabrication
- nettoyeurs à main, fabrication
- savons pour les mains (p. ex., solides, liquides, mous), fabrication
- encrivore, fabrication
- préparations de nettoyage et de dégraissage pour la cuisine, fabrication
- agents de blanchiment pour lessive domestique, fabrication
- savon à lessive en copeaux et en poudre, fabrication
- empois pour lessive, fabrication
- adjuvants d'apprêtage pour cuir, fabrication
- lessive domestique, fabrication
- savons et pâtes à main pour mécaniciens, fabrication
- encaustiques pour métaux (c.-à-d., décapants), fabrication
- mordants, fabrication
- huiles solubles (c.-à-d., adjuvants d'apprêtage pour tissus), fabrication
- produits nettoyants pour le four, fabrication
- agents mouillants, fabrication
- produits nettoyants, cires et encaustiques (p. ex., meubles, automobiles, métaux, chaussures, planchers), fabrication
- produits de cirage et de polissage, fabrication
- produits de trempage, fabrication
- recyclage de produits de nettoyage à sec
- nettoyants pour tapis, fabrication
- décapants pour la rouille, fabrication
- savons pour cuir, fabrication
- nettoyants à récurer (p. ex., pâtes, poudres), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325610 Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

- fabrication de savons et de détachants
- savons (p. ex., pains, copeaux, poudre), fabrication
- assouplissants, cuir ou textile, fabrication
- suie, produits chimiques pour enlever la, fabrication
- détachants (sauf produits de trempage pour lessive), fabrication
- agents de surface, fabrication
- abat-poussière, absorbant, fabrication
- fabrication d'agents blanchissants pour les dents (p. ex., pâtes, gels)
- adjuvants d'apprêtage pour tissus, fabrication
- agents de récurage pour tissus, fabrication
- nettoyants pour cuvettes de toilette, fabrication
- dentifrices, gels et poudres, fabrication
- produits de nettoyage pour le bain et les carreaux, fabrication
- rouge turc, huile de, fabrication
- nettoyeurs de papier peint, fabrication
- savons à sec pour les mains, fabrication
- décapants à cire, fabrication
- cires de polissage (p. ex., parquets, meubles), fabrication
- mouillants, fabrication
- nettoie-vitres, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'agents de blanchiment industriels (voir 325189 Fabrication de tous les autres produits chimiques inorganiques de base)
- fabrication de shampooings et de produits de rasage (voir 325620 Fabrication de produits de toilette)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325620 Fabrication de produits de toilette

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la préparation, le mélange et la compoundage des produits de toilette.

Exemples inclus :

- lotions après-rasage, fabrication
- antisudorifiques personnels, fabrication
- poudres et huiles pour bébés, fabrication
- sels de bain, fabrication
- mélange et composé de base de parfum, fabrication
- fard à joues, fabrication
- bain moussant, préparations pour le, fabrication
- eaux de Cologne, fabrication
- crèmes, lotions et huiles cosmétiques, fabrication
- soie dentaire, fabrication
- dentiers, fixatifs, fabrication
- dentiers, nettoyeur pour, effervescent, fabrication
- déodorants personnels, fabrication
- produits dépilatoires, fabrication
- colorants à cheveux, fabrication
- maquillage pour les yeux (p. ex., ombres à paupières, crayons à sourcils, mascaras), fabrication
- crèmes de beauté (p. ex., nettoyantes, hydratantes), fabrication
- fonds de teint (c.-à-d., maquillage), fabrication
- colorant à cheveu, préparations de, fabrication
- produits capillaires (p. ex., revitalisants, colorants, produits de rinçage, shampooings), fabrication
- laques pour cheveux, fabrication
- rouge à lèvres, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- lotions (p. ex., corps, figure, mains), fabrication
- maquillage (c.-à-d., cosmétiques), fabrication
- produits de manucure, fabrication
- rince-bouche (sauf médicamenteux), fabrication
- dissolvants pour vernis à ongles, fabrication
- vernis à ongles, fabrication
- parfums, fabrication
- préparations pour permanentes, fabrication
- poudre (p. ex., pour bébés, pour le corps), fabrication
- sachet parfumé, fabrication
- produits pour le rasage (p. ex., crèmes, gels, lotions, poudres), fabrication
- écran solaire et bronzage, lotions et huiles, fabrication
- teintures, colorants et produits de rinçage pour cheveux, fabrication
- eau de toilette, fabrication
- produits de toilette (p. ex., cosmétiques, désodorisants, parfums), fabrication
- essuie-doigts, humidifiés, fabrication

Exclusions :

- rince-bouche médicamenteux, fabrication (voir 325410 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments)
- fabrication de dentifrice (voir 325610 Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325910 Fabrication d'encre d'imprimerie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'encre d'imprimerie et d'encre à jet, noire ou de couleur.

Exemples inclus :

- encre d'or et de bronze d'imprimerie, fabrication
- cartouches pour imprimantes à jet d'encre, fabrication
- fabrication de cartouches d'encre à jet
- fabrication d'encre d'imprimerie
- encre d'imprimerie (p. ex., communicative, offset, flexographique, typographique), fabrication
- encre d'imprimerie (p. ex., offset, gravure, à jet), fabrication
- encre pour sérigraphie, fabrication
- encre à pocher, fabrication
- encres pour impression sur étoffes, fabrication

Exclusions :

- fabrication de toners pour les photocopieurs, les imprimantes au laser et les dispositifs similaires d'impression électrostatique (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- fabrication d'encre à écrire, à dessiner et à graver (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- recyclage de cartouches d'encre à jet (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325920 Fabrication d'explosifs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits explosifs, de détonateurs pour explosifs et de dispositifs explosifs, sauf les munitions.

Exemples inclus :

- amatol, fabrication
- azides, matières explosives, fabrication
- accessoires de dynamitage (p. ex., détonateurs, mèches, allumeurs, amorces), fabrication
- poudre de mine (c.-à-d., explosif), fabrication
- amorces et détonateurs, fabrication
- opercules explosifs et fusibles, fabrication
- détonateurs (sauf munitions), fabrication
- dynamite, fabrication
- explosifs, fabrication
- mèches de sûreté pour explosifs, fabrication
- poudre noire (c.-à-d., explosif), fabrication
- nitroglycérine, matière explosive, fabrication
- fusées de sécurité, dynamitage, fabrication
- trinitrotoluène (TNT), fabrication

Exclusions :

- fabrication de munitions et de détonateurs pour munitions (voir 332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers)
- fabrication de pièces pyrotechniques (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

325920 Fabrication d'explosifs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325991 Compoundage sur commande de résines achetées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le mélange et la préparation sur commande de résines plastiques produites ailleurs et le compoundage des résines plastiques à partir de produits plastiques recyclés.

Exemples inclus :

- compoundage de résines plastiques à partir de matières recyclées
- composés sur mesure de résines plastiques achetées (c.-à-d., mélange)
- résines de plastique reformulées à partir de produits de plastique recyclé

Exclusions :

- fabrication de résines synthétiques à partir de produits chimiques organiques de base (voir 325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E3 Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques.

Exemples inclus :

- charbon actif, fabrication
- argiles, terres et autres produits minéraux activés, fabrication
- additifs pour essence (p. ex., antidétonants, détergents, additifs peptisants), fabrication
- remplissage de bombes aérosol, sur commande ou à base contractuelle
- pompe de bicyclette en aérosol, fabrication
- huile d'anis, fabrication
- antigel, fabrication
- recyclage d'antigel
- anti-incrustants, fabrication
- allume-barbecue liquide, fabrication
- huile de bay, fabrication
- papier sensibilisé au ferrocyanure et à diazotypie, fabrication
- liquides pour frein, synthétique, fabrication
- projectiles pour fusil-jouet, fabrication
- nettoyants de carburateurs, fabrication
- litière pour chat (à base d'argile), fabrication
- huile de cèdre, fabrication
- préparation chimique pour le traitement de déchet (engrais) animal
- essence de citronnelle, fabrication
- huile de trèfle, fabrication
- cartouches de toner pour imprimantes d'ordinateur, fabrication
- adjuvants du béton (p. ex., pour cure, durcissement), fabrication
- vernis correcteur (c.-à-d., machine à écrire), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- additifs pour carters, fabrication
- huile de coupe, synthétique, fabrication
- additifs et agents antimousses, fabrication
- produits dégraissants pour pièces de machinerie, fabrication
- antigivrants, préparations, fabrication
- dessalement, ensemble pour le, fabrication
- révélateurs, préparation photographique, fabrication
- diazo (c.-à-d., imprimé blanc), papier et tissu sensitif, fabrication
- eau distillée, fabrication
- siccatifs, produits chimiques pour photographie, fabrication
- boue de forage, composés, conditionneurs et additifs (sauf bentonites), fabrication
- colorants pour vêtements, pour la maison, fabrication
- fluides d'embaumement, fabrication
- dégraissants pour moteur, fabrication
- liquides d'allumage de moteur, fabrication
- huiles essentielles naturelles, fabrication
- huile d'eucalyptus, fabrication
- film sensible (p. ex., photo, cinéma, radiographie), fabrication
- produits chimiques pour extincteurs, fabrication
- ignifuges, produits chimiques, fabrication
- feux d'artifice, fabrication
- fixateurs photographiques préparés, fabrication
- fusées éclairantes, fabrication
- flux (p. ex., brasage, galvanisation, soudure), fabrication
- huiles, nettoyants et cires pour noyaux de fonderie, fabrication
- capsules de gélatine vides, fabrication
- huile de pamplemousse, fabrication
- plaques d'arts graphiques, sensitifs, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- papier sensible à la chaleur (c.-à-d., thermal), fabriqué de papier acheté
- fluides hydrauliques synthétiques, fabrication
- contenant réfrigérant, fabrication
- encens, fabrication
- encre indélébile, fabrication
- encre d'Inde, fabrication
- sel industriel, fabrication
- inhibiteurs (p. ex., de corrosion, d'oxydation, de polymérisation), fabrication
- encres (p. ex., pour dessiner, pour écriture, pour gravure), fabrication
- huiles isolantes, fabrication
- huile de citron, fabrication
- essence pour briquets (p. ex., allume-feu, cigarette), fabrication
- huile de limette, fabrication
- huiles et graisses lubrifiantes synthétiques, fabrication
- fabrication de produits chimiques liquides pour aquarium
- allumettes et pochettes d'allumettes, fabrication
- film cinématographique, fabrication
- huiles synthétiques pour moteurs, fabrication
- napalm, fabrication
- additifs pour huiles, fabrication
- sorbants pour déversement de pétrole, fabrication
- huiles synthétiques (p. ex., de coupe, lubrifiantes), fabrication
- huile d'orange, fabrication
- huile d'iris, fabrication
- osséine, fabrication
- fluide pour obturation par packer, fabrication
- papier photographique sensible, fabrication
- liquide d'imprégnation, synthétique, fabrication
- huile de menthe, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- cartouche de toner pour photocopieuse, fabrication
- produits chimiques pour la photographie, fabrication
- film, tissu, papier et plaque photographique sensible, fabrication
- masques photographiques, fabrication
- papier photosensible, fabrication
- plastifiants, fabrication
- artifices (p. ex., fusées éclairantes, bombes lumineuses, signaux), fabrication
- additifs pour radiateurs, fabrication
- solvants de dégraissage (p. ex., pour moteur, pièces de machinerie), recyclage de
- remise à neuf de cartouches de toner pour imprimantes d'ordinateur
- retardateurs (p. ex., ignifugeants, contre la moisissure), fabrication
- caoutchouc, produits de traitement du (p. ex., accélérateurs, stabilisateurs), fabrication
- antirouilles, préparations, fabrication
- sels (sauf sel de table), fabrication
- trousse pour test du sol, fabrication
- solvants, services de récupération à base contractuelle ou d'honoraires
- huile à la menthe, fabrication
- stabilisants, produits chimiques, fabrication
- succédanés de sucre (c.-à-d., édulcorants synthétiques mélangés à d'autres ingrédients), fabriqués à partir d'édulcorants synthétiques achetés
- produits chimiques pour piscines, fabrication
- préparations de teintures et colorants domestiques (sauf cheveux), fabrication
- cartouches de toner, fabrication
- cartouches de toner, fabrication ou remise à neuf
- toners photographiques, fabrication
- toners pour photocopieurs, imprimantes au laser et dispositifs d'impression électrostatique semblables, fabrication
- fluides synthétiques pour transmission, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- adoucisseurs d'eau, fabrication
- essence de wintergreen (gaulthéria), fabrication
- plaques et films radiographiques sensibles, fabrication

Exclusions :

- fabrication de teintures et colorants pour cheveux (voir 325620 Fabrication de produits de toilette)
- extraction et transformation de sel de table et transformation de sel acheté en sel de table (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326111 Fabrication de sacs et de sachets en plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines plastiques en sacs non renforcés en plastique ainsi que ceux dont la seule activité consiste à former, enduire ou stratifier des pellicules et feuilles de matière plastique ou de cellulose pour en faire des sacs non renforcés en plastique.

Exemples inclus :

- sacs en plastique (p. ex., stockage des aliments, aliments congelés, déchets), à parois uniques ou multiples, fabrication
- fabrication de sacs et impression sur ceux-ci
- sacs de plastique pour marchandises ou épicerie, non renforcés ou à parois multiples, fabrication
- fabrication de sacs et de sachets en plastique
- sacs en plastique, à parois uniques ou multiples, fabriqués et imprimés dans le même établissement

Exclusions :

- fabrication de sacs en plastique enduit ou stratifié avec d'autres produits (voir 322220 Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326114 Fabrication de pellicules et de feuilles en plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines plastiques en pellicules et en feuilles non renforcées en plastique.

Exemples inclus :

- pellicules et feuilles non stratifiées en acrylique, fabrication
- film de plastique cellulosique et feuille non laminée, fabrication
- pellicule plastique (sauf emballage), fabrication
- plastique, pellicules, fabrication
- plastique, pellicules pour emballage, fabrication
- pellicules en plastique pour emballage, bandes continues simples ou multiples, fabrication
- support de pellicule photographique (sauf sensibilisée), fabrication
- feuilles et pellicules en plastique pour photographie, micrographie et radiographie (sauf sensibles), fabrication
- pellicules et feuilles non stratifiées en plastique, fabrication
- plexiglas (MC) (c.-à-d., feuille acrylique), fabrication
- pellicules et feuilles non stratifiées en polyester, fabrication
- pellicules et feuilles non stratifiées en polyéthylène, fabrication
- pellicules et feuilles non stratifiées en polypropylène, fabrication
- pellicule de polyvinyle et feuilles non laminées, fabrication
- feuilles non stratifiées en plastique, fabrication
- pellicules et feuilles non stratifiées en vinyle et en copolymère de vinyle, fabrication
- feuilles non stratifiées en plastique pour fenêtres, fabrication

Exclusions :

- fabrication de pellicules ou de feuilles en plastique enduit ou stratifié avec d'autres produits (voir 322220 Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de feuilles de plastique stratifiées (voir 326130 Fabrication de plaques, de feuilles (sauf d'emballage) et de formes stratifiées en plastique)
- fabrication de film sensible (p. ex., photo, cinéma, radiographie) (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326121 Fabrication de profilés non stratifiés en plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines plastiques en profilés non renforcés en plastique, sauf les pellicules, les feuilles et les sacs.

Exemples inclus :

- tubes flasques en plastique, fabrication
- profilés (p. ex., tiges, tubes), plastique non rigide, fabrication
- tiges en plastique, non rigide, fabrication
- boyaux à saucisses en plastique, fabrication
- tubes en plastique non rigide, fabrication

Exclusions :

- fabrication de tuyaux et de tubes rigides en plastique (voir 326122 Fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique)
- fabrication de sacs non renforcés en plastique (voir 326111 Fabrication de sacs et de sachets en plastique)
- fabrication de pellicules et de feuilles non renforcées en plastique (voir 326114 Fabrication de pellicules et de feuilles en plastique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326122 Fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines plastiques en tuyaux et raccords de tuyauterie en plastique.

Exemples inclus :

- tuyaux en acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS) et en chlorure de polyvinyle (CPV), fabrication
- raccords et raccords unions de tuyauterie, en plastique rigide, fabrication
- tuyaux en plastique rigide, fabrication
- accessoires et appareils fixes de plomberie en plastique, fabrication

Exclusions :

- fabrication de canalisations plastiques non porteuses de courant (voir 335930 Fabrication de dispositifs de câblage)
- fabrication de tuyaux souples en plastique (voir 326220 Fabrication de tuyaux souples et de courroies en caoutchouc et en plastique)
- fabrication d'appareils sanitaires en plastique (voir 326191 Fabrication d'appareils sanitaires en plastique)
- fabrication de tubes non renforcés en plastique (voir 326121 Fabrication de profilés non stratifiés en plastique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

326130 Fabrication de plaques, de feuilles (sauf d'emballage) et de formes stratifiées en plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la stratification de formes profilées en plastique comme les plaques, les feuilles et les tiges. Le procédé de stratification consiste généralement à coller ou à imprégner des profilés avec des résines plastiques et à les comprimer à chaud.

Exemples inclus :

- formes profilées (p. ex., plaques, tiges, feuilles), stratifiées en plastique, fabrication
- feuilles stratifiées en plastique pour fenêtres, fabrication

Exclusions :

- fabrication de plaques, feuilles et planches en plastique stratifié pour l'emballage (voir 32611 Fabrication de matériel d'emballage et de pellicules et feuilles non stratifiées en plastique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326140 Fabrication de produits en mousse de polystyrène

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines de polystyrène en produits à base de mousse.

Exemples inclus :

- glacières en mousse de polystyrène, fabrication
- vaisselle en mousse de polystyrène, fabrication
- produits de mousse de polystyrène, fabrication
- fabrication de récipients alimentaires en mousse de polystyrène
- emballages en mousse de polystyrène, fabrication
- formes profilées, mousse de polystyrène, fabrication
- feuilles (c.-à-d., panneaux), isolation en mousse de polystyrène, fabrication
- produits de calage en mousse de polystyrène, fabrication
- isolant thermique, mousse de polystyrène, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

326150 Fabrication de produits en mousse d'uréthane et en d'autres mousses plastiques (sauf de polystyrène)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines de matière plastique, autre que le polystyrène, en produits à base de mousse.

Exemples inclus :

- produits en mousse plastique (sauf polystyrène), fabrication
- couverture de mousse pour porte-vêtements, fabrication
- produits en mousse plastique (sauf polystyrène) (p. ex., blocs pour coussins, cruches isolantes, coussins de siège), fabrication
- produits en mousse plastique (sauf polystyrène) (p. ex., emballages, contenants alimentaires, seaux à glace), fabrication
- glacières en mousse plastique (sauf polystyrène), fabrication
- isolants et calages en mousse plastique (sauf polystyrène), fabrication
- produits en mousse de polyuréthane, fabrication
- produits de calage en mousse plastique (sauf polystyrène), fabrication
- thibaude pour tapis en mousse plastique (sauf polystyrène), fabrication
- produits de mousse d'uréthane, fabrication

Exclusions :

- fabrication de thibaudes en polystyrène (voir 326140 Fabrication de produits en mousse de polystyrène)
- fabrication de produits en mousse de polystyrène (voir 326140 Fabrication de produits en mousse de polystyrène)
- fabrication de glacières en mousse de polystyrène (voir 326140 Fabrication de produits en mousse de polystyrène)
- fabrication de produits de calage en mousse de polystyrène (voir 326140 Fabrication de produits en mousse de polystyrène)
- fabrication d'isolant thermique en mousse de polystyrène (voir 326140 Fabrication de produits en mousse de polystyrène)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326160 Fabrication de bouteilles en plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à souffler ou à couler des bouteilles en plastique.

Exemples inclus :

- bouteilles en plastique, fabrication
- fabrication de bouteilles en plastique

Exclusions :

- fabrication de contenants de plastique, autres que des bouteilles (voir 326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326191 Fabrication d'appareils sanitaires en plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'appareils sanitaires en plastique.

Exemples inclus :

- fabrication de bains et douches en acrylique
- appareils de salles de bains en plastique, fabrication
- baignoires en plastique, fabrication
- toilettes chimiques en plastique, fabrication
- appareils sanitaires en similimarbre, fabrication
- fontaines en plastique (sauf fontaines réfrigérées mécaniquement), fabrication
- réservoirs de chasse d'eau en plastique, fabrication
- cuves thermales (spas) en plastique ou en fibre de verre, fabrication
- bacs à laver en plastique, fabrication
- fabrication d'appareils sanitaires en plastique
- appareils sanitaires (p. ex., cabines de douches, cuvettes, urinoirs) en plastique ou en fibre de verre, fabrication
- toilettes portatives en plastique, fabrication
- cabines de douches en fibre de verre ou en plastique, fabrication
- éviers en plastique, fabrication
- cuvettes de cabinet d'aisance en plastique, fabrication

Exclusions :

- fabrication de tuyaux et raccords de tuyauterie en plastique (voir 326122 Fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique)
- fabrication de fontaines à boire réfrigérées (voir 333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326191 Fabrication d'appareils sanitaires en plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326193 Fabrication de pièces en plastique pour véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces en plastique pour véhicules automobiles. Ces pièces sont fabriquées de plastique par des procédés de fabrication de base comme le moulage et l'extrusion sans autres étapes de fabrication ou d'assemblage.

Exemples inclus :

- carrosserie d'automobile en fibre de verre, fabrication
- matériaux en plastique pour véhicules automobiles, fabrication
- pièces en plastique pour véhicules automobiles (p. ex., composantes pour pare-chocs, lentilles, garde-boue), fabrication
- moulages et extrusions de plastique pour pièces de véhicules automobiles, fabrication
- garnitures en plastique pour véhicules automobiles, intérieur et extérieur, obtenues par moulage et extrusion, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326196 Fabrication de portes et de fenêtres en plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de portes et de fenêtres en plastique.

Exemples inclus :

- portes et cadres de portes en plastique, fabrication
- portes et fenêtres en fibre de verre, fabrication
- fabrication de portes de garage en polycarbonate
- portes et fenêtres en vinyle, fabrication
- fenêtres et cadres de fenêtres en plastique, fabrication

Exclusions :

- fabrication de portes et fenêtres en bois recouvertes de plastique (voir 321911 Fabrication de fenêtres et de portes en bois)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de produits en plastique.

Exemples inclus :

- auvents en plastique rigide ou en fibre de verre, fabrication
- badges en plastique, fabrication
- ballons en plastique, fabrication
- accessoires de salles de bains en plastique, fabrication
- boîtiers et séparateurs d'accumulateurs, en plastique, fabrication
- boulons, écrous et rivets en plastique, fabrication
- couvercles et bouchons de bouteille en plastique, fabrication
- bols et couvercles de bols en plastique, fabrication
- boîtes et caisses en plastique, fabrication
- matériaux d'emballage à bulles, plastique, fabrication
- matériaux de construction en plastique (p. ex., bordures de toit, panneaux, parements, soffites), fabrication
- panneaux de construction, rugueux et plat, en plastique, fabrication
- dispositifs isolants en plastique, fabrication
- embouts de plastique pour cigarette et cigare, fabrication
- fermetures en plastique, fabrication
- cintres en plastique pour vêtements, fabrication
- épingles à linge en plastique, fabrication
- peignes en plastique, fabrication
- contenants en plastique (sauf en mousse plastique; bouteilles et sacs), fabrication
- dessus de comptoirs en plastique (sur le site), fabrication
- cartes de crédit et d'identification vierges en plastique, fabrication
- produits en similimarbre (sauf appareils sanitaires), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- ouvrage en pierre cultivé (sauf accessoires de plomberie), fabrication
- gobelets en plastique (sauf mousse), fabrication
- vaisselle en plastique (sauf mousse), fabrication
- paillassons en plastique, fabrication
- fûts en plastique (c.-à-d., contenants), fabrication
- carrelages pour plancher (c.-à-d., linoléum, caoutchouc, vinyle), fabrication
- pots à fleurs en plastique, fabrication
- pièces de chaussures ou de souliers en plastique (p. ex., talons, semelles), fabrication
- tables plates en plastique, fabrication
- fruits et légumes en plastiques, fabrication
- contenants à déchets en plastique (sauf sacs), fabrication
- gouttières et descentes d'eaux pluviales en plastique, fabrication
- panier à linge en plastique, fabrication
- manches (p. ex., brosses, d'outils, parapluie), en plastique, fabrication
- quincaillerie en plastique (sauf pour véhicules automobiles), fabrication
- sceau à glace en plastique (sauf en mousse), fabrication
- glacières en plastique (sauf mousse), fabrication
- cruches en plastique, fabrication
- ustensiles de cuisine en plastique, fabrication
- échelles de plastique, fabrication
- abat-jour en plastique, fabrication
- lentilles optiques et ophtalmiques semi-finies en plastique, fabrication
- revêtement de sol en linoléum, fabrication
- matelas pneumatiques en plastique, fabrication
- articles pour micro-ondes, en plastique, fabrication
- filets de plastique, fabrication
- embarcations pneumatiques en plastique à coque non rigide, fabrication
- canots pneumatiques en plastique à coque non rigide, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- becs, pulvérisateur en aérosols, plastiques, fabrication
- organisateur pour cabinets, tiroirs et tablettes en plastique, fabrication
- emballages en plastique (p. ex., à bulles, emballage-coque), fabrication
- seaux, en plastique, fabrication
- bâtons à peinture, plastiques, fabrication
- machine à papier formant le tissu, plastique, fabrication
- cruches pour pique-nique, fabrication
- conteneurs de fret en plastique pour le transport aérien, fabrication
- palettes de plastique, fabrication
- rideau-portière en lanières plastiques, fabrication
- bouteilles isolantes en plastique, fabrication
- dessus de comptoirs, plastiques, non fabriqués sur le site, fabrication
- assiettes en plastique (sauf de mousse), fabrication
- cabinets en plastique pour radio et télévision, fabrication
- boîtiers de radio en plastique, fabrication
- bobine en plastique, fabrication
- revêtement de sol souple (p. ex., feuille, carreau), fabrication
- revêtements de plancher en caoutchouc, fabrication
- règles en plastique, fabrication
- fenêtres grillagées en plastiques, fabrication
- fosses septiques, en fibre de verre ou matière plastique, fabrication
- morceaux de plastique coupés pour chaussures, fabrication
- obturateurs de plastique, fabrication
- parements en plastique, fabrication
- éponges en plastique, fabrication
- toiles et couvertures de piscines en plastique, fabrication
- vaissellerie en plastique (sauf mousse), fabrication
- réservoirs d'entreposage en plastique ou en fibre de verre, fabrication
- boîtiers de télévision en plastique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- pneus, plastique, fabrication
- conteneurs à camelotes, en plastique, fabrication
- garnitures d'appareils en plastique, fabrication
- gobelets de plastique, fabrication
- contenants à utilités (p. ex., paniers, caisses, boîtes, seaux, cuvettes à vaisselle, chaudières), plastique, fabrication
- revêtements de plancher en vinyle, fabrication
- verres de montre en plastique, fabrication
- arrosoirs en plastique, fabrication
- pare-brise en plastique, fabrication

Exclusions :

- fabrication de sacs en plastique (p. ex., stockage des aliments, aliments congelés, déchets), à parois uniques ou multiples (voir 326111 Fabrication de sacs et de sachets en plastique)
- fabrication d'accessoires de plomberie en pierre cultivée ou similimarbre (voir 326191 Fabrication d'appareils sanitaires en plastique)
- fabrication de gobelets en mousse (voir 326140 Fabrication de produits en mousse de polystyrène)
- fabrication de contenants en mousse plastique (voir 326150 Fabrication de produits en mousse d'uréthane et en d'autres mousses plastiques (sauf de polystyrène))
- fabrication de produits en mousse plastique (sauf polystyrène) (p. ex., emballages, contenants alimentaires, seaux à glace) (voir 326150 Fabrication de produits en mousse d'uréthane et en d'autres mousses plastiques (sauf de polystyrène))
- fabrication de glacières en mousse plastique (sauf polystyrène) (voir 326150 Fabrication de produits en mousse d'uréthane et en d'autres mousses plastiques (sauf de polystyrène))
- fabrication de quincaillerie en plastique pour véhicules automobiles (voir 326193 Fabrication de pièces en plastique pour véhicules automobiles)
- fabrication de sacs en plastique (voir 326111 Fabrication de sacs et de sachets en plastique)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de bouteilles en matière plastique (voir 326160 Fabrication de bouteilles en plastique)
- fabrication de bouteilles et sacs en mousse de polystyrène (voir 326140 Fabrication de produits en mousse de polystyrène)
- fabrication de contenants en mousse de polystryrène (voir 326140 Fabrication de produits en mousse de polystyrène)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326210 Fabrication de pneus

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le rechapage ou la remise à neuf de pneus et la fabrication de pneus et de chambres à air à partir de caoutchouc naturel ou synthétique.

Exemples inclus :

- pneus pour aéronefs, fabrication
- croissants de rechapage (c.-à-d., mélange km), fabrication
- chambres à air, fabrication
- pneus de véhicules automobiles, fabrication
- rechapage de pneus
- produits de rechapage de pneus, fabrication
- matériel pour le rechapage des pneus, fabrication
- pneus, rechapage
- pneus pleins, tout caoutchouc, fabrication
- bande de rechapage (p. ex., mélange km), fabrication

Exclusions :

- fabrication de caoutchouc synthétique (voir 325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique)
- réparation de pneus (voir 811199 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles)
- vente au détail et réparation de pneus (voir 441320 Marchands de pneus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

326220 Fabrication de tuyaux souples et de courroies en caoutchouc et en plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de tuyaux souples (renforcés) et de courroies en caoutchouc et en plastique à partir de caoutchouc naturel ou synthétique et/ou de résines plastiques.

Exemples inclus :

- courroies en caoutchouc (p ex., tapis roulant, ascenseur, transmission), fabrication
- courroies de convoyeur en plastique, fabrication
- courroies de tapis roulant en caoutchouc, fabrication
- courroie de ventilateur en plastique, fabrication
- courroie de ventilateur en caoutchouc ou plastique, fabrication
- tuyaux d'arrosage en plastique, fabrication
- tuyaux souples renforcés, fabriqués à partir de plastique acheté
- tuyaux souples renforcés, fabriqués à partir de caoutchouc acheté
- tuyaux souples en tissu caoutchouté, fabrication
- gaine hydraulique (sans raccords), plastiques, fabrication
- gaine hydraulique (sans raccords), caoutchouc, fabrication
- tuyaux et courroies de caoutchouc pour véhicules automobiles, fabrication
- tuyaux de plastique pour véhicules automobiles, fabrication
- courroies et tuyaux en plastique (sans raccords), fabrication
- tuyaux souples pneumatiques, sans raccords, en caoutchouc ou en plastique, fabrication
- tuyaux de radiateur et de chauffage, plastiques, fabrication
- durites de radiateurs et d'appareils de chauffage en caoutchouc, fabrication
- courroies et tuyaux en caoutchouc (sans raccords), fabrication
- courroie de réglage en plastique, fabrication
- courroie de réglage en caoutchouc, fabrication
- courroies de transmission en caoutchouc, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- courroies et tuyaux d'aspirateurs en plastique, fabrication
- courroies et tuyaux d'aspirateurs en caoutchouc, fabrication
- courroies en V en plastique, fabrication
- courroies en V en caoutchouc, fabrication
- boyaux d'eau, en plastique, fabrication
- boyaux d'eau, en caoutchouc, fabrication

Exclusions :

- fabrication de raccords en acier pour courroies et tuyaux (voir 331511 Fonderies de fer)
- fabrication de raccords métalliques pour courroies et tuyaux (voir 332910 Fabrication de soupapes en métal)
- fabrication de raccords en plastique pour courroies et tuyaux (voir 326122 Fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique)
- fabrication de raccords en acier pour tuyaux souples hydrauliques (voir 331511 Fonderies de fer)
- fabrication de raccords métalliques pour tuyaux souples hydrauliques (voir 332910 Fabrication de soupapes en métal)
- fabrication de raccords en plastique pour tuyaux souples hydrauliques (voir 326122 Fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique)
- fabrication de tubes et tuyaux en plastique (voir 32612 Fabrication de tuyaux, de raccords de tuyauterie et de profilés non stratifiés en plastique)
- fabrication de tubes en caoutchouc (voir 326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne dont l'activité principale est la fabrication de produits en caoutchouc.

Exemples inclus :

- ballons en caoutchouc, fabrication
- tapis de bain en caoutchouc, fabrication
- contenants pour batteries, séparateurs et pièces, caoutchouc, fabrication
- produits de contrôle des naissances en caoutchouc (p. ex., diaphragmes), fabrication
- bouteilles en caoutchouc, fabrication
- brosses en caoutchouc, fabrication
- dispositifs isolants en caoutchouc, fabrication
- paillassons de caoutchouc, fabrication
- gommes à effacer en caoutchouc, combiné ou non avec un abrasif, fabrication
- articles de caoutchouc, extrudés, tréfilés ou joints carré, fabrication
- carpettes en caoutchouc (p. ex., salle de bains, entrée), fabrication
- pièces de chaussures en caoutchouc (p. ex., talons, semelles, bandes pour semelles), fabrication
- réservoirs souples en caoutchouc, fabrication
- goulottes de déversement et manettes, en caoutchouc, fabrication
- bagues de caoutchouc, fabrication
- produits pour soins des cheveux (p. ex., peignes, bigoudis) caoutchouc, fabrication
- épingles à cheveux en caoutchouc, fabrication
- manches de caoutchouc, fabrication
- caoutchouc durci, fabrication
- talons de chaussures en caoutchouc, fabrication
- bouillottes en caoutchouc, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bagues en caoutchouc pour bocal, fabrication
- caoutchouc mousse, fabrication
- paillassons et carpettes en caoutchouc, fabrication
- matelas-amortisseurs d'explosifs, en caoutchouc, fabrication
- matelas pneumatiques en caoutchouc, fabrication
- caoutchouc industriel (c.-à-d., extrudé, à joint carré, moulé), fabrication
- bagues de fixation pour moteurs en caoutchouc, fabrication
- tétines et anneaux de dentition en caoutchouc, fabrication
- embarcations en caoutchouc à coque non rigide, fabrication
- canots pneumatiques en caoutchouc à coque non rigide, fabrication
- suces en caoutchouc, fabrication
- tuyaux et bouts de pipe, à tabac, en caoutchouc durci, fabrication
- tuyaux en caoutchouc rigide, fabrication
- blanchets d'imprimante en caoutchouc, fabrication
- rouleaux encreurs en caoutchouc, fabrication
- préservatifs (c.-à-d., condoms) en caoutchouc, fabrication
- régénération du caoutchouc à partir de matières récupérées
- tiges en caoutchouc durci, fabrication
- cylindres et garnitures de cylindres en caoutchouc (p. ex., moulin de papier, industriel, sidérurgique, imprimante), fabrication
- revêtements de toiture (c.-à-d., membranes d'étanchéité monopli en caoutchouc), fabrication
- bandes élastiques en caoutchouc, fabrication
- revêtement, caoutchouc, fabrication
- parties de souliers et de bottes (p. ex., talons, semelles et bandes à semelles), caoutchouc, fabrication
- bandes à semelles de souliers, en caoutchouc, fabrication
- spatules de caoutchouc, fabrication
- éponges de caoutchouc, fabrication
- girons d'escaliers en caoutchouc, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bouchons de caoutchouc, fabrication
- fil de caoutchouc (sauf recouvert de tissu), fabrication
- radeaux pneumatiques en caoutchouc pour piscines (jouet), fabrication
- tubes en caoutchouc (sauf extrudés, joints carrés, moulés), fabrication
- tubes en caoutchouc, fabrication
- thibaudes, tapis et carpettes, caoutchouc-mousse, fabrication
- coupe-bise en caoutchouc, fabrication

Exclusions :

- fabrication de tissus enduits de caoutchouc (voir 313320 Revêtement de tissus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à façonner, mouler, émailler et cuire des poteries, des articles en céramique et des appareils sanitaires.

Exemples inclus :

- fabrication de produits en céramique technique
- isolateurs en alumine et porcelaine, fabrication
- sculptures architecturales en argile, fabrication
- articles d'art et ornementaux, poterie, fabrication
- cendriers, poterie, fabrication
- accessoires de salles de bains en porcelaine vitrifiée et en terre cuite, fabrication
- isolateurs en bérylline et porcelaine, fabrication
- porcelaine hybride, fabrication
- isolateur en céramique, fabrication
- grès cérame pour laboratoire (c.-à-d., produits de poterie), fabrication
- articles de cuisine en porcelaine, fabrication
- vaissellerie en porcelaine vitrifiée, fabrication
- porcelaine culinaire (p. ex., porcelaine, grès, faïence fine, argile brute, poterie), fabrication
- poterie, fabrication
- décalcomanie sur porcelaine et verre, pour le commerce
- décoration de porcelaine (p. ex., incrustation d'or, d'argent ou autres métaux sur porcelaine), pour le commerce
- vaisselle, poterie, fabrication
- fontaines à boire en porcelaine vitrifiée, non réfrigérée, fabrication
- articles de table et cuisine en poterie d'argile brute, fabrication
- terre cuite, commerciale et domestique, semi-vitrifiée, fabrication
- statues ecclésiastiques en argile, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- isolateurs pour électricité en porcelaine, fabrication
- poignées de robinet, porcelaine et poterie vitrifiée, fabrication
- milieu filtrant, poterie, fabrication
- cuisson et décoration de porcelaine grand public (vaisselle en porcelaine blanche)
- cuisson de porcelaine pour le commerce
- articles de fleuristes (c.-à-d., pots à fleurs), argile rouge, fabrication
- formes pour produits plongés dans le caoutchouc, fabrication
- poterie de jardin, fabrication
- articles de cuisine et de table pour hôtel, porcelaine vitrifiée, fabrication
- terre cuite domestique, semivitrifiée, fabrication
- articles de cuisine et de table domestique, porcelaine vitrifiée, fabrication
- articles de cuisine en faïence commune, fabrication
- ustensiles de cuisine en porcelaine, terre cuite, poterie ou grès-céramique, fabrication
- ustensiles de cuisine, commercial et domestique, porcelaine vitrifiée, fabrication
- articles de cuisine, poterie semi-vitrifiée, fabrication
- bases de lampe, poterie, fabrication
- lavabos en porcelaine vitrifiée, fabrication
- aimants permanents en céramique ou en ferrite, fabrication
- appareils fixes de plomberie en porcelaine vitrifiée, fabrication
- pièces moulées en porcelaine pour dispositifs électriques et électroniques, fabrication
- porcelaine de laboratoire, fabrication
- poterie, produits en, fabrication
- poteries,articles en céramique et appareils sanitaires fabriqués à partir d'argile ou de produits possédant des propriétés semblables.
- tubes pyrométriques, fabrication
- cônes pyrométriques, terre cuite, fabrication
- articles sanitaires, porcelaine vitrifiée, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- éviers en porcelaine vitrifiée, fabrication
- savonniers, porcelaine et poterie vitrifiée, fabrication
- isolants en porcelaine pour bougies d'allumage, fabrication
- articles de bureau, poterie, fabrication
- statues en argile et en céramique, fabrication
- isolateurs en stéatite et porcelaines, fabrication
- articles de table en faïence commune, fabrication
- articles de table en terre cuite, fabrication
- articles de table en porcelaine vitrifiée, fabrication
- réservoirs de chasse d'eau en porcelaine vitrifiée, fabrication
- guides pour textile en porcelaine, fabrication
- isolateurs en porcelaine et anhydride titanique, fabrication
- appareils sanitaires en porcelaine vitrifiée, fabrication
- support (barre) pour serviette, porcelaine vitrifiée et terre cuite, fabrication
- urinoirs en porcelaine vitrifiée, fabrication
- vases, poterie (p. ex., porcelaine, terre cuite et grès-céramique), fabrication
- bassine de cabinets, porcelaine vitrifiée, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

327120 Fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à façonner, mouler, cuire et durcir des matériaux de construction et des produits réfractaires.

Exemples inclus :

- brique adobe, fabrication
- fonderie d'alumine fondue, fabrication
- ciment alumineux réfractaire, fabrication
- terre cuite architecturale, fabrication
- brique de bauxite, fabrication
- pierres à feu, blocs de, fabrication
- briques (c.-à-d., parement ordinaire, vernissées, vitrifiées et creuses) en argile, fabrication
- briques d'argile réfractaires, fabrication
- briques réfractaires sans argile (p. ex., chrome, magnésite, silice), fabrication
- matériaux de construction et des produits réfractaires fabriqués à partir d'argile ou de produits possédant des propriétés semblable
- tuile de construction en argile, fabrication
- brique de carbone, fabrication
- mélange réfractaire d'argile, fabrication
- mélange réfractaire non argileux, fabrication
- carreaux en céramique pour sol et mur, fabrication
- brique de chrome, fabrication
- briques d'argile, fabrication
- argile réfractaire (p. ex., mortier, brique, bloc, tuile), fabrication
- canalisations en argile vitrifiée, fabrication
- chaperons en terre cuite, fabrication
- argile réfractaire, creusets d', fabrication
- creusets, graphite, chrome, silicate, ou autres produits non argileux, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- briques réfractaires en argile, fabrication
- vitrerie, flotteurs de, en argile, fabrication
- boisseaux de terre cuite, fabrication
- réfractaire de verrerie, fabrication
- réfractaire en graphite, fabrication
- briques à feu et formes isolées, en argile, fabrication
- accessoires d'enfournement en argile, fabrication
- briques et plaques de chemisage en argile vitrifiée, fabrication
- ciment magnésien réfractaire, fabrication
- réfractaire de magnésie, fabrication
- mortier, argile réfractaire, fabrication
- mortier, réfractaire non argileux, fabrication
- éléments en céramique pour travaux de mosaïque, fabrication
- réfractaire non argileux (p. ex., mortier, brique, bloc, tuile), fabrication
- briques de pavage en argile, fabrication
- cheminée, tuyau de, argile, fabrication
- pots, serres, argile réfractaire, fabrication
- carreau de grès cérame, argile, fabrication
- matériaux réfractaires (p. ex., blocs, briques, mortier), fabrication
- ciment et mortier réfractaires, fabrication
- ciment réfractaire, non argileux, fabrication
- tuyaux et raccords de tuyauterie d'égouts en argile, fabrication
- produits réfractaires de silicate, fabrication
- chemise de poêle en terre cuite, fabrication
- blocs creux en terre cuite, fabrication
- tuiles et tuyaux d'égout en argile, fabrication
- tuiles de couverture et drains en argile, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

327120 Fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327214 Fabrication de verre

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du verre à partir de sable et de groisil.

Exemples inclus :

- récipients à boisson, fabriqués dans une verrerie
- verre pour ampoules électriques, fabriqué dans une verrerie
- ornements d'arbre de Noël en verre, fabriqués dans une verrerie
- contenants pour emballage, embouteillage et mise en conserve, fabriqués dans une verrerie
- ustensiles de cuisine en verre et vitrocérame, fabriqués en verrerie
- articles de cuisson (p. ex., chaudrons, casseroles), fabriqués dans une verrerie
- verrerie décorative, fabriquée en verrerie
- pièces de tubes électroniques, ébauches de verre, fabriquées dans une verrerie
- verre plat (p. ex., flotté, plaques), fabriqué dans une verrerie
- contenants pour emballage alimentaire, fabriqués dans une verrerie
- ébauches de verre pour ampoules électriques, fabriquées en verrerie
- briques en verre, fabriquées dans une verrerie
- câbles de verre pour renforcer les pneus en caoutchouc, fabriqués en verrerie
- fibres de verre dégainées, fabriquées dans une verrerie
- abat-jour ou garde-vue en verre, fabriqués dans une verrerie
- contenants d'emballage en verre, fabriqués dans une verrerie
- produits en verre (p. ex., cendriers, vaisselle allant au four, verres à pied, vases), fabriqués dans une verrerie
- produits en verre (sauf contenants d'emballage en verre), fabriqués dans une verrerie
- filés de verre, fabriqués dans une verrerie
- vitres de véhicules automobiles, fabriquées dans une verrerie

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- verrerie pour usage industriel, scientifique et technique, fabriquée dans une verrerie
- verrerie pour luminaires, fabriquée dans une verrerie
- objets d'art en verre, décoratifs et nouveautés, fabriqués en verrerie
- verre industriel, technique et scientifique et produits de verre, pressé ou soufflé, fabriqués en verrerie
- vitrage isolant, unités hermétiques, fabriqué dans une verrerie
- isolateurs électriques en verre, fabriqués en verrerie
- verrerie de laboratoire (p. ex., béchers, tube à essai, fioles), fabriqué en verrerie
- verre laminé, fabriqué en verrerie
- lentilles (palets) semi-finies, optiques et ophtalmiques, fabriquées dans une verrerie
- fabrication de produits en verre
- fabrication de fibres optiques non gainées, des faisceaux de câble et des câbles faits de fibres non gainées
- verrerie médicale, fabriquée en verrerie
- fibres, torons, faisceaux et câbles optiques non gainés, fabriqués dans une verrerie
- plaques pour photomasque en verre, fabriquées en verrerie
- bouteilles de boissons gazeuses ou de bières, fabriquées dans une verrerie
- verre de sécurité (y compris pour véhicules automobiles), fabriqué dans une verrerie
- verre teinté et produits en verre teinté, fabriqués dans une verrerie
- articles de table (p. ex., gobelets, assiettes), fabriqués en verrerie
- théière en verre et céramique, fabriquée en verrerie
- verre trempé, fabriqué en verrerie
- fibres de verre textiles, fabriquées dans une verrerie
- ébauches de tube à vide en verre, fabriquées en verrerie
- fil de fibre de verre, fabriqué dans une verrerie

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabriquer des câbles composés de fibres optiques enveloppées chacune d'une gaine (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327215 Fabrication de produits en verre à partir de verre acheté

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fondre, comprimer, souffler ou façonner d'une autre façon du verre qu'ils achètent.

Exemples inclus :

- aquariums, fabriqués à partir de verre acheté
- cendriers fabriqués de verre acheté
- biseautage et polissage de glace de montage acheté
- bouteilles (c.-à-d., embouteillage, mise en conserve, emballage), fabriquées de verre acheté
- ornements d'arbre de Noël, fabriqués de verre acheté
- contenants d'emballage, embouteillage et mise en conserve, fabriqués à partir de verre acheté
- porcelaine à feu à usage culinaire (p. ex., pots, plat de cuisson), fabriquée de verre acheté
- coupage, gravure à l'acide, peinture ou polissage de verre acheté
- verrerie décorative, fabriquée de verre acheté
- portes sur châssis en verre, fabriquées à partir de verre acheté
- pièces de tubes électroniques, ébauches de verre, fabriquées de verre acheté
- fruit artificiel, fait de verre acheté
- dessus de meuble en verre (p. ex., biseauté, taillé, poli), fabriqués à partir de verre acheté
- verre pour ampoules électriques, fabriqué à partir de verre acheté
- contenants d'emballage en verre, fabriqués à partir de verre acheté
- produits en verre (sauf récipients), fabriqués à partir de verre acheté
- vitres de véhicules automobiles, fabriquées à partir de verre acheté
- verrerie pour usage industriel, scientifique et technique, fabriquée à partir de verre acheté
- verrerie pour luminaires, fabriqués à partir de verre acheté
- objets d'art en verre, décoratifs et nouveautés, fabriqués de verre acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- verrerie taillée et gravée, fabriquée à partir de verre acheté
- soufflage à la main de verre acheté
- vitrage isolant, unités hermétiques, fabriqué à partir de verre acheté
- isolateur électrique fabriqué de verre acheté
- verre de laboratoire (p. ex., éprouvettes d'essai, fioles, bécher), fait de verre acheté
- verre feuilleté, fabriqué à partir de verre acheté
- abat-jour en verre, fabriqués à partir de verre acheté
- lentilles (palets) semi-finies, optiques et ophtalmiques, fabriquées à partir de verre acheté
- verrerie médicale, fabriquée de verre acheté
- miroirs, encadrés ou non, fabriqués à partir de verre acheté
- fibres, torons, faisceaux et câbles optiques non gainés, fabriqués à partir de verre acheté
- verrerie de fourneau, fabriquée de verre acheté
- verre de sécurité (y compris pour véhicules automobiles), fabriqué à partir de verre acheté
- appareils scientifiques en verre, faits de verre acheté
- verre teinté et produits en verre teinté, fabriqués à partir de verre acheté
- services de verres à pied, fabriqués de verre acheté
- articles de table (p. ex., gobelets, assiettes), fabriqués de verre acheté
- verre trempé, fait de verre acheté
- tube à vide, en verre, fabriqué de verre acheté
- vases fabriqués de verre acheté
- verre de montre, fabriqué à partir de verre acheté

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327215 Fabrication de produits en verre à partir de verre acheté

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327310 Fabrication de ciment

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire du ciment de mâchefer puis à le broyer à sec ou par voie humide.

Exemples inclus :

- ciment (p. ex., hydraulique, de maçonnerie, portland, pouzzolanique), fabrication
- gâcher à sec du béton prêt à l'emploi
- ciment naturel (c.-à-d., terres calcinées), fabrication

Exclusions :

- fabriquer des ciments réfractaires (voir 32712 Fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327320 Fabrication de béton préparé

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mélanger de l'eau, du ciment, du sable, du gravier ou de la pierre concassée pour fabriquer du béton, et à le livrer sous une forme malléable ou non compacte.

Exemples inclus :

- centrales à béton (y compris temporaires)
- béton en agitation (c.-à-d., de centrale, prêt à l'emploi, malaxé durant le transport, bétonnière), fabrication
- fabrication et distribution de béton préparé

Exclusions :

- gâcher à sec du béton prêt à l'emploi (voir 327310 Fabrication de ciment)
- préparer du béton, ou couler du béton prêt à l'emploi, sur le chantier (voir 238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327330 Fabrication de tuyaux, briques et blocs en béton

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer tuyaux, briques et blocs en béton avec un mélange de ciment, d'eau et d'agrégats.

Exemples inclus :

- blocs architecturaux, béton (p. ex., cannelés, claustres, minces, en pointe), fabrication
- blocs en béton et en béton de mâchefer (c.-à-d., de scorie), fabrication
- briques en béton, fabrication
- fabrication de tuyaux, briques et blocs en béton
- conduits en béton, fabrication
- tuyaux de ponceau en béton, fabrication
- tuyau cylindrique, béton précontraint, fabrication
- tuyau d'irrigation en béton, fabrication
- dalles de patio en béton, fabrication
- blocs de pavage en béton, fabrication
- tuyaux en béton, fabrication
- socles de plinthe, terrazzo prémoulé, fabrication
- blocs, briques et tuyaux en béton manufacturé, fabrication
- tuyaux en béton manufacturé, fabrication
- tuyau pression, béton armé, fabrication
- blocs, briques et tuyaux en béton précontraint, fabrication
- conduites (tuyaux) d'égout en béton, fabrication
- brique en pointe, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327330 Fabrication de tuyaux, briques et blocs en béton

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327390 Fabrication d'autres produits en béton

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en béton.

Exemples inclus :

- panneaux muraux architecturaux en béton manufacturé, fabrication
- caveaux de sépulture, béton et terrazzo précoulé, fabrication
- tampon de puisard en béton, fabrication
- abat-vent de cheminée, béton, fabrication
- barrières de béton, portatifs, fabrication
- réservoirs en béton, fabrication
- murs de couronnement en béton (chaperon), fabrication
- dalles de plancher en béton manufacturé, fabrication
- mobilier en béton (p. ex., bancs, tables), fabrication
- incinérateurs à déchets, béton préfabriqué, fabrication
- mobilier de jardin, béton préfabriqué, fabrication
- incinérateur, béton préfabriqué, fabrication
- solives et poutres en béton précontraint, fabrication
- linteaux en béton, fabrication
- béton, armatures et couvert de trou d'homme, fabrication
- décorations de jardin en béton, fabrication
- socle pour piliers et palplanches, béton préfabriqué, fabrication
- perches en béton, fabrication
- poteaux en béton, fabrication
- produits en béton manufacturé (sauf blocs, briques et tuyaux), fabrication
- panneaux modulaires préfabriqués composés de béton, métal et polyester
- produits en béton précontraint (sauf blocs, briques et tuyaux), fabrication
- tuiles de toiture en béton, fabrication
- fosse septique, béton préfabriqué, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- seuil en béton, fabrication
- silos, béton préfabriqué, fabrication
- escaliers, marches et paliers en béton manufacturé, fabrication
- réservoirs de stockage en béton, fabrication
- terrazzo prémoulé (granito), produits de (sauf blocs, briques et tuyaux), fabrication
- traverses de chemin de fer en béton, fabrication
- lavage, cuve de, béton, fabrication

Exclusions :

- fabrication de blocs, briques et tuyaux en béton manufacturé et précontraint (voir 327330 Fabrication de tuyaux, briques et blocs en béton)
- fabrication de blocs, briques et tuyaux en terrazzo prémoulé (granito) (voir 327330 Fabrication de tuyaux, briques et blocs en béton)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327410 Fabrication de chaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la chaux vive, de la chaux hydratée et de la dolomie calcinée à mort par le broyage, le criblage et le grillage de calcaire, d'éclats de dolomie ou d'autres sources de carbonate de calcium.

Exemples inclus :

- dolomie calcinée à mort, fabrication
- chaux (p. ex., agricole, hydroxyde de calcium, oxyde de calcium, dolomitique), fabrication
- fabrication de chaux

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327420 Fabrication de produits en gypse

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits entièrement ou principalement composés de gypse.

Exemples inclus :

- fournitures d'artistes (p. ex., gypse, plâtre de Paris), fabrication
- enduit de gypse (calciné), fabrication
- plâtre aluné (c.-à-d., plâtre à carrelage), fabrication
- colonne, travail de plâtre architectural ou décoratif, fabrication
- cloisons sèches et pâte à joints à base de gypse, fabrication
- statues liturgiques en gypse, fabrication
- boîtes pour fleur, en gros plâtre (Paris), fabrication
- fontaines en gros plâtre (Paris), fabrication
- panneaux de placoplâtre, fabrication
- matériaux de construction en gypse, fabrication
- fabrication de produits en gypse
- produits de gypse (p. ex., bloc, planche, plâtre, latte, roche, tuile), fabrication
- figurine en gypse, fabrication
- pâte à joints à base de gypse, fabrication
- plâtre boraté, fabrication
- plaques de plâtre à enduire, fabrication
- oeuvres décoratives et architecturales en plâtre (p. ex., manteaux de cheminée, colonnes, moulures), fabrication
- plâtre orthopédique, gypse, fabrication
- produits de plâtre de Paris (p. ex., colonnes, statues, urnes), fabrication
- plâtre de Paris, fabrication
- enduit de plâtre, fabrication
- placoplâtre, fabrication
- sculptures (p. ex., gypse, plâtre de Paris), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- gypse, panneau de, fabrication
- statues (p. ex., gypse, plâtre de Paris), fabrication
- vases ou urnes (p. ex., en gypse, plâtre de Paris), fabrication
- panneaux de gypse, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327910 Fabrication de produits abrasifs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meules abrasives, des matériaux revêtus d'abrasif et d'autres produits abrasifs.

Exemples inclus :

- fabrication de produits abrasifs
- produits recouverts d'abrasif, fabrication
- abrasifs d'oxyde d'aluminium (fondue), fabrication
- corindon artificiel, fabrication
- buffles, abrasifs et non abrasifs, fabrication
- tissus ou papiers abrasifs (p. ex., oxyde d'aluminium, émeri, grenat, carbure de silicium), fabrication
- meules diamant, fabrication
- étoffe ou papier d'émeri, fabrication
- grains abrasifs, naturels ou artificiels, fabrication
- boulets de broyage en céramique, fabrication
- pierres de dépolissage, fabrication
- meules pour polissage et affûtage, fabrication
- pierre ponce et abrasifs pour poncer, fabrication
- papier de verre, fabrication
- abrasifs en carbures de silicone, fabrication
- abrasifs en grenailles d'acier, fabrication
- meules abrasives, fabrication
- pierres à aiguiser, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des éponges métalliques et des tampons à récurer imprégnés de savon (voir 332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327910 Fabrication de produits abrasifs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
327990 Fabrication de tous les autres produits minéraux non métalliques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E2 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits minéraux non métalliques.

Exemples inclus :

- autels (en pierre), fabrication
- sculptures architecturales en pierre, fabrication
- nouveautés et articles de fantaisies (en pierre), fabrication
- fabrication de produits en amiante (sauf sabots de frein et embrayages)
- fonts baptismaux, pierre taillée, fabrication
- ardoise, non encadrée pour tableaux, fabrication
- laitier granulé de haut fourneau, traitement
- briques et blocs silico-calcaires, fabrication
- mica aggloméré, fabrication
- coffret de sépulture en pierre, fabrication
- céramique, fibres de, fabrication
- dessus de comptoir en pierre, fabrication
- cadre, granite et pierre, fabrication
- bases de bureaux en pierre taillée (p. ex., accessoires de bureau, piédestaux, lampes, plaques, petits articles similaires), fabrication
- déshydratant, actif, argile, fabrication
- terre à diatomées et à foulon, post-traitement d'enrichissement
- pierre de taille, fabrication et taille
- pierre de taille pour bâtiments, fabrication
- mélanges secs pour béton, fabrication
- statues liturgiques en pierre, fabrication
- produits isolants en fibre de verre, fabrication
- dalles, coupe de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- meubles en pierre taillée (c.-à-d., bancs, tables, mobilier d'église), fabrication
- meubles de jardin en pierre, fabrication
- graphite naturel (p. ex., broyé, pulvérisé, raffiné, mélangé), fabrication
- panneaux semi-rigides, rembourrage ou matelas isolants en fibre de verre, fabrication
- plomb noir (c.-à-d., graphite naturel), broyé, raffiné, ou mélangé, fabrication
- magnésite brut (p. ex., broyé, calciné ou cuit à mort), fabrication
- mica, produits en, fabrication
- produits en laine minérale (p. ex., tuiles, panneaux, isolants), fabrication
- monuments et pierres tombales en pierre taillée (sauf finition ou lettrage sur commande seulement), fabrication
- produits minéraux non métalliques (p. ex., barytine, silex, pyrophyllite, talc), post-traitement d'enrichissement
- produits minéraux non métalliques (p. ex., kaolin, barium, mica, feldspath), post-traitement d'enrichissement
- blocs de pavage, pierre taillée, fabrication
- pots de tourbe, fabrication
- agrégats de perlite, fabrication
- perlite expansée, fabrication
- chaires, en pierre, fabrication
- pierre ponce (sauf abrasif), post-traitement d'enrichissement de la
- toiture, ardoise de, fabrication
- produits de sable-chaux (p. ex., briques, blocs), fabrication
- schiste expansé, fabrication
- produits d'ardoise, fabrication
- statues en marbre, fabrication
- produits en pierre taillée (p. ex., blocs, statues), fabrication
- stucco et produits de stucco, fabrication
- pierres synthétiques précieuses et semi-précieuses pour utilisation en bijouterie, fabrication et taille (sauf monture)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- pierres synthétiques, pour usage industriel et de joaillerie, fabrication
- dessus de vanité en marbre, fabrication
- carreaux insonorisants en laine minérale, fabrication
- vermiculite exfoliée, fabrication

Exclusions :

- finition et lettrage de monuments et pierres tombales (voir 453999 Tous les autres magasins de détail divers (sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin))
- fabriquer des garnitures de freins et d'embrayage en amiante (voir 336340 Fabrication de systèmes de freinage pour véhicules automobiles)
- fabriquer des joints et des produits pour les joints en amiante (voir 33999 Toutes les autres activités diverses de fabrication)
- fabrication de pierre ponce et abrasifs pour poncer (voir 327910 Fabrication de produits abrasifs)
- fabrication, taillage et montage de pierres synthétiques précieuses et semi-précieuses pour utilisation en bijouterie (voir 339910 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331110 Sidérurgie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fondre du minerai de fer et des débris d'acier pour produire du fer en gueuse sous forme liquide ou solide; à transformer du fer de première fonte en acier après avoir retiré le carbone qu'il contient par combustion dans des fours.

Exemples inclus :

- tôle blindée, fabriquée en aciéries
- essieux, laminés ou forgés, fabriqués en aciéries
- barres en fer ou en acier, fabriquées dans une aciérie
- billettes d'acier, fabriquées en aciéries
- fer noir, fabriqué en aciéries
- hauts fourneaux
- lopins d'acier, fabriqués en aciéries
- produits de cokerie, fabriqués en aciéries
- profilés en acier laminé à froid (p. ex., barres, plaques, tiges, feuilles, rubans), fabriqués dans une aciérie
- barres renforcées avec du béton, fabriquées en aciéries
- réduction directe du minerai de fer
- tréfilage de fils de fer ou d'acier dans une aciérie
- aciéries dotées de fours électriques à arc
- ferro-alliages électrométallurgiques, fabrication
- poteaux de clôture, fer ou acier, fabriqués en aciéries
- ferrochrome, fabrication
- ferromanganèse, fabrication
- ferro-molybdène, fabrication
- ferronickel, fabrication
- ferro-niobium, fabrication
- ferro-phosphore, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- ferrosilicium, fabrication
- ferro-titane, fabrication
- ferro-tungstène, fabrication
- ferro-vanadium, fabrication
- paillettes en fer ou acier, fabriquées dans une aciérie
- fluages, fer ou acier, fabriqués en aciéries
- pièces forgées en fer ou en acier, fabriquées dans une aciérie
- coeurs de croisement, fer ou acier, fabriqués en aciéries
- métaux et produits moulés galvanisés, fabriqués en aciéries
- pièces forgées de fusils, fabriquées en aciéries
- éléments d'alliages non ferreux à haut pourcentage (c.-à-d., ferro-alliages), fabrication
- éléments additifs de ferro-alliages de grande pureté, fabrication
- feuillards, fabriqués en aciéries
- produits en fer et en acier laminé à chaud, fabriqués dans une aciérie
- lingots, fabriqués dans une aciérie
- récupération de minerai de fer à partir de scories de fours à sole
- aggloméré de fer fabriqué en aciéries
- ferro-alliages de manganèse métallique, fabrication
- treillis métalliques, fabriqués en aciérie
- miniaciéries d'acier
- ferro-alliages de silicium de molybdène, fabrication
- tiges de fer ou d'acier à écrous, fabriquées en aciérie
- exploitation de mini-aciéries dotées de fours électriques à arc
- pâte, fer ou acier, fabriquée en aciéries
- fer en gueuse, fabrication
- palplanches, fer ou acier, fabriquées en aciéries
- tuyaux en fer ou en acier, fabriqués dans une aciérie
- laminoir à tôle

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- tôle d'acier, fabrication
- poudre, fer ou acier, fabriquée en aciéries
- production d'alliages de fer
- couler des lingots ou produire des formes simples de fer et d'acier telles que plaques, feuilles, rubans, tiges et barres; et d'autres produits ouvrés
- joints et attaches de rails, fabriqués en aciéries
- passages à niveau, fer ou acier, fabriqués en aciéries
- rails, fer ou acier, fabriqués en aciéries
- rails, relaminés ou refaits en aciéries
- récupération des déchets de fer et d'acier à partir de scories
- tiges, fer ou acier, fabriquées en aciéries
- rideaux de palplanches, unis, fer ou acier, fabriqués en aciéries
- tôle d'acier, fabriquée en aciéries
- morceaux d'acier pour obus, fabriqués en aciéries
- ferro-alliages de silicomanganèse, fabrication
- bande, fer ou acier, fabriquée en aciéries
- brames d'acier, fabriquées en aciéries
- ferro-alliages de spiegel, fabrication
- cylindres, fabriqués en aciéries
- fer d'éponge, fabrication
- acier inoxydable, fabriqué en aciéries
- boulets d'acier, fabriqués en aciéries
- aciéries
- produits en acier (p. ex., barres, plaques, tiges, feuilles, profilés), fabriqués dans une aciérie
- acier, fabrication
- rubans en fer ou en acier galvanisés, fabriqués dans une aciérie
- rubans en fer ou en acier, fabriqués dans une aciérie
- profilés de charpente, fer ou acier, fabriqués en aciéries
- superalliages en fer ou en acier, fabriqués dans une aciérie

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331110 Sidérurgie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- tôle plombée, fabriquée en aciéries
- tôles plombées en fer ou en acier, longues ou courtes fabriquées en aciéries
- selles, fer ou acier, fabriquées en aciéries
- acier chromé-chromaté, fabriqué en aciéries
- fer blanc, fabriqué en aciéries
- acier à outil, fabriqué en aciéries
- fer rond, fer ou acier, fabriqué en aciéries
- tubes en fer ou en acier, fabriqués dans une aciérie
- tubes en acier sans soudure, fabriqués en aciéries
- tuyaux, acier ou fer forgé, fabriqués en aciéries
- tubages, fer ou acier, fabriqués en aciéries
- roues d'automobiles et locomotives, fer ou acier, fabriquées en aciéries
- produits tréfilés en fer ou en acier, fabriqués dans une aciérie
- fer forgé ou canalisation et tuyau d'acier, fabriqués en aciérie

Exclusions :

- fabriquer des formes simples en fer ou en acier en laminant à froid du métal acheté, ou fabriquer par étirage du fil métallique à partir de barres, tiges ou fil achetés (voir 33122 Laminage et étirage d'acier acheté)
- fabriquer des tuyaux et des tubes en fer et en acier à partir de métaux achetés (voir 331210 Fabrication de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté)
- exploitation de fours à coke (voir 324190 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

331210 Fabrication de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des tuyaux et des tubes en fer ou en acier, soudés ou non, et de gros tuyaux d'acier rivetés, à partir d'acier acheté.

Exemples inclus :

- tubes de chaudières, fabriqués d'acier acheté
- tubes de canalisation pour pétrole ou gaz, fabriqués à partir d'acier acheté
- canalisation et tube pour pétrole (p. ex., coffrage, tubage et tige de forage), fabriqués de fer ou d'acier achetés
- tubes et tuyaux en acier, fabriqués à partir d'acier acheté
- tubes, tuyaux ou canalisations (p. ex., rivetés, roulés agrafés, sans soudure, soudés), fabriqués à partir de fer ou d'acier acheté
- tubages de puits (p. ex., rivetés, roulés agrafés, soudés, forgés), fabriqués à partir de fer ou d'acier acheté

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331221 Fabrication de formes en acier laminé à froid

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à laminer à froid des barres, feuilles et rubans d'acier ainsi que d'autres produits en acier, à partir d'acier acheté.

Exemples inclus :

- barres d'acier fabriquées d'acier acheté
- angles formés à froid (H, I, T, U, etc.) (sauf membrures d'acier profilé)
- formes en acier laminé à froid (p. ex., barres, plaques, tiges, feuilles, rubans), fabriquées à partir d'acier acheté
- formage d'ondulations de fer ou d'acier acheté
- paillettes, fabriquées de fer ou d'acier achetés
- feuillard d'acier brillant, fabriqué à partir d'acier acheté
- laminage à chaud d'acier acheté
- formes simples en fer (sauf tuyaux, tubes ou fils), fabriquées à partir de fer acheté
- tige, fabriquée de fer ou d'acier acheté
- pâte, fabriquée de fer ou d'acier achetés
- poudre, fabriquée de fer ou d'acier achetés
- bande d'acier pour lame de rasoir, fabriquée à partir d'acier acheté
- réchauffer l'acier et les formes en acier laminées à chaud
- produits en acier laminé, fabriqués à partir d'acier acheté
- tôle d'acier, fabriquée d'acier acheté
- formes simples en acier (sauf tuyaux, tubes ou fils), fabriquées à partir d'acier acheté
- bande d'acier fabriquée à partir d'acier acheté
- fil plat en rouleau, fabriqué à partir de fer ou d'acier acheté

Exclusions :

- tubes, tuyaux et formes simples en acier et en fer, fabriqués à partir d'acier et fer achetés (voir 331210 Fabrication de tubes et de tuyaux en fer et en acier à

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

partir d'acier acheté)

- fabrication de charpentes d'acier travaillé (voir 332319 Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes)
- fabriquer des formes en acier à partir d'acier fabriqué dans le même établissement (voir 331110 Sidérurgie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331222 Étirage de fils d'acier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à étirer au travers d'une filière en carbure métallique des tiges, barres ou câbles en fer ou en acier pour produire du fil métallique.

Exemples inclus :

- fil barbelé et torsadé, fabriqué dans une tréfilerie
- paniers, fer ou acier, fabriqués en tréfileries
- clous à tête perdue, fer ou acier, fil ou coupé, fabriqués en tréfileries
- câbles, en acier ou en fer, électriques, fabriqués en tréfilerie
- câbles isolés ou armés en fer ou en acier, fabriqués dans une tréfilerie
- grillage à simple torsion en fer ou en acier, fabriqué dans une tréfilerie
- étirer des câbles en acier et fabriquer des produits tréfilés
- étirage de fils, à partir de fer ou d'acier acheté
- étirage de fils à partir de fer ou d'acier acheté et fabrication de produits tréfilés
- poteaux, barrières et fournitures de clôture, fer ou acier, fabriqués en tréfileries
- tirants de coffrage, fabriqués en usine de tréfilage, fabrication
- clous de fers à cheval, fabriqués en tréfilerie
- câble isolé d'acier, capable d'être utilisé comme conducteur, fabriqué en tréfilerie
- clous et mailles en fer ou en acier, fabriqués dans une tréfilerie
- trombones (attache-feuilles) en fer ou en acier, fabriqués dans une tréfilerie
- agrafes, broquettes et crampons en fer ou en acier, fabriqués dans une tréfilerie
- chaîne d'acier, fabriquée en tréfilerie
- fils de ligature, de fer ou d'acier, fabriqués en tréfilerie
- treillis métalliques, fer ou acier, fabriqués en tréfileries
- cages en treillis métalliques, fer ou acier, fabriquées en tréfileries
- chariots en fil (p. ex., domestique, d'épicerie, industriel), fabriqués en usine de filetage, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331222 Étirage de fils d'acier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- toiles métalliques, fer ou acier, fabriquées en tréfileries
- cintres en fil de fer ou d'acier, fabriqués dans une tréfilerie
- fils de fer ou d'acier (p. ex., armés, nus ou isolés), fabriqués dans une tréfilerie
- fil électrique en fer ou en acier, fabriqué dans une tréfilerie

Exclusions :

- fabriquer par étirage du fil d'aluminium (voir 331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium)
- fabriquer par étirage du fil de cuivre (voir 331420 Laminage, étirage, extrusion et alliage du cuivre)
- fabriquer par étirage du fil non ferreux, sauf en cuivre et en aluminium (voir 331490 Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux (sauf le cuivre et l'aluminium))
- fabriquer du fil en métaux ferreux à partir de fer ou d'acier produit dans le même établissement (voir 331110 Sidérurgie)
- fabriquer des produits en fil métallique non isolé à partir de fil étiré dans d'autres établissements (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331313 Production primaire d'alumine et d'aluminium

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à extraire de l'alumine, généralement de bauxite, ou à produire de l'aluminium à partir d'alumine.

Exemples inclus :

- alumine (oxyde d'aluminium), raffinage à partir de bauxite
- fonte d'alumine en aluminium
- alliages d'aluminium, fabriqués en usines d'aluminium de première transformation
- formes simples en aluminium (p. ex., barres, lingots, tiges, feuilles), fabriquées dans une usine d'aluminium de production primaire
- lingots et autres formes en aluminium de production primaire, fabriqués dans une usine d'aluminium de production primaire
- oxyde d'aluminium, raffinage
- aluminium, production à partir d'alumine ou de bauxite
- fonte de la bauxite
- extrusion de lingot, fabriqué en usines d'aluminium de première fusion
- lingots en aluminium de production primaire, fabrication
- production première d'aluminium et fabrication d'alliages en aluminium
- production première d'aluminium et fabrication de formes en aluminium (p. ex., barre, lingot, tige, feuille)
- affinage primaire d'aluminium
- aluminium, fonderies de première fusion
- laminer, étirer, couler ou extruder des formes simples à partir de l'aluminium produit dans le même établissement
- brames d'aluminium de première fusion, fabrication

Exclusions :

- laminer, étirer, extruder ou allier de l'aluminium acheté (voir 331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à laminer des lingots d'aluminium achetés; à laminer davantage pour produire des feuilles ou des plaques par laminage à chaud ou à froid; à transformer par étirage des alliages d'aluminium en diverses formes, telles que fils métalliques; à fabriquer par extrusion des formes simples; à fabriquer des alliages d'aluminium.

Exemples inclus :

- alliages, billettes et lingots d'aluminium, fabriqués à partir de métaux achetés
- barres, tiges et blooms pour tubes en aluminium, fabriqués par l'extrusion d'aluminium acheté
- formes simples en aluminium (p. ex., barres, lingots, tiges, feuilles), fabriquées à partir d'aluminium acheté
- paillettes, pâtes et poudres d'aluminium, fabriquées d'aluminium acheté
- papier et feuilles d'aluminium, fabriqués par laminage d'aluminium acheté
- tôle d'aluminium, fabriquée d'aluminium acheté
- fils et câbles d'aluminium, nus et non isolés, fabriqués en tréfileries
- câbles et fils en aluminium, fabriqués à partir d'aluminium acheté
- produits de fil d'aluminium (p. ex., grillages, clous, toiles ou treillis métalliques), fabriqués dans des tréfileries
- aluminium, récupération à partir de débris ou d'écume
- câbles et fils isolés pour automobiles et aéronefs, fabriqués en tréfilerie d'aluminium
- barres, fabriquées à partir d'aluminium acheté
- barres, lingots ou tiges fabriqués par laminage d'aluminium acheté
- cordons amovibles, isolés et flexibles, fabriqués en tréfilerie d'aluminium
- produire de fil d'aluminium, qu'ils lui fassent ensuite subir ou non d'autres opérations, par exemple pour l'isoler
- fils d'aluminium isolés (p. ex., appareillage, électrique, coaxial, communication), fabriqués dans une tréfilerie d'aluminium
- fils, câbles et fils de bobinage isolés, fabriqués en tréfilerie d'aluminium

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- aluminium fondu, fabriqué à partir d'aluminium acheté
- autres laminages ou étirages d'aluminium acheté
- tuyaux en aluminium, fabriqués à partir d'aluminium acheté
- rails fabriqués à partir d'aluminium acheté
- extraire de l'aluminium de débris
- tiges, fabriquées à partir d'aluminium acheté
- écume et débris d'aluminium, raffinage en lingots
- feuillard d'aluminium, fabrication
- profilés, fabriqués à partir d'aluminium acheté
- tubes d'aluminium soudés
- fil en aluminium, fabriqué dans une tréfilerie

Exclusions :

- laminer, étirer, extruder ou allier de l'aluminium produit dans le même établissement (voir 331313 Production primaire d'alumine et d'aluminium)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331410 Fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fondre à partir de minerais des métaux non ferreux autres que l'aluminium; à raffiner ces métaux par des procédés électrolytiques ou autres.

Exemples inclus :

- anodes de cuivre pour électroraffinage, fabrication
- antimoine, fonte et affinage primaire
- barres, fabriquées en usines de fonte et affinage primaire du cuivre
- béryllium, fonte et affinage primaire
- bismuth, fonte et affinage primaire
- cuivre à soufflures (cuivre brut), fabrication
- cadmium, fonte et affinage primaire
- chrome, fonte et affinage primaire
- cobalt, fonte et affinage primaire
- alliages de cuivre, fabriqués dans une usine de fonte et d'affinage primaire de cuivre
- affinage de concentrés de cuivre
- formes simples en cuivre (p. ex., barres, billettes, lingots, plaques, feuilles), fabriquées dans une usine de fonte et d'affinage primaire de cuivre
- cuivre, fonte et affinage primaire
- germanium, affinage et fonte primaire
- lingot d'or ou argent aurifère, produit en usines de fonte et d'affinage primaire
- or, fonte et affinage primaire
- iridium, fonte et affinage primaire
- plomb, fonte et affinage primaire
- magnésium, fonte et affinage primaire
- nickel, fonte et affinage primaire
- niobium, affinage et fonte primaire

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- alliages non-ferreux, fabriqués dans une usine de fonte et d'affinage primaire (sauf l'aluminium)
- fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)
- métaux non ferreux (sauf l'aluminium), fonte et affinage primaire
- platine, fonte et affinage primaire
- métaux précieux, fonte et affinage primaire
- affinage primaire de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)
- fonte primaire de métaux non-ferreux (sauf aluminium)
- métaux non ferreux (sauf aluminium), affinage primaire
- rhénium, affinage et fonte primaire
- laminer ou extraire des formes simples à partir des métaux produits dans le même établissement
- sélénium, affinage et fonte primaire
- argent, fonte et affinage primaire
- fonte de métaux non ferreux (sauf aluminium)
- fonte primaire de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)
- tantale, affinage et fonte primaire
- tellure, affinage et fonte primaire
- étain, affinage et fonte primaire
- alliages à base d'étain, fabriqués en usines de fonte et d'affinage primaire (sauf aluminium)
- titane, fonte et affinage primaire
- tungstène, fonte et affinage primaire
- uranium, fonte et affinage primaire
- zinc, fonte et affinage primaire
- zirconium, fonte et affinage primaire

Exclusions :

- fondre et raffiner de l'aluminium (voir 33131 Production et transformation d'alumine et d'aluminium)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331410 Fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- exploitation de mine d'or ou d'argent (voir 212220 Extraction de minerais d'or et d'argent)
- laminer, étirer, extruder du cuivre acheté et en faire des alliages (voir 331420 Laminage, étirage, extrusion et alliage du cuivre)
- laminer, étirer, extruder des métaux non ferreux achetés autres que l'aluminium et le cuivre, et en faire des alliages (voir 331490 Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux (sauf le cuivre et l'aluminium))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331420 Laminage, étirage, extrusion et alliage du cuivre

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à laminer, étirer, extruder et ré-allier du cuivre, du laiton, du bronze et d'autres alliages du cuivre, pour en faire des produits tels que plaques, feuilles, rubans, barres, fils et tubes ainsi que des alliages spécialisés.

Exemples inclus :

- alliage de cuivre acheté
- anodes de cuivre pour galvanoplastie, fabriquées de métaux achetés
- cordes et câbles d'appareils, isolés, fabriqués dans une tréfilerie de cuivre
- câbles armés isolés, fabriqués en tréfilerie de cuivre
- fils et câbles isolés pour automobile et aéronef, fabriqués en tréfilerie de cuivre
- barre de cuivre ou en alliage de cuivre, fabriquée de métal acheté
- laiton et bronze fabriqués d'affinage de rebut
- produits en laiton, fabriqués par laminage, étirage, extrusion ou alliage de métal acheté
- produits en bronze, fabriqués par laminage, étirage, extrusion ou alliage de métal acheté
- porte-amorces et culots de cartouches de cuivre ou en alliage de cuivre, fabriqués par étirage, extrusion, laminage ou alliage de métal acheté
- câbles coaxiaux isolés, fabriqués dans une tréfilerie de cuivre
- alliages de cuivre (p. ex., laiton, bronze), fabriqués à partir de métaux achetés et d'alliages à base de cuivre
- formes simples en cuivre et en alliage de cuivre (p. ex., lingots, barres, tiges, feuilles), fabriquées à partir de métal acheté ou de déchets
- feuille de cuivre, fabriquée par étirage de ferraille ou métal achetés
- câble mécanique de cuivre, fabriqué en tréfilerie
- poudre, pâte et flocons de cuivre, fabriqués à partir de cuivre acheté
- produits en cuivre, fabriqués par laminage, étirage, extrusion ou alliage de métal acheté
- cuivre, affinage secondaire (c.-à-d., à partir de métal acheté ou de déchets)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- cuivre, laminage, étirage et extrusion
- produits en fils de cuivre (p. ex., treillis, toiles), fabriqués dans une tréfilerie de cuivre
- cordons amovibles flexibles isolés, fabriqués dans une tréfilerie de cuivre
- fabriquer par étirage du fil de cuivre, qu'ils lui fassent ensuite subir ou non d'autres opérations, par exemple pour l'isoler
- étirage de fils de cuivre à partir de fils achetés
- câbles et fils électriques en cuivre isolé, fabriqués dans une tréfilerie
- fils ou câbles d'énergie isolés, fabriqués en tréfilerie de cuivre
- feuilles en cuivre et en alliage de cuivre, fabriquées par laminage de métal acheté ou de déchets
- fil de bobinage isolé, fabriqué en tréfilerie de cuivre
- pâte fabriquée de cuivre acheté
- tuyaux en cuivre et en alliage de cuivre, fabriqués à partir de métal acheté ou de déchets
- plaque de cuivre et en alliage de cuivre, fabriquée à partir de métal ou ferraille achetés
- poudre, fabriquée à partir de cuivre acheté
- tige de cuivre et en alliage de cuivre, fabriquée à partir de métal ou ferraille achetés
- feuilles de cuivre et en alliage de cuivre, fabriquées à partir de métal ou ferraille achetés
- rubans en cuivre et en alliage de cuivre, fabriqués à partir de métal acheté ou de déchets
- tubes en cuivre et en alliage de cuivre, fabriqués à partir de métal acheté ou de déchets
- fil de cuivre et d'alliage de cuivre, fabriqué dans une tréfilerie
- câble mécanique de cuivre et en alliage de cuivre, fabriqué en tréfilerie
- fil non isolé de cuivre et en alliage de cuivre, fabriqué en tréfileries

Exclusions :

- mouler du cuivre (voir 33152 Fonderies de métaux non ferreux)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- isoler des fils et câbles de cuivre achetés ailleurs (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)
- fabriquer des produits en cuivre et en alliage du cuivre dans un four de fusion ou d'affinage (voir 331410 Fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

331490 Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux (sauf le cuivre et l'aluminium)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à laminer, étirer, extruder et ré-allier des métaux non ferreux et à en faire des produits tels que plaques, feuilles, rubans, barres, fils et tubes ainsi que des alliages spécialisés.

Exemples inclus :

- alliage de métaux non ferreux achetés (sauf aluminium et cuivre)
- alliage de métaux précieux achetés
- anodes de métaux non-ferreux pour galvanoplastie (sauf aluminium, cuivre), fabriquées de métaux achetés
- anodes de métaux précieux pour galvanoplastie, fabriquées de métaux achetés
- corde et câble d'appareils, fabriqués dans une tréfilerie de non-ferreux (sauf aluminium, cuivre)
- fil et câble pour automobile et aéronef, fabriqués dans une tréfilerie de non-ferreux (sauf aluminium, cuivre)
- barre fabriquée de métal non-ferreux acheté (sauf aluminium, cuivre)
- câble coaxial, fabriqué dans une tréfilerie de non-ferreux (sauf aluminium, cuivre)
- fil et câble pour communications, fabriqués dans une tréfilerie de non-ferreux (sauf aluminium, cuivre)
- cordon amovible, flexible, fabriqué dans une tréfilerie de non-ferreux (sauf aluminium, cuivre)
- désétamage de rebuts (p. ex., canettes)
- fabriquer par étirage du fil à partir de métaux non-ferreux (sauf cuivre et aluminium), qu'ils lui fassent ensuite subir ou non d'autres opérations, par exemple pour l'isoler
- fil ou câble d'énergie, fabriqués dans une tréfilerie de non-ferreux (sauf aluminium, cuivre)
- feuille de nickel, faite par laminage de métal ou ferraille achetés
- germanium, récupération à partir de ferraille et/ou alliage de métaux achetés

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- barre, feuille, bande et tube en or et en alliage d'or, fabriqués à partir de métal ou ferraille achetés
- récupération d'argent et d'or, à partir de ferraille et/ou alliage de métaux achetés
- feuilles d'or, fabriquées par laminage de métal acheté ou de déchets
- or, laminage et étirage, à partir de métal acheté ou de déchets
- barre, feuille, bande et tuyau d'iridium, fabriqués de ferraille ou métal achetés
- récupération d'iridium, à partir de ferraille et/ou alliage de métaux achetés
- barre, feuille, bande, et tube de plomb et en alliage de plomb, fabriqués à partir de métal ou ferraille achetés
- plomb, laminage, étirage et extrusion, à partir de métal acheté ou de déchets
- récupération du plomb, à partir de ferraille et/ou alliage de métaux achetés
- barre, feuille, bande et tube de magnésium et en alliage de magnésium, fabriqués à partir de métal ou ferraille achetés
- feuille de magnésium, faite par laminage de métal ou ferraille achetés
- magnésium, laminage, étirage et extrusion, à partir de métal acheté ou de déchets
- magnésium, récupération à partir de ferraille et/ou alliage de métaux achetés
- fil de bobinage isolé, fabriqué en tréfilerie non-ferreux (sauf aluminium, cuivre)
- treillis métallique, fabriqué en tréfilerie non-ferreux (sauf aluminium, cuivre)
- barre, feuille, bande et tube de molybdène et en alliage de molybdène, fabriqués de métal ou ferraille achetés
- laminage, tréfilage ou extrusion de molybdène, à partir de métal ou ferraille achetés
- clous, fabriqués dans une tréfilerie de métaux non ferreux (sauf aluminium et cuivre)
- nickel et alliages de nickel, barres, feuilles, rubans et tubes, fabriqués à partir de métal acheté ou de déchets
- nickel, laminage, étirage et extrusion, à partir de métal acheté ou de déchets
- nickel, récupération à partir de ferraille et/ou alliage de métaux achetés
- alliages non ferreux (sauf aluminium et cuivre), fabriqués à partir de métaux achetés

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- poudre, pâte et flocons de métaux non ferreux (sauf aluminium et cuivre), fabriqués à partir de métaux achetés
- formes en métal non-ferreux (sauf aluminium, cuivre), faites par laminage, tréfilerie ou extrusion de métal acheté
- récupération de métal non-ferreux (sauf aluminium, cuivre), à partir de ferraille
- pâte de métaux non ferreux (sauf aluminium et cuivre), fabriquée à partir de métaux achetés
- tuyaux fabriqués à partir de ferraille ou métal non ferreux (sauf aluminium, cuivre) achetés
- plaque fabriquée à partir de ferraille ou métal non ferreux (sauf aluminium, cuivre), achetés
- barre, feuille, bande et tube de platine et en alliage de platine, fabriqués à partir de métal ou ferraille achetés
- laminage, étirage ou extrusion de platine et en alliage de platine, à partir de métal ou ferraille achetés
- récupération de platine, à partir de ferraille ou/et alliage de métaux achetés
- poudre de métaux non ferreux (sauf aluminium et cuivre), fabriquée à partir de métaux achetés
- barre, feuille, bande et tuyau de métal précieux, fabriqués de métal ou ferraille achetés
- laminage, étirage ou extrusion de métal précieux, à partir de métal ou ferraille achetés
- récupération des métaux précieux, à partir de ferraille et/ou alliage de métaux achetés
- récupération et affinage de métaux non ferreux (sauf aluminium, cuivre), à partir de ferraille
- récupération d'argent à partir de pellicules photographiques exposées ou plaques pour rayons x
- barre fabriquée à partir de ferraille ou métal non ferreux (sauf aluminium, cuivre) achetés
- métaux non ferreux achetés, laminage, étirage et extrusion (sauf aluminium et cuivre)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- affinage secondaire (c.-à-d., de ferraille et métal achetés), métal non-ferreux (sauf aluminium, cuivre)
- affinage secondaire (c.-à-d., à partir de métal acheté et de déchets), métaux précieux
- barre, feuille, bande et tuyau de sélénium, fabriqués de métal ou ferraille achetés
- sélénium, récupération à partir de ferraille et/ou alliage de métaux achetés
- barre, feuille, bande et tube en argent et en alliage d'argent, fabriqués à partir de métal ou ferraille achetés
- feuilles d'aluminium nues fabriquées par laminage de métal ou de ferraille achetés
- argent, laminage, étirage ou extrusion, à partir de métal acheté ou de déchets
- fil de soudure, métal non-ferreux (sauf aluminium, cuivre), fabriqué de métal ou ferraille achetés
- bande de métal non ferreux (sauf aluminium, cuivre), fabriquée à partir de métal ou ferraille achetés
- superalliages à base de métaux non ferreux, fabriqués à partir de métaux achetés ou de déchets
- barre, feuille, bande et tube d'étain et en alliage d'étain, fabriqués à partir de métal ou ferraille achetés
- étain, laminage, étirage ou extrusion, à partir de métal acheté ou de déchets
- étain, récupération à partir de ferraille et/ou alliage de métaux achetés
- barre, feuille, bande et tube de titane et en alliage de titane, fabriqués à partir de métal ou ferraille achetés
- laminage, tréfilage ou extrusion de titane, métal ou ferraille achetés
- tubes, fabriqués à partir de métaux non ferreux achetés ou de déchets (sauf aluminium et cuivre)
- barre, feuille, bande et tube en tungstène, fabriqués à partir de métal ou ferraille achetés
- poudre de carbure de tungstène, obtenue par procédé électrométallurgique
- tige nue de soudure, métal non-ferreux (sauf aluminium, cuivre), fabriquée à partir de métal ou ferraille achetés

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- toile métallique, métal non-ferreux (sauf aluminium, cuivre), fabriquée à partir de métal ou ferraille achetés
- tamis filaire, métal non-ferreux (sauf aluminium, cuivre), fabriqué à partir de métal ou ferraille achetés
- fil de métal non ferreux (sauf aluminium et cuivre), fabriqué dans une tréfilerie
- barre, feuille, bande et tube de zinc et en alliage de zinc, fabriqués à partir de métal ou ferraille achetés
- poussière de zinc, récupération
- zinc, laminage, étirage et extrusion, à partir de métal acheté ou de déchets
- zinc, récupération à partir de ferraille et/ou alliage de métaux achetés
- barre, feuille, bande et tube de zirconium et en alliage de zirconium, fabriqués de métal ou ferraille achetés
- laminage, tréfilage ou extrusion de zirconium, métal ou ferraille achetés

Exclusions :

- isoler des fils et câbles achetés (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)
- fabriquer des produits en métaux non ferreux (sauf l'aluminium) dans un four d'affinage ou de fusion (voir 331410 Fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium))
- alliage, étirage, extrusion et laminage de l'aluminium (voir 331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium)
- alliage, étirage, extrusion et laminage du cuivre (voir 331420 Laminage, étirage, extrusion et alliage du cuivre)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331511 Fonderies de fer

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couler de la gueuse de fer ou des alliages de fer fondus dans des moules pour fabriquer des pièces.

Exemples inclus :

- sabots de frein, pour chemin de fer, en fonte, fabrication
- tuyaux et raccords de tuyaux, en fonte, fabrication
- roues de wagons de chemin de fer en fonte, fabrication
- descente ou pression tuyaux et raccords en fonte, fabrication
- moulage de graphite compacté, qualité brute, fabrication
- moulages bruts en fonte (p. ex., ductile, grise, malléable, aciérée), fabrication
- blocs-cylindres bruts en fonte moulée, fabrication
- manchons filetés de tuyau (en fonte, pour conduite forcée ou tuyau d'égout), fabrication
- fonderies de fonte (c.-à-d., ductile, grise, malléable, aciérée)
- boulets de broyeur en fonte, fabrication
- bornes-fontaines brutes en fonte moulée, fabrication
- moules industriels pour le coulage d'acier en lingots, fabrication
- moulages de fer, qualité brute, fabrication
- plaques d'égout en fonte, fabrication
- moulages de voirie municipale (couvercles de trous d'homme, treillis d'égouts), en fonte grise, fabrication
- moulages perlitiques, en fonte malléable, qualité brute, fabrication
- raccord de tuyauteries, en fonte, fabrication
- cylindres de laminoirs en fonte, fabrication
- conduites (tuyaux) d'égout en fonte, fabrication
- tuyaux de renvoi en fonte, fabrication
- prises d'eau en fonte, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331511 Fonderies de fer

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331514 Fonderies d'acier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à utiliser des moules creux ou pleins pour fabriquer des pièces à partir d'acier fondu.

Exemples inclus :

- moulages de précision à la cire perdue en acier brut, fabrication
- cylindres de laminoirs en acier, fabrication
- fonderies d'acier
- fonderies de moulage de l'acier
- raccords de tube en acier, faits d'acier acheté

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331523 Fonderies de métaux non ferreux, moulage sous pression

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à introduire sous forte pression des métaux non ferreux fondus (aluminium, cuivre, zinc, etc.) dans un moule ou une matrice métallique pour fabriquer des pièces.

Exemples inclus :

- fonderie d'aluminium
- moulage sous pression de l'aluminium, qualité brute, fabrication
- moulages sous pression du béryllium, qualité brute, fabrication
- moulages sous pression du laiton, qualité brute, fabrication
- coulage de bronze sous pression, qualité brute, fabrication
- fonderies de cuivre, moulage sous pression
- coulage de cuivre sous pression, qualité brute, fabrication
- aluminium, moulages bruts sous pression, fabrication
- moulages bruts sous pression de métaux non ferreux, fabrication
- moulages sous pression du plomb, qualité brute, fabrication
- moulages sous pression du magnésium, qualité brute, fabrication
- moulages en alliage de nickel, qualité brute, fabrication
- nickel, moulages bruts sous pression, fabrication
- moulages sous pression du titane, qualité brute, fabrication
- moulages sous pression du zinc, qualité brute, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des pièces en métal non ferreux autrement que sous pression (voir 331529 Fonderies de métaux non ferreux (sauf moulage sous pression))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331529 Fonderies de métaux non ferreux (sauf moulage sous pression)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à couler des métaux non ferreux fondus (aluminium, cuivre, zinc, etc.) dans des moules, autrement que sous pression, pour fabriquer des pièces.

Exemples inclus :

- moulages d'aluminium (sauf moulées), qualité brute, fabrication
- fonderies d'aluminium (sauf sous pression)
- moulages de beryllium (sauf sous pression), qualité brute, fabrication
- fonderies de bronze ou de laiton (sauf sous pression)
- moulages bruts (sauf sous pression) d'aluminium, fabrication
- moulages bruts (sauf sous pression) de cuivre, fabrication
- moulages (sauf sous pression) de métaux non ferreux (sauf aluminium, cuivre), qualité brute, fabrication
- moulages de cuivre et en alliage de cuivre (sauf sous pression), qualité brute, fabrication
- fonderies, cuivre et alliage de cuivre (sauf sous pression)
- moulages de précision à la cire perdue en aluminium brut, fabrication
- moulages de précision à la cire perdue en cuivre brut, fabrication
- moulages de précision à la cire perdue en métaux non-ferreux bruts (sauf aluminium, cuivre), fabrication
- moulages du plomb (sauf sous pression), qualité brute, fabrication
- moulage de magnésium (sauf sous pression), qualité brute, fabrication
- moulages bruts (sauf sous pression) de nickel, fabrication
- moulage (sauf sous pression) de métal non ferreux (sauf aluminium, cuivre), fabrication
- fonderie pour métal non ferreux (sauf aluminium, cuivre et coulé sous pression), fabrication
- moulages en coquille, d'aluminium, qualité brute, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
331529 Fonderies de métaux non ferreux (sauf moulage sous pression)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- moulages en coquille, du cuivre, qualité brute, fabrication
- moulages en coquille, de métaux non-ferreux (sauf aluminium, cuivre), qualité brute, fabrication
- moulages au sable, d'aluminium, qualité brute, fabrication
- moulages au sable, du cuivre, qualité brute, fabrication
- moulages au sable, de métaux non-ferreux (sauf aluminium, cuivre), qualité brute, fabrication
- moulages de titane (sauf sous pression), qualité brute, fabrication
- pièces de fonte en métal blanc (sauf moulage sous pression), qualité brute, fabrication
- moulages de zinc (sauf sous pression), qualité brute, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des pièces en métal non ferreux sous pression (voir 331523 Fonderies de métaux non ferreux, moulage sous pression)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332113 Forgeage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à façonner à chaud un métal au moyen de marteaux ou de presses pour forger des pièces. Le forgeage comprend l'utilisation de matrices pour allonger une pièce, l'écrasement de la pièce pour en réduire la longueur et en augmenter la section transversale, ou le perçage de la pièce. Les techniques employées comprennent le travail au marteau, au marteau-pilon, à la presse, au cylindre et à la forge hydraulique, et le refoulage.

Exemples inclus :

- pièces forgées pour avion, brutes, fabriquées de fer ou d'acier acheté
- aluminium, pièces forgées brutes, fabriquées à partir d'aluminium acheté
- enclumes forgées, brutes, fabriquées de fer et d'acier achetés
- pièces forgées pour automobiles, brutes, fabriquées de fer ou d'acier acheté
- forgeages de laiton, bruts, fabriqués de métal non-ferreux acheté
- forgeages à froid, bruts, fabriqués à partir de fer ou d'acier acheté
- cuivre, pièces forgées brutes, fabriquées à partir de cuivre acheté
- vilebrequins forgés, bruts, en acier, fabriqués de fer et d'acier achetés
- produits estampés, bruts, fabriqués de fer ou d'acier acheté
- pièces forgées de moteur et de turbine, brutes, fabriquées de fer acheté
- pièces forgées ferreuses, brutes, fabriquées à partir de fer ou d'acier acheté
- collet, valve et pièces d'ajustement forgés, bruts, fabriqués de fer ou d'acier acheté
- pièces forgées ferreuses, brutes, fabriquées à partir de métal non-ferreux acheté
- pièces forgées de fusil, brutes, fabriquées de fer ou d'acier acheté
- forgeages au marteau-pilon, bruts, fabriqués de métal acheté
- forgeages à chaud, bruts, fabriqués à partir de métal acheté
- fer, pièces forgées brutes, fabriquées à partir de fer acheté
- profilages semi-finis de fer ou d'acier, fabrication
- pièces forgées de machinerie, brutes, fabriquées de fer ou d'acier acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332113 Forgeage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- forgeages non-ferreux (sauf cuivre et aluminium), bruts, fabriqués à partir de métaux non-ferreux achetés
- accessoires forgés de plomberie, bruts, fabriqués à partir de fer ou d'acier acheté
- installations fixes forgées de plomberie, brutes, faites de métal non-ferreux acheté
- forgeages de presse, bruts, fabriqués de fer ou d'acier acheté
- butoirs d'attelage forgés et bruts pour chemin de fer, fabriqués de fer ou d'acier achetés
- acier, pièces forgées brutes, fabriquées à partir d'acier acheté
- finition de pièces forgées, notamment en les rectifiant ou en les ébavurant, mais sans les transformer davantage
- titane, pièces forgées brutes, fabriquées à partir de titane acheté
- refoulages, bruts, fabriqués de fer ou d'acier acheté

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332118 Estampage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à façonner et découper des feuilles de métal en une ou plusieurs opérations. Ce travail peut s'effectuer en un seul pressage avec une matrice accouplée à la machine, ou en plusieurs pressages avec plusieurs matrices. Des trous, fentes, encoches ou dessins peuvent être aménagés dans la pièce avant son découpage aux dimensions voulues et son ébavurage, ou bien l'opération se limite à un estampage proprement dit. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à façonner sur mesure des feuilles métalliques à l'aide de cylindres rotatifs de différentes formes et dimensions.

Exemples inclus :

- bouchons et capsules de bouteilles en métal, estampage
- châssis d'appareil radio et de télévision en métal non fini, fabrication
- fermetures métalliques, estampage
- capsules en métal (p. ex., bouteilles, canettes), estampage
- profilage sur mesure à l'aide de cylindres rotatifs de produits métalliques
- boîtiers électroniques, métal non ouvré, fabrication
- extrémités de réservoir d'essence, métal non ouvré, fabrication
- gouttières et descentes d'eaux pluviales en tôle, profilage à l'aide de cylindres rotatifs
- loge en métal pour machine de bureau, métal non ouvré, fabrication
- couvercles de bocaux en métal, estampage
- pressage du métal (c.-à-d., estampage) (sauf véhicule automobile, contenant et pièces de monnaie), fabrication
- estampages bruts de métaux (sauf pour véhicules automobiles, canettes et pièces de monnaie), fabrication
- produits de la métallurgie des poudres, fabriqués sur mesure
- profilage à l'aide de cylindres rotatifs de produits métalliques
- repoussage de produits métalliques bruts
- estampages bruts (sauf véhicules automobiles, canettes et pièces de monnaie), métal, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332118 Estampage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Exclusions :

- emboutir des pièces pour automobiles (voir 336370 Emboutissage de pièces en métal pour véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la coutellerie et des couverts plaqués de métal précieux et non précieux.

Exemples inclus :

- outils agricoles à main (p. ex., fourches à foin, binettes, râteaux, bêches), non motorisés, fabrication
- tarières, non motorisées, fabrication
- alènes, fabrication
- haches, fabrication
- lames de scie à ruban, tous genres, fabrication
- ciseaux de coiffeur, fabrication
- arrache-coussinets (outils à main), fabrication
- lames de couteaux et de rasoirs, fabrication
- chalumeaux, fabrication
- décapsuleurs en métal, fabrication
- couteaux de boucher, fabrication
- épisseur de câbles, outil à main, fabrication
- pointes sèches et compas, outils de précision d'ajusteur, fabrication
- ouvre-boîtes (sauf mécaniques), fabrication
- outils à main pour menuisiers (sauf scies), non motorisés, fabrication
- couteaux pour sculpture, fabrication
- pistolets à calfeutrer non motorisés, fabrication
- serre-joints, fabrication
- chaînes pour scies à chaîne, fabrication
- ciseaux à bois, fabrication
- lames de scies circulaires, tous genres, fabrication
- couperets, fabrication
- tondeuses pour animaux non motorisées, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- coupe-ongles, fabrication
- tondeuses à cheveux, pour humain, non motorisées, fabrication
- batteries de cuisine en métal, fabrication
- coordonnées et traceur de niveau, appareils de mesure, outils de précision d'ajusteur, fabrication
- mèches d'outils à chanfreiner et à lamer le bois, fabrication
- coupe-verre, fabrication
- matrices de découpage (p. ex., cuir, papier, textile), fabrication
- emporte-pièces (sauf matrices à découper le métal), fabrication
- comparateur à cadran, outils de précision d'ajusteur, fabrication
- séparateurs, outils de précision d'ajusteur, fabrication
- planes, fabrication
- forets pour la menuiserie, fabrication
- perceuses à main, non motorisées, fabrication
- outils coupants pour la menuiserie (p. ex., tarières, forets, vrilles, fraises coniques), non motorisés, fabrication
- batteries de cuisine en métal émaillé, fabrication
- traceurs à main, non motorisés, fabrication
- limes et râpes à main, fabrication
- rubans de tirage (c.-à-d., outil de filage électrique), fabrication
- couvert ou coutellerie (fourchettes, cuillères, couteaux), métal de base, plaqué de métaux précieux, fabrication
- couvert ou coutellerie (p. ex., fourchettes, cuillères, couteaux), métaux non précieux, fabrication
- fourches à main (p. ex., jardin, foin, fumier, pierre), fabrication
- outils à main pour jardiniers, non motorisés, fabrication
- cale étalon, outils de précision d'ajusteur, fabrication
- jauges (sauf optiques), outils de précision d'ajusteur, fabrication
- extracteurs de pignons à main, fabrication
- vrilles (c.-à-d., outils coupants), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- gouges, travail du bois, fabrication
- lames de scie à métaux, fabrication
- marteaux à main, fabrication
- épandeurs manuels (p. ex., grain, engrais, chaux), fabrication
- scies à main de tous genres non motorisées, fabrication
- outils à main à lame métallique (p. ex., couteau à mastiquer, grattoirs, tournevis), non motorisés, fabrication
- outils tranchants manuels, non motorisés, fabrication
- hachettes, fabrication
- fourches à foin, fabrication
- cisailles à haies et taille-haies, non électriques, fabrication
- binettes à main pour jardiniers et maçons, fabrication
- outils à main, crochet (p. ex., serpe, faucille, croc à balles, écossage), fabrication
- couteaux de chasse ou de pêche, fabrication
- cuillères à crème glacée, fabrication
- crics (sauf hydrauliques et pneumatiques), fabrication
- crics (à vis et à crémaillère), pour véhicules automobiles, fabrication
- outils à main pour bijoutiers, non motorisés, fabrication
- équipement de cuisine pour cafétérias, restaurants, fabrication
- ustensiles de cuisine en métal (p. ex., passoires, presse-ail, cuillères à crème glacée, spatules), fabrication
- ustensiles de cuisine en métal (sauf coupants), fabrication
- ébauches de couteaux, fabrication
- couteaux mécaniques (sauf pour le découpage du métal), fabrication
- lames de cisailles (travail des métaux), fabrication
- outils à main pour jardins et pelouses, non motorisés, fabrication
- tondeuses à gazon manuelles, fabrication
- épuisettes ramasse-feuilles de surface et de profondeur (pour piscines), non motorisées, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- niveaux pour menuisiers, fabrication
- machettes, fabrication
- maillets (p. ex., caoutchouc, bois), ménage, fabrication
- fabrication de limes et d'autres outils à main ou tranchants, utilisés pour le travail des métaux et du bois et pour des travaux généraux d'entretien
- outils à main pour maçons, fabrication
- massues de métal, fabrication
- instruments de mesure pour machinistes (sauf optique), fabrication
- outils à main pour mécaniciens, non motorisés, fabrication
- lames de scie à découper le métal, fabrication
- micromètres, outils de précision d'ajusteur, fabrication
- boîtes à onglets, fabrication
- articles pour la cuisine (p. ex., boîtes à pain, pots à ingrédients, plateaux à gâteaux), produits métalliques, fabrication
- pics ou pioches (c.-à-d., outils à main), fabrication
- rabots à main, non motorisés, fabrication
- pinces, outils à main, fabrication
- outils de plombier à main, fabrication
- canifs, fabrication
- terrassiers pour poteaux, non motorisés, fabrication
- pilons à pommes de terre, fabrication
- éplucheurs de pommes de terre, non électriques, fabrication
- casseroles, produits métalliques, fabrication
- autocuiseurs domestiques, fabrication
- leviers (outils à main), fabrication
- poinçons (sauf pour papier), fabrication
- couteaux à mastiquer, fabrication
- râteaux, outils à main non motorisés, fabrication
- râpes, outils à main, fabrication
- clés à rochets, non motorisées, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- rasoirs (sauf électriques), fabrication
- règles en métal, fabrication
- lames de scie de tous genres, fabrication
- scies à main, non motorisées, fabrication
- ciseaux non électriques, fabrication
- pelles à main en métal (sauf pour cuisine), fabrication
- vis à vérin, fabrication
- tournevis, non motorisés, fabrication
- faux, fabrication
- cisailles non électriques, fabrication
- faucilles, fabrication
- tamis à main, fabrication
- masses, fabrication
- douilles et jeux de douilles, fabrication
- fers et pistolets à souder à main (y compris électriques), fabrication
- pointes et petites pointes de fer à souder, fabrication
- bêches et pelles, outil à main, fabrication
- équerres de menuisier, en métal, fabrication
- lames de scie à découper la pierre, fabrication
- tailleurs de pierre, outils à main de, non motorisés, fabrication
- épées en métal non précieux et plaquées de métal précieux, fabrication
- ciseaux de tailleur, fabrication
- ciseaux de couturier, non électriques, fabrication
- rubans à mesurer en métal, fabrication
- bouilloires et cafetières, produits métalliques (sauf électriques, verre), fabrication
- cisailles de ferblantier, fabrication
- pinces à huîtres, fabrication
- outils à main non motorisés (sauf de cuisine), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- truelles, fabrication
- étaux (sauf accessoires de machines), fabrication
- enlève-roue, outil manuel, fabrication
- fouets (c.-à-d., ustensiles de cuisine), produits métalliques, fabrication
- lames de scie à couper le bois, fabrication
- clés à main, non motorisées, fabrication
- jauges en métal, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'ouvre-boîtes électriques domestiques (voir 335210 Fabrication de petits appareils électroménagers)
- fabrication de jauges optiques, outils de précision d'ajusteur (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- fabriquer de la coutellerie en métal précieux (voir 339910 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332311 Préfabrication de bâtiments en métal et de leurs composants

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préfabriquer des bâtiments métalliques.

Exemples inclus :

- hangars préfabriqués pour aéronefs, en métal, fabrication
- édifices préfabriqués en métal (sauf mobiles), fabrication
- cadre de métal pour abris d'autobus, fabrication
- abris d'auto préfabriqués en métal, fabrication
- habitations préfabriquées en métal, fabrication
- bâtiments de ferme préfabriqués en métal, fabrication
- garages préfabriqués, en métal, fabrication
- remises de jardin préfabriquées en métal, fabrication
- gloriettes (gazebos), cadres en métal, fabrication
- silos de stockage de grains en métal, fabrication
- serres préfabriquées en métal, fabrication
- maisons préfabriquées en métal, fabrication
- fabrication de structures portables en métal
- édifices de bureau et d'usine, préfabriqués en métal, fabrication
- panneaux de bâtiments préfabriqués en métal, fabrication
- bâtiments mobiles préfabriqués en métal, fabrication
- bâtiments préfabriqués en métal, fabrication
- préfabrication de bâtiments en métal et de leurs composants
- sections pour bâtiments préfabriqués, en métal, portatives, fabrication
- sections de bâtiments préfabriqués en métal (sauf mobiles), fabrication
- silos préfabriqués en métal, fabrication
- silos préfabriqués en métal, fabrication et installation
- solariums préfabriqués en métal, fabrication
- bâtiments de services préfabriqués en métal, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- entrepôts préfabriqués en métal, fabrication

Exclusions :

- préfabriquer des bâtiments à ossature de bois (voir 321992 Préfabrication de bâtiments en bois)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332314 Fabrication de barres pour béton armé

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des assemblages et autres ouvrages de barres d'armature pour le béton, par coupage, pliage et façonnage de barres d'armature à haute adhérence achetées.

Exemples inclus :

- barres d'armature à haute adhérence (barres nervurées à béton armé), fabrication
- barres d'armature pour le béton (c.-à-d., barres à béton armé), fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332319 Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne dont l'activité principale consiste à découper, percer, plier, façonner et souder des plaques d'acier achetées pour en faire des tôles épaisses et des éléments de charpente.

Exemples inclus :

- sas en plaque métallique ouvrée, fabrication
- déflecteurs, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- sections de barges préfabriquées en métal, fabrication
- bacs, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- sections de bateaux préfabriquées en métal, fabrication
- sections de ponts préfabriquées en métal, fabrication
- ponts préfabriqués, fabrication
- bouées, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- enveloppe de ventilateur centrifuge, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- goulottes, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- couverts recuits, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- buses, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- cubilots en plaque métallique ouvrée, fabrication
- cyclones industriels, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- barrières en tôle pour barrage, fabrication
- conduits, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- joints de dilatation, fabrication
- poutrelles ouvrées, fabrication
- tôles fortes ouvrées, fabrication
- fabrication sur mesure ou à la chaîne de produits de tôle en acier pour un montage en usine ou sur place
- charpentes ouvrées (p. ex., de ponts, d'édifices), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- couverts flottants, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- vantelles d'écluses en plaque de métal, fabrication
- crics roulants en métal, fabrication
- poteaux ajustables pour plancher en métal, fabrication
- canaux en plaque métallique ouvrée, fabrication
- chambres de fumigation ou stérilisation, plaque métallique ouvrée, fabrication
- poutres maîtresses pour ponts et bâtiments, produits métalliques, fabrication
- hottes industrielles, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- grue élévatrice, en plaque métallique laminée, fabrication
- trémies, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- couvertes industrielles, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- poutrelles à treillis en acier, grande portée, fabrication
- agrès de la poche, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- poches de coulées, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- grilles d'atterrissage en métal pour aéronefs, fabrication
- revêtement industriel, plaque métallique ouvrée, fabrication
- fabrication d'aire d'atterissage d'hélicoptères en aluminium
- fours à métaux, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- boucliers nucléaires en tôle forte ouvrée, fabrication
- fabrication et installation d'autres tôles fortes et éléments de charpentes
- conduites forcées, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- recouvrement de pilotis, plaque métallique ouvrée, fabrication
- tuyaux, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- tôleries épaisses (p. ex., fléchissement, coupage, poinçonnage, façonnage, soudage), produits métalliques, fabrication
- supports (p. ex., ordures), en plaque métallique ouvrée, fabrication
- sections de tours de radio et de télévision (c.-à-d., charpente), produits métalliques, fabrication
- sections de ponts de chemin de fer ou de voie publique, en métal préfabriqué, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332319 Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- enceinte de confinement de cuves, plaque métallique ouvrée, fabrication
- plates-formes pour forage, plaque métallique ouvrée, fabrication
- tubage de missile, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- écran en palplanches, en plaque métallique, fabrication
- sections de navires en métal préfabriqué, fabrication
- cheminées industrielles, plaque métallique ouvrée de chaudière, fabrication
- chambres d'apesanteur, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- poutrelles en acier, fabrication
- bâti de chargement de wagons de chemin de fer (c.-à-d., pour le transport des véhicules automobiles), fabrication
- charpentes de métal, fabrication
- acier de construction ouvrée, fabrication
- sections de tour de télévision, structure métallique préfabriquée, fabrication
- sections de tour de transmission, structure métallique préfabriquée, fabrication
- tours et pylônes de transmission préfabriqués, fabrication
- chevalet de boîte à ordures, en plaque métallique ouvrée, fabrication
- pontons en acier, fabrication
- auges industrielles, plaque métallique ouvrée, fabrication
- plaques métalliques de connexion, ouvrées, fabrication
- revêtements de tunnels en tôle forte ouvrée, fabrication
- tunnels aérodynamiques, plaque métallique ouvrée, fabrication
- assemblages soudés, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332321 Fabrication de portes et de fenêtres en métal

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer portes et fenêtres, seuils, cadres de portes et fenêtres, moustiquaires, moulures et garnitures métalliques (habituellement en acier ou en aluminium).

Exemples inclus :

- plinthe en métal, fabrication
- enceintes de baignoire, cadre métallique, fabrication
- châssis de métal, fabrication
- assemblages de porte et jambage, en métal, fabrication
- cadres et châssis de portes en métal, fabrication
- portes coupe-feu en métal, fabrication
- cadres de portes et de fenêtres en métal, fabrication
- portes de garage en métal, fabrication
- portes de hangar en métal, fabrication
- blocs-fenêtres de construction hermétique, cadre de métal, fabrication
- fenêtres isolées de construction hermétique, cadre de métal, fabrication
- jalousies, en métal, fabrication
- fenêtres à persiennes, métal, fabrication
- portes roulantes en métal pour bâtiments et entrepôts industriels, fabrication
- châssis, porte et fenêtre en métal, fabrication
- moustiquaires de portes, cadre en métal, fabrication
- volets pour portes et fenêtres en métal, fabrication
- puits de lumière, cadre de métal, fabrication
- devantures de magasin préfabriquées, en métal, fabrication
- contre-portes et contre-fenêtres en métal, fabrication
- garnitures métalliques pour portes et fenêtres, fabrication
- coupe-bise en métal, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- moulures et garnitures métalliques de fenêtres (sauf pour véhicules automobiles), fabrication
- moustiquaires, cadre en métal, fabrication

Exclusions :

- fabrication de pièces de carrosserie matricées pour véhicules automobiles (p. ex., pare-boue (ailes), enjoliveurs de roue, toits, garnitures, pièces moulées, pare-chocs) (voir 336370 Emboutissage de pièces en métal pour véhicules automobiles)
- fabrication de portes et fenêtres en bois, recouvertes de métal (voir 321911 Fabrication de fenêtres et de portes en bois)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

332329 Fabrication d'autres produits métalliques d'ornement et d'architecture

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits métalliques d'ornement et d'architecture.

Exemples inclus :

- systèmes de suspension acoustique en métal, fabrication
- pavillons d'aération, en tôle, fabrication
- ouvrages métalliques d'architecture, fabrication
- auvents, en tôle, fabrication
- rampes pour balcons, en métal, fabrication
- installations fixes de banque en métal décoratif, fabrication
- balustres métalliques, fabrication
- étable à stabulation entravée, en métal, fabrication
- motifs de cuivre, ornementation, fabrication
- marquises en tôle, fabrication
- enveloppes, en tôle, fabrication
- échelles de secours en chaîne, métal, fabrication
- cheminées, en tôle, fabrication
- manche à charbon, en tôle, fabrication
- coffrages pour béton en tôle, fabrication
- corniches en tôle, fabrication
- chapeau, en tôle, fabrication
- conduits souterrains, en tôle, fabrication
- murs-rideaux, fabrication
- mouilleurs, en tôle, fabrication
- auvents de porte, en tôle, fabrication
- tuyaux de descente pluviale en tôle, fabrication
- conduits en tôle, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- égout de toit en tôle, fabrication
- gouttières en tôle, fabrication
- coudes (pour tube conducteur, conduits d'air chaud, tuyau de poêle), en tôle, fabrication
- rampe d'élévateurs, en métal, fabrication
- clôtures et portillons (sauf en fil métallique) en métal, fabrication
- escaliers de secours en métal, fabrication
- métal pour mâts de drapeaux, fabrication
- panneaux d'acier à plancher ajourés (c.-à-d., grilles), fabrication
- revêtements de sol en tôle, fabrication
- conduits de poêle ou de chaudière (en tôle), fabrication
- canaux de jaugeage en tôle, fabrication
- coffrage en tôle pour le béton, fabrication
- contour de fournaise, en tôle, fabrication
- conduits de chaudière (en tôle), fabrication
- profilés de fourrure, tôle, fabrication
- chutes à déchets, en tôle, fabrication
- barrières en tôle, fabrication
- portillons en métal (sauf en fil métallique), fabrication
- grilles et grillage en tôle, fabrication
- grilles décoratives en métal, fabrication
- garde-fous pour balustrades et rampes, en tôle, fabrication
- gouttières, en tôle (sauf formée à galet sur mesure), fabrication
- garde-fous en tôle pour voies publiques, fabrication
- hottes de cuisinière (sauf domestique), en tôle, fabrication
- canalisation d'irrigation en tôle, fabrication
- poutrelles en tôle, fabrication
- échelles, installation permanente, métallique, fabrication
- lampadaires en métal, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- latte en métal expansible, fabrication
- candélabres en métal, fabrication
- enclos, box et stalles pour bétail, fabrication
- persiennes, en tôle, fabrication
- dispositifs de protection pour machines (en tôle), fabrication
- descentes de courrier en tôle, fabrication
- pièces décoratives en métal, fabrication
- cloisons, décoratives en métal, fabrication
- enveloppes de pilotis en tôle, fabrication
- tuyau de balustres, en métal, fabrication
- couvre tuyaux en métal, fabrication
- garde-corps tubulaires en métal, fabrication
- tuyaux en tôle, fabrication
- pannes de métal, fabrication
- boucliers et enceintes de radiateurs (en tôle), fabrication
- rampes en métal, fabrication
- registres à air, métal, fabrication
- plates-formes de toit, tôle, fabrication
- toitures en tôle, fabrication
- échafaudages métalliques, fabrication
- revêtements de comptoir de métal, non fabriqués sur le site de la construction
- ouvrages en tôle (sauf estampés), fabrication
- parements en tôle, fabrication
- poteaux de signalisation en métal, fabrication
- porte-ski métallique, extérieur, fabrication
- goulottes, tôle, fabrication
- rambardes d'escalier en métal, fabrication
- marches d'escalier, en métal, fabrication
- cages d'escaliers, en métal, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- marches en métal, fabrication
- stalles métalliques, fabrication
- panneau de poêle, en tôle, fabrication
- tuyau et conduits de poêle (en tôle), fabrication
- montants en tôle, fabrication
- plafonds suspendus, métal, fabrication
- cage d'élévateur, en tôle, fabrication
- ventilateurs en tôle, fabrication
- puits de lumière en tôle, fabrication
- puits de fenêtre, en tôle, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des clôtures et barrières avec du fil métallique acheté (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)
- fabrication de hottes de cuisine en tôle, résidentielles (voir 335210 Fabrication de petits appareils électroménagers)
- préfabriquer des bâtiments en métal (voir 332311 Préfabrication de bâtiments en métal et de leurs composants)
- fabrication de gouttières et descentes d'eaux pluviales en tôle, façonner sur mesure à l'aide de cylindres rotatifs (voir 332118 Estampage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332410 Fabrication de chaudières et d'échangeurs de chaleur

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à découper, façonner et souder des plaques, barres ou feuilles de métal, des tuyaux et des tubes, sur mesure ou à la chaîne, pour fabriquer des chaudières et leurs pièces (y compris celles des centrales nucléaires) montées en usine ou sur place. Ces établissements peuvent à la fois fabriquer et installer.

Exemples inclus :

- refroidisseurs (c.-à-d., échangeurs de chaleur), fabrication
- réchauffeurs d'air pour chaudières, fabrication
- condenseurs barométriques, fabrication
- tambour de chaufferie, fabrication
- boîtes de condenseurs, en métal, fabrication
- économiseurs (c.-à-d., appareils de chaudières à pression), fabrication
- échangeurs thermiques (de chaleur), fabrication
- enveloppes extérieures d'échangeurs thermiques intermédiaires, fabrication
- chaudières marines, fabrication
- faisceaux nucléaires et barres de commandes, fabriqués de pétrole acheté
- mécanismes d'entraînement de barres de commande de réacteurs nucléaires, fabrication
- chaudières nucléaires, fabrication
- réacteurs nucléaires, fabrication
- fabrication et installation de chaudières et d'échangeurs de chaleur
- fabrication de chaudières et d'échangeurs de chaleur
- chaudières, fabrication
- condenseurs de vapeur ou de buée, fabrication
- surchauffeurs de chaudières, fabrication

Exclusions :

- monter des chaudières achetées ailleurs (voir 238220 Entrepreneurs en plomberie, chauffage et climatisation)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabriquer des chaudières sectionnelles en fonte (voir 333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332420 Fabrication de réservoirs en métal (épais)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à découper, façonner et souder des pièces en acier épais pour fabriquer des réservoirs.

Exemples inclus :

- absorbeurs de gaz, fabrication
- accumulateurs (c.-à-d., vaisseaux sous-pression industriels), fabrication
- bouteilles d'acétylène, fabrication
- réservoirs à air, parois épaisses métalliques, fabrication
- caisses à recuire, parois épaisses métalliques, fabrication
- autoclaves, types industriels, fabrication
- réservoirs de stockage en vrac en acier épais, fabrication
- caissons, pour travail sous-marin, en métal, fabrication
- colonne de fractionnement, fabrication
- réservoirs cryogéniques, fabrication
- cylindres de compression, fabrication
- digesteurs, types industriels, fabrication
- fabrication et installation de gros réservoirs, qui doivent être montés sur place
- réservoirs de stockage agricole en métal épais, fabrication
- cuves de fermentation (p. ex., digesteurs anaérobies) en métal épais, fabrication
- conteneurs à parois métalliques épaisses conçus spécialement pour être utilisés par un ou plusieurs modes de transportation, incluant les réservoirs pour camion-citerne, fabrication
- chaudières, parois épaisses métalliques, fabrication
- cylindres de gaz de pétrole liquéfiés (GPL), fabrication
- réservoirs d'oxygène liquide, fabrication
- châteaux de transport pour déchets nucléaires en métal épais, fabrication
- réservoirs de stockage de mazout et de carburant en métal épais, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332420 Fabrication de réservoirs en métal (épais)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- réservoirs de stockage d'essence, parois épaisses métalliques, fabrication
- pots (p. ex., à recuire, de fusion) en métal épais, fabrication
- bouteilles de gaz propane, fabrication
- cornues, parois épaisses métalliques, fabrication
- fosses septiques en métal épais, fabrication
- pots et cornues de fusion, fabrication
- réservoirs en acier inoxydable pour la fabrication de produits alimentaires
- réservoirs de stockage en métal épais, fabrication
- réservoirs en métal épais, fabrication
- réservoirs à vide en métal épais, fabrication
- cuves en métal épais, fabrication
- vaisseaux, parois épaisses métalliques, fabrication
- réservoirs à eau en métal épais, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des citernes pour les camions-citernes (voir 33621 Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332431 Fabrication de canettes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des canettes, des couvercles et des fonds en métal.

Exemples inclus :

- bombes aérosol, fabrication
- canettes en aluminium, fabrication
- canettes de bière, fabrication
- couvercles et fonds de canettes, fabrication
- boîtes de conserve en métal (p. ex., alimentaires, boissons), en métal, fabrication
- bidons de peinture en métal, fabrication
- canettes de breuvages, métalliques, fabrication
- contenants à soupe, fabrication
- canettes en acier, fabrication
- boîtes en fer-blanc, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des conteneurs d'expédition, en métal léger (voir 332439 Fabrication d'autres contenants en métal)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332439 Fabrication d'autres contenants en métal

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des contenants métalliques (sauf les canettes) en métal léger.

Exemples inclus :

- conteneurs de fret aérien en métal léger, fabrication
- boîtes de munitions, métal de faible épaisseur, fabrication
- tonneaux, métal de faible épaisseur, fabrication
- tonnelets de bière, métal à faible épaisseur, fabrication
- silos en métal léger (p. ex., entreposage de grains et moulée), fabrication
- boîtes en métal léger, fabrication
- boîtes à monnaie et à timbres, métal à faible épaisseur, fabrication
- tubes souples en métal léger (p. ex., dentifrice, colle), fabrication
- conteneurs (sauf boîtes) métal de faible épaisseur, fabrication
- glacières (sauf en mousse plastique), fabrication
- fûts en métal léger, fabrication
- lait liquide, conteneur d'expédition, métal de faible épaisseur, fabrication
- poubelles en métal léger, fabrication
- panier à linge en tôle, fabrication
- trémies, métal à faible épaisseur, fabrication
- barillets, métal de faible épaisseur, fabrication
- paniers à linge, métal à faible épaisseur, fabrication
- boîtes à lunch, métal à faible épaisseur, fabrication
- boîtes aux lettres, métal à faible épaisseur, fabrication
- barils, fûts, tonneaux et seaux de transport en métal léger, fabrication
- coffres à outils en métal léger, fabrication
- bouteilles isolantes en métal léger, fabrication
- cuves en métal léger, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332439 Fabrication d'autres contenants en métal

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Exclusions :

- fabrication de glacières en mousse plastique (sauf polystyrène) (voir 326150 Fabrication de produits en mousse d'uréthane et en d'autres mousses plastiques (sauf de polystyrène))
- fabriquer des canettes métalliques (voir 332431 Fabrication de canettes)
- remettre à neuf des tonneaux et des conteneurs d'expédition (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332510 Fabrication d'articles de quincaillerie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la quincaillerie métallique.

Exemples inclus :

- quincaillerie métallique pour aéronefs, fabrication
- quincaillerie métallique pour appareils, fabrication
- supports métalliques, quincaillerie pour le bâtiment, fabrication
- quincaillerie métallique pour la construction, fabrication
- quincaillerie (ferrure) métallique d'armoire, fabrication
- quincaillerie métallique de cercueils, fabrication
- roulettes de meubles, fabrication
- roulettes de manutention, fabrication
- serrures à pêne dormant, fabrication
- serrures de portes, fabrication
- dispositifs d'ouverture et de fermeture de portes (sauf électriques), fabrication
- quincaillerie métallique d'ameublement, fabrication
- verrous pour déclencheur d'armes, fabrication
- charnières métalliques, fabrication
- clés brutes (c.-à-d., non taillées), fabrication
- serrures (sauf fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie et à minuterie), fabrication
- quincaillerie métallique pour bagages, fabrication
- quincaillerie métallique pour bateaux, fabrication
- quincaillerie métallique pour véhicules automobiles, fabrication
- pièces de montage pour télévisions, caméras et moniteurs de sécurité, fabrication
- cadenas, fabrication
- matériel de piano, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332510 Fabrication d'articles de quincaillerie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- quincaillerie de matériel roulant de chemin de fer, fabrication
- verrous, sûreté, coffrets de (sauf temps), fabrication
- quincaillerie métallique de valise, fabrication

Exclusions :

- fabrication de serrures fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- fabrication de dispositifs électriques pour l'ouverture et la fermeture de porte (voir 335990 Fabrication de tous les autres types de matériel et composants électriques)
- fabrication de serrures à minuterie (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332611 Fabrication de ressorts (en métal épais)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des ressorts en métal épais. Ces ressorts sont généralement utilisés pour des machines, des véhicules automobiles et d'autres matériels de transport.

Exemples inclus :

- ressorts (p. ex., suspension, à lames) ou barres de torsion pour véhicules automobiles, fabrication
- ressorts à boudin de fort échantillonnage, fabrication
- ressorts plats en métal épais, fabrication
- ressorts hélicoïdaux de fort échantillonnage, fabrication
- ressorts (sauf véhicules moteurs et chemin de fer), parois épaisses, fabrication
- ressorts, véhicules moteurs et chemin de fer, parois épaisses, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des ressorts en fil métallique, tels que des ressorts de rembourrage (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)
- fabriquer des ressorts de précision tels que les spiraux, ressorts d'horlogerie et de divers instruments (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- fabriquer des ressorts de rappel pour des moteurs à combustion interne (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits faits de fil métallique acheté.

Exemples inclus :

- chaînes antidérapantes pour automobile, faites de fil commercial
- attaches pour ballots, fabriquées de fil commercial
- barbelé, fabriqué à partir de fil acheté
- paniers en métal, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- courroies de transport, faites de fil commercial
- supports métalliques, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- clous à tête perdue en métal, fabriqués à partir de fil acheté
- fil métallique, non isolé, fabriqué à partir de fil métallique acheté
- cages, fabriquées à partir de fils métalliques achetés
- clés de boîtes, faites de fil commercial
- grillage à simple torsion et portillons de clôtures, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- chaînes, fabriquées à partir de fil métallique acheté
- chaînes à mailles soudées, fabriquées à partir de fil métallique acheté
- toile métallique tissée, fabriquée à partir de fil métallique acheté
- cintres, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- treillis d'armature pour béton, fabriqués à partir de fil acheté
- cordon métallique, fabriqué de fil commercial
- tissu cylindrique en fil commercial
- caisses de livraison en fil commercial
- tissu à losanges en fil commercial
- séchoirs à courroies, en fil commercial
- clôtures et portillons, fabriqués à partir de fil métallique acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- ressorts plats de faible échantillonnage ou à boudins (sauf pour horloges et montres), fabriqués à partir de fil acheté
- attaches de coffrage, fabriquées de fils métalliques achetés
- toile en fils fourdrinier, fabriquée à partir de fil métallique acheté
- ressorts pour meubles, non assemblés, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- porte-vêtements, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- cloisons et grillage en fil commercial
- fils protecteurs, faits de fil commercial
- ressorts de précision d'armes à feu, fabrication
- ressorts spirals (sauf horloge et montre), fabrication
- tissu de fil métallique pour quincaillerie, fait avec du fil commercial
- ressorts hélicoïdaux de faible échantillonnage, fabriqués à partir de fil acheté
- moustiquaires, faits avec du fil commercial
- ressorts d'instruments de précision (sauf horloge et montre), fabrication
- porte-clés en fil commercial
- cadres de lampes fabriqués à partir de fil acheté
- paillassons et carpettes, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- ressorts et blocs-ressorts de matelas, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- treillis, fabriqué à partir de fil métallique acheté
- clous, crampillons et clous à tête perdue, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- treillis en fil métallique, fabriqué à partir de fil métallique acheté
- autres tamis à main, fabrication
- attache-feuilles, fabriquée à partir de fil métallique acheté
- habilleur du papier, fait de fil commercial
- cloisons, fabriquées à partir de fil métallique acheté
- maillage pour poulailler en fil commercial
- paniers de types domestiques, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- treillis à armer le béton, fabriqués à partir de fil acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- câbles métalliques, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- treillis de métal entrelacé, fabriqué à partir de fil acheté
- étagères en treillis, fabriquées à partir de fil métallique acheté
- élingues pour levage, faites de fil commercial
- pointes fabriquées avec du fil commercial
- tissus en spirale en fil commercial
- ressorts et blocs-ressorts en métal léger (sauf pour horloges et montres), fabriqués à partir de fil métallique acheté
- ressorts de précision (sauf pour horloges et montres), fabrication
- agrafes, fabriquées à partir de fil métallique acheté
- fil métallique multibrin, non isolé, fabriqué à partir de fil métallique acheté
- broquettes en métal, fabriquées avec du fil commercial
- chaînes d'adhérence (c.-à-d., pour pneus), fabriquées à partir de fil métallique acheté
- pièges à animaux et à poissons, fabriqués à partir de fil acheté
- plateaux en fil métallique, fabriqués de fil commercial
- ressorts et blocs-ressorts de capitonnage, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- moustiquaires, fabriqués à partir de fil métallique acheté
- grillages métalliques pour béton armé, fabriqués à partir de fil acheté
- attaches, pour sacs de légumes, fabrication

Exclusions :

- ressorts pour horloge et montre, fabriqués de fil acheté (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- fabriquer par étirage du fil d'aluminium (voir 331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium)
- fabriquer par étirage du fil de cuivre (voir 331420 Laminage, étirage, extrusion et alliage du cuivre)
- fabriquer par étirage du fil de fer ou d'acier (voir 331110 Sidérurgie)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- fabriquer par étirage du fil non ferreux, sauf en cuivre et en aluminium (voir 331490 Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux (sauf le cuivre et l'aluminium))
- fabriquer du fil électrique en isolant du fil acheté (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)
- ressorts de précision pour horloge ou montre, fabriqués de fil acheté (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332710 Ateliers d'usinage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des machines-outils, telles que tours (incluant ceux à commande numérique), visseuses automatiques, aléseuses, polisseuses, fraiseuses et autres machines servant à travailler le métal, et des machines pour la fabrication additive afin de produire des pièces et des équipements, autres que des machines complètes, destinés à être vendus.

Exemples inclus :

- ateliers d'usinage par procédé chimique, sur mesure
- usinage de pièces métalliques sur mesure
- usinage de pièces en plastique et en matériau composite
- fabrication de moyeux pour impression 3D
- produits écroûtés galetés de précision, fabrication (utilisant une tour à décolleter automatique, à transfert rotatif, à commande numérique par ordinateur (CNC))
- offrant des services de réparation et fabrication sur mesure

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332720 Fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tourner, dresser, façonner, fendre, aléser, fileter et moleter du métal sur des machines-outils ou des tours équipées d'un outil coupant pour fabriquer des produits de précision.

Exemples inclus :

- boulons en métal, fabrication
- goupilles fendues en métal, fabrication
- goujons de métal, fabrication
- crochets et oeillets, fabrication
- crochets en métal (c.-à-d., attaches d'usage général), fabrication
- crochet, porte métallique, fabrication
- étrangleurs en métal pour tuyaux souples, fabrication
- rondelles de blocage métallique, fabrication
- clavettes de machines, fabrication
- écrous en métal, fabrication
- rivets en métal, fabrication
- pitons à vis, en métal, fabrication
- vis en métal, fabrication
- épingles à ressort en métal, fabrication
- rondelles à ressort en métal, fabrication
- boulons à ailettes en métal, fabrication
- ridoirs, fabrication
- rondelles en métal, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des rondelles plates (voir 33211 Forgeage et estampage)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

332720 Fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

332810 Revêtement, gravure, traitement thermique et par le froid, et activités analogues

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recouvrir, graver, travailler à chaud ou traiter le métal d'autres façons semblables. Ces activités consistent souvent à chauffer le métal, en général pour le durcir.

Exemples inclus :

- aluminage de produits métalliques, pour le commerce
- recuit de métal, pour le commerce
- anodisation des métaux et des produits métalliques, pour le commerce
- bondérisation de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- brasage (c.-à-d., durcissement) de métaux et de produits métalliques
- polissage au disque d'étoffe de métaux et de produits métalliques
- brûlage de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- ciselure de métaux et de produits métalliques (sauf plaques d'imprimerie), pour le commerce
- chromage de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- nettoyage et décapage de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- revêtement de métaux et de produits métalliques avec du plastique, pour le commerce
- revêtement de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- revêtement de produits métalliques, combinés à d'autres matériaux
- traitement par le froid des métaux, pour le commerce
- coloration de métaux et de produits métalliques
- traitement cryogénique des métaux, pour le commerce
- dépolissage de métaux et de produits métalliques
- galvanoplastie de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- électrodéposition, pour le commerce
- émaillage de métaux et de produits métalliques

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- gravure de métaux et de produits métalliques (sauf plaques d'imprimerie, bijoux en métaux précieux et coutellerie), pour le commerce
- gravure à l'eau-forte de métaux et de produits métalliques (sauf plaques d'imprimerie, bijoux en métaux précieux et coutellerie), pour le commerce
- flocage des métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- galvanisation de métaux et de produits métalliques
- brasquage des métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- placage d'or et d'argent des métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- meulage de pièces coulées d'aluminium, pour le commerce
- meulage de cuivre et pièces coulées en alliage de cuivre, pour le commerce
- meulage de pièces coulées, pour le commerce
- meulage de pièces coulées non ferreuses (sauf aluminium et cuivre), pour le commerce
- métal de trempe (c.-à-d., traitement thermique) des métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- durcissement du métal
- traitement thermique de métaux et de produits métalliques
- galvanisation à chaud de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- métaux et produits métalliques, vernissage pour le commerce
- laquage de métaux et de produits métalliques
- peinturage de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- parkérisation des métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- opérations sur d'autres matières, telles que le plastique, en plus des métaux, ainsi qu'appliquer des placages en métaux précieux sur des produits destinés à être vendus
- décapage des métaux et des produits métalliques, pour le commerce
- services de projection de particules de plastique, verre ou autre matériau
- placage de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- polissage de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- polissage d'acier inoxydable à forfait

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- poudrage de métaux et de produits métalliques
- placage en métal précieux de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- traitement antirouille de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- sablage au jet de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- shérardisation des métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- grenaillage d'écrouissage des métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- revêtement en téflon de métaux et de produits métalliques
- trempage de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- dessablage (c.-à-d., nettoyage et polissage) de métaux et de produits métalliques, pour le commerce
- métallisation sous vide des métaux et des produits métalliques, pour le commerce
- vernissage de métaux et de produits métalliques

Exclusions :

- gravure et gravure à l'eau-forte de métaux (voir 339910 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie)
- graver à l'eau-forte ou autrement des bijoux et des articles en métaux précieux (voir 339910 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie)
- fabriquer, recouvrir et graver des produits (activité classée au secteur de la fabrication selon le produit fabriqué)
- services de préparation de clichés d'imprimerie (voir 323120 Activités de soutien à l'impression)
- tourner du métal (voir 332710 Ateliers d'usinage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332910 Fabrication de soupapes en métal

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couler et usiner des soupapes en métal utilisées pour régler le débit de liquides et de gaz, et des appareils et accessoires connexes.

Exemples inclus :

- valves métalliques pour bombes aérosol, fabrication
- dispositif mitigeur, fabrication
- valves automatiques (c.-à-d., régulateur, contrôleur), de type industriel, fabrication
- dispositifs anti-refoulement, plomberie, fabrication
- tuyaux de raccordement et d'écoulement de chaudières, pour plomberie et chauffage, fabrication
- robinets de jauge pour chaudières, types industriels, fabrication
- brise-vide (plomberie), fabrication
- robinets de purge (vidange), plomberie, fabrication
- soupapes de cylindre pour gaz compressé, types industriels, fabrication
- valves hydrauliques de contrôle, fabrication
- raccords de conduits de cuivre (tels que coudes, unions et raccords de compression), fabrication
- tuyaux en coude métalliques, fabrication
- servodistributeurs électrohydrauliques, énergie fluidique, fabrication
- robinets de plomberie, fabrication
- raccords de tuyau flexible hydraulique ferreux, fait de matériaux ferreux achetés
- soupapes pour bornes-fontaines, fabrication
- bornes-fontaines, complétées, fabrication
- brides et raccords à brides pour tuyaux, en métal, fabrication
- sous-ensemble d'énergie fluidique (hydraulique ou pneumatique), aéronef, fabrication
- tuyauteries à énergie hydraulique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- soupapes et raccords de tuyauterie à énergie hydraulique, fabrication
- robinets de chasse, plomberie, fabrication
- fabrication de bouches de vidange
- soupapes de gaz, type industriel, fabrication
- tuyauteries, énergie hydraulique (c.-à-d., hydraulique et pneumatique), fabrication
- raccords et raccordements de tuyaux (sauf énergie fluidique), métalliques, fabrication
- raccords de boyau, énergie fluidique, fabrication
- lances d'arrosage et raccords de tuyaux souples, fabrication
- sous-ensembles hydrauliques pour aéronefs, fabrication
- raccords de tuyaux souples hydrauliques, énergie hydraulique, fabrication
- soupapes hydrauliques, énergie hydraulique, fabrication
- soupapes de type industriel (p. ex., robinets d'équerre, vannage de contrôle, clapets à bille, robinets à papillon, d'arrêt, à tournant et en croix), fabrication
- fabrication de tuyauteries hydrauliques et pneumatiques
- ajutages (c.-à-d., jet ou lance) de pompier, fabrication
- ajutages (c.-à-d., jet ou lance) de boyaux d'arrosage, fabrication
- soupapes pour usage nucléaire, fabrication
- raccords de tuyaux à énergie hydraulique, fabrication
- laiton, articles de plombiers en, fabrication
- robinets et soupapes sur canalisations de plomberie et chauffage (p. ex., non-retour, arrêt), fabrication
- raccords et accessoires de plomberie (p. ex., raccords à compression, raccords unions, coudes en métal), fabrication
- Robinetterie domestique et raccords de plomberie, tous matériaux, fabrication
- raccords de tuyaux souples pneumatiques, énergie hydraulique, fabrication
- soupapes pneumatiques, énergie hydraulique, fabrication
- soupapes régulatrices de pression (sauf énergie hydraulique), type industriel, fabrication
- soupapes régulatrices de pression, énergie hydraulique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- raccords réducteurs de retours de tuyaux, fabrication
- têtes de douche, plomberie, fabrication
- vannes électromagnétiques (sauf énergie hydraulique), type industriel, fabrication
- vannes électromagnétiques, énergie hydraulique, fabrication
- arrosoirs de pelouse, fabrication
- spécialités et garnitures à vapeur en métal, fabrication
- purgeurs automatiques de vapeur d'eau, type industriel, fabrication
- robinets d'arrêt pour tuyau d'évacuation, plomberie, fabrication
- valves à passage direct (c.-à-d., type y), type industriel, fabrication
- assemblages de lignes d'alimentation, plomberie (c.-à-d., tuyauterie souple avec raccordements), fabrication
- purgeurs thermostatiques, type industriel, fabrication
- valves de pneus et accessoires connexes (p. ex., obus de valve de pneu), fabrication
- accessoires, réservoir de toilette, fabrication
- raccords non-ferreux de boyau et tuyau, énergie hydraulique, fabrication
- raccords de tuyauterie en métal (sauf fabriqués de tuyauterie achetée), fabrication
- soupapes pour applications nucléaires, fabrication
- soupapes pour systèmes d'aqueducs et services municipaux d'adduction d'eau, fabrication
- soupapes hydrauliques et pneumatiques, énergie hydraulique, fabrication
- soupapes de type industriel (p. ex., robinets-vannes, clapets à bille, de sûreté à ressort, de décharge), fabrication
- siphons d'égout, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des valves pour les moteurs diesel (voir 333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance)
- fabriquer des valves pour les moteurs à essence (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- raccords de tuyauterie en métal, fabriqués de tuyauterie achetée (voir 332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332991 Fabrication de roulements à billes et à rouleaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des roulements à billes et à rouleaux, avec leurs pièces, par exemple des chemins de roulement.

Exemples inclus :

- roulements à billes annulaires ou linéaires, fabrication
- fabrication de roulements à billes et à rouleaux
- roulements à billes et pièces (y compris montés), fabrication
- unités de bride pour roulements à billes ou à rouleaux, fabrication
- paliers de battement, avec roulements à billes ou à rouleaux, fabrication
- couronnes de roulements à billes ou à rouleaux, fabrication
- roulements à rouleaux (p. ex., aiguille, linéaire, cylindrique, butée, conique), fabrication

Exclusions :

- fabriquer des paliers lisses (voir 333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits métalliques.

Exemples inclus :

- adaptateurs, bombe de saturation, fabrication
- feuilles d'aluminium pour congélateur, fabriquées à partir de feuilles métalliques achetées
- échelles en aluminium, fabrication
- fusées, détonateurs et amorces de munitions (c.-à-d., plus de 30 mm; plus de 1,18 pouce), fabrication
- munitions, bombes et obus, usines d'assemblage et de chargement
- munitions de large calibre (c.-à-d., plus de 30 mm.; plus de 1,18 pouce) (p. ex., obus d'artillerie, traceurs, grenades, mines, fusées, ogives de missiles, bombes), fabrication
- munitions à faible tonnage (c.-à-d., 30 mm ou moins; 1,18 pouce ou moins) (p. ex., enveloppe et noyau de balle, cartouches à blanc, à carabine, à fusil), fabrication
- chenets, fabrication
- cornières de fer, fabrication
- pièges d'animaux en métal (sauf fil métallique), fabrication
- lance-bombes anti-sous-marins, fabrication
- pistolets de lancement de grenades anti-sous-marines, fabrication
- accessoires d'aquarium en métal, fabrication
- mécanisme de boîte d'amorce et de fusion pour missiles, fabrication
- artillerie, fabrication
- insignes métalliques, fabrication
- usines de chargement de sacs, munitions, fabrication
- canons de fusil, fabrication
- barricades, métal, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- installations fixes pour salles de bain, en métal, fabrication
- soufflets à main, fabrication
- bandes de mitrailleuse, fabrication
- tuyaux d'expansion, fabriqués de tuyau métallique acheté
- canons bofors, fabrication
- bombe de saturation, adaptateurs, fabrication
- bombes, fabrication
- serre-livres en métal, fabrication
- propulseur et charge d'éclatement, artillerie, fabrication
- boucles de chaussures en métal, fabrication
- lampadaires et chandeliers, en métal (sauf en métal précieux), fabrication
- boîtes à mitraille, fabrication
- capuchons, opercules de bombe, fabrication
- bouts de métal pour talon et orteil, fabrication
- joints métalliques de voiture, fabrication
- carabines, fabrication
- douilles pour munitions (c.-à-d., 30 mm ou moins; 1,18 pouce ou moins), fabrication
- douilles pour munitions, fabrication
- catapultes fusil, fabrication
- garnitures de chaîne, en métal, fabrication
- coffrets, ignifuges ou résistants au cambriolage, en métal, fabrication
- chargeurs de fusils, fabrication
- serpentins fabriqués de tuyau métallique acheté
- peignes métalliques, fabrication
- feuilles de cuivre, fabriquées à partir de feuille achetée
- fers (entraves), fabrication
- cylindres et lames-chargeurs d'armes (c.-à-d., 30 mm ou moins; 1,18 pouce ou moins), fabrication
- fusils à injection-dard (sauf jouets), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- lanceurs de grenades sous-marines, fabrication
- grenades sous-marines, mines et bombes, fabrication
- portes de coffres-forts et chambres fortes, en métal, fabrication
- bouchons de vidanges magnétiques, en métal, fabrication
- pieds de vrilles, en métal, fabrication
- fontaines (sauf réfrigérées mécaniquement), métal, fabrication
- articles liturgiques plaqués de métal précieux, fabrication
- installations fixes émaillées pour salle de bain, fabrication
- raccords de tuyauterie préfabriqués, fabriqués de tuyaux de plomb, de zinc ou d'étain achetés
- raccords de tuyauterie préfabriqués, fabriqués de tuyaux d'aluminium achetés
- raccords de tuyauterie préfabriqués, fabriqués de tuyaux d'acier achetés
- tuyauterie et raccords préfabriqués, fabriqués de tuyau métallique acheté
- empennages de mortiers, fabrication
- empennages de torpilles et de bombes, fabrication
- accessoires et ustensiles de foyer, fabrication
- lance-flammes, fabrication
- tubes et tuyaux métalliques souples, fabrication
- réservoirs de chasse d'eau (en métal), fabrication
- contenants en aluminium (sauf sacs), fabriqués à partir de feuilles métalliques achetées
- gabarits de fonderie, confection de
- jets d'eau en métal (sauf fontaines), fabrication
- armatures et poignées en métal, pour bagage et sac à main, fabrication
- armature de fer pour abat-jour (sauf fil de fer), fabrication
- fumigènes, fabrication
- aplatissement de l'or (c.-à-d., fabrication de feuilles et papiers d'or)
- feuilles d'or, fabriquées à partir de feuilles métalliques achetées
- lance-grenades, fabrication
- viseurs d'artillerie (sauf optique), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bigoudis, en métal, fabrication
- menottes, fabrication
- poignées en métal (p. ex., parasol, parapluie), fabrication
- pièces en métal pour harnais, fabrication
- cercles métalliques (sauf fil), fabriqués à partir de métal acheté
- mors (de cheval), fabrication
- obusiers, fabrication
- plaques d'identification en métal, fabrication
- planches à repasser en métal, fabrication
- projectiles à propulsion par réaction (sauf missiles guidés), fabrication
- supports d'échafaudage léger à échelles, en métal, fabrication
- échelles portatives en métal, fabrication
- cabinets de toilette, en métal, fabrication
- feuilles de plomb, fabriquées de feuilles achetées
- revêtement de coffres forts et de chambres fortes, en métal, fabrication
- chargement et assemblage de bombes
- embases de machines (en métal), fabrication
- feuilles de magnésium, fabriquées de feuilles achetées
- aimants permanents (métalliques), fabrication
- nourrices de tuyau, fabriquées de tuyau métallique acheté
- avertisseurs de marine (à air comprimé ou à vapeur), métallique, fabrication
- insignes militaires, en métal, fabrication
- coffres intérieurs (coffre-fort) ou coffres de banque en métal, fabrication
- mortier, fabrication
- plaques nominatives non gravées, métal, fabrication
- feuilles de nickel, fabriquées de feuilles achetées
- raccords filetés en métal, fabriqués de tuyau acheté
- nouveautés et spécialités, en métal non précieux, fabrication
- nouveautés et spécialités, plaquées de métal précieux, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- casse-noix et pique-noix en métal, fabrication
- autres pièces d'artillerie et d'armement (p. ex., artillerie d'aéronefs, canons, lance-fusées et lance-grenades, artillerie antichar, torpilles, lance-flammes), fabrication
- bâton en métal pour peinture, fabrication
- palettes et pièces de palettes en métal, fabrication
- gabarits industriels (sauf formes à chaussures), fabrication
- tuyaux et raccords de tuyauterie, fabriqués de tuyaux de métaux non-ferreux achetés
- tuyaux et raccords de tuyauterie, fabriqués à partir de tuyaux métalliques achetés
- raccords de tuyauterie, fabriqués à partir de tuyaux métalliques achetés
- tuyauterie (p. ex., cintrage, tronçonnage, filetage), fabrication à partir de tuyaux métalliques achetés
- supports et colliers de suspension, métallique, fabrication
- article en plaqué (p. ex., articles liturgiques, plats de service, articles de toilette), fabrication
- feuilles de platine fabriquées à partir de feuilles achetées
- appareils sanitaires en métal, fabrication
- toilettes chimiques portatives, en métal, fabrication
- projecteurs (p. ex., anti-sous-marins, lanceurs de grenades anti-sous-marines, Livens, roquette), fabrication
- hélices pour bateaux et navires, fabrication
- pistolets lance-fusées et projecteurs, fabrication
- mécanismes de recul pour canons (c.-à-d., 30 mm ou moins; 1,18 pouce ou moins), fabrication
- mécanismes de recul de canons (c.-à-d., plus de 30 mm; plus de 1,18 pouce), fabrication
- fusil sans recul, fabrication
- bobines en métal, fabrication
- lance-fusées, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- accessoires de cordages, fabrication
- pièces de sellerie, en métal, fabrication
- coffres bancaires en métal, fabrication
- revêtements et portes de coffres-forts en métal, fabrication
- coffres-forts en métal, fabrication
- noyaux en sable de fonderie, fabrication
- appareils sanitaires (p. ex., baignoires, cabinets de toilette, éviers), en métal, fabrication
- tampons à récurer, imprégnés de savon, fabrication
- seaux en métal (sauf joints métalloplastiques), fabrication
- bardeaux de métal, fabrication
- plomb, fabrication
- grenailles, boulettes, fabrication
- récepteurs de douche en métal, fabrication
- tringles à rideaux de douche, en métal, fabrication
- douches en métal, fabrication
- aplatissement de l'argent (c.-à-d., fabrication de feuilles et papiers)
- feuille d'aluminium nue, fabriquée à partir d'aluminium acheté
- patins métalliques, fabrication
- armes légères (p. ex., revolvers), fabrication
- amorces et capsules à percussion pour armes légères, munitions (c.-à-d., plus de 30 mm; plus de 1,18 pouce), fabrication
- armes légères portatives (p. ex., pistolets (sauf jouet), fusils, mitrailleuses, fusils de tranquillisant, fusils de chasse, revolver), fabrication
- générateur de fumée (c.-à-d., pièce d'artillerie), fabrication
- distributeurs de savon, en métal, fabrication
- laine d'acier, imprégnée de savon, fabrication
- tampons métalliques à récurer, fabrication
- barres stabilisatrices (cargo), en métal, fabrication
- laine d'acier, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- escabeaux en métal, fabrication
- courroies en métal, fabrication
- armes à feu semi-automatiques, fabrication
- tablettes en métal, fabrication
- dispositifs et matériel de gaz lacrymogène, fabrication
- cosses-câbles, fabrication
- feuilles d'étain, fabriquées de feuilles achetées
- ferblantier (c.-à-d., artisans)
- installations fixes de toilette, en métal, fabrication
- articles de toilette, plaqués de métal précieux, fabrication
- tubes lance-torpilles, fabrication
- trophées et articles creux plaqués de métal précieux, fabrication
- trophées en métal non précieux, fabrication
- tubes, fabriqués à partir de tuyaux métalliques achetés
- cuves, blanchisseries et bains, en métal, fabrication
- urinoirs, en métal, fabrication
- portes et revêtements intérieurs de chambres fortes, fabrication
- chambres fortes (sauf coffres de sépulture), en métal, fabrication
- bourre, munitions, fabrication
- toilettes, en métal, fabrication
- fer forgé ou tuyau en fer, fabriqués à partir de métal acheté
- feuilles de zinc, fabriquées de feuilles achetées

Exclusions :

- pièges pour animaux ou poissons fabriqués de fil acheté (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)
- sacs en aluminium fabriqués d'aluminium acheté (voir 322220 Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité)
- cadres de lampe fabriqués de fil acheté (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabriquer des explosifs et des détonateurs pour explosifs (voir 325920 Fabrication d'explosifs)
- fabrication d'ensemble de propulsion et pièces pour missiles guidés et véhicules spatiaux (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)
- fabrication de caveaux métalliques (voir 339990 Toutes les autres activités diverses de fabrication)
- fabrication de viseurs optiques (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- fabrication de lampadaires et chandeliers en métal précieux (voir 339910 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie)
- fabrication de fontaines à boire réfrigérées (voir 333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale)
- fabrication de formes à chaussures (voir 339990 Toutes les autres activités diverses de fabrication)
- fabrication d'armes jouets (voir 339930 Fabrication de poupées, de jouets et de jeux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333110 Fabrication de machines agricoles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines servant aux travaux agricoles (préparation et entretien du sol; plantations; moisson et battage; arrosage des champs; préparation des récoltes pour leur commercialisation) ou aux travaux horticoles et d'entretien des pelouses résidentielles.

Exemples inclus :

- organes auxiliaires pour matériel à moteur de pelouses et jardins, fabrication
- lance-balles, fabrication
- botteleuses mécaniques (p. ex., foin, paille, coton), fabrication
- ensileuse-souffleuses, fabrication
- souffleuses à feuilles, fabrication
- cabines de machinerie agricole, fabrication
- chariots et remorques pour pelouse et jardin, fabrication
- matériel d'alimentation et d'abreuvement du bétail, fabrication
- poussinières, fabrication
- découpeuses (c.-à-d., déchiqueteuses), pour pelouse et jardins, fabrication
- moissonneuses-batteuses, fabrication
- becs cueilleurs à maïs pour moissonneuses-batteuses, fabrication
- ramasseuses et égreneuses de maïs, fabrication
- bandes transporteuses à foin, fabrication
- machines à égrener le coton, fabrication
- récolteuses et écapsuleuses de coton, fabrication
- écrémeuses agricoles, fabrication
- séchoirs agricoles, fabrication
- cultivateurs, agricoles, fabrication
- cultivateurs (équipement de tracteur de jardin), fabrication
- séchoirs de tabac, fabrication
- rouleaux brise-mottes, agricoles, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- séchoirs agricoles (p. ex., grains, foin et semences), fabrication
- souffleuses et hacheuses d'ensilage, fabrication
- machinerie agricole, assemblage
- tracteurs agricoles et organes auxiliaires, fabrication
- remorques agricoles (p. ex., remorques à foin), fabrication
- moulin-broyeur à marteaux pour aliments d'animaux (c.-à-d., broyeurs et mélangeurs), agricoles, fabrication
- équipement agricole de préparation d'aliments de bétail, fabrication
- machines de fertilisation, agricoles, fabrication
- machineries pour la récolte de fruits, fabrication
- machines de classement, nettoyage et triage de récoltes agricoles, fabrication
- semoirs à grains, fabrication
- empileurs de céréales fabrication
- faucheuses à gazon agricoles, fabrication
- herses (p. ex., à disques, à ressorts et à pointes), fabrication
- abatteuses-façonneuses et autre matériel de récolte, fabrication
- presses et botteleuses mécaniques, agricoles, fabrication
- machines de fenaison, fabrication
- nourrisseurs et abreuvoirs pour porcs, fabrication
- machineries agricoles pour le décorticage, fabrication
- couveuses à volaille, fabrication
- équipement agricoles pour l'irrigation, agricole, fabrication
- machineries agricoles pour la préparation de la terre, fabrication
- outils à main mécaniques pour pelouse et jardin (c.-à-d., taille-bordure et taille-haie), fabrication
- tracteurs et tondeuses motorisés pour pelouse et jardin, fabrication
- machinerie pour pelouse et jardin (p. ex., semoirs, épandeuses, sarcleuses), fabrication
- trayeuses mécaniques, fabrication
- rouleaux rayonneurs pour jardin et pelouse, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- décortiqueurs de noix (machinerie agricole), fabrication
- moissonneuse-batteuse pour les arachides (c.-à-d., excavatrices, rouleaux compacteurs, batteuses), fabrication
- planteuses agricoles, fabrication
- charrues agricoles, fabrication
- arracheuses et planteuses de pommes de terre, fabrication
- poussinières, nourrisseurs et abreuvoirs à volaille, fabrication
- râteaux à foin, fabrication
- binettes rotatives, fabrication
- fraises rotatives, agricoles, fabrication
- semoirs, agricoles, fabrication
- séparateurs agricoles pour grains et baies, fabrication
- tondeuses à moutons, à moteur, fabrication
- déchiqueteuses, agricoles, fabrication
- souffleuses résidentielles, fabrication
- pulvérisateurs et poudreuses agricoles, fabrication
- épandeuses, agricoles, fabrication
- hacheuses de tiges (c.-à-d., déchiqueteuses), fabrication
- batteuses, agricoles, fabrication
- machines à récolter le tabac, fabrication
- machines à récolter les tomates, fabrication
- tracteurs et organes auxiliaires, pelouse et jardin, fabrication
- repiqueurs, agricoles, fabrication
- secoueurs d'arbres (p. ex., noix, fruits tendres, agrumes), fabrication
- aspirateurs à pelouse, fabrication
- extirpateurs, agricoles, fabrication
- éoliennes agricoles, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des outils à main pour l'agriculture, tels que cisailles et tondeuses non motorisées (voir 332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333110 Fabrication de machines agricoles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

- fabriquer des systèmes transporteurs et des monte-charge pour l'agriculture (voir 333920 Fabrication de matériel de manutention)
- fabriquer des machines qui transforment les produits alimentaires, tels que du matériel de transformation du lait (voir 333248 Fabrication de toutes les autres machines industrielles)
- fabriquer des enclos, stalles et barrières métalliques pour le bétail (voir 332329 Fabrication d'autres produits métalliques d'ornement et d'architecture)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333120 Fabrication de machines pour la construction

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines et du matériel lourds, qui servent principalement à l'industrie de la construction: tracteurs à chenilles ou à pneus munis de lames ou de dents défonceuses, camions à chargement frontal, grues, bétonneuses, pelles mécaniques et épandeuses. Les machines qui peuvent être utilisées à la fois dans l'industrie de la construction et dans l'industrie de l'extraction minière sont traitées comme des machines pour la construction.

Exemples inclus :

- épandeuses d'agrégats, fabrication
- machinerie de construction de toit en asphalte, fabrication
- tarière (sauf exploitation minière), fabrication
- rétrocaveuses, fabrication
- fleurets de perforatrices de construction et d'exploitation minière à ciel ouvert, fabrication
- lames pour niveleuses, racleuses, bulldozers et chasse-neige, fabrication
- épandeurs pour camions de sable et de sel, fabrication
- bennes-piocheuses (p. ex., preneuses, à béton, à traction, à raclette, de pelle mécanique), fabrication
- bouldozeurs, fabrication
- cabines pour machinerie de construction, fabrication
- déchiqueteuses commerciales portatives (p. ex., rémanents, branches et billes), fabrication
- machinerie pour le finissage du béton, fabrication
- canons à béton, fabrication
- mélangeurs à béton portatifs, fabrication
- fabrication de machines pour la construction
- machinerie de construction, incluant les pompes à béton montées sur remorque, fabrication
- machinerie de construction, fabrication
- grues de construction, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines à concasser, portatives, fabrication
- machines à creuser et excavateurs de tranchées, autotractés, fabrication
- pelles à benne traînante sur chenilles, fabrication
- traîneaux niveleurs, matériel d'entretien et de construction de routes, fabrication
- machines de dragage, fabrication
- excavatrices (p. ex., pelles mécaniques), fabrication
- extracteurs de pilots, fabrication
- niveleuses élévatrices et accessoires connexes, fabrication
- niveleuses de routes, fabrication
- broyeurs à marteaux (c.-à-d., concasseurs de pierres et de minerai), fabrication
- marteaux pneumatiques à commande manuelle, fabrication
- matériel portatif pour le forage, dans le domaine de la construction, fabrication
- fabrication de machinerie lourde forestière
- machinerie pour marquage de lignes, voies publiques, fabrication
- marteaux perforateurs, fabrication
- crics à boue, fabrication
- chargeuses à culbutage vers l'arrière, fabrication
- fendeurs de bûches, portatifs, fabrication
- fabrication de machines pour les travaux forestiers tels que la coupe et la manutention des arbres
- mélangeurs de béton, mortier ou scorie liquide (laitier), fabrication
- camions hors route, fabrication
- équipement de pilotage, fabrication
- marteaux de battage de pilots, fabrication
- traîneaux niveleurs pour asphaltage, fabrication
- mélangeurs de plâtre ou de sable, fabrication
- charrues pour la construction (p. ex., excavation et niveleuse), fabrication
- concasseurs, pulvérisateurs et machines de tamisage, portatifs, fabrication
- bêches motorisées pour trou de poteaux, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- râteaux mécaniques de défrichement, fabrication
- concasseurs de roche portatifs, fabrication
- rouleaux, machinerie pour l'entretien et la construction de routes, fabrication
- scarificateurs pour chemin, fabrication
- racleuses de construction, fabrication
- guides et machines pour guider le plâtre, fabrication
- tamiseurs portatifs, fabrication
- pelles mécaniques, fabrication
- accessoires de chasse-neige (sauf de pelouses et jardins), fabrication
- machines d'exploitation minière de surface (sauf forage), fabrication
- bourroir avec moteur, fabrication
- dents de scarificateurs et de godets, fabrication
- tracteurs et organes auxiliaires de construction, fabrication
- tracteurs à chenilles, fabrication
- chenillards, fabrication
- moissonneuses d'arbres, fabrication
- excavateurs de tranchées, fabrication
- vibrateurs de béton, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des tracteurs agricoles (voir 333110 Fabrication de machines agricoles)
- fabriquer des ponts roulants pour les usines, des palans, des grues et des palans sur camion, des treuils, des plates-formes aériennes et des palans pour le dépannage des automobiles (voir 333920 Fabrication de matériel de manutention)
- fabrication de tracteurs et pièces auxiliaires pour la pelouse et le jardin (voir 333110 Fabrication de machines agricoles)
- fabriquer des machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière (voir 333130 Fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de tarières pour exploitation minière (voir 333130 Fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière)
- fabriquer des poseuses de rails, des machines de ballastage et d'autres équipements pour la pose des voies de chemin de fer (voir 336510 Fabrication de matériel ferroviaire roulant)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

333130 Fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du matériel pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière.

Exemples inclus :

- amalgamateurs (c.-à-d., machinerie métallurgique et minière), fabrication
- tarières, pour les mines, fabrication
- fleurets de perforatrices, pour exploitation minière souterraine, fabrication
- haveuses à charbon, fabrication
- cages d'extraction, fabrication
- têtes de puits en production, type champs de pétrole et de gaz, fabrication
- broyeurs, haveuses et pulvérisateurs de charbon, fabrication
- machinerie pour la concentration, pour exploitation minière, fabrication
- tubes carottiers pour exploitation minière souterraine, fabrication
- machines à concasser, fixes, fabrication
- décapeuses à charbon, fabrication
- tours de forage pour puits de pétrole ou de gaz, fabrication
- matériel de forage, pour champs de pétrole et de gaz, fabrication
- matériel de forage, pour exploitation minière souterraine, fabrication
- appareils de forage, fabrication
- carottiers, pour exploitation minière souterraine, fabrication
- perforatrices de roches, pour exploitation minière souterraine, fabrication
- distributeurs, tamis et trieuses pour enrichissement minéral, fabrication
- machines de flottation, mines, fabrication
- machineries et équipements pour puits de gaz, fabrication
- broyeurs à marteaux stationnaires (c.-à-d., concasseurs de roche et minerai), fabrication
- matériel portatif pour le forage, dans le domaine minier, fabrication
- machineries de chargement, pour exploitation minière souterraine, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machinerie pour l'enrichissement de minerais et de pierres, fabrication
- fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière
- wagons de mines, fabrication
- matériel pour l'extraction minière, reconditionnement
- machinerie et matériel de forage, pour champs de pétrole et de gaz (sauf plates-formes de forage en mer), fabrication
- canons de perforation pour l'exploitation pétrolière et gazière, fabrication
- machinerie de concassage, lavage, criblage et chargement de minerai, fabrication
- machinerie pour la fabrication d'agglomérés, mines, fabrication
- machinerie et équipement de carrières, fabrication
- concasseurs de pierres, fixes, fabrication
- fleurets de perforatrices, pour champs de pétrole et de gaz, fabrication
- culbuteurs rotatifs pour exploitation minière, fabrication
- chargeuse à racloir, pour exploitation minière souterraine, fabrication
- tamiseurs fixes, fabrication
- machines de sédimentation du minerai, fabrication
- machinerie pour exploitation de surface, pour enrichissement minéral, fabrication
- machinerie pour exploitation minière souterraine, fabrication
- laveurs de sable et d'agrégat, postes fixes, fabrication
- machinerie pour le forage de puits d'eau, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des appareils pour le transport du charbon et du minerai (voir 333920 Fabrication de matériel de manutention)
- fabriquer des machines pour la construction et l'exploitation minière, y compris les concasseurs de pierres portables (voir 333120 Fabrication de machines pour la construction)
- fabriquer des plates-formes pour le forage de puits et la production de pétrole et de gaz en mer (voir 33661 Construction de navires et d'embarcations)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabriquer des locomotives pour l'extraction minière souterraine (voir 336510 Fabrication de matériel ferroviaire roulant)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333245 Fabrication de machines pour les scieries et le travail du bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines servant à transformer des billes de bois ou du bois d'oeuvre.

Exemples inclus :

- scies à ruban de menuiserie, fabrication
- scies circulaires fixes de menuiserie, fabrication
- machines pour assemblages en queue d'aronde, travail du bois, fabrication
- perceuses à colonnes de menuiserie, fabrication
- scies sauteuses, type travail du bois, stationnaire, fabrication
- dresseuses de menuiserie, fabrication
- machines à laminer et à coller, travail du bois, fabrication
- tours de menuiserie, fabrication
- mortaiseuses, travail du bois, fabrication
- particules de bois, machinerie pour façonner les panneaux de, fabrication
- machines pour la fabrication de patrons, travail du bois, fabrication
- raboteuses fixes de menuiserie, fabrication
- presses pour fabrication de contreplaqués de bois (p. ex., panneaux durs, panneaux de fibres, contreplaqués, agglomérés de bois), fabrication
- ponceuses de menuiserie, fixes, fabrication
- matériel de scierie, fabrication
- scies d'établi et scies circulaires à table de menuiserie, électriques, fabrication
- scies fixes, travail du bois, fabrication
- machines à écrouter, travail du bois, fabrication
- machines à façonner, travail du bois, fabrication
- machines à façonner les placages et les contreplaqués, fabrication
- machines de menuiserie (sauf à main), fabrication

Exclusions :

- fabriquer des sécheuses de bois d'oeuvre et plaquages (voir 333248

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Fabrication de toutes les autres machines industrielles)

- fabriquer des outils non motorisés, tels que rabots et scies à main (voir 332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main)
- fabriquer des outils à main mécanique (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333246 Fabrication de machines pour l'industrie du caoutchouc et du plastique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines qui servent au traitement du caoutchouc et du plastique.

Exemples inclus :

- machines de moulage par soufflage pour le plastique, fabrication
- machines de calandrage pour le plastique, fabrication
- machines à façonner les croissants pour rechapage (c.-à-d., matériel de rechapage), fabrication
- machines de moulage par compression pour le plastique, fabrication
- machines à extruder le plastique et le caoutchouc, fabrication
- broyeurs et granulateurs pour le plastique, fabrication
- machine à façonner le caoutchouc et le plastique durci, fabrication
- machines de moulage par injection pour le plastique, fabrication
- machines à façonner le plastique et le caoutchouc, fabrication
- machine à façonner le caoutchouc et le plastique souple, fabrication
- machines de thermoformage pour le plastique, fabrication
- machines pour la fabrication de pneus, fabrication
- machines à rechaper les pneus, fabrication
- déchiqueteuses de pneumatiques, fabrication
- vulcanisateurs, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des moules industriels pour des machines servant à travailler le plastique ou le caoutchouc (voir 333511 Fabrication de moules industriels)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333247 Fabrication de machines pour l'industrie papetière

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines servant à faire le papier.

Exemples inclus :

- déchiqueteuses stationnaires (p. ex., billes), fabrication
- machines à fabriquer des enveloppes, fabrication
- machines fourdriniers, fabrication
- écorceuses stationnaires, fabrication
- machines de couchage et de finissage du papier et du carton, fabrication
- machines de conversion du papier et du carton, fabrication
- onduleuses à papier et carton, fabrication
- machines de coupe et pliage du papier et du carton, fabrication
- machines de découpage à la forme et d'estampage du papier et du carton, fabrication
- machines à fabriquer des sacs en papier, fabrication
- machines à fabriquer du papier, fabrication
- machines pour la préparation du papier à imprimer, fabrication
- machines à fabriquer des boîtes en carton, fabrication
- machines à fabriquer du carton, fabrication
- séchoirs de pulpe et de papier, fabrication
- machines à fabriquer la pâte à papier, fabrication
- lessiveurs et épaississeurs de pâte à papier, fabrication
- machinerie pour le moulage de la pulpe, du papier et du carton, fabrication
- machines à fabriquer des papiers abrasifs, fabrication
- écorceuses, fendeurs de bûches et autres machines stationnaires semblables, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333247 Fabrication de machines pour l'industrie papetière

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333248 Fabrication de toutes les autres machines industrielles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines industrielles.

Exemples inclus :

- équipement d'anodisation, fabrication
- machines et matériel de boulangerie, fabrication
- ourdissoirs, fabrication
- appareils de distillation de boisson, fabrication
- machinerie de blanchissage, textile, fabrication
- bobines pour machinerie de textile, fabrication
- machines à relier, fabrication
- machines à fabriquer et réparer les bottes, fabrication
- tresseuses pour le textile, fabrication
- trancheuses de pain, fabrication
- machines de brasserie, fabrication
- machines industrielles à boutonnières et oeillets, fabrication
- machines domestiques à boutonnières et à oeillets, fabrication
- machines à calandrage des textiles, fabrication
- carboniseuses pour la transformation de la laine, fabrication
- machines à carder le textile, fabrication
- matériel et machinerie pour la transformation chimique, fabrication
- machines pour la gomme à mâcher, fabrication
- machinerie de placement de microplaquettes, fabrication
- pressoirs à cidre, fabrication
- machines à fabriquer les cigarettes, fabrication
- machines à fabriquer les cartes de circuits imprimés, fabrication
- machines à malaxer et à travailler l'argile, fabrication
- dérouleurs de tissus, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- torréfacteurs et mouleurs à café (c.-à-d., industriels), fabrication
- machines à assembler pour l'impression et reliure, fabrication
- peigneuses, textile, fabrication
- machinerie pour le formage de produits de béton, fabrication
- machines à fabriquer du lait condensé et concentré non sucré, fabrication
- machine à confectionner, fabrication
- machines de fabrication de corde et corderie (sauf fils), fabrication
- machines à éclater le maïs (c.-à-d., industriels), fabrication
- machines à fabriquer des craquelins, fabrication
- écrémeuses (sauf agricoles), fabrication
- matériel de dégraissage, fabrication
- matériel de dessalement, fabrication
- presses digitales à imprimer, fabrication
- appareil de distillation, type laboratoire, fabrication
- équipement de distillation (sauf boissons), fabrication
- mélangeurs mécaniques à pâte (c.-à-d., industriels), fabrication
- machines à étirer les textiles, fabrication
- machines pour le traitement du lait en poudre, fabrication
- séchoirs à bois, fabrication
- séchoirs pour textile, fabrication
- machinerie pour la teinture, textile, fabrication
- machines à fabriquer des tubes électroniques, fabrication
- machines et matériel d'électrodéposition, fabrication
- machines à galvanotype, fabrication
- machines à broder, fabrication
- équipement de gravure, semi-conducteur, fabrication
- machines à graver (machines pour les commerces de l'impression), fabrication
- extrudeuses à textiles, fabrication
- équipement de fermentation chimique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines pour le traitement du poisson et des crustacés, fabrication
- presses d'imprimerie flexographique, fabrication
- machines de minoterie, fabrication
- hachoirs, mélangeurs, trancheurs et broyeurs d'aliments (c.-à-d., industriels), fabrication
- équipement de déshydratation d'aliments (sauf domestique), fabrication
- équipement de fractionnement, fabrication
- doubleuses et continu à retordre pour le textile, fabrication
- cardes drousettes, textile, fabrication
- machinerie de liquidification du gaz, fabrication
- machinerie pour le traitement des pierres précieuses, fabrication
- machines à fabriquer le verre (p. ex., soufflage, moulage, formage), fabrication
- machinerie de gradation, de nettoyage et de triage (c.-à-d., transformation des aliments), fabrication
- machines pour mouler le grain, fabrication
- presses d'héliogravure, fabrication
- machines pour la chapellerie, fabrication
- homogénéisateurs à aliments, fabrication
- métiers pour articles chaussants, fabrication
- machines à fabriquer de la crème glacée, fabrication
- rouleaux encreurs, fabrication
- machines à couper les cartons jacquard, fabrication
- extracteurs à jus de fruits et légumes (c.-à-d., industriels), fabrication
- fours (c.-à-d., ciment, bois, chimique), fabrication
- machines à tricoter, fabrication
- machines à nouer, textile, fabrication
- métiers à dentelles et tulles, fabrication
- machines à travailler le cuir, fabrication
- presses d'impression typographique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machine à fabriquer des ampoules et tubes fluorescents (c.-à-d., lampes électriques), fabrication
- linotypes, fabrication
- presses d'impression lithographique, fabrication
- bobines pour métier, fabrication
- métiers à tisser, fabrication
- remailleurs, textile, fabrication
- concasseur de malterie, fabrication
- fabrication de machineries pour la production d'additives (impression 3D)
- fabrication d'imprimantes industrielles tridimensionnelles (3D)
- hachoirs à viande (c.-à-d., transformation des aliments), fabrication
- machine à merceriser, fabrication
- machines de fonderie des métaux, fabrication
- installation de décapage du métal, fabrication
- équipement de microlithographie, semi-conducteur, fabrication
- machines de traitement du lait (c.-à-d., industriels), fabrication
- machines à gratter, textile, fabrication
- aiguilles pour la machinerie à tricoter, fabrication
- métiers à tulle et à dentelle, fabrication
- équipement pour encarter les journaux, fabrication
- presses d'impression offset, fabrication
- machines à broyer et à extraire les graines oléagineuses, fabrication
- appareils de fabrication et de meulage des lentilles optiques, fabrication
- fours de boulangerie, fabrication
- machinerie pour fabriquer des pâtes (c.-à-d., transformation des aliments), fabrication
- matériel de pasteurisation (c.-à-d., industriel), fabrication
- machines à griller les arachides (c.-à-d., transformation des aliments), fabrication
- machines à raffiner le pétrole, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines pour la photogravure, fabrication
- batteuse pour le textile, fabrication
- sabre pour métier à tisser, fabrication
- presses industrielles (c.-à-d., transformation des aliments), fabrication
- machines d'impression sur tissus, fabrication
- machines à graver les clichés, fabrication
- plaques pour gravures, vierge (sauf photosensibilisées), fabrication
- rouleaux pour machines à imprimer, fabrication
- presses d'imprimerie (sauf pour impression sur textiles), fabrication
- machines de traitement (c.-à-d., du beurre, du fromage, du chocolat), fabrication
- matériel de redresseur, chimique, fabrication
- tissage, machinerie de, fabrication
- machines à rôtir (c.-à-d., transformation des aliments), fabrication
- robots pour assemblage d'automobile, fabrication
- machines de corderie (sauf broche), fabrication
- machines à boudinage, textile, fabrication
- machinerie à broder à navettes, fabrication
- machinerie d'assemblage et d'empaquetage de semi-conducteurs, fabrication
- machines à fabriquer les semi-conducteurs, fabrication
- machines à coudre et organes auxiliaires, domestiques, fabrication
- machines à coudre industrielles et pièces auxiliaires, fabrication
- machines à fabriquer et à réparer les chaussures, fabrication
- navettes pour métier à tisser le tissu, fabrication
- tamis et trieuses, pour le traitement chimique, fabrication
- tamis et trieuses industriels, pour la transformation des aliments, fabrication
- tamis (c.-à-d., transformation des aliments), fabrication
- machines de sérigraphie sur textiles, fabrication
- matériel pour la récupération de l'argent, électrolytique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- trancheuses industrielles (c.-à-d., transformation des aliments), fabrication
- fuseaux de filature pour machines à textile, fabrication
- machines à filer, textile, fabrication
- fusettes pour machines de textile, fabrication
- piqueuse et massicot de rognage (c.-à-d., équipement de reliure), fabrication
- machines pour le travail de la pierre, fabrication
- matériel de raffinerie de sucre, fabrication
- machinerie montée en surface, pour fabriquer des plaques à circuit imprimé, fabrication
- machines pour tanneries, fabrication
- machines pour apprêter les tissus (p. ex., blanchiment, teinture, mercerisage), fabrication
- machinerie de fabrication de textiles (sauf machines à coudre), fabrication
- machines à texturiser les textiles, fabrication
- équipement de déposition en couche mince, semi-conducteurs, fabrication
- machines de fabrication de fils, fabrication
- machinerie de trou de passage, pour charger des plaques à circuits imprimés, fabrication
- machines à fabriquer les tuiles (sauf fours), fabrication
- machines de traitement du tabac (sauf agricoles), fabrication
- machines de tuftage pour le textile, fabrication
- composeuses, fabrication
- machines à traiter l'huile végétale, fabrication
- séchoirs de placages, fabrication
- équipement de préparation des plaquettes, semi-conducteurs, fabrication
- machines à ourdir, fabrication
- machines à tisser, fabrication
- bobinoirs pour le textile, fabrication
- machines pour isolation de fil et câble, fabrication
- machines pour apprêter la laine et la laine peignée, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines à texturer le fil, fabrication
- machines à fabriquer des fermetures éclair, fabrication

Exclusions :

- fabrication de matériel commercial servant à cuire et réchauffer les aliments (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- fabrication de séparateurs de crème agricoles (voir 333110 Fabrication de machines agricoles)
- fabrication de machines agricoles pour le traitement du tabac (voir 333110 Fabrication de machines agricoles)
- fabriquer des machines pour l'emballage des aliments et des boissons (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)
- fabrication d'équipement de déshydratation de type domestique (voir 335210 Fabrication de petits appareils électroménagers)
- fabriquer du matériel de réfrigération industriel (voir 333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale)
- fabrication de films, papier, tissus et plaques sensibles (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- fabrication de machines pour produire des câbles et des cordons métalliques (voir 333 Fabrication de machines)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines servant dans le secteur du commerce et des services.

Exemples inclus :

- machines à additionner (sauf électroniques), fabrication
- machines à additionner électroniques, fabrication
- caméras aériennes, fabrication
- matériel d'alignement et d'équilibrage de roues de véhicules automobiles, fabrication
- guichet d'information informatisé, fabrication
- matériel de service pour la climatisation d'automobile, fabrication
- machines à relier (c.-à-d., reliure en plastique ou adhésif), pour bureau, fabrication
- jumelles, fabrication
- équipement à tirer les plans, fabrication
- équipement pour l'entretien des freins, véhicule automobile (sauf outils manuels), fabrication
- machines à enliasser (p. ex., courrier, journaux, boîte), fabrication
- machines à calculer (sauf électroniques), fabrication
- calculatrice, électronique, fabrication
- caméras (sauf télévision et vidéo), fabrication
- machine à oblitérer, bureau de poste, fabrication
- machinerie pour lave-autos, fabrication
- manèges pour carnavals et parcs d'amusement, fabrication
- machines de galeries de tir pour parcs d'amusement et pour carnavals, fabrication
- carrousels (c.-à-d., manèges), fabrication
- appareils de nettoyage électrique des tapis et planchers, fabrication
- balais mécaniques, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- caisses enregistreuses (sauf électroniques), fabrication
- caisses enregistreuses électroniques, fabrication
- systèmes d'aspirateur central de type commercial, fabrication
- distributrices de monnaie, fabrication
- machines à écrire des chèques, fabrication
- distributeur automatique de cigarettes, fabrication
- cafetières commerciales, fabrication
- compteur de monnaie, fabrication
- monnaie, machine à enrouler la, fabrication
- distributrices automatiques fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie, fabrication
- assembleuse, pour le bureau, fabrication
- optique, comparateur, fabrication
- matériel de cuisson commercial, fabrication
- éclateuses de maïs, modèles commerciaux, fabrication
- machines à compter la monnaie, fabrication
- friteuses commerciales, fabrication
- densitomètres (sauf de combustible et analytique de laboratoire), fabrication
- machines à dicter, fabrication
- caméras numériques, fabrication
- lave-vaisselle commercial, fabrication
- machines et matériel à nettoyage à sec, fabrication
- séchoir, film (c.-à-d., équipement photographique), fabrication
- sécheuses à linge (sauf domestiques), fabrication
- matériel pour le nettoyage de conduit, fabrication
- équipement d'édition, cinéma (p. ex., rebobineuses, visionneuses, titreuses, colleuses), fabrication
- agrandisseurs photographiques, fabrication
- machines à insérer, sceller et adresser les enveloppes, fabrication
- photomètres, photographie, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grandes roues, fabrication
- laveuses et polisseuses à plancher de type commercial, fabrication
- appareils pour réchauffer les aliments, commerciaux, fabrication
- redresseurs de châssis, pour automobile, fabrication
- compacteurs d'ordures, type commercial, fabrication
- poêles à gaz, type commercial, fabrication
- instrument calibré, outils de précision pour ajusteur, optique, fabrication
- jumelles d'approches, terrain ou d'opéra, fabrication
- diffraction, grilles de, fabrication
- mire de fusil, optique, fabrication
- séchoir à cheveux, pour salon de beauté, fabrication
- séchoirs à cheveux, commerciaux, fabrication
- poinçonneuses (sauf manuelles), pour le bureau, fabrication
- distributeurs automatiques de breuvage chaud, fabrication
- matériel de manutention du courrier (p. ex., ouverture, tri, balayage), fabrication
- instruments à lentilles, fabrication
- interféromètres, fabrication
- essoreuses, fabrication
- machines et matériel de buanderies (sauf domestiques), fabrication
- meulage, montage, polissage et traitement de lentilles (sauf ophtalmiques)
- lentilles (p. ex., photographiques, caméras, projection), fabrication
- lentilles (sauf ophtalmiques), fabrication
- machineries pour plier les lettres, les insérer et fermer les enveloppes, fabrication
- luxmètres de photographie, fabrication
- serrures payantes, fabrication
- loupe (p. ex., pour bijoutiers), fabrication
- loupe (sauf pour corriger la vision), fabrication
- appareil de manutention de courrier, de type postal, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- mécanismes pour distributrices fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, fabrication
- matériel microfilm et microfiche (p. ex., caméras, projecteurs, lecteurs), fabrication
- microscopes (sauf électroniques et protoniques), fabrication
- fours à micro-ondes commerciaux, fabrication
- miroirs optiques, fabrication
- essoreuses à vadrouilles, fabrication
- caméras et projecteurs cinématographiques, fabrication
- instruments de lecture et d'alignement optique (sauf photographiques), fabrication
- viseur optique et matériel à diriger le tir, équipement et instrument, fabrication
- équipement d'inspection et de vérification optique, fabrication
- fours, cuisinières ou fourneaux de type commercial, fabrication
- rétroprojecteurs (sauf équipement périphérique), fabrication
- ozoniseurs pour la purification de l'eau, fabrication
- périscopes, fabrication
- photocopieurs, fabrication
- équipement pour caméra photographique (c.-à-d., parasoleils, flashs), fabrication
- équipement photographique (sauf lentilles), fabrication
- matériel photographique fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie, fabrication
- équipement pour le développement de films photographiques (c.-à-d., cuves et cabarets pour le fixage et le lavage, etc.), fabrication
- matériel de développement de films photographiques, fabrication
- compteurs de poste, fabrication
- laveuse à pression, appareils de nettoyage, fabrication
- machines à presser (sauf domestiques), fabrication
- optiques, prismes, fabrication
- télémètre, photographique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fourneaux de cuisines commerciales, fabrication
- optiques, réflecteurs, fabrication
- sableuses de plancher, fabrication
- écrans de projection (c.-à-d., cinéma, diapositives, rétroprojecteurs), fabrication
- sensitomètre, photographique, fabrication
- matériel de traitement des eaux usées, fabrication
- télescope à longue portée, fabrication
- équipement de simulation, fabrication
- distributeurs automatiques de collation et de confiserie, fabrication
- distributeurs automatiques de boissons gazeuses, fabrication
- prestos à la vapeur, type commercial, fabrication
- tables à la vapeur, fabrication
- machines sténographiques, fabrication
- systèmes de filtration de piscine, fabrication
- machines d'enseignement (p. ex., simulateurs de vol), fabrication
- télescope, fabrication
- cinéthéodolites, fabrication
- appareils de montage de roue, pour véhicule moteur, fabrication
- compacteurs d'ordures commerciaux, fabrication
- trépied, caméra et projecteur, fabrication
- dactylos, fabrication
- aspirateurs industriels et commerciaux, fabrication
- distributeurs automatiques, fabrication
- graphiques vidéo (p. ex., projecteurs commerciaux), fabrication
- machines à voter, fabrication
- machines à laver le linge (sauf domestiques), fabrication
- chauffe-eau (sauf chaudière), commercial, fabrication
- adoucissement de l'eau, équipement pour, fabrication
- matériel de traitement et de purification d'eau, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- traitement de textes, machines dédiées au, fabrication

Exclusions :

- fabriquer du matériel informatique et des périphériques; des machines pour les points de vente et des guichets automatiques (voir 334110 Fabrication de matériel informatique et périphérique)
- fabrication de microscopes protoniques et électroniques (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- fabrication de densitomètres à combustible pour laboratoire et moteur d'aéronef (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- fabrication de poinçonneuse manuelles (voir 339940 Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie))
- fabrication de chaudières à chauffage (c.-à-d., basse pression ou sectionnelle en fonte) (voir 333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale)
- fabrication de machines à presser de type domestique (voir 335210 Fabrication de petits appareils électroménagers)
- fabrication de machines domestiques pour laver le linge (incluant libre-service) (voir 335229 Fabrication d'autres gros appareils ménagers)
- fabrication d'outils à main non électriques pour mécaniciens (voir 332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main)
- fabrication de lentilles ophtalmiques et intra-oculaires (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabriquer des taille-crayons, agrafeuses et autres fournitures de bureau (voir 339940 Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie))
- fabriquer des films, papier, tissus et plaques sensibles; des produits chimiques pour la photographie; de l'encre et des cartouches d'encre pour les photocopieuses (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- fabriquer des téléviseurs et caméras vidéo (voir 334310 Fabrication de matériel audio et vidéo)
- fabriquer des horloges et autres appareils servant à mesurer le temps (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de loupes pour corriger la vision (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

333413 Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines soufflantes industrielles et commerciales.

Exemples inclus :

- rideaux d'air, fabrication
- matériel d'épuration d'air, fixe, fabrication
- systèmes de filtration de l'air, fabrication
- laveurs d'air (c.-à-d., filtres), fabrication
- ventilateurs de grenier (p. ex., de pignons, de toit, etc.), fabrication
- éléments filtrants pour souffleuse, fabrication
- matériel de dépoussiérage et capteurs de fumées, fabrication
- dépoussiéreurs électriques, fabrication
- ventilateur d'extraction de types industriel et commercial, fabrication
- ventilateurs de type industriel et commercial, fabrication
- filtres d'appareils de chauffage, fabrication
- ventilateurs d'aération de type industriel et commercial, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des aérateurs domestiques (sauf pour les greniers) ainsi que des appareils de chauffage, des humidificateurs et des déshumidificateurs électriques portatifs (voir 335210 Fabrication de petits appareils électroménagers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du matériel de chauffage électrique et non électrique, ainsi que du matériel de réfrigération commercial et industriel.

Exemples inclus :

- compresseurs pour la climatisation et la réfrigération (sauf pour véhicule automobile), fabrication
- climatiseurs et appareils de chauffage (c.-à-d., unités combinées), fabrication
- condenseurs et groupes condenseurs de climatisation, fabrication
- matériel de climatisation (sauf pour véhicules automobiles), fabrication
- conditionneurs d'air (p. ex., pour fenêtres, caravanes, motorisés), fabrication
- matériel de distribution et de réfrigération de bière, fabrication
- chaudières, chauffage (c.-à-d., basse pression ou sectionnelle en fonte), fabrication
- brûleurs au mazout, à l'huile ou combinaison des deux, fabrication
- meubles réfrigérés, fabrication
- tours de réfrigération, fabrication
- déshumidificateurs (sauf portatifs), fabrication
- fontaines à boire réfrigérées ou frigorifiques, fabrication
- fournaises électriques de type domestiques (p. ex., fournaises électriques à air forcé, thermopompes, etc.), fabrication
- condenseurs à évaporation (c.-à-d., matériel de transfert de chaleur), fabrication
- cheminées encastrables (c.-à-d., à direction de chaleur), fabrication
- système de chauffage à air pulsé (sauf résidentiel), fabrication
- congélateurs, type laboratoire, fabrication
- appareils de chauffage, fabrication
- foyers au gaz, fabrication
- appareils de chauffage indépendants au gaz, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- thermopompes, fabrication
- chauffe piscine électrique, fabrication
- appareils mixtes de climatisation et de chauffage, fabrication
- chaudière de chauffage, fabrication
- matériel de chauffage, eau chaude (sauf radiateurs à eau chaude), fabrication
- matériel d'humidification (sauf portatif), fabrication
- machines à fabriquer de la glace, fabrication
- chauffage par rayonnement au plancher, fabrication
- chaufferette au kérosène, fabrication
- bûches, foyer au gaz, fabrication
- appareils domestiques de chauffage à air pulsé non électriques, fabrication
- radiateurs non électriques indépendants, permanents, fabrication
- chauffe-piscine non électrique (c.-à-d., au mazout, au gaz ou solaire), fabrication
- radiateurs électriques indépendants, permanents (p. ex., plinthes électriques), fabrication
- radiateurs (sauf pour véhicules automobiles, portatifs électriques), fabrication
- réservoir à eau chaude, fabrication
- comptoirs et vitrines réfrigérés, fabrication
- caissons et présentoirs réfrigérés, fabrication
- matériel de réfrigération de type industriel et commercial, fabrication
- unités de réfrigération pour camions, fabrication
- machines à fabriquer de la neige, fabrication
- fontaines distributrices de boissons gazeuses et matériel de réfrigération, fabrication
- appareils de chauffage solaires (p. ex., panneaux, miroirs), fabrication
- système de chauffage à l'énergie solaire, fabrication
- appareils de chauffage à vapeur, fabrication
- poêle, chauffage, fabrication
- refroidisseurs d'eau, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- poêles à bois, fabrication

Exclusions :

- fabrication de radiateurs pour véhicules automobiles (voir 336390 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles)
- fabriquer des machines soufflantes pour du matériel de chauffage à air pulsé (voir 333413 Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux)
- fabrication de matériel commercial servant à cuire et réchauffer les aliments (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- fabrication de chauffe-eau domestiques (voir 335229 Fabrication d'autres gros appareils ménagers)
- fabriquer des fours, cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs et rafraîchisseurs d'eau domestiques (voir 335223 Fabrication de gros appareils ménagers de cuisine)
- fabriquer des fourneaux et des fours industriels (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)
- fabriquer des chaudières industrielles, des chaudières à vapeur haute pression et des chaudières marines (voir 332410 Fabrication de chaudières et d'échangeurs de chaleur)
- fabriquer des climatiseurs et des compresseurs pour véhicules automobiles (voir 336390 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles)
- fabrication d'humidificateurs et de déshumidificateurs portatifs électriques (voir 335210 Fabrication de petits appareils électroménagers)
- fabrication de radiateurs portatifs électriques (voir 335210 Fabrication de petits appareils électroménagers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333511 Fabrication de moules industriels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couler et usiner des moules métalliques industriels.

Exemples inclus :

- formes (c.-à-d., moules), métal industriel, fabrication
- formes moulées en fonte, fabrication
- moules industriels (sauf pour lingots d'acier), fabrication
- moules métalliques (p. ex., pour travailler le plastique, le caoutchouc, le verre), fabrication
- moules pour former des matériaux (p. ex., plastique, caoutchouc, verre), fabrication
- moules pour fonderie des métaux (sauf pour lingots d'acier), fabrication
- moulures pour machine de travail en plastique et en caoutchouc, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des moules pour la production de gros lingots d'acier (voir 331511 Fonderies de fer)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333519 Fabrication d'autres machines-outils pour le travail du métal

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines utilisées pour couper et façonner le métal (sauf les outils à main), ainsi que des produits connexes (sauf les moules industriels). Il s'agit de machines qui, lorsqu'elles fonctionnent, ne peuvent être tenues par une personne.

Exemples inclus :

- bague d'épaulement (c.-à-d., accessoire de machine-outil), fabrication
- presses à mandriner, travail des métaux, fabrication
- arbres-mandrins (c.-à-d., accessoires de machine-outils), fabrication
- machines à assembler (p. ex., transfert rotatif, transfert continu), fabrication
- machines à visser, automatiques, fabrication
- machinerie de laminoirs à barres, fabrication
- machine à baguetter, travail des métaux, fabrication
- machines à formage et à cintrage, travail des métaux, fabrication
- machinerie de laminoirs à billettes, fabrication
- trépans et couteaux pour tours, raboteuses et étaux-limeurs, travail des métaux, fabrication
- machinerie de laminoirs bloomings et à brames, fabrication
- machine à presser, travail des métaux, fabrication
- broches (c.-à-d., accessoires de machines-outils), fabrication
- machine à brocher, travail des métaux, fabrication
- brosseuses mécaniques, travail des métaux, fabrication
- machines à polir et à polir au disque d'étoffe, travail des métaux, fabrication
- brunissoirs, travail des métaux, fabrication
- cames (c.-à-d., accessoires de machines-outils), fabrication
- machines à former les boîtes de conserve, travail des métaux, fabrication
- machines à chanfreiner, travail des métaux, fabrication
- ciseleurs (c.-à-d., accessoires de machine-outils), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines d'usinage par procédé chimique, travail des métaux, fabrication
- mandrins (c.-à-d., accessoires de machine-outils), fabrication
- attaches (c.-à-d., accessoires de machine-outils), fabrication
- bobineuses et machine à couper les bobines, travail des métaux, fabrication
- machines de laminoirs à froid, travail des métaux, fabrication
- collets (c.-à-d., accessoires de machines-outils), fabrication
- douilles (c.-à-d., accessoires de machines-outils), fabrication
- outils à chambrer, travail des métaux, fabrication
- fraises (c.-à-d., accessoires de machines-outils), fabrication
- dévidoirs à rouleau (c.-à-d., matériel pour fabriquer le fil de métal), fabrication
- machines à rectifier les vilebrequins, fabrication
- machines à rouler sur demande pour le travail des métaux, fabrication
- machines à tronçonner, travail des métaux, fabrication
- fraises à fileter le métal, fabrication
- matrices de découpage, travail des métaux, fabrication
- machines à couper, travail des métaux, fabrication
- machines à aléser les cylindres, fabrication
- machines à ébarber, travail des métaux, fabrication
- filières diamantées, travail des métaux, fabrication
- machines à usinage de matrices, travail des métaux, fabrication
- moulage à couler sous pression, travail des métaux, fabrication
- matrices et porte-matrice pour moulage par pression, découpage et formage de métal (sauf filetage), fabrication
- matrices, travail des métaux (sauf filetage), fabrication
- matrices pour formes en plastique, fabrication
- filières, réglet, travail des métaux, fabrication
- matrices pour tours à fileter, fabrication
- poinçons pour emboutissage de métal (presses), fabrication
- machinerie de banc d'étirage, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- trépans, travail des métaux, fabrication
- perceuses à colonnes, travail des métaux, fabrication
- perceuses, travail des métaux, fabrication
- marteaux-pilons pour emboutissage et forgeage du métal, fabrication
- machines à reproduire (p. ex., machine à tailler les clefs), travail des métaux, fabrication
- machines d'usinage électrochimique, travail des métaux, fabrication
- machines électrolytiques pour tailler le métal, fabrication
- machines d'usinage par étincelage, fabrication
- extrudeuses, travail des métaux, fabrication
- filières, pour utilisation avec n'importe quel matériau, fabrication
- machines à redresser, travail des métaux, fabrication
- limes (c.-à-d., accessoire de machine-outil), fabrication
- machines à limage de métal, travail des métaux, fabrication
- machines à dresser les brides, travail des métaux, fabrication
- marteaux et machines à forger, fabrication
- machines à former, travail des métaux, fabrication
- machines de galvanisation, fabrication
- fraiseuses et foreuses, travail des métaux, fabrication
- machines à usiner les dentures d'engrenage, travail des métaux, fabrication
- machines à laminer les engrenages, travail des métaux, fabrication
- défibreuses, travail des métaux, fabrication
- poinçons (c.-à-d., outil de taillage d'engrenages en métal), fabrication
- machine-outil à couper le métal pour atelier familial (sauf outil manuel), fabrication
- machines à rodage et polissage, travail des métaux, fabrication
- têtes de pierrage (c.-à-d., accessoires de machines-outils), fabrication
- dispositifs d'amenage à trémie (c.-à-d., accessoires de machine-outil), fabrication
- machineries de laminoirs de bandes à chaud, travail des métaux, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- encartage, machine-outils, fabrication
- gabarits (p. ex., inspection, de calibrage ou de vérification), fabrication
- gabarits et appareils fixes, pour usage avec machines-outils, fabrication
- machines à tailler les clés, fabrication
- machines à moleter, fabrication
- machines pour l'alésage, le forage et fraisage au laser, travail des métaux, fabrication
- tours à couper le métal, fabrication
- goupilles (p. ex., calibrage, mesurage), fabrication
- couteaux mécaniques, travail des métaux, fabrication
- pièces et accessoires pour machines-outils, fabrication
- machines-outils, découpage du métal, fabrication
- machines-outils, pour formage du métal, fabrication
- machines-outils, reconditionnement
- machines à former par champ magnétique, travail des métaux, fabrication
- machines à marquer, travail des métaux, fabrication
- machines à former par transfert de métal, fabrication
- machines-outils pour former les métaux, fabrication
- fraiseuses, travail des métaux, fabrication
- machines pour les têtes de clous, fabrication
- machines-outils à commande numérique pour coupe de métaux, fabrication
- décapeuses et machines de décapage à l'acide, travail des métaux, fabrication
- machines de laminerie de tuyaux et de conduites, travail des métaux, fabrication
- fileteuses et machines à tronçonner les tuyaux, travail des métaux, fabrication
- machines à dégauchir, travail des métaux, fabrication
- machines à former le métal par jet de plasma, fabrication
- machines à couper par jet de plasma (sauf machines à souder), fabrication
- machinerie pour laminage de la tôle forte, travail des métaux, fabrication
- presses de formage utilisées dans la métallurgie des poudres, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- presses-plieuses, travail des métaux, fabrication
- presses (p. ex., poinçonnage, cisaillage, emboutissage), travail des métaux, fabrication
- perceuses à colonnes pour le découpage du métal, fabrication
- presses à redresser les hélices, fabrication
- poinçons, pour usage avec machine-outil, fabrication
- poinçonneuses, travail des métaux, fabrication
- poussoirs (c.-à-d., accessoires de machines-outils), fabrication
- alésoirs (c.-à-d., accessoires de machines-outils), fabrication
- aléseuses, travail des métaux, fabrication
- reconditionnement de machines-outils utilisées pour le découpage des métaux
- reconditionnement de machines-outils utilisées pour le formage des métaux
- machines à rayer, travail des métaux, fabrication
- riveteuses, travail des métaux, fabrication
- machinerie de laminoir à fil-machine, travail des métaux, fabrication
- machines et matériel à laminer, travail des métaux, fabrication
- tables rotatives, division (accessoires de machine-outils), fabrication
- machines à scier, travail des métaux, fabrication
- scies, découpage de métal (sauf manuelles), fabrication
- unités à écriquer, rouleaux de laminoir, fabrication
- mortaiseuses de vis et d'écrous, travail des métaux, fabrication
- machinerie pour vis et écrous de réglage, en métal, fabrication
- machines à visser, fabrication
- machines à raser, travail des métaux, fabrication
- cisaille, profilage du métal, fabrication
- machines pour le profilage de la tôle, fabrication
- mortaiseuses, travail des métaux, fabrication
- tours à repousser, travail des métaux, fabrication
- machines à rouler les cannelures, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines à enrouler et former des ressorts, travail des métaux, fabrication
- estampeuses, travail des métaux, fabrication
- machines à étirer, travail des métaux, fabrication
- machinerie de laminoirs à profilés, travail des métaux, fabrication
- sous-presses, machine-outil, fabrication
- mandrins, travail des métaux, fabrication
- taraudeuses, travail des métaux, fabrication
- tarauds et alésoirs (c.-à-d., accessoires de machine-outil), fabrication
- filières de filetage, machine-outil, fabrication
- machines à rouler les filets, travail des métaux, fabrication
- fileteuses, travail des métaux, fabrication
- filières, porte-outils, fabrication
- porte-outil (c.-à-d., accessoire de machine-outil), fabrication
- outils et accessoires de machines-outils, fabrication
- traceur et taillage en pointe, accessoire de machine-outil, fabrication
- machines de laminoir à tube, travail des métaux, fabrication
- tours (c.-à-d., tours d'atelier), travail des métaux, fabrication
- tour-revolver, travail des métaux, fabrication
- machinerie de traitement, perforage et forage par ultra-sons, travail des métaux, fabrication
- machines de formage des métaux par ultra-sons, fabrication
- machines à refouler (c.-à-d., machine à forger), fabrication
- machines à rectifier les soupapes, travail des métaux, fabrication
- étaux (c.-à-d., accessoires de machine-outil), fabrication
- positionneurs de soudage (c.-à-d., gabarits), fabrication
- équipement de rotation de roues (c.-à-d., accessoires d'outils), fabrication
- filières de tréfilage et de redressement, travail des métaux, fabrication
- tréfileuses, travail des métaux, fabrication

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333519 Fabrication d'autres machines-outils pour le travail du métal

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

- fabriquer des matrices de découpe (sauf pour la découpe du métal), des outils à main (non motorisés), des appareils de mesure de précision et des lames pour les scies et des scies à main (voir 332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main)
- fabriquer des machines servant à couper et façonner le bois (voir 333245 Fabrication de machines pour les scieries et le travail du bois)
- fabriquer des moules utilisés pour couler des pièces en fonte ou autres, pour travailler le plâtre, le caoutchouc, le plastique ou le verre, et d'autres machines semblables (voir 333511 Fabrication de moules industriels)
- fabriquer des outils à main mécanique, du matériel de soudage et des robots industriels (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333611 Fabrication de turbines et de groupes turbogénérateurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des turbines et des turbogénérateurs.

Exemples inclus :

- groupes turbogénérateurs à gaz, fabrication
- turbines à gaz (sauf pour aéronefs), fabrication
- ensemble turbine-générateur (p. ex., à vapeur, à gaz, hydraulique), fabrication
- vapeur, gouverneurs, fabrication
- groupes générateurs de turbines hydrauliques, fabrication
- turbines hydrauliques, fabrication
- remise à neuf de turbines hydrauliques
- groupe générateur de turbines à la vapeur, fabrication
- turbines à vapeur, fabrication
- ensemble turbine-générateur, fabrication
- turbines (sauf pour aéronefs), fabrication
- turbines pour l'eau, fabrication
- groupes turbogénérateurs à éolienne, fabrication
- éoliennes (c.-à-d., moulin à vent), fabrication

Exclusions :

- fabriquer des turbines pour avions (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des moteurs et du matériel de transmission.

Exemples inclus :

- joints à rotule (sauf pour véhicule automobile et aéronef), fabrication
- paliers lisses (sauf pour moteurs à combustion interne), fabrication
- moteurs biodiesels, fabrication
- freins (sauf véhicules automobiles et contrôles industriels électromagnétiques), fabrication
- douilles lisses (sauf pour moteurs à combustion interne), fabrication
- chaînes et poulies de transmission de puissance, fabrication
- embrayages (sauf véhicules automobiles et contrôles industriels électromagnétiques), fabrication
- collets d'arbres pour matériel de transmission, fabrication
- raccords et disques pour transmissions mécaniques, fabrication
- moteurs diesels et semi-diesels, pour machines fixes, marines ou tractions, fabrication
- moteur, diesel, automobile, fabrication
- moteurs diesels, reconditionnement
- chaînes pour bicyclettes et motocyclettes, fabrication
- commandes industrielles d'entraînement à grande vitesse (sauf hydrostatiques), fabrication
- moteurs à combustion interne (sauf aéronefs et véhicules automobiles à moteur non-diesel), fabrication
- moteurs pour chars d'assaut (sauf turbines), fabrication
- moteurs, gaz naturel ou propane (sauf pour véhicules automobiles), fabrication
- moteurs à essence (sauf pour véhicules automobiles et aéronefs), fabrication
- moteurs à engrenages (c.-à-d., matériel de transmission), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- engrenages, transmission mécanique, fabrication
- engrenages de transmission (sauf pour véhicules automobiles et aéronefs), fabrication
- gouvernails pour moteur diesel, fabrication
- joints articulés (sauf pour véhicules automobiles et aéronefs), fabrication
- joints universels (sauf pour véhicules automobiles et aéronefs), fabrication
- moteurs diesels de locomotives, fabrication
- moteurs marins, fabrication
- moteurs de moto, fabrication
- moteurs hors-bord, électriques, fabrication
- coussinets d'essieux ordinaires pour wagon de chemin de fer, fabrication
- réducteurs de vitesse et groupes d'engrenages (sauf pour véhicules automobiles et matériel de transmission pour aéronefs), fabrication
- moteurs semi-diesels, fabrication
- moteurs de motoneige, fabrication
- variateurs ou réducteurs de vitesse (c.-à-d., matériel de transmission), fabrication
- pignons de chaînes, matériel de transmission de puissance, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des moteurs et des groupes motopropulseurs pour avions (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)
- fabriquer des moteurs pour automobiles, sauf des moteurs diesel (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)
- fabrication d'assemblage des embrayages pour véhicule automobile, camion et autobus (voir 336350 Fabrication de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles)
- fabriquer des roulements à billes et à rouleaux (voir 332991 Fabrication de roulements à billes et à rouleaux)
- fabriquer des appareils de transmission et de distribution du courant, et des moteurs électriques, sauf des moteurs hors-bord (voir 33531 Fabrication de matériel électrique)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de freins et d'embrayages électromagnétiques (voir 335315 Fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel)
- fabrication de transmissions hydrostatiques (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)
- fabriquer du matériel de motopropulsion pour véhicules automobiles (voir 336350 Fabrication de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles)
- fabrication de turbines (sauf pour aéronefs) (voir 333611 Fabrication de turbines et de groupes turbogénérateurs)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333910 Fabrication de pompes et de compresseurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des pompes, du matériel de pompage et des compresseurs d'usage courant.

Exemples inclus :

- compresseurs à air, fabrication
- pompes à bicyclette, fabrication
- pompes centrifuges, fabrication
- compresseurs d'air et de gaz, usage général, fabrication
- pompes de distribution et de mesure (p. ex., essence), fabrication
- distributeurs-mesureurs d'huile, fabrication
- pulvérisateurs de peinture (c.-à-d., éléments de pistolet à peinture et compresseurs), fabrication
- unités de lavage à pression, fabrication
- pompes, pour système de lubrification de l'équipement de chemin de fer, fabrication
- pompes industrielles et commerciales de type général, fabrication
- pompes pour puits et champs de pétrole, fabrication
- pompes domestiques, à eau ou à puisard, fabrication
- pompes alternatives, usage général, fabrication
- pompes rotatives, usage général (sauf énergie hydraulique), fabrication
- pulvérisateurs manuels, usage général, fabrication
- pompes à vide (sauf de laboratoire), fabrication

Exclusions :

- fabriquer du matériel de vaporisation et de poudrage agricole (voir 333110 Fabrication de machines agricoles)
- fabriquer des systèmes de climatisation et de réfrigération et des compresseurs (sauf pour les véhicules automobiles) (voir 333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333910 Fabrication de pompes et de compresseurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

- fabriquer des pompes à vide pour des laboratoires (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabriquer des climatiseurs et des compresseurs pour véhicules automobiles (voir 336390 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles)
- fabriquer des pompes pour véhicules automobiles (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)
- fabriquer des pompes pneumatiques et des moteurs pour transmissions pneumatiques (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333920 Fabrication de matériel de manutention

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du matériel de manutention.

Exemples inclus :

- plates-formes élévatrices, fabrication
- bâtis-moteurs pour aéronefs, fabrication
- appareils de levage pour aéronefs, fabrication
- engins de levage pour automobiles (c.-à-d., remorqueuse, dépanneuse), fabrication
- monte-voitures (c.-à-d., pour station-service et garage), fabrication
- systèmes de transporteurs à courroie, fabrication
- palans à moufles, fabrication
- bers, fabrication
- ascenseurs à bateaux, fabrication
- treuils de hissage de bombes, fabrication
- godets, élévateurs ou convoyeurs, fabrication
- cabines pour chariot de manutention, fabrication
- cabestan, nautique, fabrication
- convoyeurs carrousels (p. ex., bagages), fabrication
- chariots pour la transportation de marchandises (p. ex., linge, industriel), fabrication
- palan à chaîne, fabrication
- convoyeurs de charbon et de minéral, fabrication
- systèmes de convoyeurs pour utilisation industrielle générale, fabrication
- convoyeurs agricoles, fabrication
- ponts roulants, fabrication
- bossoirs d'embarcation, fabrication
- chariots industriels, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- supports de fûts, fabrication
- monte-plats, fabrication
- ascenseurs ou escaliers mécaniques, pour personnes et marchandises, fabrication
- élévateurs agricoles, fabrication
- chariots élévateurs à fourche, fabrication
- poussette de marché, fabrication
- chariots manuels, industriels, fabrication
- convoyeurs de foin, fabrication
- monte-charges, fabrication
- grues montées sur camions, industrielles, fabrication
- chariots et chariots tracteur de manutention (usine et entrepôt), fabrication
- chariots de manutention de linge, fabrication
- grues sur rails, fabrication
- dispositifs d'abaissement, sépulture, fabrication
- sommiers roulants pour mécaniciens, fabrication
- convoyeurs de mines, fabrication
- monte-charge de mine, fabrication
- monorails (sauf passagers), fabrication
- convoyeurs aériens, fabrication
- appareils de manutention de palettes, fabrication
- chargeurs à tapis circulant pour bagages, fabrication
- tubes transporteurs pneumatiques, fabrication
- chargeuses de pommes de terre, fabrication
- poulies de métal (sauf transmission énergie), fabrication
- transporteur à vis, fabrication
- grues et tours de forage de bord, fabrication
- empileurs, chariot de manutention, fabrication
- escaliers et trottoirs mécaniques, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333920 Fabrication de matériel de manutention

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

- plates-formes de service pour terrain d'aéronefs, fabrication
- chariots cavaliers mobiles, fabrication
- chariots de manutention, fabrication
- wagonnets de four tunnel, fabrication
- brouettes, fabrication
- treuils, fabrication
- treuils à câble métallique, fabrication
- plateformes de travail, surélevées, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des tracteurs et des grues servant dans la construction (voir 333120 Fabrication de machines pour la construction)
- fabriquer des tracteurs à pneus d'usage agricole (voir 333110 Fabrication de machines agricoles)
- fabriquer des remorques pour véhicules automobiles (voir 33621 Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles)
- fabrication de systèmes de monorails pour passagers (voir 336510 Fabrication de matériel ferroviaire roulant)
- fabrication de chaînes et poulies de transmission d'énergie (voir 333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines qui ne sont pas conçues pour être utilisées dans une industrie particulière.

Exemples inclus :

- appareils de soudure à l'acétylène, fabrication
- catapultes de porte-avions (engin de lancement des aéronefs), fabrication
- transformateurs pour le soudage à l'arc, fabrication
- matériel de soudage à l'arc, fabrication
- pèse-bébé, fabrication
- machines servant à ouvrir, à remplir et à fermer les sacs, fabrication
- balances (sauf de laboratoire), fabrication
- balances, type laboratoire, fabrication
- appareils d'équilibrage (sauf roues), fabrication
- machine de mise en balle (p. ex., ferraille, papier), fabrication
- pèse-personnes, fabrication
- outils mécaniques manuels à piles, fabrication
- soufflets industriels en métal, fabrication
- laveurs de bouteilles, machines à emballage, fabrication
- embouteilleuses (p. ex., lavage, stérilisation, remplissage, capsulage, étiquetage), fabrication
- machines à polir et à laver les freins, fabrication
- machines pour l'emballage du pain, fabrication
- machines hydrauliques de levage pour ponts et barrières, fabrication
- polisseuses électriques à main, fabrication
- fours de grillage, fabrication
- remplisseuses, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines à capsuler, à sceller, à poser des couvercles et à emballer, fabrication
- remplisseuses de boîtes de carton, fabrication
- outils mécaniques manuels à cartouches (c.-à-d., poudre), fabrication
- centrifuges industrielles, fabrication
- centrifugeuse, type laboratoire, fabrication
- fours à céramique, fabrication
- scies à chaîne mécaniques manuelles, fabrication
- marteaux à piquer, électriques à main, fabrication
- scies circulaires ou sauteuses, mécaniques manuelles, fabrication
- machines à coder, dater et estamper les emballages, fabrication
- balances commerciales (p. ex., boucher, charcuterie, fruits et légumes), fabrication
- outils électriques manuels à cordon, fabrication
- fours de cuisson des noyaux et étuves pour moules, fabrication
- fours crématoires, fabrication
- équipement de laboratoire dentaire, fabrication
- fournaises de laboratoire dentaire, fabrication
- appareils industriels de chauffage par pertes diélectriques, fabrication
- fours à distiller, coke et charbon de bois, fabrication
- perceuses électriques manuelles (sauf pour construction lourde et exploitation minière), fabrication
- support d'électrode, pour soudure, fabrication
- machines pour souder par faisceau d'électrons, fabrication
- filtres, pour usage industriel et général (sauf pour générateurs de chaleur et moteurs à combustion interne), fabrication
- gicleurs à incendie, systèmes automatiques, fabrication
- actionneurs hydrauliques (transmission d'énergie par fluide), fabrication
- cylindres à énergie hydraulique, fabrication
- moteurs à énergie hydraulique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- pompes hydrauliques, fabrication
- machines à emballer les aliments, fabrication
- outils mécaniques manuels à piles à combustible, fabrication
- produits chimiques, hotte d'évacuation pour, fabrication
- fours et générateurs de chaleur pour séchage et resséchage, industriels, fabrication
- fournaises et fours, tranche semi-conductrice, fabrication
- générateurs de chaleur industriels, fabrication
- appareils pour la production de gaz, usage général, fabrication
- séparateurs de gaz, usage général, fabrication
- matériel pour la soudure au gaz, fabrication
- outils mécaniques manuels à essence, fabrication
- pièces et appareils de génération, soudure électrique, fabrication
- granulateurs, laboratoire, fabrication
- meules électriques à main, fabrication
- outils manuels électriques, fabrication
- fours de traitement thermique, pour procédés industriels, fabrication
- cylindres hydrauliques, fabrication
- pompes hydrauliques à transmission d'énergie fluide, fabrication
- générateurs à hydrogène (producteur de gaz), fabrication
- transmission hydrostatique, fabrication
- broyeurs à glace, industriel et commercial, fabrication
- clés à chocs mécaniques manuelles, fabrication
- incinérateurs industriels, fabrication
- appareils de chauffage par induction industriels, fabrication
- balances industrielles, fabrication
- fours infrarouges industriels, fabrication
- crics de levage hydrauliques et pneumatiques, fabrication
- fours (sauf chimiques, à ciment et à bois), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machine à étiqueter (c.-à-d., emballage), fabrication
- fournaises de laboratoire, fabrication
- équipements de laboratoire (p. ex., fournaises, égouttoir de distillation), fabrication
- matériel de soudage au laser, fabrication
- fabrication d'imprimantes personnelles tridimensionnelles (3D)
- fours de fusion des métaux, pour procédé industriel, fabrication
- bascules de camions, fabrication
- étuves ou fours (p. ex., à vernir, à émailler, à frittage, à vernissage), fabrication
- fours industriels, fabrication
- fourneaux, type laboratoire, fabrication
- machines à emballer, fabrication
- fours à cuire et à sécher la peinture, fabrication
- pistolets à peinture pneumatiques manuels, fabrication
- pèse-colis, fabrication
- raboteuse mécanique à main, fabrication
- matériel de soudage au plasma, fabrication
- cylindres pneumatiques, énergie par fluide, fabrication
- pompes pneumatiques, énergie par fluide, fabrication
- outils mécaniques pneumatiques manuels, fabrication
- polisseuse, outil mécanique à main, fabrication
- outils à cartouches manuels, fabrication
- outils électriques à main, fabrication
- presses à mettre les métaux en balles, fabrication
- ponts à bascule, fabrication
- matériel de soudage et de coupage par résistance, fabrication
- marteaux à river, manuel, fabrication
- pompes rotatives, énergie hydraulique, fabrication
- toupies mécaniques manuelles, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- sableuses électriques manuelles, fabrication
- scies électriques à main, fabrication
- balances (c.-à-d., apothicaires, chimiques, scientifiques), fabrication
- tamiseuses et cribleuses à usage industriel général, fabrication
- tournevis et tourne-écrous mécaniques manuels, fabrication
- matériel de soudage continu (soudage par résistance à la molette), fabrication
- cisailles et grignoteuses mécaniques manuels, fabrication
- cribleuses et tamis à usage industriel général, fabrication
- sirènes à vapeur et à air, fabrication
- fours de fusion, fabrication
- matériel non électrique de brasage (sauf manuel), fabrication
- appareil à soudage par point, fabrication
- pistolets de pulvérisation pneumatique, fabrication
- système de gicleurs automatiques d'incendie, fabrication
- marteaux agrafeurs et marteaux cloueurs, mécaniques manuels, fabrication
- séparateurs de vapeur d'eau, fabrication
- épurateurs, pipeline, fabrication
- machines à tester, peser et inspecter, fabrication
- machines à thermoformer, à blistérisation et pelliplacage, fabrication
- matériel de soudage à ultrasons, fabrication
- fours et étuves à vide
- séparateurs de vapeur, fabrication
- électrodes pour soudage, fabrication
- baguettes de soudage ou fils-électrodes (c.-à-d., enrobés ou noyautés), fabrication
- machine d'emballage (c.-à-d., empaquetage), fabrication

Exclusions :

- fabriquer des fours de boulanger, ainsi que des fours chimiques, à bois et à ciment (voir 333248 Fabrication de toutes les autres machines industrielles)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de fleurets de perforatrice pour la construction et l'exploitation minière de surface (voir 333120 Fabrication de machines pour la construction)
- fabriquer des transformateurs pour le soudage électrique (voir 335311 Fabrication de transformateurs de puissance et de distribution et de transformateurs spéciaux)
- fabriquer des filtres pour chaudières (voir 333413 Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux)
- fabrication de fers et pistolets à souder à main (y compris électriques) (voir 332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main)
- fabriquer des bascules et balances de laboratoire (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabriquer des filtres pour moteurs de véhicules automobiles (voir 336390 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles)
- fabrication de matériel d'alignement et d'équilibrage de roues de véhicules automobiles (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
334110 Fabrication de matériel informatique et périphérique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E6 Fabrication de produits informatiques et électroniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'ordinateurs et de matériel périphérique informatique. Les ordinateurs peuvent être de type numérique, analogique ou hybride. Le type le plus fréquent, l'ordinateur numérique, est doté de dispositifs permettant d'exécuter toutes les fonctions suivantes: (1) le stockage des programmes de traitement et des données immédiatement nécessaires à l'exécution du programme; (2) une programmation sans contrainte en fonction des besoins de l'utilisateur; (3) les calculs arithmétiques déterminés par l'utilisateur; (4) l'exécution, sans intervention humaine, d'un programme de traitement qui exige de l'ordinateur une modification de cette exécution, par décision logique, pendant le passage-machine. Les ordinateurs analogiques sont capables de simuler des modèles mathématiques et sont minimalement dotés de dispositifs analogiques, de commande et de programmation. Les périphériques sont des ensembles autonomes de composants, mais conçus pour être utilisés avec des ordinateurs. Pour les fins de la classification, un périphérique doit comporter plus d'une plaquette de circuits chargée. Le matériel périphérique peut être installé à l'intérieur ou à l'extérieur du boîtier de l'ordinateur. Parmi les principaux types de matériel périphérique, notons les dispositifs d'entrée-sortie tels que les écrans, les claviers, les souris et les manettes de jeux; les dispositifs de stockage tels que les lecteurs de disques et cédérom; les imprimantes. Les terminaux passifs, les guichets automatiques bancaires (GAB), les terminaux de point de vente (TPV) et les dispositifs de balayage de codes à barres sont considérés comme du matériel périphérique. Les ordinateurs et le matériel périphérique peuvent être vendus en unités complètes ou en kits que l'acheteur devra monter lui-même.

Exemples inclus :

- ordinateurs analogiques, fabrication
- guichets automatiques bancaires (GAB), fabrication
- balayeurs de codes à barres, fabrication
- lecteurs CD-ROM, fabrication
- fabrication de matériel informatique et périphérique
- matériel périphérique informatique (c.-à-d., claviers, scanneurs, moniteurs, dispositifs de pointage, souris), fabrication
- terminaux d'ordinateurs, fabrication
- serveurs, ordinateurs, fabrication
- ordinateurs, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- ordinateurs numériques, fabrication
- disques numériques polyvalents (DVD), matériel périphérique informatique, fabrication
- unités de mémoire à accès direct, fabrication
- lecteurs de disques d'ordinateur, fabrication
- lecteur de cylindres, ordinateur, fabrication
- écrans tactiles plats (c.-à-d., unités complètes), fabrication
- mécanisme d'entraînement de disques flexibles (c.-à-d., disque souple), fabrication
- lecteurs de disques souples, fabrication
- appareils de transfert de fonds, fabrication
- ordinateurs de poche (p. ex., PDA), fabrication
- unités de disque dur, fabrication
- équipement entrée/sortie d'ordinateur, fabrication
- manettes de jeux, fabrication
- ordinateurs portatifs, fabrication
- terminaux de loterie, fabrication
- dispositif de reconnaissance d'encre magnétique, équipement périphérique d'ordinateur, fabrication
- dispositifs de mémoires d'ordinateurs, combinaison magnétique/optique, fabrication
- gros ordinateurs, fabrication
- fabrication de cartes à puce
- équipement de conversion des données média à média, équipement périphérique d'ordinateur, fabrication
- micro-ordinateurs, fabrication
- mini-ordinateurs, fabrication
- unités de disques optiques, fabrication
- lecteurs et balayeurs optiques, fabrication
- rétroprojecteurs, type périphérique informatique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- ordinateurs personnels, fabrication
- traceur d'ordinateur, fabrication
- terminaux point de vente (PDV), fabrication
- ordinateurs portables, fabrication
- lecteurs de code postal, fabrication
- imprimantes d'ordinateur, fabrication
- tableaux blancs électroniques, fabrication
- lecteurs de carte à mémoire, fabrication
- dispositifs de mémoire, ordinateur, fabrication
- unités de mémoire à bandes (p. ex., disques, copies de sauvegarde), matériel périphérique informatique, fabrication
- téléimprimeurs (c.-à-d., terminaux d'ordinateur), fabrication
- clés USB portables, fabrication
- casques de réalité virtuelle, fabrication
- poste de travail informatisé, fabrication

Exclusions :

- fabrication de haut-parleurs destinés à être utilisés dans les ordinateurs (voir 334310 Fabrication de matériel audio et vidéo)
- fabrication de commutateurs numériques de télécommunications, de matériel de communication pour réseaux locaux et pour réseaux longue distance tels que les passerelles et les routeurs (voir 334210 Fabrication de matériel téléphonique)
- fabrication de dispositifs internes de plaquettes de circuits imprimés chargées tels que les cartes sonores, les cartes vidéo, les cartes de contrôle et les cartes d'interface réseau; de modems pour ordinateurs personnels qu'ils soient internes ou externes; d'unités centrales de traitement, de puces mémoires et de circuits intégrés semblables (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)
- fabrication d’appareils ou de matériel comportant des ordinateurs électroniques pour des fins d’exploitation ou de contrôle ainsi que des fonctions de commande intégrées (autres classes du secteur de la fabrication selon la classification des appareils et du matériel visés)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de supports magnétiques et optiques (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- fabrication de pièces comme les boîtiers, les pièces embouties, les câbles et les commutateurs d'ordinateurs et de matériel périphérique (autres industries du secteur de la fabrication selon le processus de production)
- vente au détail d'ordinateurs assemblés dans le magasin (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
334210 Fabrication de matériel téléphonique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E6 Fabrication de produits informatiques et électroniques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel téléphonique et d'équipement de transmission de données par fil. Ces produits peuvent être des appareils autonomes ou des composants de systèmes plus grands.

Exemples inclus :

- équipement à courants porteurs, analogiques ou numériques, téléphone, fabrication
- central et standard, matériel de, téléphonique, fabrication
- casques d'écoute pour communication, téléphone, fabrication
- téléphones sans fil (sauf cellulaires), fabrication
- équipement de transmission de données (p ex., ponts, passerelles, répartiteurs), fabrication
- télécopieurs autonomes, fabrication
- claviers d'appel, téléphone, fabrication
- modems, matériel opérateur, fabrication
- multiplex, matériel, téléphonique, fabrication
- PBX (autocommutateurs privés), fabrication
- matériel d'autocommutateurs privés, fabrication
- équipement de répéteurs et émetteur-récepteur téléphoniques, courant porteur, fabrication
- équipement de circuit pour abonnés, téléphones, fabrication
- matériel de commutation téléphonique, fabrication
- répondeurs téléphoniques, fabrication
- lignes téléphoniques d'opérateur, fabrication
- matériel opérateur de commutation téléphonique, fabrication
- appareils téléphoniques, remisage à neuf en usine
- appareils téléphoniques (sauf cellulaires), fabrication
- postes téléphoniques publics payants, fabrication
- équipements de commutation interurbaine, téléphone, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- réseaux locaux (RL) et étendus (RE), matériel de communication (p. ex., ponts, répartiteurs, routeurs), fabrication

Exclusions :

- fabrication de téléphones cellulaires et de matériel de transmission par micro-ondes (voir 334220 Fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil)
- fabrication de modems internes et externes pour ordinateurs, de modems télécopieurs et de transformateurs téléphoniques (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil.

Exemples inclus :

- équipement de communications radio aéroporté, fabrication
- amplificateurs (p. ex., amplificateur de puissance radioélectrique (RF), amplificateur à fréquence intermédiaire (FI)), équipement de diffusion et studio, fabrication
- antennes de réception, fabrication
- antennes de transmission et de communication, fabrication
- antennes d'automobile, fabrication
- matériel de diffusion (y compris studio), pour radio et télévision, fabrication
- décodeurs de câble, fabrication
- matériel de transmission et de réception de télévision par câble, fabrication
- télévision, caméras de, fabrication
- équipement à courants porteurs, communications-radios (c.-à-d., analogique, numérique), fabrication
- téléphones cellulaires, fabrication
- postes bande publique (BP), fabrication
- matériel de télévision en circuit fermé, fabrication
- matériel de communications mobiles et par micro-ondes, fabrication
- système de positionnement global (GPS), matériel, fabrication
- matériel radio maritime et station terrestre, fabrication
- équipement d'émission de micro-ondes (sauf téléphone et télégraphe), fabrication
- équipement d'émission de micro-ondes (téléphone et télégraphe), fabrication
- équipement de communication mobile, fabrication
- téléavertisseurs, fabrication
- enregistreurs personnels de vidéo (PVRS), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- radiodiffusion, matériel de, fabrication
- unité de transmission et de réception (c.-à-d., émetteur-récepteur), fabrication
- antennes de satellite, fabrication
- satellites, communication, fabrication
- satellites, matériel de communication, fabrication
- studio, matériel de, pour radio et télévision, fabrication
- télédiffusion, matériel de, fabrication
- antennes de transmission télévisée ou radiophonique et équipement terrestres, fabrication
- émetteur-récepteur (c.-à-d., unité), fabrication

Exclusions :

- fabrication de matériel domestique audio et vidéo comme les téléviseurs et les radios (voir 334310 Fabrication de matériel audio et vidéo)
- fabrication de matériel de communication interne à fil et sans fil (interphone) (voir 334290 Fabrication d'autres types de matériel de communication)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
334290 Fabrication d'autres types de matériel de communication

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E6 Fabrication de produits informatiques et électroniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de matériel de communication.

Exemples inclus :

- alarme, systèmes et matériel, fabrication
- systèmes d'alarme antivol pour automobile, fabrication
- équipement et système d'alarme antivol, fabrication
- alarme pour automobile, fabrication
- détecteurs de monoxyde de carbone, fabrication
- matériel de commande pour éclairage de rue, fabrication
- équipement de commande électromécanique (p. ex., signalisation, sécurité, circulation), fabrication
- systèmes d'alarme et de détection d'incendie, fabrication
- systèmes et matériel d'intercommunications, fabrication
- détecteurs de mouvement, fabrication
- systèmes d'appel de garde, fabrication
- appareils de commandes à distance infrarouges ou par téléguidage
- dispositifs de signalisation de chemin de fer, fabrication
- télécommandes (p. ex., téléviseurs, portes de garage), fabrication
- équipement de signalisation (c.-à-d., circulation, piéton), fabrication
- sirènes (p. ex., attaque aérienne, industrielle, marine, véhicule), fabrication
- détecteurs de fumée, fabrication
- systèmes d'affichage (panneaux sur les routes) de communication, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
334290 Fabrication d'autres types de matériel de communication

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E6 Fabrication de produits informatiques et électroniques

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
334310 Fabrication de matériel audio et vidéo

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E6 Fabrication de produits informatiques et électroniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel électronique audio et vidéo.

Exemples inclus :

- fabrication de matériel audio et vidéo
- récepteur radioélectrique d'automobile, fabrication
- caméscopes, fabrication
- stéréo pour auto, fabrication
- radio-réveils, fabrication
- phono mécanique (juke-box) fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie, fabrication
- lecteurs de disques compacts (p. ex., automobiles, domestiques), fabrication
- lecteurs ou enregistreurs de DVD (vidéodisque numérique), fabrication (sauf matériel périphérique informatique)
- lecteurs de vidéodisque numérique, fabrication
- écouteurs (p. ex., radio, stéréo, ordinateur), fabrication
- chaînes stéréophoniques domestiques, fabrication
- lecteurs et enregistreurs magnétiques (p. ex., cassettes, cartouches, bobines), fabrication
- cinéma maison, matériel audio et vidéo, fabrication
- phono mécanique (juke-box, boîte à musique), fabrication
- karaoké (appareils), fabrication
- systèmes de haut-parleurs, fabrication
- microphones, fabrication
- lecteurs mp3, fabrication
- tables tournantes pour phonographes, fabrication
- baladeurs audionumériques et vidéos numériques portatifs, fabrication
- chaînes stéréophoniques portatifs, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- téléprojecteur, fabrication
- systèmes et matériel de sonorisation, fabrication
- écouteurs pour radio, fabrication
- récepteurs radio (incluant par satellite), fabrication
- radios, fabrication
- tourne-disques, fabrication
- lecteurs et enregistreurs de bandes magnétiques, genre domestique, fabrication
- téléviseurs, fabrication
- caméras vidéos domestiques, fabrication
- magnétoscopes à cassettes, fabrication
- consoles de jeux vidéos (jeux exécutés à partir de DVD ou CD-ROM), fabrication

Exclusions :

- fabrication de matériel périphérique informatique, lecteurs de disque vidéo numérique (DVD) (voir 334110 Fabrication de matériel informatique et périphérique)
- fabrication de matériel photographique et cinématographique (voir 33331 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- fabrication de répondeurs (voir 33421 Fabrication de matériel téléphonique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E6 Fabrication de produits informatiques et électroniques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques. Cette catégorie couvre les activités suivantes touchant les plaquettes de circuits imprimés: la production de matière stratifiée; la fabrication de plaquettes nues de circuits imprimés (rigides ou flexibles) sans composants électroniques; le chargement des composants électroniques sur les plaquettes.

Exemples inclus :

- condensateurs électroniques, fixes et variables, fabrication
- tubes à rayons cathodiques (tubes TRC), fabrication
- bobines d'arrêt pour circuits électroniques, fabrication
- plaquettes de circuits imprimés vierges, fabrication
- condensateurs électroniques, fabrication
- connecteurs électroniques (p. ex., coaxiaux, cylindriques, étages, panneaux, circuits imprimés), fabrication
- cristaux et montage de cristaux, électroniques, fabrication
- connecteurs cylindriques, électroniques, fabrication
- diodes à l'état solide (p. ex., germanium, silicium), fabrication
- composantes discrètes (sauf encastrées), électroniques (p. ex., transistors, diode), fabrication
- pièces de tubes électroniques (p. ex., bases, dégazeurs, effet Gunn) (sauf ébauches de verre), fabrication
- tubes électroniques, fabrication
- connecteurs de fibres optiques, fabrication
- filtres d'élément électronique, fabrication
- piles à combustion, solides, fabrication
- tubes compteurs de Geiger, fabrication
- dispositif à effet Gunn, fabrication
- dispositifs à effets hall, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- harnais (fils et connecteurs isolés) pour utilisation électronique, incluant les câbles d'imprimante, les câbles de moniteurs et produits similaires, fabrication
- têtes d'équipement (p. ex., enregistrement, de lecture-écriture), fabrication
- pochoir (stencil) de circuits intégrés hybrides, fabrication
- circuits intégrés hybrides, fabrication
- inducteurs, de type composant électronique (p. ex., bobines d'arrêt, serpentins, transformateurs), fabrication
- détecteurs infrarouges à semi-conducteurs, fabrication
- transformateur d'instrument, électronique, fabrication
- microcircuits intégrés, fabrication
- circuits optiques intégrés, fabrication
- cartes interface (p. ex., son, vidéo, contrôleurs, réseau), fabrication
- klystrons, fabrication
- diodes laser, fabrication
- diodes électroluminescentes (del), fabrication
- écrans ACL (affichage à cristaux liquides), fabrication
- fabrication d'étiquettes pour le bétail
- unités de cartes d'ordinateur chargées, fabrication
- chargement de composants électroniques sur cartes de circuit
- magnétrons, tubes, fabrication
- cartes d'extension de mémoire, fabrication
- cartes à puce intelligente pour les caméras digitales, les assistants numériques personnels (PDA), les ordinateurs portatifs et les téléphones cellulaires, fabrication
- puces de mémoire, semi-conducteurs, fabrication
- dispositifs métal-oxyde-silicium (MOS), fabrication
- puces microcontrôleurs ou microprocesseurs, fabrication
- composants hyperfréquences, fabrication
- modems d'ordinateurs individuels, fabrication
- circuits intégrés monolithiques (semi-conducteur), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aiguilles, phonographe et pointe de lecture, fabrication
- dispositifs optoélectroniques, fabrication
- cellules photoélectriques à semi-conducteurs (p. ex., oeil magique électrique), fabrication
- tubes photomultiplicateurs, fabrication
- circuits photoniques intégrés, fabrication
- dispositifs photovoltaïques à semi-conducteurs, fabrication
- cristaux piézoélectriques, fabrication
- unités piézoélectriques, fabrication
- connecteurs de câble planar, fabrication
- plaquettes de circuits imprimés, fabrication
- cartes de circuits imprimés vierges (c.-à-d., sans composants électroniques), fabrication
- plaquettes de circuit imprimé, chargement
- stratifiés pour circuits imprimés, fabrication
- quartz pour montages électroniques, fabrication
- connecteurs de support et de panneau, fabrication
- étiquettes d'identification par radiofréquence (RFID), fabrication
- cartes de mémoire vive, fabrication
- redresseurs, composants électroniques (sauf semi-conducteurs), fabrication
- mutateurs, de type composant électronique, fabrication
- résistances électroniques, fabrication
- dispositifs à lames vibrantes de montages électroniques, fabrication
- rhéostats électroniques, fabrication
- réseaux de circuits à semi-conducteurs (c.-à-d., circuits intégrés à semi-conducteurs), fabrication
- dispositifs à semi-conducteurs (p. ex., plaquettes), fabrication
- tranches et dés semi-finis, semi-conducteurs, fabrication
- tranches de silicium, dopé chimiquement, fabrication
- guides d'ondes en silicium, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- piles solaires, fabrication
- solénoïdes pour montages électroniques, fabrication
- mutateurs, circuit intégré, fabrication
- conversion de la puissance statique pour application électronique, fabrication
- interrupteurs pour montages électroniques, fabrication
- stratifiés techniques, fabrication
- transformateurs téléphoniques et télégraphiques, de type composant électronique, fabrication
- tube image, fabrication
- thermistances (sauf pour procédé industriel), fabrication
- circuits intégrés à couche mince, fabrication
- thyristors, fabrication
- transducteurs (sauf pression), fabrication
- transformateurs, de type composant électronique, fabrication
- transistors, fabrication
- tubes à ondes progressives, fabrication
- tubes à vide, fabrication
- varistances, fabrication
- régulateur de tension, circuit intégré, fabrication
- plaquettes (c.-à-d., dispositifs à semi-conducteurs), fabrication

Exclusions :

- fabrication de condensateurs, redresseurs, limiteurs de surtension et autres types de matériel et composants électriques (voir 335990 Fabrication de tous les autres types de matériel et composants électriques)
- fabrication de produits finis dotés de plaquettes de circuits imprimés chargées (autres classes de fabrication selon la classification du produit final)
- fabrication de thermistances pour procédés industriels (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- fabrication de transducteurs de pression (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de fils et de câbles pour les applications sur ordinateur, pour les communications et l'électronique (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)
- fabrication de tubes à rayons X (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
334511 Fabrication d'instruments de navigation et de guidage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E6 Fabrication de produits informatiques et électroniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel de navigation et de guidage.

Exemples inclus :

- accélération, composants de systèmes et d'indicateurs pour l', type aérospatiale, fabrication
- systèmes de navigation aéronautique, électroniques, fabrication
- systèmes et matériel de contrôle du trafic aérien par radar, fabrication
- systèmes de navigation aérienne, fabrication
- instruments de vol d'aéronef (sauf instrument de contrôle moteur), fabrication
- instruments de matériel de cellule d'aéronef, fabrication
- instruments de vitesse aérodynamique (aéronautique), fabrication
- altimètres, aéronautique, fabrication
- angle d'attaque, instrument d', fabrication
- angle de lacet, instrument d', fabrication
- instrumentation d'horizon artificiel, fabrication
- indicateurs de virage et pente transversale (instruments de navigation aérienne), fabrication
- indicateurs, transmetteurs et capteurs d'environnement en cabine, aéronautique, fabrication
- compas gyroscopiques et magnétiques (sauf portatifs), fabrication
- ensembles de contre-mesures (p. ex., contre-mesures actives, équipement de brouillage), fabrication
- équipement de mesure à distance (ÉMD), aéronautique, fabrication
- dérivomètres aéronautiques, fabrication
- systèmes et matériel de guidage électronique, fabrication
- sondeur acoustique, fabrication
- détecteurs de poissons (c.-à-d., sonar), fabrication
- capteurs, émetteurs et écrans visuels de vol et de navigation, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- enregistreur de bord (c.-à-d., boîtes noires), fabrication
- pente radiogoniométrique, instrument de, fabrication
- fabrication d'instruments de guidage
- gyrocompas, fabrication
- gyrocardan, fabrication
- gyroscopes, fabrication
- systèmes de collimateur de pilotage (HUD), aéronautique, fabrication
- instrumentation pour la situation de l'horizon, fabrication
- systèmes de navigation par inertie, aéronautique, fabrication
- système de repérage par infrarouge, aéronautique, fabrication
- appareillage du système d'atterrissage par instrument, de bord ou d'aéroport, fabrication
- équipement et systèmes de surveillance et de reconnaissance par la lumière, fabrication
- machmètres, fabrication
- détecteurs de mines, avec envoi et réception de signaux, fabrication
- Instruments nautiques, fabrication
- instruments nautiques, électroniques, fabrication
- instruments nautiques (sauf électronique), fabrication
- instruments de navigation (sauf électroniques), fabrication
- instruments de navigation, électroniques, fabrication
- instruments de navigation, fabrication
- instrument automatique d'azimut, fabrication
- instrumentation de positionnement par l'image, fabrication
- signalisateurs de position, matériel d'armature d'aéronef (p. ex., pour train d'atterrissage, stabilisateurs), fabrication
- avertisseurs de proximité (c.-à-d., systèmes pour éviter une collision), fabrication
- détecteurs de radar, fabrication
- systèmes et matériel de radar, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- instruments radiomagnétiques (IRM), fabrication
- vitesse de montée et de descente, instrument de, fabrication
- sextants (sauf arpentage), fabrication
- bouée sonar, fabrication
- détecteur de poissons par sonar, fabrication
- systèmes et matériel de sonar, fabrication
- systèmes et matériel de téléguidage de véhicules spatiaux, fabrication
- systèmes et instruments de navigation, vitesse, tangage et roulis, fabrication
- sillomètres, fabrication
- système de navigation sous-marine, fabrication
- équipement de contre-mesures de guerre, fabrication
- transmetteurs et indicateurs de positionnement des roues, aéronefs, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'instruments de moteurs d'aéronefs et de systèmes et matériel météorologiques (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- fabrication du matériel des systèmes de positionnement global (GPS) (voir 334220 Fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil)
- fabrication de compas magnétiques de type portatif (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- fabrication de sextants pour l'arpentage (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E6 Fabrication de produits informatiques et électroniques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'appareils de mesure et de commande ainsi que d'appareils médicaux.

Exemples inclus :

- machines pour essais d'abrasion, fabrication
- analyseurs d'absorption, pour procédé industriel (p. ex., infrarouge), fabrication
- accéléromètres (sauf de type aérospatial), fabrication
- instruments pour l'acidité (c.-à-d., ph), pour procédé industriel, fabrication
- instruments pour l'acidité (c.-à-d., ph), pour analyse de laboratoire, fabrication
- actinomètre, météorologique, fabrication
- contrôleurs de débits d'air (sauf soupapes), ventilation et réfrigération, fabrication
- instruments de moteurs d'aéronefs, fabrication
- réveille-matins, fabrication
- alidades, arpentage, fabrication
- vérificateurs d'alternateur et générateur, fabrication
- analyseurs aminoacides, de type laboratoire, fabrication
- compteurs d'ampère-heures, fabrication
- analyseurs pour étudier les caractéristiques électriques, fabrication
- analyseurs, pour le contrôle de procédé industriel, fabrication
- anémomètres, fabrication
- annonciateurs, pour relais et semi-conducteurs, affichage industriel, fabrication
- régulateurs d'appareils, fabrication
- régulateurs d'appareil (sauf commutateurs), fabrication
- minuterie d'appareil, fabrication
- électrothérapeutique, lampes à arc (sauf infrarouge et ultra-violet), fabrication
- oscillateurs de fréquence audio, fabrication
- équipement audiologique, électromédical, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- audiomètres, fabrication
- analyseurs automatiques de fluide corporel et de sang (sauf laboratoire), fabrication
- analyseurs chimiques automatisés, de type laboratoire, fabrication
- contrôleurs et régulateurs environnementaux automatiques (p. ex., chauffage, climatisation, réfrigération), fabrication
- équipement de contrôle des émanations d'automobiles, fabrication
- équipement électrique de test, pour moteur automobile, fabrication
- barographes, fabrication
- baromètres, fabrication
- appareils de vérification de la batterie, électrique, fabrication
- équipement d'irradiation à rayons bêta, fabrication
- équipement de procédé de banque de sang, fabrication
- contrôles de chaudière, industriels et marine, fabrication
- ponts électriques (p. ex., Kelvin, Wheatstone, tube électronique, mégohm), fabrication
- services de surveillance d'édifices, contrôles automatiques pour, fabrication
- instruments de flottaison, pour les procédés industriels, fabrication
- câble, appareil de vérification pour, fabrication
- lampe à arc électrothérapeutique au carbone (sauf infrarouge et ultraviolet), fabrication
- cardiodynamétrie, fabrication
- cardiographes, fabrication
- cardiophone électrique, fabrication
- cardioscope, fabrication
- cardiotachomètre, fabrication
- télémètre de plafond, fabrication
- chaînes d'arpentage, fabrication
- chromatographes, de type laboratoire, fabrication
- chromatographes, pour procédé industriel, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- chronographes, fabrication
- chronomètres, fabrication
- chronoscopes, fabrication
- vérificateurs de circuit, fabrication
- matériaux et pièces d'horloge (sauf verres), fabrication
- ressorts de précision pour horloge ou montre, fabriqués de fil acheté
- pièces d'horloge (p. ex., coffrages, mouvements, ressorts (sauf verres)), fabrication
- horloges, assemblage d'
- horloges, assemblage à partir d'éléments achetés
- horloges d'automobile, fabrication
- régulateurs d'air de sécheuse à linge (incluant contrôleurs de siccité), fabrication
- colorimètres, de type laboratoire, fabrication
- contrôles de ventilateur et limiteur combinés, fabrication
- contrôles hydroniques et d'huiles combinés, fabrication
- instruments de contrôle de la combustion (sauf pour fournaise commerciale et domestique), fabrication
- dispositifs de synchronisation, commerciaux, fabrication
- appareils d'essais de signaux de communications, fabrication
- compas, magnétiques de type portatif, fabrication
- tomodensitogrammes, fabrication
- systèmes informatisés du contrôle de l'environnement pour les édifices, fabrication
- compteurs de consommation (p. ex., gaz, eau), fabrication
- contrôleurs pour paramètres de traitement (p. ex., électriques, électroniques, mécaniques, pneumatiques), fabrication
- unité de commande, compteurs de tours et minuterie, fabrication
- analyseurs de colorimètre, pour procédé industriel, fabrication
- analyseurs colorimétriques, de type laboratoire, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- ictomètres, radiation nucléaire, fabrication
- compteurs (p. ex., mécanique, électrique, électronique), totalisation, fabrication
- compteurs, fabrication
- équipement de mesure de courant, fabrication
- opérateurs de dispositif à absorption (p. ex., électrique, pneumatique, thermostatique), fabrication
- consignateurs de données, pour procédé industriel, fabrication
- dateurs, appareils et machines (sauf tampons de caoutchouc), fabrication
- boîtes à décades (c.-à-d., capacité, inductance, résistance), fabrication
- défibrillateurs, fabrication
- indicateurs de maximum, électriques, fabrication
- densitomètres analytiques de laboratoire, fabrication
- densité et densité relative, instruments de, pour procédé industriel, fabrication
- détecteurs de scintillation, fabrication
- imagerie par résonance magnétique (IRM), appareils, fabrication
- équipement électromédical pour dialyse, fabrication
- appareil de diathermie, électromédical, fabrication
- instruments de pression différentielle, pour procédé industriel, fabrication
- instruments d'analyse thermique différentielle, de type laboratoire, fabrication
- visualisation numérique de paramètres de traitement, fabrication
- mesureurs numériques sur tableau, pour mesurer l'électricité, fabrication
- équipement de vérification digitale (p. ex., équipement et circuits électriques et électroniques d'essai), fabrication
- diode et transistor, testeurs de, fabrication
- instruments de vision, pour procédé industriel, fabrication
- distorsiomètres et analyseurs, fabrication
- appareils de dosimétrie, fabrication
- indicateur de tirage, pour procédé industriel, fabrication
- instruments de dessin (p. ex., gabarits, équerres, règles en t, compas), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- dynanomètres, fabrication
- compteurs électroniques de temps écoulé, fabrication
- contrôles automatiques de purificateur d'air, fabrication
- contrôleurs électriques et électroniques, pour procédé industriel, fabrication
- contrôle proportionnel du chauffage électrique, appareils modulants, fabrication
- contrôles automatiques de générateur électrique individuel, fabrication
- analyseurs de réseau, électrique, fabrication
- instruments de mesure pour signaux électriques et électroniques, fabrication
- équipement d'essai pour signaux électriques et électroniques, fabrication
- électrocardiographes, fabrication
- électrodes utilisées dans les procédés de mesure industrielle, fabrication
- électroencéphalogrammes, fabrication
- électrogastographe, fabrication
- appareils de conductivité électrolytique, pour procédé industriel, fabrication
- instruments de conductivité électrolytique, de type laboratoire, fabrication
- vélocimètres pulsatiles électromagnétiques, fabrication
- compteurs électromécaniques, fabrication
- appareils, équipement et instruments électromédicaux (p. ex., bronchoscopes, gastroscopes, colonscopes), fabrication
- appareils, équipement et instruments électromédicaux (p. ex., cystoscopes, otoscopes, rétinoscopes), fabrication
- matériel de diagnostic électromédical (p.ex., tomodensitomètres, tomodensitogrammes, appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM)), fabrication
- équipement thérapeutique électromédical, fabrication
- électromyographes, fabrication
- microsondes électroniques, de type laboratoire, fabrication
- microscopes électroniques, fabrication
- appareils d'essais pour tubes électroniques, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- appareils de vérification électronique pour mesurer les caractéristiques électriques, fabrication
- compteurs, totalisateur électronique, fabrication
- instruments d'électrophorèse, fabrication
- appareil électrothérapeutique, fabrication
- unités d'électrothérapie, fabrication
- analyseurs d'élément, fabrication
- contrôle de fermeture d'énergie, pour usage résidentiel et commercial, fabrication
- appareil de mesure d'énergie électrique, fabrication
- évapomètres, fabrication
- contrôle de ventilateur, sensible à la température, fabrication
- matériel d'encaissement du prix des billets, fabrication
- machines de fatigue, industrielles, mécanique, fabrication
- appareils de mesure d'intensité et de l'intensité de force de champs, électrique, fabrication
- système de détection du feu, non électrique, fabrication
- photomètres pour flamme, fabrication
- contrôles de sécurité pour les flammes pour les fournaises et chaudières, fabrication
- contrôle à flotteur, pour usage résidentiel et commercial, fabrication
- appareils de débit, pour procédé industriel, fabrication
- dispositifs fluidiques, systèmes et circuits pour contrôle de procédé, fabrication
- fluorescopes, fabrication
- fréquencemètres (p. ex., électrique, électronique, mécanique), fabrication
- synthétiseurs de fréquences, fabrication
- densitomètres de combustible, moteur d'aéronef, fabrication
- indicateur de quantité de carburant, fabrication
- indicateurs de mélange de combustible, moteur d'aéronef, fabrication
- instruments du dispositif d'alimentation, aéronefs, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- totalisateurs de carburant, moteur d'aéronef, fabrication
- générateurs de fonction, fabrication
- galvanomètres (sauf géophysique), fabrication
- galvanomètre, géophysique, fabrication
- équipement d'irradiation à rayons gamma, fabrication
- analyseurs de gaz, pour procédé industriel, fabrication
- analyseurs de gaz, de type laboratoire, fabrication
- instruments d'analyse pour le gaz et les liquides, pour procédé industriel, fabrication
- contrôles automatiques de brûleurs à gaz (sauf soupapes), fabrication
- instruments chromatographiques au gaz, pour procédé industriel, fabrication
- instruments chromatographiques de gaz, de type laboratoire, fabrication
- instrumentation pour l'écoulement des gaz, pour procédé industriel, fabrication
- détecteur de fuite de gaz, fabrication
- compteur de gaz, consommation, enregistrement, fabrication
- compteur à essence (sauf pompes), fabrication
- jauges (c.-à-d., analogiques, numériques), pour procédé industriel, fabrication
- jauge pour le calcul des corrections de pression-température, fabrication
- compteur Geiger, fabrication
- interrupteurs graduels, pneumatiques, fabrication
- compteurs d'enregistreur graphique, électrique, fabrication
- tampons manuels (p. ex., date, temps), dispositif de synchronisation à minuterie, fabrication
- appareils de vérification de dureté, fabrication
- appareils auditifs électroniques, fabrication
- machine coeur-poumon, fabrication
- contrôles de systèmes de chauffage et de refroidissement, résidentiel et commercial, fabrication
- régulateurs de chauffage, fabrication
- dispositifs de synchronisation, ménagers, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- humidistats (p. ex., conduits, ossatures, murs), fabrication
- régulateurs d'humidité, genre conditionneur d'air, fabrication
- instruments d'humidité (sauf pour procédé industriel et de climatisation), fabrication
- instruments de contrôle de l'humidité, pour procédé industriel, fabrication
- hydromètres (sauf pour procédé industriel), fabrication
- hydromètres, pour procédé industriel, fabrication
- contrôles automatiques pour la circulation d'eau chaude, fabrication
- contrôles de température et de pression pour systèmes de chauffage à eau chaude, fabrication
- hygromètres (sauf pour procédé industriel), fabrication
- hygromètres pour procédé industriel, fabrication
- hygrothermographes, fabrication
- contrôleurs de bac à accumulation de glace, fabrication
- contrôleurs de machines à glaçons, fabrication
- contrôles de l'allumage pour les appareils aux gaz et générateurs de chaleur, automatiques, fabrication
- appareils de vérification de l'allumage, fabrication
- appareil de mesure de l'impédance, fabrication
- débitmètres à turbine et à compteur, fabrication
- thermostats incorporés, thermomanomètre, de genre bilame, fabrication
- systèmes de contrôle d'incinérateur, de type résidentiel et commercial, fabrication
- testeurs indicateurs, table tournante, fabrication
- indicateurs, contrôle de procédés industriels, fabrication
- instruments de contrôle de procédés industriels, fabrication
- instruments analytiques de type infrarouge, de type laboratoire, fabrication
- infrarouge, instruments d', pour procédé industriel, fabrication
- assemblage de tableaux de bord, utilisant des jauges fabriquées dans le même établissement

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- instruments auxiliaires pour contrôle de réacteur, fabrication
- instruments (p. ex., hématologie, microbiologie, immunologie), fabrication
- instruments de mesure de quantités d'électricité, fabrication
- instruments de type laboratoire, fabrication
- essayeurs pour circuits intégrés, fabrication
- compteurs intégrateurs d'électricité, fabrication
- compteur intégrateur, non électrique, fabrication
- analyseurs de moteur à combustion interne (c.-à-d., vérification des caractéristiques électriques), fabrication
- chambres à ion, fabrication
- appareils et tubes d'irradiation (p. ex., industriel, diagnostic médical, thérapie médicale, recherche, scientifique), fabrication
- matériel d'irradiation (rayon X, rayon gamma, rayon bêta), fabrication
- ponts de Kelvin Thomson ou de Wheatstone (c.-à-d., instruments de mesure électrique), fabrication
- essai cinématique et appareil de mesure, fabrication
- instruments d'analyse de laboratoire (sauf optiques), fabrication
- matériel d'essais de normes de laboratoire (p. ex., résistance électrique, inductance et capacitance), fabrication
- rayons X, lampes à, fabrication
- équipement laser, électromédical, fabrication
- équipement et systèmes au laser, médical, fabrication
- instruments de mesure de la masse et du niveau, procédé industriel, fabrication
- indicateurs de niveau, pour radiation, fabrication
- niveaux et rubans, topographie, fabrication
- détecteurs de mensonges, fabrication
- contrôles d'appareils sensibles à la lumière, fabrication
- limiteurs (p. ex., climatisation, appareil, chauffage), fabrication
- gestion de ligne ou limiteur pour chauffage électrique, fabrication
- compteurs linéaires, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- instruments d'analyse des liquides, pour procédé industriel, fabrication
- instruments chromatographiques pour liquide, de type laboratoire, fabrication
- instruments de concentration des liquides, pour procédé industriel, fabrication
- indicateurs de débit de liquide, fabrication
- contrôle du niveau des liquides, pour chauffage résidentiel et commercial, fabrication
- instruments de niveau des liquides, pour procédé industriel, fabrication
- lithotripteurs, fabrication
- testeurs des circuits logiques, fabrication
- compteurs magnétiques, fabrication
- compteur électromagnétique, pour procédé industriel, fabrication
- appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM), équipement pour diagnostic médical, fabrication
- magnétomètres, fabrication
- manomètres, pour procédé industriel, fabrication
- spectromètres de masse, fabrication
- instrumentation de spectroscopie de masse, fabrication
- instruments de mesure et compteurs électriques, fabrication
- instruments de mesure, procédé industriel, fabrication
- roue à mesurer, fabrication
- instruments mécaniques de mesurage, pour procédé industriel, fabrication
- mécanismes pour dispositifs d'horlogerie, fabrication
- matériel médical ultrasonique, fabrication
- matériel de radiothérapie médicale, fabrication
- détecteurs de métal, fabrication
- systèmes de détection météorologique, fabrication
- instruments météorologiques, fabrication
- dispositifs de mesure (sauf électriques et industriels), fabrication
- compteurs (sauf électriques et pour contrôles de procédés industriels), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- compteurs électriques (c.-à-d., enregistrements graphiques, panneaux, de poche, portatifs), fabrication
- compteurs pour contrôle de procédés industriels, fabrication
- sondes électroniques (p. ex., électron, ion, laser, rayon X), fabrication
- microscopes, électron et proton, fabrication
- appareils de vérification de micro-ondes, fabrication
- modules pour horloges et montres, fabrication
- analyseurs de moisissures, de type laboratoire, fabrication
- compteurs d'humidité, pour procédé industriel, fabrication
- monochromètres, de type laboratoire, fabrication
- instruments d'automobiles (p. ex., indicateur de niveau de combustible, pression d'huile, compteur de vitesse, compte-tours, indicateur de température d'eau), fabrication
- mouvements, montre ou horloge, fabrication
- multimètres, fabrication
- néphélomètre (sauf météorologique), fabrication
- néphoscopes, fabrication
- instrument d'analyse de neutron activé, fabrication
- instruments nucléaires, modules, fabrication
- instruments de détection de radiation nucléaire, fabrication
- odomètres, fabrication
- ohmmètres, fabrication
- oscillateurs (p. ex., fréquence radio et audio (instruments)), fabrication
- oscilloscopes, fabrication
- osmomètres, fabrication
- contrôles de la température des fours non industriels, fabrication
- pacemakers, fabrication
- panneaux indicateurs, enregistreurs, contrôleurs et récepteurs, pour procédé industriel, fabrication
- parcomètres, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- instruments excitateurs de faisceau de particules, de laboratoire, fabrication
- analyseurs de particules, fabrication
- équipement de surveillance de patients (p. ex., soins intensifs, unité de soins coronariens), fabrication
- podomètres, fabrication
- compteurs de déphasage, fabrication
- phonocardiographes, fabrication
- photogrammétrie, instruments de, fabrication
- photomètres (sauf mesureurs d'exposition photographique), fabrication
- analyseurs photoexcitation, fabrication
- appareils de vérification et d'inspection des propriétés physiques, fabrication
- pitomètres, fabrication
- contrôleurs pneumatiques, pour procédé industriel, fabrication
- relais pneumatiques, pour climatiseur, fabrication
- polariscopes, fabrication
- polariseurs, fabrication
- équipement polarographique, fabrication
- polygraphes (détecteurs de mensonges), fabrication
- compteurs d'essai portatif, fabrication
- compteurs de fonctionnement franc, fabrication
- tomographie par émission de positrons (TEP) scanneurs, fabrication
- instruments potentiométriques (sauf pour procédé industriel), fabrication
- instruments potentiométriques (sauf traceurs x-y), pour procédé industriel, fabrication
- compteurs de facteur de puissance, fabrication
- appareils de mesure du pouvoir, électrique, fabrication
- compteurs prédéterminés, fabrication
- indicateurs de pression et de vide, moteur d'aéronef, fabrication
- contrôleurs de pression, pour les systèmes de climatisation, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- jauges de pression (p. ex., cadran, numérique), pour procédé industriel, fabrication
- instruments de pression, pour procédé industriel, fabrication
- transducteurs de pression, fabrication
- pressostats, fabrication
- éléments primaires pour le procédé de la mesure du débit (c.-à-d., plaque à orifice), fabrication
- contrôle primaire de brûleur à mazout (p. ex., cellules de cadmium, contrôles des piles), fabrication
- sondes thermiques de processus primaire, fabrication
- sonde, électrique, médicale, fabrication
- compteur de production, fabrication
- programmeur, pour procédé industriel, fabrication
- débitmètre à moulinet avec enregistreur, fabrication
- analyseurs de protéine, de type laboratoire, fabrication
- impulsion (c.-à-d., signalisation), générateurs d', fabrication
- analyseurs d'impulsion, surveillance nucléaire, fabrication
- pyrhéliomètres, fabrication
- pyromètres, pour procédé industriel, fabrication
- radar, instruments électriques de vérification, fabrication
- équipement radiamétrique (détection, indication et évaluation de radiation), fabrication
- instruments de détection et de surveillance de la radiation, fabrication
- équipement de mesure et de détection (radiac) de rayonnement, fabrication
- radiofréquence, instruments de mesure de, fabrication
- oscillateurs de radiofréquence, fabrication
- équipement au radium, fabrication
- pluviomètres, fabrication
- enregistreurs, contrôle de procédés industriels, fabrication
- enregistreurs oscillographiques, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- instruments redox (potentiel d'oxido-réduction), fabrication
- réfractomètres, fabrication
- contrôles de réfrigération, de type résidentiel et commercial, fabrication
- réfrigération/climatisation, contrôle de dégivreur pour la, fabrication
- relais (sauf électrique, électronique), instrument, fabrication
- instruments de télédétection, fabrication
- équipement de mesure de résistance, fabrication
- sondes et thermomètres de résistance, pour procédé industriel, fabrication
- instruments de résonance, de laboratoire, fabrication
- équipement d'analyse respiratoire, électromédical, fabrication
- jalons de géomètre, fabrication
- thermostats de chambre, fabrication
- compteurs de type rotatif, enregistrement de la consommation, fabrication
- règles à calcul, fabrication
- instruments d'analyse d'échantillon (sauf médical), fabrication
- échangeurs d'échantillons, radiation nucléaire, fabrication
- échelles de comptage, radiation nucléaire, fabrication
- détecteurs à scintillation, fabrication
- séismographes, fabrication
- séismomètres, fabrication
- séismoscopes, fabrication
- équipement d'essai pour semi-conducteurs, fabrication
- sentinelle, cardiaque, fabrication
- contrôles de séquence pour chauffage électrique, fabrication
- sextants, géométrie, fabrication
- appareils à shunt, fabrication
- générateurs et formateurs de moyennes de signaux, fabrication
- instruments d'analyse du sol, fabrication
- solarimètres, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- équipement d'essai de bougies, électriques, fabrication
- instruments de mesure d'ion spécifique, pour laboratoire, fabrication
- spectrofluoromètres, fabrication
- spectrographes, fabrication
- spectromètres (p. ex., diffraction des électrons, masse, RMN, Raman), fabrication
- spectromètres (p. ex., scintillation liquide, nucléaire), fabrication
- spectrophotomètres (p. ex., absorption atomique, émission atomique, flamme, fluorescence, infrarouge, Raman, ultraviolet), fabrication
- analyseurs de spectre, fabrication
- indicateur de vitesse, fabrication
- ressorts de précision, pour montre et horloge, fabriqués avec fil acheté
- appareils d'étalonnage et équipement normalisé pour la mesure de l'électricité, fabrication
- équipement de mesure pour le taux d'ondes stationnaires, fabrication
- régulateurs de pression statique, fabrication
- vapeur, contrôles de pression de, de type résidentiel et commercial, fabrication
- montres avec butée, fabrication
- stroboscopes, fabrication
- analyseurs de surface, fabrication
- contrôles de brûleurs de surface, température, fabrication
- systèmes de support chirurgical (p. ex., machines coeur-poumons) (sauf poumons d'acier), fabrication
- instruments d'arpentage et de géophysique, fabrication
- générateurs de balayage, fabrication
- commutateurs de commande à distance de position, pneumatique, fabrication
- thermostats, fabrication
- synchroscopes, fabrication
- génératrices tachymétriques, fabrication
- tachomètres, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- compteur-enregistreur (sauf horloge, instruments électriques, montres), fabrication
- compteurs de camion-citerne, fabrication
- rubans de géomètre, fabrication
- taximètre, fabrication
- matériel de vérification pour ligne de télécommunication, fabrication
- instruments de télémesure, pour procédé industriel, fabrication
- régulateurs automatiques de température, résidentiels et commerciaux, fabrication
- instruments de température (sauf thermomètres genre liquide-dans-verre et bilame), pour procédé industriel, fabrication
- sonde de température pour l'enroulement de moteur, fabrication
- neurostimulateurs transcutanés (nstc), fabrication
- force de tension, équipement d'essai de, fabrication
- matériel d'essai pour circuits et équipements électroniques et électriques, fabrication
- appareils d'essai pour faisceau d'allumage, fabrication
- testeurs pour vérifier les contrôles hydrauliques sur les avions, fabrication
- outillage d'essai (p. ex., usure, tension de cisaillement, résistance à la traction, et torsion), fabrication
- théodolites pour arpentage, fabrication
- appareils et tubes de radiologie thérapeutique (p. ex., médical, industriel et recherche), fabrication
- instruments d'analyse thermique, de type laboratoire, fabrication
- instruments et senseurs de conductivité thermique, fabrication
- instruments de conductivité thermique, pour procédé industriel, fabrication
- thermistances, pour procédé industriel, fabrication
- thermocouples, fabrication
- analyseurs thermogravimétriques, fabrication
- thermomanomètres, pour procédé industriel, fabrication
- thermomètres, genre liquide-dans-verre et bilame (sauf médical), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- thermostats (p. ex., climatisation, électroménagers, réfrigération, chauffage), fabrication
- instruments de mesure d'épaisseur, ultrasoniques, fabrication
- indicateurs de puissance propulsive, moteur d'aéronef, fabrication
- horloges et dispositifs d'enregistrement du temps, fabrication
- générateurs de rythme et régulateurs à programme, pour procédé industriel, fabrication
- serrures à chronomètre, fabrication
- contrôles pour programmation du temps, système de conditionnement d'air, fabrication
- mesure du temps, contenant des mécanismes d'horlogerie, fabrication
- minuterie pour usage industriel, mécanisme d'horlogerie, fabrication
- titrimètres, fabrication
- torsion, équipement d'essai de, fabrication
- compteurs-totalisateurs de fluides, fabrication
- compteurs totalisateurs (sauf aéronef), enregistrement de la consommation, fabrication
- stimulation électrique nerveuse transcutanée, fabrication
- transmetteurs industriels, fabrication
- turbidité, instrument de, pour procédé industriel, fabrication
- turbidomètres de type laboratoire, fabrication
- débitmètre pour turbine, pour procédé industriel, fabrication
- débitmètres à turbine, enregistrement de la consommation, fabrication
- tourniquets équipés de compteurs, fabrication
- dispositifs de balayage ultrasonique, médicaux, fabrication
- appareils de vérification, ultrasonique (sauf médical), fabrication
- instruments analytiques de type ultraviolet, fabrication
- contrôles de chauffage à vapeur, fabrication
- instruments de commande variable, pour procédé industriel, fabrication
- vibromètres, analyseurs et générateurs étalonneurs, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- viscomètres (sauf pour procédé industriel), fabrication
- instruments de viscosité, pour procédé industriel, fabrication
- voltmètres, fabrication
- horloges murales, fabrication
- boîtiers de montre, fabrication
- rubis pour montre, fabrication
- montres et pièces (sauf verres de montres), fabrication
- contrôles de chauffe-eau, fabrication
- détecteurs de fuites d'eau, fabrication
- compteurs d'eau, enregistrement de la consommation, fabrication
- systèmes de contrôle et de surveillance de la qualité de l'eau, fabrication
- watt-heuremètres et compteurs de minuterie, combinés, fabrication
- wattmètres, fabrication
- appareils de mesure et/ou d'analyse d'ondes, fabrication
- appareils de repérage du mauvais temps, fabrication
- vent, indicateurs de la direction du, fabrication
- appareils et tubes de radiologie (p. ex., contrôle, industriel, médical, industriel, recherche), fabrication
- générateurs à rayons X, fabrication
- équipement à rayons X (irradiation), fabrication
- tubes à rayons X, fabrication
- enregistreurs en coordonnées X-Y (c.-à-d., traceur (sauf appareils périphériques d'ordinateur)), fabrication

Exclusions :

- fabrication de composantes de systèmes et d'indicateurs d'accélération, de type aérospatial (voir 334511 Fabrication d'instruments de navigation et de guidage)
- fabrication de pompes pour la distribution et la mesure d'essence (voir 333910 Fabrication de pompes et de compresseurs)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de relais électriques (voir 335315 Fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel)
- fabrication de cristaux et montage de cristaux, électroniques (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)
- fabrication de lampes électrothérapeutiques pour radiation à ultraviolets et infrarouges (voir 335110 Fabrication d'ampoules électriques et de leurs pièces)
- fabrication de matériel servant à mesurer et à tester les signaux de communication (voir 3342 Fabrication de matériel de communication)
- fabrication de transformateurs d'instruments y compris de transformateurs portatifs (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)
- fabrication de thermomètres médicaux et d'appareils médicaux et thérapeutiques non électriques (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication de commutateurs et de relais de commande de moteurs y compris les relais de temporisation (voir 335315 Fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel)
- fabrication d'instruments d'optique (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- fabrication d'oxygénateurs, tentes à oxygène et poumons d'acier (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication d'exposemètres pour la photographie (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- fabrication de tampons en caoutchouc (voir 339940 Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie))
- fabrication de commutateurs pour les appareils (voir 335930 Fabrication de dispositifs de câblage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E6 Fabrication de produits informatiques et électroniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de supports magnétiques et optiques et la reproduction en série d'enregistrements sur de tels supports.

Exemples inclus :

- bandes magnétiques en cassettes, préenregistrées (audio), reproduction en série
- disque compact CD-ROM, logiciel, reproduction en série
- disques compacts (c.-à-d., CD-ROM), logiciel, reproduction en série
- disques compacts audios préenregistrés, reproduction en série
- disques compacts pour enregistrement ou réinscriptibles, vierges, fabrication
- rubans et disques de programmes informatiques, vierges, rigides et souples, fabrication
- disquettes vierges, fabrication
- disques souples vierges, fabrication
- cartouche logiciel de jeux, reproduction en série
- jeux, logiciel d'ordinateur, reproduction en série
- support sur disque dur, fabrication
- nettoyeurs de tête pour équipement à bandes magnétiques, fabrication
- disques laser, vidéo préenregistré, reproduction en série
- ruban magnétique, préenregistré, audio, reproduction en série
- bandes, cassettes et disques magnétiques vierges (c.-à-d., sonores, vidéos, données), fabrication
- logiciels scellés, reproduction en série
- produits multimédias préenregistrés, reproduction en série
- médias optiques d'enregistrement vierges, fabrication
- disques de phonographe, fabrication
- progiciel, reproduction en série

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- cassettes et rubans magnétiques préenregistrés (sonores), reproduction en série
- logiciels informatiques scellés, reproduction en série
- nettoyeurs de bande magnétique, fabrication
- vidéocassettes vierges, fabrication
- vidéocassettes préenregistrées, reproduction en série
- cartouches de jeux vidéo, logiciels, reproduction en série
- bandes ou disques vidéo, reproduction en série

Exclusions :

- production et édition audio et vidéo y compris la production de bandes maîtresses et de matrices d'enregistrement; édition et reproduction de matériel audio, vidéo et cinématographique dans des installations intégrées (voir 512 Industries du film et de l'enregistrement sonore)
- conception, mise au point ou édition de logiciels ou de documentation en série; édition et reproduction de logiciels dans des installations intégrées (voir 51121 Éditeurs de logiciels)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335110 Fabrication d'ampoules électriques et de leurs pièces

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de tous les types de lampes électriques.

Exemples inclus :

- ampoules de phares de bicyclettes, électriques, fabrication
- lampes à décharge, haute intensité (mercure, sodium, halogénures métallisés), fabrication
- pièces de lampes électriques (ampoule), fabrication
- ampoules électriques et tubes, fabrication
- lampes électrothérapeutiques pour radiation à ultraviolets et infrarouges, fabrication
- filaments pour lampes électriques, fabrication
- ampoules de torches électriques à éclairage permanent, fabrication
- lampes électriques fluorescentes et à vapeur, fabrication
- électrodes pour lampes fluorescentes, cathode froide, fabrication
- tubes fluorescents, fabrication
- ampoules à décharge pour lampes, fabrication
- lampes halogènes, fabrication
- lampes sanitaires (infrarouges ou ultraviolets), fabrication
- ampoules pour lampes à incandescence, complètes, fabrication
- ampoules et lampes à ultra-violet, fabrication
- lampes éclairs ou survoltées, fabrication
- lampes à vapeur de mercure, fabrication
- fils d'entrée pour lampes électriques, faits de fil acheté, fabrication
- ampoules, lampes et cubes photographiques, fabrication
- lampes de phares scellées, fabrication
- lampes de stroboscopes, fabrication
- lampes infrarouges, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- lampes à vapeur, fabrication
- fils d'entrée, pour ampoules électriques, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335120 Fabrication d'appareils d'éclairage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de luminaires et de lampes.

Exemples inclus :

- appareils d'éclairage à arc, fabrication
- luminaires d'aires diverses et de terrains de sport, fabrication
- phares non clignotants électriques, fabrication
- zappeuses d'insectes, fabrication
- lustres, fabrication
- décorations et jeux de lumière de Noël, électriques, fabrication
- luminaires commerciaux, fabrication
- luminaires décoratifs de zone (sauf de type résidentiel), fabrication
- bûches décoratives et dispositifs lumineux de foyer, électriques, fabrication
- lampes de bureau commerciales, fabrication
- lampes de table pour bureau, fabrication
- appareils d'éclairage électriques, fabrication
- lampes de poche, fabrication
- projecteurs électriques, fabrication
- appareils d'éclairage fluorescent, fabrication
- pièges à mouches et lampes antiinsectes, électriques, fabrication
- luminaires de fontaines, fabrication
- lampes à gaz, fabrication
- appareils d'éclairage au gaz, fabrication
- fabrication de projecteurs (lumières) portatifs
- lampes domestiques (p. ex., boudoir, table de bureau, table, plancher, colonne, mur), fabrication
- appareils d'éclairage incandescent, fabrication
- manchons incandescents, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- luminaires au mercure (de type industriel), fabrication
- équipement d'éclairage industriel et d'établissement, fabrication
- luminaires infrarouges, fabrication
- lampes au kérosène, fabrication
- supports de lampes (accessoires), fabrication
- abat-jour (sauf en verre et en plastique), fabrication
- lampes de bureau, fabrication
- lampes et pièces de lampe (sauf électriques), fabrication
- lampes et lanternes, gazoline, fabrication
- lanternes électriques, au gaz, au carbone, au kérosène et à l'essence, fabrication
- appareils d'éclairage d'aéroport, piste, trajectoire d'approche, taxi et rampe, fabrication
- lampadaires de cour électriques, fabrication
- lampes lumilignes, fabrication
- plafonds lumineux, fabrication
- appareils d'éclairage, à vapeur de mercure, fabrication
- lampes de mineur, fabrication
- luminaires suspendus d'établissements commerciaux, industriels ou institutionnels, fabrication
- lampes portatives (électriques), fabrication
- réflecteurs de métal, pour équipement luminaire
- projecteurs, fabrication
- équipement d'éclairage de la scène, fabrication
- matériel et appareils d'éclairage de rues (sauf feux de circulation), fabrication
- lampes suspendues, fabrication
- lampes de verre coloré, fabrication
- lampes à rayons ultra-violets, fabrication
- appareils d'éclairage sous l'eau (p. ex., piscine), fabrication

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335120 Fabrication d'appareils d'éclairage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

- fabrication de verrerie pour luminaires résidentiels (voir 32721 Fabrication de verre et de produits en verre)
- fabrication d'appareils d'éclairage pour véhicules automobiles (voir 336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles)
- fabrication d'abat-jour en plastique (voir 326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique)
- fabrication de phares à bloc optique étanche et d'autres ampoules pour véhicules automobiles (voir 335110 Fabrication d'ampoules électriques et de leurs pièces)
- fabrication d'équipement de signalisation (c.-à-d., circulation, piétons) (voir 334290 Fabrication d'autres types de matériel de communication)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335210 Fabrication de petits appareils électroménagers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de petits appareils électriques ménagers et commerciaux et d'autres petits appareils.

Exemples inclus :

- purificateurs d'air portatifs, fabrication
- petits appareils électriques, fabrication
- tondeuses électriques pour barbiers, fabrication
- couvertures de lit (couvertures et draps), électriques, fabrication
- mélangeurs électriques, fabrication
- réchaud pour bouteilles, domestiques, électriques, fabrication
- grils de cuisson électriques, fabrication
- ouvre-boîtes électriques domestiques, fabrication
- balayeuses, aspirateurs électriques, domestiques, pour tapis fabrication
- casseroles électriques, fabrication
- ventilateurs de plafond ou de salles de bains, avec luminaires intégrés, fabrication
- plats-réchauds électriques, fabrication
- cafetières domestiques électriques, fabrication
- cuiseurs électriques, fabrication
- éclateuses de maïs électriques, fabrication
- grille-maïs électrique, fabrication
- fers à friser ou gaufriers électriques, fabrication
- séchoirs, pour le visage et les mains, électriques, fabrication
- séchoirs électriques, à main, à visage et à cheveux, fabrication
- pocheuses électriques, fabrication
- ventilateurs électriques (sauf industriel), fabrication
- plaques ou grils électriques, domestiques, fabrication
- radiateurs électriques indépendants, portatifs, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- ventilateurs domestiques électriques (sauf ventilateurs de grenier), fabrication
- ventilateurs électriques sur pied et de bureau, fabrication
- cireuses et polisseuses électroménagères, fabrication
- hachoirs, coupeurs, trancheurs d'aliments, électriques, domestiques, fabrication
- poêles à frire, électriques, fabrication
- friteuses électriques, domestiques, fabrication
- crêpières, électriques, fabrication
- plaques en fonte et grils électroménagers, fabrication
- tondeuses électriques pour cheveux, fabrication
- rouleaux à friser électriques, fabrication
- séchoirs à cheveux électriques (sauf appareils conçus pour salons de beauté), fabrication
- matériel de mise en plis électrique, d'usage domestique, fabrication
- chaufferettes et réchauffeurs électriques, ménagers, fabrication
- coussins chauffants, fabrication
- émetteurs de chaleur pour appareils électriques, fabrication
- humidificateurs et déshumidificateurs électriques portatifs, fabrication
- broyeurs à glace électriques, fabrication
- réchauffeurs d'eau de type thermoplongeur, fabrication
- fers à repasser électriques, fabrication
- enveloppes pour chauffe-eau à circulation, fabrication
- pressoirs électriques, ménagers, pour extraction de jus, fabrication
- bouilloires électriques, fabrication
- affiloirs électriques, fabrication
- couteaux électriques domestiques, fabrication
- percolateurs électriques, fabrication
- appareils pour les soins personnels, domestiques, électriques, fabrication
- plaques chauffantes ou grils électriques, fabrication
- éclateurs de maïs électriques, à usage domestique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- ventilateurs hélicocentrifuges pour fenêtres (domestiques), fabrication
- radiateurs électriques, fabrication
- réchauds électriques, fabrication
- rasoirs électriques, fabrication
- chauffe-saunas électriques, fabrication
- ciseaux électriques, fabrication
- cireuses à chaussures électriques, fabrication
- fabrication de petits appareils électroménagers
- radiateurs électriques portatifs, fabrication
- vapomasques et vaporisateurs, électriques, fabrication
- grille-pain électrique (y compris grille-sandwich), fabrication
- brosses à dents, électriques, fabrication
- chauffe-plats électriques, fabrication
- presse-pantalons électriques, à usage domestique, fabrication
- aspirateurs, domestiques, fabrication
- vaporisateurs électriques, fabrication
- ventilateurs d'aération électroménagers, fabrication
- appareils vibrants (p. ex., dispositifs de sécurité, aides techniques, vibrations, massages), électriques, fabrication
- dispositifs hydropulseurs électriques, à usage domestique, fabrication
- batteurs et mélangeurs électriques à usage domestique, fabrication

Exclusions :

- fabrication de ventilateurs de grenier (voir 333413 Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux)
- fabrication de chauffe-eau domestiques (voir 335229 Fabrication d'autres gros appareils ménagers)
- fabrication de ventilateurs de types industriels et commerciaux (voir 333413 Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de séchoirs à cheveux conçus pour les salons de beauté (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- fabrication de machines à coudre ménagères (voir 333248 Fabrication de toutes les autres machines industrielles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335223 Fabrication de gros appareils ménagers de cuisine

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de gros appareils et accessoires de cuisine électriques et non électriques.

Exemples inclus :

- équipement de cuisson, fours domestiques, fabrication (non électrique)
- tables de cuisson, domestiques, fabrication (électriques)
- lave-vaisselle électrique domestique, fabrication
- congélateurs domestiques, fabrication
- boîtes à glace domestiques, fabrication
- fabrication de gros appareils ménagers de cuisine
- fours à micro-ondes et à convection domestiques (y compris portatifs), fabrication
- réfrigérateurs domestiques, fabrication
- rôtissoires électriques, fabrication
- cuisinières domestiques électriques ou non électriques, fabrication
- poêles ou fourneaux (p. ex., au charbon, au bois, au mazout, à gaz, domestiques, cuisinières), fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335229 Fabrication d'autres gros appareils ménagers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de gros appareils et accessoires ménagers électriques et non électriques.

Exemples inclus :

- barbecues au charbon de bois, fabrication
- brasero, barbecue, fabrication
- sécheuses à linge, domestiques, fabrication
- incinérateurs électriques pour ordures ménagères, fabrication
- chauffe-eau pour usage domestique, fabrication (non électrique)
- machines domestiques de blanchisserie et de nettoyage à sec (y compris fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie), fabrication
- machines de nettoyage à sec et laveuses ménagères (y compris machines fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie), fabrication
- chauffe-eau électrique, ménager, fabrication
- unités domestiques pour compactage des ordures, fabrication
- matériel pour le compactage des ordures (appareil de compactage d'ordures ménagères), fabrication
- dispositifs de compactage des ordures ménagères, fabrication
- barbecues à gaz, fabrication
- chauffe-eau, pour usage domestique, à gaz, fabrication
- hibachis-barbecue, fabrication
- radiateurs domestiques à eau chaude, fabrication
- chauffe-eau et convertisseurs indirects, fabrication
- machines à repasser et calandreuses ménagères, fabrication
- machines à laver, domestiques (y compris fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie), fabrication
- presse-ordures ménagers, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- laveuses à linge, domestiques (y compris celles fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie), fabrication
- chauffe-eau à usage domestique (y compris non électrique), fabrication
- chauffe-eau domestique à huile, fabrication
- essoreuses domestiques, fabrication

Exclusions :

- fabrication de machines à coudre domestiques (voir 333248 Fabrication de toutes les autres machines industrielles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

335311 Fabrication de transformateurs de puissance et de distribution et de transformateurs spéciaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de transformateurs de puissance, de distribution et de mesure ainsi que de transformateurs spéciaux.

Exemples inclus :

- auto-transformateurs pour panneau de contrôle (sauf panneau de contrôle pour téléphone), fabrication
- auto-transformateurs électriques (transformateurs d'alimentation), fabrication
- ballasts et transformateurs, fourniture d'éclairage, fabrication
- transformateurs à courant constant (éclairage de rue), fabrication
- transformateur de signalisation et contrôle, fabrication
- magnétique, noyau, fabrication
- réacteur limitant le courant, électrique, fabrication
- transformateurs de distribution, fabrication
- transformateur de sonnette, électrique, fabrication
- transformateur de fournaise électrique, fabrication
- surgénérateurs et régulateurs de voltage d'alimentation (transformateurs électriques), fabrication
- ballasts de fluorescent (transformateurs), fabrication
- régulateurs de voltage généré, induction électrique, fabrication
- transformateurs d'instruments (sauf portatifs), fabrication
- transformateurs isolés, fabrication
- noyaux magnétiques laminés, fabrication
- laminage pour transformateurs, fabrication
- ballasts de lampe, fabrication
- transformateurs d'éclairage, fluorescent, fabrication
- transformateurs d'éclairage, rue et aéroport, fabrication
- régulateur de ligne de voltage, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- transformateur de tube lumineux, fabrication
- transformateurs de machine-outil, fabrication
- transformateurs d'alimentation, fabrication
- fabrication de transformateurs de puissance et de distribution et de transformateurs spéciaux
- transformateurs de section, fabrication
- réacteurs limitant le courant, fabrication
- transformateurs-rectificateurs, fabrication
- réacteurs saturables, fabrication
- transformateurs de signalisation, électrique, fabrication
- transformateurs spécialisés, fabrication
- transformateurs de jouets, fabrication
- pièces de transformateur, fabrication
- compteurs électriques, transformateurs pour, fabrication
- transformateurs d'allumage, pour fournaises résidentielles, fabrication
- réacteur, transformateurs de, fabrication
- régulateurs pour transmission et distribution du voltage, fabrication
- transformateurs à déclic
- interrupteur de vibrateurs, fabrication

Exclusions :

- fabrication de transformateurs électroniques (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)
- fabrication de transformateurs téléphoniques et télégraphiques, de type composant électronique (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335312 Fabrication de moteurs et de générateurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de moteurs et générateurs électriques.

Exemples inclus :

- rebobinage d'induits, remise à neuf
- induits, fabrication
- enroulage de bobines électriques, service d'
- bobines, pour moteurs et génératrices, fabrication
- bagues de collection, pour moteurs et génératrices, fabrication
- commutateurs, moteur électrique, fabrication
- pièces et équipement de convertisseur (génératrice motorisée), fabrication
- dynamos électriques (sauf automotrice), fabrication
- convertisseurs tournants (sauf véhicule moteur), fabrication
- moteurs électriques, fabrication
- assemblage d'allumage (génératrice et de moteur), fabrication
- modulateur de fréquence, électrique, fabrication
- convertisseurs de fréquence (c.-à-d., génératrice électrique), fabrication
- pièces et appareil de régénération électrique (sauf automotrice et soudure à l'arc), fabrication
- génératrice, gazoline, diesel ou au deux, fabrication
- génératrices et moteurs, dc (sauf automotrice), fabrication
- génératrices électriques (sauf génératrices automotrices, de soudage ou turbo), fabrication
- moteurs électriques à induction, c.a., fabrication
- reconditionnement de moteurs électriques industriels
- équipement de rectification et d'inversion, industriel, fabrication
- inverseurs rotatifs, électriques, fabrication
- fabrication de moteurs et de générateurs

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- génératrice motorisée (sauf automotrice et génératrice turbo), fabrication
- caissons moteur, fabrication
- moteurs électriques (sauf moteurs de démarrage), fabrication
- moteurs électriques pour véhicule et chemin de fer, c.a. et c.c., fabrication
- convertisseur de déphasage (c.-à-d., équipement électrique), fabrication
- générateur électrique, fabrication
- reconditionnement de moteurs électriques, autres qu'automobiles
- résolveurs, fabrication
- rebobinage de stators
- convertisseurs rotatifs (équipement électrique), fabrication
- dispositifs de retenue et de boîtiers de rotors, fabrication
- servomoteurs, fabrication
- bague de glissement pour moteurs et génératrices, fabrication
- équipement de démarrage, pour véhicules de rue, fabrication
- stators pour moteurs, fabrication
- accumulateurs de chargeur de batterie, pour moteur générateur, fabrication
- condensateurs et moteurs synchrones, fabrication
- moteurs à ajustement, synchrone, électrique, fabrication
- moteur à démarrage électrique, fabrication
- génératrice électrique mue par le vent, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'alternateurs et générateurs pour moteurs à combustion interne (voir 336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles)
- fabrication de matériel électrique automobile, tel que les démarreurs, les générateurs et les alternateurs (voir 336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles)
- fabrication de démarreurs pour moteurs électriques (voir 335315 Fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335312 Fabrication de moteurs et de générateurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

- fabrication de pièces et appareils électrogènes pour la soudure (voir 335315 Fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel)
- fabrication d'ensembles turbogénérateurs (voir 333611 Fabrication de turbines et de groupes turbogénérateurs)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

335315 Fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'appareillage de connexion électrique et du matériel de protection.

Exemples inclus :

- coupe-circuit à air, fabrication
- relais d'armature, fabrication
- freins et commandes (contrôles électriques), fabrication
- barres omnibus, structures de, fabrication
- câbles d'alimentation à prises (y compris les unités de dérivation), pour voitures de chemin de fer et trolleys, fabrication
- coffrets, canaux, gouttières et canalisations de surface (sauf les conduits et les tubes métalliques), fabrication
- électrique, coupe-circuit, fabrication
- disjoncteurs électriques, fabrication
- contact, bas voltage, fabrication
- dispositifs pour contrôle de circuit, aimanté et durable, fabrication
- relais de contrôle de circuit, fabrication
- appareil et équipement de contrôle électrique, fabrication
- tableaux de contrôle, distribution électrique, fabrication
- panneaux de contrôle, fabrication
- contrôles et accessoires de contrôle industriel, fabrication
- contrôle pour ajuster la vitesse de lecteur, fabrication
- contrôle de treuil et de grue (y compris usines de métal), fabrication
- compartiments (c.-à-d., matériel de panneaux électriques), fabrication
- coupe-circuit et fusibles (sauf de type résidentiel), fabrication
- sectionneurs, intérieurs et extérieurs, fabrication
- tableau de distribution électrique, fabrication
- tableau de contrôle électrique et pièces, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- freins et embrayages électromagnétiques, fabrication
- électro-aimants, fabrication
- équipement de protection électrique clôturé, fabrication
- interrupteurs électriques de courant activé, fabrication
- boîte de fusibles et bascules, fabrication
- blocs et fusibles à poussoir, électrique, fabrication
- montages de fusibles, électriques, fabrication
- fusibles électriques, fabrication
- contrôles industriels, bouton-poussoir, combinateurs et pilotes, fabrication
- relais d'instruments, tous genres, fabrication
- interrupteurs à couteau électrique, fabrication
- coupe-circuit à air de bas voltage, fabrication
- tableau de contrôle de bas voltage, coupe-circuit ou fusibles, fabrication
- contrôles auxiliaires pour la marine et la navigation, fabrication
- accessoires de contrôle motorisé (y compris relais de surcharge), fabrication
- contrôles motorisés, électriques, fabrication
- démarreurs de moteur, contacts et contrôleurs, industriels, fabrication
- sectionneurs et disjoncteurs réenclencheurs de circuit d'huile (y compris 25k.V.), fabrication
- tableau de contrôle (distribution, éclairage ou résidentiel), fabrication
- contrôle électrique et compteur, panneau de, fabrication
- têtes de câbles, fabrication
- interconnecteurs électriques, fabrication
- dispositifs pour fusible, 600 volts et plus, fabrication
- matériel de disjonction électrique, fabrication
- équipement de protection pour contrôle et distribution d'éclairage électrique, fabrication
- dispositifs de contrôle et moteurs de chemin de fer, électriques, fabrication
- électriques, régulateurs, fabrication
- relais électriques, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- relais multipolaires aimantés, fabrication
- relais, fabrication
- éléments renouvelés pour cartouche de fusibles, fabrication
- rhéostats, contrôle industriel, fabrication
- interrupteurs à solénoïde industriel, fabrication
- démarreurs, moteur électrique, fabrication
- panneaux électriques et pièces, fabrication
- interrupteurs électriques (sauf à poussoir, à bouton poussoir, à culbuteur ou à solénoïde), fabrication
- fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel
- appareillage de commutation et accessoires, fabrication
- minuterie, appareillage de commutation électrique, fabrication
- relais de minuterie, mécanique et robuste (sauf d'horloge), fabrication
- accessoire de transmission électrique, fabrication
- chariot nourrisseur de canard, fabrication
- contrôle de camion, batterie de camion, fabrication
- relais d'aspirateur, fabrication

Exclusions :

- fabrication de coupe-circuit et fusibles, dispositifs de câblage électrique de type résidentiel (voir 335930 Fabrication de dispositifs de câblage)
- fabrication de conduits et pièces d'ajustement électriques (voir 335930 Fabrication de dispositifs de câblage)
- fabrication d'instruments de commande pour procédés industriels (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- fabrication de mécanismes pour dispositifs d'horlogerie (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- fabrication d'interrupteurs pour filage électrique (p. ex., à bascule, à culbuteur, à pression, à bouton-poussoir) (voir 335930 Fabrication de dispositifs de câblage)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335910 Fabrication de batteries et de piles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de piles et de batteries primaires, de piles et de batteries secondaires de stockage ou d'accumulateur, ainsi que leurs pièces.

Exemples inclus :

- accumulateurs et pièces, fabrication
- piles alcalines, fabrication
- piles, primaires, sèches ou à l'électrolyte, fabrication
- rechargeable, batterie, fabrication
- accumulateurs, fabrication
- fabrication de batteries et de piles
- piles sèches, simples ou multiples, fabrication
- piles de lampes de poche, fabrication
- piles d'appareils auditifs, fabrication
- batterie au plomb et à l'acide (accumulateur), fabrication
- piles nickel-cadmium, fabrication
- batteries d'emmagasinage et primaires, fabrication
- batteries, réfection (emmagasinage)
- éléments d'accumulateurs, fabrication
- batteries sèches ou à l'électrolyte, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des fils et des câbles électriques et de communication isolés faits de fils non ferreux et de fibres optiques achetés.

Exemples inclus :

- fil et câble de sonnerie, isolés, fabrication
- câble blindé ou conducteur, fabrication
- fil et câble électriques recouvert d'amiante, fabrication
- fil et câble d'avion et d'automobile, non-ferreux, fabrication
- fils et câbles de construction, isolés, fabrication
- fabrication de fils et de câbles électriques et de communication
- fil et câble de communication, non-ferreux, fabrication
- fil de fourniture électrique, fabrication
- câbles à fibres optiques fabriqués de torons achetés (transmission d'images en direct)
- corde flexible, électrique, isolée, fabrication
- câble chauffant, électrique, isolé, fabrication
- isolation de câbles coaxiaux non-ferreux
- isolation de câbles à fibres optiques isolés fabriqués de torons achetés (transmission de données), fabrication
- câbles électriques isolés, fabrication
- fils et câbles isolés, fabriqués à partir de fil acheté
- isolation de fil et câble de cuivre acheté
- fil et câble aimantés, isolés, fabrication
- fil et câble de radio, isolés fabrication
- câble de contrôle et signaux, non-ferreux, fabrication
- fils et câbles de téléphone, isolés, fabrication
- fil et câble à l'épreuve de la température, non-ferreux

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fil de cuivre électrique, fabrication

Exclusions :

- étirage et isolation de fils qu'ils fabriquent eux-mêmes (voir 331 Première transformation des métaux)
- fabrication de produits en fil métallique non isolés (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)
- fabrication de fibres optiques, de faisceaux et de câbles non gainés (voir 327214 Fabrication de verre)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335930 Fabrication de dispositifs de câblage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de dispositifs de câblage porteurs et non porteurs de courant.

Exemples inclus :

- interrupteurs d'appareil, fabrication
- capuchons, chapeaux, prise et connecteurs d'attache, fabrication
- boîte, câblage électrique, jonction, prise de courant, interrupteur et fusible, fabrication
- barres omnibus (conducteur électrique), fabrication
- connecteurs de fil conducteur, connecteurs sans soudure, douille ou tasseaux soudés, fabrication
- conduit pour câblage électrique, rigide ou flexible (sauf conduit brut), fabrication
- conduits et pièces d'ajustement électriques, fabrication
- connecteurs et terminaux pour dispositifs électriques, fabrication
- électriques, contacts (sauf carbone ou graphite), fabrication
- prises de courant, dispositifs de câblage, fabrication
- connecteurs de corde électrique, fabrication
- douilles voleuses, capuchons d'attache et vis de type coquilles, fabrication
- coupe-circuit et fusibles, dispositifs de câblage électrique, de type résidentiel, fabrication
- douille de lumière de cadran, radio, fabrication
- tube électrique métallique, fabrication
- plaques (dispositifs de câblage), fabrication
- dispositif de mise en marche de lampe fluorescente, fabrication
- fusibles et pièces (sauf fusibles électriques), fabrication
- prise de mise à la terre (c.-à-d., dispositifs de câblage électrique), fabrication
- commutateurs d'éclairage, fabrication
- isolateurs, bakélite, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- isolateurs électriques (sauf en verre et céramique), fabrication
- isolants, en caoutchouc durci, fabrication (pour électricité)
- boîtes de jonction et plaques de couverture, électriques, fabrication
- douilles de lampe et réceptacles (c.-à-d., dispositifs de câblage électrique), fabrication
- parafoudres et bobines, fabrication
- équipement de protection d'éclairage, fabrication
- paratonnerres, fabrication
- boîtes de prise de courant (dispositifs électriques de câblage), fabrication
- prises de distribution, électriques, fabrication
- dispositifs de câblage non porteurs de courant fait de plastique, conduits et raccords électriques, boîtes de connexion, plaques, raccords de lignes de poteaux, plastique, fabrication
- capuchons, dispositifs de câblage électrique, fabrication
- quincaillerie de ligne de transmission électrique sur poteaux, fabrication
- unité de canalisation électrique, fabrication
- éclisse de rail conducteur électrique, pour propulsion et circuit de signalisation, fabrication
- interrupteurs à bascule, électriques, fabrication
- dispositifs de maintien pour systèmes de CATV, fabrication
- douilles (supports à lampes), fabrication
- dispositifs de mise en marche de lampe fluorescente, fabrication
- interrupteurs de démarrage, lampe fluorescente, fabrication
- couvert et boîtes d'interrupteur, électrique, fabrication
- boîtes d'interrupteur électrique, fabrication
- interrupteurs (y compris montage de boîte de branchement), fabrication
- interrupteurs pour filage électrique (p. ex., à bascule, à culbuteur, à pression, à bouton-poussoir), fabrication
- matériel pour ligne de chariot, vertical, fabrication
- plaques murales, électriques, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
335930 Fabrication de dispositifs de câblage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Exclusions :

- isolateurs électriques en verre, fabriqués en verreries (voir 327214 Fabrication de verre)
- isolateurs électriques fabriqués de verre acheté (voir 327215 Fabrication de produits en verre à partir de verre acheté)
- fabrication d'isolateurs en céramique (voir 327110 Fabrication de poteries, d'articles en céramique et d'appareils sanitaires)
- fabrication de balais et contacts pour balais électriques, en carbone et graphite (voir 335990 Fabrication de tous les autres types de matériel et composants électriques)
- fabrication de câbles et de fils électriques faits de fils achetés (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)
- fabrication de câbles et de fils électriques fabriqués par les tréfileries (voir 331 Première transformation des métaux)
- fabrication de dispositifs pour fusible, 600 volts et plus (voir 335315 Fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

335990 Fabrication de tous les autres types de matériel et composants électriques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de matériel et de composants électriques.

Exemples inclus :

- amplificateurs magnétiques, quantiques et à impulsions, fabrication
- cordes d'appareil (p. ex., fer à repasser électrique, gril, gaufrier)-fait de matériel acheté
- rallonges électriques pour appareils ménagers, fabrication
- fils pour l'allumage d'appareil électrique, fabrication
- chargeurs de batteries, fabrication
- sonneries électriques, fabrication
- montures de balais pour usage électrique en carbone ou graphite moulé, fabrication
- balais et contacts de matières pour balais, carbones, graphites, électriques, fabrication
- balais et contacts électriques, fabrication
- capacitance (sauf électronique), fixe ou variable, fabrication
- électrodes en carbone pour usage électrique, fabrication
- électrodes en graphite ou carbone, fabrication
- pièces sur mesure en carbone pour utilisation électrique, fabrication
- carbone électrique, fabrication
- carillons électriques, fabrication
- condensateurs pour moteurs et génératrices, fabrication
- cordons amovibles électriques, fabrication
- roue conductrice de courant, pour mécanisme de chariot, fabrication
- dispositifs d'ouverture et de fermeture de porte, électriques, fabrication
- dispositifs d'ouverture de porte à commande radio et à cellule photoélectrique
- chargeurs de clôture électrique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- pellicule conductrice d'électricité, fabrication
- électrodes pour utilisation électrolytique ou thermique, carbone ou graphite, fabrication
- accélérateurs linéaires de particules, fabrication
- rallonges électriques (sauf fils électriques pour appareil ou automobile), fabrication
- cordes d'extension fabriquées de fil isolé acheté, fabrication
- fibres, carbone et graphite, fabrication
- cellules à carburant, génératrices électrochimiques, fabrication
- trousses ou ensemble pour ouvrir les portes de garage, fabrication
- timbres électriques, fabrication
- bagues et rondelles d'étanchéité en graphite et en carbone, fabrication
- bloc de graphite pour le moulage de roue de chemin de fer
- électrode et contact en graphite, électrique, fabrication
- grilles électriques, fabrication
- piles à hydrogène, fabrication
- inverseurs non-rotatifs, électriques, fabrication
- carbone pour éclairage ou soudage, fabrication
- amplificateurs quantiques (masers), fabrication
- redresseurs à arc au mercure (appareil électrique), fabrication
- panneaux photovoltaïques fabriqués à partir de piles achetées
- unité de conversion électrique, c.a. au c.c., statique électrique, fabrication
- dispositif d'alimentation continue, fabrication
- rectificateurs (appareils électriques), fabrication
- capacitance en série (sauf électronique), fabrication
- enroulement de bobine et de solénoïde, fabrication
- suppresseurs de surcharge, fabrication
- génératrices thermo-électriques, fabrication
- matériel de nettoyage ultrasonique (sauf médical et dentaire), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

335990 Fabrication de tous les autres types de matériel et composants électriques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Exclusions :

- fabrication d'ensembles de câbles d'allumage et de rallonges pour automobiles (voir 336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles)
- fabrication de condensateurs électroniques (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)
- fabrication de condensateurs électroniques fixes et variables (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)
- fabrication d'équipement ultrasonique pour le nettoyage médical et dentaire (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336110 Fabrication de voitures et de véhicules automobiles légers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de véhicules légers et leur châssis, en vue d'un usage sur la route.

Exemples inclus :

- usine de montage, camionnette sur châssis du manufacturier
- usine de montage de fourgonnettes, sur châssis du manufacturier
- usines d'assemblage de voitures et de véhicules automobiles légers, sur châssis du fabricant
- usine de montage de véhicules utilitaires sport, sur châssis du manufacturier
- véhicules automobiles, assemblage sur châssis du fabricant
- ensembles de cabines et châssis, pour camionnettes et fourgonnettes, fabrication
- automobiles électriques, utilisation sur voies publiques, assemblées sur châssis du manufacturier
- châssis de voitures, camions légers et véhicules utilitaires sports, fabrication
- automobiles électriques, utilisées sur les voies publiques, fabrication
- corbillards, assemblés sur châssis du manufacturier
- camions utilitaires légers, assemblés sur châssis du manufacturier
- fabrication de voitures électriques pour la route
- mini-fourgonnettes, assemblées sur châssis du fabricant
- autocaravanes autonomes, assemblées sur châssis de camion léger du fabricant
- camionnettes, type léger, assemblées sur châssis du fabricant
- véhicules utilitaires sports, assemblés sur châssis du fabricant
- camions légers, assemblés sur châssis du fabricant
- fourgonnettes légères, utilitaires et de tourisme, assemblées sur châssis du fabricant

Exclusions :

- fabrication d'automobiles en pièces détachées (voir 336211 Fabrication de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

carrosseries de véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336120 Fabrication de camions lourds

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de véhicules lourds et leur châssis, en vue d'un usage sur la route.

Exemples inclus :

- véhicules blindés, non militaires, assemblés sur châssis à grand rendement du manufacturier
- usine de montage pour camions lourds et autobus, sur châssis du manufacturier
- autobus de passagers (sauf trolleybus), assemblage sur châssis du fabricant
- ensembles de cabines et de châssis pour camions lourds, fabrication
- châssis, pour camions lourds, avec ou sans cabines, fabrication
- camions d'incendie (p. ex., échelle, autopompe), sur châssis du fabricant
- camions à ordures, assemblage sur châssis du fabricant
- camions lourds, assemblage sur châssis du fabricant
- fabrication de camions lourds
- véhicules motorisés pour entretien du réseau routier (p. ex., répandeuses, sableuses), assemblés sur châssis du fabricant
- tracteurs routiers (c.-à-d., semi-remorques), assemblés sur châssis du fabricant
- autocaravanes autonomes, assemblées sur châssis de camion lourd du fabricant
- souffleuses et chasse-neiges, véhicules motorisés à usage spécial (sauf niveleuses), fabriqués sur châssis du manufacturier
- véhicules motorisés pour entretien des rues (p. ex., arroseuses, camions d'arrosage, balayeuses), assemblés sur châssis du fabricant
- tracteurs routiers utilisés sur les voies publiques, assemblés sur châssis du fabricant
- tracteurs routiers, assemblés sur châssis du fabricant
- camions lourds (sauf hors route), assemblés sur châssis du fabricant

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336120 Fabrication de camions lourds

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- fabrication de véhicules lourds sur un châssis acheté ailleurs (voir 33621 Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles)
- fabrication de véhicules blindés de l'armée (voir 336990 Fabrication d'autres types de matériel de transport)
- fabrication de camions hors route (voir 333120 Fabrication de machines pour la construction)
- fabrication de niveleuses (voir 333120 Fabrication de machines pour la construction)
- fabrication de trolleybus (énergie électrique provenant de fils aériens ou souterrains) (voir 336510 Fabrication de matériel ferroviaire roulant)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336211 Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de camions, d'autobus et d'autres véhicules automobiles. Ces établissements achètent le châssis ou le véhicule semi-fini et lui donnent sa carrosserie, donc terminent le véhicule, ou fabriquent la carrosserie et la cabine, qui sont vendues séparément. La fabrication de véhicules spéciaux se retrouve dans cette catégorie canadienne lorsque le véhicule est monté sur un châssis acheté ailleurs. Ces véhicules peuvent être montés sur un châssis lourd, ce qui est le cas des balayeuses de rues et des camions de pompiers, ou sur un châssis léger, comme les limousines à carrosserie allongée, les ambulances et les automobiles en pièces détachées.

Exemples inclus :

- carrosseries d'ambulance, fabrication
- ambulances, assemblage sur châssis acheté
- véhicules blindés, non militaires, assemblés sur châssis achetés
- carrosseries de voitures de tourisme, fabrication
- carrosseries de dépanneuse d'automobile, fabrication
- dépanneuses d'automobile, assemblées sur châssis acheté
- caisses de camion (p. ex., à déchets, marchandises, utilitaires, fourgonnettes), assemblage sur châssis achetés
- carrosseries d'autobus, assemblage sur châssis acheté
- carrosseries d'autobus, fabrication
- voitures en prêt-à-monter, fabrication
- carrosseries de camions de livraison, fabrication
- carrosseries à bascule, pour camion-benne, fabrication
- mécanismes élévateurs pour camion à benne basculante, fabrication
- roulottes à sellette, fabrication
- camions d'incendie (p. ex., échelle, autopompe), assemblage sur châssis acheté
- carrosseries de camions de déchets, fabrication
- camions de déchets, assemblés sur châssis acheté

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- carrosseries de corbillards, fabrication
- fourgons mortuaires, assemblés sur châssis acheté
- camions lourds, assemblage sur châssis achetés
- véhicules moteurs pour entretien du réseau routier (p. ex., répandeuses, sableuses), assemblés sur châssis achetés
- tracteurs routiers (c.-à-d., pour semi-remorques), assemblés sur châssis du manufacturier
- trousses pour carrosseries d'auto, fabrication
- bétonnière mobile, assemblée sur châssis acheté
- autos et camions de sécurités, blindés, assemblés sur châssis acheté
- chasse-neige et souffleuse à neige, véhicule spécial (sauf niveleuses), assemblés sur châssis acheté
- carrosseries à ridelles pour camions et remorques, fabrication
- véhicules motorisés pour entretien des rues (p. ex., arroseuses, camions d'arrosage, balayeuses), assemblés sur châssis acheté
- limousines à carrosserie allongée, assemblage sur châssis acheté
- carrosseries de citernes pour camions, fabrication
- camion-citerne (p. ex., eau, lait, pétrole), assemblées sur châssis acheté
- remorqueuses (y compris à bascule et chargement), assemblées sur châssis acheté
- carrosseries et cabines de camions, fabrication
- carrosseries de camions, assemblées sur châssis acheté
- camions tracteurs utilisés sur les voies publiques, assemblés sur châssis acheté
- carrosseries de fourgons (cube), fabrication

Exclusions :

- fabrication de véhicules automobiles au moyen d'un châssis fait dans le même établissement (voir 336120 Fabrication de camions lourds)
- fabrication de niveleuses (voir 333120 Fabrication de machines pour la construction)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336212 Fabrication de remorques de camions

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de remorques de camions et leur châssis.

Exemples inclus :

- remorques pour le transport de plusieurs automobiles, fabrication
- remorque pour le transport de bateau (unité-multiple), fabrication
- conteneurs de marchandises (amovibles), fabrication
- remorques à benne basculante, fabrication
- remorques plateaux, commerciales, fabrication
- camion-remorque pour marchandises générales, fabrication
- remorques bétaillères, fabrication
- remorques pour exploitation forestière, fabrication
- remorques de genre surbaissées, fabrication
- semi-remorques, fabrication
- remorques à ridelles, fabrication
- remorques-citernes, vrac liquide et solide, fabrication
- caravanes à sellette pour le transport de chevaux, fabrication
- fabrication de remorques de camions

Exclusions :

- fabrication de remorques utilitaires, de remorques de camion léger, de caravanes et d'autres remorques d'usage non commercial (voir 336215 Fabrication de maisons mobiles, roulottes de tourisme et campeuses)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

336215 Fabrication de maisons mobiles, roulottes de tourisme et campeuses

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de remorques d'usage non commercial.

Exemples inclus :

- chaîne de montage de la transformation de fourgonnettes et mini-fourgonnettes achetées
- remorque pour le transport des automobiles (pour une automobile), fabrication
- remorques pour le transport de bateaux, unité simple, fabrication
- campeuses glissantes pour camionnettes, fabrication
- tentes-remorques de camping et châssis, fabrication
- capots de caisses de camionnettes, fabrication
- remorque (petit chariot) pour voiture, non-commerciale, fabrication
- remorques à chevaux (sauf su genre sellette d'attelage), fabrication
- fabrication de maisons mobiles, roulottes de tourisme et campeuses
- autocaravanes autonomes, assemblage sur châssis acheté
- couvre-caisses, capot de caisse ou pare-pierre de camionnette, fabrication
- roulottes de plaisance récréative, fabrication
- véhicules récréatifs (VR) autonomes, fabrication
- remorques de motoneige (pour transport de motoneige), fabrication
- tente-roulotte (toit dur et mou), fabrication
- autocaravanes séparables, fabrication
- remorques utilitaires, fabrication
- fourgonnettes et mini-fourgonnettes aménagées, sur châssis acheté

Exclusions :

- transformation d'intérieur de fourgonnettes sur demande (voir 811121 Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de remorques commerciales pour véhicules automobiles (voir 336212 Fabrication de remorques de camions)
- fabrication de maisons mobiles (grandes maisons conçues pour être remorquées jusqu'à un site permanent où elles seront installées à demeure) (voir 321991 Préfabrication de maisons (mobiles))
- fabrication de caravanes à sellette pour le transport de chevaux (voir 336212 Fabrication de remorques de camions)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication et le réusinage de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles, qu'ils soient ou non destinés à servir sur des véhicules.

Exemples inclus :

- pistons, segments de piston, valves d'échappement et d'aspiration pour moteurs aéronefs, fabrication
- chaîne de montage, reconditionnement de moteurs à essence pour automobiles et camions
- paliers (p. ex., d'arbre à cames, de vilebrequins, de bielles), fabrication
- arbres à cames, pour camions et véhicules à moteur à essence, fabrication
- carburateurs (sauf aéronef, véhicule automobile), fabrication
- carburateurs, moteur d'aéronef, fabrication
- carburateurs, moteur de véhicule automobile, fabrication
- carburateurs de moteur de véhicule automobile, réusinage dans une chaîne de montage
- bielles pour camions et véhicules à moteur à essence, fabrication
- vilebrequins, ensembles, pour véhicules automobiles et camions à essence, fabrication
- vilebrequins et d'arbres à cames, rodage à nouveau en usine
- culasses de cylindres, pour véhicules automobiles et camions à essence, fabrication
- assemblages du bloc-cylindre, pour véhicule automobile et camion à moteur à essence, fabrication
- pièces de moteurs (sauf diesel), pour véhicules automobiles et camions, fabrication
- moteurs, système bi-combustibles pour véhicule moteur, fabrication
- volants-moteurs et couronnes de train planétaire, pour véhicules automobiles et camions à essence, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- systèmes et pièces d'injection de carburant, moteurs à essence de véhicules automobiles et de camions, fabrication
- pièces de moteur à essence, pour véhicules automobiles et camions, fabrication
- moteurs à essence, pour véhicules automobiles et camions, fabrication
- régulateurs pour véhicules à moteur à essence, fabrication
- moteurs hybrides, fabrication
- moteurs à combustion interne à essence, pour véhicules automobiles et camions, fabrication
- collecteurs (c.-à-d., d'admission et d'échappement), véhicules automobiles et camions à essence, fabrication
- pistons et segments de piston de motocyclette, fabrication
- pistons, segments de piston, soupapes d'admission et d'échappement de moteur de véhicules automobiles, fabrication
- pistons et segments de piston (sauf aéronef, véhicule automobile), fabrication
- valves de recyclage des gaz de carter, moteur, fabrication
- pompes (p. ex., essence, huile, eau), mécaniques, pour camion et véhicule à moteur à essence (sauf servofrein), fabrication
- pompes pour monter sur les moteurs à combustion interne
- moteurs à essence, pour véhicules automobiles et camions, reconditionnement
- culbuteurs et assemblage, pour moteur à essence de véhicule automobile et camion, fabrication
- pignons et chaînes de distribution, pour véhicules automobiles et camions à essence, fabrication

Exclusions :

- fabrication de pièces de moteurs diesels pour véhicules automobiles et camions (voir 333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance)
- fabrication de moteurs et de pièces de moteurs diesels pour véhicules automobiles (voir 333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de pompes à essence électriques (voir 336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles)
- fabrication d'organes de transmission et de groupe motopropulseur (voir 336350 Fabrication de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend des établissements dont l'activité principale est la fabrication et le réusinage de pièces électriques et électroniques pour les véhicules automobiles et les moteurs à combustion interne.

Exemples inclus :

- dispositifs d'éclairage pour aéronefs, fabrication
- alternateurs et générateurs, pour moteurs à combustion interne, fabrication
- bobines d'allumage d'automobiles, fabrication
- ensembles de faisceaux de fils et de fils de bougies pour véhicules automobiles, fabrication
- dispositifs d'éclairage d'automobile, fabrication
- câbles de batterie et câble de mise à la terre, fabrication
- chauffe-batterie, fabrication
- appareils d'éclairage pour bicyclettes, fabrication
- appareils d'éclairage pour bateaux et navires, fabrication
- allume-cigarettes pour véhicule automobile, fabrication
- bobines d'allumage pour moteurs à combustion interne, fabrication
- mécanismes du régulateur de vitesse, électroniques, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- dégivreurs, installés, véhicule automobile, fabrication
- signaux directionnels, véhicules moteurs, fabrication
- chapeaux et rotors du distributeur, pour moteurs à combustion interne, fabrication
- distributeurs pour moteurs à combustion interne, fabrication
- plafonniers de véhicules automobiles, fabrication
- modules de commande électronique, véhicule automobile, fabrication
- allumage électronique, pièces d', pour véhicule automobile, fabrication
- détecteurs électroniques (p. ex., coussin pneumatique, frein, essence, échappement), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- chauffe-blocs (moteur), fabrication
- ventilateurs électriques, pour véhicule moteur, camion et autobus, fabrication
- phare antibrouillard, véhicule automobile, fabrication
- pompes à essence, électriques, pour véhicules automobiles, camions et autobus, fabrication
- production d'appareils et pièces, pour moteurs à combustion interne, fabrication
- générateurs pour moteurs à combustion interne, fabrication
- phare avant (c.-à-d., systèmes d'éclairage), véhicules automobiles, fabrication
- klaxons de véhicule automobile, fabrication
- condensateurs et contacts pour l'allumage, pour moteurs à combustion interne, fabrication
- panneaux contrôleurs d'instruments (c.-à-d., assemblage de jauges achetées), pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- système d'entrée sans clé, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- dispositifs d'éclairage pour véhicules automobiles, fabrication
- appareils d'éclairage pour locomotive et wagon, fabrication
- moteurs de démarrage, pour moteurs à combustion interne, fabrication
- feux de stationnement d'automobiles, fabrication
- système de commandes électriques pour fenêtre et verrouillage de portes, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- reconditionnement d'équipement électrique pour véhicule moteur (p. ex., alternateurs, générateurs, distributeurs)
- régulateurs de tension, véhicule d'automobile, fabrication
- dispositif de signalisation, véhicule moteur, fabrication
- solénoïdes d'automobile, reconditionnement de, en usine
- bougies d'allumage pour moteur à combustion interne, fabrication
- feux de position (véhicules à moteur), fabrication
- démarreur et pièces de démarreur, moteurs à combustion interne, fabrication
- appareils d'éclairage pour véhicule, fabrication
- régulateurs de tension pour automobile, reconditionnement de, en usine

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- régulateurs de tension pour moteurs à combustion interne, fabrication
- pompe de lave-glaces, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- systèmes d'essuie-glaces, pour véhicule moteur, camion et autobus, fabrication
- harnais de montage et de démarrage, pour moteur à combustion interne, fabrication

Exclusions :

- fabrication de batteries (voir 335910 Fabrication de batteries et de piles)
- fabrication de phares scellés (voir 335110 Fabrication d'ampoules électriques et de leurs pièces)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

336330 Fabrication de composants de direction et de suspension pour véhicules automobiles (sauf les ressorts)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de mécanismes de direction et de composants de suspension des véhicules automobiles, à l'exception des ressorts. Le réusinage de systèmes de direction à crémaillère se retrouve dans cette classe.

Exemples inclus :

- ensemble de pièces et mécanismes de direction, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- ensemble de pièces et mécanismes de suspension de véhicule automobile, camion et autobus (sauf ressorts), fabrication
- joints à rotule pour véhicules à moteur, fabrication
- jambe élastique de type McPherson, fabrication
- assemblage de boyaux pour servodirection, fabrication
- pompes de servodirection, fabrication
- pompe de servodirection, reconditionnement en usine
- assemblages de la direction à crémaillère, fabrication
- assemblages de direction à crémaillère, reconditionnement en usine
- amortisseurs de véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- boîtiers de direction, système assisté ou manuel, fabrication
- colonnes de direction pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- volants de direction, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- kit de suspension automobile, pour abaissement et levage de véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- barre antiroulis et assemblages pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- barres d'accouplement, articulations et ensembles, fabrication

Exclusions :

- fabrication de ressorts à boudin et à lames pour véhicules automobiles (voir 33261 Fabrication de ressorts et de produits en fil métallique)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication de ressorts pour véhicules automobiles et autre équipement de transport (voir 332611 Fabrication de ressorts (en métal épais))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336340 Fabrication de systèmes de freinage pour véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de systèmes de freinage pour véhicules automobiles, et leurs composants.

Exemples inclus :

- système et pièces de freins pneumatiques, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- assemblages d'étrier de frein, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- cylindres à freins, maîtres cylindres et de roue, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- tambours de frein, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- assemblage de boyau de frein, fabrication
- matériaux pour garnitures de frein pour véhicule moteur, camion et autobus, fabrication
- sabots de frein, regarnissage de, en usine
- sabots et plaquettes de frein (sauf en amiante), fabrication
- sabots et plaquettes de frein en amiante, fabrication
- freins et pièces de freins, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- cylindre principal de frein, neuf et remis à neuf, fabrication
- ensembles de freins à disques, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- cylindres récepteurs hydrauliques, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- servofrein à dépression, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

336350 Fabrication de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication et le réusinage de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles.

Exemples inclus :

- chaîne de montage pour le reconditionnement de transmissions pour véhicule moteur, camion et autobus
- transmissions automatiques, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- essieux porteurs, pour véhicule moteur, camion et autobus, fabrication
- assemblages d'embrayage, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- assemblages d'embrayages d'automobile, camion et autobus, remise à neuf
- matériaux de garnitures d'embrayages, en amiante, fabrication
- joints de vitesse vectorielle, pour véhicule moteur, camion et autobus, fabrication
- assemblages de différentiels et d'essieux arrière de véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- arbres et demi-arbres de transmission, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- engrenages (c.-à-d., croisillon, pignon, satellite), véhicule automobile, fabrication
- fabrication de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles
- assemblages de plateau de pression et d'embrayage, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- ensembles d'arbre de transmission, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- plaques de protection, moteur, fabrication
- convertisseurs de couple pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- boîte-pont, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- transmission, reconditionnement en usine
- transmissions et pièces pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- joints universels pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

336360 Fabrication de sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'accessoires et de garnitures en tissu pour véhicules automobiles, de ceintures de sécurité et de sangles ainsi que de sièges et banquettes pour du matériel de transport de toute sorte.

Exemples inclus :

- sièges d'avion, fabrication
- pavillons intérieurs et de carrosserie d'automobile, fabrication
- couvre-sièges pour automobile, fabrication
- garnitures en tissu pour automobiles, fabrication
- système intérieur de véhicule motorisé (p. ex., sièges, panneaux, garnitures de pavillon, garnitures), fabrication
- sièges d'automobile, fabrication
- sièges d'automobile, armature en métal, fabrication
- garnitures en tissu pour véhicule automobile, fabrication
- panneaux et garnitures intérieurs de véhicule motorisé, plastique, fabrication
- sièges de wagon, fabrication
- ceintures de sécurité, véhicule automobile et aéronef, fabrication
- housses pour sièges en tissu pour véhicule automobile et aéronefs, fabrication
- sièges pour autobus, véhicules ferroviaires et aéronefs, fabrication
- sièges sur structures flottantes et navires, fabrication
- housses de pneus, fabriquées de tissu acheté

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336370 Emboutissage de pièces en métal pour véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces en métal embouti pour véhicules automobiles. Ces établissements font l'estampage ainsi que des opérations connexes telles que l'ébavurage et l'élimination d'autres bavures résultant de l'estampage, mais ne transforment pas les pièces en métal embouti en produits finis.

Exemples inclus :

- cloison pare-feu, bas de caisse et ailes arrières en métal pour véhicules automobiles, emboutissage
- bacs de plancher et composantes métalliques de réservoir à essence, pour véhicules automobiles, emboutissage
- revêtement et caisson de capot et porte, métal, véhicule automobile, emboutissage
- emboutissage de pièces en métal pour véhicules automobiles
- pièces de carrosserie matricées pour véhicules automobiles (p. ex., pare-boue (ailes), enjoliveurs de roue, toits, garnitures, pièces moulées, pare-chocs), fabrication
- garnitures et centres de roue en métal, pour véhicules automobiles, emboutissage

Exclusions :

- transformation ultérieure des pièces en métal embouti en produits finis (voir 3363 Fabrication de pièces pour véhicules automobiles)
- fabrication de pièces en métal embouti sauf pour véhicules automobiles (voir 33211 Forgeage et estampage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336390 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles.

Exemples inclus :

- assemblages de coussins gonflables, fabrication
- climatiseurs de véhicules automobiles, fabrication
- filtres de combustion interne de moteur pour aéronefs, fabrication
- commandes manuelles pour automobile, fabrication
- porte-bagages d'automobile, fabrication
- pare-chocs et butoirs assemblés pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- convertisseurs catalytiques, échappement du moteur, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- toits décapotables pour automobiles, fabrication
- collecteurs d'échappement, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- systèmes d'échappement et pièces, pour véhicules automobiles, camions et autobus, fabrication
- filtres (p. ex., air, huile à moteur, gaz), moteur à combustion interne (sauf véhicule automobile), fabrication
- filtres (p. ex., air, essence, huile), moteur à combustion interne, fabrication
- filtres pour automobiles (p. ex., essence, huile, air, etc.), fabrication
- assemblage de réservoirs d'essence, véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- dispositifs d'attelage de remorque, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- porte-bagages sur pavillon, fabrication
- compresseurs de climatisateurs de véhicules automobiles, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- silencieux et silencieux à résonance, pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- supports (p. ex., bicyclette, bagage, ski, pneu), véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- radiateurs et faisceaux de véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- radiateurs de véhicules automobiles, réusinage en usine
- fixations de rétroviseurs, pour véhicule moteur, fabrication
- supports de toit, automobile, fabrication
- marchepieds pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- crépines, pour véhicule automobile, fabrication
- toits ouvrants et pièces, véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- thermorégulateurs pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- systèmes et barres de remorquage, fabrication
- refroidisseurs de transmission, fabrication
- refroidisseur d'air, turbocompresseurs, fabrication
- cercles de jantes, rondelles d'arrêt, jantes, poids et cales, fabrication
- roues (c.-à-d., jantes), pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication
- balai d'essuie-glace et nécessaire de rechange, fabrication
- coupe-froid, véhicules à moteur, fabrication
- essuie-glaces pour véhicule automobile, camion et autobus, fabrication

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'aéronefs, de missiles, de véhicules spatiaux et leurs moteurs, leurs systèmes de propulsion, leur matériel auxiliaire et leurs pièces.

Exemples inclus :

- ailerons d'aéronefs, fabrication
- prises d'air d'aéronefs, fabrication
- systèmes et dispositifs d'arrêt d'aéronefs, fabrication
- assemblages, sous-ensembles et pièces d'aéronef, fabrication
- équipement auxiliaire d'aéronef (p. ex., réservoir de carburant externe, circuit de ravitaillement en vol), fabrication
- composantes gouvernantes de l'aéronef, fabrication
- transformation d'avion (c.-à-d., modification majeure au système ou à l'équipement)
- moteur d'aéronef, remise en état ou reconditionnement
- moteurs et pièces de moteur d'aéronef (sauf carburateurs, pistons, segments de piston, soupapes), fabrication
- fuselage, aile, queue et assemblage similaire, fabrication
- aéronefs ou avions, fabrication
- pièces d'aéronefs (p. ex., hélices, pales d'hélices), fabrication
- reconditionnement ou remise en état d'aéronef (c.-à-d., restauration aux spécifications originales)
- réparation d'aéronefs (en usine), services de
- entretien courant et réparations d'aéronef (réparations générales) effectués en usine d'aéronefs
- turbines pour aéronefs, fabrication
- assemblages du train d'atterrissage d'aéronef (c.-à-d., atterrisseurs), fabrication
- composantes de fuselage pour missiles guidés, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- autogires, dirigeables souples, planeurs, ballons à air chaud (montgolfières) et delta-planes, fabrication
- autogires, fabrication
- lance-contre-mesures d'aéronefs, fabrication
- systèmes de refroidissement de moteurs d'aéronefs, fabrication
- matériel pour dégivrage d'avion, fabrication
- développement et fabrication de prototypes pour produits aérospatiaux
- développement et fabrication de prototypes pour aéronef
- développement et fabrication de prototypes pour moteurs et pièces d'aéronef
- développement et fabrication de prototypes pour pièces et équipement connexe d'aéronef
- développement et fabrication de prototypes pour missiles guidés complets et véhicules spatiaux
- développement et fabrication de prototypes pour missiles guidés et composants de véhicule spatial
- développement et fabrication de prototypes pour missiles télécommandés et moteurs de véhicule spatial
- freins de piqué, aéronef, fabrication
- équipement et pièces d'aéronefs pour poudrage et pulvérisation, fabrication
- élévateurs, aéronefs, fabrication
- équipement de chauffage des moteurs d'aéronefs, fabrication
- systèmes d'échappement d'aéronefs, fabrication
- groupes de parc pour démarreurs inertiels manuels (d'aéronefs), fabrication
- révision et conversion en usine des aéronefs et des systèmes de propulsion
- volets d'ailes d'aéronefs, fabrication
- réservoirs de carburant d'aéronefs, fabrication
- turbines à gaz, d'aéronef, fabrication
- pièces de moteurs à essence (sauf carburateurs, pistons, segments de piston, soupapes), aéronef, fabrication
- moteurs à essence, d'aéronef, fabrication
- planeurs et dirigeables (c.-à-d., aéronef), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- gouvernails pour mise en marche des hélices, aéronef, fabrication
- missiles télécommandés et véhicules spatiaux, pièces de, fabrication
- missiles guidés et véhicules spatiaux, fabrication
- missiles guidés, au complet, assemblage de
- delta-planes, fabrication
- hélicoptères, fabrication
- moteurs à combustion interne, d'aéronef, fabrication
- systèmes de décollage assisté (JATO), fabrication
- pièces et moteurs à réaction et à combustion interne, aéronefs, fabrication
- skis et patins d'atterrissage d'aéronefs, fabrication
- systèmes de lubrification d'aéronefs, fabrication
- flotteurs d'aéronefs, fabrication
- ensemble de propulsion et pièces pour missiles guidés et véhicules spatiaux, fabrication
- pompes (p. ex., gaz, huile, eau), moteur d'aéronef, fabrication
- moteurs de roquette d'aéronef, fabrication
- moteur-fusée pour missiles guidés, fabrication
- fusées complètes (missiles guidés), spatiales et militaires, fabrication
- gouvernes de direction d'aéronefs, fabrication
- dispositifs d'éjection d'aéronefs, fabrication
- capsules spatiales, fabrication
- unité de propulsion pour véhicules spatiaux, fabrication
- véhicules spatiaux complets, fabrication
- stabilisateurs d'aéronefs, fabrication
- démarreurs, aéronefs, fabrication
- assemblage de la queue et des pièces (empennage) de l'aéronef, fabrication
- drone-cible, aéronef, fabrication
- cibles tractées (d'aéronefs), fabrication
- traction de cible d'aéronef, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aéronefs ultra légers, fabrication
- joints universels pour aéronef, fabrication
- roues d'aéronefs, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'instruments aéronautiques (voir 334511 Fabrication d'instruments de navigation et de guidage)
- fabrication de pistons, segments de piston, valves d'échappement et d'aspiration pour moteurs aéronefs (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)
- fabrication d'éléments de systèmes hydrauliques pour aéronefs (voir 332910 Fabrication de soupapes en métal)
- fabrication de pistons et de soupapes d'admission et d'échappement pour aéronefs (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)
- fabrication de filtres pour moteurs à combustion interne d'aéronefs (voir 336390 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles)
- fabrication d'accessoires d'éclairage pour avions (voir 336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles)
- fabrication de sièges et banquettes pour avions (voir 336360 Fabrication de sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles)
- fabrication de satellites de communication (voir 334220 Fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil)
- fabrication de pompes hydrauliques (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)
- recherche et développement en matière d'aéronefs, sans fabrication de prototypes (voir 541710 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie)
- réparation d'aéronefs ailleurs qu'en usine (voir 488190 Autres activités de soutien au transport aérien)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336510 Fabrication de matériel ferroviaire roulant

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication et le réusinage de locomotives et de wagons de chemin de fer, peu importe le type ou le gabarit, leur châssis et leurs pièces.

Exemples inclus :

- freins et pièces, pour matériel ferroviaire roulant, fabrication
- locomotives diesels-électriques, fabrication
- locomotives électriques, fabrication
- locomotives à essence et électriques, fabrication
- wagons-trémies (sauf exploitation minière souterraine), fabrication
- locomotives industrielles et pièces, fabrication
- wagons légers et équipement, fabrication
- locomotives, fabrication
- reconditionnement de locomotives
- systèmes de lubrification de locomotives (sauf pompes), fabrication
- fabrication de matériel d'entretien de la voie ferrée
- locomotives de mines et pièces, fabrication
- matériel pour le bourrage et le posage de rails, fabrication
- wagons et matériel de wagon, chemin de fer, fabrication
- reconditionnement de wagon de chemin de fer
- wagons automoteurs, fabrication
- locomotives et pièces de chemin de fer (sauf moteur diesel), fabrication
- équipement de matériel fixe de chemin de fer (p. ex., poseur de rail, régaleuse à ballast), fabrication
- voitures et équipement de transport rapide, fabrication
- équipement de chemin de fer autotracté à usage spécial (p. ex., poseurs de rails), fabrication
- moteurs à vapeur (c.-à-d., locomotives), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- tramways et équipement de wagon (transport en commun urbain), fabrication
- wagons de métro, fabrication
- wagons-citernes de marchandises, fabrication
- trolleybus (énergie électrique provenant de fils aériens ou souterrains), fabrication

Exclusions :

- exploitation d'ateliers de réparation de réseau ferroviaire ou de transport en commun local (voir 488210 Activités de soutien au transport ferroviaire)
- fabrication de moteurs diesel et de pièces pour locomotives (voir 333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance)
- fabrication de moteurs diesels de locomotives (voir 333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance)
- fabrication de pompes à essence, à lubrifiant et à liquide de refroidissement pour locomotives (voir 333910 Fabrication de pompes et de compresseurs)
- fabrication de wagonnets miniers (voir 333130 Fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière)
- fabrication de pompes pour systèmes de lubrification de locomotives (voir 333910 Fabrication de pompes et de compresseurs)
- fabrication de machineries pour l'exploitation minière souterraine (voir 333130 Fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336611 Construction et réparation de navires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'un chantier naval. Par chantier naval, on entend les installations fixes comprenant une cale sèche et du matériel d'usine utilisé pour construire des navires, c'est-à-dire d'autres embarcations que celles destinées ou utilisées à des fins personnelles ou récréatives.

Exemples inclus :

- péniches, construction
- porte-conteneurs, cargo (de charge), construction
- transformation et modification des navires, la production de parties de navires et de barges préfabriquées et les services spécialisés comme le carénage lorsqu'ils sont offerts au chantier naval
- dragueurs, chalands ou senneurs, construction
- plates-formes flottantes de forage et de production, d'huile et d'essence, construction
- dock flottant, construction
- traversiers ou navires transbordeurs, construction
- bateaux-pompes ou bateaux-patrouilleurs, construction
- bateaux de pêche commerciaux, construction
- hydroptères et aéroglisseurs, construction et réparation dans un chantier de construction maritime
- navires de guerre ou sous-marins, construction
- pont plate-formes pour l'industrie d'extraction pétrolière, construction
- paquebots, construction
- navires à voiles de type commercial, dans un chantier de construction maritime
- désarmement de navires dans les chantiers maritimes
- réparation de navires effectuée dans un chantier de construction maritime
- décalaminage de navire en chantier de construction maritime, services de
- chantier de construction maritime

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336611 Construction et réparation de navires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- remorqueurs, construction et réparation
- yacht, construit dans un chantier de construction maritime

Exclusions :

- préfabrication de sections de navires, de bateaux et de barges en métal, ailleurs que dans un chantier naval (voir 332319 Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes)
- peinture, travaux de menuiserie, charpenterie et installation de câblage électrique sur les navires (voir 238 Entrepreneurs spécialisés)
- réparation de navires effectuée aux docks flottants (voir 488390 Autres activités de soutien au transport par eau)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336612 Construction d'embarcations

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'embarcations dans les chantiers de construction de bateaux (c.-à-d., installations pour la fabrication de bateaux). Par bateaux, on entend une embarcation non construite dans un chantier naval et généralement destinée ou utilisée à des fins personnelles ou récréatives.

Exemples inclus :

- bateaux hydroptères, construction
- kits de bateaux fabriqués dans les chantiers maritimes
- chantiers maritimes
- bateaux, récréatifs, fabrication
- paquebots de croisière, construction
- canots, kayaks, bateaux d'aviron et skiffs, fabrication
- canots pneumatiques à coque rigide de n'importe quel matériau, fabrication
- doris, construction
- bateaux de pêche, récréatifs, construction
- habitation flottante, construction et réparation
- hydroptères et aéroglisseurs, récréatifs, fabrication
- embarcations pneumatiques (sauf jouet), robustes, de n'importe quel matériau, fabrication
- radeaux pneumatiques, n'importe quel matériau (fins non récréatives c.-à-d., canots de sauvetage pour navire), fabrication
- bateaux à moteur incluant en fibre de verre, en-bord ou hors-bord, fabrication
- embarcations et radeaux de plaisance, fabrication
- bateau ponton, construction
- embarcations pneumatiques à coque rigide, fabrication
- construction de voiliers dans un chantier maritime
- engins télécommandés (ROV) sous-marins, fabrication
- construction de yachts dans un chantier maritime

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336612 Construction d'embarcations

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Exclusions :

- fabrication d'embarcations pneumatiques en plastique à coque non rigide (voir 326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique)
- fabrication d'embarcations en caoutchouc à coque non rigide (voir 326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc)
- préfabrication de sections d'embarcations en métal ailleurs que dans un chantier maritime (voir 332319 Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes)
- fabrication de radeaux (jouets) pneumatiques en caoutchouc pour piscines (voir 326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336990 Fabrication d'autres types de matériel de transport

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication de matériel de transport et ses pièces.

Exemples inclus :

- véhicules tout-terrain (VTT), sur roues ou chenilles, fabrication
- pièces de véhicules tout-terrain, fabrication
- véhicules à traction animale (p. ex., voitures à chevaux, carrioles, buggy, voitures à découvertes, chariots) et pièces, fabrication
- véhicules militaires amphibies blindés, fabrication
- pièces et véhicules militaires blindés (sauf chars d'assaut), fabrication
- pièces de bicyclettes et tricycles (p. ex., freins, cadres, braquets-engrenages, guidons, selles-sièges), fabrication
- bicyclettes et tricycles, fabrication
- chariots sur roues pour servir les aliments, fabrication
- petites voitures (sauf pour enfants), fabrication
- chariots de golf et autres chariots motorisés similaires pour transport de passagers, fabrication
- scooters, cyclomoteurs et motocyclettes, fabrication
- véhicules à chenilles hors route (sauf de construction, militaire blindé), fabrication
- pièces (p. ex., cadres, braquets-engrenages, guidons, selles-sièges) de scooters, cyclomoteurs et motocyclettes, fabrication
- embarcations nautiques personnelles (p. ex., motomarine, sea-doo), fabrication
- charrettes à bras (marchand ambulant), fabrication
- pièces d'automobiles de course, fabrication
- automobiles de course, fabrication
- pièces de motoneiges, fabrication
- motoneiges, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
336990 Fabrication d'autres types de matériel de transport

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- chars d'assaut (y compris reconditionnement à l'usine), fabrication
- tricycles en métal pour enfants, fabrication
- armes, automotrices, fabrication

Exclusions :

- fabrication de bouldozeurs (voir 333120 Fabrication de machines pour la construction)
- fabrication de voiturettes go-cart pour enfants (voir 339930 Fabrication de poupées, de jouets et de jeux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
337110 Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des armoires et des comptoirs de cuisine et de salle de bains en bois conçus pour être installés en permanence.

Exemples inclus :

- dessus de bar, en bois, fabrication
- coiffeuse (meuble-lavabo) de salles de bain, en bois, fabrication
- dessus (surfaces) de comptoir en bois, fabrication
- égouttoirs de plastique stratifié, fabrication
- dessus de comptoirs, plastique stratifié, fabrication
- armoires de cuisine, en bois (sauf amovibles), fabrication
- armoires et dessus de comptoirs en bois, préfabriqués, fabrication et installation combinées
- armoires de cuisine en bois (sauf amovibles), confectionnées sur mesure, fabrication
- dessus de comptoirs de cuisine, fabrication
- dessus de table ou de comptoir (p. ex., cuisine, salle de bain, bar), en plastique stratifié, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'armoires de cuisine amovibles, en bois, fabrication (voir 337123 Fabrication d'autres meubles de maison en bois)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
337121 Fabrication de meubles de maison rembourrés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de maison rembourrés.

Exemples inclus :

- divans-lits, fabrication
- ressorts de fauteuils et de divans assemblés, fabrication
- fauteuils-lits sur châssis de n'importe quel matériau, fabrication
- chaises de maison (p. ex., berceuses, d'appoint, inclinables, chaises longues), rembourrées, fabrication
- fauteuils entièrement rembourrés ou rembourrés sur châssis en bois
- divans, fabrication
- canapés-lits transformables, fabrication
- meubles domestiques, rembourrés sur châssis en métal (sauf meubles pour dormir à double utilité), fabrication
- meubles de maison, rembourrés, fabrication
- poufs rembourrés, sur châssis de bois, fabrication
- meubles d'enfant rembourrés sur châssis en bois (sauf sofa-lit), fabrication
- meubles de salon rembourrés sur châssis de bois (sauf sofa-lit), fabrication
- sofas (y compris les sofas-lits), fabrication
- coussins à ressort, fabrication
- fabrication de meubles de maison rembourrés

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
337123 Fabrication d'autres meubles de maison en bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de maison en bois, sauf les meubles rembourrés. Ces meubles peuvent se retrouver ailleurs que dans des logements privés, notamment dans des chambres d'hôtel.

Exemples inclus :

- bassinettes, fabrication
- meubles de chambre à coucher en bois, fabrication
- tables de chevet en bois, fabrication
- châssis en bois pour sommiers, fabrication
- bibliothèques domestiques, en bois, fabrication
- ensembles en bois à déjeuner (meubles), fabrication
- ensembles à bridge (meubles), en bois, fabrication
- buffets (meubles), en bois, fabrication
- ébénisterie faite sur mesure à partir de commandes individuelles
- armoires, domestiques, amovibles, en bois, fabrication
- mobilier de campement en bois, fabrication
- coffres de cèdre, fabrication
- chaises de maison en bois (sauf rembourrées), fabrication
- coffrets à argenterie en bois (à piètement), fabrication
- meubles pour enfants, en bois, fabrication
- tables à café, en bois, fabrication
- console d'applique, en bois, fabrication
- lits pliants en bois pour habitation, fabrication
- berceaux en bois, fabrication
- lits d'enfants à barreaux (en bois), fabrication
- construction de chaises en bois, sur mesure
- bureaux en bois pour habitation, fabrication
- meubles de salle à manger et de salon, en bois, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- tables de toilette en bois, fabrication
- tables d'appui en bois, fabrication
- meubles de maison, bois, fabrication
- meubles de maison, en bois, non assemblés ou démontables, fabrication
- meubles de maison, en bois, incomplets, fabrication
- paniers à linge (sauf en métal), fabrication
- têtes de lits en bois, fabrication
- chaises hautes en bois pour enfants, fabrication
- assemblage et finition d'éléments de meubles domestiques, en bois
- meubles d'enfant en bois (sauf rembourrés), fabrication
- meubles de cuisine, domestiques, en bois, fabrication
- mobiliers de chambres de bébés, en bois, fabrication
- meubles domestiques d'extérieur, en bois, fabrication
- meubles en pin et en chêne, fabrication
- parcs pour enfants, en bois, fabrication
- rayons à livres et porte-revues en bois, fabrication
- berceuses en bois, domestiques, fabrication
- cloisons de bois, fabrication
- porte-cendriers en bois, fabrication
- tabourets en bois pour la maison, fabrication
- balançoires de véranda, en bois, fabrication
- tables de bois pour habitation, fabrication
- chariots pour le thé, en bois, fabrication
- meubles à téléphone en bois, fabrication
- commodes-coiffeuses (poudreuses), fabrication
- garde-robe (penderie) de maison, en bois, fabrication
- étagères d'angle en bois, fabrication
- meubles de maison en bois (c.-à-d., patio, pelouse, jardin, plage), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- meubles domestiques en bois, faits sur mesure à partir de commandes individuelles

Exclusions :

- fabrication de meubles rembourrés pour la maison (voir 337121 Fabrication de meubles de maison rembourrés)
- fabriquer des armoires de cuisine et de salle de bains en bois conçues pour être installées en permanence (voir 337110 Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
337126 Fabrication de meubles de maison (sauf en bois et rembourrés)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de maison, sauf les meubles en bois et les meubles rembourrés.

Exemples inclus :

- sièges porte-bébés pour voitures, fabrication
- chaises coquilles et meubles, fabrication
- berceaux en vannerie et en rotin, fabrication
- lits domestiques (y compris lits pliants et lits avec tiroir), en métal, fabrication
- lits, domestiques, en métal, fabrication
- bibliothèques en métal, domestiques, fabrication
- meubles en cuivre, fabrication
- ensembles métalliques à déjeuner (meubles), fabrication
- ensemble à bridge (meuble), en métal, fabrication
- armoires (unités indépendantes), métalliques, fabrication
- armoires de cuisine, amovibles, en métal, fabrication
- armoires à pharmacie métalliques, fabrication
- meubles de rangement en métal pour radio et télévision, fabrication
- ameublement de campement, en métal, fabrication
- sièges cannés, fabrication
- siège canné, tissé en vannerie ou rotin, fabrication
- tables à cartes et chaises, ensembles de, en métal, fabrication
- chaises domestiques, en métal, fabrication
- meubles de chambre d'enfants, en métal, fabrication
- meubles métalliques pour salle de club, fabrication
- lits de camp, domestiques, en métal, fabrication
- lits à barreaux, en métal, fabrication
- ensembles de cuisine métalliques, fabrication
- meubles domestiques, en métal, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- meubles de maison, en plastique (y compris fibre de verre), fabrication
- meubles métalliques de plein air, fabrication
- hamacs métalliques ou à combinaison métal et tissu, fabrication
- fabrication de meubles de maison (sauf en bois et rembourrés)
- meubles de maison (sauf en bois et rembourrés), fabrication
- meubles de maison (c.-à-d., en rotin, jonc, malacca, fibre, verre, osier et en saule), fabrication
- meubles d'enfant, en métal, fabrication
- meuble d'adolescent, rotin et roseau, fabrication
- meubles de parterres (sauf en bois, métal, pierre et béton), fabrication
- meubles de jardin, en métal, fabrication
- meubles de fantaisie en métal, fabrication
- meubles pour enfants, domestiques, en métal, fabrication
- meubles d'extérieur (sauf en bois ou béton), fabrication
- parcs pour enfants, en métal, fabrication
- balancelles de véranda, en métal, fabrication
- charrettes domestiques pour service, en métal, fabrication
- meubles en plastique pour machines à coudre, fabrication
- porte-cendriers métalliques, fabrication
- tabourets domestiques (sauf en bois), fabrication
- chariots pour le thé, en métal, fabrication
- vanité pour maison, en métal, fabrication
- meubles en fer forgé, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'autres meubles en bois pour la maison (voir 337123 Fabrication d'autres meubles de maison en bois)
- fabrication de meubles en béton préfabriqué pour le jardin (voir 327390 Fabrication d'autres produits en béton)
- fabrication de meubles en pierre pour le jardin (voir 327990 Fabrication de tous les autres produits minéraux non métalliques)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
337126 Fabrication de meubles de maison (sauf en bois et rembourrés)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- fabrication de meubles rembourrés pour la maison (voir 337121 Fabrication de meubles de maison rembourrés)
- fabrication de tabourets domestiques en bois (voir 337123 Fabrication d'autres meubles de maison en bois)
- fabrication d'armoires et comptoirs de cuisine en bois (voir 337110 Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
337127 Fabrication de meubles d'établissement institutionnel

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles conçus pour être utilisés dans des institutions telles que des écoles et des églises, ainsi que dans des restaurants et d'autres bâtiments publics.

Exemples inclus :

- autels (sauf autels en pierre ou en béton), fabrication
- mobilier de salle de réunion, fabrication
- mobilier de bar, fabrication
- bancs d'édifices publics, fabrication
- gradins portables, fabrication
- mobilier de salles de quilles, fabrication
- mobilier de cafétéria, fabrication
- fauteuils à système hydraulique (salons de coiffure hommes et femmes), fabrication
- chaises pliantes transportables, fabrication
- sièges à accoudoir-tablette, fabrication
- tables de communion en bois, fabrication
- panneaux de console, en bois, fabrication
- tables ou planches à dessin (sans les accessoires), pour artistes, fabrication
- meubles d'usine (p. ex., tabourets, établis, supports à outils, armoires), fabrication
- ameublements pour salon de beauté et salon de barbier, fabrication
- meubles de professionnel, fabrication
- meubles d'hôtel ou de motel, fabrication
- étagères institutionnelles pour étalage de marchandises, fabrication
- meubles d'institution (p. ex., églises, écoles, restaurants), fabrication
- meubles de laboratoire (p. ex., armoires, bancs, tables, chaises), fabrication
- meubles de bibliothèque, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
337127 Fabrication de meubles d'établissement institutionnel

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- chaises métalliques, pliantes et empilables, pour auditorium ou théâtre (portatif), fabrication
- bancs d'église, fabrication
- meubles pour édifices publics, fabrication
- chaires (sauf en pierre), fabrication
- chariots de restaurant, fabrication
- tables de restaurant, fabrication
- mobilier de navire, fabrication
- sièges de stade, fabrication
- comptoir, accessoires fixes de mobilier de magasin, fabrication
- meubles de magasin, fabrication
- meubles de théâtre, fabrication
- chaises en bois, pliantes et empilables, auditorium ou théâtre (portatif), fabrication
- travail sur établi industriel, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'autels et chaires en béton préfabriqué (voir 327390 Fabrication d'autres produits en béton)
- fabriquer des meubles spécialisés pour les hôpitaux ou les cabinets de dentistes (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication d'autels et chaires en pierre (voir 327990 Fabrication de tous les autres produits minéraux non métalliques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

337213 Fabrication de meubles de bureau en bois, y compris les boiseries architecturales faites sur commande

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de bureau.

Exemples inclus :

- bibliothèques et cabinets de bureau en bois, fabrication
- structure spécialisée d'intérieur de bureau (c.-à-d., meubles, architecture boisée et installations fixes), fabrication
- fabrication, surtout dans du bois, des intérieurs sur mesure composés de boiseries architecturales et d'accessoires.
- systèmes d'ameublement de bureau modulaires ou à écrans en bois, fabrication
- meubles de bureau en bois (garnis, rembourrés ou nus), fabrication
- meubles pour le classement de fichiers (p. ex., classeurs, boîtes et casiers), en bois, fabrication
- meubles de bureau en bois (p. ex., banquettes, chaises, tabourets, pupitres, tables), fabrication

Exclusions :

- fabrication de paniers à linge en métal (voir 332439 Fabrication d'autres contenants en métal)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
337214 Fabrication de meubles de bureau (sauf en bois)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de bureau, dans des matériaux autres que le bois.

Exemples inclus :

- bibliothèques, vitrines murales et armoires de bureau (sauf en bois), fabrication
- systèmes d'ameublement de bureau modulaires ou à écrans (sauf en bois), fabrication
- ameublement de bureau (p. ex., banquettes, chaises, tabourets pivotants, pupitres, tables), fabrication (sauf en bois)
- mobilier de bureau (sauf en bois), fabrication
- meubles pour le classement de fichiers (p. ex., classeurs, boîtes et casiers), de bureau (sauf en bois), fabrication

Exclusions :

- fabrication de bibliothèques, vitrines murales, cabinets, systèmes d'ameublement modulaires ou à écrans et meubles pour le classement de fichiers, en bois pour le bureau (voir 337213 Fabrication de meubles de bureau en bois, y compris les boiseries architecturales faites sur commande)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

337215 Fabrication de vitrines d'exposition, de cloisons, de rayonnages et de casiers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des articles d'ameublement pour le bureau ou le magasin ou pour des usages semblables.

Exemples inclus :

- dossiers pour meubles domestiques en métal, fabrication
- dossiers (sauf en plastique), éléments de meuble, fabrication
- installations fixes de bar, fabrication
- cabines téléphoniques, fabrication
- installations fixes de boucherie, fabrication
- armoires d'exposition, d'étalage et d'entreposage (sauf réfrigérées), fabrication
- tables et casiers de correspondance, courrier, fabrication
- cadres de chaise pour ameublements rembourrés, en bois, fabrication
- cadres de chaises, bois, fabrication
- glisseurs (patins) de chaises, fabrication
- sièges de fauteuils, en bois dur, fabrication
- installations fixes pour commerce, fabrication
- comptoirs-vitrines d'étalage (sauf réfrigérés), fabrication
- comptoirs d'hôtel, motel, restaurant, magasin et bureau, fabrication
- installations fixes et armoires d'étalage (sauf réfrigérées), fabrication
- kiosques d'exposition en bois, fabrication
- kiosques d'exposition, fabrication
- kiosques d'exposition, en métal, fabrication
- meubles, pièces de, en matière plastique (p. ex., armatures), fabrication
- installations fixes de magasin, fabrication
- cadres pour ameublements rembourrés, en bois, fabrication
- cadres de bois pour meubles rembourrés, fabrication
- composantes de mobilier, porcelaine émaillée, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- cadres de meubles, fabrication
- pattes de meubles en bois, fabrication
- pièces et éléments de meubles, fabrication
- pièces et composantes de meubles en matière plastique, fabrication
- meubles, pièces métalliques pour, fabrication
- porte-vêtements, fabrication
- armoires-casiers (sauf réfrigérées), fabrication
- installations fixes de cuisinette, fabrication
- râtelier pour courrier, service postal, fabrication
- fabrication de piéces et de cadres pour meubles de tous genres
- supports ou présentoirs pour étalage et entreposage de marchandises, fabrication
- châssis métalliques de fauteuils, fabrication
- installations fixes de bureau (sauf en bois et en métal), fabrication
- cloisons métalliques (sauf autoportantes), pour magasin et bureau, fabrication
- cloisons de bois (sauf autoportantes), préfabriquées, fabrication
- cloisons de métal, autoportantes, préfabriquées, fabrication
- cloisons de bois, autoportantes, préfabriquées, fabrication
- pièces et carcasses de meubles, fabrication
- étalages pour points de vente, en fil de fer, fabrication
- boîtes postales verrouillées, fabrication
- coussins et dossiers de siège pour fauteuils roulants, fabrication
- sièges pour meubles de maison, en métal, fabrication
- sièges, chaises, en bois, fabrication
- cornières d'étagères et crémaillères, fabrication
- rayonnage de bureau et magasin, fabrication
- présentoirs (sauf réfrigérés), fabrication
- mécanismes pour lits transformables, fabrication
- cases pour le triage de courrier, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- supports et armoires d'étalage pour marchandises, en fil de fer, fabrication
- murs sous appui préfabriqués en bois, pour magasins et cuisinette, fabrication

Exclusions :

- fabrication d'installation fixes en métal pour le bureau (voir 337214 Fabrication de meubles de bureau (sauf en bois))
- fabrication de meubles en métal pour le bureau (voir 337214 Fabrication de meubles de bureau (sauf en bois))
- fabrication d'armoires, vitrines, casiers et présentoirs réfrigérés (voir 333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale)
- fabrication d'installations fixes en bois pour le bureau (voir 337213 Fabrication de meubles de bureau en bois, y compris les boiseries architecturales faites sur commande)
- fabrication de meubles en bois pour le bureau (voir 337213 Fabrication de meubles de bureau en bois, y compris les boiseries architecturales faites sur commande)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
337910 Fabrication de matelas

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer matelas et produits connexes.

Exemples inclus :

- bases de lits, rembourrées, fabrication
- sommiers, fabrication
- système d'ensemble pour lit (c.-à-d., de flottaison, ajustable), fabrication
- sommiers à ressorts assemblés, fabrication
- sommiers tapissiers (sommiers à caisse) montés, fabrication
- matelas en feutre de coton, fabrication
- matelas en plastique spongieux, fabrication
- matelas en caoutchouc-mousse, fabrication
- fondation pour le lit, à ressorts, en caoutchouc-mousse et à plate-forme, fabrication
- matelas avec ressorts intérieurs, fabrication
- bourrage, capitonnage et piquage de matelas, fabrication
- fabrication de matelas pour lits d'eau
- sommiers et matelas, fabrication
- matelas pour lit d'eau en plastique, fabrication
- matelas pour lit d'eau en caoutchouc, fabrication
- sommiers tapissiers, fabrication
- matelas et sommiers à ressorts assemblés, fabrication

Exclusions :

- fabriquer des ressorts métalliques (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)
- fabrication de matelas gonflables (voir 326 Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
337910 Fabrication de matelas

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
337920 Fabrication de stores et de persiennes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer stores, persiennes et produits connexes, pour l'intérieur.

Exemples inclus :

- stores et auvents en bambou, fabrication
- tringles, pôles et installations fixes à rideaux et tentures (sauf en bois), fabrication
- tringles, pôles et installations fixes à rideaux et tentures, en bois, fabrication
- quincaillerie pour tentures, fabrication
- stores en métal et accessoires connexes, fabrication
- stores à mini-lamelles, plastique, fabrication
- tringles, montures et installations fixes en plastique pour rideaux, fabrication
- rideaux et stores en plastique, pour fenêtre (sauf en textile), fabrication
- stores et rideaux roulants en plastique et accessoires connexes, fabrication
- stores de véranda, en lames de bois, fabrication
- rouleaux et accessoires pour stores, en bois, fabrication
- stores et rideaux roulants en tissu et accessoires connexes (p. ex., verticaux ou vénitiens), fabrication
- stores vénitiens (bois), fabrication
- stores vénitiens en métal, fabrication
- stores pour fenêtres en textile (sauf canevas), fabrication

Exclusions :

- fabrication de stores et d'auvents extérieurs en grosse toile (voir 314910 Usines de sacs en textile et de grosse toile)
- fabriquer des rideaux (voir 314120 Usines de rideaux et de linge de maison)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

337920 Fabrication de stores et de persiennes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie E Fabrication

Sous-catégorie E4 Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de fournitures et de matériel médicaux.

Exemples inclus :

- pointes abrasives, roues et disques, dentaires, fabrication
- bandes adhésives, médicales, fabrication
- appareil d'anesthésie, fabrication
- tiges porte-coton, fabrication
- tabliers, ceintures et supports (p. ex., sanitaires, chirurgicaux, correctifs), fabrication
- membres artificiels, fabrication
- vêtements en amiante (sauf les gants), fabrication
- gants en amiante, fabrication
- atomiseurs, médicaux, fabrication
- autoclaves, dentaires, fabrication
- autoclaves, type laboratoire, fabrication
- équipement et instruments pour biopsie, fabrication
- appareil de pression sanguine (c.-à-d., sphygmomanomètre ou tensiomètre), fabrication
- appareil de vérification du sang, type laboratoire, fabrication
- équipement de transfusion sanguine ou d'appareil d'hémodialyse, fabrication
- fabrication de combinaisons d'artificier
- broches, dentaires, fabrication
- bronchoscope et gastroscope (sauf électromédical), fabrication
- vestes pare-balles, fabrication
- calorimètres, de type laboratoire, fabrication
- cathéters, canules et appareils d'intraveinothérapie, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- accessoires et vêtements de salles propres et de protection contre les risques biologiques, fabrication
- appareils de colostomie, fabrication
- lentilles cornéennes, fabrication
- gilets de sauvetage, liège, fabrication
- coussinets kératolytiques pour cors et durillons, fabrication
- coton et tampons de ouate, absorbants et stérilisés, fabrication
- béquilles et marchettes (sauf bébé), fabrication
- béquilles, fabrication
- alliages dentaires pour amalgames (p. ex., or, argent, platine), fabrication
- équipement et fournitures dentaires (p. ex., stérilisateurs, pinces, forceps, foreuses, fraises), fabrication
- meubles pour dentiste (p. ex., chaises, cabinets), fabrication
- produits dentaires (p. ex., pâte thermoplastique, ciment, colle, plâtre, cire), fabrication
- prothèses dentaires (dentiers) ou dents fabriqués sur mesure en laboratoires dentaires
- champs opératoires, coton, fabrication
- bouche-oreilles et protège-nez (p. ex., pour la natation), fabrication
- bouchons d'oreille (protecteurs auriculaires), fabrication
- tympan, artificiel, fabrication
- tables d'embaumement, fabrication
- émail, dentaire, fabrication
- équipement de vérification environnementale, fabrication
- évaporateur, type laboratoire, fabrication
- appareils et instruments d'examen pour les yeux (p. ex., microscopes cornéens, lampes de chirurgie), fabrication
- montures, lentilles et pièces (c.-à-d., branches et face) de lunettes, fabrication
- tenues de pompiers et accessoires, fabrication
- équipement et fournitures de premiers soins, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- dispositifs de fixation, interne, fabrication
- masques à gaz, fabrication
- gants de caoutchouc (p. ex., chirurgien, électricien, usage domestique), fabrication
- gants de sécurité de n'importe quel matériau, fabrication
- lunettes-masque ou lunettes (p. ex., soleil, sécurité, industrielle, sous l'eau), fabrication
- greffes artificielles, pour chirurgie faite à l'aide de cordonnet ou de fibres artificielles maillées, fabrication
- meulage de lunettes et de lentilles rigides de prescription en usine
- ficelles, ligatures et sutures pour intestins, chirurgicales, fabrication
- fourniture et appareils gynécologiques (p. ex., spéculums), fabrication
- support, aiguille chirurgicale, fabrication
- meubles d'hôpital (p. ex., lits, ameublement de salle opératoire), fabrication
- aiguilles et seringues hypodermiques, fabrication
- incubateurs pour nourrissons (bébés), fabrication
- incubateurs, type laboratoire, fabrication
- inhalateurs (équipement d'inhalothérapie), chirurgicaux et médicaux, fabrication
- dispositifs intra-utérins, fabrication
- ophtalmiques, revêtement de lentilles, fabrication
- polissage de lentilles (sauf en lunetteries)
- gilets de sauvetage, gonflables, fabrication
- articles de sauvetage, gonflables, fabrication
- vestes de sauvetage en plastique, fabrication
- ceintures de sécurité pour monteurs au lignes, fabrication
- lorgnettes, fabrication
- loupes pour corriger la vue, fabrication
- instruments médicaux et connexes, appareils et équipements (sauf électromédicaux), fabrication
- équipement de nettoyage médical, ultrasonique, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- instruments médicaux (p. ex., bronchoscopes, cystoscopes, gastroscopes, otoscopes) (sauf électromédicaux), fabrication
- instruments médicaux et appareils de diagnostic pour médecins (p. ex., stéthoscopes, stéthographes, abaisses-langue, pelvimètres), fabrication
- équipement de laboratoires médicaux ou dentaires (p. ex., plaques chauffantes, séchoirs, brûleurs Bunsen), fabrication
- thermomètres médicaux, fabrication
- instruments et appareils chirurgicaux et microchirurgicaux (sauf électromédicaux), fabrication
- microtomes, fabrication
- lentilles ophtalmiques et intra-oculaires, fabrication
- matériel ophtalmologique (p. ex., optomètres, rétinoscopes, ophtalmomètres et ophtalmoscopes), fabrication
- produits ophtalmiques, fabrication
- appareils et instruments ophtalmiques (sauf chirurgie au laser), fabrication
- appareils orthodontiques fabriqués sur mesure en laboratoires dentaires
- appareils, fournitures et matériel orthopédiques et de prothèses, fabrication
- cannes orthopédiques, fabrication
- dispositifs et matériaux orthopédiques (p. ex., corsets, bandages herniaires, chaussures à semelle surélevée, bas élastiques), fabrication
- oxygénateurs, tentes d'oxygène et respirateurs artificiels, fabrication
- serviettes pour incontinents et alèses (de lit), fabrication
- équipement de physiothérapie, électrique, fabrication
- prothèses, oeil artificiel en verre ou plastique, fabrication
- tabliers, gants et revêtement pour protection contre radiation (rayonnement), fabrication
- équipement de protection pour la respiration, personnel, fabrication
- sangles de contention pour patients, fabrication
- table de réanimation, fabrication
- vêtements industriels et de sécurité (p. ex., tenues approche-feu, de protection, à refroidissement), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- chapeaux de sécurité ou protecteur en métal, fabrication
- casques de sécurité ou protecteur en plastique, fabrication
- appareil de préparation d'échantillon, type laboratoire, fabrication
- secoueurs et agitateurs, fabrication
- équipement de greffe épidermique, fabrication
- chaussettes pour moignon, fabrication
- scaphandres, fabrication
- attelles, fabrication
- stérilisateurs pour hôpitaux, chirurgies et de laboratoires, fabrication
- stérilisateur, type laboratoire, fabrication
- civières, médicales, fabrication
- supports, orthopédiques (p. ex., abdominales, cheville, arc, genou), fabrication
- pansements, gazes hydrophiles, éponges, soquettes de contention, chirurgicaux et orthopédiques, fabrication
- instruments chirurgicaux (p. ex., couteaux, sondes, scies, clamps-pinces, forceps, rétracteurs), fabrication
- instruments chirurgicaux pour les os (p. ex., plaques, vis, pinces-gouges, forets), fabrication
- appareil à traction, fabrication
- équipement dentaire ultrasonique, fabrication
- pompes à vide, type laboratoire, fabrication
- instruments de vétérinaires, fabrication
- tables d'opération pour animaux, fabrication
- couvre casque de souder, fabrication
- fauteuils roulants, autres fauteuils spécialisés et leurs pièces pour personnes ayant une incapacité, fabrication
- baignoires à remous, équipement d'hydrothérapie, fabrication

Exclusions :

- fabrication de marchettes pour bébé (voir 339930 Fabrication de poupées, de jouets et de jeux)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication d'instruments de laboratoire, d'appareils de radiographie et d'appareils électromédicaux comme les prothèses auditives (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- fabrication d'ébauches de lentilles moulées en verre (voir 32721 Fabrication de verre et de produits en verre)
- fabrication d'ébauches de lentilles moulées en plastique (voir 326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique)
- vente au détail de lunettes et de lentilles de contact de prescription fabriquées sur place (voir 446130 Magasins de produits optiques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
339910 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication, la gravure, la ciselure ou la gravure à l'eau-forte de bijoux, d'articles de fantaisie ou de couverts en métaux précieux; la frappe de monnaies; la taille, le dégrossissage, le tonnelage, la ciselure, la gravure, le polissage ou le facettage de pierres précieuses ou semi-précieuses; la seconde taille, le second polissage et le sertissage de pierres précieuses; le perçage, le sciage et le pelage des perles de culture et de fantaisie.

Exemples inclus :

- bracelets, bijouterie, fabrication
- boutons (p. ex., collet, manchette), métal précieux et pierres précieuses ou semi-précieuses, fabrication
- bijoux en céramique, fabrication
- allume-cigares ou cigarettes, métal précieux ou métal recouvert de métal précieux, fabrication
- poudriers et sacs à main en métaux précieux, fabrication
- poudriers en métal, métal vil plaqué avec des métal précieux, fabrication
- bijoux de fantaisie (sauf métal précieux et pierres précieuses ou semi-précieuses), fabrication
- bijoux de fantaisie (y compris imitations de pierres et de perles), fabrication
- nouveautés pour costume, fabrication
- creusets, platine, fabrication
- boutons de manchette et de faux cols (sauf métal précieux et perles), fabrication
- coupe, polissage et garnissage de diamants et de pierres précieuses
- pointes diamantaires pour aiguilles de phonographe, fabrication
- parures de lingerie, bijouterie, fabrication
- articles ecclésiastiques, métal précieux (sauf plaqué), fabrication
- emblèmes (épingles, médailles, insignes), fabrication
- gravure (incluant au laser), gravure à l'acide ou ciselure d'articles creux et d'argenterie précieux

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- gravure, ciselure ou gravure à l'acide de coutellerie en métal précieux
- couvert, métal précieux (sauf plaqué), fabrication
- bijoux en matériel fossilisé, fabrication
- coupe de perles
- gravure d'argent ou d'or (pour le commerce)
- articles en or avec ou sans pierres précieuses, fabrication
- bijoux en or, fabrication
- poignées de parapluie et parasol, en or et argent, fabrication
- diamants industriels, coupés et polis, fabrication
- gravure industrielle sur métaux précieux, gravure (incluant au laser) et gravure à l'acide de bijoux précieux
- rubis synthétiques, fabrication
- bijoux, coupe, forage, polissage, recoupage ou monture, fabrication
- préparation de bijoux, pour instruments, outils, montres et bijoux, fabrication
- garnissage et montage de bijoux, fabrication
- parures et monture de bijoux, métal précieux, fabrication
- accessoires et matériel de bijoutiers, fabrication
- bijouterie et argenterie, bosselage et filigrane du métal pour le commerce
- boîtes ou coffrets à bijoux, métal précieux, fabrication
- gravure ou ciselure de joaillerie pour le commerce
- pièces de bijou, non-assemblées, fabrication
- soudure ou polissage de bijoux, pour le commerce, fabrication
- bijoux, faits de métal précieux ou de pierres précieuses ou semi-précieuses, fabrication
- bijoux, perles naturelles ou cultivées, fabrication
- bijoux en plastique, fabrication
- travail lapidaire
- chaîne machinée, platine ou en or carat, fabrication
- fabrication de bijoux ou de couverts en étain
- médailles, métal précieux ou semi-précieux, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- frappe de la monnaie
- montures en or et argent (p. ex., stylos, produits en cuir, parapluies), fabrication
- costume, ornements pour, fabrication
- bijoux faits de perles, fabrication
- perles artificielles ou imitation, fabrication
- perles, fraisage, coupe ou épluchage de, fabrication
- fabrication d'articles en étain
- vaisselle d'étain, fabrication
- tiges d'épingle (trouvailles de bijouterie), fabrication
- bijoux pour costume, épingles (sauf métal précieux et perles), fabrication
- platine, ou autres articles de métal précieux (sauf laboratoire ou activités scientifiques)
- pierres précieuses, coupe et polissage
- anneaux et épingles, métal précieux, fabrication
- doigts, bague de, fil plaqué or, fabrication
- anneaux, bijoux, fabrication
- rosaires et autres petits articles religieux (sauf métal précieux), fabrication
- chapelets et autres petits articles religieux, métal précieux, fabrication
- boutons de chemises, métal précieux et pierres précieuses ou semi-précieuses, fabrication
- articles en argent, avec ou sans pierres précieuses, fabrication
- orfèvre
- argenterie, argent solide ou plaqué, fabrication
- pierres, préparation de vraies perles et d'imitations pour garnissage, fabrication
- vaisselle plate de table, métal précieux (sauf plaqué), fabrication
- garnitures, canne, parapluie, métal précieux, fabrication
- trophées, métal précieux (sauf plaqué), fabrication
- garnitures et poignées de parapluie, métal précieux
- couverts et coutellerie (p. ex., cuillères, couteaux, fourchettes), métal précieux (sauf plaqué), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bracelets de montre, métal, fabrication
- bracelets de montre, sur fond métallique, fabrication
- bracelet de montre, métal précieux, fabrication

Exclusions :

- gravure, ciselure ou gravure à l'eau-forte de couverts faits de métaux non précieux et d'autres articles plaqués (voir 332810 Revêtement, gravure, traitement thermique et par le froid, et activités analogues)
- fabrication d'articles ecclésiastiques et trophées, plaqués avec métaux précieux (voir 332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers)
- fabrication de couverts, assietteries, ustensiles et coutellerie, plaqués avec métaux précieux (voir 332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main)
- fabrication de coutellerie et de couverts en métal, plaqué de métal précieux ou non précieux (voir 332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main)
- fabrication d'articles plaqués de métaux non précieux, sauf la coutellerie et les couverts (voir 33299 Fabrication de tous les autres produits métalliques)
- fabrication de produits personnels, sauf en métal, portés sur la personne ou par elle comme les boîtiers et les mallettes de toilette (voir 316990 Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues)
- fabrication de pierres ou de pierres gemmes synthétiques (voir 327990 Fabrication de tous les autres produits minéraux non métalliques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
339920 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles de sport et d'athlétisme, sauf les vêtements et les chaussures.

Exemples inclus :

- ceinture de munitions pour la chasse, de n'importe quel matériau, fabrication
- scaphandre autonome, fabrication
- équipement de tir à l'arc, fabrication
- mouches, leurres artificiels, fabrication
- produits sportifs et athlétiques (sauf linges, armes à feu et munitions), fabrication
- équipement de badminton, fabrication
- tables de billard anglais, fabrication
- golf, sacs de, fabrication
- colophane, sacs, fabrication
- punching-bag, fabrication
- leurre artificiel, pêche, fabrication
- équipement de baseball, fabrication
- équipement de basket-ball, fabrication
- bourriches (filets) ou seaux pour poisson et appât, fabrication
- cartouches, ceinture de, genre sportif, fabrication
- équipement de billard et de snooker (p. ex., boules, bâtons, extrémités de bâton, tables), fabrication
- planches et équipement (p. ex., à voile, à roulettes, à surf, véliplanche), fabrication
- bobsleigh, fabrication
- boomerangs, fabrication
- planteurs automatiques de quilles, fabrication
- quilles, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication d'arc pour le tir, fabrication
- équipement de boxe, fabrication
- voiture de caddie, fabrication
- golf, voiture de, manuel, fabrication
- panier de pêche, poisson, fabrication
- équipement de cricket, fabrication
- jeu de croquet, fabrication
- équipement de curling, fabrication
- appelants, canard et autres gibiers à plumes, fabrication
- tenues de plongée en caoutchouc, fabrication
- haltères, fabrication
- bicyclettes d'exercice, fabrication
- machines (appareils) d'exercices, fabrication
- équipement d'escrime (équipements sportifs), fabrication
- équipement de pêche, fabrication
- filets de pêche, sports, fabrication
- articles de pêche, fabrication
- équipement de football, fabrication
- cornes ou appeaux de chasse (instruments de signalisation utilisés avec la bouche), fabrication
- gants, sports et activités athlétiques (p. ex., boxe, baseball, racquetball, handball, hockey), fabrication
- équipement de golf, fabrication
- étuis à fusil (équipement de sport), fabrication
- équipement de terrain de jeu et de gymnase, fabrication
- athlétiques, casques, fabrication
- équipement de hockey (p. ex., culottes, jambières, protège-tibia), fabrication
- équipement de chasse (sauf armes à feu), fabrication
- machines à jogging, fabrication
- équipement de crosse, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- maillets de sports (p. ex., polo, croquet), fabrication
- fabrication de masques protecteurs pour les sports
- fabrication de filets (sauf dans une usine de textile)
- sportifs, masques (p. ex., baseball, escrime, hockey), fabrication
- athlètes, jambières pour (p. ex., football, basket-ball, soccer, crosse), fabrication
- argile, pigeon d' (cibles), fabrication
- poseurs automatiques de quilles, fabrication
- équipement de polo (sauf vêtement), fabrication
- raquettes et cadres de sports (p. ex., tennis, badminton, squash, racquetball, crosse), fabrication
- équipement de récréation, fabrication
- dévidoir, pêche, fabrication
- fabrication de murs d'escalade
- cannes à pêche et pièces, fabrication
- machines à faire des lignes, fabrication
- équipement de rugby, fabrication
- équipement de plongée sous-marine (sauf vêtement), fabrication
- équipement de tir (sauf armes à feu, munitions), fabrication
- protège-patins, fabrication
- patins à glace ou à roulettes (bottes et lames ou roues assemblées), fabrication
- équipement de patinage, fabrication
- sac à ski, fabrication
- bottes de ski, fabrication
- équipement de plongée en surface (sauf vêtement), fabrication
- équipement de ski et skis (sauf vêtement), fabrication
- skis, fabrication
- raquettes à neige, fabrication
- équipement de soccer (sauf vêtement), fabrication
- équipement de softball, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fusil à harpon, fabrication
- harpons, pêche, fabrication
- équipement de sport, fabrication
- équipement de squash, fabrication
- sport, bâtons pour (p. ex., hockey, crosse), fabrication
- cordage, raquettes de tennis, fabrication
- piscines préfabriquées, fabrication
- émerillon (équipement de pêche), fabrication
- équipement de table de tennis, fabrication
- équipement de tir ciblé (sauf petits calibres et munitions), fabrication
- cibles, arc, fusil, tir, fabrication
- équipement de tennis, fabrication
- toboggans, fabrication
- équipement athlétique de terrain et de piste (sauf vêtement et chaussures), fabrication
- chevalet pour piège (cibles d'argile)
- pièges, équipement de tir, fabrication
- moulins de discipline, fabrication
- grenouillères recouvertes de plastique
- combinaisons de plongée, en caoutchouc, fabrication

Exclusions :

- filets et sennes de pêche, fabriqués dans une usine de cordage ou de ficelle (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)
- fabrication de chaussures d'athlétisme (voir 316210 Fabrication de chaussures)
- fabrication de bicyclettes (voir 336990 Fabrication d'autres types de matériel de transport)
- fabrication d'armes légères et de munitions d'armes légères (voir 332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers)
- fabrication d'uniformes d'équipe (voir 315289 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
339920 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
339930 Fabrication de poupées, de jouets et de jeux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de poupées, de jouets et de jeux.

Exemples inclus :

- avions, automobiles et camions, jouets, fabrication
- automobiles à pédales pour enfants, fabrication
- poussettes ou landaus pour bébé, fabrication
- balles de caoutchouc (sauf équipement athlétique), fabrication
- banques, jouet, fabrication
- paniers, jouet, fabrication
- cloches, jouet, fabrication
- tableaux pour bingo (jeux), fabrication
- blocs, jouet, fabrication
- pièces du jeu de dames et damiers, fabrication
- pièces du jeu d’échecs et échiquiers, fabrication
- ensemble pour passe-temps et artisanat, fabrication
- dards et jeux de dards (fléchettes), fabrication
- dés et cornets à dés, fabrication
- assiettes, jouets, fabrication
- landaus et chariots pour poupée, fabrication
- poupées (y compris pièces et accessoires), fabrication
- dominos, fabrication
- tambours, jouet, fabrication
- jouets et jeux électroniques (sauf fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton), fabrication
- moteurs miniatures, fabrication
- ensembles pour constructeur, jouet, fabrication
- jeux (sauf terrain et parc d'amusement), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- jeux pour adultes et enfants (c.-à-d., puzzles, bingo, billes, jetons de poker et jeu d'échec), fabrication
- go-carts, pour enfant, fabrication
- fournitures pour bricoles, fabrication
- passe-temps, ensembles pour, fabrication
- chevaux de bois, berçants, fabrication
- klaxons, jouet, fabrication
- cerfs-volants, fabrication
- lanternes magiques (jeux), fabrication
- billes, fabrication
- marionnettes (fantoches), fabrication
- ensembles de modèles réduits, fabrication
- moteur de fusée en modèle réduit, construction de modèle réduit
- modèles, jouets et passe-temps (p. ex., avion, bateau, navire, chemin de fer), fabrication
- instruments de musique, jouet, fabrication
- ensemble à colorier, fabrication
- ensemble de peinture à numéro, fabrication
- jouets en plastique, fabrication
- jetons de poker, fabrication
- carabines, jouet, fabrication
- cheval berçant, fabrication
- ensemble scientifique, microscopes, jeux de chimie et jeu de science naturelle, fabrication
- trottinettes, pour enfant, fabrication
- traîneaux (luges) pour enfant, fabrication
- ensembles de jeux structurés, fabrication
- jouets en peluche (y compris animaux), fabrication
- voiturettes pour bébés (véhicules), fabrication
- poussette tender pour bébé (véhicules), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fourniture de jeu et équipement de maison, fabrication
- fusils et pistolets pour jouer, fabrication
- véhicules pour jouer, miniatures, fabrication
- jouets électriques (y compris pièces), fabrication
- jouets, fabrication
- trains et équipement, jouet, électrique ou mécanique, fabrication
- tricycles, jouets pour enfants (sauf en métal), fabrication
- véhicules (sauf bicyclettes), pour enfant, fabrication
- consoles de jeux vidéo (jeux préprogrammés dans l'appareil), fabrication
- machines de jeux vidéos (sauf fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton), fabrication
- jeux vidéo, fabrication
- wagons et traîneaux (jouets), fabrication
- trotteuse, bébé, fabrication
- jouets en bois, fabrication

Exclusions :

- fabrication de bicyclettes et de tricycles (voir 336990 Fabrication d'autres types de matériel de transport)
- fabrication d'appareils de jeux automatiques (voir 339990 Toutes les autres activités diverses de fabrication)
- fabrication de cartouches de jeux vidéo électroniques et la reproduction de logiciels de jeux vidéo (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- fabrication d'articles de sport et d'athlétisme (voir 339920 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
339940 Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de fournitures de bureau, sauf le papier.

Exemples inclus :

- pinceaux à air pour artiste, fabrication
- toiles cartonnées et à calquer pour artistes, fabrication
- fournitures d'artistes (sauf papier), fabrication
- artistes, pinceaux pour, fabrication
- tableaux noirs, encadrés, fabrication
- boîtes de dessins et de peintures, fabrication
- fer à marquer (c.-à-d., marteau étampe), fabrication
- papier carbone ou papier pochoir en vrac, en rouleaux ou grandes feuilles, fabrication
- panneau-bulletins, en métal, fabrication
- brunisseurs et garnisseurs, pour planeurs, fabrication
- papier carbone, fabrication
- cartouches, recharge, pour stylos à bille, fabrication
- craies (p. ex., menuisiers, tableau noir, marqueur, artistes, tailleurs), fabrication
- vêtement, calque de (matériel de dessin), fabrication
- timbres dateurs manuels, fabrication
- matrices, sceaux à la main, fabrication
- matériaux à dessiner (sauf instruments), fabrication
- chevalets d'artistes, fabrication
- émaux sur porcelaine peinte, fabrication
- guides et gabarits à effacer, fabrication
- cadres pour canevas d'artiste (c.-à-d., châssis), fabrication
- estampes à main, stencils et marques, fabrication
- porte-crayon, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- poinçonneuses manuelles, fabrication
- fers, pour marquer, fabrication
- matériel pour confection d'étiquettes, portatives, fabrication
- instruments de lettrage, pour artistes, fabrication
- toile de lin, calque sur, fabrication
- machines à trouver des listes et fichiers rotatifs, fabrication
- tableaux blancs et à marqueurs, fabrication
- tableaux (c.-à-d., tableaux blancs), fabrication
- pointe souple, marqueurs à (p. ex., feutrée, usinée, plastique), fabrication
- recharge de porte-mine, fabrication
- porte-mines, fabrication
- glaise à modeler, fabrication
- argile à modeler, fabrication
- pointes (c.-à-d., stylos), fabrication
- sceaux de notaires, en métal, gravés, fabrication
- machines à numéroter, manuelles, fabrication
- compteurs postaux, du genre caoutchouté, manuels, fabrication
- tampons encreurs et estampeurs, fabrication
- peintures ou couleurs d'artistes, fabrication
- artistes, palettes d', fabrication
- tranche papier, équipement de bureau, fabrication
- pastels et crayons (artistes), fabrication
- mines de crayons, fabrication
- aiguisoir de crayons, fabrication
- porte-plume et composantes, fabrication
- stylos à bille en or, acier ou autres métaux, fabrication
- stylos et composantes de stylos (p. ex., pointeuse, fontaine, stylographie, à bille), fabrication
- protège-pointe, crayon, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- matrices pour imprimer, en caoutchouc, fabrication
- encreurs, rubans (p. ex., dactylos, calculatrices, caisses à enregistrer), fabrication
- tampons en caoutchouc, fabrication
- dégommeur, pour ruban gommé, manuel, fabrication
- presses pour sceau, de notaires, à main, fabrication
- dispositifs d'estampillage manuel (p. ex., temps, date, poste, annulation, marquage des souliers et des textiles), fabrication
- dégrafeuses, fabrication
- brocheuses de bureau, fabrication
- papier stencil, fabrication
- impression, stencils pour, fabrication
- machines distributrices de ruban, fabrication
- timbre marqueur pour le textile, fabrication

Exclusions :

- fabrication de tables et de planches à dessin (voir 337127 Fabrication de meubles d'établissement institutionnel)
- fabrication de formules commerciales à copies multiples, de livres en blanc et de reliures à feuillets mobiles (voir 32311 Impression)
- fabrication de fournitures de bureau en papier (voir 322230 Fabrication d'articles de papeterie)
- fabrication de gommes à effacer en caoutchouc (voir 326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc)
- fabrication d'encre à écrire, d'encre à dessiner et d'encre de Chine (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
339950 Fabrication d'enseignes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'enseignes et d'affiches similaires.

Exemples inclus :

- enseignes électriques de type "lampe lumière noire", fabrication
- enseignes électriques et affichage de publicité, fabrication
- lettres et numéros pour enseignes (sauf en bois ou en papier), fabrication
- lettres et numéros, en plastique, fabrication
- panneaux indicateurs et lettres pour enseignes en métal, fabrication
- enseignes au néon, fabrication
- panneaux d'affichage électriques pour l'extérieur, fabrication
- plaques nominatives (sauf gravées), plastique, fabrication
- plaques, nominatives (sauf gravées), bois, fabrication
- tableau de pointage, électrique, fabrication
- enseignes, bois, fabrication
- écriteaux et enseignes, non électriques, en bois, fabrication
- enseignes en plastique, bois ou verre, fabrication

Exclusions :

- impression de spécialités publicitaires et impression d'enseignes et d'avis en papier et en carton (voir 323119 Autres activités d'impression)
- peinture d'enseignes et lettrage (voir 541899 Tous les autres services liés à la publicité)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
339990 Toutes les autres activités diverses de fabrication

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie E Fabrication
Sous-catégorie E5 Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la fabrication.

Exemples inclus :

- machines d'amusement (jeux), fabrication
- nouveautés et articles de fantaisies (sauf en pierre ou béton), fabrication
- arrangements de fleurs artificielles, assemblés à partir de composants achetés
- brumisateurs (p. ex., parfum), fabrication
- parures perlées, fabrication
- pare-éclats, caoutchouc (pneus usagés, fil d'acier et/ou câble), fabrication
- articles de fantaisie en os, fabrication
- brosses, accessoires à main ou mécaniques, fabrication
- boucles, crampons, fermetures à oeillets et articles similaires, fabrication
- cercueils de sépulture, fabrication
- coffres de sépulture en fibre de verre, fabrication
- boutons, incluant les ébauches, les formes et la coloration (sauf en pierres ou métaux précieux ou semi-précieux), fabrication
- décorations de gâteau, non comestibles, fabrication
- chandelles, fabrication
- cannes (sauf orthopédiques), fabrication
- cercueils de métal ou de bois, fabrication
- décorations d'arbre de Noël (sauf électriques et en verres), fabrication
- arbres de Noël, plantes et couronnes, artificiels, fabrication
- filtres de cigarettes, fabrication
- cercueils en bois ou en métal, fabrication
- machines à jeu fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines de photographie fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie, fabrication
- joints d'étanchéité en liège, dispositifs d'étanchéité et d'empaquetage, fabrication
- décalcomanie (sauf sur porcelaine et verre) pour le commerce
- mannequins, modèles ou formes d'étalage (c.-à-d., de cire, de plastique, de bois, etc.), fabrication
- plumes, plumeaux, fabrication
- allume-cigarettes et allume-cigares (briquets) électriques, fabrication
- instruments musicaux électriques, fabrication
- fermoirs (p. ex., gant, agrafe et porte, bouton-pression, fermeture éclair, fermoir à dôme), fabrication
- plumes, transformées pour usage dans les produits de vêtements et du textile
- extincteurs pour le feu, portables, fabrication
- silex (pierres) pour allume-cigarette (briquet), fabrication
- fleurs, feuillages et fruits artificiels (sauf en verre ou en plastique), fabrication
- tue-mouches, fabrication
- tue-mouches (tapettes) en plastique, fabrication
- nid d'abeilles, fondations pour (fournitures pour apiculteurs), fabrication
- guirlandes, couronnes et contenants pressurisés, fabriquées de branche d'arbre et de cônes, fabrication
- matériel (plastique avec fibre de verre) de joint d'étanchéité, fabrication
- joints d'étanchéité et matériel de scellage et d'emballage, fabrication
- globes, géographiques, fabrication
- filets pour cheveux, fabriqués à partir de filets achetés
- épingles à cheveux (sauf caoutchouc), fabrication
- balai manuel pour tapis, fabrication
- porte-cigare et cigarette, fabrication
- produits à partir de la corne (animaux), fabrication
- balais domestiques et industriels (p. ex., époussette, balayeuse de rue, balai métallique, etc.), fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- brosses domestiques et industrielles (p. ex., brosse métallique, pinceau, balai à repousser, blaireau, brosse à dents non électrique, etc.), fabrication
- aiguilles à coudre, commerciales et industrielles, fabrication
- pièces et instruments de musique à clavier (p. ex., marteaux de piano, concertinas, pianos, orgues), fabrication
- joints d'étanchéité, dispositifs d'étanchéité et d'empaquetage en cuir (p. ex., joints d'huile, joints à graisse, rondelles de cuir, etc.), fabrication
- allume-cigarettes et allume-cigares (sauf de métal précieux et pour véhicule motorisé), fabrication
- mannequins, fabrication
- fabrication de cigarettes électroniques
- voûtes de métal pour fosses, fabrication
- cadres de photos en métal, fabrication
- articles de plastique divers, fabrication
- balais (p. ex., lavette, plumeau, balai laveur), fabrication
- tuyau, bout de (sauf en caoutchouc), fabrication
- coffrets ou boîtes à musique, fabrication
- instruments de musique (sauf jouets), fabrication
- accessoires d'instruments de musique (p. ex., anches, embouchures, pupitres à musique, synthétiseurs), fabrication
- aiguilles et épingles, fabrication
- aiguilles, tricot à la main, fabrication
- joints d'étanchéité en minéraux non métalliques (c.-à-d., joints d'étanchéité en amiante), garnitures, joints et retenues étanches à la graisse et à l'huile, fabrication
- garnitures de bureau, articles de, fabrication
- brosses à peinturer (sauf artistes), fabrication
- rouleaux à peinturer et accessoires, fabrication
- joints d'étanchéité en papier ou en carton, fabriqués à partir de papier acheté
- patrons et modèles de n'importe quel matériau, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- pièces et instruments de musique à percussion (p. ex., cymbales, batteries, marimbas, vibraphones, xylophones, tambours, cloches de carillon et tubulaires), fabrication
- pièces et instruments de musique à percussion (p. ex., xylophones, tambours, cloches de carillon, cloches tubulaires), fabrication
- plaques photographiques, laminées, fabrication
- machines à boules fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, fabrication
- nettoyeurs de tuyaux, fabrication
- pipes pour fumeurs, fabrication
- pot-pourri, fabrication
- prototypes (modèles de voilier), fabrication
- ensemble de réparation pour pneu avec ou sans chambre à air, fabrication
- joints d'étanchéité, bourrages, joints à huile et rondelles en caoutchouc, fabrication
- épingles de sûreté, fabrication
- ensembles pour couture et raccommodage, assemblage
- articles de fantaisie sous forme de coquille, fabrication
- quincaillerie et équipement pour échafaudage (sauf équipements d'éclairage), fabrication
- pièces et instruments de musique à cordes (p. ex., banjos, violoncelles, guitares électriques et non électriques, harpes, mandolines, ukulélés, altos, violons, cithares), fabrication
- accessoires théâtraux, fabrication
- décor de théâtre, fabrication
- cheveux d'ange, fabrication
- garnitures en plumes, fabrication
- parasols et parapluies (p. ex., de plage, de jardin), fabrication
- cannes, fabrication
- perruques, postiches partiels, toupets et tresses, fabrication
- carillons, fabrication

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- pièces et instruments de musique à vent (p. ex., clairons, accordéons, clarinettes, flûtes, trombones, trompettes), fabrication
- équipement vinicole, fabrication
- cadres de miroir et de photos en bois, fabrication

Exclusions :

- ornements pour arbre de Noël, fabriqués de verre acheté (voir 327215 Fabrication de produits en verre à partir de verre acheté)
- décalcomanie sur porcelaine et verre, pour le commerce (voir 327110 Fabrication de poteries, d'articles en céramique et d'appareils sanitaires)
- décorations en verre pour arbre de Noël, fabriquées dans une verrerie (voir 327214 Fabrication de verre)
- fabrication de pinceaux d'artiste (voir 339940 Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie))
- fabrication d'allume-cigares ou cigarettes, en métal précieux ou métal recouvert de métal précieux (voir 339910 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie)
- fabrication de décorations électriques pour arbre de Noël (voir 335120 Fabrication d'appareils d'éclairage)
- fabrication de produits en verre comme les abat-jour et les décorations non électriques pour arbres de Noël (voir 327215 Fabrication de produits en verre à partir de verre acheté)
- fabrication de tuyaux et bouts de pipe à tabac, en caoutchouc durci (voir 326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc)
- fabrication de produits métalliques comme les peignes et les bigoudis (voir 332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers)
- fabrication d'allume-cigarettes pour véhicule automobile (voir 336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles)
- fabrication de cannes orthopédiques (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication de produits en plastique comme les abat-jour, les peignes et les bigoudis (voir 326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique)
- fabrication de produits en béton préfabriqué (sauf bloc, brique, tuyau) (voir 327390 Fabrication d'autres produits en béton)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fabrication d'épingle à cheveux en caoutchouc (voir 326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc)
- fabrication d'équipement d'éclairage de scène (voir 335120 Fabrication d'appareils d'éclairage)
- fabrication de produits en pierre taillée (p. ex., blocs, statues) (voir 327990 Fabrication de tous les autres produits minéraux non métalliques)
- fabrication d'instruments de musique de type jouet (voir 339930 Fabrication de poupées, de jouets et de jeux)
- fabrication de produits en bois comme les articles en bois brûlé (voir 321999 Fabrication de tous les autres produits divers en bois)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
411110 Grossistes-marchands d'animaux vivants

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des animaux vivants.

Exemples inclus :

- vente aux enchères de bétail, avec installation
- grossistes-marchands de bovins à viande
- grossistes-marchands d'abeilles
- grossistes-marchands de chats
- conducteurs de bestiaux (négociant)
- grossistes-marchands de bovins
- grossistes-marchands de poussins
- grossistes-marchands de vaches laitières
- grossistes-marchands de chiens
- grossistes-marchands de chèvres
- grossistes-marchands de porcs
- grossistes-marchands de marchands de chevaux
- grossistes-marchands d'appâts vivants
- grossistes-marchands d'animaux de ferme vivants
- grossistes-marchands de poissons vivants
- grossistes-marchands de grenouilles vivantes
- grossistes-marchands de volaille vivante
- grossistes-marchands de bétail
- mise en marché de porcs de reproduction
- grossistes-marchands de vairons
- grossistes-marchands de mulets
- grossistes-marchands d'animaux domestiques
- grossistes-marchands de reptiles et amphibiens
- grossistes-marchands de moutons

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
411110 Grossistes-marchands d'animaux vivants

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

- chevaux de concours, importation de
- grossistes-marchands de poisson tropical
- grossistes-marchands de vers

Exclusions :

- vendre en gros du poisson frais, fumé ou congelé (non emballé) (voir 413140 Grossistes-marchands de poissons et de fruits de mer)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

411120 Grossistes-marchands de graines oléagineuses et de grains céréaliers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Mixte

Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des graines oléagineuses et des grains céréaliers. Sont inclus les établissements qui exploitent des élévateurs à grains (sauf ceux dont l'activité principale est l'entreposage).

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'orge
- grossistes-marchands de sarrasin
- grossistes-marchands de grains céréaliers
- grossistes-marchands de haricots secs
- grossistes-marchands de pois secs
- grossistes-marchands de maïs-grains
- grossistes-marchands de silo à grain (sauf emmagasinage seulement), commerce de gros
- grossistes-marchands de grain
- grossistes-marchands de haricots non comestibles
- grossistes-marchands d'avoine
- grossistes-marchands d'huile de graines
- grossistes-marchands de graines oléagineuses et de grains céréaliers
- grossistes-marchands de graine oléagineuse
- grossistes-marchands de soya
- grossistes-marchands de riz non poli
- grossistes-marchands de haricots non écalés
- commission du blé*
- grossistes-marchands de blé

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

411120 Grossistes-marchands de graines oléagineuses et de grains céréaliers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Exclusions :

- exploitation d'élévateurs à grains principalement pour l'entreposage (voir 493130 Entreposage de produits agricoles)
- vendre en gros du foin, des semences traitées, des céréales servant de fourrage et des aliments pour animaux (voir 418310 Grossistes-marchands d'aliments pour animaux d'élevage)
- vendre en gros des semences pour les grandes cultures, la culture de fleurs et de plantes, et des semences horticoles et de gazon (voir 418320 Grossistes-marchands de semences)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
411130 Grossistes-marchands de produits et plantes de pépinières

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des produits et plantes de pépinières.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de fleurs fraîches ou coupées et plantes en pot
- grossistes-marchands de fleurs séchées
- grossistes-marchands de fleurs et articles de fleuristes
- grossistes-marchands de produits et plantes de pépinières
- grossistes-marchands de produits de pépinières
- grossistes-marchands de plantes et fleurs décoratives
- grossistes-marchands d'arbres, buissons et plantes

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
411190 Grossistes-marchands d'autres produits agricoles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection d'une activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des produits agricoles bruts, non traités.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de pelleteries et poils d'animaux (p. ex., fourrures, laine angora, peaux, laine)
- grossistes-marchands de os et cuir
- grossistes-marchands de semence bovine
- grossistes-marchands de soies
- grossistes-marchands de sorgho à balai
- grossistes-marchands de fèves de cacao
- grossistes-marchands de poste de crème
- grossistes-marchands de pulpe de betterave séchée
- grossistes-marchands de houblon
- grossistes-marchands de produits agricoles bruts (sauf grains, fèves des champs et bétail)
- poste de refroidissement du lait, exploité par des fermiers
- commission de mise en marché du lait*
- grossistes-marchands de mousse
- grossistes-marchands d'huile de noix
- grossistes-marchands de pacane
- grossistes-marchands de coton brut
- grossistes-marchands de cuirs et peaux bruts
- grossistes-marchands de feuilles de tabac brutes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
411190 Grossistes-marchands d'autres produits agricoles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

- grossistes-marchands de lait brut,
- grossistes-marchands de soie brute
- grossistes-marchands de sucre brut
- importateurs de laine brute
- salage et pressage des peaux
- ventes aux enchères de tabac, grossistes-marchands
- grossistes-marchands de fruits et légumes bruts non traités
- grossistes-marchands de plumes non traitées
- grossistes-marchands de lait fluide non traité
- grossistes-marchands d'arachides en vrac, non traitées ou écalées seulement
- grossistes-marchands de noix non traitées ou écalées seulement
- grossistes-marchands de noix et graines non écalées
- grossistes-marchands de fibres légumineuses
- grossistes-marchands de peignés et bourres de laine

Exclusions :

- vendre en gros du tabac traité (voir 413310 Grossistes-marchands de cigarettes et de produits du tabac)
- vendre en gros de grains céréaliers et de haricots (voir 411120 Grossistes-marchands de graines oléagineuses et de grains céréaliers)
- vendre en gros du bétail (voir 411110 Grossistes-marchands d'animaux vivants)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
412110 Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre du pétrole brut, du gaz de pétrole liquéfié, du mazout domestique et d'autres produits pétroliers raffinés.

Exemples inclus :

- services de ravitaillement d'avions, grossistes-marchands
- grossistes-marchands de poste de réservoir de vrac
- grossistes-marchands de gaz butane et naphte (sauf les stations et terminus en vrac)
- grossistes-marchands de pétrole brut
- grossistes-marchands de pétrole brut naturel
- grossistes-marchands de diesel, carburant
- grossistes-marchands de distillats légers
- grossistes-marchands de mazout
- grossistes-marchands d'huile à fournaise
- grossistes-marchands d'essence (sauf stations et terminus en vrac)
- grossistes-marchands d'essence
- grossistes-marchands d'huile de chauffage
- grossistes-marchands de kérosène
- grossistes-marchands de gaz de pétrole liquéfié (sauf stations et terminaux en vrac)
- grossistes-marchands de gaz de pétrole liquéfié
- grossistes-marchands d'huiles et graisses lubrifiantes
- grossistes-marchands de gaz naturel liquide
- grossistes-marchands de raffinerie de pétrole, produits de
- grossistes-marchands de postes de stockage en vrac et terminaux de pétrole
- grossistes-marchands de produits pétroliers raffinés
- vente de mazout à des stations de pétrole en vrac pour la revente

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
412110 Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Exclusions :

- grossistes-marchands de postes de stockage en vrac et terminaux de gaz butane et naphte (voir 418990 Tous les autres grossistes-marchands)
- grossistes-marchands de postes de stockage en vrac et terminaux de gaz de pétrole liquéfié (voir 418990 Tous les autres grossistes-marchands)
- lubrifier des véhicules automobiles (voir 811199 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413110 Grossistes-marchands de gamme complète d'aliments

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros une gamme générale de produits alimentaires.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de produits généraux d'épicerie
- grossistes-marchands de gammes complète d'aliments

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413120 Grossistes-marchands de produits laitiers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du lait et d'autres produits laitiers.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de produits laitiers (p. ex., lait et crème liquide), transformés (sauf en conserve)
- grossistes-marchands de produits laitiers (p. ex., beurre, fromage, yogourt)
- grossistes-marchands de dépôt réceptionnaire du lait
- grossistes-marchands de produits et desserts laitiers congelés (p. ex., crème glacée et glaces)

Exclusions :

- vendre en gros des produits laitiers séchés ou en conserve (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413130 Grossistes-marchands de volailles et d'oeufs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de la volaille parée et des oeufs.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de volailles parées ou éviscérées (p. ex., poulets, canards, oies, dindes, poulets de gril, faisans)
- poste de classement des oeufs, à leur propre compte
- grossistes-marchands d'oeufs
- grossistes-marchands de produits de volaille

Exclusions :

- vendre en gros de la volaille vivante (voir 411110 Grossistes-marchands d'animaux vivants)
- vendre en gros de la volaille congelée et emballée (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413140 Grossistes-marchands de poissons et de fruits de mer

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du poisson et des fruits de mer frais, fumés ou congelés, sauf emballés.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de crustacés et mollusques
- grossistes-marchands de poisson fumé
- grossistes-marchands de poisson et fruit de mer éviscérés
- grossistes-marchands de poisson frais
- grossistes-marchands de poisson d'eau douce, frais ou congelé (sauf congelé et emballé)
- grossistes-marchands de homards frais ou congelés (sauf congelés et emballés)
- grossistes-marchands d'huîtres, fraîches ou congelées (sauf emballées congelées)
- grossistes-marchands de poisson de mer, frais ou congelé (sauf emballé congelé)
- grossistes-marchands de pétoncles, frais ou congelés (sauf emballés congelés)
- grossistes-marchands de poisson congelé (sauf emballé)
- grossistes-marchands de fruits de mer, congelés (sauf emballés)
- grossistes-marchands de poisson salé ou préservé (sauf en conserve)

Exclusions :

- vendre en gros du poisson et des fruits de mer congelés emballés ou des produits de la mer en conserve (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413150 Grossistes-marchands de fruits et légumes frais

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à nettoyer, trier, réemballer et vendre en gros des fruits et légumes frais. Ces établissements fournissent habituellement des détaillants.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de pommes, commerce de gros
- grossistes-marchands de mûrissement des bananes pour le commerce
- nettoyage, triage et réemballage de fruits ou légumes frais à contrat pour grossistes-marchands
- grossistes-marchands de légumes et fruits coupés
- maison d'emballage de fruits frais, grossistes-marchands
- grossistes-marchands de légumes frais de serre chaude
- grossistes-marchands de petits fruits (baies, raisins) frais
- grossistes-marchands de légumes coupés et emballés pour salade
- acheteurs de produits alimentaires, grossistes-marchands
- grossistes-marchands de pommes de terre, table
- grossistes-marchands de fruits de verger (pommes, poires, pêches, prunes, cerises)
- importateurs ou expéditeurs de fruits et de légumes, grossistes-marchands
- hangar d'emballage pour légumes, grossistes-marchands

Exclusions :

- acheter et revendre des fruits et des légumes non traités (voir 411190 Grossistes-marchands d'autres produits agricoles)
- vendre en gros des fruits et des légumes congelés et emballés ou en conserve (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

413150 Grossistes-marchands de fruits et légumes frais

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413160 Grossistes-marchands de viandes rouges et de produits de viande

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de la viande fraîche, congelée (non emballée), fumée ou cuite.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de viandes salaisonnées (sauf en conserve)
- grossistes-marchands de carcasses achetées (sauf viande en caisse), découpées et emballées en série, à partir de viande achetée
- grossistes-marchands de viandes fraîches
- grossistes-marchands de viandes congelées (sauf emballées)
- grossistes-marchands d'agneau (sauf emballage congelé)
- grossistes-marchands de saindoux
- grossistes-marchands de viandes (p. ex., boeuf, porc), cuites ou préparées (sauf en conserve)
- grossistes-marchands de carcasses de viande (p. ex., boeuf, porc)
- grossistes-marchands de préparations de viande (sauf en conserve)
- grossistes-marchands de viande de mouton (sauf emballage congelé)
- grossistes-marchands de viande fumée
- grossistes-marchands de viande de veau (sauf emballage congelé)
- bouchers grossistes-marchands (chevillards)

Exclusions :

- grossistes-marchands de viandes en boîte (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)
- découper des carcasses achetées ailleurs et vendre du boeuf en carton (voir 31161 Abattage et transformation d'animaux)
- vendre en gros de la viande congelée et emballée ou de la viande en conserve (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

413160 Grossistes-marchands de viandes rouges et de produits de viande

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des aliments spécialisés, dont des conserves alimentaires et des aliments congelés et emballés.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de produits de boulangerie
- grossistes-marchands de pains
- grossistes-marchands de céréales de déjeuner
- grossistes-marchands de gâteaux et pâtisseries
- grossistes-marchands de bonbons
- grossistes-marchands d'aliments en boîte pour bébés et jeunes enfants
- grossistes-marchands de desserts en conserves
- grossistes-marchands d'aliments diététiques en conserve
- grossistes-marchands de produits du poisson en conserve
- grossistes-marchands d'ingrédients et préparations pour aliments en boîte
- grossistes-marchands d'aliments en boîte
- grossistes-marchands de viande en boîte
- grossistes-marchands de produits laitiers en boîtes ou secs
- grossistes-marchands de lait en boîtes ou sec
- grossistes-marchands de fruits séchés en boîtes ou en conserves
- grossistes-marchands de conserves spécialisées
- grossistes-marchands de légumes en boîtes
- grossistes-marchands de friandises au fromage (p. ex., boucles, soufflés, bâtonnets)
- grossistes-marchands de gommes à mâcher
- grossistes-marchands de chocolats
- grossistes-marchands de café
- distribution de café

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- distribution de confiseries
- grossistes-marchands de confiseries
- distribution de biscuits
- grossistes-marchands de biscuits
- grossistes-marchands d'huiles pour cuisson et salade
- grossistes-marchands d'huiles de cuisson
- grossistes-marchands de croustilles et autres collations de maïs
- grossistes-marchands de craquelins
- grossistes-marchands de poudre à desserts
- grossistes-marchands de puddings
- grossistes-marchands de légumes séchés
- grossistes-marchands de produits de céréales sèches ou préparées
- grossistes-marchands de gélatine comestible
- grossistes-marchands de sel évaporé
- grossistes-marchands d'extraits aromatisants
- grossistes-marchands d'extrait aromatisant (sauf pour fontaine)
- grossistes-marchands de farine
- grossistes-marchands de fruits pour bars à rafraîchissements et sirops pour fontaine
- grossistes-marchands de dîners congelés
- grossistes-marchands de tartes aux fruits, congelés
- grossistes-marchands de fruits congelés
- grossistes-marchands de tourtières congelées
- grossistes-marchands de pâtés de volailles congelés et emballés
- grossistes-marchands de soupes, congelées
- grossistes-marchands de légumes congelés
- grossistes-marchands de jus de fruits et concentrés (sauf congelés)
- grossistes-marchands de jus de fruits
- grossistes-marchands de zeste de fruit

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de préparations à base de fruits
- grossistes-marchands d'aliments santé
- grossistes-marchands de houblon, concentré
- grossistes-marchands de cornet de crème glacée
- grossistes-marchands de confitures, gelées et marmelades
- grossistes-marchands de macaroni
- grossistes-marchands de malt
- grossistes-marchands de sirop et sucre d'érable
- grossistes-marchands de margarine
- grossistes-marchands de nourritures sèches et d'épices nettoyées
- grossistes-marchands de pérogies congelés
- grossistes-marchands de mélasse
- grossistes-marchands de noix ou graines (p. ex., en conserve, rôties, salées)
- grossistes-marchands de poissons d'eau douce congelés et emballés
- grossistes-marchands de pains congelés, emballés
- grossistes-marchands de gâteaux congelés, emballés
- grossistes-marchands de poisson congelé, emballé
- grossistes-marchands d'aliments congelés, emballés
- grossistes-marchands de viandes congelées, emballées
- grossistes-marchands de volailles congelées, emballées
- grossistes-marchands de fruits de mer congelés, emballés
- grossistes-marchands d'aliments surgelés et emballés
- grossistes-marchands de jus surgelés et emballés
- grossistes-marchands de pâtisseries surgelées et emballées
- grossistes-marchands d'aliments précuits, surgelés et emballés
- grossistes-marchands de marinades, conserves et sauces
- grossistes-marchands de riz poli
- grossistes-marchands de maïs éclaté
- grossistes-marchands de croustilles et collations

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

- grossistes-marchands de bretzels (sauf congelé)
- grossistes-marchands de miel transformé
- grossistes-marchands de sucre raffiné
- grossistes-marchands de vinaigrettes à salade
- grossistes-marchands de sandwiches
- grossistes-marchands de sauces
- grossistes-marchands de soupes
- grossistes-marchands de spaghetti
- grossistes-marchands d'aliments spécialisés
- grossistes-marchands d'épices
- grossistes-marchands d'amidons
- grossistes-marchands de sucre et chocolat, préparations de (confiseries)
- grossistes-marchands de bonbons sucrés
- grossistes-marchands de sirops (sauf pour les fontaines)
- grossistes-marchands de thé
- grossistes-marchands d'huile de cuisson végétale
- grossistes-marchands de jus de légumes
- grossistes-marchands de matière grasse végétale
- grossistes-marchands de mouture humide de maïs
- grossistes-marchands de levures

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413210 Grossistes-marchands de boissons non alcoolisées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des boissons non alcoolisées.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de cidre de pomme (moins de 2.5% d'alcool)
- grossistes-marchands de concentrés de boisson
- grossistes-marchands d'embouteillage d'eaux minérales ou de source (non traitées)
- grossistes-marchands de boissons gazeuses
- distribution d'eau en bouteilles
- grossistes-marchands d'eaux minérales et de source
- grossistes-marchands de breuvages, boissons gazeuses
- grossistes-marchands de boissons rafraîchissantes

Exclusions :

- vendre en gros des jus de fruit (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413220 Grossistes-marchands de boissons alcoolisées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des boissons alcoolisées.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de boissons alcoolisées
- grossistes-marchands de ales
- grossistes-marchands de bières et autres liqueurs fermentées à base de malt
- grossistes-marchands de bières
- grossistes-marchands de vins et liqueurs en bouteilles
- grossistes-marchands d'embouteillage de vins achetés ailleurs
- grossistes-marchands de brandy
- grossistes-marchands de rafraîchissements (2.5% d'alcool ou plus)
- grossistes-marchands de boissons alcoolisées distillées
- grossistes-marchands de cidre (2.5% d'alcool ou plus)
- importateurs de boissons alcoolisées
- grossistes-marchands de liqueurs et vins
- grossistes-marchands de bière brune
- grossistes-marchands de cocktails alcoolisés, prémélangés
- grossistes-marchands de spiritueux (p. ex., distillés, alcool neutre, brandy)
- grossistes-marchands de rafraîchissements à base de vin, alcoolisés

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413310 Grossistes-marchands de cigarettes et de produits du tabac

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du tabac traité et des produits du tabac.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de cigarettes et de produits du tabac
- grossistes-marchands de cigares, cigarettes et tabac coupé
- grossistes-marchands de tabac séché ou transformé
- grossistes-marchands de cigarettes électroniques
- grossistes-marchands de tabac, produits manufacturés de
- grossistes-marchands de tabac (p. ex., à pipe, à chiquer, à fumer, à priser en poudre)

Exclusions :

- vendre en gros du tabac brut en feuille (voir 411190 Grossistes-marchands d'autres produits agricoles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
413410 Grossistes-marchands de cannabis

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les grossistes-marchands dont l'activité principale est le commerce de gros de cannabis brut et non transformé et de produits du cannabis.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de cannabis
- grossistes-marchands d'huile de cannabis
- grossistes-marchands de produits du cannabis
- grossistes-marchands de cannabis séché
- grossistes-marchands de produits de la marijuana
- grossistes-marchands de marijuana

Exclusions :

- produits du cannabis, commerce électronique de gros entre entreprises, commerce de gros (voir 419110 Commerce électronique de gros entre entreprises)
- agentes ou agents et courtières ou courtiers du commerce de gros de produits du cannabis (Voir 419120 Agentes ou agents et courtières ou courtiers du commerce de gros)
- vendre en gros du chanvre (voir 411190 Grossistes-marchands d'autres produits agricoles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

414110 Grossistes-marchands de vêtements et d'accessoires vestimentaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des vêtements et des accessoires vestimentaires pour adultes et pour enfants.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de vêtements d'athlétisme
- grossistes-marchands d'articles pour bébés
- grossistes-marchands de blouses
- grossistes-marchands de gilets pare-balles
- grossistes-marchands de vêtements pour enfants (sauf survêtements)
- importateur/exportateur de vêtements et d'accessoires vestimentaires, principalement pour hommes et garçons
- importateur/exportateur de vêtements et d'accessoires vestimentaires, principalement vêtement de dessus pour dames et enfants
- importateur/exportateur de vêtements et d'accessoires vestimentaires, principalement sous-vêtement et articles chaussants pour dames et enfants
- grossistes-marchands de vêtements et d'accessoires vestimentaires
- grossistes-marchands de corsets
- grossistes-marchands de couches pour bébés (sauf en papier)
- grossistes-marchands de fourrures apprêtées
- grossistes-marchands de robes
- grossistes-marchands de vêtements de maintien (p. ex., sous-vêtements, lingerie)
- grossistes-marchands de vêtements de fourrure
- grossistes-marchands de manteaux, vestons et accessoires de fourrure
- fourreurs, grossistes-marchands
- grossistes-marchands de sacs à main et portefeuilles
- grossistes-marchands de chapeaux (c.-à-d. pour dames, jeunes filles, fillettes, enfants et nourrissons (bébés))
- grossistes-marchands de vêtements pour nourrissons (bébés)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands d'articles de tricot
- grossistes-marchands de lingerie
- grossistes-marchands de ceintures pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de vêtements de plage pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de casquettes pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de vêtements sport pour hommes et garçons
- grossistes-marchands d'accessoires, vêtements, hommes et garçons
- grossistes-marchands de vêtements et mercerie pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de vêtements, hommes et garçons
- grossistes-marchands de manteaux, hommes et garçons
- grossistes-marchands de vêtements de toilette ou habillés pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de gants (de n'importe quel matériau) pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de mouchoirs pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de chapeaux et casquettes pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de bas pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de vêtements de cuir et doublés de mouton pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de mitaines pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de cache-nez pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de cache-col pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de survêtements pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de pardessus pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de manteaux de pluie pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de robes de chambre pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de foulards pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de chemises pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de vêtements de nuit pour hommes et garçons

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de vestons sports et pantalons tout-aller pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de vêtements de sport pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de complets pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de cravates pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de pantalons pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de parapluies pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de sous-vêtements pour hommes et garçons
- grossistes-marchands d'uniformes pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de vêtements de dessus imperméabilisés pour hommes et garçons
- grossistes-marchands de vêtements de travail pour hommes et garçons
- grossistes-marchands d'articles de modiste
- grossistes-marchands de jupes
- grossistes-marchands de vêtements unisexes
- grossistes-marchands de mouchoirs, dames et enfants
- grossistes-marchands de vêtements de sport, dames et enfants
- grossistes-marchands de bourses pour dames, jeunes filles et enfants
- grossistes-marchands de casquettes et robes, dames et enfants
- grossistes-marchands de casquettes, dames et enfants
- grossistes-marchands de jaquettes d'hôpital, dames et enfants
- grossistes-marchands d'uniformes de karaté, dames et enfants
- grossistes-marchands de vêtements de cuir et doublés de mouton, dames et enfants
- grossistes-marchands de manteaux de pluie, dames et enfants
- grossistes-marchands de peignoirs et robes, dames et enfants
- grossistes-marchands d'uniformes, dames et enfants
- grossistes-marchands de vêtements de dessus imperméabilisés, dames et enfants
- grossistes-marchands de vêtements de plage pour dames et jeunes filles

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de ceintures, articles personnels pour dames et jeunes filles
- grossistes-marchands de manteaux, dames, enfants et nourrissons (bébés)
- grossistes-marchands d'ensembles coordonnés, dames, enfants et nourrissons (bébés)
- grossistes-marchands de mitaines, dames, enfants et nourrissons (bébés)
- grossistes-marchands de vêtements de nuit pour dames, enfants et nourrissons (bébés)
- grossistes-marchands d'accessoires de vêtement, dames, enfants et nourrissons (bébés)
- grossistes-marchands de survêtements pour dames, enfants et nourrissons (bébés)
- grossistes-marchands d'accessoires vestimentaires (sauf chaussures), dames, enfants et nourrissons (bébés)
- grossistes-marchands d'accessoires de vêtements pour dames, jeunes filles et enfants
- grossistes-marchands de manteaux pour dames, jeunes filles et enfants
- grossistes-marchands de gants pour dames, jeunes filles et enfants
- grossistes-marchands de bas et chaussettes pour dames, jeunes filles et enfants
- grossistes-marchands de bas-culottes pour dames, jeunes filles et enfants
- grossistes-marchands de foulards et cache-col pour dames, jeunes filles et enfants
- grossistes-marchands de vêtements de nuit pour dames, jeunes filles et enfants
- grossistes-marchands de tailleurs et pantalons de tailleur pour dames, jeunes filles et enfants
- grossistes-marchands de sous-vêtements pour dames, jeunes filles et enfants

Exclusions :

- grossistes-marchands de produits hygiéniques en papier (voir 418220 Grossistes-marchands d'autres papiers et de produits en plastique jetables)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de chaussures pour dames, fillettes et bébés (voir 414120 Grossistes-marchands de chaussures)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414120 Grossistes-marchands de chaussures

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des chaussures.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de chaussures (p. ex., athlétisme, bottes, couvre-chaussures, souliers, pantoufles)
- grossistes-marchands de chaussures (p. ex., plastique, caoutchouc, cuir, imperméable)
- grossistes-marchands de chaussures pour hommes, dames et enfants
- grossistes-marchands d'accessoires de souliers

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414130 Grossistes-marchands de tissus à la pièce et d'articles de mercerie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du tissu à la pièce et divers articles de mercerie.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de garnitures, costume
- grossistes-marchands de tissus pour automobile
- grossistes-marchands de ceintures et boucles de ceinture, kit d'assemblage
- grossistes-marchands de tissus à armatures larges
- grossistes-marchands de toile d'emballage
- grossistes-marchands de boutons
- grossistes-marchands de tissus circulaires tricotés
- grossistes-marchands d'agrafes de vêtements
- grossistes-marchands de patrons pour vêtements
- grossistes-marchands de tissus enduits
- grossistes-marchands de fil de coton
- grossistes-marchands de draperie
- grossistes-marchands de tissus et articles de mercerie
- grossistes-marchands d'étoffes et tissu à la pièce
- grossistes-marchands de feutre
- grossistes-marchands de fibres de verre, tissus en
- grossistes-marchands de cheveux, accessoires
- grossistes-marchands de chapeaux et casquettes, matériel de
- importateurs de tissus à la pièce et d'articles de mercerie, grossistes-marchands
- grossistes-marchands de fil industriel
- grossistes-marchands de tissus de tricot
- grossistes-marchands de fil pour tricotage
- grossistes-marchands de dentelles

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de modiste, fournitures pour
- grossistes-marchands de tissus étroits
- grossistes-marchands de tulle, articles de
- grossistes-marchands de mercerie
- grossistes-marchands de tissus à la pièce (p. ex., textile, synthétique, coton, soie, rayonne)
- grossistes-marchands de matériel tressé, tissu à la pièce
- grossistes-marchands d'étoffe tricotée, tissu à la pièce
- grossistes-marchands de matériel synthétique, tissu à la pièce
- grossistes-marchands de tissus à la pièce, tissés (jute, étoffe, lin, nylon)
- grossistes-marchands de fil de rayonne
- grossistes-marchands d'accessoires de couture
- grossistes-marchands de fil à coudre (sauf industriel)
- grossistes-marchands d'épaulettes
- grossistes-marchands de fil de soie
- grossistes-marchands de soie, fil de
- grossistes-marchands de reliure en textile
- grossistes-marchands de tissus en textile
- grossistes-marchands de textile, tissus de
- grossistes-marchands de rubans en textile
- grossistes-marchands d'articles de rubanerie, textile
- grossistes-marchands de bande textile
- grossistes-marchands de tissus à la verge
- grossistes-marchands de fil
- grossistes-marchands de tricots à mailles jetés
- grossistes-marchands de tricots en trames
- grossistes-marchands de tissu à la pièce de lainage cardé et peigné
- grossistes-marchands de fil de laine cardé et peigné
- grossistes-marchands de toile à beurre tissée

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414130 Grossistes-marchands de tissus à la pièce et d'articles de mercerie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

- grossistes-marchands d'étiquettes tissées
- grossistes-marchands d'étoffes façonnées
- grossistes-marchands de filés et fils
- grossistes-marchands de filés pour tricot
- grossistes-marchands de fermetures à glissière

Exclusions :

- grossistes-marchands de fil à coudre industriel (voir 417230 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures industriels)
- vendre en gros du linge de maison et des tentures (voir 414330 Grossistes-marchands de linge de maison, de tentures et d'autres textiles domestiques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414210 Grossistes-marchands de matériel de divertissement au foyer

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des équipements de divertissement au foyer neufs, et leurs pièces.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'amplificateurs, haut-parleurs et équipement relatif au son
- grossistes-marchands de systèmes acoustiques
- grossistes-marchands de systèmes de son ménagers
- grossistes-marchands de magnétoscopes ménagers
- grossistes-marchands de jeux électroniques sur téléviseurs
- grossistes-marchands de lecteurs de bande et enregistreuses domestiques
- grossistes-marchands de radios domestiques
- grossistes-marchands de phonographes (sauf fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie)
- grossistes-marchands de magnétophones et enregistreurs à cassette portatifs
- grossistes-marchands de radio et phonographe combinés
- grossistes-marchands d'équipement de stéréo
- grossistes-marchands de téléviseurs
- grossistes-marchands de lecteur de vidéodisques
- grossistes-marchands de jeu vidéo

Exclusions :

- grossistes-marchands de phonographes payants (voir 417920 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissements de service)
- vendre en gros des ordinateurs et des logiciels de série (voir 417310 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série)
- vendre en gros du matériel de divertissement d'occasion et les pièces (voir 418930 Grossistes-marchands de marchandises d'occasion (sauf les machines et les produits automobiles))

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des appareils ménagers électriques neufs, gros et petits.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de système d'aspirateur central (ménager)
- grossistes-marchands de lave-vaisselle électrique à usage domestique
- grossistes-marchands de ventilateurs électriques domestiques
- grossistes-marchands de réfrigérateurs électriques à usage domestique
- grossistes-marchands de machines à coudre électriques à usage domestique
- grossistes-marchands de poêles électriques à usage domestique
- grossistes-marchands d'aspirateurs ménagers électriques
- grossistes-marchands de laveuses électriques à usage domestique
- grossistes-marchands d'appareils de soins de beauté électriques
- grossistes-marchands de couvertures électriques
- grossistes-marchands d'horloges électriques
- grossistes-marchands de fers à friser électriques
- grossistes-marchands de broyeurs à déchet électriques
- grossistes-marchands de machines domestiques électriques
- grossistes-marchands d'articles de ménages électriques et ventilateurs à usage domestique
- grossistes-marchands de fers à repasser électriques
- grossistes-marchands d'appareils électriques de cuisine (p. ex., grille-pain, bouilloires, fers à repasser)
- grossistes-marchands de percolateurs électriques
- grossistes-marchands d'appareils de soins personnels (p. ex., séchoirs à cheveux, rasoirs, brosses à dents), électriques
- grossistes-marchands de cuisinières et poêles électriques
- grossistes-marchands de rasoirs électriques

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

- grossistes-marchands de brosses à dents électriques
- grossistes-marchands de gaufriers électriques
- grossistes-marchands d'appareils électriques, ménagers
- grossistes-marchands de détecteurs de fumée électriques, résidentiels
- grossistes-marchands de fourneau, plaque de cuisson ou de chauffage, ménagers, électriques
- grossistes-marchands de congélateurs domestiques
- grossistes-marchands de fours à micro-ondes à usage domestique
- grossistes-marchands d'aspirateurs ménagers
- grossistes-marchands d'aspirateurs, système d' (central), ménagers
- grossistes-marchands de fours à micro-ondes et à convection
- grossistes-marchands d'appareils électriques à usage domestique, neufs et usagés
- grossistes-marchands de radiateurs électriques, portatifs
- grossistes-marchands de humidificateurs et déshumidificateurs portatifs
- grossistes-marchands de répondeurs téléphoniques
- grossistes-marchands de climatiseurs électriques pour fenêtre, à usage domestique

Exclusions :

- vendre en gros des appareils fonctionnant au gaz (voir 416120 Grossistes-marchands de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation)
- vendre en gros du matériel de restauration et d'hôtellerie (voir 417920 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissements de service)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414310 Grossistes-marchands de porcelaine, verrerie, faïence et poterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de la porcelaine, de la verrerie, de la faïence et de la poterie pour usage domestique.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'ustensiles de cuisine et articles de table en céramique
- grossistes-marchands de porcelaine et verrerie de maison
- grossistes-marchands de produits de faïence, de poterie, de céramique et de terre cuite pour la maison

Exclusions :

- vendre en gros de la coutellerie autre qu'en métal précieux (voir 414390 Grossistes-marchands d'autres accessoires de maison)
- vendre en gros de la coutellerie en métal précieux (voir 414410 Grossistes-marchands de bijoux et de montres)
- vendre en gros des articles de restaurant et d'hôtel (voir 417920 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissements de service)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414320 Grossistes-marchands de revêtements de sol

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des revêtements de sol.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de tapis et fournitures pour tapis
- grossistes-marchands de revêtements de sol (p. ex., carpettes, tapis d'escalier, carreaux de tapis)
- grossistes-marchands de carreaux de parquet (sauf céramique)
- grossistes-marchands de revêtements de sol en linoléum

Exclusions :

- grossistes-marchands de carreaux en céramique pour le sol et le mur (voir 416390 Grossistes-marchands de gammes spécialisées de fournitures de construction)
- vendre en gros des planchers de bois franc (voir 416320 Grossistes-marchands de bois d'oeuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

414330 Grossistes-marchands de linge de maison, de tentures et d'autres textiles domestiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du linge de maison, des tentures et d'autres textiles domestiques.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de descentes de bain et ensembles de salles de bain
- grossistes-marchands de couvertures de lit
- grossistes-marchands de couvre-lits
- grossistes-marchands de couvertures (sauf électriques)
- grossistes-marchands d'accessoires décoratifs de rideaux et de tentures
- grossistes-marchands de rideaux
- grossistes-marchands de coussins et oreillers
- grossistes-marchands de tentures
- grossistes-marchands de couvertures et protecteurs de meubles
- grossistes-marchands de tapisseries, accessoires ménagers d'ameublement
- grossistes-marchands de lingerie de maison
- grossistes-marchands de housses d'oreillers et de draps
- grossistes-marchands de housses (meubles)
- grossistes-marchands de lingeries de table
- grossistes-marchands de nappes
- grossistes-marchands de draps, textiles
- grossistes-marchands de serviettes

Exclusions :

- grossistes-marchands de radiateurs électriques portatifs (voir 414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

414330 Grossistes-marchands de linge de maison, de tentures et d'autres textiles domestiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414390 Grossistes-marchands d'autres accessoires de maison

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre en gros du mobilier et d'autres accessoires de maison.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'articles en aluminium
- grossistes-marchands d'objets d'art
- grossistes-marchands de meubles en bambou
- grossistes-marchands de meubles de chambre à coucher
- grossistes-marchands de sommiers
- grossistes-marchands de stores à enroulement automatique (sauf en textile)
- grossistes-marchands d'accessoires décoratifs de fenêtre
- grossistes-marchands de meubles de salle à dîner et de salon
- grossistes-marchands d'accessoires d'art pour l'ameublement
- grossistes-marchands d'articles d'art et de décoration de maison
- grossistes-marchands de paniers, boîtes, canettes et sacs d'usage domestique
- grossistes-marchands de conteneurs domestiques
- grossistes-marchands de coutellerie de maison
- grossistes-marchands d'articles domestiques pour la préparation et la conservation des aliments
- grossistes-marchands de meubles de maison
- grossistes-marchands d'ustensiles de cuisine domestiques
- grossistes-marchands de plateaux d'usage domestique
- grossistes-marchands de décorations murales de maison
- grossistes-marchands de meubles de cuisine
- grossistes-marchands d'ustensiles et outils de cuisine (sauf services en métal précieux)
- grossistes-marchands de vaisselles (sauf en terre cuite)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de meubles de jardin
- grossistes-marchands de matelas et sommiers
- grossistes-marchands d'articles en étain
- grossistes-marchands de casseroles et marmites, métal
- grossistes-marchands de miroirs (sauf automobile)
- grossistes-marchands de chaises de bureaux et d'édifices publics
- grossistes-marchands de meubles pour bureaux, restaurants et édifices publics
- grossistes-marchands de meubles de patio
- grossistes-marchands de cadres, peintures et miroirs
- grossistes-marchands de meubles pour édifice public
- grossistes-marchands de meubles en rotin
- grossistes-marchands de meubles inachevés
- grossistes-marchands de stores verticaux
- grossistes-marchands de lits d'eau
- commerce de gros d'une combinaison d'accessoires d'ameublement sans aucune prédominance
- grossistes-marchands de stores de fenêtres et jalousies

Exclusions :

- grossistes-marchands d'accessoires d'automobile (sauf pneus et chambres à air) (voir 415290 Grossistes-marchands d'autres pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles)
- grossistes-marchands de produits de faïence, de poterie, de céramique et de terre cuite pour la maison (voir 414310 Grossistes-marchands de porcelaine, verrerie, faïence et poterie)
- grossistes-marchands de couverts et ustensiles de table en argent sterling et plaqués en argent (voir 414410 Grossistes-marchands de bijoux et de montres)
- vendre en gros literie, tentures et autres textiles domestiques (voir 414330 Grossistes-marchands de linge de maison, de tentures et d'autres textiles domestiques)
- vendre en gros des moquettes et autres revêtements de sol (voir 414320 Grossistes-marchands de revêtements de sol)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vendre en gros porcelaine, verrerie, articles de cuisine et de table (voir 414310 Grossistes-marchands de porcelaine, verrerie, faïence et poterie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414410 Grossistes-marchands de bijoux et de montres

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des bijoux, des pierres gemmes travaillées, des montres, de l'argenterie, et des couverts, plats de service et coutellerie fabriqués en métal précieux.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de bracelets en imitation et en métal précieux
- grossistes-marchands de monnaies
- grossistes-marchands de bijoux de fantaisie
- grossistes-marchands de diamants (gemmes) travaillés
- grossistes-marchands de pierres précieuses (gemmes) travaillées
- grossistes-marchands de pierres précieuses travaillées
- grossistes-marchands de bijoux en or, argent et platine
- grossistes-marchands de diamants de bijouterie
- grossistes-marchands d'imitation de pierres et de perles de bijouterie
- grossistes-marchands de bijoux
- grossistes-marchands d'épinglettes
- grossistes-marchands d'horloges mécaniques
- grossistes-marchands de médaillons
- grossistes-marchands de perles
- grossistes-marchands de pièces de bijouterie en métal précieux
- grossistes-marchands de bijoux en métal précieux
- grossistes-marchands de colliers en métal précieux
- grossistes-marchands d'ustensiles plaqués de métal précieux
- grossistes-marchands de bijoux avec pierre précieuse
- grossistes-marchands d'argenterie et ustensiles plaqués
- grossistes-marchands de couverts et ustensiles de table en argent sterling et plaqués en argent

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de couverts de table en argent sterling et plaqués en argent
- grossistes-marchands de trophées
- grossistes-marchands de boîtiers de montre
- grossistes-marchands de montres

Exclusions :

- réparer des bijoux et montres (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)
- vendre en gros de la coutellerie autre qu'en métal précieux (voir 414390 Grossistes-marchands d'autres accessoires de maison)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414420 Grossistes-marchands de livres, de périodiques et de journaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros livres, périodiques et journaux.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'atlas
- grossistes-marchands de livres et brochures
- grossistes-marchands de livres format électronique (p. ex., CD ou cassette)
- grossistes-marchands de livres d'images pour enfants
- grossistes-marchands de dictionnaires
- grossistes-marchands d'encyclopédies
- grossistes-marchands de livres de fiction
- grossistes-marchands de revues
- grossistes-marchands de cartes
- grossistes-marchands de marchands de journaux
- grossistes-marchands de journaux
- grossistes-marchands de périodiques
- grossistes-marchands de livres de poche
- grossistes-marchands de livres religieux
- grossistes-marchands de manuels scolaires
- grossistes-marchands de livres techniques et professionnels
- grossistes-marchands de manuel, dictionnaire et encyclopédie

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414430 Grossistes-marchands de matériel et fournitures photographiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du matériel et des fournitures photographiques.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'équipement et fournitures pour appareils photographiques
- grossistes-marchands d'appareils de chambre noire et de développement photographiques
- grossistes-marchands de matériel de développement et de finition de films
- grossistes-marchands de matériel de projection, d'appareils et accessoires de film ménager
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de caméras pour film ménager
- grossistes-marchands d'enregistreuse d'identité pour vérification photographique et des empreintes digitales
- grossistes-marchands de matériel de finissage photographique
- grossistes-marchands de matériel et fournitures d'appareils photographiques et projecteurs
- grossistes-marchands de produits chimiques de photographie
- grossistes-marchands de matériel d'agrandissement photographique
- grossistes-marchands de pellicules et plaques photographiques
- grossistes-marchands de pellicules photographiques
- grossistes-marchands de papier et tissu photographiques
- grossistes-marchands d'imprimerie photographique, appareils d'
- grossistes-marchands d'appareils de projection photographiques (p. ex., film de cinéma, diapositives)
- grossistes-marchands de matériel de développement et finition photographiques

Exclusions :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414430 Grossistes-marchands de matériel et fournitures photographiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414440 Grossistes-marchands d'enregistrements sonores

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des enregistrements sonores sous toutes les formes.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de cassettes, bandes et disques compacts (CD) de musique
- grossistes-marchands de disques de phonographe
- grossistes-marchands de cassettes et bandes audio préenregistrées

Exclusions :

- assurer la diffusion, la promotion et la distribution d'enregistrements sonores effectués à partir d'originaux qu'ils produisent ou qu'ils achètent, qu'ils louent ou qu'ils acquièrent sous licence d'un autre établissement (voir 512250 Production et distribution d'enregistrements)
- vendre en gros des bandes vidéo musicales (voir 414450 Grossistes-marchands d'enregistrements vidéo)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414450 Grossistes-marchands d'enregistrements vidéo

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des enregistrements vidéo.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de vidéodisques numériques préenregistrés (DVD)
- grossistes-marchands de bandes ou cassettes vidéos enregistrées (c.-à-d., films)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414460 Grossistes-marchands de jouets et d'articles de passe-temps

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros jouets et articles de passe-temps.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de fournitures de bingo
- grossistes-marchands de jeux de table
- grossistes-marchands de jeux de cartes
- grossistes-marchands d'ensembles d'artisanat
- grossistes-marchands de poupées
- grossistes-marchands de feux d'artifice
- grossistes-marchands de jeux et jouets
- grossistes-marchands d'articles d'artisanat et de passe-temps
- grossistes-marchands de nécessaire pour construction de modèles
- grossistes-marchands de nécessaire pour modèles
- grossistes-marchands de balles à jouer
- grossistes-marchands de cartes à jouer
- grossistes-marchands de casse-tête
- grossistes-marchands de jeux ou matériel scientifiques
- grossistes-marchands de meubles et articles ménagers, jouets

Exclusions :

- vendre en gros des jeux vidéo (voir 414210 Grossistes-marchands de matériel de divertissement au foyer)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414470 Grossistes-marchands d'articles de divertissement et de sport

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des articles de divertissement et de sport.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de tir à l'arc
- grossistes-marchands d'appâts artificiels
- grossistes-marchands d'articles d'athlétisme et de sport
- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de baseball
- grossistes-marchands de pneus et chambres à air pour bicyclettes
- grossistes-marchands de bicyclettes (sauf motorisées)
- grossistes-marchands d'équipements et fournitures de billard
- grossistes-marchands d'accessoires et fournitures de quilles
- grossistes-marchands d'équipement pour quilles
- grossistes-marchands de tentes et équipements de camping
- grossistes-marchands de go-karts, jouets pour enfants
- grossistes-marchands de véhicules pour enfants
- grossistes-marchands de fournitures de curling
- grossistes-marchands d'articles de sports de plein air
- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de pêche (sauf commercial)
- grossistes-marchands d'équipement pour mise en forme
- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de football
- grossistes-marchands de voiturettes de golf (sauf motorisées)
- grossistes-marchands d'équipements et fournitures de golf
- grossistes-marchands de fusils (équipement de sport)
- grossistes-marchands d'équipement de gymnase
- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de hockey
- grossistes-marchands de jacuzzis
- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de chasse

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414470 Grossistes-marchands d'articles de divertissement et de sport

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

- grossistes-marchands d'équipement de ski
- grossistes-marchands d'armes à feu et munitions, équipement sportif
- grossistes-marchands d'articles de sports
- grossistes-marchands d'équipement de sports
- grossistes-marchands de piscines, équipement et fournitures
- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de tennis
- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de pistes d'athlétisme
- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de tir aux pigeons
- grossistes-marchands d'équipement de sport de plongé

Exclusions :

- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de pêche commerciale (voir 417990 Grossistes-marchands de tous les autres machines, matériel et fournitures)
- grossistes-marchands de voiturettes motorisées de golf (voir 417990 Grossistes-marchands de tous les autres machines, matériel et fournitures)
- vendre en gros des motoneiges, remorques de camping, motocyclettes et bateaux de plaisance (voir 415190 Grossistes-marchands de véhicules de plaisance et d'autres véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414510 Grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des médicaments contrôlés et des articles de pharmacie.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de produits pour la santé animale (p. ex., vaccins, produits pharmaceutiques)
- grossistes-marchands de préparations antiacides
- grossistes-marchands d'antibiotiques
- grossistes-marchands de préparations antiseptiques
- grossistes-marchands de médicaments bactériologiques
- grossistes-marchands de médicaments biologiques
- grossistes-marchands de plasma sanguin
- grossistes-marchands de médicaments dermatologiques
- grossistes-marchands de préparations de médicaments
- grossistes-marchands de médicaments brevetés
- grossistes-marchands de suppléments alimentaires pour humain
- grossistes-marchands de médicaments hématopoïétiques
- grossistes-marchands de suppléments à base de plantes
- grossistes-marchands de médicaments hormonaux
- grossistes-marchands de laxatifs
- grossistes-marchands de médicinaux et botaniques
- grossistes-marchands de médications narcotiques
- grossistes-marchands de préparations pharmaceutiques
- grossistes-marchands de médicaments sur ordonnance
- grossistes-marchands de médicaments de prescription
- grossistes-marchands de spécialités pharmaceutiques (brevetés)
- grossistes-marchands d'isotopes radioactifs pharmaceutiques
- grossistes-marchands de vitamines

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
414510 Grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

414520 Grossistes-marchands d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros articles de toilette, cosmétiques et articles divers de pharmacie.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de sparadraps
- grossistes-marchands de bandages, pansements et gazes
- grossistes-marchands d'huiles et sels de bain
- grossistes-marchands de produits et fournitures de beauté
- grossistes-marchands de produits pour soins du corps
- grossistes-marchands de cosmétiques
- grossistes-marchands de crèmes, lotions et produits de beauté
- grossistes-marchands de produits de soins dentaires
- grossistes-marchands de dentifrices
- grossistes-marchands de produits pharmaceutiques en caoutchouc
- grossistes-marchands de produits pharmaceutiques divers
- grossistes-marchands de fournitures de premiers soins
- grossistes-marchands d'aides pour les pieds
- grossistes-marchands de produits pour soigner les cheveux (p. ex., fixatifs, shampooings, colorants, teintures, brillantines, lotions)
- grossistes-marchands de produits capillaires
- grossistes-marchands de produits de manucure
- grossistes-marchands de verres médicaux
- grossistes-marchands de produits médicaux en caoutchouc
- grossistes-marchands d'armoires contenant divers produits pharmaceutiques
- grossistes-marchands de rasoirs et lames (sauf électriques)
- grossistes-marchands de herbes médicinales, non d'ordonnance
- grossistes-marchands de produits d'hygiène buccale
- grossistes-marchands de parfums et fragrances

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de désodorisants personnels
- grossistes-marchands de produits sanitaires personnels
- grossistes-marchands de produits pour la barbe
- grossistes-marchands de produits pour les soins de la peau
- grossistes-marchands de savons de toilette
- grossistes-marchands d'accessoires de toilette
- grossistes-marchands de produits de toilette
- grossistes-marchands d'eaux de toilette et de cologne
- grossistes-marchands d'articles de toilette
- grossistes-marchands de brosses à dents (sauf électriques)
- grossistes-marchands de pâtes à dent

Exclusions :

- grossistes-marchands de brosses à dents électriques (voir 414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers)
- vendre en gros des savons pour la lessive, des détergents et produits de nettoyage (voir 418410 Grossistes-marchands de produits chimiques et de produits analogues (sauf agricoles))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

415110 Grossistes-marchands d'automobiles et de camions légers neufs et d'occasion

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros automobiles, camions légers, véhicules de sport et mini-fourgonnettes, neufs et d'occasion.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'ambulances
- encanteurs d'automobiles, avec installations, inaccessibles au grand public
- grossistes-marchands d'automobiles (voitures) neuves ou usagées

Exclusions :

- vendre en gros poids lourds, tracteurs routiers et autobus neufs et d'occasion (voir 415120 Grossistes-marchands de camions, de tracteurs routiers et d'autobus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

415120 Grossistes-marchands de camions, de tracteurs routiers et d'autobus

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des poids lourds, tracteurs routiers et autobus, neufs et d'occasion.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'autobus
- grossistes-marchands de camion à benne
- grossistes-marchands de camions routiers (utilisés sur les routes)
- grossistes-marchands de camions-nacelles
- grossistes-marchands d'autocars
- grossistes-marchands de tracteurs routiers
- grossistes-marchands d'autobus scolaires
- grossistes-marchands de camions et autobus

Exclusions :

- réparer des camions, tracteurs routiers et autobus (voir 8111 Réparation et entretien de véhicules automobiles)
- vendre en gros des automobiles, camions légers, véhicules de sport et mini-fourgonnettes, neufs et d'occasion (voir 415110 Grossistes-marchands d'automobiles et de camions légers neufs et d'occasion)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

415190 Grossistes-marchands de véhicules de plaisance et d'autres véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des véhicules récréatifs motorisés et des remorques de camping.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de véhicules tout terrain (VTT)
- grossistes-marchands de carrosseries d'automobiles
- grossistes-marchands de remorques et semi-remorques, véhicule moteur, commerciales
- grossistes-marchands de vélomoteurs
- grossistes-marchands de caravanes motorisées
- grossistes-marchands de scooters
- grossistes-marchands de camionnette de camping, véhicule automobile
- grossistes-marchands de motocyclettes
- grossistes-marchands de go-karts professionnels motorisés
- grossistes-marchands de remorques pour camions, neuves ou usagées
- grossistes-marchands de tentes-caravanes
- grossistes-marchands de véhicules récréatifs et à usage particulier
- grossistes-marchands de véhicules récréatifs (VR)
- grossistes-marchands de motoneiges
- grossistes-marchands de tentes-roulottes
- grossistes-marchands de remorques pour automobiles à passagers
- grossistes-marchands de roulottes de tourisme (p. ex., tentes-roulottes)
- grossistes-marchands de boîtes pour camion (p. ex., à bascule, à utilités, de service)
- grossistes-marchands de camion-remorques

Exclusions :

- vendre en gros des maisons mobiles (roulottes) (voir 418990 Tous les autres

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

grossistes-marchands)

- vendre en gros des bateaux de plaisance (voir 417990 Grossistes-marchands de tous les autres machines, matériel et fournitures)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
415210 Grossistes-marchands de pneus

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des pneus et des chambres à air pour tous les véhicules.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de matériaux de réparation pour pneus et chambres à air
- grossistes-marchands de pneus et chambres à air (p. ex., automobile, camion, véhicule à moteur)
- grossistes-marchands de pneus et chambres à air pour motocyclettes
- grossistes-marchands de pneus usagés (sauf rebut)

Exclusions :

- remettre des pneus à neuf (voir 326210 Fabrication de pneus)
- grossistes-marchands de déchets de caoutchouc et rebut de pneus (voir 418190 Grossistes-marchands d'autres matières recyclables)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

415290 Grossistes-marchands d'autres pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des pièces et des accessoires neufs et remis à neuf pour automobiles, des fournitures pour les carrossiers et rembourreurs, et des produits chimiques automobiles.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de fournitures pour les ateliers de carrosserie
- grossistes-marchands d'accessoires d'automobile (sauf pneus et chambres à air)
- grossistes-marchands de vitres d'automobile neuves
- grossistes-marchands de matériel de climatisation et de contrôle de la pollution atmosphérique, automobile
- grossistes-marchands d'antigel d'automobile
- grossistes-marchands de préparations antidétonantes pour automobile
- grossistes-marchands de composés de traitement de carrosserie d'automobile
- grossistes-marchands de liquide pour freins d'automobile
- grossistes-marchands de produits chimiques pour automobiles
- grossistes-marchands de composés pour radiateur d'automobile
- grossistes-marchands de housses
- grossistes-marchands d'additif d'essence
- grossistes marchands de pièces pour semi-remorques
- grossistes-marchands de démarreurs à distance pour véhicules automobiles
- grossistes-marchands de filtres (c.-à-d., air, huile), véhicule automobile
- grossistes-marchands d'unités réfrigérantes pour véhicules automobiles
- grossistes-marchands de régulateurs de tension pour véhicules automobiles
- grossistes-marchands d'accessoires d'automobile
- grossistes-marchands de climatiseurs neufs pour automobiles
- grossistes-marchands de batteries neuves d'automobile
- grossistes-marchands de moteurs, équipements électriques, automobiles

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de moteurs neufs d'automobile
- grossistes-marchands de pièces neuves d'automobiles
- grossistes-marchands de pressages pour l'automobile
- grossistes-marchands de fournitures pour automobile
- grossistes-marchands de pièces et accessoires neufs pour véhicules automobiles
- grossistes-marchands de radios et magnétophones neufs pour véhicules automobiles
- grossistes-marchands de systèmes de son, véhicules automobiles, neufs
- grossistes-marchands de pièces de motocyclette
- grossistes-marchands de pièces neuves pour camion
- grossistes-marchands de roues de véhicules automobiles, neuves
- grossistes-marchands d'huile additive
- grossistes-marchands de ceintures de sécurité
- grossistes-marchands de moteurs de motoneige
- grossistes-marchands de pièces de motoneige

Exclusions :

- grossistes-marchands de pneus et chambres à air pour automobile (voir 415210 Grossistes-marchands de pneus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

415310 Grossistes-marchands de pièces et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à démonter des automobiles et à vendre en gros des pièces et des accessoires d'occasion pour véhicules automobiles. Généralement, ces établissements vendent aussi des automobiles démontées aux ferrailleurs.

Exemples inclus :

- démontage de véhicules automobiles pour la vente de pièces usagées
- grossistes-marchands de pièces d'automobiles usagées
- grossistes-marchands de pièces usagées pour véhicule automobile (recycleurs)
- grossistes-marchands de pièces de motocyclettes usagées

Exclusions :

- compacter des automobiles pour le recyclage du métal (voir 418110 Grossistes-marchands de métaux recyclables)
- remettre à neuf des moteurs d'automobile en usine (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)
- remettre à neuf des transmissions en usine (voir 336350 Fabrication de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles)
- réparer et remplacer des transmissions (voir 81111 Réparation et entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

416110 Grossistes-marchands de fils et de fournitures électriques de construction

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des fournitures et du matériel de construction électriques.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'appareils électriques d'alarme (sauf systèmes électroniques)
- grossistes-marchands de systèmes de signaux d'alarme
- grossistes-marchands de fils et câbles isolés pour bobines relais, construction et énergie
- grossistes-marchands de barres omnibus et conduits de chariots
- grossistes-marchands de canalisations pour câbles
- grossistes-marchands de câbles isolés
- grossistes-marchands de condensateurs (sauf électroniques)
- grossistes-marchands de disjoncteurs
- grossistes-marchands de câble coaxial
- grossistes-marchands de canalisations pour fils et câbles électriques
- grossistes-marchands de conduits et canalisations
- grossistes-marchands de transformateurs de distribution
- grossistes-marchands de dispositifs électriques pour le contrôle des insectes
- grossistes-marchands de pièces et accessoires de lampes et appareils d'éclairage électriques
- grossistes-marchands d'ampoules électriques
- grossistes-marchands de matériel de distribution et de contrôle d'éclairage électrique
- grossistes-marchands de contrôles électriques de moteur
- grossistes-marchands de moteurs électriques
- grossistes-marchands de matériel de puissance électrique
- grossistes-marchands de matériel électrique de transmission de puissance
- grossistes-marchands de moteur de démarrage électrique

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de transformateurs électriques
- grossistes-marchands de boîtes et raccords électriques
- grossistes-marchands de matériel électrique de construction
- grossistes-marchands d'équipement de distribution électrique
- grossistes-marchands de panneaux de contrôle de distribution électrique
- grossistes-marchands de tableau de contrôle, distribution d'électricité
- grossistes-marchands de dispositifs de suspension et d'attaches électriques
- grossistes-marchands d'instruments électriques
- grossistes-marchands d'isolateurs électriques
- grossistes-marchands de pattes de fixation et prises électriques
- grossistes-marchands de matériel électrique de mesure et essai (sauf automobile)
- grossistes-marchands de matériaux et fournitures électriques non porteurs de courant
- grossistes-marchands de matériel électrique de centrale
- grossistes-marchands de matériel de branchement électrique
- grossistes-marchands de matériel électrique de signalisation
- grossistes-marchands de dispositifs de câblage et fournitures électriques
- grossistes-marchands de matériel électrique de commutation et protection
- grossistes-marchands de matériel de transmission d'électricité
- grossistes-marchands de dispositifs de câblage électrique et matériaux électriques de construction
- grossistes-marchands d'instruments de mesure d'électricité
- grossistes-marchands de lampes de poche
- grossistes-marchands de fusibles et accessoires
- grossistes-marchands de générateurs d'électricité
- grossistes-marchands de contrôle de moteur industriel
- grossistes-marchands de fil isolé
- grossistes-marchands de câbles métalliques ou câbles isolés

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de matériel de construction électrique, intérieur et extérieur
- grossistes-marchands de fils et câbles intérieurs
- grossistes-marchands de matériaux de câblage intérieur
- grossistes-marchands d'ampoules pour lampes
- grossistes-marchands de lampes et appareils d'éclairage (p. ex., de plancher, de boudoir, de bureau, d'éclairage vertical, etc.)
- grossistes-marchands de paratonnerres
- grossistes-marchands de compteurs de pointe et de watts-heure
- grossistes-marchands de quincaillerie de ligne électrique suspendue
- grossistes-marchands de fournitures de câblage de ligne électrique
- grossistes-marchands de transformateurs d'alimentation
- grossistes-marchands de réceptacle d'électricité
- grossistes-marchands de relais
- grossistes-marchands d'appareils d'éclairage, résidentiel, commercial et industriel
- grossistes-marchands d'interrupteurs de sécurité
- grossistes-marchands de systèmes de sécurité
- grossistes-marchands de matériel d'éclairage de rue
- grossistes-marchands de tableau de contrôle
- grossistes-marchands d'interrupteurs (sauf électroniques)
- grossistes-marchands de fil, téléphone et câble télégraphique
- grossistes-marchands de minuteries
- grossistes-marchands d'unité de postes électriques
- grossistes-marchands de régulateurs de tension (sauf de véhicule automobile)
- grossistes-marchands de matériel de transmission et production d'électricité
- grossistes-marchands de dispositifs de câblage et fournitures électriques relatifs au câblage

Exclusions :

- grossistes-marchands de matériel électrique d'essai et de mesure pour

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

automobile (voir 417990 Grossistes-marchands de tous les autres machines, matériel et fournitures)

- grossistes-marchands de dispositifs d'alarme et de signalisation électroniques (sauf détecteurs de fumée pour habitation) (voir 417320 Grossistes-marchands de composants électroniques, et de matériel et fournitures de navigation et de communication)
- grossistes-marchands de condensateurs électroniques (voir 417320 Grossistes-marchands de composants électroniques, et de matériel et fournitures de navigation et de communication)
- grossistes-marchands d'interrupteurs électroniques (voir 417320 Grossistes-marchands de composants électroniques, et de matériel et fournitures de navigation et de communication)
- grossistes-marchands de détecteurs de fumée électriques pour résidences (voir 414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers)
- grossistes-marchands de régulateurs de tension pour véhicule automobile (voir 415290 Grossistes-marchands d'autres pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

416120 Grossistes-marchands de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du matériel et des fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de matériel de contrôle de la pollution de l'air
- grossistes-marchands de compresseurs pour climatisation
- grossistes-marchands d'unités condensatrices pour climatisation
- grossistes-marchands de matériel de climatisation (sauf pour fenêtres)
- grossistes-marchands de baignoires et éviers
- grossistes-marchands de chaudières (p. ex., chauffage, à vapeur, eau chaude)
- grossistes-marchands d'articles sanitaires en faïence
- grossistes-marchands d'équipement commercial de filtration et purification d'air
- grossistes-marchands de radiateurs
- grossistes-marchands de réfrigérateurs domestiques au gaz
- grossistes-marchands d'équipement de dépoussiérage
- grossistes-marchands de fournaises électriques
- grossistes-marchands d'équipement de chauffage électrique
- grossistes-marchands de fournaises, chauffage électrique
- grossistes-marchands de chauffe-eau électrique
- grossistes-marchands d'articles sanitaires en fer émaillé
- grossistes-marchands d'équipements d'évacuation et déplacement d'air
- grossistes-marchands de fournaises et appareils de chauffage
- grossistes-marchands de matériel de chauffage au gaz et au mazout
- grossistes-marchands d'appareils ménagers au gaz
- grossistes-marchands de pompes à chaleur
- grossistes-marchands de radiateurs, équipement de chauffage
- grossistes-marchands de radiateurs et pièces, chauffage
- grossistes-marchands de poêle à bois

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands d'humidificateurs et déshumidificateurs (sauf portatif)
- grossistes-marchands de chauffage central à eau chaude et fournitures
- grossistes-marchands de cuves à lessive
- grossistes-marchands de foyers en métal
- grossistes-marchands d'articles sanitaires en métal
- grossistes-marchands de fournaises, poêles et chaufferettes, non électriques
- grossistes-marchands de matériel non électrique de chauffage et cuisson
- grossistes-marchands de chaudières de chauffage non électrique
- grossistes-marchands de radiateurs de chauffage, non électrique
- grossistes-marchands de poêles, chauffe-eau et chauffage d'espace, non électriques
- grossistes-marchands de radiateurs-plinthes, électriques, non portatifs
- grossistes-marchands de fontaines à eau non refroidie
- grossistes-marchands de chauffe-eau au gaz et au mazout
- grossistes-marchands de brûleurs à mazout
- grossistes-marchands de raccords de tuyaux
- grossistes-marchands d'articles de plombiers en laiton, raccords et valves
- grossistes-marchands de fournitures pour plombiers
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de plomberie et chauffage
- grossistes-marchands de valves pour plomberie et chauffage
- grossistes-marchands d'installations de plomberie
- grossistes-marchands de foyers préfabriqués
- grossistes-marchands de couverts de protection pour soupapes et garnitures de gaz
- grossistes-marchands de pompes électriques (sauf industrielles)
- grossistes-marchands de cuisinières, poêles et fournaises (sauf électriques)
- grossistes-marchands d'articles sanitaires
- grossistes-marchands de matériel de sauna
- grossistes-marchands d'appareil de chauffage de sauna (sauf électrique)
- grossistes-marchands de panneaux et équipement de chauffage solaire

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de systèmes d'arrosage automatique
- grossistes-marchands de garnitures à vapeur, appareil de chauffage
- grossistes-marchands de poêles, cuisson (sauf électriques)
- grossistes-marchands de cuisinières (sauf électriques)
- grossistes-marchands de cuvettes et réservoirs de toilettes
- grossistes-marchands d'urinoirs
- grossistes-marchands de valves et raccords de plombiers
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de ventilation
- grossistes-marchands de fournaises à air chaud
- grossistes-marchands de chauffage à air chaud et matériel de refroidissement
- grossistes-marchands de valves pour systèmes d'eau et de vapeur
- grossistes-marchands de chauffe-eau (sauf électrique)
- grossistes-marchands de compteurs d'eau
- grossistes-marchands d'adoucisseur d'eau
- grossistes-marchands de matériel d'adoucissement de l'eau (sauf commercial)

Exclusions :

- grossistes-marchands d'équipement commercial de cuisine (voir 417920 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissements de service)
- grossistes-marchands de matériel commercial pour l'adoucissement de l'eau (voir 417920 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissements de service)
- grossistes-marchands de cuisinière électriques (voir 414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers)
- grossistes-marchands de pompes électriques industrielles (voir 417230 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures industriels)
- grossistes-marchands de déshumidificateurs et humidificateurs portatifs (voir 414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers)
- vendre en gros des climatiseurs de fenêtre (voir 414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
416210 Grossistes-distributeurs de métaux et de produits métalliques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des métaux et des produits métalliques. Ces établissements peuvent aussi couper, emboutir ou transformer d'une autre façon des métaux à la demande du client.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de produits d'architecture et de charpente d'aluminium
- grossistes-marchands de barres, tiges, lingots, feuilles, tuyaux et plaques en aluminium
- grossistes-marchands de cornières, tiges et barres d'acier
- grossistes-marchands d'anode métallique
- grossistes-marchands de produits d'architecture en fer et en acier
- grossistes-marchands d'ouvrages métalliques d'architecture
- grossistes-marchands de blooms, billettes, brames et autres profilés semi-ouvrés
- grossistes-marchands de câbles métalliques (sauf isolés)
- grossistes-marchands d'acier allié et non allié, formes primaires et profilés de charpente
- grossistes-marchands de tuyaux en fer moulés
- grossistes-marchands de boulets de broyage moulés ou forgés
- grossistes-marchands de combinaison de métal et produits en métal
- grossistes-marchands de barres d'armatures pour béton
- grossistes-marchands de cuivre et alliage de cuivre, formes primaires et profilés de base
- grossistes-marchands de cuivre, produits d'architecture et de charpente
- grossistes-marchands de cuivre (feuilles, tôles, barres, tiges, tuyaux)
- grossistes-marchands de coupage et pliage de métal sur commande
- grossistes-marchands de solives ajourées, travaillées
- grossistes-marchands de produits de tôle, acier travaillé
- grossistes-marchands de ferro-alliages

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands d'articles de forges, ferreux
- grossistes-marchands de fil laminé, ferreux
- grossistes-marchands de tamis métallique, ferreux
- grossistes-marchands de bouches d'incendie
- grossistes-marchands de formes et profilés d'acier inoxydable et galvanisé
- grossistes-marchands de produits galvanisés en fer et en acier
- grossistes-marchands de ressorts d'acier pour usage général
- grossistes-marchands de pilotis de grillage, fer et acier
- grossistes-marchands de produits plats en fer et acier
- grossistes-marchands de fer et acier en formes primaires et profilés
- grossistes-marchands de formes primaires et profilés de charpente, fer et acier
- grossistes-marchands de moulages et forgeages, produits en fer et en acier
- grossistes-marchands de moulages rudimentaires, fer et acier
- grossistes-marchands de produits semi-ouvrés en fer et en acier
- grossistes-marchands de profilés de charpente en fer et en acier
- grossistes-marchands de tuyaux de fer et d'acier
- grossistes-marchands de fils en fer et en acier
- grossistes-marchands de tuyaux en fer
- grossistes-marchands de produits de base travaillés en plomb et zinc
- grossistes-marchands de plomb
- grossistes-marchands de plomb, formes primaires et profilés de base
- grossistes-marchands de couvercles de trou d'homme en acier
- grossistes-marchands de mercure
- grossistes-marchands de barres en métal
- grossistes-marchands de tuyaux et tubes métalliques
- grossistes-marchands de poteaux métalliques
- grossistes-marchands de rails et accessoires, métal
- grossistes-marchands de feuilles métalliques
- grossistes-marchands de tuyaux métalliques

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de métaux (sauf précieux)
- grossistes-marchands de nickel et alliage de nickel, formes primaires et profilés de base
- grossistes-marchands de barres en métal non ferreux
- grossistes-marchands de tôles en métal non ferreux
- grossistes-marchands de formes primaires et profilés de base, métal non ferreux
- grossistes-marchands de tiges en métal non ferreux
- grossistes-marchands de feuille en métal non ferreux
- grossistes-marchands de lingots, métaux non ferreux
- grossistes-marchands de profilés de raffinerie et formes secondaires en métaux non ferreux
- grossistes-marchands d'articles d'ornement en fer et en acier
- grossistes-marchands de fonte en gueuse et autres formes primaires du fer
- grossistes-marchands de produits préfabriqués en acier de charpente
- grossistes-marchands d'aluminium et alliage d'aluminium, formes primaires et profilés de base
- grossistes-marchands de cordes métalliques (sauf isolées)
- grossistes-marchands de moulage rudimentaire en fer et en acier
- grossistes-marchands de fer et acier, semi-fini
- grossistes-marchands de feuilles galvanisées ou revêtues autrement
- grossistes-marchands de produits travaillés en acier inoxydable
- grossistes-marchands de billettes d'acier
- grossistes-marchands de formes d'acier pour le béton
- grossistes-marchands de quincaillerie d'acier pour le béton
- grossistes-marchands d'acier
- grossistes-marchands de tuyaux en acier
- grossistes-marchands de feuilles et bandes en acier
- grossistes-marchands de poteaux en acier
- grossistes-marchands de tiges d'armature en acier

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de tiges, barres et cornières d'acier
- grossistes-marchands de rideau de palplanche en acier
- grossistes-marchands de brames en acier
- grossistes-marchands de feuillard d'acier
- grossistes-marchands de câbles et cordes, métalliques, en acier
- grossistes-marchands d'étoffe métallique en fils acier (grillage)
- grossistes-marchands de fil laminé, acier
- grossistes-marchands de laine d'acier
- grossistes-marchands d'acier en bandes
- grossistes-marchands de bandes métalliques
- grossistes-marchands de fer et acier, charpente
- grossistes-marchands de profilés et plaques de charpentes
- grossistes-marchands de tôle plombée
- grossistes-marchands d'étain et alliages d'étain, formes primaires et profilés de base
- grossistes-marchands d'étain et métaux vils, formes et profilés à base d'étain
- grossistes-marchands de fer-blanc
- grossistes-marchands d'attaches pour balle métallique
- grossistes-marchands de treillis soudé, métal
- grossistes-marchands de fil laminé
- grossistes-marchands de cordes métalliques
- grossistes-marchands de toile métallique
- grossistes-marchands de zinc et alliage de zinc, formes primaires et profilés de base
- grossistes-marchands de zinc

Exclusions :

- grossistes-marchands de câbles et fils isolés (voir 416110 Grossistes-marchands de fils et de fournitures électriques de construction)
- grossistes-marchands de câbles métalliques isolés (voir 416110 Grossistes-marchands de fils et de fournitures électriques de construction)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de métaux précieux (voir 418920 Grossistes-marchands de minéraux, de minerais et de métaux précieux)
- vendre en gros du fil électrique (voir 416110 Grossistes-marchands de fils et de fournitures électriques de construction)
- vendre en gros des minerais et concentrés métalliques (voir 418920 Grossistes-marchands de minéraux, de minerais et de métaux précieux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

416310 Grossistes-marchands d'une gamme générale de fournitures de construction

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros tout un choix de fournitures de construction, telles que bois d'oeuvre, quincaillerie, plomberie, fournitures électriques, peinture, verre et autres fournitures de construction.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de combinaisons de bois (bois d'oeuvre) et de matériaux de construction

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

416320 Grossistes-marchands de bois d'oeuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du bois d'oeuvre brut et dressé, du contreplaqué de construction et d'autres produits de menuiserie préfabriquée.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de panneaux de construction (p. ex., de fibres, particules, de copeaux)
- grossistes-marchands de boiserie et menuiserie
- grossistes-marchands de panneau décoratif mural émaillé (panneau comprimé)
- grossistes-marchands de bois comprimé
- grossistes-marchands de bois de construction et produits d'usine de rabotage
- grossistes-marchands de bois de construction
- grossistes-marchands de cour à bois
- grossistes-marchands de panneau de fibres à densité moyenne (pfdm)
- grossistes-marchands de produits de bois ouvré
- grossistes-marchands de panneau de particule
- grossistes-marchands de placage en faux-quartier ou boulonné
- grossistes-marchands de contreplaqué
- grossistes-marchands de panneaux de contreplaqué, préfinis ou à surface appliquée
- grossistes-marchands de bois d'oeuvre brut ou raboté
- grossistes-marchands de châssis, porte, produits d'usine de rabotage
- grossistes-marchands de bois de sciage
- grossistes-marchands de produits de bois tournés ou façonnés
- grossistes-marchands de placage
- grossistes-marchands de clôtures en bois
- grossistes-marchands de panneaux en fibre de bois
- grossistes-marchands de panneaux en bois

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de matériaux en bois pour toitures
- grossistes-marchands de parement en bois
- grossistes-marchands de produits de panneaux composites à base de bois
- grossistes-marchands de portes et fenêtres en bois
- grossistes-marchands de poteaux de clôtures en bois
- grossistes-marchands de planchers en bois
- grossistes-marchands de moulures en bois
- grossistes-marchands de portes montantes en bois, ventes, installation et service
- grossistes-marchands de garde-fous en bois
- grossistes-marchands de bardeaux et bardeaux fendus en bois
- grossistes-marchands d'escalier en bois
- grossistes-marchands de panneau mural en bois
- grossistes-marchands de fenêtres et châssis en bois
- grossistes-marchands de cadres de portes et de fenêtres en bois

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
416330 Grossistes-marchands d'articles de quincaillerie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de la quincaillerie et des outils spécialisés.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de quincaillerie d'appareil
- grossistes-marchands d'outils de mécaniciens automobile
- grossistes-marchands de boulons, écrous, rivets, vis et autres attaches
- grossistes-marchands de clou de tapissier
- grossistes-marchands de quincaillerie pour le bâtiment
- grossistes-marchands d'outils de charpentier, de mécanicien, de plombier et autres corps de métier
- grossistes-marchands de scies à chaîne
- grossistes-marchands de scies mécaniques
- grossistes-marchands d'attaches, quincaillerie
- grossistes-marchands de quincaillerie et accessoires de meubles et d'armoires
- grossistes-marchands d'outils tranchants à main
- grossistes-marchands de scies à la main
- grossistes-marchands d'outils à main (sauf pour automobiles et pour ajusteurs)
- grossistes-marchands de quincaillerie, achats, empaquetages et ventes aux détaillants
- grossistes-marchands de quincaillerie lourde
- grossistes-marchands de pentures et charnières
- grossistes-marchands d'échelles
- grossistes-marchands de serrures et équipements reliés
- grossistes-marchands de garnitures de valises et de coffres
- grossistes-marchands de quincaillerie de navigation et de gréement
- grossistes-marchands d'outils de mécaniciens
- outils pour mécaniciens, vente à partir d'unité mobile pour personnes de métier

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
416330 Grossistes-marchands d'articles de quincaillerie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

- grossistes-marchands de chaîne métallique
- grossistes-marchands d'unité mobile d'outils pour mécaniciens d'automobile
- grossistes-marchands de quincaillerie d'urgence
- grossistes-marchands d'outils et équipement de plombiers
- grossistes-marchands d'outils à main électriques
- grossistes-marchands de rivets
- grossistes-marchands de lames de scie
- grossistes-marchands de quincaillerie de rayonnage
- grossistes-marchands de crampons
- grossistes-marchands de broquettes
- grossistes-marchands d'articles en fer blanc
- grossistes-marchands de rondelles, quincaillerie

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
416340 Grossistes-marchands de peintures, de vitres et de papier peint

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros peintures et vernis, verre, papier mural et articles de décoration.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de calcimines
- grossistes-marchands de revêtement mural décoratif, papier peint
- grossistes-marchands d'émaux
- grossistes-marchands de verre flotté et laminé
- grossistes-marchands de verre pour miroirs et dessus de table
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de vitriers
- grossistes-marchands de peintures métalliques
- grossistes-marchands de peintures, pinceaux, rouleaux et pulvérisateurs
- grossistes-marchands de matériel et fournitures pour la peinture
- grossistes-marchands de couleurs de pigment de peinture, de siccatifs et de matières colorantes
- grossistes-marchands de diluants et décapants pour peinture
- grossistes-marchands de peintures
- grossistes-marchands de peintures plastiques
- grossistes-marchands de gommes-laques
- grossistes-marchands de vernis, teintures, laques et gommes-laques
- grossistes-marchands de teintures pour le bois

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

416390 Grossistes-marchands de gammes spécialisées de fournitures de construction

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des fournitures de construction spécialisées.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'agrégat
- grossistes-marchands de cadres de portes de n'importe quel matériau
- grossistes-marchands de portes en aluminium
- grossistes-marchands de bardeaux, amiante-ciment
- grossistes-marchands de feutres et enduits bitumineux
- grossistes-marchands de mélanges pour asphalte
- grossistes-marchands de matériaux pour toiture en asphalte
- grossistes-marchands d'auvents (sauf en toile)
- grossistes-marchands de blocs de construction
- grossistes-marchands de briques (sauf réfractaire)
- grossistes-marchands de brique, tuile, ciment
- grossistes-marchands de bordure de toit d'édifice (sauf en bois)
- grossistes-marchands de soffites d'édifices
- grossistes-marchands de pierres de construction
- grossistes-marchands d'armoires de cuisine encastrées
- grossistes-marchands de céramique, matériaux de construction en (sauf réfractaire)
- grossistes-marchands de tuiles de planchers et murales en céramique
- grossistes-marchands de parpaings
- grossistes-marchands de matériaux de construction en argile (sauf réfractaire)
- grossistes-marchands de tuyaux d'égout en argile
- grossistes-marchands de blocs en béton et parpaing
- grossistes-marchands de produits de construction en béton

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de canalisations et tuyaux en béton
- grossistes-marchands de mélanges à béton
- grossistes-marchands de produits en béton
- grossistes-marchands de dessus de comptoir et armoires de cuisine
- grossistes-marchands de pierre broyée ou concassée
- grossistes-marchands de fournitures pour murs secs et plâtre
- grossistes-marchands de gouttières
- grossistes-marchands de matériaux de construction en fibre de verre
- grossistes-marchands de casier d'emmagasinage des céréales
- grossistes-marchands de gravier
- grossistes-marchands de matériaux d'isolation (p. ex., fibre de verre, laine minérale)
- grossistes-marchands de chaux (sauf pour agriculture)
- grossistes-marchands de pierre calcaire
- grossistes-marchands de marbre et granit pour construction
- grossistes-marchands de fournitures de construction, briques, parpaings, tuile et pierre de maçonnerie
- grossistes-marchands de matériaux de maçon
- grossistes-marchands de ciment et plâtre
- grossistes-marchands de manteaux de foyer
- grossistes-marchands d'édifices portatifs non résidentiels
- grossistes-marchands de rampe et glissière de sécurité, métal et/ou plastique
- grossistes-marchands d'édifices métalliques
- grossistes-marchands de portes métalliques, châssis et garnitures
- grossistes-marchands de parements métalliques et matériaux pour toiture
- grossistes-marchands de portes montantes, ventes, installation et service (sauf en bois)
- grossistes-marchands de mélanges pour pavé
- grossistes-marchands de tuyaux (p. ex., fibre de verre, plastique, cpv)
- grossistes-marchands d'édifices préfabriqués

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de chalets préfabriqués
- grossistes-marchands de maisons préfabriquées
- grossistes-marchands de matériaux pour toiture (sauf en bois)
- grossistes-marchands de toiture bituminée et de tôle
- grossistes-marchands de sable, construction
- grossistes-marchands de sable, gravier et ciment, fournitures de construction
- grossistes-marchands de fosse septique (sauf en béton)
- grossistes-marchands d'égouts et tuyaux pour l'eau
- grossistes-marchands de conduits d'air en tôle
- grossistes-marchands de matériaux de toiture en tôle
- grossistes-marchands de garnitures en tôle
- grossistes-marchands de bardeaux (sauf en bois)
- grossistes-marchands d'ardoise et produits d'ardoise
- grossistes-marchands de film réflecteur solaire
- grossistes-marchands de matériaux d'insonorisation
- grossistes-marchands d'assemblage structurel préfabriqué (sauf en bois)
- grossistes-marchands de stuc
- grossistes-marchands de feutres goudronnés
- grossistes-marchands de terre brûlée
- grossistes-marchands de tuile, argile ou autre céramique (sauf réfractaire)
- grossistes-marchands de pare-neige de vinyle
- grossistes-marchands de panneaux muraux (sauf en bois)
- grossistes-marchands de matériaux de calfeutrage
- grossistes-marchands de fenêtres et portes (sauf en bois)
- grossistes-marchands de clôtures et accessoires, fil métallique
- grossistes-marchands de clôtures, barrières et accessoires métalliques
- grossistes-marchands d'assemblage structurel préfabriqué, en bois

Exclusions :

- grossistes-marchands de chaux agricole (voir 418390 Grossistes-marchands

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

de produits chimiques et autres fournitures agricoles)

- grossistes-marchands d'articles ou produits de toile (voir 418990 Tous les autres grossistes-marchands)
- grossistes-marchands de bordure de toit en bois (voir 416320 Grossistes-marchands de bois d'oeuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées)
- grossistes-marchands de matériaux en bois pour toitures (voir 416320 Grossistes-marchands de bois d'oeuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées)
- grossistes-marchands de portes et fenêtres en bois (voir 416320 Grossistes-marchands de bois d'oeuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées)
- ventes, installation et service de portes en bois se relevant au plafond, grossistes-marchands (voir 416320 Grossistes-marchands de bois d'oeuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées)
- grossistes-marchands de bardeaux et bardeaux fendus en bois (voir 416320 Grossistes-marchands de bois d'oeuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées)
- grossistes-marchands de panneaux muraux en bois (voir 416320 Grossistes-marchands de bois d'oeuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

417110 Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel et des pièces, neufs ou d'occasion pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'instruments agricoles
- grossistes-marchands de machinerie agricole pour la préparation de la terre
- grossistes-marchands de machinerie et matériel agricole
- vente aux enchères de machinerie de ferme, à partir de leurs installations
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de grange (y compris élévateurs)
- grossistes-marchands de moissonneuses-batteuses
- grossistes-marchands de machinerie pour la préparation de récoltes (p. ex., nettoyage, séchage, conditionnement)
- grossistes-marchands de machinerie et matériel pour le travail du sol
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de fermes laitières
- grossistes-marchands de charrues, herses et sarcleuses de ferme et de jardin
- grossistes-marchands de tracteurs de ferme et de jardin
- grossistes-marchands d'écrémeuse de ferme
- grossistes-marchands de cultivateurs, semoirs, épandeurs pour la ferme
- grossistes-marchands de matériel agricole, ventes et services
- grossistes-marchands de broyeurs, mélangeurs et concasseurs de ferme
- grossistes-marchands de marchands de machinerie agricole
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de ferme
- grossistes-marchands de pulvérisateurs et poudreuses de ferme
- grossistes-marchands d'andaineuses et moissonneuses-andaineuses de ferme
- grossistes-marchands de tracteurs à gazon et à jardin
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de jardin

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de machinerie et matériel pour la récolte
- grossistes-marchands de machinerie de fenaison
- grossistes-marchands de matériel d'irrigation
- grossistes-marchands de machinerie et matériel pour gazon
- grossistes-marchands d'élévateurs, d'appareils et d'équipement de levage pour la ferme
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de trait
- grossistes-marchands d'instruments de ferme, neufs ou usagés
- grossistes-marchands de machinerie de ferme, neuve ou usagée
- grossistes-marchands de tracteurs (ferme), neufs ou usagés
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de plantation
- grossistes-marchands de matériel de poulailler
- grossistes-marchands de faucheuses électriques
- grossistes-marchands d'éoliennes (équipements de protection contre le gel)

Exclusions :

- réparer des machines et du matériel agricoles (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique))
- réparer des machines et du matériel pour l'entretien des pelouses et le jardinage (voir 811411 Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

417210 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures pour la construction et la foresterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel et des pièces, neufs et d'occasion, pour la construction et la foresterie.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de machinerie d'asphaltage et malaxage d'asphalte
- grossistes-marchands de machinerie d'usine de malaxage du béton
- grossistes-marchands de matériel de transformation du béton
- grossistes-marchands de grues sur tour pour la construction
- grossistes-marchands de tracteurs à chenilles, de construction
- grossistes-marchands de machinerie de construction (p. ex., concasseurs, broyeurs et trieuses)
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de construction
- grossistes-marchands de tracteurs pour la construction
- grossistes-marchands d'échafaudage démontable
- grossistes-marchands de machinerie pour la pose de drain et de tuile
- grossistes-marchands de trancheuses-cureuses de fossé et excavateurs à bennes traînantes (sauf navires)
- grossistes-marchands de machinerie et matériel d'excavation
- grossistes-marchands de matériel forestier
- grossistes-marchands de pièces, accessoires et fournitures de machinerie forestière
- grossistes-marchands de chariots élévateurs à fourche pour billes
- grossistes-marchands de chargeuses à benne avant
- grossistes-marchands de niveleuses
- grossistes-marchands de chargeuses
- grossistes-marchands de machinerie et matériel pour la coupe du bois
- grossistes-marchands de finisseurs
- grossistes-marchands de pelles électriques

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de machinerie et matériel de carrières
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de construction de routes
- grossistes-marchands de rouleaux compresseurs et remblayeuses pour la construction de route
- grossistes-marchands de machineries d'entretien et construction de routes
- grossistes-marchands de machinerie et matériel pour le forage de roc
- grossistes-marchands de balayeuses de rue et matériel de déneigement
- grossistes-marchands de matériel pour la pose de la voie
- grossistes-marchands de pointe filtrante (équipement de forage)

Exclusions :

- réparer des machines et du matériel de construction et de foresterie (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique))
- grossistes-marchands de machinerie, matériel et pièces pour navires et bateaux (voir 417990 Grossistes-marchands de tous les autres machines, matériel et fournitures)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

417220 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures pour l'extraction minière, pétrolière et gazière

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros, neufs ou d'occasion, des machines, du matériel et des fournitures pour l'extraction de minerais, de pétrole ou de gaz, et les raffineries de pétrole.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de broyeurs à boulets, à barres et à galets
- grossistes-marchands de matériel de transformation bitumineux
- grossistes-marchands de boue et composés de forage
- grossistes-marchands de joints d'étanchéité pour dôme flottant, de réservoirs de stockage du pétrole et du gaz
- grossistes-marchands de machinerie pour l'enrichissement de minerais
- grossistes-marchands de machinerie de mines (p. ex., agitateurs, concasseurs, trommels)
- grossistes-marchands de matériel de production pour champs de gaz naturel
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de raffinage du pétrole
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de puits de pétrole
- grossistes-marchands de tiges de pompages pour puits de pétrole
- grossistes-marchands de fournitures pour puits de pétrole
- grossistes-marchands de machinerie de flottation pour le traitement de minerais
- grossistes-marchands de machinerie pour le traitement des minerais
- grossistes-marchands de composés et catalyseurs pour le craquage du pétrole
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de production du pétrole
- grossistes-marchands d'équipement minier monté sur tracteur
- grossistes-marchands de vibrage et criblage, matériel minier

Exclusions :

- réparer des machines et du matériel d'extraction de minerais, de pétrole ou de gaz (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique))

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vendre en gros du matériel pour le travail en carrière et la perforation des roches (voir 417210 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures pour la construction et la foresterie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

417230 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures industriels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros, neufs ou d'occasion, des machines, du matériel, des fournitures et des pièces pour diverses industries.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'abrasifs
- grossistes-marchands de machineries, matériel et fournitures de boulangerie
- grossistes-marchands de billes de roulement
- grossistes-marchands de machinerie pour le conditionnement des boissons et des aliments
- grossistes-marchands de pointes et encartages à vide
- grossistes-marchands de bort
- grossistes-marchands de fournitures pour l'embouteilleurs (capsules, bouteilles)
- grossistes-marchands de sondes
- grossistes-marchands de boîtes de conserve pour fruits et légumes
- grossistes-marchands de machinerie de fabrication de ciment
- grossistes-marchands de machinerie, matériel et fournitures d'industrie chimique
- grossistes-marchands de machinerie de transformation des d'agrumes
- grossistes-marchands de compresseurs et pompes à vide
- grossistes-marchands d'instruments et d'accessoires de contrôle
- grossistes-marchands d'équipement de convoyeur (sauf de ferme)
- grossistes-marchands de systèmes de convoyeurs
- grossistes-marchands de fraises coniques
- grossistes-marchands de fraisures
- grossistes-marchands de caisses ou boîtes (sauf en papier)
- grossistes-marchands d'écrémeuses (sauf de ferme)
- grossistes-marchands de machinerie de fabrication de produits laitiers

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de fournitures laitières
- grossistes-marchands de grue mobile
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de levage (sauf de ferme)
- grossistes-marchands de ascenseurs
- grossistes-marchands de machinerie pour la fabrication de produits alimentaires
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de fonderie
- grossistes-marchands de engrenages
- grossistes-marchands de bouteilles en verre ou en plastique
- grossistes-marchands de erses
- grossistes-marchands de poinçons
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de levage (sauf pour construction et exploitation forestière)
- grossistes-marchands de pistons et valves hydrauliques et pneumatiques
- grossistes-marchands d'indicateurs, instruments et accessoires
- grossistes-marchands de courroies, boyaux et emballages industriels
- grossistes-marchands de grues industrielles
- grossistes-marchands de machinerie et matériel industriel à concasser
- grossistes-marchands de matériel industriel
- grossistes-marchands de ventilateur industriel
- grossistes-marchands de raccords industriels
- grossistes-marchands de fourneaux, étuves et fours industriels
- grossistes-marchands de matériel industriel d'échangeur de chaleur
- grossistes-marchands de matériel de pulvérisateur industriel de peinture
- grossistes-marchands de pistons et valves industriels
- grossistes-marchands de machines et matériels de pulvérisation industrielle
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de tamisage industriel
- grossistes-marchands de machines à coudre industrielles
- grossistes-marchands de fil à coudre industriel
- grossistes-marchands d'étagères industrielles

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de gerbeuses industrielles
- grossistes-marchands de batteries d'accumulateurs, industrielles
- grossistes-marchands de tracteurs industriels
- grossistes-marchands de remorques industrielles
- grossistes-marchands de camions industriels (usine et entrepôt)
- grossistes-marchands de pompes à eau industrielles
- grossistes-marchands de roues industrielles
- grossistes-marchands de diamants industriels, naturels et bruts
- grossistes-marchands de cribleurs
- grossistes-marchands de matériel lapidaire
- grossistes-marchands de courroie d'emballage de cuir
- grossistes-marchands de chariots élévateurs
- grossistes-marchands d'accessoires de machine-outil
- grossistes-marchands de machines-outils
- grossistes-marchands de machinerie et fournitures industrielles (sauf pour la ferme et électrique)
- grossistes-marchands de machinerie de nettoyage (industrielle)
- grossistes-marchands d'instruments de précision d'ajusteurs
- grossistes-marchands de machinerie et matériel pour l'industrie de fabrication
- grossistes-marchands d'équipement de manutention de matériaux
- grossistes-marchands de matériel de transmission d'énergie électrique et mécanique
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de transmission de puissance mécanique
- grossistes-marchands d'articles de caoutchouc, mécanique
- grossistes-marchands de conteneurs maritimes
- grossistes-marchands de couronnes et fermetures métalliques
- grossistes-marchands de seaux en métal
- grossistes-marchands de machinerie et fournitures de raffinage de métal
- grossistes-marchands de machines à travailler les métaux

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de matrices pour le travail des métaux
- grossistes-marchands de machinerie pour le travail des métaux
- grossistes-marchands de mèches, tarauds, poinçons, molettes d'aiguisages, limes pour le travail des métaux
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de fabrication de produits laitiers
- grossistes-marchands de fournitures d'usines
- grossistes-marchands de bidons et tonneaux, neufs et remis à neuf
- grossistes-marchands de machinerie et matériel d'emballage
- grossistes-marchands de machinerie de fabrication de papier
- grossistes-marchands de machinerie, matériel et fournitures pour les industries du plastique et caoutchouc
- grossistes-marchands de chaudières électriques (industrielles)
- grossistes-marchands de matériel de centrale (sauf électrique)
- grossistes-marchands de machinerie de centrales énergétiques
- grossistes-marchands de chaîne de transmission d'énergie
- grossistes-marchands d'encre d'imprimeur
- grossistes-marchands de machinerie pour les industries de l'imprimerie et lithographie
- grossistes-marchands de machinerie et matériel d'impression industrielle
- grossistes-marchands de machinerie pour l'industrie des pâtes et papier
- grossistes-marchands de pompes et matériel de pompage
- grossistes-marchands d'alésoirs
- grossistes-marchands de rechapage de pneus, machinerie pour le
- grossistes-marchands d'instruments et accessoires d'enregistrement
- grossistes-marchands de matériel réfractaire
- grossistes-marchands de machinerie, matériel et fournitures pour les industries du caoutchouc et plastique
- grossistes-marchands de machinerie, matériel et fourniture pour scierie et travail du bois
- grossistes-marchands de joints et garnitures d'étanchéité

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de matériel pour la fabrication de semi-conducteur
- grossistes-marchands de machinerie et matériel pour la fonte
- grossistes-marchands de roues dentées
- grossistes-marchands de mandrin à tarauder
- grossistes-marchands de machinerie et matériel pour le textile
- grossistes-marchands de fournitures d'imprimerie sur textile
- grossistes-marchands de outils à fileter
- grossistes-marchands de machines à confectionner les pneus sur mesure
- grossistes-marchands de porte-outils (p. ex., mandrin, tourelles)
- grossistes-marchands d'équipement, machinerie, matériel et fournitures pour les industries du transport
- grossistes-marchands de mèche hélicoïdale
- grossistes-marchands de valves et raccords (sauf pour plomberie)
- grossistes-marchands de chariots et fournitures d'entrepôt
- grossistes-marchands d'électrodes et fils métalliques de soudure
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de soudure
- grossistes-marchands de treuils

Exclusions :

- grossistes-marchands de machinerie et matériel de grange (y compris élévateurs) (voir 417110 Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage)
- grossistes-marchands de combinaisons de papier et de produits en papier (voir 418220 Grossistes-marchands d'autres papiers et de produits en plastique jetables)
- grossistes-marchands d'écrémeuses de ferme (voir 417110 Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage)
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de ferme (voir 417110 Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de machinerie, matériel et fournitures pour la construction et la foresterie (voir 417210 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures pour la construction et la foresterie)
- grossistes-marchands de valves et raccords de plomberie (voir 416120 Grossistes-marchands de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation)
- réparer des machines, du matériel et des fournitures industriels (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique))
- vendre en gros des génératrices et du matériel de transmission de l'électricité (voir 416110 Grossistes-marchands de fils et de fournitures électriques de construction)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

417310 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros ordinateurs, périphériques et logiciels de série, neufs et d'occasion.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de matériel informatique
- grossistes-marchands d'imprimantes d'ordinateur
- grossistes-marchands de logiciels d'ordinateurs
- grossistes-marchands de terminaux d'ordinateur
- grossistes-marchands d'ordinateurs et équipement périphérique
- grossistes-marchands d'ordinateurs
- grossistes-marchands d'unité de disque
- grossistes-marchands de contrôleurs électroniques et dispositifs relatifs
- grossistes-marchands de équipement de centre de traitement électronique des données
- grossistes-marchands de tableaux blancs électroniques
- grossistes-marchands de matériel de perforation
- grossistes-marchands de progiciels

Exclusions :

- concevoir, mettre au point et éditer, ou éditer uniquement, des produits logiciels (voir 51121 Éditeurs de logiciels)
- réparer des ordinateurs (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

417320 Grossistes-marchands de composants électroniques, et de matériel et fournitures de navigation et de communication

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros, neufs ou usagés, des composants électroniques, du matériel et des fournitures de navigation et de communication.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de dispositifs d'alarme et de signalisation électroniques (sauf détecteurs de fumée pour habitation)
- grossistes-marchands de matériel de communications de radio amateur
- grossistes-marchands de système de téléphone d'affaires
- grossistes-marchands de lampes-écrans à rayons cathodiques
- grossistes-marchands de téléphone cellulaire
- grossistes-marchands de radios de bandes de citoyens (BP)
- grossistes-marchands de diodes
- grossistes-marchands de matériel électronique d'avion
- grossistes-marchands de condensateurs électroniques
- grossistes-marchands de bobines et transformateurs électroniques
- grossistes-marchands de matériel de communication électronique
- grossistes-marchands de composants électroniques (p. ex., détecteurs de mouvement)
- grossistes-marchands de raccordements électroniques
- grossistes-marchands de matériel électronique d'intercommunication
- grossistes-marchands de matériel et dispositifs électroniques de navigation
- grossistes-marchands de redresseurs électroniques
- grossistes-marchands de pièces électroniques de rechange
- grossistes-marchands de résistances électroniques
- grossistes-marchands de tubes, électroniques (p. ex., réception, transmission, industriel)
- grossistes-marchands de équipement de positionnement global
- grossistes-marchands de systèmes de cartes à puces

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands d'auvents solaires pour voiturettes de golf
- grossistes-marchands de modems
- grossistes-marchands de plaquettes de circuit imprimé
- grossistes-marchands d'équipement et système de sonorisation
- grossistes-marchands de matériel de radar
- grossistes-marchands de matériel de radiocommunications
- grossistes-marchands d'équipement d'identification par radiofréquence (IRF)
- grossistes-marchands de tubes de réception et de transmission de radio
- grossistes-marchands d'antennes paraboliques (vente seulement, aucun service ou installation)
- grossistes-marchands de dispositifs de semi-conducteurs
- grossistes-marchands de cellules solaires (c.-à-d., photopiles)
- grossistes-marchands de matériel de sonar
- grossistes-marchands de matériel de télégraphe
- grossistes-marchands de matériel et appareils de téléphone
- grossistes-marchands de télévisions, tubes de réception et de transmission de
- grossistes-marchands de transistors
- grossistes-marchands d'émetteurs
- grossistes-marchands d'équipement pour vidéoconférence
- grossistes-marchands de téléphones, intercoms, téléavertisseurs et systèmes de sonorisation

Exclusions :

- grossistes-marchands de détecteurs de fumée électriques pour résidences (voir 414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers)
- vendre en gros des ordinateurs et du matériel connexe (voir 417310 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

417320 Grossistes-marchands de composants électroniques, et de matériel et fournitures de navigation et de communication

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

417910 Grossistes-marchands de machines et matériel de bureau et de magasin

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel, des meubles et des accessoires de bureau et de magasin, neufs et d'occasion.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de machines comptables
- grossistes-marchands de machines à additionner
- grossistes-marchands de machines à adresser
- grossistes-marchands de guichets automatiques de banque
- grossistes-marchands de balances (sauf de laboratoire)
- grossistes-marchands de matériel de balayeurs de codes à barres
- grossistes-marchands de refroidisseurs de boissons
- grossistes-marchands de disques compacts (DC) et vidéodisques numériques (DVD) vierges
- grossistes-marchands de disquettes, vide
- grossistes-marchands de vidéo et/ou ruban audio vierges
- grossistes-marchands de cassettes vierges pour enregistrement
- grossistes-marchands de matériel de reproduction de plan
- grossistes-marchands de matériel de diapose
- grossistes-marchands de machines de bureau
- grossistes-marchands de calculatrices de bureau
- grossistes-marchands de caisses enregistreuses
- grossistes-marchands de machinerie de chambre froide
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de refroidissement et réfrigération commercial
- grossistes-marchands de machines commerciales (sauf ordinateurs)
- grossistes-marchands de matériel et fournitures commerciales de réfrigération et refroidissement
- grossistes-marchands de systèmes de fixations pour ordinateurs (supports)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de groupe compresseur-condenseur
- grossistes-marchands de calculatrices de bureau (y compris électrique et électronique)
- grossistes-marchands de dictaphones
- grossistes-marchands d'armoires d'étalage et installations fixes pour magasin
- grossistes-marchands de duplicateurs
- grossistes-marchands de ventes et services de télécopieurs
- grossistes-marchands de meubles et installations fixes de bureau et de magasin
- grossistes-marchands de meubles à crème glacée
- grossistes-marchands de machines à fabriquer de la glace
- grossistes-marchands de ruban magnétique pour enregistrement
- grossistes-marchands de machines pour la manutention du courrier
- grossistes-marchands de machines à expédier le courrier
- grossistes-marchands de mannequins
- grossistes-marchands de glacières mécaniques pour breuvage et eau potable (automatique)
- grossistes-marchands de glacières mécaniques (automatiques) pour eau potable
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de microfilm
- grossistes-marchands de matériel à ronéotyper
- grossistes-marchands de meubles de bureau
- grossistes-marchands de machines et matériel de bureau (sauf pour le traitement électronique des données)
- grossistes-marchands de cloisons
- grossistes-marchands de photocopieuses
- grossistes-marchands d'armoires d'étalage réfrigérées
- grossistes-marchands de fontaine à eau, réfrigérée
- grossistes-marchands d'installations fixes, réfrigérées
- grossistes-marchands de vitrines réfrigérées

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands d'installations fixes de bar à boissons non alcoolisées, réfrigérées
- grossistes-marchands de balances
- grossistes-marchands d'étagères de magasin et bureau
- grossistes-marchands de matériel de magasin (sauf meuble)
- grossistes-marchands de installations fixes de magasin (sauf réfrigérées)
- grossistes-marchands de meubles de magasin
- grossistes-marchands de dévidoirs de ruban
- grossistes-marchands de matériel de secrétariat téléphonique
- grossistes-marchands d'appareils d'enregistrement des temps (horloges pointeuses)
- grossistes-marchands de machines à écrire
- grossistes-marchands de voûtes et coffres-forts
- grossistes-marchands de matériel d'épreuve ozalid

Exclusions :

- grossistes-marchands de matériel de laboratoire (voir 417930 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel)
- vendre en gros des ordinateurs et autres machines de traitement des données (voir 417310 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série)
- vendre en gros papeterie et fournitures de bureau (voir 418210 Grossistes-marchands de papeterie et de fournitures de bureau)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

417920 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissements de service

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines et du matériel neufs et d'occasion pour les établissements de service.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de distributeurs automatiques de marchandises
- grossistes-marchands d'équipement de bar
- grossistes-marchands de meubles de bar
- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de boutique de coiffeur
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de salon de coiffure
- grossistes-marchands de séchoirs pour salon de beauté
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de salon de beauté
- grossistes-marchands de crépins et matière première taillée pour souliers et bottes
- grossistes-marchands de cercueils pour enterrement
- grossistes-marchands de meubles de cafétéria
- grossistes-marchands de matériel pour lavage d'automobiles
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de lave-auto
- grossistes-marchands de machines (jeux) fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton
- grossistes-marchands de phonographes et distributrices automatiques fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie
- grossistes-marchands de phonographes payants
- grossistes-marchands de coutellerie commerciale et industrielle
- grossistes-marchands de fontaines commerciales pour le café
- grossistes-marchands de matériel de cuisine commerciale
- grossistes-marchands de matériel de lave-vaisselle commercial
- grossistes-marchands d'appareils commerciaux pour réchauffer les aliments
- grossistes-marchands d'ustensiles de cuisine commerciale

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de fours, micro-ondes, à usage commercial
- grossistes-marchands d'équipement commercial de filtration et purification d'eau
- grossistes-marchands de matériel commercial d'adoucissement de l'eau
- grossistes-marchands de voûtes et boîtes funéraires en béton
- grossistes-marchands de machines et matériel d'usine de nettoyage à sec
- grossistes-marchands d'enseignes électriques incluant les babillards électroniques
- grossistes-marchands de fournitures funéraires
- grossistes-marchands de matériel et fournitures d'hôtels et restaurants
- grossistes-marchands de chaises hydrauliques pour salon de beauté et de coiffure
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de concierge
- grossistes-marchands de fournitures de concierge
- grossistes-marchands de matériel de jeu de lumière laser
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de blanchissage
- grossistes-marchands de casiers (sauf réfrigérés)
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de serrurier
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de caméras cinématographiques
- grossistes-marchands de studio cinématographique et matériel de théâtre
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de studio cinématographique (production, développement et reproduction)
- grossistes-marchands d'enseignes au néon
- grossistes-marchands de contenants alimentaires industriels recyclables
- grossistes-marchands de meubles de restaurant
- grossistes-marchands d'accessoires réfrigérants pour fontaines de boissons gazeuses
- grossistes-marchands de machinerie et matériel d'industries de service
- grossistes-marchands de talons de souliers
- grossistes-marchands de formes à chaussures

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de matériel et fournitures de cordonnerie
- grossistes-marchands de crépins pour cordonniers
- grossistes-marchands de matériaux de réparation pour cordonnerie
- grossistes-marchands de semelles, soulier
- grossistes-marchands d'installations fixes de bar à boissons non alcoolisées (sauf réfrigérées)
- grossistes-marchands de fournitures de tailleur
- grossistes-marchands de fournitures et matériel de salon de bronzage
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de cinéma (y compris matériel de projection)
- grossistes-marchands de sièges de cinéma
- grossistes-marchands de fournitures de cinéma
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de pompes funèbres
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de tapissiers
- grossistes-marchands de rembourrage d'ameublement et capitonnages
- grossistes-marchands de machines pour enregistrer les votes
- grossistes-marchands de matériel de stérilisation de l'eau

Exclusions :

- grossistes-marchands de produits chimiques agricoles (voir 418390 Grossistes-marchands de produits chimiques et autres fournitures agricoles)
- grossistes-marchands de cases frigorifiques (voir 417910 Grossistes-marchands de machines et matériel de bureau et de magasin)
- grossistes-marchands d'accessoires réfrigérants pour fontaines de boissons gazeuses (voir 417910 Grossistes-marchands de machines et matériel de bureau et de magasin)
- vendre en gros des machines à laver le linge et des sécheuses domestiques (voir 414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers)
- vendre en gros des fournitures telles que savons et détergents (voir 418410 Grossistes-marchands de produits chimiques et de produits analogues (sauf agricoles))

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

417930 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines et du matériel neufs et d'occasion pour usage professionnel.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'instruments d'analyses (p. ex., photomètre, spectrographe, chromatographiques)
- grossistes-marchands de matériel et fournitures d'architectes
- grossistes-marchands de membres artificiels
- grossistes-marchands de matériel et fournitures d'artiste
- grossistes-marchands de matériaux d'artiste
- grossistes-marchands de baromètre
- grossistes-marchands de jumelles
- grossistes-marchands de matériel, fournitures et pièces en terre crue, céramique
- grossistes-marchands de bancs d'église
- grossistes-marchands de verres de contact
- grossistes-marchands de matériel de laboratoire dentaire et médical
- grossistes-marchands de matériel et fournitures pour dentiste
- grossistes-marchands de fournitures professionnelles de dentistes
- grossistes-marchands de bureaux (y compris pour écoles)
- grossistes-marchands d'instruments à dessin
- grossistes-marchands de matériel électromédical
- grossistes-marchands de machines à enseigner (sauf ordinateurs), électroniques
- grossistes-marchands d'instruments, matériel et fournitures d'ingénieur
- grossistes-marchands de matériel et fournitures d'ingénieur
- grossistes-marchands de lunettes
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de détection de gaz

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de matériel d'art graphique
- grossistes-marchands d'appareils auditifs (aides)
- grossistes-marchands de lits d'hôpital
- grossistes-marchands de matériel et fournitures d'hôpital
- grossistes-marchands de meubles d'hôpital
- grossistes-marchands de dispositifs de sécurité industrielle (p. ex., trousse de premiers soins, masques faciaux et pour les yeux)
- grossistes-marchands de matériel de laboratoire (sauf médical ou dentaire)
- grossistes-marchands de matériel de laboratoire
- grossistes-marchands d'instruments et appareils de laboratoire
- grossistes-marchands de matériel pour diagnostic médical
- grossistes-marchands de machines et pièces pour appareils de radiographie
- grossistes-marchands de matériel médical, chirurgical et d'hôpital
- grossistes-marchands de scanneurs d'aéroport (p. ex., bagages, corporel)
- grossistes-marchands de matériel pour personnes ayant un handicap physique
- grossistes-marchands de montures et lentilles ophtalmiques
- grossistes-marchands d'articles ophtalmiques (sauf caméras)
- grossistes-marchands d'articles optiques (sauf caméras)
- grossistes-marchands de matériel et fournitures d'optométrie
- grossistes-marchands de matériel et fournitures orthopédique
- grossistes-marchands de fournitures pour stomie
- grossistes-marchands de parcomètres
- grossistes-marchands de matériel de surveillance de patients
- grossistes-marchands de matériel et fournitures pour médecin
- grossistes-marchands de matériel professionnel
- grossistes-marchands d'instruments professionnels
- grossistes-marchands d'instruments de mesure et mesureurs-contrôleurs pour usage professionnel
- grossistes-marchands d'appareils et fournitures de prothèses
- grossistes-marchands de matériel de sécurité

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de matériel et fournitures de salles de classe d'école (sauf papeterie)
- grossistes-marchands de meubles d'école
- grossistes-marchands d'instruments et appareils scientifiques
- grossistes-marchands d'instruments médicaux et chirurgicaux
- grossistes-marchands de lits thérapeutiques
- grossistes-marchands de matériel de thérapie
- grossistes-marchands de thermomètres
- grossistes-marchands d'instruments de minuterie
- grossistes-marchands de matériel et fournitures pour vétérinaire
- grossistes-marchands de gants et vêtements pour soudure
- grossistes-marchands de baignoires à remous
- grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures pour radiographie

Exclusions :

- grossistes-marchands d'équipement et fournitures pour appareils photographiques (voir 414430 Grossistes-marchands de matériel et fournitures photographiques)
- grossistes-marchands de machines pour le traitement électronique des données (voir 417310 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série)
- vendre en gros des produits pharmaceutiques et des fournitures pour les pharmacies (voir 414510 Grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques)
- vendre en gros de la papeterie scolaire (voir 418210 Grossistes-marchands de papeterie et de fournitures de bureau)
- vendre en gros des manuels scolaires (voir 414420 Grossistes-marchands de livres, de périodiques et de journaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

417990 Grossistes-marchands de tous les autres machines, matériel et fournitures

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel et des fournitures neufs et d'occasion, ou un assortiment de produits rangés dans d'autres classes de ce groupe, sans se spécialiser.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de matériel d'aéronef et d'aéronautique (sauf électronique)
- grossistes-marchands de moteur et pièces de moteur d'aéronefs
- grossistes-marchands d'aéronefs
- grossistes-marchands de matériel de parc d'amusement
- grossistes-marchands d'estrade et équipement pour aréna
- grossistes-marchands de matériel pour station-service pour automobile
- grossistes-marchands de matériel électrique d'essai, automobile
- grossistes-marchands de bateaux de plaisance (p. ex., canots, bateaux à moteur et voiliers)
- grossistes-marchands de matériel de fête foraine
- grossistes-marchands de véhicules de combat (sauf camions)
- grossistes-marchands d'équipement et fournitures de pêche commerciale
- grossistes-marchands de moteurs diesels et pièces de moteur diesel, industriels
- grossistes-marchands d'agrès d'arrimage (accessoires marins)
- grossistes-marchands d'instruments électriques d'aéronef
- grossistes-marchands de matériel d'essai de moteur automobile, électrique
- grossistes-marchands d'équipement de mise à l'essai de moteurs d'automobile, électrique
- grossistes-marchands de matériel d'essai de moteur
- grossistes-marchands de moteurs (sauf véhicules automobiles)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de pièces de matériel pour les locomotives de chemin de fer, aéronefs, navires et bateaux
- grossistes-marchands de boîtes à recettes pour transport en commun
- grossistes-marchands de matériel de poste d'essence
- grossistes-marchands de matériel pour la lutte contre les incendies
- grossistes-marchands de bateaux de pêche
- grossistes-marchands de matériel de garage
- grossistes-marchands de matériel de service pour garage
- grossistes-marchands de missiles guidés et véhicules spatiaux
- grossistes-marchands de véhicules à traction animale
- grossistes-marchands de montgolfières
- grossistes-marchands de matériel pour nettoyer ou refaire la glace (Zamboni)
- grossistes-marchands de locomotives
- grossistes-marchands de machinerie, matériel et pièces pour locomotives de chemin de fer, aéronefs, navires et bateaux
- grossistes-marchands de moteurs et turbines marins
- grossistes-marchands de machinerie et matériel de propulsion marine
- grossistes-marchands de moteurs hors-bord
- grossistes-marchands de matériel de terrain de jeux
- grossistes-marchands de pompes pour mesurer et distribuer l'essence et l'huile
- grossistes-marchands de wagons de chemin de fer
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de chemin de fer
- grossistes-marchands de machinerie et pièces de matériel de locomotives de chemin de fer
- grossistes-marchands de voiliers
- grossistes-marchands de voiturettes motorisées
- grossistes-marchands de matériel et fournitures de station-service
- grossistes-marchands de machinerie, matériel et pièces pour navires et bateaux
- grossistes-marchands de navires

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands d'unités et pièces de propulsion spatiale
- grossistes-marchands de bateaux à vapeur
- grossistes-marchands de réservoirs et composants de réservoir
- grossistes-marchands de machinerie, matériel et fournitures de transport (sauf véhicules automobiles)
- grossistes-marchands d'aéronefs et de matériel non-électronique pour aéronefs, bateaux de pêche et de plaisance, matériel pour terrains de jeux et parcs d'attractions, moteurs (sauf pour véhicules automobiles et locomotives)
- grossistes-marchands de yacht

Exclusions :

- grossistes-marchands de matériel électronique d'aéronautique (voir 417320 Grossistes-marchands de composants électroniques, et de matériel et fournitures de navigation et de communication)
- grossistes-marchands de camions et autobus (voir 415120 Grossistes-marchands de camions, de tracteurs routiers et d'autobus)
- vendre en gros des véhicules et pièces automobiles (voir 415 Grossistes-marchands de véhicules automobiles, et de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
418110 Grossistes-marchands de métaux recyclables

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter, mettre en morceaux, trier et vendre des métaux de récupération ferreux et non ferreux.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'automobiles destinées à la casse
- grossistes-marchands de démontage et récupération de véhicules automobiles et autre machinerie pour la ferraille
- grossistes-marchands de déchets de fer et d'acier
- grossistes-marchands de navires pour ferraille, démontage marin
- grossistes-marchands de ferraille, métaux non-ferreux
- grossistes-marchands de désarmement d'un navire (sauf aux docks flottants et aux chantiers maritimes)

Exclusions :

- désarmement de navire dans un chantier maritime (voir 336611 Construction et réparation de navires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
418120 Grossistes-marchands de papier et carton recyclables

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter, mettre en morceaux, trier et vendre journaux, cartons et autres papiers usagés.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de gradation et mise en balles de papier recyclable
- grossistes-marchands de carton, papier et boîtes recyclables

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
418190 Grossistes-marchands d'autres matières recyclables

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à acheter, mettre en morceaux, trier, broyer, déchiqueter et vendre des matières recyclables, telles que plastiques, verre, textiles, liquides et boues d'épuration.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de coupures et déchets de fourrures
- récolte et préparation de biomasse forestière pour la revente
- grossistes-marchands de débris de verre
- grossistes-marchands de chiffons (y compris le lavage et la remise à neuf)
- grossistes-marchands de chiffons, papiers, caoutchouc et bouteilles (déchets)
- grossistes-marchands de bouteilles recyclables
- grossistes-marchands de bouteilles vides recyclables
- grossistes-marchands de matières recyclables (p. ex., verre, huiles, textiles)
- grossistes-marchands de plastique recyclable
- grossistes-marchands de textile recyclable
- grossistes-marchands de déchets de caoutchouc et rebut de pneus
- grossistes-marchands de contenants à lait usagés en plastique et autres contenants en plastique semblable

Exclusions :

- fabriquer des résines plastiques à partir de matières plastiques recyclées (voir 325991 Compoundage sur commande de résines achetées)
- fabriquer des produits finis ou intermédiaires à partir de matières recyclées (voir 31-33 Fabrication)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
418210 Grossistes-marchands de papeterie et de fournitures de bureau

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de la papeterie et des fournitures de bureau.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'albums de photos et de découpures
- grossistes-marchands de livres en blanc
- grossistes-marchands de formulaire d'affaires
- grossistes-marchands de papier carbone
- grossistes-marchands de papetiers commerciaux (sauf imprimeurs)
- grossistes-marchands de papiers d'ordinateur
- grossistes-marchands de papier d'emballage pour cadeaux, précoupé
- grossistes-marchands de papier pour écrire et imprimer, précoupé ou empaqueté
- grossistes-marchands d'accessoires et fournitures de bureau
- grossistes-marchands de papier à polycopier
- grossistes-marchands de fichiers
- grossistes-marchands de chemises de classement, onglets et accessoires
- grossistes-marchands de cartes de souhaits
- grossistes-marchands de reliures à feuilles mobiles
- grossistes-marchands de divers formulaires d'affaires
- grossistes-marchands d'articles de marquage, plumes et crayons
- grossistes-marchands de fournitures de bureau (sauf meubles, machines)
- grossistes-marchands d'encre, colle et solvant, fournitures de bureau
- grossistes-marchands d'enveloppes en papier
- grossistes-marchands de fournitures de photocopieuse
- grossistes-marchands de ruban autocollant
- grossistes-marchands de sceaux, et tampons en caoutchouc ou en métal
- grossistes-marchands de livrets de ventes ou de reçus

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
418210 Grossistes-marchands de papeterie et de fournitures de bureau

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

- grossistes-marchands de fournitures scolaires (sauf meubles et installations)
- grossistes-marchands d'albums de découpures
- grossistes-marchands de papeterie et fournitures de papeterie
- grossistes-marchands de cartes de classification
- grossistes-marchands de papier pour machine à écrire et autres machines de bureau
- grossistes-marchands d'encre pour écrire

Exclusions :

- vendre en gros du mobilier de bureau (voir 417910 Grossistes-marchands de machines et matériel de bureau et de magasin)
- vendre en gros du matériel et des fournitures scolaires (voir 417930 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

418220 Grossistes-marchands d'autres papiers et de produits en plastique jetables

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du papier et des produits ménagers jetables tels que mouchoirs et papier hygiénique, papier ciré, serviettes et nappes en papier, film étirable, tasses, assiettes, coutellerie et plateaux jetables, récipients en plastique et autres produits en papier ou en plastique jetables, ou un assortiment de produits rangés dans d'autres classes de ce groupe, sans se spécialiser.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'articles en carton
- grossistes-marchands de film ou ruban adhésif en cellulose
- grossistes-marchands de fermetures (couvercles) en papier et plastique jetables
- grossistes-marchands de combinaisons de papier et de produits en papier
- grossistes-marchands de boîtes en fibre solide et ondulée
- grossistes-marchands de carton ondulé
- grossistes-marchands de contenants ondulés
- grossistes-marchands d'ustensiles pour manger, fourchettes, couteaux, cuillères de plastique jetables
- grossistes-marchands de bidons et pots en fibre
- grossistes-marchands de papiers filtres
- grossistes-marchands de papiers fins (sauf la papeterie)
- grossistes-marchands de plateaux de nourriture en mousse plastique
- grossistes-marchands de boîtes pliantes en carton
- grossistes-marchands de carton pour contenant d'aliment
- grossistes-marchands de cartons pour emballage d'aliment
- grossistes-marchands de papier kraft gommé
- grossistes-marchands de produits domestiques en papier
- grossistes-marchands de couverture en carton
- grossistes-marchands d'emballage bulle

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de matériaux pour l'empaquetage et l'expédition (p. ex., film étirable, styromousse pour remplissage, boîtes)
- grossistes-marchands de papier journal
- grossistes-marchands de sacs en papier et en plastique jetables
- grossistes-marchands de papier, tasses, vaisselles, serviettes de table, serviettes et patrons de
- marchands de papier, grossistes-marchands (sauf papier journal)
- grossistes-marchands de couches en papier et autres produits sanitaires en papier
- grossistes-marchands de boîtes en carton et plastique jetables
- grossistes-marchands de carton et produits (sauf fournitures de bureau)
- grossistes-marchands de carton gris collé
- grossistes-marchands d'articles de cellulose moulée et pressée
- grossistes-marchands de papier pour imprimerie
- grossistes-marchands de récipients alimentaires hygiéniques (p. ex., assiettes et tasses en papier, carton ou plastique jetable)
- grossistes-marchands de papier hygiénique
- grossistes-marchands de boîtes montées en carton
- grossistes-marchands de fournitures de livraison, papier et plastique jetable (p. ex., carton, ruban gommé)
- grossistes-marchands de papier hygiénique et papiers-mouchoirs
- grossistes-marchands de papier ciré
- grossistes-marchands de papiers et produits de papier d'emballage ou grossier
- grossistes-marchands de papier d'emballage (sauf pour cadeaux)

Exclusions :

- grossistes-marchands de papier d'emballage pour cadeaux coupé en format précis (voir 418210 Grossistes-marchands de papeterie et de fournitures de bureau)
- grossistes-marchands de papeterie et fournitures de bureau (voir 418210 Grossistes-marchands de papeterie et de fournitures de bureau)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
418310 Grossistes-marchands d'aliments pour animaux d'élevage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des aliments pour animaux d'élevage.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de luzerne
- grossistes-marchands d'additif alimentaire pour animaux
- grossistes-marchands de suppléments minéraux pour animaux
- grossistes-marchands d'aliments pour chiens et chats
- grossistes-marchands d'aliments pour animaux à fourrure
- grossistes-marchands de grains pour aliments d'animaux
- grossistes-marchands d'aliments pour ferme d'animaux à fourrure, grains de céréales préparés
- grossistes-marchands de foin et fourrage
- grossistes-marchands d'aliments pour animaux
- grossistes-marchands de gâteau et repas de graines oléagineuses
- grossistes-marchands d'aliments pour animaux domestiques
- grossistes-marchands d'aliments préparés pour le bétail
- grossistes-marchands d'aliments préparés pour volaille
- grossistes-marchands d'aliments transformés pour animaux (sauf domestique)
- grossistes-marchands de paille
- grossistes-marchands de gâteau et repas de légumes

Exclusions :

- vendre en gros des semences (voir 418320 Grossistes-marchands de semences)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

418310 Grossistes-marchands d'aliments pour animaux d'élevage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
418320 Grossistes-marchands de semences

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des semences pour les grandes cultures, et la culture de fleurs et de plantes, des semences horticoles et des semences de gazon.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de semences de grandes cultures agricoles
- grossistes-marchands de pomme de terre, semences agricoles
- grossistes-marchands de bulbes de fleurs et de culture
- grossistes-marchands de semences horticoles, potagères et pour jardins d'agrément, en vrac et emballées
- grossistes-marchands de traitement et empaquetage de semences (sauf le traitement pour le producteur)
- grossistes-marchands de semences (p. ex., cultures, jardins, fleurs)

Exclusions :

- nettoyer des grains ou semences pour les cultivateurs (voir 115110 Activités de soutien aux cultures agricoles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

418390 Grossistes-marchands de produits chimiques et autres fournitures agricoles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des produits chimiques agricoles, tels que des engrais, herbicides, pesticides et autres fournitures agricoles, ou un assortiment de produits rangés dans d'autres classes de ce groupe, sans se spécialiser.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de produits chimiques agricoles pour le poudrage et la pulvérisation
- grossistes-marchands de produits chimiques agricoles
- grossistes-marchands de chaux agricole
- grossistes-marchands de pierre à chaux
- grossistes-marchands de pesticides agricoles
- grossistes-marchands d'insecticides agricoles pour le sol
- grossistes-marchands de composés stérilisants et désinfectants agricoles
- grossistes-marchands de fournitures apicoles
- grossistes-marchands de pulvérins chimiques et pour récoltes
- grossistes-marchands d'engrais chimiques
- grossistes-marchands de poudres et pulvérins (p. ex., légumes, récoltes)
- grossistes-marchands d'engrais et produits d'engrais
- grossistes-marchands de pulvérins pour animaux et mouches
- grossistes-marchands de fumigants
- grossistes-marchands de fongicides
- grossistes-marchands de phosphate naturel, moulu
- grossistes-marchands d'herbicides
- grossistes-marchands d'insecticides
- grossistes-marchands de produits chimiques pour l'entretien du gazon
- grossistes-marchands d'engrais chimiques liquides
- grossistes-marchands de miticides

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de produits chimiques pour l'entretien de verger
- grossistes-marchands de rodenticides

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

418410 Grossistes-marchands de produits chimiques et de produits analogues (sauf agricoles)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des produits chimiques, des produits et préparations de nettoyage, des résines plastiques, des formes primaires en plastique à usage industriel ou domestique, et des gaz industriels.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands d'acides
- grossistes-marchands d'adhésifs et enduit étanche
- grossistes-marchands d'alcalis
- grossistes-marchands d'ammoniaque (sauf pour fertilisant)
- grossistes-marchands de produits chimiques aromatiques
- grossistes-marchands de composés de blanchiment
- grossistes-marchands de tartrifuges
- grossistes-marchands de noir de carbone
- grossistes-marchands de soude caustique
- grossistes-marchands de postes de stockage en vrac et terminaux de produits chimiques
- grossistes-marchands d'additifs alimentaires chimiques
- grossistes-marchands de matériel de calfeutrage, chimique
- grossistes-marchands de chlore
- grossistes-marchands de composés et préparations pour le nettoyage
- grossistes-marchands de produits de goudron de houille, primaire et intermédiaire
- grossistes-marchands de gaz comprimé et liquéfié (sauf gaz pétrolier)
- grossistes-marchands d'additifs pour béton
- grossistes-marchands d'intermédiaires cycliques et bruts
- grossistes-marchands de désodorisants (sauf personnels)
- grossistes-marchands d'amorces, détonateurs
- grossistes-marchands de détonateurs et amorces

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de composés pour lave-vaisselle
- grossistes-marchands de désinfectants
- grossistes-marchands de solvants et produits chimiques pour nettoyage à sec
- grossistes-marchands de glace sèche
- grossistes-marchands de matières colorantes
- grossistes-marchands de produits de réparation à l'époxyde
- grossistes-marchands d'huiles essentielles
- grossistes-marchands d'explosifs, tous genres (sauf munitions et feux d'artifice)
- grossistes-marchands d'adoucisseurs de tissus
- grossistes-marchands de préparations pour extincteurs
- grossistes-marchands d'extincteurs
- grossistes-marchands de composés pour le nettoyage des planchers
- grossistes-marchands de gaz (sauf pétrole)
- grossistes-marchands de nettoyants tous usages
- grossistes-marchands de colle
- grossistes-marchands de produits chimiques de gomme et bois
- grossistes-marchands de savons, détergents et nettoyants ménagers et commerciaux
- grossistes-marchands d'alcool industriel
- grossistes-marchands de catalyseurs composés industriels
- grossistes-marchands de gaz industriels
- grossistes-marchands de sels industriels
- grossistes-marchands de composés industriels de lavage
- grossistes-marchands de produits chimiques industriels, lourds et ménagers
- grossistes-marchands de savon à lessive, pastilles et poudres
- grossistes-marchands d'empois
- grossistes-marchands d'huile de lin
- grossistes-marchands de cyanures métalliques
- grossistes-marchands de sels métalliques

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de composés pour le travail des métaux
- grossistes-marchands de gélatine non comestible
- grossistes-marchands de boue pour forage pétrolier
- grossistes-marchands de plastifiants et stabilisants
- grossistes-marchands de formes de base en plastique
- grossistes-marchands de pellicules plastiques
- grossistes-marchands de matériaux de plastique
- grossistes-marchands de résines plastiques
- grossistes-marchands de feuilles et tiges en plastique
- grossistes-marchands de cires (p. ex., meuble, automobile, métal, soulier)
- grossistes-marchands de produits de polissage
- grossistes-marchands de présure
- grossistes-marchands de colophane
- grossistes-marchands de composés pour le nettoyage de tapis
- grossistes-marchands d'antirouille
- grossistes-marchands d'antirouille de produits chimiques
- grossistes-marchands de préparations sanitaires
- grossistes-marchands de nettoyants à récurer
- grossistes-marchands de soufre
- grossistes-marchands d'acide sulfurique
- grossistes-marchands d'agents tensio-actifs
- grossistes-marchands de composés pour le balayage
- grossistes-marchands de fibre synthétique
- grossistes-marchands de produits chimiques synthétiques organiques
- grossistes-marchands de résines synthétiques (sauf caoutchouc)
- grossistes-marchands de caoutchouc synthétique
- grossistes-marchands de résines de caoutchouc synthétique
- grossistes-marchands de produits chimiques textiles
- grossistes-marchands de térébenthine et résine, produits chimiques

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de composés pour adoucissement de l'eau
- grossistes-marchands de cires
- grossistes-marchands de préparations pour traitement du bois

Exclusions :

- vendre en gros des produits chimiques agricoles (voir 418390 Grossistes-marchands de produits chimiques et autres fournitures agricoles)
- vendre en gros des munitions (voir 414470 Grossistes-marchands d'articles de divertissement et de sport)
- vendre en gros des feux d'artifice (voir 414460 Grossistes-marchands de jouets et d'articles de passe-temps)
- vendre en gros des produits pétroliers raffinés (voir 412110 Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
418910 Grossistes-marchands de billes et de copeaux de bois

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros billes et billots de bois, copeaux de bois et autres produits forestiers non transformés.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de bureau de commercialisation des billots*
- grossistes-marchands de billots et billes
- grossistes-marchands de pieux, billes, traverses équarries et poteaux
- grossistes-marchands de bois à pâte
- grossistes-marchands de produits rudimentaires de bois
- grossistes-marchands de bois rond
- grossistes-marchands de poteaux en bois
- grossistes-marchands de poteaux et pilots en bois non traités
- grossistes-marchands de copeaux de bois

Exclusions :

- vendre en gros du bois de chauffage (voir 418990 Tous les autres grossistes-marchands)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

418920 Grossistes-marchands de minéraux, de minerais et de métaux précieux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros minéraux, minerais et concentrés, métaux précieux et pierres précieuses brutes.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de minerai de cuivre
- grossistes-marchands de minéraux et concentrés bruts non métalliques (sauf pétrole)
- grossistes-marchands de minerais et concentrés ferreux
- grossistes-marchands de minerai d'or
- grossistes-marchands de minerai de fer
- grossistes-marchands de minerai de plomb
- grossistes-marchands de concentrés et minerais métalliques (ferreux)
- grossistes-marchands de concentrés métalliques
- grossistes-marchands de minerais et concentrés de métal non-ferreux
- grossistes-marchands de minerais et concentrés non ferreux
- grossistes-marchands de formes de métal précieux fabriquées en usine
- grossistes-marchands d'alliages et métaux précieux, formes primaires et profilés de base
- grossistes-marchands de lingot de métaux précieux
- grossistes-marchands de minerai d'argent
- grossistes-marchands de pierres précieuses brutes
- grossistes-marchands de minerai de zinc

Exclusions :

- grossistes-marchands de pétrole brut naturel (voir 412110 Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

418920 Grossistes-marchands de minéraux, de minerais et de métaux précieux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

418930 Grossistes-marchands de marchandises d'occasion (sauf les machines et les produits automobiles)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie H Commerce de gros

Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des marchandises d'occasion, sauf les machines et les produits automobiles.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de vêtements et fournitures d'occasion
- grossistes-marchands de meubles et installations fixes d'occasion
- grossistes-marchands de livres d'occasion
- grossistes-marchands de marchandises d'occasion (sauf les machines et les produits automobiles)

Exclusions :

- grossistes-marchands de marchandises d'occasion pour automobiles (voir 415 Grossistes-marchands de véhicules automobiles, et de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles)
- grossistes-marchands de marchandises d'occasion pour machinerie (voir 417 Grossistes-marchands de machines, de matériel et de fournitures)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
418990 Tous les autres grossistes-marchands

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre en gros une ligne unique de produits, ou un assortiment de diverses marchandises dont aucune n'est suffisamment importante pour constituer leur activité principale.

Exemples inclus :

- grossistes-marchands de spécialités publicitaires
- grossistes-marchands d'huiles (sauf pour cuisson), animale et végétale
- grossistes-marchands d'huiles et graisses animales ou végétales
- grossistes-marchands de produits antivols
- grossistes-marchands de barres de sécurité en métal pour les fenêtres et les portes et de produits antivols
- grossistes-marchands d'étiquettes pour vêtement (accessoire industriel)
- grossistes-marchands d'arbres artificiels de Noël
- grossistes-marchands de fleurs artificielles
- grossistes-marchands d'auvents, tentes et voiles
- grossistes-marchands de paniers (p. ex., roseau, rotin, osier, bois)
- grossistes-marchands de matériel pour la fabrication de la bière et du vin
- grossistes-marchands de poignées pour balais, vadrouilles et peintures
- grossistes-marchands de balais, brosses et vadrouilles
- grossistes-marchands de chandelles
- grossistes-marchands d'articles ou produits de toile
- grossistes-marchands de chamois
- marchands de charbon de bois (combustible)
- grossistes-marchands de charbon de bois
- grossistes-marchands de fournitures d'églises (sauf argenterie et ustensiles plaqués)
- grossistes-marchands de allume-cigarettes et allume-cigares
- grossistes-marchands de cintres

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
418990 Tous les autres grossistes-marchands

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

- grossistes-marchands de marchands de de charbon et coke
- grossistes-marchands de cerclage (barils et fûts)
- grossistes-marchands de cordages
- grossistes-marchands de bois de corde
- grossistes-marchands de bouchons de liège
- grossistes-marchands de caoutchouc brut
- grossistes-marchands de bibelots
- grossistes-marchands de batteries sèches
- grossistes-marchands de armes à feu et munitions (sauf équipements sportifs)
- grossistes-marchands de bois de chauffage
- grossistes-marchands de caoutchouc mousse
- grossistes-marchands de combustible, charbon et coke
- grossistes-marchands de bois à brûler
- grossistes-marchands d'appareils d'éclairage au gaz
- grossistes-marchands de cadeaux et articles de fantaisie
- grossistes-marchands d'articles de cadeaux
- grossistes-marchands de brosses à cheveux
- grossistes-marchands de matériel pour harnais
- grossistes-marchands de roulottes
- grossistes-marchands de brosses industrielles
- grossistes-marchands de coffrets à bijoux
- grossistes-marchands de cuir et matière première taillée
- grossistes-marchands d'articles en cuir (sauf chaussures)
- grossistes-marchands de bagages
- grossistes-marchands de fusils automatiques
- grossistes-marchands de glace manufacturée ou naturelle
- grossistes-marchands d'allumettes
- grossistes-marchands de sièges d'auto pour bébé ou enfant
- grossistes-marchants de gazon synthétique

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- grossistes-marchands de maisons mobiles
- grossistes-marchands de monuments et pierres tombales
- grossistes-marchands d'instruments de musique (p. ex., cuivre, à anche, à cordes, à vent)
- grossistes-marchands d'instruments de musique, d'accessoires et de fournitures
- grossistes-marchands de nouveautés de verre
- grossistes-marchands d'orgues
- emballage et vente en gros de terreau
- grossistes-marchands d'articles de fantaisie en papier
- grossistes-marchands de tourbe de mousse
- grossistes-marchands d'instruments de percussion
- grossistes-marchands de fournitures pour animal domestique (sauf nourritures)
- grossistes-marchands de timbres de philatéliste
- grossistes-marchands de pianos
- grossistes-marchands de pipes pour fumer le tabac
- grossistes-marchands de nourriture végétale
- grossistes-marchands de mousse plastique
- grossistes-marchands de portraits
- grossistes-marchands de fournitures religieuses
- grossistes-marchands de cordes, ficelles d'engerbage et cordons
- grossistes-marchands de sellerie
- grossistes-marchands de sciure de bois
- grossistes-marchands de feuilles de musique
- grossistes-marchands d'approvisionneurs de navires (c.-à-d., fournisseurs)
- grossistes-marchands d'enseignes (sauf électriques)
- grossistes-marchands de fournitures pour fumeur
- grossistes-marchands d'éponges
- grossistes-marchands de timbres pour collectionneurs
- grossistes-marchands de statues

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
418990 Tous les autres grossistes-marchands

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H1 Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros

- grossistes-marchands de cordes
- grossistes-marchands de fournitures de taxidermie
- grossistes-marchands de sacs en textile
- grossistes-marchands de pierres tombales
- grossistes-marchands de terre
- grossistes-marchands de terre ou terreau
- grossistes-marchands de ficelles
- grossistes-marchands de violons
- grossistes-marchands de perruques et toupets
- grossistes-marchands de pâte de bois
- grossistes-marchands de planures de bois pour litières de bétail et de cheval

Exclusions :

- grossistes-marchands d'huiles de cuisson (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)
- grossistes-marchands d'enseignes électriques incluant les babillards électroniques (voir 417920 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissements de service)
- grossistes-marchands de chaussures (p. ex., plastique, caoutchouc, cuir, imperméable) (voir 414120 Grossistes-marchands de chaussures)
- grossistes-marchands d'aliments pour animaux domestiques (voir 418310 Grossistes-marchands d'aliments pour animaux d'élevage)
- grossistes-marchands d'argenterie et ustensiles plaqués (voir 414410 Grossistes-marchands de bijoux et de montres)
- grossistes-marchands d'armes à feu et munitions, équipement sportif (voir 414470 Grossistes-marchands d'articles de divertissement et de sport)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
419110 Commerce électronique de gros entre entreprises

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les marchés électroniques de gros entre entreprises, qui servent d'intermédiaires, par Internet ou d'autres moyens électroniques, entre acheteurs et vendeurs, moyennant, en général, le versement d'une commission ou d'honoraires. Les marchés électroniques de gros entre entreprises facilitent les opérations de gros sans assumer le titre de propriété des biens achetés ou vendus.

Exemples inclus :

- produits chimiques agricoles, commerce de gros électronique interentreprises
- matières premières agricoles, commerce de gros électronique interentreprises
- automobiles, neuves ou usagées, commerce de gros électronique interentreprises
- commerce de gros électronique interentreprises de marchandises variées
- breuvages, commerce de gros électronique interentreprises
- bateaux de plaisance (p. ex., canots, bateaux à moteur et voiliers), commerce de gros électronique interentreprises
- commerce électronique de gros entre entreprises, encans électroniques
- marchés électroniques entre entreprises, commerce de gros
- produits du cannabis, commerce électronique de gros entre entreprises, commerce de gros
- cigarettes et produits du tabac, commerce de gros électronique interentreprises
- vêtements, commerce de gros électronique interentreprises
- logiciels de série, commerce de gros électronique interentreprises
- ordinateurs et périphériques, commerce de gros électronique interentreprises
- machines, matériel et fournitures pour la construction et la foresterie, commerce de gros électronique interentreprises
- produits laitiers transformés (sauf en conserve), commerce de gros électronique interentreprises
- boues et composés excavés, commerce de gros électronique interentreprises
- composants électroniques, matériel et fournitures de navigation et de communication, commerce de gros électronique interentreprises

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- faciliter la vente à l'encan en ligne entre entreprises, de produits neufs ou d'occasion
- machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage, commerce de gros électronique interentreprises
- poissons et fruits de mer, commerce de gros électronique interentreprises
- revêtement de sol, tapis, carpettes et autres, commerce de gros électronique interentreprises
- magasins d'aliments, commerce de gros électronique interentreprises
- chaussures et articles de cuir, commerce de gros électronique interentreprises
- aliments congelés, commerce de gros électronique interentreprises
- fruits et légumes frais, commerce de gros électronique interentreprises
- combustible, commerce de gros électronique interentreprises
- meubles, commerce de gros électronique interentreprises
- jeux, jouets et nécessaires pour passe-temps, commerce de gros électronique interentreprises
- céréales, commerce de gros électronique interentreprises
- gamme complète d'épiceries, commerce de gros électronique interentreprises
- quincaillerie, commerce de gros électronique interentreprises
- appareils ménagers électriques, commerce de gros électronique interentreprises
- porcelaine et verrerie de maison, commerce de gros électronique interentreprises
- biens ménagers, commerce de gros électronique interentreprises
- produits ménagers de papier, incluant papeterie, commerce de gros électronique interentreprises
- produits chimiques industriels, commerce de gros électronique interentreprises
- équipement industriel (p. ex., navigation, communication et composants électroniques), commerce de gros électronique interentreprises
- machines, matériel et fournitures industriels, commerce de gros électronique interentreprises
- appareil d'éclairage, résidentiel, commercial et industriel, commerce de gros électronique interentreprises

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- linge de maison, tentures et autres textiles domestiques, commerce de gros électronique interentreprises
- animaux vivants, commerce de gros électronique interentreprises
- métaux et minerais, commerce de gros électronique interentreprises
- pièces et accessoires neufs pour véhicules automobiles, commerce de gros électronique interentreprises
- motocyclettes et pièces, commerce de gros électronique interentreprises
- produits et plantes de pépinières, commerce de gros électronique interentreprises
- machines et matériel de bureau et de magasin, commerce de gros électronique interentreprises
- graines oléagineuses, commerce de gros électronique interentreprises
- couleurs, pigments et siccatifs, commerce de gros électronique interentreprises
- produits pétroliers, commerce de gros électronique interentreprises
- produits et fournitures pharmaceutiques, commerce de gros électronique interentreprises
- projecteurs, matériel et fournitures d'appareils photographiques, commerce de gros électronique interentreprises
- volaille et oeufs, commerce de gros électronique interentreprises
- viandes rouges et produits de viande frais, commerce de gros électronique interentreprises
- semences de ferme et de jardin, commerce de gros électronique interentreprises
- microplaquettes semi-conductrices, commerce de gros électronique interentreprises
- navires et aéronefs, commerce de gros électronique interentreprises
- produits alimentaires spéciaux, commerce de gros électronique interentreprises
- vêtements de sport pour dames et enfants, commerce de gros électronique interentreprises
- papeterie et fournitures de bureau, commerce de gros électronique interentreprises
- textile pour tricotage, commerce de gros électronique interentreprises

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- matières premières pour textile, commerce de gros électronique interentreprises
- bois d'oeuvre et matériaux de construction, commerce de gros électronique interentreprises
- tabac, commerce de gros électronique interentreprises
- jeux vidéo, commerce de gros électronique interentreprises
- vins et spiritueux, commerce de gros électronique interentreprises
- pâte de bois, commerce de gros électronique interentreprises
- fil à tricoter, commerce de gros électronique interentreprises

Exclusions :

- exercer la fonction d'agente ou d'agent ou de courtière ou de courtier et effectuer le commerce de gros de produits appartenant à des tiers, par Internet ou autres moyens électroniques (sont classés selon la ou les gammes de marchandises vendues par le marchand grossiste-distributeur)
- servir d'intermédiaires, par Internet, entre acheteurs et vendeurs de biens, dans un environnement de vente d'entreprises aux consommateurs ou entre consommateurs (voir 45411 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)

Remarques :

- Dans le commerce de gros, « assumer le droit de propriété » signifie devenir propriétaire. Le droit de propriété est établi soit en payant pour les biens achetés, soit en étant payé directement pour les biens vendus.
- Une agente ou un agent du commerce de gros, ou une courtière ou un courtier du commerce de gros qui assume le droit de propriété des biens achetés ou vendus est obligatoirement protégé aux termes de l'annexe 1. L'agente ou l'agent, ou la courtière ou le courtier, est classé dans le ou les codes du SCIAN à six chiffres qui correspondent aux produits qu'elle ou il achète ou vend (voir tous les autres codes du SCIAN à six chiffres de la catégorie H, Commerce de gros).

Entrée en vigueur : 1 janvier 2022

Date de publication : 28 janvier 2022

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
419120 Agents et courtiers du commerce de gros

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie H Commerce de gros
Sous-catégorie H2 Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter et/ou vendre des produits appartenant à des tiers moyennant le versement d'une commission. Sont inclus les négociants travaillant à commission, les agents ou courtiers d'importation, les agents ou courtiers d'exportation, les représentants de manufacturiers, les agents d'approvisionnement et les agents de vente qui font le commerce de produits de tous genres. Normalement, ces établissements servent d'intermédiaires entre vendeurs et acheteurs ou effectuent des opérations commerciales pour le compte d'un mandant, sans assumer le titre de propriété des biens achetés ou vendus.

Exemples inclus :

- agents et courtiers, commerce de gros
- aliments pour animaux d'élevage, agents et courtiers du commerce de gros
- agents et courtiers du commerce de gros de fournitures et de produits chimiques agricoles (sauf aliments pour animaux et semences)
- appareils d'alarme, électriques, agents et courtiers en commerce de gros
- breuvages alcoolisés, agents et courtiers du commerce de gros
- articles de loisir et de sport, agents et courtiers du commerce de gros
- automobiles, agents et courtiers du commerce de gros
- livres, périodiques et journaux, agents et courtiers du commerce de gros
- brique, tuile, ciment, agents et courtiers en commerce de gros
- agents et courtiers du commerce de gros de produits du cannabis
- tuiles de plancher et murales en céramique, agents et courtiers en commerce de gros
- produits chimiques (sauf agricoles), agents et courtiers du commerce de gros
- porcelaine, verrerie, faïence et poterie, agents et courtiers du commerce de gros
- courtiers en charbon, commerce de gros
- courtier commercial, général, commerce de gros
- commissionnaire général, commerce de gros
- marchands à commission

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- marchands à commission d'articles de loisir et de sports
- marchands à commission de médicaments
- marchands à commission de machines et matériel de bureau et de magasin
- vendeuses ou vendeurs à commission, représentant plusieurs produits d’entreprises
- agents attitrés à commission de logiciel d'application
- courtiers du commerce de gros d'ordinateurs et de machineries et d'équipements connexes, agents et
- confiserie, agents et courtiers du commerce de gros
- agents et courtiers en commerce de gros de machines et de matériel pour la construction et la foresterie
- courtiers en coton, commerce de gros
- produits laitiers, agents et courtiers du commerce de gros
- machinerie pour la pose de drain et de tuile, agents et courtiers en commerce de gros
- intermédiaires en gros
- produits pharmaceutiques, agents et courtiers du commerce de gros
- médicaments, agents et courtiers du commerce de gros
- chaufferettes électriques, agents et courtiers du commerce de gros
- équipement pour la transmission et la production d'énergie électrique, agents et courtiers du commerce de gros
- fournitures pour canalisations électriques et matériaux d'installations électriques, agents et courtiers du commerce de gros
- agents ou courtiers exportateurs, commerce de gros
- agents et courtiers du commerce de gros de machineries et matériaux agricoles
- produits agricoles (autre que les animaux d'élevage et de grain), agents et courtiers du commerce de gros
- minerais et concentrés de métaux ferreux et non ferreux combinés, agents et courtiers du commerce de gros
- combinaison de métaux ferreux et non-ferreux, agents et courtiers du commerce de gros

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- minerais et concentrés métalliques ferreux, agents et courtiers
- poisson et fruits de mer, agents et courtiers du commerce de gros
- courtiers en poissons
- acheteurs de poissons
- revêtements de sol, agents et courtiers du commerce de gros
- carreaux de parquet (sauf céramique), agents et courtiers en commerce de gros
- chaussures, agents et courtiers du commerce de gros
- fruits et légumes frais, agents et courtiers du commerce de gros
- congelés et emballés, agents et courtiers du commerce de gros en produits alimentaires
- vêtements de fourrure, agents et courtiers du commerce de gros
- matériaux généraux de construction, agents et courtiers du commerce de gros
- alimentation de tout genre, produits d', agents et courtiers du commerce de gros
- fournitures de tout genre, agents et courtiers du commerce de gros
- équipement de positionnement global, agents et courtiers du commerce de gros
- grain (céréale), agents et courtiers du commerce de gros
- articles de quincaillerie, agents et courtiers du commerce de gros
- produits de santé et personnels pour le toilettage, agents et courtiers du commerce de gros
- appareils domestiques, agents et courtiers du commerce de gros
- meubles de maison, agents et courtiers du commerce de gros
- agents ou courtiers importateurs d'ordinateurs
- agents ou courtiers importateurs de tabac
- agents ou courtiers importateurs de jouets
- import-export, agents et courtiers, commerce de gros
- gaz industriels, agents et courtiers du commerce de gros
- courtiers du commerce de gros de machines et de matériel industriels, agents et

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- installation de communications internes, agents et courtiers en commerce de gros
- fer et acier, formes primaires et profilés de charpente, agents et courtiers
- bijoux et montres, agents et courtiers du commerce de gros
- appareils de cuisine, agents et courtiers du commerce de gros
- armoires de cuisine (pour être encastrées), agents et courtiers du commerce de gros
- linge de maison, tentures et autres articles de textile, agents et courtiers du commerce de gros
- animaux d'élevage, agents et courtiers du commerce de gros
- billes et copeaux de bois, agents et courtiers du commerce de gros
- bois de construction, contreplaqués et bois travaillé, agents et courtiers du commerce de gros
- agents de fabricant de revêtements de sol
- agents de fabricant de remorques
- agents de fabricant de vêtements de dessus pour dames et enfants
- fournitures de construction, briques, parpaings, tuile et pierre de maçonnerie, agents et courtiers en commerce de gros
- viande et produits à base de viande, agents et courtiers du commerce de gros
- vêtements de dessus pour hommes et garçons, agents et courtiers du commerce de gros
- vêtements pour hommes, agents et courtiers du commerce de gros
- minière, agents et courtiers du commerce de gros de machines et de matériel pour l'exploitation
- véhicules automobiles (sauf automobiles, camions et autobus), agents et courtiers du commerce de gros
- motocyclettes, agents et courtiers du commerce de gros
- instruments et accessoires de musique, agents et courtiers en commerce de gros
- pièces neuves et réusinées d'automobiles, agents et courtiers du commerce de gros
- papier journal, agents et courtiers du commerce de gros

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- breuvages non alcoolisés, agents et courtiers du commerce de gros
- métal et produits de métal non ferreux, agents et courtiers
- agents et courtiers du commerce de gros de minerais et concentrés métalliques non-ferreux
- articles de mercerie, agents et courtiers du commerce de gros
- bureau et de magasin, agents et courtiers du commerce de gros de machines et matériel de
- articles optiques et ophtalmiques, agent du commerce de gros
- peinture, vitres et papier peints, agents et courtiers du commerce de gros
- peintures et impressions artistiques, agents et courtiers du commerce de gros
- papier et produits du papier (sauf pour papier journal, papeterie et fournitures de bureau), agents et courtiers du commerce de gros
- courtiers en pétrole, commerce de gros
- matériel et fournitures photographiques, agents et courtiers du commerce de gros
- tissus à la pièce, agents et courtiers du commerce de gros
- matériel de plomberie, de chauffage et de climatisation, agents et courtiers du commerce de gros
- volaille et oeufs, agents et courtiers du commerce de gros
- courtiers en produits d'alimentation, commerce de gros
- professionnel, agents et courtiers du commerce de gros de machines, matériel d'usage
- commissionnaires d'achat de breuvages alcoolisés
- commissionnaires d'achat d'automobiles
- commissionnaires d'achat d'appareils de cuisine
- agents d'approvisionnement, commerce de gros
- matières recyclables (sauf pièces d'automobiles), agents et courtiers du commerce de gros
- agence de ventes générales, commerce de gros
- marchandises d'occasion (sauf les machines et les pièces d'autos), agents et courtiers du commerce de gros

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- agents et courtiers du commerce de gros de semences
- commissionnaires à la vente de poissons et fruits de mer
- commissionnaires à la vente de fourrure
- commissionnaires à la vente de vêtements pour hommes
- agents et courtiers en commerce de gros de machines et de matériel de services
- produits de tôle en fer et en acier, agents et courtiers
- papeterie et fournitures de bureau, agents et courtiers du commerce de gros
- tissus de textile, agents et courtiers du commerce de gros
- tuiles en tapis, agents et courtiers en commerce de gros
- tuile, argile ou autres céramiques (sauf réfractaire), agents et courtiers en commerce de gros
- marchands de bois, commerce de gros
- pneus, agents et courtiers du commerce de gros
- tabac, agents et courtiers du commerce de gros, produits du
- savons et produits de toilette, agents et courtiers du commerce de gros
- jouets et articles de passe-temps, agents et courtiers du commerce de gros
- remorques, agents et courtiers du commerce de gros
- camions et autobus, agents et courtiers du commerce de gros
- pièces usagées d'automobile (recyclées), agents et courtiers du commerce de gros
- courtiers en blé, commerce de gros
- agents et courtiers en commerce de gros de céramique et carreaux pour mur
- bas et chaussettes, sous-vêtements et accessoires, agents et courtiers du commerce de gros
- vêtements de dessus pour dames et enfants, agents et courtiers du commerce de gros

Exclusions :

- exercer la fonction d'agent ou de courtier et effectuer le commerce de gros de produits appartenant à des tiers, par Internet ou autres moyens électroniques (voir 419110 Commerce électronique de gros entre entreprises)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- acheter et vendre de l'assurance, moyennant le versement d'une commission (voir 524210 Agences et courtiers d'assurance)
- acheter et vendre des biens immobiliers pour le compte de tiers, moyennant le versement d'honoraires ou d'une commission (voir 53121 Bureaux d'agents et de courtiers immobiliers)
- exercer les fonctions d'agents maritimes (voir 48851 Intermédiaires en transport de marchandises)
- commerce de marchandises et de contrats à terme sur marchandises, lesquelles sont normalement cotées dans une bourse de marchandises (voir 5231 Intermédiation et courtage de valeurs mobilières et de contrats de marchandises)
- effectuer la vente en gros de marchandises pour son propre compte ou exercer la fonction de marchand grossiste-distributeur (activité classée selon la ou les gammes de marchandises vendues par le marchand grossiste-distributeur)

Remarques :

- Dans le commerce de gros, « assumer le droit de propriété » signifie devenir propriétaire. Le droit de propriété est établi soit en payant pour les biens achetés, soit en étant payé directement pour les biens vendus.
- Une agente ou un agent du commerce de gros, ou une courtière ou un courtier du commerce de gros qui assume le droit de propriété des biens achetés ou vendus est obligatoirement protégé aux termes de l'annexe 1. L'agente ou l'agent, ou la courtière ou le courtier, est classé dans le ou les codes du SCIAN à six chiffres qui correspondent aux produits qu'elle ou il achète ou vend (voir tous les autres codes du SCIAN à six chiffres de la catégorie H, Commerce de gros).

Entrée en vigueur : 1 janvier 2022

Date de publication : 28 janvier 2022

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
441110 Concessionnaires d'automobiles neuves

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des automobiles, des véhicules utilitaires sportifs ainsi que des camions légers, camionnettes et mini-fourgonnettes neufs, directement aux consommateurs ou à des loueurs. En outre, ces établissements vendent en général des voitures d'occasion, des pièces détachées et des accessoires, en plus de fournir des services de réparation.

Exemples inclus :

- marchands d'automobiles neuves, commerce de détail
- marchands de véhicules automobiles, autos neuves et d'occasion, commerce de détail
- camionnettes et fourgonnettes, neuves et usagées, commerce de détail

Exclusions :

- fournir des services de réparation automobile, sans vendre d'automobiles au détail (voir 8111 Réparation et entretien de véhicules automobiles)
- vendre au détail des voitures d'occasion (voir 441120 Concessionnaires d'automobiles d'occasion)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
441120 Concessionnaires d'automobiles d'occasion

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des automobiles, des véhicules utilitaires sportifs ainsi que des camions légers, camionnettes et mini-fourgonnettes d'occasion.

Exemples inclus :

- autos antiques, commerce de détail
- encans au détail d'automobiles incluant les encanteurs, avec ses installations et ouvert au grand public
- véhicules motorisés d'occasion ou usagés (p. ex., automobiles, camionnettes, fourgonnettes), commerce de détail

Exclusions :

- fournir des services de réparation automobile, sans vendre d'automobiles au détail (voir 8111 Réparation et entretien de véhicules automobiles)
- vendre au détail des automobiles, des véhicules utilitaires sportifs ainsi que des camionnettes, des mini-fourgonnettes et des camions légers, neufs et d'occasion (voir 441110 Concessionnaires d'automobiles neuves)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
441210 Concessionnaires de véhicules récréatifs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des véhicules récréatifs (VR) neufs et d'occasion, tels que autocaravanes, caravanes et campeuses. En outre, ces établissements vendent au détail des pièces détachées et des accessoires, en plus de fournir des services de réparation.

Exemples inclus :

- concessionnaires de véhicules récréatifs (VR)
- marchands de véhicules récréatifs (VR) (p. ex., roulottes, autocaravanes, remorques récréatives, caravanes classiques), commerce de détail
- pièces et accessoires pour véhicules récréatifs (VR), commerce de détail
- vente au détail de tentes-roulottes

Exclusions :

- vendre au détail des maisons préfabriquées (mobiles) neuves et d'occasion (voir 453930 Marchands de maisons mobiles)
- vendre au détail des remorques utilitaires (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail, neufs ou d'occasion, motocyclettes, bateaux et autres véhicules, tels que motoneiges, véhicules tout-terrains, remorques utilitaires et avions. En outre, ces établissements vendent souvent des pièces détachées et des accessoires, en plus de fournir des services de réparation.

Exemples inclus :

- marchands d'aéronefs, commerce de détail
- véhicules tout terrain (VTT), commerce de détail
- bicyclettes motorisées, commerce de détail
- marchands de bateaux, vendant également au détail des pièces et des accessoires
- marchands de bateaux, commerce de détail
- bateaux neufs, commerce de détail et réparation, principalement réparation
- canots, commerce de détail
- buggys, commerce de détail
- go-carts, commerce de détail
- voiturettes de golf motorisées, commerce de détail
- marchands de fournitures marines, commerce de détail
- vélomoteurs, commerce de détail
- scooters, commerce de détail
- marchands d'embarcations motorisées, commerce de détail
- marchands de motocyclettes, vendant également au détail des pièces et des accessoires
- marchands de motocyclettes, commerce de détail
- marchands de moteurs hors-bord, commerce de détail
- marchands de traîneaux à neige motorisés, commerce de détail
- vente au détail de pièces et accessoires de moto, de VTT et de motoneige
- chaloupes, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- voiliers, commerce de détail
- marchands de motoneiges, vendant également au détail des pièces et des accessoires
- motoneiges, commerce de détail
- remorques utilitaires, commerce de détail
- véhicules marins, commerce de détail
- yacht, ventes de, commerce de détail

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
441310 Magasins de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des pièces et des accessoires pour automobiles neufs, remis à neuf ou d'occasion; à vendre au détail des pièces et des accessoires pour automobiles et à réparer des véhicules; à vendre au détail des accessoires pour lesquels un installateur est généralement nécessaire.

Exemples inclus :

- accessoires et pièces pour l'automobile, magasin de vente au détail
- climatiseur d'automobile, vente et installation, commerce de détail
- pièces d'auto, vente au détail
- parcs de ferraille d'automobiles (c.-à-d., vente au détail de pièces usagées d'automobiles)
- marchands d'accessoires d'automobile, commerce de détail
- marchands de pièces d'automobile, commerce de détail
- pièces et accessoires d'automobile, d'occasion, commerce de détail
- magasins de pièces et d'accessoires automobiles vendant principalement aux autres entreprises, mais aussi ouverts au public
- marchands de pièces d'occasion d'automobile, commerce de détail
- marchands d'accumulateurs, automobile, commerce de détail
- marchand détaillant d'accumulateurs d'automobile
- couvre-caisse et capot de caisse de camionnette, commerce de détail
- radios (y compris les B.P. ou S.R.G.) pour véhicules automobiles, commerce de détail
- systèmes de son ou stéréos pour véhicules automobiles, commerce de détail
- magasins de pièces d'automobile (sport ou course), commerce de détail
- pièces usagées pour véhicule automobile, commerce de détail

Exclusions :

- réparer et remplacer des pièces d'automobile, telles que transmissions, silencieux, garnitures de frein et pare-brise (voir 81111 Réparation et entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vendre au détail des pneus (voir 441320 Marchands de pneus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
441320 Marchands de pneus

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail pneus et chambres à air. En outre, ces établissements fournissent souvent des services complémentaires, comme le montage de pneus ainsi que l'équilibrage et l'alignement des roues.

Exemples inclus :

- marchands de pneus d'automobile (neufs ou usagés), commerce de détail
- marchands de pneus de motocyclette, neufs et usagés, commerce de détail
- pneus, vente au détail et réparation
- magasins de pneus vendant principalement aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
442110 Magasins de meubles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des meubles d'intérieur et de bureau neufs.

Exemples inclus :

- lits et matelas, commerce de détail
- meubles de maison (sans appareils ménagers et accessoires d'ameublement), commerce de détail
- meubles, télévision, radio et appareils ménagers, magasins de (principalement des meubles)
- meubles de maison et appareils ménagers, commerce de détail
- mobilier de cuisine, domestique, commerce de détail
- mobilier de salon, commerce de détail
- matelas (y compris fabriqués sur mesure), commerce de détail
- magasins de matériel de bureau
- meubles d'extérieur, domestiques, commerce de détail
- vendre au détail de gros appareils ménagers et électroniques, des accessoires de maison et des revêtements de sol, en plus de fournir des services de décoration intérieure
- lits d'eau, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail une combinaison de meubles, équipements et fournitures de bureau (voir 453210 Magasins de fournitures de bureau et de papeterie)
- vendre au détail des meubles sur mesure fabriqués sur place (voir 337 Fabrication de meubles et de produits connexes)
- vendre au détail des meubles de maison usagés (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

442110 Magasins de meubles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
442210 Magasins de revêtements de sol

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des revêtements de sols neufs, tels que tapis et moquettes, revêtements en vinyle, parquets et carreaux, sauf en céramique. En outre, ces établissements assurent habituellement des services d'installation et de réparation.

Exemples inclus :

- revêtements de sols en asphalte, installation combinée à la vente
- tapis, ventes et installations de
- tapis, magasins de, commerce de détail
- magasins de revêtement de sol vendant principalement aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- carreaux et placages de plancher, installation combinée à la vente
- carreaux pour plancher, magasins de, commerce de détail (sauf carreaux de céramique uniquement ou des parquets de bois dur uniquement)
- revêtements de sol en bois dur, installation combinée à la vente
- linoléum, magasins de, commerce de détail
- linoléum, installation combinée à la vente
- carreaux ou revêtements pour sol résilients (p. ex., linoléum, caoutchouc, vinyle), installation combinée à la vente
- moquettes, magasins de, commerce de détail
- parquets, installation combinée à la vente

Exclusions :

- installer des revêtements de sol, sans en vendre au détail (238330-Entrepreneurs en travaux de revêtements de sol, ou 238340-Entrepreneurs en pose de carreaux et coulage de terrazzo)
- vendre au détail des carreaux de céramique uniquement ou des parquets de bois franc uniquement (voir 444190 Autres marchands de matériaux de construction)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
442291 Magasins de garnitures de fenêtres

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail tentures et stores prêts à poser ou sur mesure.

Exemples inclus :

- draperies (sur mesure), commerce de détail
- commerce de détail de stores, combiné à la réparation, lorsque celle-ci est la principale source de revenus
- tapisseries domestiques, commerce de détail
- stores verticaux, commerce de détail
- magasins de garnitures de fenêtres (p. ex., rideaux, draperies), commerce de détail

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
442292 Magasins de matériel d'encadrement

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail affiches, estampes et cadres prêts à poser, ainsi qu'à encadrer, monter et plastifier sur mesure.

Exemples inclus :

- encadrement, montage et laminage de tableaux sur mesure, magasin de détail
- encadrement de photo, sur mesure
- boutique spécialisée dans l'encadrement sur mesure
- cadres de tableaux, commerce de détail
- affiches et gravures, commerce de détail
- magasins de matériel d'encadrement
- vendre au détail un nombre limité d'oeuvres d'art originales

Exclusions :

- vendre au détail des oeuvres d'art originales ou en édition limitée, y compris des oeuvres d'art autochtones (voir 453920 Marchands d'oeuvres d'art)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
442298 Magasins de tous les autres accessoires de maison

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des accessoires de maison neufs.

Exemples inclus :

- articles en aluminium, magasins d', commerce de détail
- bains, boutique de
- literie (p. ex., draps, couvertures, dessus-de-lit, coussins, oreillers), commerce de détail
- dessus-de-lit, commerce de détail
- couvertures, draps et couvre-lits, commerce de détail
- faïencerie, commerce de détail
- magasins de porcelaine et de verrerie, commerce de détail
- batteries de cuisine, commerce de détail
- cristal et verrerie, commerce de détail
- décorations de maison, commerce de détail
- magasins d'articles en métal émaillé, commerce de détail
- accessoires de foyers, commerce de détail
- foyers, magasins de, commerce de détail
- vaisselle, commerce de détail
- fournitures et accessoires d'ameublement de maison
- ustensiles de cuisine, commerce de détail
- magasins d'articles de ménage, commerce de détail
- magasins de batteries de cuisine, commerce de détail
- magasins d'appareils et de dispositifs d'éclairage vendant aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- lampes et appareils d'éclairage électriques, commerce de détail
- boutiques de lingerie de maison, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
442298 Magasins de tous les autres accessoires de maison

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

- magasins de poterie, commerce de détail
- lampes de table et sur pied, commerce de détail
- nappes, commerce de détail
- articles en étain, commerce de détail
- poêles à bois, commerce de détail

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

443143 Magasins d'appareils ménagers, de téléviseurs et d'autres appareils électroniques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I3 Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des appareils ménagers, du matériel audio et vidéo, et d'autres appareils électroniques neufs.

Exemples inclus :

- climatiseurs domestiques, transportables, commerce de détail
- conditionneur d'air de pièce, autonome, commerce de détail
- amplificateurs, commerce de détail (sauf instruments de musique)
- magasins d'antennes, domestiques, commerce de détail
- pièces d'appareils ménagers, commerce de détail
- aspirateur central, commerce de détail
- magasins de fournitures électroniques grand public, commerce de détail
- sécheuses à linge, domestiques, commerce de détail
- rasoirs électriques, boutique de, commerce de détail
- planchers et tapis, appareils ménagers d'entretien des, commerce de détail
- nourriture, appareils ménagers servant à la préparation de la, commerce de détail
- congélateurs, domestiques, commerce de détail
- broyeurs à déchet électriques, commerce de détail
- séchoirs à cheveux, domestiques, commerce de détail
- haute fidélité (hi-fi), équipements de, commerce de détail
- appareils domestiques électriques ou au gaz, magasins d', commerce de détail
- appareils de cuisine, domestiques, commerce de détail
- haut-parleurs, commerce de détail
- fours à micro-ondes et à convection, commerce de détail
- percolateurs électriques, commerce de détail
- magasins d'appareils de soins personnels
- radios et téléviseurs, fournitures de, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- cuisinières au gaz ou électriques, commerce de détail
- phonographes, commerce de détail
- réfrigérateurs et poêle-cuisinières et appareils électriques et au gaz connexes, commerce de détail
- commerce de détail et réparation d'appareils électroniques domestiques neufs, lorsque les services de réparation constituent la principale source de revenus
- commerce de détail d'appareils ménagers électriques neufs, combiné à des services de réparations, lorsque ces derniers sont la source principale des revenus
- commerce de détail d'appareils ménagers non électriques neufs, combiné à des services de réparations, lorsque ces derniers sont la source principale des revenus
- vendre au détail des appareils électroniques et ménagers d'occasion, fournir des services de réparation, et vendre au détail des ordinateurs et logiciels
- vente de téléphone cellulaire sans la vente de forfait
- satellite, station réceptrice terrestre de, commerce de détail
- commerce de détail de machines à coudre
- machines à coudre, domestiques, commerce de détail
- équipement de son, composantes et pièces de, commerce de détail
- équipement de système de son, commerce de détail
- magnétophones à ruban et lecteurs, commerce de détail
- appareils téléphoniques, magasins d', commerce de détail
- services et ventes de téléviseurs, commerce de détail
- téléviseurs, radios et stéréos, magasins de
- téléviseurs, radios, appareils stéréophoniques et appareils ménagers, magasins de
- radio-téléphone, maison ou auto, commerce de détail
- aspirateurs, magasins d', commerce de détail
- aspirateurs, ventes au détail et services
- vidéocaméras, magasins de, commerce de détail
- enregistreurs vidéo, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines à laver, domestiques, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des ordinateurs, périphériques et logiciels (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)
- vendre au détail des jouets électroniques (voir 451120 Magasins d'articles de passe-temps, de jouets et de jeux)
- installation de matériel de sécurité pour la maison, sans le service de surveillance (voir 561621 Services de systèmes de sécurité (sauf les serruriers))
- fournir des services de télécommunications et/ou des services vidéo de divertissement par voie de réseaux exploités par des tiers (voir 517911 Revendeurs de services de télécommunications)
- fournir des services de télécommunications et/ou des services vidéo de divertissement, destinés à des appareils de télécommunication mobiles, par voie de réseaux exploités par eux (voir 517310 Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite))
- réparer des appareils ménagers (voir 811412 Réparation et entretien d'appareils ménagers)
- réparer téléviseurs ou autres produits électroniques (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)
- vendre au détail des appareils ménagers usagés (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I3 Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des ordinateurs, périphériques, logiciels prêts à l'emploi, jeux électroniques et autres produits connexes neufs.

Exemples inclus :

- magasins d'ordinateur (p. ex., pour la maison, micro-ordinateurs, personnels), vente au détail
- magasins d'équipement et de fournitures d'ordinateur, commerce de détail
- matériel informatique et logiciel, commerce de détail
- magasins de jeux électroniques
- équipement périphérique, magasins d'ordinateurs
- ordinateurs personnels, ventes et services
- vendre au détail du matériel informatique d'occasion, des pièces détachées et des accessoires, en plus de fournir des services de réparation

Exclusions :

- réparer des ordinateurs (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)
- vendre au détail des jouets électroniques, tels que jeux vidéo et jeux portables (voir 451120 Magasins d'articles de passe-temps, de jouets et de jeux)
- vendre des ordinateurs et des logiciels usagés (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
443145 Magasins d'appareils et de fournitures photographiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I3 Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des appareils, équipements et fournitures photographiques neufs.

Exemples inclus :

- magasins ou boutiques d'appareils et de fournitures photographiques (c.-à-d., pellicules, pièces, accessoires, développement de pellicules), commerce de détail
- magasins d'appareils photographiques, commerce de détail
- caméras, ventes au détail combinées à la réparation (réparation comme source primaire de rentrée de fonds)
- pellicules et fournitures photographiques, commerce de détail
- accessoires et pièces d'appareils photographiques, commerce de détail
- équipement photographique, commerce de détail
- pellicules et plaques photographiques (vierges), commerce de détail
- vendre au détail des appareils et des équipements photographiques d'occasion ainsi que des pièces détachées et des accessoires, en plus de fournir des services de réparation et de développement de films

Exclusions :

- développer à une échelle commerciale des films et photos; fournir des services de tirage de photos minute (voir 81292 Services de développement et de tirage de photos)
- réparer du matériel photographique (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
443146 Magasins d'enregistrements vidéo et audio

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I3 Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des enregistrements audio et vidéo neufs, quel qu'en soit le format ou le support.

Exemples inclus :

- magasins d'enregistrements vidéo et audio
- disques, musique et vidéo, commerce de détail
- disques de phonographe, magasins de, commerce de détail
- magasins de bandes préenregistrées, de disques compacts et de disques
- ruban vidéo, magasins de, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des logiciels (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)
- vendre au détail des bandes préenregistrées, des disques compacts et des disques par correspondance (voir 454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
444110 Centres de rénovation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de matériaux et de fournitures de réparation et de rénovation domestiques, tels que bois de construction, portes et fenêtres, plomberie, matériel électrique, revêtements de sol, outils, articles ménagers, quincaillerie, peinture et papier peint, matériel et fournitures de jardinage. Ces marchandises sont habituellement présentées dans des rayons distincts.

Exemples inclus :

- centres de rénovation (fournitures de construction), commerce de détail
- vendeurs de matériel pour la réparation et la rénovation de maison
- marchands de matériaux et bois de construction, vente au détail
- services d'installation et de réparation de marchandises vendues par les centres de rénovation

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
444120 Magasins de peinture et de papier peint

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail peinture, papier peint et fournitures connexes.

Exemples inclus :

- magasins de peinture et de papier peint (p. ex., pinceaux, rouleaux, pistolets, peintures, tapisseries), commerce de détail
- magasins de peinture et papier peint vendant principalement aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- magasins de peinture
- magasins de papier peint

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
444130 Quincailleries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements, connus sous le nom de quincailleries, dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale d'articles de quincaillerie, tels que de l'outillage et du matériel de construction.

Exemples inclus :

- quincaillerie de constructeur, commerce de détail
- outils de charpentier, commerce de détail
- serrures de porte et accessoires de serrure, commerce de détail
- attaches (sauf vêtements), commerce de détail
- ajustage de meubles et d'armoires, commerce de détail
- outils tranchants à main, commerce de détail
- outils à main, commerce de détail
- quincailleries vendant principalement aux commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- quincaillerie, magasins de, commerce de détail
- outils à main électriques, commerce de détail
- magasin de papier abrasif, commerce de détail
- vendre d'autres produits (peinture, articles ménagers et fournitures de jardinage) qui ne sont normalement pas présentés dans des rayons distincts
- outils et quincaillerie de constructeur, commerce de détail
- équipement et fournitures de soudure, commerce de détail
- machinerie, fourniture et matériel de soudure vendant principalement aux commerces, mais vendant également à l'acheteur final

Exclusions :

- attaches pour vêtements, commerce de détail (voir 451130 Magasins d'articles de couture et de travaux d'aiguille et de tissus à la pièce)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

444130 Quincailleries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
444190 Autres marchands de matériaux de construction

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des matériaux de construction spécialisés.

Exemples inclus :

- portes et paravents en aluminium, vente au détail
- marchands de briques et tuiles, vente au détail
- armoires de cuisine (à être installées), vente au détail
- marchands de blocs de béton et parpaings, vente au détail
- portes en bois, vente au détail
- magasins de fournitures électriques vendant principalement aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- fournitures électriques, commerce de détail
- marchands de clôtures, commerce de détail
- magasins de revêtement de sol, tuile de céramique ou bois seulement
- planchers en bois, vente au détail
- portes de garage (bois), commerce de détail
- vitres, magasin de, commerce de détail
- vitres en feuille ou coupée, commerce de détail
- matériau isolant pour édifice, commerce de détail
- jalousies, vente au détail
- magasins de luminaires
- marchands de chaux et plâtre, vente au détail
- marchands de bois de construction et produits d'usine de rabotage, vente au détail
- portes montantes en bois, ventes, installation et service, vente au détail
- magasins de fournitures de plomberie vendant principalement aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- fournitures de plomberie, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
444190 Autres marchands de matériaux de construction

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

- marchands de maisons et édifices préfabriqués, vente au détail
- offrir des services d'installation connexes aux matériaux de construction en plus de la vente au détail
- détaillants de planchers en céramique et de carreaux muraux
- vente au détail de portes
- vente au détail de maisons modulaires
- marchands de matériaux pour toiture, vente au détail
- portes d'aluminium, ventes et installation de
- marchands de sable et gravier, vente au détail
- contre-fenêtres et châssis en bois ou en métal, commerce de détail
- argile, produits structurels en, vente au détail
- fenêtres et portes de vinyle, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail une gamme générale d'articles de quincaillerie (voir 444130 Quincailleries)
- vendre au détail une gamme générale de matériaux et de fournitures de réparation et de rénovation domestiques (voir 444110 Centres de rénovation)
- vendre au détail peinture et papier peint (voir 444120 Magasins de peinture et de papier peint)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
444210 Magasins de matériel motorisé pour l'extérieur

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité consiste à vendre au détail du matériel électrique pour les travaux extérieurs.

Exemples inclus :

- scies mécaniques, commerce de détail
- magasins de tracteurs de jardin et de tondeuses vendant principalement au secteur non résidentiel
- génératrices, électriques, mobiles, commerce de détail
- matériel motorisé pour l'extérieur (p. ex., tracteurs pour jardin et pelouse, souffleuses à neige, souffleurs ou aspirateurs de pelouse, tondeuses à gazon, taille-haies), commerce de détail
- matériel motorisé pour l'extérieur (p. ex., souffleurs ou aspirateurs de pelouse, taille-haies), commerce de détail
- commerce de détail et réparation d'appareils mécaniques d'extérieur, lorsque la réparation est la principale source de revenus
- vente de pièces de rechange de matériel motorisé pour l'extérieur, ainsi que le service de réparation

Exclusions :

- réparer du matériel électrique pour travaux extérieurs (voir 811411 Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
444220 Pépinières et centres de jardinage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire si l'activité fait partie de l'achat, du transport, de la vente et de la livraison de la terre végétale en tant qu'activité intégrée. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des plants et des produits de jardinage (arbres, arbustes, plantes, semences, bulbes et gazon), qui sont généralement cultivés ailleurs.

Exemples inclus :

- semences agricoles, commerce de détail
- magasins de fournitures agricoles vendant principalement aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- plantes de garniture (à massif), commerce de détail
- fournitures de ferme (principalement aliments pour animaux, semences et produits chimiques), commerce de détail
- engrais, commerce de détail
- bulbes de fleurs, commerce de détail
- jardinerie (centre-jardinier), fleurs et plantes, commerce de détail
- jardins, fournitures et outils pour, commerce de détail
- serre, accessoires pour, commerce de détail
- insecticides et herbicides, commerce de détail
- ornements et fournitures de pelouse et de jardin, commerce de détail
- jardinerie et pépinière vendant principalement aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- pépinières, matériel de, graines et bulbes, commerce de détail
- terreau (terre de rempotage), commerce de détail
- services d'aménagement paysager en plus de la vente au détail de produits de jardinage et de pépinière

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
444220 Pépinières et centres de jardinage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

- arbustes et arbres d'ornement (décoratifs), commerce de détail (sauf pépinières)
- gazon précultivé, commerce de détail
- terre végétale commerce de détail*

Exclusions :

- cultiver et vendre au détail des plants (voir 11142 Culture en pépinière et floriculture)
- fournir des services d'aménagement paysager (voir 561730 Services d'aménagement paysager)
- vendre en gros des machines, du matériel et des pièces neuves ou d'occasion pour l'entretien des pelouses et le jardinage (voir 417110 Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
445110 Supermarchés et autres épiceries (sauf les dépanneurs)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements, appelés supermarchés et épiceries, dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de produits alimentaires : conserves, aliments séchés ou congelés; fruits et légumes frais; viandes fraîches ou préparées, poisson, volaille, produits laitiers, produits de boulangerie et de pâtisserie et aliments à grignoter.

Exemples inclus :

- épicerie du coin
- association coopérative fédérée, commerce de détail (principalement des produits alimentaires)
- contrats d'approvisionnement, épiceries (sauf vendeurs à domicile)
- marchés d'alimentation ou épiceries, commerce de détail
- magasin général (principalement des produits alimentaires)
- épiceries, avec ou sans viandes fraîches, commerce de détail
- vendre au détail divers produits domestiques non alimentaires, tels qu'articles en papier, produits de nettoyage, articles de toilette et des médicaments vendus sans ordonnance
- supermarchés d'alimentation, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail une gamme générale de produits alimentaires et de produits non alimentaires (voir 452910 Clubs-entrepôts)
- vendre au détail une gamme limitée de produits alimentaires et de consommation courante (voir 445120 Dépanneurs)
- vendre au détail dans un supermarché, dans le cadre d'une concession, des médicaments sur ordonnance (voir 446110 Pharmacies)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
445120 Dépanneurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements appelés dépanneurs, qui vendent au détail une gamme limitée de biens de consommation courante et où l'on trouve en général du lait, du pain, des boissons gazeuses, des aliments à grignoter, des produits du tabac, des journaux et des revues.

Exemples inclus :

- dépanneurs d'alimentation, commerce de détail
- vendre au détail une gamme limitée de converses, produits laitiers, papiers de ménage et produits de nettoyage, ainsi que des boissons alcooliques, en plus de fournir des services connexes et de vendre, par exemple, des billets de loterie ou de louer des vidéos
- dépanneurs, magasins populaires ou d'accommodations

Exclusions :

- dépanneurs qui vendent de l'essence (voir 447110 Stations-service avec dépanneurs)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
445210 Boucheries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de la viande et de la volaille fraîches, congelées ou fumées.

Exemples inclus :

- boucheries ou marchés de viandes, commerce de détail
- épiceries fines qui vendent au détail principalement de la viande fraîche
- contrats d'approvisionnement (viandes seulement), magasin de détail
- fournisseurs spécialisés de viande congelée, magasin de détail
- marchands de volaille et d'oeufs, commerce de détail

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
445220 Poissonneries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail du poisson et des fruits de mer frais, congelés ou fumés.

Exemples inclus :

- poissonneries et marchés ou magasins de fruits de mer, commerce de détail

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
445230 Marchés de fruits et de légumes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des fruits et des légumes frais.

Exemples inclus :

- fruits et légumes, magasins ou marchés de, commerce de détail
- marchés et kiosques d'alimentation (p. ex., fruits, légumes), commerce de détail

Exclusions :

- cultiver des légumes et des fruits et les vendre sur le bord de la route - activité classifiée selon le type de récoltes cultivées et vendues (voir 111 Cultures agricoles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
445291 Boulangeries-pâtisseries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail du pain et des pâtisseries qui ne sont pas cuits sur place et qui ne sont pas destinés à une consommation immédiate.

Exemples inclus :

- boulangeries-pâtisseries, magasins ou comptoirs (p. ex., bagels, gâteaux, pâtisseries, biscuits, pains, bretzels), sans cuisson sur les lieux, commerce de détail
- boulangerie-pâtisserie sans cuisson sur les lieux, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des produits de boulangerie cuits ou non sur place, pour consommation immédiate (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)
- vendre au détail des produits de boulangerie cuits sur place mais non pour consommation immédiate (voir 311811 Boulangeries de détail)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
445292 Confiseries et magasins de noix

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des bonbons et autres confiseries, des noix et du maïs soufflé.

Exemples inclus :

- bonbons, magasins de, commerce de détail
- chocolat, magasin de, commerce de détail
- confiserie, magasin de, commerce de détail
- noix, magasin de, commerce de détail
- stand à maïs éclaté, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des noix et des produits de confiserie fabriqués sur place mais non pour consommation immédiate (voir 3113 Fabrication de sucre et de confiseries)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
445299 Tous les autres magasins d'alimentation spécialisés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des spécialités alimentaires.

Exemples inclus :

- breuvages, boissons gazeuses, commerce de détail
- magasins d'eau embouteillée
- magasins d'aliments en vrac
- fromage, magasin de, commerce de détail
- magasin de café (sans service de breuvage et/ou nourriture)
- café, magasin de, commerce de détail
- produits laitiers, magasin de, commerce de détail
- aliments de régime, commerce de détail
- marchands d'oeufs, commerce de détail
- pérogies congelés, commerce de détail
- miel, commerce de détail
- crème glacée (c.-à-d., empaquetée), magasin de, commerce de détail
- marchands de glace, commerce de détail
- lait et autres produits laitiers, magasin spécialisé
- eau minérale, commerce de détail
- épices et herbes, magasins de, commerce de détail
- thé et café, commerce de détail

Exclusions :

- préparer et servir des repas légers destinés à une consommation immédiate (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

445299 Tous les autres magasins d'alimentation spécialisés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
445310 Magasins de bière, de vin et de spiritueux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Toute activité commerciale exercée par l'administration provinciale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2. Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des boissons alcooliques sous emballage, comme de la bière, du vin et des liqueurs.

Exemples inclus :

- magasins de bière, commerce de détail
- brasserie, produits de, commerce de détail
- eaux-de-vie distillées, commerce de détail
- boutiques hors-taxes, spiritueux
- breuvages de malt, fermentés, commerce de détail
- magasins de spiritueux, commerce de détail
- spiritueux (breuvages), commerce de détail
- magasins de vin et spiritueux (60% ou plus vendu aux commerces)
- vins, magasin de, commerce de détail

Exclusions :

- vendre des boissons préparées destinées à une consommation immédiate sur place (voir 722410 Débits de boissons alcoolisées)
- vendre au détail des fournitures servant à fabriquer de la bière ou du vin (voir 453992 Magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin)
- vendre au détail des articles de consommation courante ainsi que des boissons alcooliques (voir 445120 Dépanneurs)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

445310 Magasins de bière, de vin et de spiritueux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
446110 Pharmacies

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I3 Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements appelés pharmacies, dont l'activité principale consiste à vendre au détail des médicaments avec ou sans ordonnance.

Exemples inclus :

- pharmacies (pas d'ordonnances), commerce de détail
- produits pharmaceutiques divers, commerce de détail
- pharmacies d'établissements de soins de santé, sur place
- médicaments brevetés et spécialités pharmaceutiques, commerce de détail
- produits pharmaceutiques ou médicaments d'ordonnances, commerce de détail
- pharmacies (c.-à-d., apothicaires, dispensaires), commerce de détail
- vendre au détail des confiseries, des produits du tabac, des articles de nouveauté et des articles-cadeaux, ainsi que des appareils et des fournitures photographiques
- vendre au détail des aliments à grignoter, des cosmétiques, des produits d'hygiène personnelle, des cartes de voeux et de la papeterie, ainsi que des appareils médicaux

Exclusions :

- vendre au détail des suppléments alimentaires, tels que vitamines, suppléments nutritifs et suppléments énergétiques (voir 446191 Magasins de suppléments alimentaires (aliments de santé))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
446120 Magasins de cosmétiques, de produits de beauté et de parfums

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I3 Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail cosmétiques, parfums, articles de toilette et produits de beauté.

Exemples inclus :

- magasins de produits de beauté vendant principalement aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- produits de santé et de beauté, commerce de détail
- magasins de parfums, cosmétiques et produits de beauté, commerce de détail
- vente au détail de savons pour le corps et de produits moussants pour le bain
- préparations de toilette, commerce de détail

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
446130 Magasins de produits optiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I3 Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail et à ajuster lunettes et verres de contact prescrits.

Exemples inclus :

- lunettes, montures et verres correcteurs, commerce de détail
- polissage des verres sur commande dans leurs locaux
- produits ophtalmiques ou optiques, ventes et réparations de
- opticiens, commerce de détail
- lunettes et verres de contact prescrits fabriqués sur les lieux, commerce de détail (incluant le meulage de verre sur les lieux)
- vendre au détail des lunettes de soleil sans ordonnance

Exclusions :

- polissage des verres sans la vente au détail (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- exploiter un cabinet d'un ou de plusieurs optométristes (voir 621320 Cabinets d'optométristes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
446191 Magasins de suppléments alimentaires (aliments de santé)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I3 Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des suppléments alimentaires, tels que vitamines, suppléments nutritifs et suppléments énergétiques.

Exemples inclus :

- magasins de suppléments alimentaires (c.-à-d., nutrition, vitamines, suppléments pour musculation), commerce de détail
- magasins d'aliments santé, commerce de détail
- herbes médicinales, commerce de détail
- magasins de suppléments à base de plantes
- vendre au détail une gamme limitée d'aliments de santé
- magasins de vitamines, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des aliments biologiques, tels que fruits et végétaux, produits laitiers, céréales et grains (voir 445 Magasins d'alimentation)
- vendre au détail des médicaments avec ou sans ordonnance (voir 446110 Pharmacies)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

446199 Magasins de tous les autres produits de santé et de soins personnels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I3 Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des gammes spécialisées d'articles de santé et de soins personnels.

Exemples inclus :

- membres artificiels, magasins de, commerce de détail
- aides et appareils fonctionnels (p. ex., fauteuils roulants, machettes), commerce de détail
- appareils de santé, magasins d'
- magasins d'appareils de santé vendant principalement aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- appareils auditifs (aides), commerce de détail
- produits pour incontinent (p. ex., couches), commerce de détail
- appareils de levage pour automobile et domicile, pour personnes ayant une incapacité, commerce de détail
- prothèses mammaires, commerce de détail
- appareils orthopédiques, magasins d', commerce de détail
- membres artificiels et orthopédiques, magasins de, commerce de détail
- orthèses, commerce de détail
- tentes d'oxygène et approvisionnements de gaz médical, commerce de détail
- services d'installation et de réglage avec la vente au détail

Exclusions :

- vendre au détail des suppléments alimentaires (voir 446191 Magasins de suppléments alimentaires (aliments de santé))
- vendre au détail des médicaments avec ou sans ordonnance (voir 446110 Pharmacies)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

446199 Magasins de tous les autres produits de santé et de soins personnels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I3 Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
447110 Stations-service avec dépanneurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail du carburant automobile tout en exploitant un dépanneur offrant une gamme limitée de produits tels que du lait, du pain, des boissons gazeuses et des aliments à grignoter.

Exemples inclus :

- vente d'essence et dépanneur
- station-service avec dépanneur
- station-service avec dépanneur et services de réparation
- exploitation de stations-service avec dépanneurs pour le compte de leurs propriétaires

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
447190 Autres stations-service

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre au détail de l'essence, du carburant diesel et des huiles pour automobiles, et qui peuvent être exploités conjointement avec un atelier de réparation automobile, un restaurant ou un autre commerce.

Exemples inclus :

- automobiles, stations-service, commerce de détail
- carburant d'aéronef, commerce de détail (sauf à l'aéroport)
- installations à cartes d'accès (sauf parcs de stockage de pétrole)
- stations d'essence à cartes d'accès (sauf parcs de stockage de pétrole)
- stations d'essence commerciales à cartes d'accès, exploitation
- carburant diesel, commerce de détail
- postes d'essence
- bars gaziers, commerce de détail
- station d'essence
- stations-service, essence
- station-service pouvant être exploitée conjointement avec un atelier de réparation automobile ou un restaurant
- stations-service marines, vente au détail
- exploitation de stations-service, avec ou sans atelier de réparation automobile, d'un restaurant ou d'un autre commerce pour le compte de leurs propriétaires
- bar gazier, libre-service
- stations d'essence, libre-service
- stations-service (essence, huiles de lubrification et graisses), commerce de détail
- relais routiers

Exclusions :

- exploiter des stations-service avec dépanneurs (voir 447110 Stations-service avec dépanneurs)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
447190 Autres stations-service

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I1 Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448110 Magasins de vêtements pour hommes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de prêt-à-porter neuf pour hommes et garçons.

Exemples inclus :

- vêtements, magasin de, pour hommes et garçons, commerce de détail
- vêtements pour hommes, magasins de
- vêtements pour hommes, commerce de détail
- services de retouches sur les vêtements prêt-à-porter pour hommes et garçons qu'ils vendent

Exclusions :

- vendre au détail une gamme spécialisée de vêtements, par exemple des imperméables, des manteaux en cuir, des fourrures ou des maillots de bain (voir 44819 Magasins d'autres types de vêtements)
- vendre au détail des accessoires vestimentaires pour hommes et garçons (voir 448150 Magasins d'accessoires vestimentaires)
- vendre des vêtements pour hommes sur mesure fabriqués dans leurs locaux (voir 3152 Fabrication de vêtements coupés-cousus)
- vendre au détail du prêt-à-porter pour les personnes des deux sexes et de tous les âges (voir 448140 Magasins de vêtements pour la famille)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448120 Magasins de vêtements pour femmes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de prêt-à-porter neuf pour femmes.

Exemples inclus :

- articles de mode pour dames, commerce de détail
- bustiers, dames et jeunes filles, commerce de détail
- modes pour dames, commerce de détail
- habillement pour dames, commerce de détail
- vêtements pour dames, commerce de détail
- vêtements pour femmes, commerce de détail
- boutique de maternité, commerce de détail
- pantalons, dames, commerce de détail
- vendre au détail des vêtements de grossesse
- jupes, commerce de détail
- pantalons tout-aller et pantalons, dames, commerce de détail
- chandails, dames, commerce de détail
- magasins de vêtements pour dames
- prêt-à-porter pour dames, boutique de
- prêt-à-porter pour dames, magasins de, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail une gamme spécialisée de vêtements, par exemple des robes de mariées, des imperméables, des manteaux en cuir, des fourrures ou des maillots de bain (voir 44819 Magasins d'autres types de vêtements)
- vendre au détail du prêt-à-porter pour les personnes des deux sexes et de tous les âges (voir 448140 Magasins de vêtements pour la famille)
- vendre au détail des accessoires vestimentaires pour les femmes (voir 448150 Magasins d'accessoires vestimentaires)
- vendre des vêtements pour femmes sur mesure fabriqués dans leurs locaux (voir 3152 Fabrication de vêtements coupés-cousus)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448120 Magasins de vêtements pour femmes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448130 Magasins de vêtements pour enfants et bébés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de prêt-à-porter neuf pour enfants et bébés.

Exemples inclus :

- vêtements pour bébés, commerce de détail
- magasins de vêtements pour enfants, commerce de détail
- magasins de tenues pour enfants, commerce de détail
- manteaux pour enfants, commerce de détail
- robes pour enfants, commerce de détail
- vêtements pour nourrissons (bébés) et tout-petits, commerce de détail
- magasins de tenues pour nourrissons (bébés), commerce de détail
- vêtements de nuit pour enfants, commerce de détail
- chandails pour enfants, commerce de détail
- vêtements pour tout-petit, commerce de détail
- sous-vêtements pour enfants, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des accessoires vestimentaires pour enfants et bébés (voir 448150 Magasins d'accessoires vestimentaires)
- vendre au détail du prêt-à-porter pour les personnes des deux sexes et de tous les âges (voir 448140 Magasins de vêtements pour la famille)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448140 Magasins de vêtements pour la famille

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de prêt-à-porter neuf pour hommes, femmes et enfants, sans se spécialiser dans la vente pour un sexe ou un groupe d'âge.

Exemples inclus :

- magasins de vêtements pour la famille, commerce de détail
- jeans, magasins de, commerce de détail
- magasins de vêtements unisexes, commerce de détail
- costumes westerns, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail du prêt-à-porter pour enfants et bébés (voir 448130 Magasins de vêtements pour enfants et bébés)
- vendre au détail du prêt-à-porter neuf pour hommes et garçons (voir 448110 Magasins de vêtements pour hommes)
- vendre au détail du prêt-à-porter neuf pour femmes (voir 448120 Magasins de vêtements pour femmes)
- vendre au détail des vêtements spécialisés, par exemple des imperméables, des robes de mariée, des vêtements en cuir, des fourrures et des maillots de bain (voir 44819 Magasins d'autres types de vêtements)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448150 Magasins d'accessoires vestimentaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme unique ou générale d'accessoires vestimentaires neufs.

Exemples inclus :

- accessoires en cuir ou autre matériel (p. ex., ventrières, sacs à main, sacs, porte-billets, portefeuilles), commerce de détail
- accessoires vestimentaires, magasins d', hommes et garçons, commerce de détail
- magasins d'accessoires vestimentaires pour dames, commerce de détail
- ceintures pour l'habillement, faites sur mesure, commerce de détail
- accessoires de vêtement, dames, commerce de détail
- bijoux de fantaisie, magasin de, commerce de détail
- accessoires vestimentaires, hommes et garçons, commerce de détail
- gants, hommes, commerce de détail
- gants, dames, commerce de détail
- sacs à main et carnets, commerce de détail
- mouchoirs, commerce de détail
- chapeaux et casquettes, hommes et garçons, commerce de détail
- chapeaux, dames, commerce de détail
- haut de coiffure pour dames, commerce de détail
- bonneterie, magasins de, commerce de détail
- bonneterie, pour dames, commerce de détail
- bonneterie, hommes et garçons, commerce de détail
- modiste, magasin de, commerce de détail
- tours de cou, hommes et garçons, commerce de détail
- tours de cou, dames, commerce de détail
- cravates, magasins de, commerce de détail
- parapluies, magasins de, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- perruques, toupets et postiches, magasins de, commerce de détail

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448191 Magasins de fourrures

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail du prêt-à-porter ou des vêtements sur mesure en fourrure.

Exemples inclus :

- commerce de détail d'articles de mode en fourrure et fabriqués sur mesure
- manteaux de fourrure, commerce de détail
- fourrure, boutiques de, commerce de détail
- fourreur, commerce de détail

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448199 Magasins de tous les autres types de vêtements

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des gammes spécialisées de vêtements neufs.

Exemples inclus :

- vêtements athlétiques (sauf uniformes), commerce de détail
- vêtements de plage, hommes et garçons, commerce de détail
- chemisier, magasins de, commerce de détail
- boutiques de mariée (sauf robe sur mesure), commerce de détail
- manteaux, dames, commerce de détail
- corsets, commerce de détail
- costumes et accessoires (p. ex., de danse, théâtre, mascarade), commerce de détail
- magasins de services personnalisés d'impression sur t-shirt
- boutique de robes, commerce de détail
- robes de soirée, dames, commerce de détail
- sous-vêtements de maintien, commerce de détail
- vestons, hommes et garçons, commerce de détail
- tricots, dames, commerce de détail
- vêtements de sport pour dames, commerce de détail
- cuir (y compris suède), magasins de vêtement de
- magasins de lingerie, commerce de détail
- par-dessus, hommes et garçons, commerce de détail
- pantalons et pantalons tout-aller, hommes et garçons, commerce de détail
- manteaux de pluie, magasins de, commerce de détail
- vêtements d'équitation, magasins de, commerce de détail
- sérigraphie sur vêtements, service rapide pour le client
- chemises, hommes et garçons, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448199 Magasins de tous les autres types de vêtements

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

- vêtements de nuit et d'intérieur, hommes et garçons, commerce de détail
- vêtements de nuit et d'intérieur, dames et fillettes, commerce de détail
- appareils sportifs, magasins d', commerce de détail
- vêtements de sport (sauf uniformes), dames, commerce de détail
- vêtements de sport, hommes et garçons (sauf uniformes), commerce de détail
- complets, hommes et garçons, commerce de détail
- costumes, dames, commerce de détail
- chandails, hommes et garçons, commerce de détail
- maillots de bain, magasins de, commerce de détail
- maillots de bain, hommes et garçons, commerce de détail
- gaminets, imprimés, commerce de détail
- magasins de tee-shirts
- sous-vêtements, hommes et garçons, commerce de détail
- sous-vêtements, dames, commerce de détail
- uniformes (sauf athlétiques), hommes et garçons, commerce de détail
- uniformes (sauf athlétiques), dames, commerce de détail
- uniformes et vêtements de travail, commerce de détail
- vêtements de travail, hommes et garçons, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des uniformes de sport (voir 45111 Magasins d'articles de sport)
- vendre au détail des vêtements et accessoires faits sur mesure dans leurs locaux (voir 315 Fabrication de vêtements)
- vendre au détail des vêtements de grossesse (voir 448120 Magasins de vêtements pour femmes)
- vendre au détail du prêt-à-porter pour les personnes des deux sexes et de tous les âges (voir 448140 Magasins de vêtements pour la famille)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

448199 Magasins de tous les autres types de vêtements

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448210 Magasins de chaussures

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail tous les genres de chaussures neuves.

Exemples inclus :

- chaussures athlétiques, commerce de détail
- soulier athlétique, magasins de, commerce de détail
- bottes et souliers, commerce de détail
- souliers pour enfants et nourrissons (bébés), commerce de détail
- souliers orthopédiques faits sur mesure, commerce de détail
- souliers pour la famille, magasin de, commerce de détail
- chaussures, magasins de, commerce de détail
- chaussures pour dames, commerce de détail
- vendre au détail des produits pour l'entretien des chaussures
- bottes et souliers de travail, commerce de détail

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448310 Bijouteries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail bijoux, articles en argent massif ou plaqué, montres et pendules.

Exemples inclus :

- horloges et montres, commerce de détail
- bijoux faits sur mesure, commerce de détail
- couverts et ustensiles de table, métal précieux, commerce de détail
- pierres précieuses, brut, commerce de détail
- ustensiles en métal précieux, commerce de détail
- bijouteries
- bijoux, pierres et métaux précieux (y compris fabriqués sur mesure), commerce de détail
- bijoux en métal précieux, commerce de détail
- pierres précieuses, bijoux, commerce de détail
- services de taillage et montage de pierres ou la réparation de bijoux
- commerce de détail et réparation de bijoux, horloges et montres neufs, lorsque la réparation constitue la principale source d'activité
- argenterie et ustensiles plaqués, commerce de détail
- pierres précieuses, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des bijoux de fantaisie (voir 448150 Magasins d'accessoires vestimentaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
448320 Magasins de bagages et de maroquinerie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I2 Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail bagages, cartables, mallettes et autres produits semblables, ou une gamme précise d'articles en cuir.

Exemples inclus :

- magasins de bagages et de maroquinerie (p. ex., porte-documents, sacs de voyage, valises, malles de rangement ou de voyage), commerce de détail
- valises et articles de cuir neufs, commerce de détail et réparation

Exclusions :

- vendre une gamme unique ou générale d'accessoires vestimentaires en cuir ou autre matériel (voir 448150 Magasins d'accessoires vestimentaires)
- vendre au détail des manteaux en cuir et d'autres articles vestimentaires en cuir (voir 448199 Magasins de tous les autres types de vêtements)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
451111 Magasins spécialisés en équipement et en fournitures de golf

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de l'équipement et des fournitures de golf neufs.

Exemples inclus :

- magasins spécialisés en équipement et fournitures de golf
- articles et équipements de golf, commerce de détail
- professionnels de golf, exploitation d'un magasin de détail
- vendre au détail de l'équipement et des fournitures de golf d'occasion et fournir des services de réparation

Exclusions :

- réparer ou entretenir des articles de sport (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)
- vendre au détail des chaussures de sport (voir 448210 Magasins de chaussures)
- vendre au détail des motoneiges, motocyclettes et voiturettes de golf (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
451112 Magasins spécialisés en équipement et en fournitures de ski

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de l'équipement et des fournitures de ski neufs.

Exemples inclus :

- vendre au détail de l'équipement et des fournitures de ski d'occasion et fournir des services de réparation
- magasins spécialisés en équipement et fournitures de ski
- ski, équipement de, commerce de détail

Exclusions :

- réparer ou entretenir des articles de sport (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
451113 Magasins spécialisés en équipement et en fournitures de cyclisme

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de l'équipement et des fournitures de cyclisme neufs.

Exemples inclus :

- marchands de bicyclettes et pièces de bicyclettes (sauf motorisées), commerce de détail
- bicyclettes, pièces et accessoires de, commerce de détail
- bicyclettes, ventes au détail et réparations de
- bicyclettes neuves combinées à la réparation, réparation comme source primaire de rentrée de fonds, commerce de détail
- vendre au détail de l'équipement et des fournitures de cyclisme d'occasion et fournir des services de réparation

Exclusions :

- réparer ou entretenir des articles de sport (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)
- vendre au détail des chaussures de sport (voir 448210 Magasins de chaussures)
- vendre au détail des motoneiges, motocyclettes et voiturettes de golf (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
451119 Tous les autres magasins d'articles de sport

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des articles de sport neufs.

Exemples inclus :

- tir à l'arc, équipement de, commerce de détail
- uniformes athlétiques (d'équipe sportive), commerce de détail
- randonnée, excursion et alpinisme, équipement de, commerce de détail
- appâts et équipement de pêche, boutiques d', commerce de détail
- baseball, équipement de, commerce de détail
- quilles, équipement et fourniture de, commerce de détail
- camping, équipement de (sauf tentes-roulottes), commerce de détail
- armes à feu et munitions, commerce de détail
- pêche, équipement de, commerce de détail
- pêche, fournitures de (y compris les vers, vairons), commerce de détail
- pêche sportive, équipement de, commerce de détail
- mise en forme, équipement de, commerce de détail
- football, équipement de, commerce de détail
- gymnase, équipement de, commerce de détail
- hockey, équipement de, commerce de détail
- vente au détail d'équipement pour gymnase maison
- chasse, équipement pour la, commerce de détail
- vente au détail d'équipement et d'articles de sport neufs (sauf golf, ski et cyclisme)
- vente au détail d'équipement pour le conditionnement physique
- terrain de jeu, équipement de, commerce de détail
- tables de billard, magasins de, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
451119 Tous les autres magasins d'articles de sport

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

- vendre au détail des articles de sport d'occasion et fournir aussi des services de réparation
- équitation, articles et équipements d', commerce de détail
- voiles et tentes, commerce de détail
- plongée en apnée et en scaphandre autonome, équipement de, commerce de détail
- soccer, équipement de, commerce de détail
- balle-molle, équipement de, commerce de détail
- boutique de harnais
- tennis, articles et équipement de, commerce de détail
- tentes, boutiques de, commerce de détail
- athlétisme, équipement d', commerce de détail

Exclusions :

- réparer ou entretenir des articles de sport (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)
- vendre au détail des chaussures de sport (voir 448210 Magasins de chaussures)
- vendre au détail des campeuses et remorques de camping (voir 441210 Concessionnaires de véhicules récréatifs)
- vendre au détail des motoneiges, motocyclettes et voiturettes de golf (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
451120 Magasins d'articles de passe-temps, de jouets et de jeux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail jouets, jeux, articles de passe-temps et fournitures artisanales neufs.

Exemples inclus :

- jeux de table (amusement), commerce de détail
- céramique en terre crue et fournitures, commerce de détail
- atelier de céramique (sauf artistes, propre compte)
- céramiques, fournitures pour, commerce de détail
- modèle d'argile, fournitures pour, commerce de détail
- ensembles et fournitures d'artisanat, commerce de détail
- artisanat, magasin d'
- passe-temps, ensembles de modèles, commerce de détail
- passe-temps, magasins de, commerce de détail
- passe-temps, fournitures, commerce de détail
- cerfs-volants (jouet), magasins de, commerce de détail
- lapidaire, fournitures de, commerce de détail
- macramé, fournitures à, commerce de détail
- peinture à numéro, ensembles de, commerce de détail
- cartes à jouer, commerce de détail
- magasins de poterie (poterie non finie qui sera peinte par le client sur les lieux)
- casse-tête (jeux), commerce de détail
- tapis crocheté, fournitures à, commerce de détail
- scrapbooking (collimage), fournitures, commerce de détail
- jouets et jeux, magasins de, commerce de détail
- véhicules jouets pour enfants, commerce de détail
- magasins de jouets électroniques
- jeux vidéo (branchez et jouez), commerce de détail
- matériel pour jeux de réalité virtuelle, domestique, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
451120 Magasins d'articles de passe-temps, de jouets et de jeux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Exclusions :

- vendre au détail des fournitures pour artistes ou des articles de collection, tels que pièces, timbres, autographes et cartes (voir 453999 Tous les autres magasins de détail divers (sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin))
- vendre au détail des logiciels, y compris des jeux électroniques (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

451130 Magasins d'articles de couture et de travaux d'aiguille et de tissus à la pièce

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des articles neufs de couture, tissus, patrons, fil et autres accessoires pour les travaux d'aiguille.

Exemples inclus :

- magasin de tissu et d'articles de mercerie, commerce de détail
- tissus, magasin de
- filés à tricoter et accessoires connexes, commerce de détail
- magasins d'usine, commerce de détail
- travaux d'aiguille, magasins de, commerce de détail
- articles de mercerie et de tissus à la pièce, magasins d', commerce de détail
- articles de mercerie, fil à coudre et aiguilles, commerce de détail
- tissus à la pièce (p. ex., textile, coton, lin, laine), commerce de détail
- capitonnage, matériels et fournitures de, commerce de détail
- magasins de soldes, commerce de détail
- vendre au détail des machines à coudre et autres accessoires de couture
- fournitures à coudre, commerce de détail
- tissus de textiles, commerce de détail
- tissus de rembourrage, commerce de détail
- filé laineux, commerce de détail
- produits de filé (tissus de textile), commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des machines à coudre (voir 443143 Magasins d'appareils ménagers, de téléviseurs et d'autres appareils électroniques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

451130 Magasins d'articles de couture et de travaux d'aiguille et de tissus à la pièce

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
451140 Magasins d'instruments et de fournitures de musique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des instruments de musique, partitions et fournitures connexes neufs.

Exemples inclus :

- magasins de musique, commerce de détail
- instruments et fournitures de musique (p. ex., batteries, guitares, orgues, pianos, feuilles de musique, équipement d'amplification), commerce de détail
- instruments de musique neufs, combinés à la réparation, lorsque celle-ci est la source principale de revenus, commerce de détail
- location et réparation d'instruments de musique en plus de la vente en détail d'instruments et d'accessoires

Exclusions :

- louer des instruments de musique (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- réparer des instruments de musique (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)
- vendre au détail des enregistrements musicaux (voir 443146 Magasins d'enregistrements vidéo et audio)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
451310 Librairies et marchands de journaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail livres, journaux, revues et autres périodiques neufs.

Exemples inclus :

- librairies
- marchands de journaux, commerce de détail
- magasins ou kiosques de journaux et de magazines, commerce de détail

Exclusions :

- livrer des journaux à domicile (voir 454390 Autres établissements de vente directe)
- vendre des journaux, revues et autres périodiques par voie de téléachat, par correspondance ou directement aux consommateurs (voir 454 Détaillants hors magasin)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
452110 Grands magasins

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de multiples gammes de produits présentés dans des rayons différents.

Exemples inclus :

- grands magasins (sauf à rabais)
- magasins à rayons multiples, au détail
- grands magasins à rabais
- exploitation de certains rayons pouvant être concédées à des établissements distincts

Exclusions :

- magasins de style entrepôt qui vendent au détail une gamme générale d'articles d'épicerie en combinaison avec une gamme générale d'autres types de produits (voir 452910 Clubs-entrepôts)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
452910 Clubs-entrepôts

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme étendue d'articles d'épicerie, habituellement sous forme d'emballage multiple et/ou grand format, en combinaison avec une gamme variée d'autres types d'articles, et généralement avec droit d'adhésion.

Exemples inclus :

- clubs ou magasins-entrepôts (aliments et marchandises diverses), commerce de détail
- clubs ou magasins-entrepôts, principalement des produits alimentaires, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail une gamme générale d'articles d'épicerie (voir 445110 Supermarchés et autres épiceries (sauf les dépanneurs))
- vendre au détail une gamme générale de marchandises dans des grands magasins (voir 452110 Grands magasins)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
452991 Magasins de fournitures pour la maison et l'auto

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de fournitures automobiles ainsi qu'une gamme générale de fournitures pour la maison.

Exemples inclus :

- fournitures pour la maison et l'auto, magasins de
- vendre au détail une gamme générale de fournitures automobiles, telles que pneus, batteries, pièces et accessoires
- vendre au détail une gamme générale de fournitures pour la maison, telles que quincaillerie, articles de ménage, petits appareils ménagers, articles de sport, matériel et fournitures de jardinage.

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
452999 Tous les autres magasins de marchandises diverses de tout genre

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de marchandises neuves.

Exemples inclus :

- magasins co-opératifs agricoles
- salles de montre, vente par catalogue, commerce de détail
- magasin général (sauf produits alimentaires prédominants)
- magasins du dollar et à prix modiques (populaires), commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des marchandises sur catalogue, sans tenir de stock (voir 454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
453110 Fleuristes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des fleurs coupées, compositions florales, et plantes en pot cultivées ailleurs. Ces établissements préparent habituellement les compositions qu'ils vendent.

Exemples inclus :

- arrangements floraux (p. ex., plantes en pots, fleurs coupées ou fraîches), commerce de détail
- fleuristes, boutique de, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des fleurs ou des arbres cultivés sur place (voir 11142 Culture en pépinière et floriculture)
- vendre au détail des arbres, arbustes, plants, semences, bulbes et gazon cultivés ailleurs (voir 444220 Pépinières et centres de jardinage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
453210 Magasins de fournitures de bureau et de papeterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des fournitures de bureau ou un assortiment de fournitures, matériel et meubles de bureau.

Exemples inclus :

- formulaires de comptabilité et juridiques, commerce de détail
- fournitures de papier pour machines de bureau, commerce de détail
- papiers pour correspondances, commerce de détail
- enveloppes de papier, commerce de détail
- cahiers et papier à noter, commerce de détail
- fournitures de bureau et d'écoles (sauf meubles), commerce de détail
- magasins de matériel de bureau vendant principalement aux autres commerces
- papeterie et fournitures de bureau, commerce de détail
- magasins de fournitures de bureau vendant principalement aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- boutiques de stylos et crayons, commerce de détail
- vendre au détail de la papeterie et des fournitures scolaires
- magasins de tampons en caoutchouc, commerce de détail
- fournitures d'écoles, commerce de détail
- magasins de papeterie, commerce de détail
- papier à écrire, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail des ordinateurs (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)
- vendre au détail des cartes de voeux (voir 453220 Magasins de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs)
- vendre au détail des meubles de bureau (voir 442110 Magasins de meubles)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
453220 Magasins de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des cadeaux, articles de fantaisie, souvenirs, cartes de voeux, décorations de Noël et bibelots.

Exemples inclus :

- ballons, magasins de, commerce de détail
- sculptures et objets d'art, commerce de détail
- bibelots, magasins de, commerce de détail
- décorations spéciales, de saison et de fêtes, commerce de détail
- découpage, artisanat, commerce de détail
- boutiques hors-taxes, cadeaux
- boutiques de cadeaux, commerce de détail
- emballages de cadeaux, fournitures d', commerce de détail
- cadeaux, articles de fantaisie et souvenirs, commerce de détail
- articles de cadeaux, commerce de détail
- boutiques de cartes de souhaits, commerce de détail
- artisanat (p. ex., céramique, macramé), commerce de détail
- articles d'artisanats (nouveautés, souvenirs), commerce de détail
- sculptures d'art inuit, commerce de détail
- magasins de farces et attrapes
- métal, objet de, artisanat, commerce de détail
- marchandises de fantaisie, commerce de détail

Exclusions :

- vendre au détail de la papeterie (voir 453210 Magasins de fournitures de bureau et de papeterie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

453220 Magasins de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
453310 Magasins de marchandises d'occasion

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des marchandises d'occasion.

Exemples inclus :

- marchands d'antiquités (sauf véhicules automobiles)
- meubles antiques, commerce de détail
- accessoires d'ameublement antiques, commerce de détail
- antiquités, commerce de détail
- appareils ménagers usagés, commerce de détail
- marchands récupérateurs d'architecture
- livres usagés, magasins de, commerce de détail
- livres usagés, commerce de détail
- matériaux de construction usagés, commerce de détail
- porcelaines et faïences usagées, domestiques, commerce de détail
- vêtements usagés, magasin de, commerce de détail
- vêtement usagé ou d'occasion, commerce de détail
- magasins de dépôt-vente, marchandises usagées
- rideaux et draperies usagés, domestiques, commerce de détail
- marché aux puces, exploitation de (marchandises usagées), kiosque permanent
- meubles usagés, magasins de, commerce de détail
- verrerie et vaisselle usagées, commerce de détail
- verrerie antique, commerce de détail
- articles d'ameublement usagés, magasins d', commerce de détail
- bijoux usagés, commerce de détail
- manuscrit rare, commerce de détail
- instruments de musique usagés ou de seconde main, commerce de détail
- objets d'art antique, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- phonographes et disques usagés, magasins de, commerce de détail
- magasins de livres rares
- vendre au détail des antiquités
- vêtements et souliers usagés, magasins de, commerce de détail
- marchandise usagée, commerce de détail
- appareils ménagers usagés, domestiques, commerce de détail
- meubles usagés, commerce de détail
- marchands de marchandises usagées (sauf véhicules automobiles)
- matériel usagé de bureau, commerce de détail
- magasins de pièces rares de collection (p. ex., autographes, pièces de monnaie, cartes, timbres)
- vente au détail d'équipement et d'articles de sport d'occasion
- boutique d'échange de jeux vidéos, commerce de détail

Exclusions :

- exploiter des boutiques de prêt sur gage (voir 522299 Toutes les autres activités d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts)
- vendre au détail une gamme générale de marchandises d'occasion aux enchères (voir 453999 Tous les autres magasins de détail divers (sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin))
- vente au détail d'articles de sport usagés et neufs (voir 45111 Magasins d'articles de sport)
- vendre au détail des automobiles d'occasion (voir 441120 Concessionnaires d'automobiles d'occasion)
- vendre au détail des maisons mobiles d'occasion (voir 453930 Marchands de maisons mobiles)
- vendre au détail des motocyclettes et bateaux d'occasion (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)
- vendre au détail des véhicules récréatifs (VR) d'occasion (voir 441210 Concessionnaires de véhicules récréatifs)
- vendre au détail des pneus d'occasion (voir 441320 Marchands de pneus)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
453310 Magasins de marchandises d'occasion

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
453910 Animaleries et magasins de fournitures pour animaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des animaux de compagnie, ainsi que des aliments et des fournitures pour ces animaux.

Exemples inclus :

- équipement pour les soins d'animaux de compagnie, commerce de détail
- nourriture pour les animaux de compagnie, magasins de, commerce de détail
- animaleries au détail
- fournitures pour animaux de compagnie (p. ex., aquariums, cages, aliments, réservoirs), commerce de détail
- animaux de compagnie (p. ex., chiens, chats, oiseaux, poissons), commerce de détail
- offrir des services de toilettage pour animaux de compagnie en plus de la vente en détail de nourritures, d'accessoires et d'animaleries

Exclusions :

- assurer des soins pour animaux de maison, tels que toilettage et pension (voir 812910 Soins pour animaux de maison (sauf vétérinaires))
- fournir des services vétérinaires (voir 541940 Services vétérinaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
453920 Marchands d'oeuvres d'art

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des oeuvres d'art originales ou en édition limitée.

Exemples inclus :

- galerie d'art, commerce de détail
- oeuvres d'art (p. ex., peintures originales et reproductions, tableaux, objets d'art), commerce de détail
- exposition d'oeuvres d'art autochtones destinées à être vendues au détail

Exclusions :

- exploitation de galeries d'art non commerciales (voir 712111 Musées d'art publics)
- vendre au détail des reproductions d'oeuvres d'art (voir 442292 Magasins de matériel d'encadrement)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
453930 Marchands de maisons mobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des maisons mobiles, des pièces et du matériel neufs et d'occasion.

Exemples inclus :

- marchands de roulottes et maisons mobiles, commerce de détail
- offrir des services d'installation en plus de la vente au détail de maisons mobiles

Exclusions :

- vendre au détail des autocaravanes, des campeuses et des caravanes (voir 441210 Concessionnaires de véhicules récréatifs)
- vendre au détail des constructions préfabriquées et des ensembles à monter (voir 444190 Autres marchands de matériaux de construction)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
453992 Magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des fournitures et du matériel pour la fabrication de bière et de vin.

Exemples inclus :

- avoir sur place à la disposition de leur clientèle du matériel servant à fabriquer de la bière et du vin
- ventes de fournitures de fabrication de la bière e/ou du vin et utilisation d'équipements de brasserie
- fournitures pour la fabrication du vin, commerce de détail
- rafraîchissoir à vin (matériel pour la fabrication de vin), commerce de détail

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
453993 Magasins de cannabis

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toute activité commerciale exercée par l'administration provinciale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le commerce de détail du cannabis et de produits du cannabis, y compris les ventes en ligne.

Exemples inclus :

- huile de cannabis, commerce de détail
- produits du cannabis, commerce de détail
- vente au détail de produits du cannabis, exclusivement par Internet
- semences de cannabis, commerce de détail
- cannabis séché, commerce de détail
- semences de marijuana, commerce de détail
- produits de la marijuana, commerce de détail
- marijuana, commerce de détail
- magasins de vente au détail de cannabis réglementés par le gouvernement provincial
- magasins de vente au détail de produits du cannabis

Exclusions :

- services de livraison de produits du cannabis (voir 492210 Services locaux de messagers et de livraison)
- produits du cannabis, commerce électronique de gros entre entrepriese, commerce de gros (voir 419110 Commerce électronique de gros entre entreprises)
- agentes ou agents et courtières ou courtiers du commerce de gros de produits du cannabis (Voir 419120 Agentes ou agents et courtières ou courtiers du commerce de gros)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
453993 Magasins de cannabis

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

- commerce de détail de cigarettes électroniques et de liquides à vapoter (voir 453999 Tous les autres magasins de détail divers (sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin))
- head-shops (bazars) (voir 453999 Tous les autres magasins de détail divers (sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin))
- magasins de vente d'alcool qui vendent des produits du cannabis (voir 445310 Magasins de bière, de vin et de spiritueux)
- pharmacies qui vendent des produits du cannabis (voir 446110 Pharmacies)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

453999 Tous les autres magasins de détail divers (sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des gammes spécialisées de marchandises.

Exemples inclus :

- architecture, fournitures d', commerce de détail
- art, articles et fournitures d', commerce de détail
- fournitures d'artistes, commerce de détail
- vente aux enchères publiques, avec ses installations, commerce de détail
- autographes et philatélistes, magasins de fournitures pour, commerce de détail
- auvents, magasins d', commerce de détail
- carrosses pour enfants, commerce de détail
- bannières, boutiques de, commerce de détail
- marchands de batteries (sauf automobiles)
- jumelles, commerce de détail
- monuments funéraires, commerce de détail
- gâteau, fournitures pour décoration de, commerce de détail
- chandelles, boutiques de, commerce de détail
- boutique de chandelles, commerce de détail, principalement hors magasin
- cartes (p. ex., baseball, hockey), commerce de détail
- arbres de Noël (naturels), commerce de détail
- église, fournitures pour l', commerce de détail
- kiosques et magasins (tabagies) de cigares, tabacs et cigarettes, commerce de détail
- produits nettoyants, commerce de détail
- ensemble de rangement pour placard (range-placard), commerce de détail
- cercueils, commerce de détail
- monnaie et timbres, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- marchands de monnaie, détail
- monnaie, boutiques de, commerce de détail (sauf commande postale)
- assiettes de collection, commerce de détail
- monnaies de collection, commerce de détail
- timbres de collection, commerce de détail
- fournitures et équipement de dessin et d'arpentage, commerce de détail
- dessins, fournitures à (artistes), commerce de détail
- cigarettes électroniques et produits de vapotage, commerce de détail
- vente au détail de cigarettes électroniques
- boutique d'ésotérisme
- extincteurs, commerce de détail
- feux d'artifice, commerce de détail
- drapeaux, boutiques de, commerce de détail
- boutiques de fleurs artificielles ou séchées
- paniers-cadeaux, produits variés, commerce de détail
- pierres tombales finies, commerce de détail
- head-shops (bazars)
- chanvre, produits de, commerce de détail
- matériel de sécurité pour la maison, commerce de détail
- jacuzzi, baignoires à remous et sauna, commerce de détail
- lettrage et conception de monuments, commerce de détail
- vente aux enchères de bétail, commerce de détail
- monuments, finition sur mesure, commerce de détail
- fournitures pour numismates, commerce de détail
- boutiques pour numismates, commerce de détail
- parachutes, vente au détail
- réception, magasins de fournitures pour, commerce de détail
- fournitures philatéliques, commerce de détail
- pipes et fournitures de fumeurs, commerce de détail

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fournitures pour police, magasins de, commerce de détail
- articles de religion (sauf livres), commerce de détail
- magasins d'articles religieux vendant principalement aux autres commerces, mais vendant également à l'acheteur final
- vente au détail de forfaits ou chèques-cadeaux (p. ex., restaurant, hébergement, soins de détente, etc.)
- vendre au détail une gamme générale de marchandises neuves et d'occasion aux enchères
- roches et pierres, spécimens de, commerce de détail
- matériel de sécurité, commerce de détail
- vente d'étuis et d'accessoires pour téléphone cellulaire
- boutiques érotiques, commerce de détail
- tabagie
- cartes de sport, commerce de détail
- boutique d'échange de cartes de sports, commerce de détail
- ensembles de collections de timbres, commerce de détail
- timbres (philatéliste), commerce de détail (sauf commande postale)
- pierres cristallines brutes, commerce de détail
- piscines, commerce de détail
- télescopes, commerce de détail
- abris temporaires pour auto en polypropylène, commerce de détail
- marchands de tabac, commerce de détail
- gravure sur pierres tombales
- pierres tombales, commerce de détail
- trophées, boutiques de, commerce de détail
- purificateur d'eau, commerce de détail
- gants et vêtements pour soudure, commerce de détail
- baignoires à remous, commerce de détail

Exclusions :

- vendre aux enchères des marchandises neuves et d'occasion moyennant

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

rétribution (voir 561990 Tous les autres services de soutien)

- marchands d'accumulateurs pour automobile, commerce de détail (voir 441310 Magasins de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles)
- ventes par correspondance de monnaie, commerce de détail (voir 454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)
- vente par correspondance de timbres (philatéliste), commerce de détail (voir 454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)
- magasins de livres religieux, commerce de détail (voir 451310 Librairies et marchands de journaux)
- magasins de matériel pour la fabrication de vin et de bière (voir 453992 Magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie I Commerce de détail

Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des marchandises de tous genres par recours à la presse électronique et écrite pour susciter une réaction directe de la clientèle. Ces établissements présentent leur marchandise et touchent leurs clients, entre autres, par les moyens suivants: l'infopublicité à la radio ou à la télévision, la radiodiffusion et la diffusion dans la presse de publicité directe et la publication de catalogues classiques et électroniques. Les opérations entre ces détaillants et leurs clients sont normalement effectuées par la technologie de l'information (réseau téléphonique ou informatique), et la marchandise est normalement livrée par la poste ou par messagerie.

Exemples inclus :

- sites de ventes au détail de contenu audio et vidéo téléchargé
- fruits, commande postale de, commerce de détail
- bureaux de prises de commandes postales, opération de, commerce de détail
- disques, bandes audio et disques compacts préenregistrés, ventes par correspondance
- ventes par Internet et par commandes postales (combinées)
- bijoux, commandes postales, commerce de détail
- logiciels, commandes postales, commerce de détail
- magasin à rayons multiples, bureau de vente par catalogue, commerce de détail
- entreprises de publicité directe (vendant leur propre marchandise)
- commerce électronique, vente au détail
- entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance
- vente au détail électronique
- fromage, commandes postales de, commerce de détail
- achats à domicile par télé-achat (télévision), commerce de détail
- pharmacies d'établissements de soins de santé, hors lieux, exclusivement sur Internet

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- pharmacies d'établissements de soins de santé, hors lieux, ventes par correspondance
- encans sur Internet, commerce au détail
- ventes par correspondance, opération de, commerce de détail
- ordinateurs et équipements périphériques, commandes postales, commerce de détail
- comptoirs de vente par correspondance pour magasins à rayons multiples, commerce de détail
- vente au détail par Internet
- site pour le téléchargement de musique
- articles de fantaisie, commandes postales, commerce de détail
- catalogue (prise de commandes), bureau de commandes postales pour ventes par, commerce de détail
- livres et magazines, commandes postales de, commerce de détail
- offrir des sites Web qui facilitent la vente à l'encan en ligne de biens neufs et d'occasion entre consommateurs ou entreprises et consommateurs
- vente au détail à partir de salles de vente par catalogue (sans stocks)

Exclusions :

- exploiter des centres d'appels (bureaux de télémarketing) offrant des services à des tiers (voir 561420 Centres d'appels téléphoniques)
- vente au détail de produits du cannabis, exclusivement par Internet (voir 453993 Magasins de cannabis)
- faciliter la vente à l'encan en ligne, entre entreprises, de marchandises neuves et d'occasion (voir 419110 Commerce électronique de gros entre entreprises)
- vendre au détail à l'encan une gamme générale de marchandises neuves et d'occasion par le recours à un ensemble d'encans en ligne et d'encans sur place dans le même établissement (voir 453999 Tous les autres magasins de détail divers (sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin))
- vendre des marchandises à la fois en magasin de détail et par Internet dans le même établissement (sont classés selon l'activité en magasin)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
454210 Exploitants de distributeurs automatiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à posséder, approvisionner et entretenir des distributeurs automatiques de marchandises au détail.

Exemples inclus :

- exploitants de distributeurs automatiques vendant des breuvages, des cigarettes, des friandises ou des aliments, commerce de détail
- distributrices de marchandises fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie, commerce de détail
- ventes automatisées (ventes de produits par distributeur automatique), commerce de détail
- distributeurs automatiques de marchandises, hors magasins, commerce de détail

Exclusions :

- exploiter des machines de jeux fonctionnant à l'aide de pièces (voir 713120 Salles de jeux électroniques)
- exploiter des machines de jeux de hasard fonctionnant à l'aide de pièces (voir 71329 Autres jeux de hasard et loteries)
- vendre des polices d'assurance au moyen de distributeurs automatiques (voir 524 Sociétés d'assurance et activités connexes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
454311 Marchands de mazout de chauffage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la vente directe au détail aux consommateurs, soit des ménages et des entreprises, de mazout de chauffage.

Exemples inclus :

- vente directe d'huile de chauffage (hors magasin, livré chez le consommateur)
- marchands de mazout, commerce de détail
- marchands d'huile de chauffage (mazout), commerce de détail
- services de réparation et d'entretien de fournaises en plus de leur activité principale consistant à vendre au détail et à livrer à l'acheteur du mazout de chauffage

Exclusions :

- installer des brûleurs à mazout, mais non vendre au détail du mazout de chauffage (voir 238220 Entrepreneurs en plomberie, chauffage et climatisation)
- exploitation de postes de stockage en vrac et des terminaux de mazout de chauffage (voir 412110 Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers)
- fournir des services de réparation de brûleurs à mazout (voir 811411 Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin)
- vendre au détail du mazout de chauffage et des marchandises non apparentées comme celles que proposent normalement les établissements appelés coopératives agricoles (voir 452999 Tous les autres magasins de marchandises diverses de tout genre)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
454312 Marchands de gaz de pétrole liquéfiés (gaz en bouteille)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la vente directe au détail de gaz de pétrole liquéfiés (GPL).

Exemples inclus :

- gaz en bouteille, vente au détail
- gaz butane en bouteille, vente au détail
- marchands de gaz de pétrole liquéfiés (gaz en bouteille)
- gaz de pétrole liquéfiés (GPL), livraison aux consommateurs, commerce de détail
- marchands de gaz propane, commerce de détail
- gaz propane, vente et distribution, commerce de détail
- réservoirs de propane, remplissage de

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
454319 Autres marchands de combustibles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la vente directe au détail de combustibles (sauf le mazout de chauffage et le gaz de pétrole liquéfié).

Exemples inclus :

- marchands de charbon, commerce de détail
- carburant diesel, livraison aux consommateurs, commerce de détail
- vente directe de carburants de remplacement
- marchands de bois de chauffage ou de bois de feu, commerce de détail
- essence, achat en vrac et vente aux fermiers
- marchands de bois de chauffage, commerce de détail

Exclusions :

- vente directe de mazout de chauffage (voir 454311 Marchands de mazout de chauffage)
- vente directe de gaz de pétrole liquéfié (voir 454312 Marchands de gaz de pétrole liquéfiés (gaz en bouteille))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
454390 Autres établissements de vente directe

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie I Commerce de détail
Sous-catégorie I4 Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale de la vente par démonstration des produits marquée par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à vendre au détail hors magasin. Pour toucher leurs clients et vendre leurs marchandises, ces établissements utilisent diverses méthodes : livraison à domicile, porte-à-porte, démonstrations à domicile et expositions temporaires de leurs produits (stands).

Exemples inclus :

- bazar (vente de charité), commerce de détail
- vendeurs à domicile (porte-à-porte), quartier général pour la vente au détail de marchandises
- pause-café, service de
- artisan fabriquant et vendant de l'artisanat à partir de kiosques ou marchés
- produits laitiers, porte-à-porte, commerce de détail
- commercialisation directe par contact personnel, exploitants de, commerce de détail
- vente directe (porte-à-porte) de marchandises (p. ex., bibles, livres, accessoires de nettoyage), commerce de détail
- vente directe, marchandises diverses (porte-à-porte), commerce de détail
- organisations de commercialisation directe (quartier général de démarcheurs de porte-à-porte), commerce de détail
- ventes de porte-à-porte de marchandises, commerce de détail
- marché aux puces, exploitation de (marchandises usagées), kiosque temporaire
- marché aux puces vendant des aliments, des breuvages et du tabac, kiosque temporaire
- marché aux puces vendant du textile et des vêtements, kiosque temporaire

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- kiosques de fruits (temporaires), bordure de route, commerce de détail
- livraison à domicile (porte-à-porte) de produits laitiers par la laitière ou le laitier, commerce de détail
- livraison à domicile (porte-à-porte) de produits de boulangerie achetés, effectuée par la boulangère ou le boulanger, commerce de détail
- ventes de porte-à-porte de café, boisson gazeuse, bière, eau embouteillée ou autres produits, commerce de détail
- provision pour la maison, service de nourriture congelée, vente directe, commerce de détail
- ventes porte-à-porte ou par démonstration (p. ex., brosses, chandelles, cosmétiques, encyclopédies, articles ménagers), commerce de détail*
- livraison à domicile de nourriture et de breuvages, commerce de détail
- colporteurs, commerce de détail
- crème glacée, voitures de, commerce de détail
- crème glacée vendue par bicyclette
- magazines, ventes d'abonnements de (sauf commandes postales), commerce de détail
- magazines, agences d'abonnements
- journaux, livraison à domicile
- distributeur de journaux, camelots, commerce de détail
- ventes directes (porte-à-porte), hors établissement, commerce de détail
- café pour la pause-café de bureau, service de
- oxygène médical, distribution domestique
- vente au détail de chaussures de sécurité à partir d'un camion
- vente d'aspirateurs, porte-à-porte
- vente de marchandises diverses par téléphone (vente au détail par sollicitation téléphonique)
- grossiste-livreur (colporteur)
- eau, vente d', distribution à la maison, commerce de détail

Exclusions :

- vente par correspondance de livres et magazines, commerce de détail (voir

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)

- préparer et servir des repas et des repas légers destinés à être consommés immédiatement, à partir de véhicules à moteur suivant un itinéraire précis ou de chariots non motorisés (voir 722330 Cantines et comptoirs mobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
481110 Transport aérien régulier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : Mixte

Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

L'exploitation d'une compagnie aérienne offrant des services de transport régulier de passagers internationaux fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de passagers et de marchandises par aéronef, sur des routes régulières et des vols réguliers. Les établissements de cette catégorie disposent d'une marge de manoeuvre moins grande que les établissements du groupe 4812, Transport aérien non régulier, quant au choix des aéroports, aux heures d'exploitation, aux facteurs de charge et à des facteurs similaires d'exploitation.

Exemples inclus :

- transporteurs aériens de marchandises par vol régulier (sauf courrier aérien)
- fret, service aérien par vols réguliers
- passagers, transporteur aérien par vol régulier
- transporteurs aériens de marchandises par vol régulier
- transport de marchandises, aérien, vols réguliers
- exploitant de vols nolisés, par vol régulier
- compagnie régionale de transporteurs, par vol régulier
- transport de fret, aérien, vols réguliers
- transport par hélicoptère de passagers, vols réguliers
- transport de courrier, aérien, vols réguliers
- transport de passagers, aérien, vols réguliers

Exclusions :

- services de messageries par transport aérien (voir 492110 Messageries)
- services de transport aérien non régulier (voir 4812 Transport aérien non régulier)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
481110 Transport aérien régulier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
481214 Transport aérien d'affrètement non régulier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport aérien non régulier de passagers et/ou de marchandises, moyennant un droit calculé en fonction de la distance parcourue ou du nombre d'heures de vol.

Exemples inclus :

- marchandises, transporteur aérien par vols nolisés (sauf service de messagerie aérien)
- cargaison aérienne, service par vols nolisés
- passagers, transporteur aérien à la demande
- passagers, service aérien par vols nolisés
- transport en fret aérien, service nolisé
- transport par véhicule spatial

Exclusions :

- services de messagerie par transport aérien (voir 492110 Messageries)
- services de vols spécialisés, sans prédominance d'un service en particulier (voir 481215 Services de vols spécialisés non réguliers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
481215 Services de vols spécialisés non réguliers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale de l'exploitation des clubs d'aviation sans école est non obligatoire. Toute autre activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir une combinaison de services de vol, sans prédominance d'un service en particulier. Ces établissements utilisent de petits aéronefs polyvalents.

Exemples inclus :

- publicité aérienne, utilisant des avions polyvalents
- poudrage des récoltes, utilisant des avions polyvalents
- service de photographie aérienne, utilisant des avions polyvalents
- arpentage aérien, utilisant des avions polyvalents
- taxi aérien, services de
- location d'avion avec pilote
- clubs d'aviation, offrant le transport aérien au grand public
- lutte contre les incendies, utilisant des avions polyvalents
- écoles de pilotage, offrant principalement des services spécialisés aériens
- porte-hélicoptères, service sans horaire
- écriture dans le ciel, utilisant un avion polyvalent
- services spécialisés tels que le transport par ambulance aérienne, le remorquage de banderoles publicitaires, la production de rapports de circulation du haut des airs, ou de services généraux de transport aérien de passagers et de marchandises
- vol spécialisé, service de, utilisant des avions polyvalents

Exclusions :

- collecte de données géophysiques par voie aérienne (voir 541360 Services de prospection et de levé géophysiques)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
481215 Services de vols spécialisés non réguliers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

- poudrage de récoltes au moyen d'aéronefs spécialisés (voir 115110 Activités de soutien aux cultures agricoles)
- lutte contre les incendies de forêt au moyen de bombardiers à eau spécialisés (voir 115310 Activités de soutien à la foresterie)
- instruction en vol, y compris l'entraînement complet de pilotes professionnels (voir 611510 Écoles techniques et écoles de métiers)
- services de transport aérien d'affrètement non régulier (voir 481214 Transport aérien d'affrètement non régulier)
- services d'ambulance aérienne au moyen de matériel spécialisé (voir 621912 Services d'ambulance aérienne)
- services de cartographie aérienne (voir 541370 Services d'arpentage et de cartographie (sauf les levés géophysiques))
- services spécialisés de transport aérien d'agrément (voir 487990 Autres services de transport de tourisme et d'agrément)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
482112 Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de chemins de fer destinés au transport de marchandises sur une ligne qui ne fait pas partie d'un réseau ferroviaire. Les lignes ferroviaires de courte distance permettent généralement de transporter les marchandises provenant d'un ou de plusieurs lieux à un autre lieu sur le grand réseau de transport, habituellement une ligne ferroviaire principale, mais aussi à un point de transbordement pour les acheminer par un autre mode de transport.

Exemples inclus :

- voies de ceinture, chemin de fer
- transport par conteneurs ferroviaires, lignes à courte distance
- exploitation forestière, chemin de fer d'
- transport ferroviaire de marchandises, sur courte distance

Exclusions :

- exploitation de lignes de manoeuvre et de complexes ferroviaires (voir 488210 Activités de soutien au transport ferroviaire)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
482113 Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de chemins de fer destinés au transport de marchandises sur un réseau ferroviaire de lignes principales. Un réseau ferroviaire de lignes principales est un système généralement composé d'une ou de plusieurs grandes lignes qui se ramifient en un réseau de branches secondaires. Les lignes secondaires peuvent faire partie de l'établissement qui exploite les lignes principales ou appartenir à des établissements distincts de transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances.

Exemples inclus :

- transport par conteneurs ferroviaires, grandes lignes
- transport ferroviaire de ligne, marchandises
- service de transport du bétail, grandes lignes ferroviaires

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
482114 Transport ferroviaire de voyageurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport ferroviaire de voyageurs.

Exemples inclus :

- wagon de voyageurs, interurbain, chemin de fer
- passagers, transport ferroviaire de
- ferroviaire de passagers (sauf transport en commun urbain, et transport de tourisme et d'agrément), service

Exclusions :

- exploitation de trains de tourisme et d'agrément pour des excursions d'un jour (voir 487110 Transport terrestre de tourisme et d'agrément)
- exploitation de tramways et de services de transport urbain rapide (voir 485110 Services urbains de transport en commun)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

483115 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs, sauf le transport par traversier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs pour les marchandises et les passagers. On considère que la Voie maritime du Saint-Laurent fait partie des Grands Lacs.

Exemples inclus :

- chaland, service de transport par (côtier)
- affrètement de vaisseaux avec opérateurs, mer, côtier et Grands Lacs (marchandises)
- affrètement de vaisseaux avec opérateurs, mer, côtier et Grands Lacs (passagers)
- côtière, services d'expédition
- transport hauturier étranger, marchandises
- transport hauturier étranger, passagers
- transport hauturier de marchandises (sauf par traversier)
- transport hauturier de passagers (sauf par traversier)
- marchandises domestiques, transport hauturier
- voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs, transport de marchandises (sauf par traversier)
- voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs, transport de passagers (sauf par traversier)
- boutage et remorquage de billes, côtier
- expéditions océaniques de marchandises
- transport de passagers, navigation océanique
- navigation océanique (marchandises)
- navigation océanique (passagers)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- exploitation de navires de croisière hauturiers
- marchandises, transport maritime d'outre-mer de
- transport maritime d'outre-mer de passagers
- affrètement de voyage, navire avec opérateur en haute mer et transportation de marchandises en milieu côtier
- affrètement de voyage, navire avec opérateur en haute mer et excursion pour passagers en milieu côtier
- vaisseaux de ravitaillement aux plates-formes de forage
- marchandises, baies et détroits de mer, transport de
- service de taxi nautique, eaux littorales*
- marchandises, transport maritime de, territoires non contigus

Exclusions :

- transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs de marchandises et passagers par traversiers (voir 483116 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
483116 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de traversiers servant au transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs de passagers et de marchandises à bord de véhicules motorisés et autopropulsés.

Exemples inclus :

- transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversiers
- transbordeurs de passagers, exploitation sur les eaux côtières ou sur les Grands Lacs

Exclusions :

- exploitation de traversiers sur les eaux intérieures, y compris les traversiers exploités dans les ports (voir 483214 Transport sur les eaux intérieures par traversier)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
483213 Transport sur les eaux intérieures (sauf par traversier)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de marchandises et de passagers sur les eaux intérieures, exception faite du transport par traversier.

Exemples inclus :

- chaland, exploitation de, canal
- navigation dans les canaux, marchandises
- transport dans les canaux, passagers
- affrètement de bateaux commerciaux avec opérateur, eaux intérieures (marchandises)
- affrètement de bateaux commerciaux avec opérateur, eaux intérieures (passagers)
- affrètement de vaisseaux avec équipage, transport sur les eaux intérieures (sauf les Grands Lacs)
- affrètement de vaisseaux avec équipage, eaux intérieures, transport de marchandises (sauf les Grands Lacs)
- transport maritime à l'intérieur des eaux côtières de marchandises
- transport maritime à l'intérieur des eaux côtières de passagers
- transport (sauf par traversier) sur les lacs (sauf sur les Grands Lacs), passagers
- navigation (sauf par traversier) sur les lacs (sauf sur les Grands Lacs), transport de marchandises
- billes, boutage et remorquage de, eaux intérieures (sauf sur les Grands Lacs)
- marchandises sur les rivières, transport de (sauf utilisant la voie maritime du Saint-Laurent)
- transport de passagers, fluvial (sauf par traversier)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- navire avec opérateur, affrètement de, eaux intérieures (marchandises)
- navire avec opérateur, affrètement de, eaux intérieures (passagers)
- taxi par eau, service de, eaux intérieures*

Exclusions :

- boutage et remorquage de billes sur les Grands Lacs (voir 483115 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs, sauf le transport par traversier)
- exploitation de traversiers pour le transport de marchandises sur les Grands lacs (voir 483116 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier)
- exploitation de traversiers pour le transport de passagers sur les eaux côtières ou les Grands lacs (voir 483116 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier)
- exploitation de traversiers pour le transport de passagers sur les rivières (voir 483214 Transport sur les eaux intérieures par traversier)
- transport de marchandises par traversier sur la voie maritime du Saint-Laurent (voir 483116 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
483214 Transport sur les eaux intérieures par traversier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de traversiers sur les eaux intérieures.

Exemples inclus :

- exploitation de traversiers dans les ports
- traversier opérant dans les rivières ou lacs intérieurs (sauf sur les Grands Lacs), transport de passagers
- traversiers opérant sur les rivières ou les lacs intérieurs, transport de marchandises (sauf sur les Grands Lacs)
- service de transbordeur de port, marchandises
- service de transbordeur de port, passagers

Exclusions :

- exploitation de traversiers sur les eaux côtières et sur les Grands Lacs (voir 483116 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
484110 Transport local par camion de marchandises diverses

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport local par camion de marchandises diverses. Ces établissements offrent principalement des services de transport par camion à l'intérieur d'une région métropolitaine et de ses faubourgs. Généralement, les trajets sont un aller-retour dans la même journée.

Exemples inclus :

- transport par camion-conteneur, courte distance (local), service de
- courrier en vrac à contrat, transport par camion, courte distance (local)
- déménagement de meubles sur courte distance (sauf articles domestiques usagés et déballés)
- camionnage, local
- charroyer, ferme au marché, local
- courriers des postes, en vrac, à forfait, local
- transport local de marchandises non spécialisées
- livraison postale, camionnage de courte distance, à forfait (en vrac), service de
- transfert local (camionnage) de marchandises générales, services de

Exclusions :

- transport de biens ménagers usagés et déballés (voir 484210 Déménagement de biens usagés de maison et de bureau)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

484121 Transport par camion de marchandises diverses sur de longues distances, charge complète

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de charge complète de marchandises diverses sur de longues distances. La cargaison est généralement constituée de marchandises d'un seul expéditeur, transportées par camion directement d'un point d'origine à une ou plusieurs destinations. En général, les voyages ne sont pas des aller-retour dans la même journée.

Exemples inclus :

- transport par camion-conteneur sur longues distances, charge complète, service de
- courrier en vrac à contrat, transport par camion, longues distances
- camionnage de marchandises générales, sur longues distances, charge complète, un seul expéditeur
- transporteur de marchandises générales, longue distance, charge complète

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

484122 Transport par camion de marchandises diverses sur de longues distances, charge partielle

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de charge partielle de marchandises diverses sur de longues distances. Les transporteurs de charge partielle se caractérisent par le chargement de marchandises à partir de plusieurs expéditeurs ou par l'utilisation de terminaux routiers pour le groupage de marchandises, provenant généralement de plusieurs expéditeurs, en un seul envoi en vue du transport routier à partir d'un terminal de préparation des chargements jusqu'à un terminal de dégroupage, où les charges sont triées et réacheminées pour être livrées. En général, les voyages ne sont pas des aller-retour dans la même journée.

Exemples inclus :

- transport par camion de marchandises diverses sur de longues distances, charge partielle, expéditeurs multiples
- transporteur de marchandises générales, longue distance, charge partielle
- camionnage de marchandises générales, longue distance, charge partielle

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
484210 Déménagement de biens usagés de maison et de bureau

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à transporter par camion des biens usagés de maison et de bureau sur de courtes ou de longues distances.

Exemples inclus :

- déménagement de meubles usagés
- meubles domestiques usagés, déménagement de
- entreposage à titre d'activité auxiliaire sauf pour les meubles neufs
- déménagement de marchandises usagées, de bureau ou d'institution
- déménagement de meubles de bureau usagés
- meubles domestiques usagés, emballés, déménagement et entreposage de
- entreposage de meubles domestiques, combiné avec camionnage sur courte distance
- meubles usagés, déballés (domestiques, musées, hôpitaux, usines), transport de
- transportation de matériel institutionnel usagé
- transport par camion d'objets d'arts, de présentoirs et d'expositions
- marchandises usagées, domestiques, de bureau ou d'institution, service de camionnage de
- meubles usagés déballés, déménagement et entreposage de
- entreprise de transport par fourgon automobile, service de déménagement et entreposage

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
484221 Transport local par camion de vrac liquide

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport local par camion de vrac liquide.

Exemples inclus :

- liquide (produits pétroliers, lait) en vrac, service de camionnage, courte distance
- citernes routières (incluant réfrigérées) pour transportation locale des marchandises comme le lait, l'eau, les produits chimiques et les produits pétroliers

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
484222 Transport local par camion de vrac solide

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport local par camion de vrac solide. Ces établissements utilisent des camions et des remorques à benne, des citernes routières, des camions à trémie et des véhicules similaires pour transporter des marchandises comme le sable, le gravier, la neige, les poudres chimiques et les minerais.

Exemples inclus :

- déchets de construction, récupération de
- déblaiement, transport sur courte distance seulement
- transport local par camion de vrac solide (p. ex., remblai, grains, gravier, sable)
- transport par camion de matériaux en vrac (sauf transport de déchets sans élimination sur courte distance)
- camion à benne basculante, service de

Exclusions :

- services de transport local de déchets (voir 562110 Collecte de déchets)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
484223 Transport local par camion de produits forestiers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport local par camion de biens forestiers, y compris le bois de grume, les copeaux de bois et le bois de construction.

Exemples inclus :

- services de camion à plate-forme pour les produits forestiers, local
- camionnage ou transport local (c.-à-d., à l'usine) de produits forestiers (p. ex., billes, bois à pâte, bois d'oeuvre)

Exclusions :

- transport routier de produits forestiers en forêt (c.-à-d., dans le chantier d'exploitation forestière) (voir 115310 Activités de soutien à la foresterie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

484229 Transport local par camion d'autres marchandises spéciales (sauf les biens usagés)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport local par camion à l'aide d'un matériel spécialisé.

Exemples inclus :

- camionnage de produits agricoles, local
- transporteurs d'automobiles, local
- transport de bateaux par camion, local, service de
- transport, par camion ou charrette tirée par des chevaux
- produits laitiers, livraison (locale) au magasin
- transport, produits de la ferme, local
- service de camion à plate-forme, local
- transport de marchandises, par véhicule tiré par des animaux
- équipement lourd, transport local
- transport de bétail, local
- remorquage de maisons mobiles, local, service de
- transport local de plate-forme pétrolière n'incluant pas le montage
- camionnage de produits réfrigérés, local
- camion, location de, avec chauffeur
- motoneiges, exploitation de, marchandises
- service de transport de marchandises par véhicules à chenilles
- transport d'automobiles et divers véhicules automobiles, local
- transport de maisons mobiles, local
- camionnage de matériaux en bois pour construction résidentielle, local
- camionnage d'automobiles, local

Exclusions :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

484229 Transport local par camion d'autres marchandises spéciales (sauf les biens usagés)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
484231 Transport par camion de vrac liquide sur de longues distances

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de vrac liquide sur de longues distances.

Exemples inclus :

- camionnage de liquides (produits pétroliers et chimiques), en vrac, longue distance
- citernes routières (incluant réfrigérées) pour transportation sur une longue distance des marchandises comme le lait, l'eau, les produits chimiques et les produits pétroliers

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
484232 Transport par camion de vrac solide sur de longues distances

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de vrac solide sur de longues distances. Ces établissements utilisent des camions et des remorques à benne, pour transport de liquides, des camions à trémie et des véhicules similaires pour transporter des marchandises comme le sable, le gravier, les poudres chimiques et les minerais.

Exemples inclus :

- camionnage de matières sèches (p. ex., grains, sable, produits chimiques secs, gravier) en vrac, longue distance

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

484233 Transport par camion de produits forestiers sur de longues distances

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de produits forestiers, y compris le bois de grume, les copeaux de bois et le bois de construction, sur de longues distances.

Exemples inclus :

- services de camion à plate-forme pour les produits forestiers, longue distance
- transport par camion de produits forestiers sur de longues distances
- camionnage de produits forestiers (p. ex., bois de grume, copeaux de bois, bois débité), longue distance

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

484239 Transport par camion d'autres marchandises spéciales sur de longues distances (sauf les biens usagés)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion sur de longues distances à l'aide d'un matériel spécialisé. Parmi les principaux types de camions utilisés par ces établissements, notons les fourgons réfrigérants et les remorques de véhicules à moteur.

Exemples inclus :

- transporteurs d'automobiles, longues distances
- camion à plate-forme, longues distances, service de
- transport d'équipement lourds, longue distance
- transport de bétail, longue distance
- livraison de maisons mobiles, longues distances, service de
- transport sur longue distance de plate-forme pétrolière, n'incluant pas le montage
- livraison de véhicules récréatifs (VR), longue distance, service de
- camionnage de produits réfrigérés, longues distances
- traction d'ordures sans la collection, longue distance
- camionnage de matériaux dangereux utilisant de l'équipement spécialisé, longue distance

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
485110 Services urbains de transport en commun

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale, régionale, provinciale ou un organisme connexe fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de services locaux et suburbains de transport en commun.

Exemples inclus :

- autobus urbain, exploitation de ligne d'
- autobus, urbain et suburbain, service d'
- opération de véhicules tractés par câble, véhicule frontalier
- autobus urbain, service d'
- système d'autobus, métro et trolley combinés
- navette d'autobus, exploitation de
- chemin de fer de banlieue, exploitation de
- tramway électrique, service de transport
- chemin de fer électrique, véhicule frontalier, exploitation de
- métro aérien, exploitation de
- système de rail léger
- autobus, service local d'
- transport en commun local, exploitation de
- système de transport en commun local, urbain et suburbain, mode mixte
- monorail, transport urbain de
- exploitation de services de transport suivant des lignes régulières et des horaires établis et permettent aux voyageurs de payer un tarif au déplacement
- système de transport en commun, de passagers, mode mixte
- transport ferroviaire, véhicule frontalier
- chemin de fer urbain, exploitation de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- réseau de métro, système autonome
- tramway, véhicule frontalier, exploitation de
- tramways aériens (sauf amusement et touristique)
- transport en commun, mode mixte
- transport en commun, exploitation de
- trolley, véhicule frontalier, exploitation de
- passagers, exploitation de systèmes de transport en commun urbain et suburbain de
- services urbains de transport en commun

Exclusions :

- tramways aériens, gondoles (funiculaires) et véhicules tractés par câble aérien, pour randonnées ou visites touristiques (voir 487990 Autres services de transport de tourisme et d'agrément)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
485210 Transport interurbain et rural par autocar

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de voyageurs essentiellement par autocar et à l'extérieur d'une municipalité donnée et de sa banlieue. Ces établissements fournissent des services de transport suivant des lignes régulières et des horaires établis et exigent un tarif au déplacement.

Exemples inclus :

- lignes d'autobus, système interurbain
- autocar, interurbain et rural, exploitation d'
- autobus, service rural d' (sauf autobus scolaire)

Exclusions :

- exploitation de services d'autobus nolisés (voir 485510 Services d'autobus nolisés)
- service d'autobus scolaire (voir 485410 Transport scolaire et transport d'employés par autobus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

485310 Services de taxi

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de voyageurs par taxi (soient les automobiles, exception faite des limousines) n'ayant pas à suivre des horaires ou des itinéraires réguliers.

Exemples inclus :

- propriétaires-chauffeurs de taxis
- radiotéléphone pour taxis, service de*
- propriétaires de flottes de taxi
- les particuliers et les sociétés propriétaires de parcs de taxis qui fournissent les services de répartition, peu importe la façon dont les chauffeurs sont rémunérés, qu'ils soient salariés ou qu'ils louent leur véhicule
- taxis, exploitation de
- propriétaire-exploitant de taxi
- taxis, service de flotte de

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
485320 Services de limousine

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de voyageurs par limousine.

Exemples inclus :

- location d'automobiles avec chauffeur (sauf les taxis)
- location de corbillards ou limousines avec chauffeur
- limousine (sauf à horaire fixe), service de

Exclusions :

- services réguliers de limousine aux aéroports ou gares (voir 485990 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs)
- service de flotte de taxis (voir 485310 Services de taxi)
- services de transport de voyageurs entre les hôtels et les aéroports ou les gares par autobus ou minibus (voir 485990 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
485410 Transport scolaire et transport d'employés par autobus

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d’agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport scolaire et de transport d'employés par autobus ou autres véhicules à moteur. Ces établissements fournissent des services de transport suivant des lignes régulières et des horaires établis, mais n'exigent pas un tarif au déplacement.

Exemples inclus :

- autobus, exploitation d'
- service d'autobus pour employés
- autobus scolaire, service d'

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
485510 Services d'autobus nolisés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'autobus nolisés. Ces établissements fournissent des services de transport qui ne suivent pas des lignes régulières et des horaires établis, et louent des véhicules entiers plutôt que des sièges.

Exemples inclus :

- services d'autobus nolisés

Exclusions :

- services de transport local d'agrément par autobus (voir 487110 Transport terrestre de tourisme et d'agrément)
- services de voyage à forfait par autobus (voir 561520 Voyagistes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

485990 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services de navette desservant les aéroports et d'autres installations similaires, des services de transport adapté et d'autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs. Les services de navette dans cette catégorie utilisent des minibus et des autobus comme moyens de transport. Ils suivent généralement des lignes régulières et desservent des hôtels et des transporteurs donnés. Les établissements de services de transport adapté utilisent des véhicules classiques ou des véhicules spécialement aménagés pour le transport de personnes atteintes d'incapacité, les personnes âgées et les handicapés.

Exemples inclus :

- limousines aux aéroports, services réguliers, services de
- service de covoiturage
- transport d'employés et d'équipement par véhicules amphibies
- limousine aux aéroports ou gares, services réguliers de
- transport adapté, services de
- transport adapté régulier pour personnes ayant des besoins spéciaux (personnes âgées, personnes handicapées, etc.) utilisant des véhicules munis d'équipements spéciaux au besoin
- transport pour personne du troisième âge, services de
- navette (sauf autobus pour employé), services de
- transport pour passagers aux besoins spéciaux, services de
- services de transport pour personnes ayant une incapacité
- covoiturage par fourgonnette, exploitation de

Exclusions :

- service d'autobus pour employés (voir 485410 Transport scolaire et transport d'employés par autobus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

485990 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
486110 Transport du pétrole brut par oléoduc

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale concerne le transport du pétrole brut par oléoduc.

Exemples inclus :

- station de pompage auxiliaire, transport de pétrole
- oléoduc pour le pétrole brut, service d'

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
486210 Transport du gaz naturel par gazoduc

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale concerne le transport du gaz naturel par gazoduc, des champs de gaz ou des usines de traitement, aux réseaux locaux de distribution.

Exemples inclus :

- transport du gaz naturel par gazoduc

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
486910 Transport par pipeline de produits pétroliers raffinés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale concerne le transport par pipeline de produits pétroliers raffinés.

Exemples inclus :

- gazoline, service de transport par pipeline
- pétrole raffiné, transport par pipelines, services de
- transport par pipeline de produits pétroliers raffinés

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
486990 Tous les autres services de transport par pipeline

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale concerne le transport par pipeline

Exemples inclus :

- charbon, service de transport par pipeline
- exploitation de pipelines à schlamms
- canalisation pour le transport sur grande distance (sauf traitement de l'eau)
- pipeline à schlamms, service de transport

Exclusions :

- canalisations d'alimentation d'eau, longue distance (voir 221310 Réseaux d'aqueduc et systèmes d'irrigation)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
487110 Transport terrestre de tourisme et d'agrément

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport terrestre de tourisme et d'agrément tels que les excursions en train à vapeur et les randonnées en véhicule hippomobile.

Exemples inclus :

- autobus d'excursions (sauf à horaire fixe) locales, exploitation d'
- fiacres à traction animale (cheval), visite touristique
- calèche, service de, visite touristique
- chemin de fer à crémaillère, randonnée et visite touristique (panoramique)
- randonnées en traîneau à chiens
- cabriolets à traction animale (cheval), visite touristique
- monorail, randonnée et visite touristique (panoramique)
- opération de chemin de fer historique
- opération de chemin de fer d'excursion et de visite touristique (sauf opération de chemin de fer historique)
- chemin de fer, randonnée et visite touristique (panoramique), locales
- transport local par autobus (à horaire fixe), randonnées et visites touristiques
- excursion ferroviaire locale, exploitation d'
- visites touristiques par véhicule tiré par des humains
- excursions locales dans un train à vapeur
- véhicules à chenilles, service de transport de passagers par, visite touristique
- tramway (sauf aérien), randonnée et visite touristique (panoramique)
- trolleys, randonnées et visites touristiques (à horaire fixe) exploitation de

Exclusions :

- tramways aériens, gondoles (funiculaires) et véhicules tractés par câble aérien, pour randonnées ou visites touristiques (voir 487990 Autres services de transport de tourisme et d'agrément)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
487110 Transport terrestre de tourisme et d'agrément

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d’agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
487210 Transport par eau de tourisme et d'agrément

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : Mixte

Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Toute activité de transport par eau de tourisme et d'agrément offrant un service de restauration fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 2. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par eau de tourisme et d'agrément tels que les croisières de plaisance, les croisières-restaurants et les tours en hydroglisseur. Ces établissements utilisent souvent du matériel de transport suranné ou spécialisé. Les activités offertes se déroulent sur de courtes distances; il s'agit généralement d'excursions d'un jour.

Exemples inclus :

- hydroglisseurs (c.-à-d., véhicules de marécages), passagers, exploitation d'
- hydroglisseurs (c.-à-d., véhicules de marécages), marchandises, exploitation
- louage de bateaux de plaisance
- bateaux affrétés pour la pêche en eau douce
- bateaux affrétés pour la pêche côtière et en mer
- yachts de louage, avec équipage
- souper-croisières
- visites touristiques portuaires
- véhicules sur coussins d'air, exploitation de (visites touristiques)
- services d'affrètement de bateaux de pêche
- bateaux d'excursions, exploitation de
- excursions pour l'observation de baleines

Exclusions :

- services relatifs aux sports comme les guides de pêche, les descentes en eau vive et le ski nautique (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

487210 Transport par eau de tourisme et d'agrément

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F2 Transport aérien, d’agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
487990 Autres services de transport de tourisme et d'agrément

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d’agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de tourisme et d'agrément.

Exemples inclus :

- tramways aériens, gondoles (funiculaires) et véhicules tractés par câble aérien, pour randonnées ou visites touristiques
- télésièges pour amusement ou montagnes russes, opérés indépendamment des cabines
- tours de planeur, exploitation de
- tours d'hélicoptère, randonnée et visite touristique (panoramique)
- vols en montgolfière

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488111 Contrôle de la circulation aérienne

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale de l'exploitation du contrôle de la circulation aérienne exercée par un organisme gouvernemental ou un organisme connexe fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de contrôle de la circulation aérienne visant à assurer une circulation aérienne sûre, ordonnée et rapide.

Exemples inclus :

- contrôle de la circulation aérienne

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488119 Autres opérations aéroportuaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire si elles sont exercées par un employeur privé, ou obligatoire aux termes de l'annexe 2 si elles sont exercées par un organisme gouvernemental ou un organisme connexe. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est l'exploitation d'aéroports civils.

Exemples inclus :

- manutention de marchandises à l'aéroport
- entreposage d'aéronefs, service d'
- entreposage d'aéronefs à l'aéroport
- manutention des bagages à l'aéroport
- manutention de cargaison à l'aéroport
- hangar d'aéroport, location d'
- opérations aéroportuaires*
- service d'entretien de pistes d'aéroports
- services d'aérogare*
- club d'aviation offrant comme activité primaire des services de champs de vol au grand public
- aéroport civil, exploitation et entretien d'*
- exploitant des services aéronautiques à l'aéroport*
- vol, exploitation des champs de
- exploitation de hangar
- opération de soutage, service
- hangars, location d'
- nettoyage de pistes d'aéroport

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

488119 Autres opérations aéroportuaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488190 Autres activités de soutien au transport aérien

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés au secteur du transport aérien. Parmi les principales activités de cette classe, notons l'entretien courant des aéronefs, la réparation et la maintenance des aéronefs (sauf en usine), l'inspection et l'essai des aéronefs.

Exemples inclus :

- transbordement d'aéronefs, service de
- inspection et essai d'aéronefs à l'aéroport
- réparation et entretien d'aéronefs (sauf la transformation et la remise en état à l'usine)
- aéronefs, réparation de rembourrage
- pilote, opérant à son compte

Exclusions :

- reconditionnement ou remise en état d'aéronef (c.-à-d., restauration aux spécifications originales) (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)
- fournir des services traiteurs aux compagnies aériennes (voir 722310 Services de restauration contractuels)
- fournir des services de conciergerie et de nettoyage aux compagnies aériennes (voir 561722 Services de conciergerie (sauf le nettoyage de vitres))
- réparer et entretenir des aéronefs en usine (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488210 Activités de soutien au transport ferroviaire

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés au secteur du transport ferroviaire.

Exemples inclus :

- nettoyage de wagons de chemin de fer pour marchandises
- nettoyage du ballast ferroviaire
- chargement ou déchargement de conteneurs, chemin de fer, service de
- nivelage de grain, wagons de chemin de fer
- chargement et déchargement de wagons de marchandises ferroviaires*
- locomotives et wagons de chemin de fer, réparation de*
- emprises et infrastructures ferroviaires, entretien d'
- exploitation de complexes ferroviaires et de gares
- chargement et déchargement de wagons de chemin de fer*
- ateliers de réparation de wagons de chemin de fer (sauf reconditionnement de matériel roulant à l'usine)*
- terminus ferrovières
- manoeuvres ferroviaires, services de

Exclusions :

- nettoyage de vitres (voir 561721 Services de nettoyage de vitres)
- services de conciergerie pour les véhicules ferroviaires pour passagers (voir 561722 Services de conciergerie (sauf le nettoyage de vitres))
- fabrication de matériel ferroviaire roulant et reconditionnement de wagon de chemin de fer (voir 336510 Fabrication de matériel ferroviaire roulant)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488210 Activités de soutien au transport ferroviaire

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488310 Opérations portuaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations portuaires et à fournir des services portuaires.

Exemples inclus :

- exploitation d'écluses
- canaux, entretien de (sauf dragage)*
- canal, exploitation de
- bassin maritime, exploitation
- ports, exploitation de
- phares, exploitation de
- jetées, bassins et quais, entretien des*
- jetées maritimes, exploitation de
- installations portuaires, exploitation d'
- voie maritime, exploitation de
- terminus riverain, exploitation de

Exclusions :

- autres travaux de génie civil pour des projets d'eau (p. ex., dragage de canaux, chenaux, voies navigables, fossés) (voir 237990 Autres travaux de génie civil)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN
488320 Manutention du fret maritime

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d’agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'arrimage et d'autres services de manutention du fret maritime.

Exemples inclus :

- chargement et déchargement de navires ou bateaux
- service de débardeuses ou de débardeurs
- manutention des cargaisons
- nettoyage de réservoirs et de cales de navire
- arrimage, service d'

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488331 Sauvetage maritime

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d’agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale concerne le sauvetage des navires et de leurs cargaisons. Parmi les procédures types de sauvetage, notons le remorquage de secours, le sauvetage en cas d'échouement et le renflouement de navires coulés.

Exemples inclus :

- sauvetages maritimes ou de navires, service de

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488332 Pilotage de navire

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d’agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de pilotage aux navires lorsqu'ils entrent dans un port ou le quittent ou quand la loi l'exige. La zone dans laquelle les services d'un pilote sont essentiels est généralement désignée par le terme zone de pilotage.

Exemples inclus :

- pilotage de navire

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488339 Autres services de navigation pour le transport par eau

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services de navigation pour le transport par eau.

Exemples inclus :

- amarrage et désamarrage de vaisseaux marins, services d'
- navigation portuaire, exploitation
- service de reportage du trafic maritime*
- radiophare, navigation de navires, service de*
- service de bateaux-remorqueurs, activité portuaire*

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488390 Autres activités de soutien au transport par eau

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 2. Le statut de protection des activités commerciales marquées par deux astérisques (**) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par eau.

Exemples inclus :

- anatifes des navires, enlèvement des
- cargaison, vérificateurs de, marine**
- docks flottants pour la réparation de navires et bateaux
- services d'inspection et de pesage, pour le transport maritime**
- péniches (chalandage), exploitation de (p. ex., services de déchargement, fret ou personnel, de la côte à la mer)
- contrôleurs de cargaisons, marines**
- démontage ou désarmement de navire sur un dock flottant*
- réparation et entretien de navires (sauf dans les chantiers de construction maritime)
- désincrustation de navires, services de

Exclusions :

- réparation et entretien de navires effectués dans un chantier de construction maritime (voir 336611 Construction et réparation de navires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

488390 Autres activités de soutien au transport par eau

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488410 Remorquage de véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à remorquer les véhicules automobiles.

Exemples inclus :

- urgence, véhicule automobile, service routier d'
- remorquage et récupération de véhicules automobiles, service de
- motocyclettes, remorquage et service routier d'urgence
- offrir des services connexes comme la réparation de pneus, le dépannage-secours et d'autres services routiers de secours
- fournir au grand public, au secteur commercial, au secteur du transport et à d'autres secteurs des services de remorquage de véhicules légers et lourds, sur de courtes ou de longues distances
- remorqueuse, service de
- dépanneuse (remorqueuse), véhicule automobile, service de

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488490 Autres activités de soutien au transport routier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

L'activité commerciale d'exploitation des ponts ou tunnels à péage internationaux ou interprovinciaux fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2. L'exploitation d'une autoroute à péage provinciale fait l'objet de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services aux établissements de camionnage, aux exploitants d'autobus et à d'autres établissements utilisant le réseau routier.

Exemples inclus :

- pont, tunnel et voie publique, exploitation
- services indépendants de stations d'autobus
- contrôleurs de cargaisons, transport par camion
- inspection de sécurité pour véhicules commerciaux, sans réparation
- signalisation (c.-à-d., contrôle de la circulation), service de
- conducteur indépendant de camion, transport routier (sauf propriétaire/opérateur)
- services d'inspection ou pesage pour camionnage
- huilage et salage des routes pour abat-poussière
- pilotage d'automobiles, services (c.-à-d., avertissement de convoi exceptionnel)
- sablage et salage des routes, à forfait
- triage de remorques dans un terminal routier
- déneigement, voies publiques et ponts, service de transport routier
- déneigement, voies publiques
- nettoyage de rues, service de
- ponts à péage, exploitation de
- routes à péage, exploitation de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488490 Autres activités de soutien au transport routier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

- chargement et déchargement de camion, service de
- pesage de camion, exploitation de station de
- terminaux routiers indépendants, avec ou sans installations d'entretien
- tunnel mobile, exploitation de

Exclusions :

- conducteur indépendant de camion, propriétaire/opérateur (voir 484 Transport par camion)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488511 Agences de transport maritime

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

L'activité commerciale consistant à agir en tant qu'intermédiaire pour un client qui expédie un ou des articles et des sociétés d'expédition qui utilisent uniquement les transports maritimes est obligatoirement couverte aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale concerne la représentation des sociétés maritimes, la prise en charge des cargaisons et le traitement d'affaires au port, au nom des armateurs et des affréteurs.

Exemples inclus :

- agences d'expéditions maritimes (p. ex., eaux intérieures, internationales, outre-mer)
- agence de paquebots

Exclusions :

- agir à titre d'intermédiaires entre les expéditeurs et les transporteurs dans des opérations impliquant plusieurs modes de transport (voir 488519 Autres intermédiaires en transport de marchandises)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er mars 2021

Date de publication : 16 avril 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488519 Autres intermédiaires en transport de marchandises

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le dédouanement de marchandises indiqué par un astérisque (*) fait l'objet de la protection non obligatoire, sauf s'il est effectué dans le cadre d'un service de transit, de camionnage ou d'entreposage. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à agir à titre d'intermédiaires entre les expéditeurs et les transporteurs.

Exemples inclus :

- fret aérien, service de dédouanement*
- service de dédouanement de cargaisons aériennes*
- organiser et coordonner le transport et l'entreposage de marchandises, sans qu'ils fournissent eux-mêmes les services de transport et d'entreposage
- automobiles, expéditeurs d' (agences d'expédition)
- courtier en expédition
- service de dédouanement de marchandises*
- conteneurs, service de, expéditeur de marchandises
- courtiers en douane*
- dédouanement du fret*
- expédition sur marché domestique
- groupage de marchandises
- expédition de marchandises, service d'
- marchandises conteneurisées, service d'expédition de
- fournir une combinaison de services de transport de marchandises touchant différents modes de transport
- transport coopératif, services de
- expédition, agents de service d'expédition de marchandises
- dédouanement des transports

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488519 Autres intermédiaires en transport de marchandises

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

- courtage de transport (combiné)
- courtiers de transport

Exclusions :

- agir à titre d'intermédiaire entre les expéditeurs et les transporteurs dans des opérations touchant uniquement le transport maritime (voir 488511 Agences de transport maritime)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488990 Autres activités de soutien au transport

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire lorsque le conducteur qui les exerce ne reçoit pas de rémunération. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés aux établissements de transport.

Exemples inclus :

- avion, courtier (sans les dépenses de l'avion)
- arrangement de transport coopératif par automobiles et fourgonnettes
- automobiles, service de livraison d' (chauffeur de service)*
- autobus, courtier (sans les dépenses d'autobus)
- emballage et mise en caisse de biens pour expédition
- chauffeur de service d'automobiles, service de*
- conduite, service de (livraison d'autos et de camions)*
- marchandises, emballage et empaquetage
- liquéfaction et regazéification du gaz naturel aux fins de transport
- opération de stations d'alimentation du bétail en transit
- centres d'opérations de vols spatiaux non gouvernementaux (sauf ceux fournissant du transport spatial)
- biens transportables, service d'empaquetage et d'emballage de
- emballage, mise en caisses et autres activités de traitement des marchandises en vue de leur transport
- terminaux de pipelines, exploitation indépendante d'installations de
- parcs à bestiaux (exclusivement pour bétail en transit)
- camion, courtier (sans les dépenses de camion)
- transport par camion, courtiers

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
488990 Autres activités de soutien au transport

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Exclusions :

- services d'étiquetage et d'emballage (voir 561910 Services d'emballage et d'étiquetage)
- transport par véhicule spatial (voir 481214 Transport aérien d'affrètement non régulier)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
491110 Services postaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F1 Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toute activité commerciale exercée par l'administration fédérale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services postaux. Sont compris dans cette catégorie les bureaux de poste, sauf ceux dont l'activité principale consiste à fournir des services de messageries, et les établissements qui assument une ou plusieurs fonctions des services postaux en vertu d'une entente contractuelle, exception faite de la distribution du courrier en vrac.

Exemples inclus :

- lettres, livraison privée de (sauf aérienne)
- courrier, livraison privée de (sauf aérienne)
- courriers, service de, à forfait
- cases postales, services de
- bureau de poste, exploitation de, à forfait
- bureau de poste, exploitation de service
- receveur des Postes en milieu rural
- distribution de courrier en milieu rural, service de
- sous-bureau de poste

Exclusions :

- livraison de porte-à-porte du matériel publicitaire (voir 541870 Services de distribution de matériel publicitaire)
- livraison de courrier en vrac aux bureaux de poste (activité classée selon le type de transport utilisé).
- livraison privée de lettres et courrier (service aérien) (voir 492110 Messageries)
- services de messageries, y compris les établissements distincts de messageries relevant des bureaux de poste (voir 492110 Messageries)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services de boîte postale combinés à d'autres services aux entreprises (voir 561430 Centres de services aux entreprises)

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
492110 Messageries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 2. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de messageries par transport aérien, terrestre ou mixte.

Exemples inclus :

- messageries relevant des bureaux de poste*
- messager (établissement indépendant) d'un bureau de poste, service de
- services de messagerie
- service de messagerie (aérien)
- livraison de lettre, privée (aérien)
- messagers, service de
- livraison de colis par courrier, service de
- livraison privée de colis
- livraison de colis, privée (aérien)
- colis par messageries, service de

Exclusions :

- services locaux de messagers et de livraison, y compris les services de messagers à vélo (voir 492210 Services locaux de messagers et de livraison)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
492210 Services locaux de messagers et de livraison

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de messagers et de livraison de petits colis à l'intérieur d'une zone urbaine donnée.

Exemples inclus :

- livraison et de messagerie à bicyclette, service de
- service de messagerie à bicyclettes
- services de livraison de produits du cannabis
- cadavre (corps), service de ramassage et livraison
- livraison de nourriture pour un restaurant
- livraison de lettres et documents, comme les documents juridiques, souvent à vélo ou à pied
- livraison contre rémunération, de petits colis comme les mets à emporter, les boissons alcoolisées et les produits d'épicerie, généralement par petit camion ou par fourgonnette
- livraison de journaux aux vendeurs de journaux
- livraison de journaux aux boîtes de journaux
- livraison d'alcool (dial-a-bottle)
- livraison d'alcool, service de (dial-a-bottle)
- livraison locale, petits colis, service de
- service de messagerie local

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
493110 Entreposage et emmagasinage général

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations d'entreposage public et d'entreposage à forfait de marchandises diverses. Ces établissements manutentionnent des marchandises en conteneurs, comme les caisses, tonneaux et fûts, à l'aide d'appareils tels que les lève-palettes, les palettes et les bâtis de chargement. Ils ne se spécialisent pas dans la manutention d'un type particulier de marchandise.

Exemples inclus :

- entrepôt de stockage (douane), marchandises générales
- entreposage de biens usagés emballés
- entrepôts publics (sauf entreposage personnel)
- emmagasinage de biens dans les zones de commerce étranger
- entreposage de marchandises, douane, marchandises générales
- entreposage général
- entreposage de biens dans les zones de commerce étrangères
- emmagasinage général

Exclusions :

- service d'entreposage frigorifique (voir 493120 Entreposage frigorifique)
- services d'entreposage de produits agricoles (voir 493130 Entreposage de produits agricoles)
- entreposage de biens domestiques (voir 493190 Autres activités d'entreposage)
- entreposage, auto-rangement (voir 531130 Mini-entrepôts libre-service)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

493120 Entreposage frigorifique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations d'entreposage frigorifique. Ces établissements fournissent des services d'entreposage public et d'entreposage à forfait et font appel à du matériel conçu pour conserver les marchandises congelées ou réfrigérées. Outre les services d'entreposage généralement offerts par les établissements de cette catégorie canadienne, notons la congélation par soufflage, la décongélation partielle et l'entreposage sous atmosphère modifiée.

Exemples inclus :

- entreposage frigorifiques en douane, service d'
- fromages, entrepôts de
- casiers frigorifiques, service de (sauf entreposage personnel)
- frigorifique, service
- entrepôts frigorifique, service d'
- casiers pour aliments congelés, location de (sauf entreposage personnel)
- service d'entreposage d'aliments congelés, pour le commerce
- fourrures, service d'entreposage des, pour le commerce
- installations de conservation frigorifiques
- service d'entreposage, biens réfrigérés
- service d'entrepôts réfrigérés

Exclusions :

- location de casiers frigorifiques (libre-service) (voir 531130 Mini-entrepôts libre-service)
- location de casiers pour aliments congelés (libre-service) (voir 531130 Mini-entrepôts libre-service)
- entreposage de vêtements et de fourrures, destiné aux individus (voir 812320 Services de nettoyage à sec et de blanchissage (sauf le libre-service))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

493120 Entreposage frigorifique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
493130 Entreposage de produits agricoles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations d'entreposage de produits agricoles, sauf les installations frigorifiques.

Exemples inclus :

- fèves, nettoyage et emmagasinage
- élévateurs à fève, entreposage seulement
- élévateurs à grain ruraux (entreposage seulement)
- produits de la ferme, entreposage et emmagasinage, autre que l'entreposage à froid
- silo à grain (entreposage seulement)
- silos à grains qui servent essentiellement à l'entreposage
- cave à pommes de terre
- produits agricoles non réfrigéré, service d'entreposage
- services de silo terminal (entreposage seulement)
- tabacs, emmagasinage, entreposage
- laine et laine d'angora, entreposage

Exclusions :

- grossistes-marchands de haricots secs (voir 411120 Grossistes-marchands de graines oléagineuses et de grains céréaliers)
- exploitation d'élévateurs à grains qui ne sont pas principalement pour l'entreposage (voir 411120 Grossistes-marchands de graines oléagineuses et de grains céréaliers)
- exploitation d'installations d'entreposage frigorifique (voir 493120 Entreposage frigorifique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

493130 Entreposage de produits agricoles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie F Transport et entreposage

Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
493190 Autres activités d'entreposage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie F Transport et entreposage
Sous-catégorie F2 Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est l'exploitation d'installations d'entreposage. Ces établissements exploitent des installations et du matériel conçus pour la manutention d'un produit particulier.

Exemples inclus :

- entreposage à long terme d'automobiles
- parc de stockage de pétrole avec installations à cartes d'accès
- documents, entreposage et emmagasinage
- entreposage de matériel audio électronique
- entreposage de textiles
- entreposage de meubles (sans camionnage)
- meubles de maison, service d'entreposage de (usagés et non emballés)
- entrepôts d'épicerie
- matériel de construction lourde, entreposage
- meubles domestiques (usagés et non emballés), service d'entreposage
- biens domestiques, entreposage et emmagasinage (sauf stockage en libre-service, sans camionnage local)
- chantier forestier, entreposage
- film cinématographique, expédition et entreposage
- gaz naturel, emmagasinage du
- pétrole et essence, cavernes d'emmagasinage de (en location)
- postes de stockage en vrac et terminaux de pétrole et produits chimiques (en location)
- entreposage de biens domestiques, pour le commerce
- meubles, entreposage de (sauf meubles de maisons usagés et déballés)
- entreposage spécial (sauf produits de la ferme, frigorifique et biens domestiques)
- entreposage du whisky

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- emmagasinage, service de, biens et meubles domestiques (sauf biens usagés et déballés)
- entreposage de tissus

Exclusions :

- entreposage de biens usagés emballés (voir 493110 Entreposage et emmagasinage général)
- entreposage de meubles, avec camionnage comme activité primaire (voir 484210 Déménagement de biens usagés de maison et de bureau)
- entreposage de biens domestiques, usagés et non emballés, avec camionnage (voir 484210 Déménagement de biens usagés de maison et de bureau)
- entreposage de biens domestiques, avec camionnage comme activité primaire (voir 484210 Déménagement de biens usagés de maison et de bureau)
- entreposage livre-service de biens domestiques, sans camionnage (voir 531130 Mini-entrepôts libre-service)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
511110 Éditeurs de journaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exécuter les opérations nécessaires à la production et à la distribution de journaux. Ces établissements peuvent publier les journaux sous forme imprimée, électronique ou en ligne.

Exemples inclus :

- journaux ethniques, publication de
- collecte des nouvelles, rédaction des chroniques, articles de fond et éditoriaux; la vente et la préparation des annonces
- services du journal, rédaction et annonces
- publication et impression commerciale combinée de journaux
- impression de travaux et édition de journal combinées
- journaux, édition
- journaux, impression et publication de
- journaux, publié exclusivement sur Internet
- éditeurs ou édition de journal, combinée avec l'impression
- édition de journaux sous forme imprimée, électronique ou en ligne

Exclusions :

- impression de journaux, sans en faire l'édition (voir 32311 Impression)
- vente de temps ou d'espace dans les médias pour le compte de propriétaires de médias (voir 541840 Représentants de médias)
- fournir de l'information, comme les nouvelles, reportages et photographies, aux médias d'information (voir 519110 Agences de presse)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
511120 Éditeurs de périodiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements, appelés éditeurs de revues ou de périodiques, dont l'activité principale consiste à exécuter les opérations nécessaires à la production et à la distribution de revues et d'autres périodiques. Les périodiques paraissent à intervalles réguliers, généralement sur une base hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle. Ces périodiques peuvent paraître sous forme imprimée, électronique ou en ligne.

Exemples inclus :

- périodiques publicitaires, édition
- revues et périodiques agricoles, impression et édition combinées
- revues et périodiques agricoles, édition ou éditeur de
- bandes dessinées en format de livre, édition et impression combinées
- bandes dessinées en format revue ou magazine, édition de numéros
- mots croisés, édition
- revues et périodiques financiers, impression et édition combinées
- revues et périodiques financiers, édition ou éditeur de
- collecte, rédaction, recherche et révision d'articles, de même que la préparation et la vente d'annonces, dans l'édition périodiques
- édition d'horaires, périodiques, journaux et revues, exclusivement sur Internet (p. ex., scolaires, techniques, télévision, commerciaux)
- revues et périodiques pour jeunes, impression et édition combinées
- revues et périodiques pour jeunes, édition ou éditeur de
- éditeurs de revues, impression et édition combinées
- édition de revues
- revues, impression et édition combinées
- bulletins d'information, édition
- bulletins d'information, impression et édition combinées
- éditeurs de périodiques
- périodiques, divers formats, édition
- périodiques, impression et édition combinées

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- revues et périodiques professionnels, impression et édition combinées
- revues et périodiques professionnels, édition ou éditeur de
- édition de périodiques sous forme imprimée, électronique ou en ligne
- horaires et guides pour la radio, éditeurs ou édition exclusivement sur Internet
- horaire pour la radio, édition ou éditeurs
- horaires pour la radio ou la télévision, impression et édition combinées
- horaires et guides pour la radio, éditeurs ou édition
- horaires et guides pour la radio, impression et édition combinées
- horaires de radio, de télévision et de transport, édition
- périodiques et revues religieuses, éditeur ou édition
- revues et périodiques religieux, impression et édition combinées
- journaux érudits, impression et édition combinées
- journal érudit, édition ou éditeur de
- revues et périodiques scolaires, impression et édition combinées
- revues et périodiques scolaires, édition ou éditeur de
- guides des acheteurs et biens immobiliers, édition et impression
- revues et périodiques techniques, impression et édition combinées
- revues et périodiques techniques, édition ou éditeur
- horaires pour la télévision, édition ou éditeurs
- journaux commerciaux, impression et édition combinées
- journaux commerciaux, édition ou éditeur de
- revues et périodiques commerciaux, impression et édition combinées
- revues et périodiques commerciaux, édition ou éditeur de

Exclusions :

- impression de périodiques, sans en faire l'édition (voir 32311 Impression)
- édition d'annuaires et de bases de données (voir 511140 Éditeurs d'annuaires et de répertoires)
- édition de journaux (voir 511110 Éditeurs de journaux)
- édition de musique en feuilles (voir 512230 Éditeurs de musique)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vente de temps ou d'espace dans les médias pour le compte de propriétaires de médias (voir 541840 Représentants de médias)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
511130 Éditeurs de livres

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

L'activité commerciale de détention d'un droit d'auteur sans édition fait l'objet de la classification du SCIAN sous ce code et de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exécuter les diverses opérations de conception, de rédaction et de marketing nécessaires à la production et à la distribution de livres de toutes sortes. Ces livres peuvent être publiés sous forme imprimée, électronique, sous forme de livres parlés ou en ligne.

Exemples inclus :

- almanachs, impression et publication combinées
- almanachs, publication ou éditeurs d'
- atlas, impression et édition combinées
- agence d'enregistrement des droits d'auteurs de livres
- éditeurs de livres et représentants exclusifs
- édition de livres, exclusivement sur Internet (p. ex., almanachs, atlas, dictionnaires, encyclopédies, fiction)
- édition de livres en ligne
- édition de manuels et livres, exclusivement sur Internet (p. ex., scolaires, ouvrages techniques)
- livres, impression et publication combinées
- livres, édition
- dictionnaires, publication de
- dictionnaires, impression et publication combinées
- encyclopédies, impression et publication combinées
- encyclopédies, édition ou éditeur d'
- représentants exclusifs pour les livres
- livres de fiction, impression et publication combinées
- édition ou éditeurs de livres de fiction

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- guides des rues, éditeurs ou édition
- cartes géographiques, impression et publication combinées
- cartes géographiques, édition ou éditeur de
- livres non romanesques, éditeurs ou édition
- livres non romanesques, impression et édition combinées
- livres non romanesques, professionnels ou religieux, publiés exclusivement sur Internet
- production et distribution de livres de toutes sortes tels que les manuels scolaires, les livres techniques, scientifiques et professionnels; ainsi que la production de livres à grande diffusion
- livres professionnels, publication et impression combinées
- livres professionnels, édition ou éditeurs de
- édition de livres sous forme imprimée, électronique, sous forme de livres parlés, ou en ligne
- cartes géographiques, guides de rues et atlas, publication
- livres religieux, éditeurs ou édition
- livres religieux, publication et impression combinées
- manuels scolaires, édition
- manuels scolaires, impression et publication combinées
- guides de rues, impression et publication combinées
- livres techniques, publication et impression combinées
- livres techniques, édition ou éditeurs
- manuels et papiers techniques, publication et impression combinées
- manuels et fiches techniques, édition ou éditeurs
- guides de voyage, éditeurs ou édition exclusivement sur Internet
- guides de voyage, édition de
- guides de voyage, impression et publication combinées

Exclusions :

- vente directe, mais non l'édition, de livres (p. ex., clubs de livres) (voir 454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
511130 Éditeurs de livres

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

- impression de livres, sans en faire l'édition (voir 32311 Impression)
- édition de livres de musique (voir 512230 Éditeurs de musique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
511140 Éditeurs d'annuaires et de répertoires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'édition de compilations et de recueils de renseignements ou de faits organisés logiquement de façon à en faciliter l'utilisation. Ces recueils peuvent être publiés sous un ou plusieurs formats, notamment sous forme imprimée, électronique ou en ligne. Les versions électroniques peuvent être mises directement à la disposition des clients par les établissements ou par de tiers fournisseurs.

Exemples inclus :

- compilation de listes d'expédition et d'adresses
- listes d'adresses, éditeurs ou édition
- listes d'adresses, impression et édition combinées
- annuaires d'entreprises, impression et édition combinées
- catalogues de collections, édition
- catalogue de collections, impression et édition combinées
- listes de diffusion, compilation de
- annuaires, publication d'
- annuaires, impression et publication combinées
- répertoires des entreprises, édition ou éditeur
- édition de répertoires exclusivement sur Internet (p. ex., téléphone, entreprise)
- édition (lisible par machine) de bases de données électroniques
- enregistrements de noms de domaines Internet, services
- offrir des versions électroniques d'annuaires et de répertoires directement à la disposition des clients par les établissements ou par de tiers fournisseurs
- édition d'annuaires et de répertoires publiés sous un ou plusieurs formats, notamment sous forme imprimée, électronique ou en ligne
- registre maritime, publication
- registre maritime, impression et édition combinées
- annuaires téléphoniques, édition d'
- annuaires téléphoniques, impression et édition combinées

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
511140 Éditeurs d'annuaires et de répertoires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Exclusions :

- conception, élaboration et édition de produits logiciels (voir 51121 Éditeurs de logiciels)
- reproduction de supports électroniques comme les disques compacts (CD-ROM) et les disques vidéonumériques (DVD) (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- impression de répertoires d'entreprises, d'annuaires téléphoniques et de produits similaires, sans en faire l'édition (voir 32311 Impression)
- fournir l'accès en ligne à des bases de données constituées par d'autres (voir 519130 Radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)
- édition d'encyclopédies (voir 511130 Éditeurs de livres)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
511190 Autres éditeurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est l'édition de divers travaux comme les calendriers, les livres à colorer, les cartes de souhaits et les affiches.

Exemples inclus :

- reproductions artistiques, édition
- reproductions artistiques, impression et publication combinées
- calendriers, éditeurs ou édition
- calendriers, édition
- catalogues (c.-à-d., commande par correspondance, magasin, marchandise), impression et publication combinée
- catalogues (p. ex., commande par correspondance, magasin, marchandise), édition
- livres à colorier, édition
- journal personnel et agenda (horaire), édition
- livrets de bons de réduction, édition et éditeurs
- cartes de souhaits et cartes postale, édition
- cartes de souhaits, impression et édition combinées
- reproductions artistiques de petite série, édition
- brochures, éditeurs ou édition exclusivement sur Internet
- patrons ou modèles de papier (p. ex., vestimentaires) éditeurs ou édition exclusivement sur Internet
- patrons de papier (c.-à-d., vêtements), publication et impression combinées
- patrons de papier (c.-à-d., vêtements), édition ou éditeurs
- affiches, éditeurs ou édition exclusivement sur Internet
- affiches, édition et impression combinées
- affiches, édition ou éditeur
- éditeurs ou édition, exclusivement sur Internet (p. ex., arts, calendriers, catalogues de collection, livre à colorier)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- éditeurs ou édition, exclusivement sur Internet (p. ex., journal personnel et agenda (horaire), livres de bons de réduction, cartes de souhaits)
- cartes de souhaits, impression et édition
- cartes géographiques, guides de rues, édition exclusivement sur Internet
- programmes de champs de course, éditeur ou édition
- programmes de champs de course, publication et impression combinées
- programmes ou formulaires de champs de courses, éditeurs ou édition exclusivement sur Internet
- formulaires de piste de course, publication et impression combinées, ou publication seulement
- formulaires de courses, édition ou éditeurs de
- annuaires (c.-à-d., école secondaire, collège, université), édition ou éditeur
- annuaires (c.-à-d., école secondaire, collège, université), édition ou éditeur exclusivement sur Internet
- annuaires, édition et impression combinées

Exclusions :

- édition de livres, de cartes et d'atlas (voir 511130 Éditeurs de livres)
- édition de répertoires et de listes de diffusion (voir 511140 Éditeurs d'annuaires et de répertoires)
- édition de revues et de périodiques (voir 511120 Éditeurs de périodiques)
- édition de musique (voir 512230 Éditeurs de musique)
- édition de journaux (voir 511110 Éditeurs de journaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
511211 Éditeurs de logiciels (sauf éditeurs de jeux vidéo)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'édition de logiciels, sauf les jeux vidéo. Ces établissements exécutent les opérations nécessaires à la production et à la distribution de logiciels telles que la conception, la fourniture de la documentation, l'assistance en matière d'installation et la prestation de services de soutien aux acheteurs de logiciels.

Exemples inclus :

- logiciels d'application pour ordinateur, publication de progiciels (y compris la conception et le développement), préemballés
- progiciel d'ordinateur, édition de (y compris la conception et le développement)
- progiciel de série d'ordinateur, éditeurs ou édition
- conception et édition, ou uniquement l'édition de logiciels
- système d'exploitation de progiciel d'ordinateur (y compris la conception et le développement), édition
- langage de programmation et de compilation, édition
- progiciel, langage de programmation et de compilation, édition (y compris la conception et développement)
- production et reproduction de logiciel en installations intégrées
- édition de logiciels de série (sauf jeux vidéo)
- édition de logiciels de série (sauf jeux vidéo), y compris la conception et le développement
- éditeurs de logiciels
- édition de logiciels exclusivement sur Internet
- progiciel d'ordinateur, éditeurs ou édition
- progiciel utilitaire d'ordinateur, éditeurs ou édition

Exclusions :

- conception sur demande de logiciels adaptés aux besoins d'utilisateurs particuliers (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo))

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- reproduction en série de logiciels (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- accès à des logiciels pour les clients, à partir d'un site hôte central (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)
- édition de logiciels pour jeux vidéo (y compris la conception et le développement) (voir 511212 Éditeurs de jeux vidéo)
- édition de logiciels pour jeux vidéo (voir 511212 Éditeurs de jeux vidéo)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
511212 Éditeurs de jeux vidéo

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'édition de jeux vidéo. Ces établissements exécutent les opérations nécessaires à la production et à la distribution de jeux vidéo telles que la conception de jeux vidéo, la fourniture de la documentation, et la prestation de services de soutien aux acheteurs de jeux vidéo.

Exemples inclus :

- conception et édition, ou uniquement l'édition de jeux vidéo
- conception et développement de jeux vidéo (avec édition)
- édition de logiciels de jeux vidéo
- édition de logiciels de jeux vidéo (y compris la conception et le développement)
- édition de logiciels de jeux vidéo exclusivement sur Internet

Exclusions :

- conception sur demande de jeux vidéo adaptés aux besoins d'utilisateurs particuliers (voir 541515 Services de conception et de développement de jeux vidéo)
- reproduction en série de jeux vidéo (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- accès à des jeux vidéo pour les clients, à partir d'un site hôte central (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
512110 Production de films et de vidéos

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l’annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l’objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la production ou la production et la distribution de films, de vidéos, d'émissions de télévision ou de publicités.

Exemples inclus :

- films d'animation, production avec distribution*
- films, production avec distribution cinématographique*
- productions de films et de vidéos
- cinématographique, production et distribution*
- studios cinématographiques, production de films et de vidéos
- production de vidéoclips
- vidéoclips, production avec distribution*
- production de films éducatifs, de productions cinématographiques et de films d'animation
- production de messages publicitaires et d'émissions de télévision
- production de messages publicitaires et d'émissions de télévision (sauf dans des entreprises de radiodiffusion)

Exclusions :

- distribution de productions cinématographiques et vidéo seulement (voir 512120 Distribution de films et de vidéos)
- reproduction en série d'enregistrements sonores et visuels (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- prestation de services de postproduction, y compris les laboratoires cinématographiques (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- enregistrement d'événements spéciaux sur bandes vidéo (voir 541920 Services photographiques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
512120 Distribution de films et de vidéos

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'acquisition de droits de distribution et la distribution de productions cinématographiques et vidéo aux cinémas, aux réseaux et stations de télévision et à d'autres exploitants.

Exemples inclus :

- acquisition et revente de droits de distribution de films et de vidéos
- distribution de films, agence de
- cinémathèques, propriétaire des droits d'auteurs des films et qui en fait la distribution
- distribution de films cinématographiques, sans production
- cinémathèques, distribution commerciale
- souscriptions pour émissions de télévision, agents de

Exclusions :

- production et distribution combinées de films et de vidéos (voir 512110 Production de films et de vidéos)
- reproduction en série d'enregistrements sonores et visuels (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- exploitation d'archives cinématographiques et de vidéo essentiellement à des fins de préservation (voir 519122 Archives)
- fournir des séquences cinématographiques et vidéo (par les cinémathèques et les vidéothèques) aux producteurs et aux secteurs des médias, des multimédias et de la publicité (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)
- location d'enregistrements vidéo au grand public (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- vente au détail d'enregistrements vidéo (voir 443146 Magasins d'enregistrements vidéo et audio)
- vente en gros d'enregistrements vidéo (voir 414450 Grossistes-marchands d'enregistrements vidéo)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
512130 Présentation de films et de vidéos

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la présentation de films.

Exemples inclus :

- cinémas
- ciné-parcs
- festivals, film, avec ou sans installations
- exposants de festival du film
- exploitants de cinéma
- cinéma pour compagnies aériennes, exploitants de
- ciné-parcs, cinémas
- cinéma, salles de
- théâtres extérieurs
- offrir à l'occasion des services de présentation de films tels que les services offerts dans le cadre de festivals du film

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la prestation de services de postproduction et de services aux industries du film et de la vidéo.

Exemples inclus :

- sous-titrage codé pour malentendants, film ou bande
- développement et tirage de films cinématographiques commerciaux
- édition de films de cinéma, vidéos ou bandes vidéo pour la télévision
- laboratoires de traitement de films cinématographiques
- services de restauration de films
- transfert de vidéo, de film et de bande, service de
- vidéothèque, court-métrage*
- film et vidéo, services de postproduction
- réservation de films cinématographiques, agences de*
- cinémathèque, film de cinéma, court-métrage*
- traitement, montage, titrage et sous-titrage de bandes vidéo pour la télévision, de films cinématographiques et de vidéos
- laboratoires de films cinématographiques
- titrage ou sous-titrage, de film ou vidéo
- effets spéciaux de film, postproduction
- postsynchronisation, reproduction sonore (sauf dans des studios d'enregistrements sonores)
- doublage audio pour films ou productions cinématographiques (sauf dans des studios d'enregistrements sonores)
- sonorisation de films cinématographiques, services de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- effets spéciaux pour production de films cinématographiques, postproduction
- services spécialisés de postproduction de films ou de vidéos tels que la création de génériques, la production de graphiques et d'animations d'images
- cinémathèques, court-métrage*
- téléproduction, services de
- télévision (p. ex., montage, transferts), services de bandes vidéo pour la
- titrage ou sous-titrage de films cinématographiques ou vidéo
- bande vidéo et production cinématographique de court-métrage, cinémathèques*
- conversion de vidéo, film et bande (c.-à-d., transfert entre formats), services de

Exclusions :

- distribution artistique pour des sociétés de production (voir 561310 Agences de placement et services de recherche de cadres)
- reproduction en série d'enregistrements sonores et visuels (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- exploitation d'archives cinématographiques et de vidéo essentiellement à des fins de préservation (voir 519122 Archives)
- prestation de services audio dans un studio d'enregistrement sonore pour les productions cinématographiques, télévisuelles et vidéo (voir 512240 Studios d'enregistrement sonore)
- location de matériel de studio (voir 532490 Location et location à bail d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
512230 Éditeurs de musique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

L'activité commerciale de détention d'un droit d'auteur sans édition fait l'objet de la classification du SCIAN sous ce code et de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'acquisition et l'enregistrement de droits d'auteur sur des compositions musicales, conformément à la loi, ainsi que la promotion et l'autorisation de l'utilisation de ces compositions dans des enregistrements, à la radio et à la télévision, dans des films, des interprétations sur scène, des productions imprimées, multimédias ou autres. Ces établissements représentent les intérêts des auteurs compositeurs et d'autres propriétaires de compositions musicales par l'exploitation de telles œuvres en vue de produire des recettes, généralement en vertu d'un contrat de licence.

Exemples inclus :

- administration des droits d'auteur pour d'autres
- détenir les droits d'auteurs ou agir à titre d'administrateurs des droits d'auteur sur les oeuvres musicales pour le compte des titulaires de ces droits
- livres de musique (c.-à-d., reliure de feuille de musique), éditeurs ou édition
- achat et enregistrement de droits d'auteur, musique
- droits d'auteur pour la musique, autorisation d'usage
- éditeurs ou édition de musique
- édition ou éditeurs de musique exclusivement sur Internet
- musique, impression et publication combinées
- droits de représentation musicale, édition et émission de licence pour les
- partitions musicales, édition de
- feuilles de musique, impression et édition combinées
- chansons, éditeur ou édition
- chansons, édition
- chansons, impression et édition combinées

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
512230 Éditeurs de musique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Exclusions :

- auteurs-compositeurs qui agissent à titre d'éditeurs de leurs propres oeuvres (voir 711513 Écrivains et auteurs indépendants)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
512240 Studios d'enregistrement sonore

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir les installations et l'expertise technique nécessaires à l'enregistrement sonore dans les studios, et des services audio de production ou de postproduction pour les productions cinématographiques, télévisuelles et vidéo. Ces établissements ne détiennent pas les droits d'auteurs des enregistrements sonores produits dans leurs installations.

Exemples inclus :

- postproduction, enregistrements auditoires, services de
- services de restauration d'enregistrements audio
- studio d'enregistrement de musique, services
- production d'enregistrements maîtres pour interprétations musicales
- production d'enregistrements maîtres pour créations orales
- enregistrement d'interprétations musicales dans un studio
- studio d'enregistrement sonore
- studios d'enregistrement sonore (sauf combinés avec la production et distribution)
- studios d'enregistrement sonore (sauf compagnie de disque intégrée)
- studios d'enregistrement sonore à base contractuelle ou d'honoraires

Exclusions :

- reproduction en série d'enregistrements sonores (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- production d'enregistrements sonores, y compris la passation de contrats avec des artistes, l'organisation et le financement de la production d'enregistrements maîtres et la mise en marché des droits de reproduction (voir 512250 Production et distribution d'enregistrements)
- lancement, promotion et distribution d'enregistrements sonores (voir 512250 Production et distribution d'enregistrements)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
512240 Studios d'enregistrement sonore

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
512250 Production et distribution d'enregistrements

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie comprend les établissements dont l'activité principale est la production d'enregistrements et/ou la diffusion, la promotion et la distribution d'enregistrements sonores. Ces établissements signent des contrats avec des artistes musicaux, organisent et financent la production d'enregistrements maîtres, fabriquent ou organisent la fabrication d'enregistrements et font la promotion et la distribution de ces produits aux grossistes, aux détaillants ou directement au public. Ils produisent eux-mêmes les enregistrements maîtres ou obtiennent les droits de reproduction et/ou de distribution d'enregistrements maîtres produits par des compagnies de production de disques ou par d'autres sociétés intégrées d'enregistrements sonores.

Exemples inclus :

- enregistrements sonores, fabrication intégrée, reproduction, mise en circulation et distribution intégrées
- distribution d'enregistrements musicaux à partir des originaux
- détenir les droits d'auteur sur l'enregistrement maître et tirer des revenus de la vente, de la location et de l'octroi de licences d'enregistrements maîtres
- sociétés intégrées d'enregistrements sonores
- production et distribution d'enregistrements sonores de manière intégrée
- enregistrements maîtres, location et octroi de licences
- production d'enregistrements musicaux à partir de l'original, distribution exclusive
- production et reproduction de matériaux visuels en installations intégrées
- production de disques (sauf producteurs indépendants de disques), sans distribution ou reproduction
- disque, production et distribution combinées
- compagnies de production de disques (production seulement)
- mise en circulation, promotion et distribution d'enregistrements musicaux
- enregistrements sonores, production, reproduction, mise en circulation et distribution intégrées

Exclusions :

- producteurs indépendants d'enregistrements sonores engagés en vertu

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

d'ententes contractuelles (voir 711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants)

- gestion de carrière d'artistes (voir 711411 Agents et représentants d'artistes, de professionnels de la scène et d'autres personnalités publiques)
- reproduction en série d'enregistrements sonores (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- promotion et autorisation d'utiliser des oeuvres musicales dans divers médias (voir 512230 Éditeurs de musique)
- fournir des installations et de l'expertise technique nécessaires à l'enregistrement d'interprétations musicales (voir 512240 Studios d'enregistrement sonore)
- vente en gros d'enregistrements sonores (distribution des produits finis destinés à la revente, y compris les produits d'importation) (voir 414440 Grossistes-marchands d'enregistrements sonores)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
512290 Autres industries de l'enregistrement sonore

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services d'enregistrement sonore.

Exemples inclus :

- enregistrement audio de conférences et réunions
- production d'émissions de radio (sauf produite dans des entreprises de radiodiffusion)
- enregistrement de livres sur bande ou disque (sauf édition)

Exclusions :

- gestion de carrière d'artistes (voir 711411 Agents et représentants d'artistes, de professionnels de la scène et d'autres personnalités publiques)
- reproduction en série d'enregistrements sonores (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- organisation et promotion de la présentation de productions artistiques sur scène (voir 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires)
- promotion et autorisation d'utiliser des oeuvres musicales dans divers médias (voir 512230 Éditeurs de musique)
- fournir des installations et de l'expertise technique nécessaires à l'enregistrement d'interprétations musicales (voir 512240 Studios d'enregistrement sonore)
- production d'enregistrements sonores, y compris la passation de contrats avec des artistes, l'organisation et le financement de la production d'enregistrements maîtres et la mise en marché des droits de reproduction (voir 512250 Production et distribution d'enregistrements)
- lancement, promotion et distribution d'enregistrements sonores (voir 512250 Production et distribution d'enregistrements)
- vente en gros d'enregistrements sonores (distribution des produits finis destinés à la revente, y compris les produits d'importation) (voir 414440 Grossistes-marchands d'enregistrements sonores)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
512290 Autres industries de l'enregistrement sonore

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
515110 Radiodiffusion

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de studios et d'installations de radiodiffusion servant à la production et à la transmission d'émissions de radio destinées aux stations affiliées ou au public.

Exemples inclus :

- stations de radio AM
- stations de diffusion, radio
- musique commerciale (p. ex., musique dans centres d'achats ou restaurants), fournisseurs
- stations de radio FM
- radiodiffusion et télédiffusion, système intégré de (principalement la radio)
- musique d'ambiance, service de transmission par radio
- production et direction de programmation de radio en direct
- radiodiffusion
- radiodiffusion d'émissions de divertissement, d'information, les émissions-débats et d'autres émissions
- radiodiffusion sur réseau, service de
- radiodiffusion, services de
- stations de radio
- réseaux de radiocommunication par satellite

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
515120 Télédiffusion

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de studios et d'installations de télédiffusion servant à la production et à la transmission par les ondes d'une diversité d'émissions de télévision destinées au public.

Exemples inclus :

- radiodiffusion et télédiffusion, système intégré de (principalement la télévision)
- service public de radiodiffusion
- studios de télévision, exploitation de
- télédiffusion sur réseau, service de
- télédiffusion, stations de
- programmation télévisuelle provenant de leurs propres studios, d'un réseau de stations affiliées ou de sources externes

Exclusions :

- diffusion d'émissions de télévision exclusivement sur Internet (voir 519130 Radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)
- diffusion d'émissions de télévision d'un format défini et restreint par le biais d'exploitants de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite (voir 515210 Télévision payante et spécialisée)
- transmission d'émissions à des abonnés par le biais de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite (voir 517310 Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite))
- production d'émissions de télévision sans services de télédiffusion (voir 512110 Production de films et de vidéos)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
515210 Télévision payante et spécialisée

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la diffusion d'émissions de télévision d'un format défini et restreint comme les émissions familiales et les émissions destinées aux jeunes, les émissions d'information, les longs métrages, les émissions axées sur la musique, la santé, les sports, la religion, la météo et les voyages ainsi que les émissions éducatives. Ces établissements peuvent produire les émissions dans leurs propres studios de télédiffusion ou acheter des émissions de sources extérieures. Les émissions sont transmises aux abonnés par le biais d'exploitants de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite.

Exemples inclus :

- programmation du canal communautaire
- réseau de câblodistributeur
- télévision payante
- réseaux de télévision par satellite
- chaînes spécialisées de télévision (p. ex., musique, sports, information)
- télévision par abonnement, réseau
- chaînes de vidéos sur demande
- programmation de vidéos sur demande

Exclusions :

- diffusion d'émissions de télévision d'un format défini et restreint exclusivement sur Internet (voir 519130 Radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)
- transmission d'émissions à des abonnés par le biais de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite (voir 517310 Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite))
- production d'émissions de télévision sans services de télédiffusion (voir 512110 Production de films et de vidéos)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
515210 Télévision payante et spécialisée

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
517310 Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toute activité commerciale relevant de l’autorité législative du Parlement du Canada fait l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2. Toutes les autres activités commerciales font l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunications et/ou des services vidéo de divertissement aux locaux de leurs clients et/ou à des appareils de télécommunication par voie de réseaux par fil et sans fil exploités par eux. Ces établissements peuvent posséder ou louer un réseau ou disposer d'un ensemble d'installations louées et d'autres dont ils sont propriétaires, et leurs réseaux peuvent intégrer diverses technologies.

Exemples inclus :

- fournisseurs de services de voix sur IP dépendant de l'accès, possédant leurs propres installations
- téléavertisseur (radiomessageur), transmission des communications*
- fournisseurs de services Internet (FSI) à large bande, ligne d'accès numérique, possédant leurs propres installations
- fournisseurs de services Internet (FSI) à large bande, possédant leurs propres installations
- câblodistribution, possédant leurs propres installations
- fournisseurs de services de câblodistribution et entreprises de câblodistribution
- entreprises de câblodistribution, de câblodistribution par satellite et de câblodistribution sans fil qui exploitent des réseaux de distribution coaxiaux, par satellite et fixes sans fil, et qui servent principalement le marché résidentiel
- services de téléphones cellulaires, possédant leurs propres installations
- service de télévision en circuit fermé, possédant leurs propres installations*
- entreprises de services locaux concurrents (ESLC), possédant leurs propres installations, possédant leurs propres installations

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- système de distribution de télévision par satellite à diffusion directe (DTH), télécommunications par fil
- fournisseurs ou exploitants de services de télévision par satellite à diffusion directe (DTH)
- fournisseurs de services concurrents, possédant leurs propres installations
- fournisseurs de services de télécommunications possédant leurs propres installations
- entreprises de services locaux titulaires (ESLT), possédant leurs propres installations
- fournisseur de services Internet (FSI) possédant leurs propres installations
- fournisseurs de services téléphoniques locaux, possédant leurs propres installations
- fournisseurs de services téléphoniques interurbains possédant leurs propres installations
- micro-ondes, opérateur de réseau
- services mobiles de données
- services Internet mobiles
- services de messagerie mobiles (texte, image, vidéo)
- téléphone mobile, transmission des communications, possédant leurs propres installations
- système multivoie de distribution multipoint (SMDM), possédant leurs propres installations
- système de distribution multipoint (SDM), possédant leurs propres installations
- services de téléavertisseurs, possédant leurs propres installations*
- services de communication personnelle (SCP) (c.-à-d., société d'exploitation de communication), possédant leurs propres installations
- services de communications personnelles mobiles
- services de radiomessagerie, transmission des communications*
- vente de forfaits pour téléphone cellulaire utilisant leur propre réseau
- diffusion navire-côtière, transmission de communications
- réseau de télécommunications, possédant leurs propres installations

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- transporteurs de communications, téléphone cellulaire, possédant leurs propres installations
- téléphonie par porteur basée sur les installations
- compagnies de téléphone, possédant leurs propres installations
- compagnies de téléphone, entreprises de services locaux titulaires (ESLT) et fournisseurs de services concurrentiels possédant leurs propres installations, lesquels fournissent souvent un éventail complet de services de télécommunications à une clientèle de résidences, d'entreprises et de grossistes
- opération de télévision, circuit fermé*
- radiomessagerie bilatérale, transmission des communications*
- câblodistribution de vidéos sur demande
- fournisseurs de services de voix par le protocole de l'Internet (VoIP), possédant leurs propres installations
- données sans fil, transmission des communications, possédant leurs propres installations
- téléphone sans fil, transmission de communications
- services de vidéo sans fil

Exclusions :

- diffuser des émissions de radio en format défini et limité en faisant appel à des entreprises de réseaux de radio par câblodistribution ou par satellite (voir 515110 Radiodiffusion)
- diffusion d'émissions de télévision d'un format défini et restreint par le biais d'exploitants de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite (voir 515210 Télévision payante et spécialisée)
- installer et entretenir des systèmes de câblodistribution (voir 238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage)
- installer et entretenir des systèmes à fil à contrat (voir 238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage)
- exploitation de téléphones à perception automatique (voir 812990 Tous les autres services personnels)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- offrir l'accès à des installations de télécommunications par satellite à des fournisseurs de services de télécommunications et des entreprises (voir 517410 Télécommunications par satellite)
- offrir des services de télécommunications et/ou des services vidéo de divertissement, à destination d'appareils de télécommunication mobiles, par voie de réseaux exploités par des tiers (entreprises de réseaux virtuels mobiles) (voir 517911 Revendeurs de services de télécommunications)
- offrir des services de télécommunications, destinés aux locaux de leurs clients ou à des appareils de télécommunication mobiles, par voie soit de réseaux exploités par des tiers, en vue de leur revente, soit de connexions Internet à haut débit fournies par des tiers (voir 517911 Revendeurs de services de télécommunications)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
517410 Télécommunications par satellite

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Toute activité commerciale relevant de l'autorité législative du Parlement du Canada fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunication mobiles et fixes par voie de réseaux satellitaires exploités par eux ou à distribuer les services d'autres entreprises de réseaux satellitaires.

Exemples inclus :

- services de satellite entre points fixes et mobiles
- offrir des services à des particuliers qui n'ont pas accès aux réseaux terrestres (p. ex., Internet à haute vitesse)
- revendeurs, télécommunication par satellite
- satellite, service de communications par
- revendeurs de services de satellite
- services de téléphonie par satellite
- offrir un service aux entreprises (fournisseurs de services de télécommunications, réseaux d'entreprise, radiodiffuseurs)
- transmission des communications téléphonique, satellite
- services de microstation terrienne (VSAT)

Exclusions :

- diffuser des émissions de radio ou de télévision exclusivement sur Internet (voir 519130 Radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)
- distribuer des émissions de radio à des abonnés par satellite (voir 517310 Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite))
- distribuer des émissions de télévision à des abonnés par satellite de radiodiffusion directe (SRD) (voir 515110 Radiodiffusion)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
517911 Revendeurs de services de télécommunications

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

L'activité commerciale des services Internet, lorsqu'ils ne sont pas offerts au moyen de lignes de télévision par câble ou en conjonction avec les services téléphoniques (tel qu'il est défini ci-dessous) fait l'objet de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Les services téléphoniques sont les services filaires traditionnels, les services sans fil, les services VOIP (voix par IP), les services téléphoniques par satellite, les services téléphoniques payants, etc.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunications et/ou des services vidéo de divertissement par voie de réseaux exploités par des tiers.

Exemples inclus :

- fournisseur d'accès Internet (FAI), revente
- revendeurs de services de télécommunications interurbains
- revendeurs de services de communications par micro-ondes
- entreprises de réseaux virtuels mobiles (ERVM)
- fournisseur d'accès Internet (FAI) ne possédant pas leurs installations
- revendeur, communications interurbaines (sauf satellite)
- revendeur, communications téléphoniques (sauf satellite)
- revente de services de fournisseurs d'accès Internet (FAI) à accès commuté ou à large bande
- vente de forfaits pour téléphone cellulaire utilisant des réseaux exploités par des tiers
- revendeurs de services de télécommunications
- services de téléphonie IP, sans égard au mode d'accès (non gérés)

Exclusions :

- offrir des conseils d'expert en technologie de l'information ou intégration de systèmes de communications et d'informatique (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo))

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- offrir des services mobiles et fixes de télécommunications, par voie de réseaux satellitaires exploités par eux, ou distribuer des services d'autres entreprises de réseaux satellitaires (voir 517410 Télécommunications par satellite)
- offrir des services de télécommunications et/ou des services vidéo de divertissement, destinés à des appareils de télécommunication mobiles, par voie de réseaux exploités par eux (voir 517310 Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite))
- offrir des services de télécommunications et/ou des services vidéo de divertissement, destinés aux locaux de leurs clients, par voie de réseaux exploités par eux (voir 51731 Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
517919 Tous les autres services de télécommunications

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des réseaux de télécommunications ou à fournir des services de télécommunications non classés ailleurs.

Exemples inclus :

- exploitation de postes de radar
- stations terriennes de télécommunication par satellite, exploitants d'installations
- stations d'observation de satellite ou missiles, exploitées sur une base contractuelle
- satellite, à base contractuelle ou d'honoraires, exploitation de la télémesure de
- stations de terminal satellite
- systèmes de repérage de satellites
- vente de cartes téléphoniques prépayées
- vente de cartes d'appels téléphoniques prépayées
- télémesure et système de poursuite, à base contractuelle ou d'honoraires, exploitation de
- système de poursuite de missiles par dispositif de télémesure et de photographie, à forfait

Exclusions :

- offrir des conseils d'expert en technologie de l'information ou en intégration de systèmes de communications et d'informatique (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo))
- offrir des services mobiles et fixes de télécommunications, par voie de réseaux satellitaires exploités par eux, ou distribuer des services d'autres entreprises de réseaux satellitaires (voir 517410 Télécommunications par satellite)
- offrir des services de télécommunications et/ou des services vidéo de divertissement, destinés à des appareils de télécommunication mobiles, par voie de réseaux exploités par eux (voir 517310 Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite))

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- offrir des services de télécommunications et/ou des services vidéo de divertissement, destinés aux locaux de leurs clients, par voie de réseaux exploités par eux (voir 517310 Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l’annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l’objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services d'hébergement ou de traitement des données.

Exemples inclus :

- hébergement d'applications
- fournisseurs de services applicatifs
- traitements automatisés de données, services d'ordinateur
- informatique en nuage
- hébergement dans les nuages (cloud)
- ordinateur, services préparatifs d'entrées pour l'
- traitement par ordinateur, services de
- services de temps partagé, d'ordinateur
- saisie de données, services
- traitement de données, services
- conversion de disques magnétiques et disques souples, service
- préparation d'entrée de données d'ordinateurs, service de
- location de temps machine
- imagerie et d'enregistrement de microfilms, service d'*
- lecture optique de données, services*
- offrir des services complets de traitement et de préparation de rapports à partir de données fournies par le client et des services spécialisés, comme la saisie automatisée de données, ou offrir à leurs clients des ressources de traitement de données sur une base horaire ou en temps partagé
- offrir à leurs clients des activités spécialisées, comme des services informatiques généraux à temps partagé sur gros ordinateurs

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- location de temps d'ordinateur
- informatique à façon, centre de traitement
- modèle SaaS
- lecture en transit de fichiers sonores et visuels, services
- hébergement de sites Web

Exclusions :

- gestion d'installations informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo))
- traitement de transactions financières (voir 52232 Traitement de transactions financières et activités liées à la réserve et à la chambre de compensation)
- accès à des micro-ordinateurs et à de l'équipement de bureau, à partir d'un commerce de détail (voir 561430 Centres de services aux entreprises)
- services de saisie de données au clavier, de traitement de texte ou d'éditique (voir 561410 Services de préparation de documents)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
519110 Agences de presse

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir de l'information, notamment sous la forme de nouvelles, d'articles, d'illustrations et d'articles de fond aux médias d'information.

Exemples inclus :

- information à la une
- presse, agences de
- chaîne d'information à la une
- collecte et de distribution de films de nouvelles, service de
- reportage de nouvelles, service de
- chaîne d'information
- téléscripteur de nouvelles, service de
- syndicat de manchettes de journaux
- presse, service de (chaîne d'information)
- services de gestion de la circulation (route)
- services d'informations télégraphiques

Exclusions :

- correspondants indépendants et les journalistes pigistes (voir 711513 Écrivains et auteurs indépendants)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
519121 Bibliothèques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l’objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par un conseil de bibliothèque public, une administration municipale ou régionale fait l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tenir des collections et à faciliter l'utilisation de ces documents (indépendamment de leur présentation matérielle et de leurs caractéristiques) de façon à répondre aux besoins des utilisateurs en matière d'information, de recherche, d'éducation ou de divertissement.

Exemples inclus :

- bibliobus
- bibliothèques (p. ex., de référence, de prêt, publiques)
- bibliothèques (sauf films cinématographiques et séquences vidéos)

Exclusions :

- fournir des séquences cinématographiques et vidéo (par les cinémathèques et les vidéothèques) aux producteurs et aux secteurs des médias, des multimédias et de la publicité (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)
- vente au détail de livres (voir 451310 Librairies et marchands de journaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
519122 Archives

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l’objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale, régionale ou provinciale fait l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, à étudier, à conserver et à mettre à la disposition du public des documents historiques originaux, des photographies, des cartes, du matériel audio, du matériel audiovisuel et d'autres documents d'archives présentant un intérêt historique.

Exemples inclus :

- archives
- documentation (c.-à-d., archives), centres de
- cinémathèques
- archives sur film
- archives appartenant à l'état, opérations d'
- cinémathèque, archives
- archives musicales
- archives photographiques, service de bibliothèque
- archives sur vidéo
- vidéothèques

Exclusions :

- fournir des séquences cinématographiques et vidéo (par les cinémathèques et les vidéothèques) aux producteurs et aux secteurs des médias, des multimédias et de la publicité (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
519122 Archives

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

519130 Radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont la seule activité consiste en la diffusion de contenu par Internet ou l'exploitation de sites Web, appelés sites portails de recherche, qui font appel à un moteur de recherche pour générer et entretenir d'importantes bases de données d'adresses et de contenu Internet dans une forme qui se prête aisément à des recherches. Les établissements de diffusion par Internet offrent un contenu sous forme de textes ou de signaux audio et/ou vidéo d'intérêt général ou particulier. Les établissements n'offrent pas de version classique (hors Internet) du contenu qu'ils diffusent. Des établissements appelés sites portails de recherche offrent souvent des services Internet supplémentaires, par exemple le courriel, des connexions à d'autres sites Web, des ventes à l'encan, de l'information et d'autre contenu restreint, et ils servent fréquemment de port d'attache aux utilisateurs d'Internet.

Exemples inclus :

- sites de jeux (exclusivement sur Internet), exploitation de
- radiodiffusion sur Internet (p. ex., audio, radio)
- radiodiffusion sur Internet (p. ex., télévision, vidéo)
- radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche
- sites Web et portails de recherche sur Internet, exploitation de
- portails de recherche sur Internet, exploitation de
- sites Web de recherche sur Internet
- sites sportif sur Internet
- exploitation de sites de partage de fichiers (p. ex., contenu textuel, audio ou vidéo)
- sites de réseautage social
- distribution sur Internet de vidéos sur demande
- diffusion sur le Web
- communautés Web, exploitation de
- sites portails de recherche, exploitation de

Exclusions :

- développer des bases de données aux fins de la production de rapports de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

solvabilité (voir 56145 Agences d'évaluation du crédit)

- offrir un accès à Internet (voir 517 Télécommunications)
- offrir des services d'édition de bases de données (voir 511140 Éditeurs d'annuaires et de répertoires)
- vendre au détail par Internet des biens neufs et d'occasion (voir 44-45 Commerce de détail)
- assurer la diffusion classique ou mixte (voir 515 Radiotélévision (sauf par Internet))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
519190 Tous les autres services d'information

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie J Industrie de l'information et industrie culturelle

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services d'information.

Exemples inclus :

- recherche personnalisée, information sur une base contractuelle ou d'honoraires
- coupures de presse, service de
- fournir des services d'information téléphoniques ou de la recherche d'information sur une base contractuelle
- archives photographiques, bibliothèques ou firmes
- téléphone, services d'information enregistrée au

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
521110 Autorités monétaires - banque centrale

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à accomplir les fonctions d'une banque centrale : émettre de la monnaie (papier-monnaie); gérer la masse monétaire et les réserves de devises internationales du pays; superviser des systèmes de règlement, de compensation et de liquidation; conserver des dépôts représentant les réserves d'autres banques et institutions; agir en tant qu'agent financier du gouvernement fédéral.

Exemples inclus :

- Banque du Canada

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l’indemnisation des agents de l’État font l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
522111 Activités bancaires aux particuliers et aux entreprises

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recevoir des dépôts des particuliers et des petites et moyennes entreprises, et à leur octroyer des prêts.

Exemples inclus :

- Alberta Treasury Branches
- agent de banque, Québec, petites communautés
- succursales bancaires à charte fournissant des services bancaires commerciaux et personnels
- succursales de banques à charte fournissant des services bancaires commerciaux et personnels
- succursales de banques étrangères, acceptant les dépôts, fournissant des services bancaires personnels et commerciaux
- succursales de compagnies de fiducie fournissant des services bancaires commerciaux et personnels
- banques à charte, sociétés de fiducie et sociétés de prêts hypothécaires dont l'activité principale consiste à recevoir des dépôts des particuliers et des petites et moyennes entreprises, et à leur octroyer des prêts
- compagnies de prêt hypothécaire acceptant les dépôts (sauf coopératives)
- sociétés de fiducie, acceptant les dépôts
- succursales de sociétés de fiducie à charte fournissant des services bancaires commerciaux et personnels

Exclusions :

- compagnies de prêt hypothécaire acceptant les dépôts, coopératives (voir 522190 Autres activités d'intermédiation financière par le biais de dépôts)
- coopératives de crédit et caisses populaires locales (voir 522130 Coopératives de crédit et caisses populaires locales)
- caisses d'épargne des gouvernements provinciaux qui acheminent les dépôts reçus aux gouvernements au lieu de les prêter à leurs clients (voir 522190 Autres activités d'intermédiation financière par le biais de dépôts)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
522111 Activités bancaires aux particuliers et aux entreprises

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
522112 Services bancaires aux grandes entreprises et aux institutions

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à octroyer des prêts aux grandes entreprises, aux gouvernements ou à d'autres grands clients institutionnels, en utilisant les fonds obtenus principalement auprès d'établissements connexes de services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Les services bancaires corporatifs et institutionnels offrent, entre autres, des services de dépôt à leurs clients.

Exemples inclus :

- succursales de banques et de sociétés de fiducie à charte fournissant des services bancaires corporatifs et institutionnels
- banques à charte dont l'activité principale consiste à octroyer des prêts aux grandes entreprises, aux gouvernements ou à d'autres grands clients institutionnels
- services bancaires aux entreprises et aux institutions

Exclusions :

- services bancaires d'investissement (voir 523110 Services bancaires d'investissement et commerce des valeurs mobilières)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
522130 Coopératives de crédit et caisses populaires locales

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de coopératives de crédit et de caisses populaires locales dont l'activité principale consiste à recevoir des dépôts de leurs membres et à leur octroyer des prêts. Pour obtenir des capitaux de leurs membres, ces établissements vendent des actions et acceptent des dépôts.

Exemples inclus :

- caisses d'économie, locales
- caisses d'entraide économique, locales
- caisses d'établissements, locales
- caisses populaires, locales
- caisses populaires (coopératives d'épargne et de crédit), locales
- caisses populaires fédérales
- coopératives de crédit et caisses populaires locales

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
522190 Autres activités d'intermédiation financière par le biais de dépôts

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à recevoir des dépôts et à octroyer des prêts.

Exemples inclus :

- banques privées (c.-à-d., non incorporées)
- compagnies de prêt hypothécaire acceptant les dépôts, coopératives
- établissements d'épargne gouvernementaux, acceptant les dépôts, prêtant seulement aux gouvernements
- caisse d'épargne de l'Ontario (Ontario Savings Office)
- caisses d'épargne des administrations provinciales qui acheminent les dépôts reçus aux gouvernements au lieu de les prêter à des clients

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
522210 Émission de cartes de crédit

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de vente à crédit à des entreprises commerciales, par exemple à des détaillants, et à des consommateurs en leur avançant de l'argent qui doit être remboursé ultérieurement en totalité ou par échelonnements.

Exemples inclus :

- émettrices de cartes de crédit, compagnies ou sociétés

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
522220 Financement de ventes à crédit

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à financer des ventes à crédit. Les établissements dont l'activité principale consiste à octroyer des baux financiers ou d'exploitation sont aussi inclus à condition que le financement des ventes à crédit fasse partie de leurs fonctions. Les établissements de cette catégorie prêtent de l'argent aux consommateurs et aux entreprises, pour l'achat de biens et de services, aux termes d'un contrat de remboursement souvent proposé directement par le marchand, ou conclu avec lui.

Exemples inclus :

- sociétés de crédit à la vente
- automobiles, compagnie de financement de ventes d'
- compagnies de financement de ventes conditionnelles
- financement des marchands par l'organisation des fabricants de véhicules à moteur
- financement des ventes à tempérament, société de
- compagnies de crédit-bail aussi engagées dans le financement de ventes
- créances résultant d'achats effectués, à tempérament ou avec une carte de crédit, par des entreprises ou des particuliers
- ventes, compagnies de financement de

Exclusions :

- octroi de baux d'exploitation et financiers sans aucune activité de financement de ventes à crédit (voir 532 Services de location et de location à bail)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
522291 Crédit à la consommation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à prêter sans garantie de l'argent aux consommateurs. Dans certains cas toutefois, l'argent prêté peut être garanti par une hypothèque mobilière qui autorise le prêteur à prendre possession du bien hypothéqué en cas de défaut du paiement.

Exemples inclus :

- compagnies de financement et de crédit à la consommation
- société de prêts à la consommation (c.-à-d., personnel, étudiant, consommateur)
- Associations d'assistance mutuelle (société de crédit)
- institutions de crédit personnel
- institutions de prêts et crédits personnels
- sociétés de petit prêt (c.-à-d., prêts non assurables)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

522299 Toutes les autres activités d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 2. Le statut de protection des activités commerciales marquées par deux astérisques (**) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à octroyer des crédits sans recevoir de dépôts : crédit immobilier, financement des échanges internationaux, financement des stocks à court terme, crédit de roulement, crédits et prêts aux agriculteurs.

Exemples inclus :

- institutions de crédit agricole, octroi des prêts ou prolongement du crédit à l'exception du financement de l'immobilier)
- prêts agricoles à l'exception du financement de l'immobilier
- financement des entreprises, société de
- crédit commercial, société de
- prêt hypothécaire commercial, société de
- agences de crédit, autres
- financement direct de fonds de roulement
- affacturage de comptes à percevoir
- affacturage, société d'
- ferme, société de crédit pour
- ferme, société de prêt hypothécaire pour
- agence prêteuse du gouvernement fédéral*
- prêts industriels et généraux, institutions de
- financement des entreprises, compagnies et agences gouvernementales*
- agences gouvernementales prêteuses*
- crédit industriel, compagnies de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- banque de développement industriel
- banque d'investissement à moyen terme
- finance du commerce international
- contrat de placement, succursales de société de
- correspondants de prêt
- banque d'affaires
- banque de crédit hypothécaire (c.-à-d., prêts hypothécaires sans dépôts)
- sociétés de placement hypothécaire
- services de prêt et de prêteur sur gages**
- prêteurs sur gages**
- production agricole, sociétés de crédit de
- acheteurs de comptes à percevoir et de papiers commerciaux
- contre-passation de prêts pour vente à autrui (p. ex., canalisateur privé)
- marché secondaire, financement de (c.-à-d., achats, mise en commun et contre-passation de prêts pour vente à autrui)
- prêts sur crédit d'inventaires à court terme
- contrats fiduciaires, achats et ventes de
- société d'hypothèque urbaine

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
522310 Courtiers en prêts hypothécaires et non-hypothécaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire obtenir à d'autres un prêt hypothécaire ou d'un autre type, moyennant le versement d'une commission ou de frais. Ordinairement, ces établissements n'entretiennent pas de relations continues avec l'emprunteur ni avec le prêteur.

Exemples inclus :

- courtages hypothécaires et de prêts
- courtiers ou agents en hypothèques et prêts, bureau de

Exclusions :

- établissements de prêts hypothécaires (voir 52229 Autres activités d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
522321 Caisses centrales d'épargne et de crédit

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de caisses centrales, unions régionales, ligues et fédérations dont l'activité principale consiste à traiter des transactions financières; à fournir des services de réserve ou des avances à un jour; à faire la compensation de chèques ou d'autres instruments financiers; à traiter des cartes de crédit; à fournir des services de paiement électronique; et à recevoir des dépôts et octroyer des prêts aux particuliers.

Exemples inclus :

- caisses d'économie, fédération ou ligue (services de bureau central)
- caisses d'entraide économique, fédération (c.-à-d., services de bureau central)
- caisses d'établissement, fédération (c.-à-d., services de bureau central)
- caisses populaires, fédération, ligue ou union régionale (services de bureau central)
- caisses de crédit, centrales, régionales ou ligue (services de bureau central)
- administration centrale supervisant les coopératives de crédit (semblable à la surveillance des banques par une banque centrale)
- capital de réserves et liquidités, services de (sauf banque centrale)

Exclusions :

- services de chambres de compensation automatisée (voir 522329 Autres traitements des transactions financières et activités liées à la chambre de compensation)
- compensation de chèques et autres traitements de transactions de la banque centrale (voir 521110 Autorités monétaires - banque centrale)
- services de vérification de chèques (voir 522329 Autres traitements des transactions financières et activités liées à la chambre de compensation)
- traitement de données (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)
- services électroniques de transfert de fonds (voir 522329 Autres traitements des transactions financières et activités liées à la chambre de compensation)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

522329 Autres traitements des transactions financières et activités liées à la chambre de compensation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire la compensation de chèques ou d'autres instruments financiers; à traiter des cartes de crédit; à fournir des services de paiement électronique.

Exemples inclus :

- chambre de compensation automatisée, banque ou chèque (sauf banque centrale)
- fournisseurs de réseaux de guichets automatiques
- chambre de compensation pour chèques (sauf banque centrale)
- validation de chèque, services de
- associations de chambre de compensation (c.-à-d., banque ou chèque)
- carte de crédit, services de perception de
- paiements financiers électroniques, services de
- services électroniques de transferts de fonds
- traitement de transactions financières (sauf banque centrale)
- chambre de compensation, associations régionales (chèques)

Exclusions :

- compensation de chèques et autres traitements de transactions de la banque centrale (voir 521110 Autorités monétaires - banque centrale)
- traitement de données (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
522390 Autres activités liées à l'intermédiation financière

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à faciliter l'intermédiation financière.

Exemples inclus :

- encaissement de chèques, services d'
- mandats, service d'émission de
- services de prêts sur salaire
- entretien des prêts appartenant à autrui
- chèques de voyage, service d'émission de

Exclusions :

- courtiers en devises (voir 523130 Négociation de contrats de marchandises)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

523110 Services bancaires d'investissement et commerce des valeurs mobilières

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assumer la responsabilité première (investisseurs qui achètent ou vendent pour leur propre compte) de l'émission, de la souscription et/ou de la distribution de titres d'entreprises, de gouvernements et d'établissements institutionnels, habituellement en spéculant sur les différentiels des prix.

Exemples inclus :

- commerce du crédit sur titres à court terme (mandataire négociant les valeurs aux investisseurs)
- souscription de titres gouvernementaux
- services bancaires d'investissement
- placer des titres (à faire du courtage ou des opérations sur titres)
- marché de titres, courtiers sur le
- valeurs mobilières, distributeur de (mandataire négociant des valeurs mobilières aux investisseurs)
- agent de parquet de valeurs mobilières (mandataire négociant les valeurs mobilières aux investisseurs)
- constitution de valeurs mobilières
- émetteur de valeurs mobilières (contrepartiste pour négocier de nouvelles valeurs mobilières aux investisseurs)
- valeurs mobilières, souscripteurs en

Exclusions :

- acheter ou vendre des titres pour le compte de tiers moyennant une commission (voir 523120 Courtage de valeurs mobilières)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
523120 Courtage de valeurs mobilières

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter ou vendre des titres pour le compte de tiers moyennant une commission.

Exemples inclus :

- obligations, courtage d'
- actions, firme de courtage d'
- titres, courtiers en
- représentant en bourse, titres
- agences de fonds mutuels (c.-à-d., courtages)
- agents de fonds mutuels (c.-à-d., courtiers), bureaux de
- courtiers en titre, bureaux de
- courtiers en actions, bureaux de
- courtage d'option sur actions

Exclusions :

- négociation et souscription de titres (voir 523110 Services bancaires d'investissement et commerce des valeurs mobilières)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
523130 Négociation de contrats de marchandises

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter et vendre (au comptant ou à terme) des marchandises ou des devises, ou des contrats à terme.

Exemples inclus :

- négociateur de contrats à terme sur marchandises (mandataire négociant les marchandises aux investisseurs)
- société de négoce sur contrats de marchandises (mandataire négociant les marchandises avec des investisseurs)
- commerce de contrats à terme de marchandises (mandataire négociant les marchandises avec des investisseurs)
- options sur marchandises, négoce de (contrepartiste pour négocier des options sur marchandises avec des investisseurs)
- monnaie étrangère, commerce d'échange (contrepartiste pour négocier la monnaie étrangère avec des investisseurs)
- services de bureau de change (vente au public)
- marchandises, courtage sur le marché à terme des (mandataire négociant les marchandises avec des investisseurs)

Exclusions :

- acheter des marchandises pour les revendre à des destinataires autres que le grand public (voir 41 Commerce de gros)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
523140 Courtage de contrats de marchandises

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter et vendre des contrats de marchandises et des contrats à terme pour le compte de tiers moyennant une commission.

Exemples inclus :

- courtage, contrat de marchandises
- contrats de marchandises, bureaux de courtiers en
- revendeurs (courtiers-fournisseurs) de crédits de carbone
- transactions des réductions certifiées d'émissions
- courtiers de contrats à terme sur marchandises
- options sur contrats de marchandises, courtiers
- courtage sur le marché à terme des marchandises
- courtage de contrats à terme de titres financiers
- vente de crédits de carbone à base d'honoraires

Exclusions :

- acheter des marchandises pour les revendre à des destinataires autres que le grand public (voir 41 Commerce de gros)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
523210 Bourses de valeurs mobilières et de marchandises

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des marchés et des mécanismes pour faciliter l'achat et la vente d'actions, d'options sur titres, d'obligations ou de contrats de marchandises. Les établissements de cette catégorie n'ont pas pour activité d'acheter, vendre ou posséder les titres et/ou les marchandises négociés, ni d'en fixer le prix.

Exemples inclus :

- bourses des contrats de marchandises
- bourses du marché à terme, contrats
- bourse des grains
- bourse de titres de placement
- bourse des actions
- bourses d'options sur actions ou marchandises

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
523910 Activités diverses d'intermédiation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements (sauf les spécialistes des services de banque d'investissement, les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers de contrats de marchandises) dont l'activité principale consiste à assumer la responsabilité première de l'achat ou de la vente de contrats à caractère financier, habituellement en spéculant sur les différentiels des prix.

Exemples inclus :

- nu-fiduciaire
- achats de fonds de revenus d'impôt
- négociation (p.ex., redevances ou concessions minières, gazières, pétrolières, hypothèques, états de taxes)
- gaz naturel et pétrole, négociants de redevances de
- services de maisons de retournement
- investisseurs individuels sur contrats financiers, propre compte
- club d'investissement
- sociétés d'investissement à leur propre compte
- sociétés d'investissement, investissant dans des contrats financiers
- spéculation foncière
- redevances minières ou bail minier, négociants en
- hypothèques, achats et ventes (réescompte)
- négociation de redevances pétrolières (mandataires)
- biens immobiliers, à titre de stocks pour le vendeur, achat et vente de
- syndicat de placement
- privilèges sur biens imposés (c.-à-d., agissant comme mandataires)
- sociétés de capital de risque
- compagnies de rentes de règlement

Exclusions :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
523910 Activités diverses d'intermédiation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
523920 Gestion de portefeuille

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à gérer les portefeuilles de tiers moyennant le versement de frais ou d'une commission. Ces établissements sont habilités à prendre des décisions en matière de placements, et les frais versés sont habituellement fonction de l'importance et/ou du rendement global du portefeuille.

Exemples inclus :

- investissement à capital fixe, société d'
- établissements de compagnies de fiducie engagés dans la gestion de portfolio
- sociétés d'investissement, gouvernement
- gestion de fonds d'investissement à capital fixe
- fonds de placement à capital variable, gestion de
- gestion des fonds mutuels, à contrat
- compagnies de gestions de fonds mutuels
- gestion de caisses de retraite
- placement personnel en fidéicommis, gestion de (sauf par sociétés de fiducie)

Exclusions :

- acheter et vendre des titres moyennant le versement d'une commission par transaction (voir 523120 Courtage de valeurs mobilières)
- placement personnel en fidéicommis, administré par des sociétés de fiducie (voir 523990 Toutes les autres activités d'investissement financier)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
523930 Services de conseils en placement

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à conseiller des investisseurs moyennant le versement de frais, à condition que ces établissements n'aient pas le droit d'exécuter des ordres d'achat et de vente. Les établissements de cette catégorie peuvent fournir leurs conseils directement à leurs clients, ou dans le cadre d'un service d'abonnement sous forme imprimée ou électronique.

Exemples inclus :

- planificateur financier agréé, services de, personnalisés, honoraires payés par les clients
- conseils financiers en placement, services de, personnalisés, honoraires payés par les clients
- planification financière, services de, personnalisé, honoraires payés par les clients
- services-conseils en matière de placements, personnalisés, honoraires payés par les clients
- service de conseils en placement, personnalisé, honoraires payés par le client
- recherches d'investissement sur demande, payés par le client
- fournir des conseils en planification financière ou en placement, ainsi que de la recherche dans le domaine

Exclusions :

- établissements qui fournissent des conseils en placement en complément de leur activité principale qui peut être la gestion de portefeuille, ou la vente d’actions, d’obligations, de biens immobiliers ou encore d’assurances de rente (sont classés selon l’activité principale)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
523990 Toutes les autres activités d'investissement financier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir, aux termes d'un contrat ou à commission, divers services d'investissement financier, comme des services de fiducie ou de garde.

Exemples inclus :

- administrateurs de successions privées
- chambre de compensation (c.-à-d., biens et services marchands ou titres)
- établissements fiduciaires (sauf biens immobiliers)
- bourses de marchandises ou de valeurs, chambres de compensation
- agences fiduciaires (sauf biens immobiliers)
- courtiers en concessions gazières, bureaux de
- sociétés de fiducie sans dépôt
- courtiers en devises, les courtiers en concessions pétrolières et gazières et les agents de transfert d'actions
- concessions pétrolières, courtiers
- fiducie de placement personnel, administration effectuée par des sociétés de fiducie
- services de cotations, valeurs mobilières
- services de cotations, bourse
- gardiens des titres
- agents de transfert d'actions
- sociétés de fiducie n'acceptant pas les dépôts
- administration de fiducies

Exclusions :

- établissements fiduciaires en biens immobiliers (voir 531390 Autres activités liées à l'immobilier)
- agences fiduciaires en biens immobiliers (voir 531390 Autres activités liées à l'immobilier)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
523990 Toutes les autres activités d'investissement financier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

524111 Sociétés d'assurance directe individuelle : vie, maladie et soins médicaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire souscrire directement des titulaires de police individuels, à des contrats d'assurance de rente et d'assurance-vie, d'assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle, d'assurance-invalidité et d'assurance couvrant les soins hospitaliers, médicaux, dentaires et ophtalmologiques, et d'autres services de santé.

Exemples inclus :

- sociétés d'assurance directe individuelle de santé
- sociétés d'assurance-vie directe individuelle
- sociétés d'assurance-pension, directement aux détenteurs de police individuelle

Exclusions :

- régimes d'assurance-maladie des gouvernements provinciaux (voir 912910 Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales)
- services de réassurance-maladie (voir 524132 Sociétés de réassurance - accidents et maladie)
- services de réassurance-vie (voir 524131 Sociétés de réassurance - vie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

524112 Sociétés d'assurance directe collective : vie, maladie et soins médicaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire souscrire directement des groupes de titulaires de police à des contrats d'assurance de rente et d'assurance-vie, d'assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle, d'assurance-invalidité et d'assurance couvrant les soins hospitaliers, médicaux, dentaires et ophtalmologiques, et d'autres services de santé.

Exemples inclus :

- sociétés d'assurance directe collective de santé (régime d'assurance médicale et d'hospitalisation)
- sociétés d'assurance-vie directe collective
- sociétés d'assurance-pension, directement aux détenteurs de police collective

Exclusions :

- régimes d'assurance-maladie des gouvernements provinciaux (voir 912910 Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales)
- services de réassurance-maladie (voir 524132 Sociétés de réassurance - accidents et maladie)
- services de réassurance-vie (voir 524131 Sociétés de réassurance - vie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

524121 Sociétés d'assurance directe : biens, incendie, accidents et risques divers (IARD)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste uniquement à faire souscrire directement des titulaires de police, à une combinaison de contrats d'assurance-automobile, d'assurance de biens et d'assurance-responsabilité, aucun de ces trois types de contrats ne devant représenter plus de 70 % de la valeur nominale de la production. Cette dernière est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

Exemples inclus :

- sociétés d'assurance directe, biens et dommages (combinaison de polices)

Exclusions :

- services de réassurance IARD ou autre (voir 524139 Sociétés de réassurance IARD et autres sociétés de réassurance)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524122 Sociétés privées d'assurance directe : automobile

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements privés dont la valeur nomimale de la production provient à plus de 70 %, de contrats d'assurance-automobile émis directement à des titulaires de police. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

Exemples inclus :

- sociétés privées d'assurance directe, automobile
- assurance-automobile qui couvre les voitures particulières et les véhicules commerciaux
- assurance-responsabilité et assurance contre la perte ou la détérioration d'un véhicule

Exclusions :

- sociétés d'État d'assurance-automobile (voir 524123 Sociétés publiques d'assurance directe : automobile)
- services de réassurance automobile (voir 524133 Sociétés de réassurance - automobile)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524123 Sociétés publiques d'assurance directe : automobile

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements d'État qui font souscrire directement des titulaires de police à des contrats d'assurance-automobile directement.

Exemples inclus :

- sociétés publiques d'assurance directe, automobile

Exclusions :

- services de réassurance automobile (voir 524133 Sociétés de réassurance - automobile)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524124 Sociétés d'assurance directe : biens

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de contrats d'assurance de biens émis directement à des titulaires de police. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement. L'assurance de biens protège les consommateurs contre les pertes touchant les bâtiments et leur contenu.

Exemples inclus :

- sociétés d'assurance directe, biens (p. ex., vol, cambriolage, feu, dommage matériel)
- assurance-incendie, souscripteurs
- assurance de biens personnels et commerciaux
- assurance contre le bris des glaces
- vente d'un contrat avec d'autres formes de protection: assurance-responsabilité civile des propriétaires d'immeubles et de leurs locataires, assurance contre les pertes d'exploitation

Exclusions :

- services de réassurance de biens (voir 524134 Sociétés de réassurance - biens)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524125 Sociétés d'assurance directe : responsabilité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de contrats d'assurance-responsabilité émis directement à des titulaires de police. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement. L'assurance-responsabilité apporte une protection légale contre les blessures, accidents mortels ou dommages matériels, que l'on peut faire subir à autrui dans le cadre d'activités professionnelles ou personnelles.

Exemples inclus :

- assurance responsabilité des dirigeants et administrateurs
- assurance responsabilité de produits
- assurance responsabilité professionnelle

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

524129 Autres sociétés d'assurance directe (sauf vie, maladie et soins médicaux)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : Mixte
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 2. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à faire souscrire directement des titulaires de police, à des produits d'assurance autres que l'assurance-vie ou l'assurance-maladie. L'assurance des chaudières et des machines apporte une protection contre les pertes résultant d'un défaut de fabrication ou de fonctionnement d'une machine, y compris contre les dommages subis par le matériel assuré ainsi que par les bâtiments et le matériel environnants. L'assurance-caution apporte la certitude qu'un individu ou une entreprise terminera le travail qu'il s'est engagé à effectuer. L'assurance contre les détournements et le vol protège les entreprises contre la malhonnêteté ou les actes frauduleux de leurs employés. L'assurance des navires et des avions protège contre les pertes subies par les embarcations, aéronefs, marchandises et passagers transportés.

Exemples inclus :

- agricole (c.-à-d., récoltes, bétails), assurance
- assurance d'aéronefs
- assurance pour animaux
- associations à répartition, assurance-cautionnement et assurance contre les détournements
- assurance-dépôts des banques
- soumission de cautionnement, assurance
- chaudières, assurance contre le bris de
- cautionnement pour garantir l'achèvement des travaux
- cautionnement pour les employés
- cautionnement de garantie ou contre les détournements
- assurance pour lentilles cornéennes
- service de protection de carte de crédit

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- assurance-crédit
- fonds de stabilisation des caisses populaires
- assurance-récolte
- fonds de protection des dépôts
- assurance pour la responsabilité civile des employeurs
- garantie prolongée pour appareils ménagers
- société fédérale d'assurance-récolte*
- federal deposit insurance corporation (compagnie fédérale d'assurance de dépôts bancaires) (FDIC)*
- assurance de crédit immobilier, société fédérale d'*
- détournements, assurance contre les
- responsabilité financière, assurance pour la
- garantie de titres
- assurance-maladie pour animaux
- assurance-garantie
- assurance juridique
- assurance responsabilité
- assurance contre le bris des machines
- assurance maritime
- assurance ou garantie d'hypothèques
- assurance pour les titres immobiliers
- mutuelle privée à cotisations variables réciproques, assurance-cautionnement et assurance contre les détournements
- assurance actions
- assurance garantie, automobile
- assurance garantie, maison
- assurance pour l’indemnisation des accidentés du travail

Exclusions :

- services de réassurance IARD ou autre (voir 524139 Sociétés de réassurance IARD et autres sociétés de réassurance)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

524129 Autres sociétés d'assurance directe (sauf vie, maladie et soins médicaux)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Remarques :

- L’assurance contre les accidents du travail fait l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2 si elle relève d’un organisme gouvernemental ou d’un organisme connexe.
- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l’indemnisation des agents de l’État font l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524131 Sociétés de réassurance - vie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de polices individuelles et collectives d'assurance de rente, d'assurance-vie, d'assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle et d'assurance-invalidité émises par d'autres assureurs, et qu'ils reprennent à leur compte en assumant la totalité ou une partie du risque associé à ces polices. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

Exemples inclus :

- sociétés de réassurance - vie

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524132 Sociétés de réassurance - accidents et maladie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de polices d'assurance hospitalière, médicale, dentaire, soins ophtalmologiques et autres, émises par d'autres assureurs, et qu'ils reprennent à leur compte en assumant la totalité ou une partie du risque associé à ces polices. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

Exemples inclus :

- sociétés ou souscripteurs de réassurance pour les accidents et la maladie

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524133 Sociétés de réassurance - automobile

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de polices d'assurance-automobile émises par d'autres assureurs, et qu'ils reprennent à leur compte en assumant la totalité ou une partie du risque associé à ces polices. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

Exemples inclus :

- sociétés de réassurance - automobile

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524134 Sociétés de réassurance - biens

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de polices d'assurance de biens émises par d'autres assureurs, et qu'ils reprennent à leur compte en assumant la totalité ou une partie du risque associé à ces polices. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement. L'assurance des biens protège contre les pertes touchant les bâtiments et leur contenu.

Exemples inclus :

- sociétés de réassurance - biens

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524135 Sociétés de réassurance - responsabilité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de polices d'assurance-responsabilité émises par d'autres assureurs, et qu'ils reprennent à leur compte en assumant la totalité ou une partie du risque associé à ces polices. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement. L'assurance-responsabilité apporte une protection légale contre les blessures, accidents mortels ou dommages matériels, que l'on peut faire subir à autrui dans le cadre des activités professionnelles ou personnelles.

Exemples inclus :

- réassurance responsabilité des dirigeants et administrateurs
- réassurance responsabilité de produits
- réassurance responsabilité professionnelle

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524139 Sociétés de réassurance IARD et autres sociétés de réassurance

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à prendre à leur compte, en totalité ou en partie, le risque associé à des polices d'assurance émises par d'autres assureurs.

Exemples inclus :

- sociétés de réassurance non spécialisées

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524210 Agences et courtiers d'assurance

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre de l'assurance et des produits de retraite. Le personnel de ces agences et courtiers n'est pas employé par les assureurs qu'ils représentent.

Exemples inclus :

- planification financière et ventes d'assurance-vie, agents et courtiers
- assurance-auto contre le feu (générale), agents et courtiers
- assurance-vie et assurances générales, agents et courtiers
- agence d'assurance générale
- courtier d'assurance générale
- courtage en assurance de groupe
- courtiers d'assurance, agents et
- assurance commerciale, agents et courtiers
- bureau d'assurance, agents et courtiers
- assurance, ventes et services, agents et courtiers
- assurance-vie et assurance-maladie, agents et courtiers
- assurance générale de groupe, assurance-vie, assurance-invalidité, agents et courtiers
- agence d'assurance-vie
- assurance-vie et rentes, agents et courtiers
- courtier en assurance-vie
- assurance-vie, assurance-accident et assurance-maladie, agents et courtiers
- assurance-vie, assurance-maladie, assurance-voyage, agents et courtiers
- assurance du marché, agents et courtiers
- ventes d'assurances multilignes

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524291 Experts en sinistres

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mener des enquêtes, faire des évaluations et régler les demandes d'indemnisation dans le cadre d'un contrat ou moyennant certains frais.

Exemples inclus :

- service de règlement, assurance
- évaluation des dommages sur automobiles par des experts indépendants
- ajusteurs proportionnels
- experts en sinistres
- évaluation de pertes par le feu
- experts en réclamation d'assurance
- experts en sinistres et inspecteurs d'assurance
- expert maritime et agent payeur (inspecteurs d'assurance et experts en sinistres)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524299 Toutes les autres activités liées à l'assurance

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1 si elle est exercée dans le cadre d'une enquête sur un incendie. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste, dans le cadre d'un contrat ou moyennant le versement de frais, à fournir des services d'assurance autres que le règlement des demandes d'indemnisation (traitements des demandes, études sur l'utilisation et autres services administratifs) aux assureurs, caisses d'assurance des employés et caisses d'autoassurance.

Exemples inclus :

- assurance, service-conseil en
- assurance, services d'information en
- bureaux d'information en assurance
- inspection et enquêtes d'assurance (sauf enquête sur la revendication), service d'*
- assurances, services professionnels des normes d'
- tarification d'assurances, services de
- traitement de réclamations d'assurance médicale sur base contractuelle ou d'honoraires

Exclusions :

- actuaires-conseils (voir 541612 Services de conseils en ressources humaines)
- services d'enquêtes pour les réclamations d'assurance (voir 524291 Experts en sinistres)
- gérer les portefeuilles de tiers (voir 523920 Gestion de portefeuille)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
524299 Toutes les autres activités liées à l'assurance

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
526111 Caisses de retraite en fiducie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds dans lesquels les cotisations versées en vue du paiement des prestations de retraite sont confiées à un fiduciaire chargé des encaissements, des débours et des investissements du fonds. La fiducie est un rapport fiduciaire par lequel au moins trois personnes ou une société de fiducie détiennent les titres des actifs du fonds conformément à un accord écrit de fiducie, dans l'intérêt des participants au régime.

Exemples inclus :

- confiance d'agencement de compensation de retraite

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
526112 Caisses de retraite non fiduciaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par un organisme gouvernemental ou un organisme connexe fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds dans lesquels les cotisations versées en vue du paiement des prestations de retraite sont capitalisées en vertu d'un contrat d'assurance conclu avec une société d'assurance-vie agréée, avec une société de caisse de retraite constituée ou par le biais d'une entente administrée par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial.

Exemples inclus :

- caisses de retraite non fiduciaires
- fonds de pension (sauf fiduciaire)
- caisses séparées pour les pensions, de sociétés d'assurance-vie

Exclusions :

- caisse de fiduciaire de retraite (voir 526111 Caisses de retraite en fiducie)

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
526911 Fonds d'actions canadiennes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans des actions ordinaires de compagnies canadiennes, l'objectif visé étant la croissance des placements.

Exemples inclus :

- fonds d'actions canadiennes

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
526912 Fonds d'actions étrangères

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans des actions ordinaires de compagnies étrangères, l'objectif visé étant la croissance des placements.

Exemples inclus :

- fonds d'actions étrangères

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
526913 Fonds hypothécaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans des hypothèques immobilières, l'objectif visé étant le revenu provenant des intérêts.

Exemples inclus :

- fonds hypothécaires

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
526914 Fonds du marché monétaire

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans des produits du marché monétaire, placements à court terme comme des bons du Trésor, la dette publique ou la dette garantie par l'État, ou encore du papier commercial, l'objectif visé étant le revenu provenant du changement des taux d'intérêt à court terme.

Exemples inclus :

- placements dans des fonds de produits canadiens ou étrangers
- fonds commun de placement en instruments du marché monétaire à capital variable, fonds commun de placement à capital variable

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

526915 Fonds d'obligations et fonds à revenu / fonds de dividendes - canadiens

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans un portefeuille de titres de créance canadiens ou d'actions privilégiées et/ou ordinaires de compagnies canadiennes, l'objectif visé étant le revenu provenant des intérêts et/ou des dividendes.

Exemples inclus :

- fonds d'obligations et fonds à revenu / fonds de dividendes, canadiens

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

526916 Fonds d'obligations et fonds à revenu / fonds de dividendes - étrangers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans un portefeuille de titres de créance étrangers ou d'actions privilégiées et/ou ordinaires de compagnies étrangères, l'objectif visé étant le revenu provenant des intérêts et/ou des dividendes.

Exemples inclus :

- fonds d'obligations et fonds à revenu / fonds de dividendes, étrangers

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
526917 Fonds équilibrés / fonds de répartition d'actifs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans un portefeuille qui englobera des actions, des placements à revenu fixe et des titres du marché monétaire. La composition dépendra du fonds aussi bien que de l'évolution des actions et des obligations, l'objectif visé étant une combinaison équilibrée de revenu et de plus-value.

Exemples inclus :

- fonds équilibrés / fonds de répartition d'actifs

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
526919 Autres fonds de placement à capital variable

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds de placement à capital variable qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne, dont l'activité consiste à investir dans des contrats à terme, des métaux précieux, des fonds de couverture et autres.

Exemples inclus :

- autres fonds de placement à capital variable

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
526930 Fonds distincts (sauf les caisses de retraite)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds qui prennent la forme de comptes de placement distincts établis par les assureurs-vie conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ou en vertu des articles correspondants de la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères ou de lois provinciales. La constitution de ces fonds permet aux titulaires de polices des assureurs-vie d'investir dans des fonds qui ne sont pas assujettis aux restrictions en matière de placement imposées aux portefeuilles des assureurs par la loi sur les assurances.

Exemples inclus :

- caisses séparées (sauf les pensions) de sociétés d'assurance-vie

Exclusions :

- caisses séparées pour les pensions de sociétés d'assurance-vie (voir 526112 Caisses de retraite non fiduciaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
526981 Instruments de titrisation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend des instruments financiers à vocation spéciale organisés pour l'acquisition de groupements de sommes à recevoir et l'émission de valeurs à revenu fixe négociables. Ces sommes sont généralement des prêts faits aux personnes et/ou entreprises, tels que des sommes pour cartes de crédit, locations et prêts pour automobiles et équipements, et prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux. Ces valeurs mobilières font généralement référence aux valeurs mobilières garanties par des actifs.

Exemples inclus :

- instruments de titrisation

Exclusions :

- affacturage des sommes à recevoir (voir 522299 Toutes les autres activités d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
526989 Tous les autres fonds et instruments financiers divers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les fonds et instruments financiers qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne, tels que les fiducies spéciales, les fonds de placement à capital fixe.

Exemples inclus :

- fonds d'agence
- fonds de placement à capital fixe
- fonds de succession, de fiducie et d'agence
- fonds de fondation
- caisses d'assurance-vie (autoassurance), pour l'unique bénéfice du promoteur, de l'entreprise, ses employés ou ses membres
- fonds de placement hypothécaire (sauf FPI)
- fonds de placement hypothécaire (FPI) (sauf possédant ou exploitant l'immobilier)
- fonds fiduciaires de placement hypothécaire
- autres fonds d'autoassurance
- autoassurance santé et sociale
- fiducies, successions et agents d'exécution
- fonds syndicaux en fidéicommis
- fonds de vacances pour les employés

Exclusions :

- fiducies de placement immobilier (FPI) dont l'activité principale consiste à donner à bail des biens immobiliers qui sont classés selon le type de bien immobilier (Voir 5311 Bailleurs de biens immobiliers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

531111 Bailleurs d'immeubles résidentiels et de logements (sauf les logements sociaux)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

La location d'immeubles résidentiels et de logements sans exploitation fait l'objet de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des immeubles résidentiels et des logements, sauf les logements sociaux. Ces établissements peuvent aussi fournir des services complémentaires, comme des services de sécurité, d'entretien, de stationnement, de déneigement et de nettoyage.

Exemples inclus :

- location d'appartements
- appartements ou logements, exploitants d'
- location de bâtiments résidentiels
- bailleurs d'immeubles résidentiels et de logements (sauf les logements sociaux)
- exploitation d'immeubles résidentiels pour leur propre compte
- édifices à logements (sauf logements sociaux), exploitants d'
- exploitants d'appartement-hôtel
- fiducies de placement immobilier (FPI), exploitation d'immeubles résidentiels (sauf les logements sociaux)
- location de propriétés (habitations) privées
- édifices résidentiels, immobiliers, exploitation d'
- hôtel résidentiel, exploitants
- location d'unités résidentielles
- maison de retraite, exploitants de
- exploitation d'immeubles résidentiels confiée à un tiers

Exclusions :

- bailleurs de logements sociaux (voir 531112 Bailleurs de logements sociaux)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- exploitants de projets de logements sociaux (voir 531112 Bailleurs de logements sociaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
531112 Bailleurs de logements sociaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 2. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des immeubles résidentiels et des logements réservés aux personnes à faible revenu.

Exemples inclus :

- logements pour personnes âgées à faibles revenus
- exploités ou financés par des organismes sans but lucratif, mais ils peuvent aussi être exploités par des sociétés de logements privées sans but lucratif
- exploitation ou financement de logements sociaux par des organismes gouvernementaux sans but lucratif*
- ensembles de logements sociaux, exploitants d'

Exclusions :

- exploitation d'installations d'hébergement d'urgence de courte durée (voir 624220 Services communautaires d'hébergement)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
531120 Bailleurs d'immeubles non résidentiels (sauf les mini-entrepôts)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

La location d'immeubles non résidentiels sans exploitation fait l'objet de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à détenir, ou à détenir et exploiter, des immeubles non résidentiels. Ces établissements peuvent aussi fournir des services complémentaires, comme des services de sécurité, d'entretien, de stationnement, de déneigement et de nettoyage.

Exemples inclus :

- arénas, exploitants d'
- location d'amphithéâtres
- salles ou salons de réception, location de, sans leur propre personnel de traiteur
- immobiliers commerciaux, location
- exploitation de salles de concert
- conventions, installations pour, location seulement
- salle de danse, location de
- salle d'exposition, exploitation de
- marché aux puces, location d'espaces de
- garages (ateliers), libre-service
- location de dôme pour soccer intérieur
- propriétaires d'édifices commerciaux et industriels
- édifices non résidentiels, location d'
- location de locaux commerciaux
- bailleurs de jetées, quais et installation et édifice connexe
- salle de rencontre, opération de
- location d'espace de réparation de véhicules automobiles
- édifices non résidentiels, exploitants d'

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- espace à bureaux, service de location d'
- édifice à bureaux et autres bâtiments commerciaux, location d'
- exploitation d'immeubles non résidentiels pour leur propre compte
- édifices commerciaux et industriels, exploitants
- fiducies de placement immobilier (FPI), exploitation d'immeubles non résidentiels (sauf les mini-entrepôts)
- exploitation d'immobiliers, édifices non résidentiels
- salle de réception, location
- locations de théâtres, d'auditoriums
- location d'édifices commerciaux
- établissement de commerce de détail, exploitation immobilière seulement
- centre d'achat, exploitation de
- centres d'achat, exploitation immobilière seulement
- stades, exploitation de
- exploitation d'immeubles non résidentiels confiée à un tiers
- sous-location à bail d'édifices non résidentiels
- sous-location à bail d'immeubles non résidentiels (sauf les mini-entrepôts) à d'autres
- théâtre (édifices), propriété et exploitation
- théâtre, exploitation immobilière de

Exclusions :

- gestionnaires d'immeubles non résidentiels (voir 531310 Gestionnaires de biens immobiliers)
- mini-entrepôts libre-service (voir 531130 Mini-entrepôts libre-service)
- entrepôts où l'on manutentionne des marchandises (voir 4931 Entreposage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
531130 Mini-entrepôts libre-service

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail de l'espace de rangement libre-service. Ces établissements mettent des endroits sûrs (pièces, compartiments, coffres, conteneurs ou espaces extérieurs) à la disposition de leurs clients, où ceux-ci peuvent stocker des biens et les retirer.

Exemples inclus :

- casiers frigorifiques, location de (entreposage personnel)
- casiers pour aliments congelés, location de (entreposage personnel)
- entrepôt miniature, location
- fiducies de placement immobilier (FPI), exploitation de mini-entrepôts libre-service
- auto-entreposage, location
- entreposage, auto-rangement

Exclusions :

- fournir des services de cases armoires à perception automatique (voir 812990 Tous les autres services personnels)
- fournir des services d'entreposage qui comprennent la manutention des marchandises du client (voir 4931 Entreposage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
531190 Bailleurs d'autres biens immobiliers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l’annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l’objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail, des biens immobiliers autres que des immeubles.

Exemples inclus :

- propriété agricole, bailleurs de
- propriété agricole, location de
- location d'aéroport
- ferme, location de
- exploitation de parcs industriels*
- bailleurs de propriétés (sauf chemin de fer, de sites pour édifices ou maisons mobiles)
- bailleurs de propriétés ferroviaires
- propriété minière, affermage de
- parcs de maisons mobiles, exploitation de*
- sites de maisons mobiles, exploitants de*
- droits pétroliers et de gaz naturel, affermage de (si bailleurs)
- propriété pétrolière, bailleurs de
- roulottes, exploitants de sites permanents pour*
- propriété d'utilité publique, bailleur de
- propriété de chemin de fer, affermage de
- fiducies de placement immobilier (FPI), exploitation des biens immobiliers autres que des immeubles*

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- location de bâtiments résidentiels (voir 531111 Bailleurs d'immeubles résidentiels et de logements (sauf les logements sociaux))
- location d'édifices commerciaux (voir 531120 Bailleurs d'immeubles non résidentiels (sauf les mini-entrepôts))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
531211 Agents immobiliers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements, désignés comme vendeurs indépendants de biens immobiliers, qui détiennent un permis pour participer à l'achat et la vente de biens immobiliers pour le compte de tiers, moyennant le versement de frais ou d'une commission. Ces établissements aident les vendeurs en faisant de la publicité, en répertoriant les propriétés et en organisant des visites libres pour les acheteurs potentiels, et ils aident ces derniers à faire un choix, à visiter des propriétés et à présenter une offre. Les agents immobiliers sont tenus, par contrat, de représenter les courtiers immobiliers et peuvent être désignés de diverses façons, par exemple représentants des ventes, vendeurs associés et courtiers associés.

Exemples inclus :

- ventes aux enchères d'immeubles pour d'autres (c.-à-d., agents, courtiers)
- courtiers qui agissent comme vendeurs indépendants de biens immobiliers
- ventes aux enchères d'immeubles effectuées par des agents immobiliers
- louer ou donner à bail des propriétés pour le compte de clients
- ventes immobilières, agents

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
531212 Bureaux de courtiers en immeubles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui détiennent un permis ou qui sont accrédités comme courtiers immobiliers, et dont l'activité principale est de louer, acheter et vendre des biens immobiliers pour le compte de tiers, moyennant le versement de frais ou d'une commission.

Exemples inclus :

- courtiers aidant les acheteurs potentiels à faire un choix, à visiter des propriétés et à présenter une offre
- courtiers pouvant aussi aider les vendeurs en faisant de la publicité, en répertoriant les propriétés et en organisant des visites libres pour les acheteurs potentiels
- courtiers de maisons construites sur place
- courtiers commerciaux (achat et vente d'entreprises commerciales, incluant l'immobilier)
- agences immobilières
- courtiers en immobilier
- ventes et courtages en immobilier, service de
- sociétés immobilières

Exclusions :

- courtiers agissant à titre de vendeurs indépendants de biens immobiliers (voir 531211 Agents immobiliers)
- fournir des services de consultation en immobilier (voir 531390 Autres activités liées à l'immobilier)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
531310 Gestionnaires de biens immobiliers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale, régionale ou provinciale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des biens immobiliers pour le compte de leurs propriétaires (moyennant le versement de frais ou dans le cadre d'un contrat). Ces établissements font du travail d'administration et de coordination en négociant et approuvant, par exemple, des conventions de bail, en percevant des loyers, en administrant des contrats de services (nettoyage, entretien, sécurité, etc.) et en dressant des états comptables.

Exemples inclus :

- condominiums, société de (gestion immobilière)
- administration de condominiums (sauf par propriétaires de copropriétés)
- logements coopératifs, administrateur de
- autorités responsables du logement (gestionnaires)
- gestion d'immeubles gouvernementaux
- administrateurs d'immobilier commercial
- autres gestions immobilières
- administrateurs d'immeubles résidentiels
- administration de logements indépendants pour les personnes âgées
- gestion de biens immobiliers, non résidentiels
- immobiliers, gestion d'
- gestionnaires d'immobiliers, non résidentiels
- immobiliers résidentiels, administrateur d'
- édifice résidentiel, gestion d'

Exclusions :

- associations ou groupements de propriétaires immobiliers qui s'occupent de gérer des propriétés pour le compte de leurs cotisants, comme les

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

associations de propriétaires de condominiums (voir 813990 Autres associations)

Remarques :

- Les employeurs de gestion de biens immobiliers qui embauchent directement du personnel de conciergerie ou d'entretien relèvent du code du SCIAN à six chiffres applicable du code 5311, Bailleurs de biens immobiliers.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
531320 Bureaux d'évaluateurs de biens immobiliers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à évaluer des biens immobiliers et à rédiger des rapports d'évaluation pour des créanciers, compagnies d'assurance, tribunaux, acheteurs, vendeurs ou commissaires-priseurs.

Exemples inclus :

- estimation ou évaluation immobilières, services d'
- évaluateur de bâtiments

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
531390 Autres activités liées à l'immobilier

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services liés à l'immobilier.

Exemples inclus :

- immobilier, agent fiduciaire
- fiduciaires de biens immobiliers
- agente ou agent des terres (acquisition d'emprise routière)
- agente ou agent d'affaires indépendant spécialisé dans les droits miniers
- services d'agentes foncières ou d'agents fonciers
- répertoire de maisons à vendre, services de
- programmes de marketing sur Internet pour l'immobilier
- immobilier, services de conseil en
- location de facilités (logements), service de références pour
- service d'inscription pour location (p. ex., chercheurs de maison)
- agent de permis de sondage séismique pour les industries pétrolières et gazières

Exclusions :

- études de notaires (voir 541120 Études de notaires)
- bureaux de recherche de titres (voir 541190 Autres services juridiques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
532111 Location d'automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer des automobiles sans chauffeur, généralement pour de courtes durées.

Exemples inclus :

- agences de location d'automobiles
- autopartage, location à court terme
- service de location à court terme d'automobiles
- corbillards et limousines, location sans chauffeur
- voitures particulières (p. ex., automobiles, mini-fourgonnettes, véhicules utilitaires sports (VUS)), location sans chauffeur, généralement pour de courtes durées
- service de location d'auto

Exclusions :

- donner à bail des voitures particulières sans chauffeur, généralement pour de longues durées (voir 532112 Location à bail d'automobiles)
- louer ou donner à bail des voitures particulières, des corbillards, avec chauffeur (voir 4853 Services de taxi et de limousine)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
532112 Location à bail d'automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à donner à bail des automobiles sans chauffeur, généralement pour de longues durées.

Exemples inclus :

- automobiles, location à long terme de véhicules
- voitures de tourisme (p. ex., mini-fourgonnettes, véhicules utilitaires sports (VUS)), location à long terme, sans chauffeur

Exclusions :

- octroyer des baux et fournir des prêts à des acheteurs de biens et de matériel, ou à des vendeurs et des marchands pour qu'ils puissent financer leurs stocks (voir 522220 Financement de ventes à crédit)
- louer ou donner à bail des voitures particulières, des corbillards, avec chauffeur (voir 4853 Services de taxi et de limousine)
- louer des voitures particulières sans chauffeur, généralement pour de courtes durées (voir 532111 Location d'automobiles)
- vendre au détail des voitures particulières dans le cadre d'un contrat de vente ou de location à bail (voir 4411 Concessionnaires d'automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail camions, tracteurs routiers, autobus, semi-remorques, remorques utilitaires et véhicules récréatifs (VR), sans chauffeur.

Exemples inclus :

- ambulances et fourgons jusqu'à 3.5 tonnes, location
- autobus, sans conducteur, location d'
- roulottes, véhicules récréatifs (VR), location de
- roulottes et tente-roulottes, location de
- roulottes motorisées, location de
- location de véhicules récréatifs (VR)
- location de remorques pour bateaux
- location de bâtiments portatifs ou modulaires (p. ex., en forêt, site de pétrole)
- remorques de location pour le voyage, le camping ou les loisirs
- tracteurs (camions) sans chauffeur, location de
- location et location à long terme de remorques
- camion, crédit-bail
- camions (sauf industriels), sans chauffeur, location de
- location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules récréatifs (VR)
- remorques utilitaires, location de

Exclusions :

- octroyer des baux et fournir des prêts à des acheteurs de biens et de matériel, ou à des vendeurs et des marchands pour qu'ils puissent financer leurs stocks (voir 522220 Financement de ventes à crédit)
- louer ou donner à bail du matériel industriel, tel que chariots élévateurs, équipements de levage, tracteurs agricoles et autres équipements industriels (voir 532490 Location et location à bail d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- louer ou donner à bail des terrains pour maisons mobiles (voir 531190 Bailleurs d'autres biens immobiliers)
- louer du matériel récréatif, par exemple des bateaux de plaisance, canots, motocyclettes, cyclomoteurs ou bicyclettes (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- vendre au détail des véhicules communément appelés véhicules récréatifs (VR) dans le cadre d'un contrat de vente ou de location à bail (voir 441210 Concessionnaires de véhicules récréatifs)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

532210 Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer des appareils électroniques domestiques et des appareils ménagers.

Exemples inclus :

- appareils ménagers, location et location à bail d'
- location de matériel de vidéo domestique
- réservoirs à eau chaude (chauffe-eau), location
- location de postes de recharge mobiles
- location de radios portatifs
- location de matériel audiovisuel pour consommateur (y compris louer avec option d'acheter)
- location et location à bail de téléviseurs
- location et location à bail d'appareils d'enregistrement et de lecteur de bande magnétique
- laveuses et sécheuses, location de
- location d'adoucisseurs d'eau

Exclusions :

- louer ou donner à bail des ordinateurs (voir 532420 Location et location à bail de machines et matériel de bureau)
- louer du mobilier domestique ou des fournitures pour les réceptions et les banquets (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
532280 Location de tous les autres biens de consommation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à louer des biens de consommation.

Exemples inclus :

- plage, location de chaises et accessoires de
- bicyclette, location de
- tapis et carpettes, service de location de
- location de jeux vidéo de divertissement pour l'ordinateur
- exercices (activités physiques), location d'équipement d'
- location d'équipement d'exercices
- jardin, location de matériel de
- location de go-karts
- équipement de santé pour domiciles, location d'
- films vidéo domestiques, location de
- location de caravanes flottantes (bateaux)
- meubles (résidentiels), location de
- location et entretien des aquariums
- films cinématographiques ou vidéo, location au grand public
- motocyclettes et de scooters, location et location à bail de
- location de films (vidéo)
- déménagement, location d'équipement et de fournitures
- location d'instruments de musique (p. ex., piano, guitare, violons, violoncelle)
- banquets, location d'équipement de
- location d'appareils photographiques

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- location à court et à long terme de plantes vivaces
- bateaux de plaisance (canots, chaloupes, voiliers), location de
- réservoir de propane, commercial et résidentiel, location
- location de disques
- location d'équipement récréatif et sportif
- objets d'art, location
- location de vêtements (p. ex., tenues de soirée, fourrure, costumes, chemises, smoking)
- location de vaisselle, argenterie, tables et accessoires de banquet
- meubles, location de (avec option d'acheter)
- golf, location de chariots de
- poussettes, location de
- rodéo, location d'animaux de
- coffres-forts, location de
- équipement de ski, location d'
- concessions de location de skis
- articles de sports, location d'
- location et location à bail de fournitures pour personnes ayant une incapacité, consommateur
- articles de table, location d'
- abris temporaires pour automobile, en bois, location
- tentes, location de
- location de costumes et de vêtements de théâtre*
- joujouthèque (c.-à-d., location de jouets)
- cassettes vidéos, location de
- bandes vidéos ou vidéodisques au public en général, location
- location de vidéo à partir d'un kiosque
- club vidéo, location de machines à ruban
- yachts, location de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
532280 Location de tous les autres biens de consommation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Exclusions :

- nettoyer et louer des uniformes et autres vêtements de travail (voir 812330 Fourniture de linge et d'uniformes)
- louer une ligne générale de produits comme du matériel de jardinage, du matériel de bricolage et du matériel pour les réceptions et les banquets (voir 532310 Centres de location d'articles divers)
- location d'une gamme générale de produits sans produit prédominant (voir 532310 Centres de location d'articles divers)
- louer du matériel médical d'usage commercial et industriel (voir 532490 Location et location à bail d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel)
- louer des appareils électroniques domestiques et des appareils ménagers (voir 532210 Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers)
- louer des magnétoscopes (voir 532210 Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers)
- vendre au détail et louer des instruments de musique (voir 451140 Magasins d'instruments et de fournitures de musique)
- vendre au détail des bandes et disques vidéo préenregistrés (voir 443146 Magasins d'enregistrements vidéo et audio)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
532310 Centres de location d'articles divers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer tout un éventail de matériel domestique, commercial et industriel. Ces établissements fonctionnent habituellement à partir de locaux bien situés dans lesquels ils tiennent des stocks de marchandises et de matériel qu'ils louent pour de courtes durées.

Exemples inclus :

- menuiserie, location d'équipement
- sablage de planchers, location de machines
- cirage de planchers, location d'équipement
- location, générale, centre de
- cirage et sablage de planchers, location de machines
- location d'outils pour les consommateurs
- location d'équipement commercial et industriel (outils d'entrepreneurs et de constructeurs)
- centres de locations diverses
- outillages, location et location à bail de
- location d'outils et de matériel de bricolage, du matériel de jardinage, du matériel et des fournitures pour les déménagements ainsi que du matériel et des fournitures pour les réceptions et les banquets

Exclusions :

- louer et donner à bail du matériel de construction lourd sans opérateur ni conducteur (voir 532410 Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie)
- louer des fournitures pour les réceptions et les banquets (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- louer des biens d'usage personnel ou domestique (voir 5322 Location de biens de consommation)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
532310 Centres de location d'articles divers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

532410 Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l’annexe 2. Le statut de protection des activités commerciales marquées par deux astérisques (**) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail sans opérateur ni conducteur des machines lourdes.

Exemples inclus :

- service de location à bail (sauf crédit-bail) d'aéronefs, sans opérateur
- service de location d'aéronefs, sans opérateur
- location et location à bail d'avions, sans opérateur
- coque nue (vaisseaux), affrètement de*
- bateau commercial sans opérateur, location de
- bouldozeur, location et location à bail (sans opérateur)
- affrètement de bateaux commerciaux, sans opérateur*
- équipement lourd de construction, location et location à bail (sans opérateur)
- location de formes de construction
- construction (sans opérateur), location de machinerie de
- grue, location et location à bail (sans opérateur)
- équipement de terrassement, location et location à bail (sans opérateur)
- crédit-bail de machines pour la construction, l'exploitation minière et la foresterie
- location de grue semi-mobile (sans opérateur)
- location d'équipement forestier
- miniers, location de machines et matériel
- location et location à bail d'équipement pour champs pétroliers

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- machines et matériel de forage de puits de pétrole, location de
- location de wagon de chemin de fer (sauf crédit-bail)**
- wagons ferroviaires, location à bail (sauf crédit-bail) de**
- location de machinerie et d'équipement forestier, sans opérateur
- location de matériel pour exploitation pétrolière (sans opérateur)
- location de palettes et de conteneurs
- échafaudages (y compris plates-formes mobiles), location d'
- échafaudages et plates-formes, locations d'
- location de machineries lourdes et matériel (sauf de construction avec opérateur)
- chalands, location à bail de (sauf crédit-bail) sans opérateur*
- conteneurs d'expédition, location
- location de débardeuses
- paquebots, location à bail de (sauf crédit-bail) sans opérateur*
- bateaux-citernes, location à bail de (sauf crédit-bail) sans opérateur*
- remorqueurs, location à bail de (sauf crédit-bail) sans opérateur*

Exclusions :

- octroyer des baux et fournir des prêts à des acheteurs de biens et de matériel, ou à des vendeurs et des marchands pour qu'ils puissent financer leurs stocks (voir 522220 Financement de ventes à crédit)
- louer ou donner à bail, avec opérateurs, du matériel de transport aérien, ferroviaire, routier ou par voie d'eau (voir 48-49 Transport et entreposage)
- louer ou donner à bail des automobiles ou camions, sans opérateur (voir 5321 Location et location à bail de matériel automobile)
- louer ou donner à bail du matériel de construction lourd, avec opérateur (voir 2389 Autres entrepreneurs spécialisés)
- louer ou donner à bail du matériel lourd avec opérateur pour la foresterie (voir 115310 Activités de soutien à la foresterie)
- louer ou donner à bail du matériel lourd pour l'extraction minière, avec opérateur (voir 21311 Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- louer des bateaux de plaisance (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
532420 Location et location à bail de machines et matériel de bureau

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des machines et du matériel de bureau.

Exemples inclus :

- location d'équipement d'ordinateur (sauf sociétés de crédit-bail ou fabricant)
- matériel périphérique d'ordinateur, location et location à bail
- location d'ordinateurs ou location de service (sauf crédit-bail)
- bureau, location de fourniture de
- location de machines de bureau

Exclusions :

- octroyer des baux et fournir des prêts à des acheteurs de biens et de matériel, ou à des vendeurs et des marchands pour qu'ils puissent financer leurs stocks (voir 522220 Financement de ventes à crédit)
- louer des appareils électroniques domestiques et des appareils ménagers (voir 532210 Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers)
- louer ou donner à bail des meubles d'usage domestique (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des machines et du matériel d'usage commercial et industriel.

Exemples inclus :

- agricoles, location d'équipements et de matériel
- location à bail de machines fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton
- matériels de communications, location et location à bail
- compresseurs d'air et de gaz, location de
- location d'enseignes pour la construction
- génératrices diesels, location
- ferme, location d'équipement de
- benne amovible (conteneur), location
- machines et équipements industriels, location et location à bail de
- camions industriels, locations et location à bail de
- compresseurs d'air, location et location à bail de
- location de machineries et d'équipement industriels
- équipement terminal de loterie, location et entretien
- location de machineries et d'équipements de manutention
- équipement médical pour entreprises, location et location à bail d'
- machinerie et équipement pour le travail des métaux, location de
- matériel cinématographique, location de
- location d'outils marins
- location d'équipement de peinture
- plomberie, location d'équipement
- matériel de projection, location
- location de système d'information du public

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- location de matériel de sonorisation
- fournitures de théâtre (sauf les costumes), agence de location de
- location et location à bail de systèmes de sonorisation
- location de machines fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie
- location de machines industrielles et de matériel
- location de stations d'écoute utilisées dans les magasins de musique
- location de système de radio mobile
- location de matériel de système d'information du public
- location de décors pour salle de spectacle
- location d'équipement d'amusement (sauf fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton)
- matériel de restaurant, location et location à bail
- scie, service de location de machines de moulin à
- sonorisation et d'éclairage, location de matériel de
- studio pour production de films, location de
- panneaux de signalisation temporaire, location
- textile, location de machine à
- fournitures de théâtre (sauf de costumes), location de
- location d'équipement thérapeutique, pour entreprises
- distributeurs automatiques, location seulement
- lits ou chaises à vibrations, location de
- appareils vibrants (p. ex., dispositifs de sécurité, aides techniques, vibrations, massages), fabrication
- matériel de soudure, location de
- bois, location de machines et de matériel pour travailler le

Exclusions :

- octroyer des baux et fournir des prêts à des acheteurs de biens et de matériel, ou à des vendeurs et des marchands pour qu'ils puissent financer leurs stocks (voir 522220 Financement de ventes à crédit)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- louer du mobilier à usage domestique (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- louer ou donner à bail des machines et du matériel agricoles, avec opérateurs (voir 115 Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie)
- louer ou donner à bail du matériel lourd sans opérateur (voir 532410 Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie)
- louer ou donner à bail des machines et du matériel de bureau (voir 532420 Location et location à bail de machines et matériel de bureau)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

533110 Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les oeuvres protégées par le droit d'auteur)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à détenir de biens incorporels non financiers tels que les brevets, les marques de commerce, les noms commerciaux et/ou les contrats de franchise, et à autoriser des tiers à utiliser ou reproduire ces actifs moyennant des frais.

Exemples inclus :

- titulaire d'une marque nominale
- franchises, vente ou émission de licence*
- détenteurs de propriétés intellectuelles (sauf droits d'auteurs)
- inventeurs, à leur propre compte
- droits minéraux, vente et location-vente
- biens incorporels non financiers, location à bail
- détenteurs de redevances pétrolières
- brevets, achat et émission de licence
- détenteurs de brevets
- concession de brevets
- propriétaires de brevets
- concession de licence aux fins d'exploitation de marques de commerce
- titulaire d'une marque de commerce
- bailleur de marques de commerce
- titulaire d'une marque de fabrique

Exclusions :

- donner à bail du matériel et des marchandises (voir 532 Services de location et de location à bail)
- donner à bail des biens immobiliers (voir 5311 Bailleurs de biens immobiliers)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- reproduire et/ou diffuser des œuvres protégées par le droit d'auteur, comme les journaux, périodiques, livres, bases de données, logiciels et produits multimédias, films et vidéos et œuvres musicales (51-Industrie de l'information et industrie culturelle, ou 71-Arts, spectacles et loisirs)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541110 Études d'avocats

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les bureaux de spécialistes juridiques tels qu'avocats et procureurs dont l'activité principale est la pratique du droit.

Exemples inclus :

- services de conciliation et d'arbitrage, fournis par un avocat
- procureurs, cabinet privé
- conseillers juridiques, avocats et solliciteurs, cabinet privé
- droits des sociétés, bureau de
- avocat-conseil, cabinet privé
- loi pénale, bureau de
- loi sur la succession, bureau de
- droit familial, bureau de
- cabinets d'avocats
- cabinets juridiques
- avocats, cabinet privé
- juridique, services d'aide
- procureurs de brevets, cabinet privé
- spécialisation dans une ou plusieurs branches du droit, comme le droit criminel, le droit des sociétés, le droit immobilier, le droit de la famille et des successions et le droit de la propriété intellectuelle
- loi sur la propriété mobilière, cabinet privé
- procureurs de loi fiscale, cabinet privé

Exclusions :

- bureaux de spécialistes juridiques et parajuridiques, sauf les études d'avocats et de notaires (voir 541190 Autres services juridiques)
- études de notaires (voir 541120 Études de notaires)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541110 Études d'avocats

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541120 Études de notaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la rédaction et l'approbation de documents juridiques tels que des transactions immobilières, des testaments et des contrats, et la réception, le répertoriage et la conservation de tels documents.

Exemples inclus :

- notaires (Québec), services de

Exclusions :

- études d'avocats (voir 541110 Études d'avocats)
- bureaux de spécialistes juridiques et parajuridiques, sauf les études d'avocats et de notaires (voir 541190 Autres services juridiques)
- études de notaires publics qui font prêter serment, recueillent des affidavits et des dépositions, certifient et authentifient les signatures sur des documents, etc., mais qui ne sont pas habilités à rédiger et à approuver des documents légaux et des contrats (voir 541190 Autres services juridiques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541190 Autres services juridiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements juridiques qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la prestation de services juridiques et parajuridiques.

Exemples inclus :

- huissiers, services de
- consultant en immigration
- services de consultation pour jury
- service de recherche de titres et/ou propriétés
- notaires publics, cabinet privé (extérieur du Québec)
- services parajuridiques
- brevets, services d'agent de (c.-à-d., services de dépôt et de recherche de brevet)
- huissier des services judiciaires
- évaluation des taxes foncières, services de conseillers
- recherches et consultation des titres immobiliers
- consultant en taxes de vente
- bureaux de règlement hors cour, immobilier
- signataires autorisés certifiant et authentifiant les signatures
- compagnies de recherche et de résumé de titre en immobilier
- compagnies de rétrocession de titres de propriété, immobilier
- services de consultation pour procès

Exclusions :

- notaires, cabinet privé au Québec (voir 541120 Études de notaires)
- études d'avocats (voir 541110 Études d'avocats)
- études de notaires (voir 541120 Études de notaires)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541190 Autres services juridiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541212 Cabinets de comptables

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir une gamme de services comptables tels que la préparation d'états financiers, la préparation de rapports de comptabilité de gestion, l'examen et la vérification de comptes, l'établissement de budgets, la conception de systèmes comptables et la prestation de conseils comptables.

Exemples inclus :

- comptable de profession
- bureaux de comptable breveté
- comptable en management accrédité (CMA)
- comptable public licencié
- bureau de comptables agréés
- cabinets de comptables
- assurer des services connexes tels que des services de tenue de livres, des services de préparation de déclarations de revenus, des services de paye, des services consultatifs de gestion et des services aux entreprises insolvables
- expert-comptable, bureaux d'
- bureaux de comptables industriels enregistrés

Exclusions :

- fournir des services de tenue de livres, de facturation et de traitement de paye, sans fournir aussi des services de comptabilité ou de vérification (voir 541215 Services de tenue de livres et de paye et services connexes)
- fournir des services de préparation de déclarations de revenus, sans fournir aussi des services de comptabilité ou de vérification (voir 541213 Services de préparation des déclarations de revenus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541213 Services de préparation des déclarations de revenus

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir seulement des services de préparation des déclarations de revenus. Ces établissements n'assurent pas des services de comptabilité, de tenue de livres, de facturation ou de traitement de paye.

Exemples inclus :

- préparation ou compilation de déclarations d'impôt sur le revenu, sans comptabilité, vérification ou tenue des livres

Exclusions :

- fournir une gamme de services comptables (voir 541212 Cabinets de comptables)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541215 Services de tenue de livres et de paye et services connexes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de tenue de livres, de facturation ou de traitement de paye. Ces établissements n'assurent pas des services comptables tels que la préparation d'états financiers, la préparation de rapports de comptabilité de gestion et l'examen et la vérification de comptes.

Exemples inclus :

- services de tenue de livres, de facturation ou de traitement de paye
- teneurs de livres, bureaux ou cabinets privés
- cachet d'artistes, industrie du spectacle

Exclusions :

- fournir une gamme de services comptables (voir 541212 Cabinets de comptables)
- fournir des services de préparation de déclarations de revenus, sans fournir aussi des services de comptabilité ou de vérification (voir 541213 Services de préparation des déclarations de revenus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541310 Services d'architecture

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à planifier et concevoir la construction de bâtiments et d'autres ouvrages résidentiels, institutionnels, récréatifs, commerciaux et industriels en s'appuyant sur une connaissance du design, des méthodes de construction, des règlements de zonage, du code du bâtiment et des matériaux de construction.

Exemples inclus :

- architectes (sauf paysagement), bureaux de
- architectes-conseils (sauf paysagement)
- services de dessin architectural et de conseils
- édifices et structures, services de dessin architectural (sauf paysagement)

Exclusions :

- concevoir et construire des bâtiments, des routes et d'autres ouvrages (voir 23 Construction)
- conception-constructeurs (voir 23 Construction)
- concevoir et planifier des aménagements paysagers (voir 541320 Services d'architecture paysagère)
- fournir des services de gestion de construction - activité classée selon le genre de construction (voir 23 Construction)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541320 Services d'architecture paysagère

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à planifier, concevoir et administrer l'aménagement de terrains pour des projets tels que des parcs et d'autres aires de loisirs, des aéroports, des routes, des hôpitaux, des écoles, des lotissements et des zones commerciales, industrielles et résidentielles en s'appuyant sur une connaissance des caractéristiques des lieux, de l'emplacement des bâtiments et des ouvrages, de l'utilisation des terrains et des plans d'aménagement paysager.

Exemples inclus :

- urbanisme, planification ou aménagement urbain (sauf ingénieurs), services d'
- aménagement de jardins, services d'
- planification du développement industriel (c.-à-d., urbanistes), service de
- planification d'utilisation de terrain, services de
- planification du paysage
- bureaux d'architectes-paysagistes
- planification et création de zones récréatives (p. ex., ski, golf, parcs aquatiques), services de
- conception et planification de parcs aquatiques

Exclusions :

- services d'ingénieurs pour l'urbanisme, la planification ou l'aménagement urbain (voir 541330 Services de génie)
- concevoir, installer et entretenir l'aménagement paysager dans le cadre d'un service intégré (voir 561730 Services d'aménagement paysager)
- exploitation de pépinières et centres de jardinage, vente au détail offrant aussi des services de consultation en aménagement paysager et de paysagisme (voir 444220 Pépinières et centres de jardinage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541330 Services de génie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à appliquer les principes de génie à la conception, au développement et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes.

Exemples inclus :

- services d'ingénieurs-conseils et consultants en dessin acoustique
- conception aéronautique, services de
- bateaux, services de dessin d'ingénierie de
- ingénieur chimiste, services d'
- ingénieur civil, service d'
- ingénieur consultant en chauffage et en combustion
- construction, services de génie
- ingénieur consultant, service d'
- ingénieur en électricité et en électronique, service d'
- services d'ingénieur en électricité
- services d'ingénieur en électronique
- conception technique, services de
- ingénieurs, cabinet privé
- travaux de génie, services de l'environnement
- érosion, services d'ingénieur pour la lutte contre l'
- consultants en foresterie (ingénieur à leur propre compte)
- géologue, services de
- géophysicien, services de
- ingénieur industriel, service d'
- ingénieur forestier, services d'
- ingénieur naval, services d'
- génie mécanique, services de
- ingénieur minier, services d'

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bureaux d'ingénieurs
- ingénieur pétrolier, services d'
- prestation de conseils, préparation d'études de faisabilité, préparation de plans et d'avant-projets sommaires et détaillés, prestation de services techniques à l'étape de la construction ou de l'installation, inspection et évaluation de projets d'ingénierie et la prestation de services connexes
- installations d'énergie solaire (conception)
- consultant en génie en télécommunication
- consultants en circulation, services d'ingénierie
- services de génie en transformateurs
- consultants en transport (ingénieur-conseil)

Exclusions :

- créer et élaborer des avant-projets et des spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits (voir 541420 Services de design industriel)
- concevoir et construire des bâtiments, des routes et d'autres ouvrages (voir 23 Construction)
- rassembler et interpréter des données géophysiques et les présenter sous forme de levés (voir 541360 Services de prospection et de levé géophysiques)
- planifier et concevoir des systèmes informatiques intégrant du matériel existant, des logiciels de série ou personnalisés et des techniques de communication (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo))
- fournir de l'aide et des conseils relativement à des questions environnementales telles que le contrôle de la contamination de l'environnement par des polluants, des substances toxiques et des matières dangereuses (voir 541620 Services de conseils en environnement)
- fournir des services de gestion de construction - activité classée selon le genre de construction (voir 23 Construction)
- fournir des services de prospection en prévision de travaux de génie (voir 541370 Services d'arpentage et de cartographie (sauf les levés géophysiques))

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541330 Services de génie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541340 Services de dessin technique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dessiner des schémas, des plans et des illustrations détaillés d'immeubles, d'ouvrages, de systèmes ou de composants à partir de devis d'ingénieur ou d'architecte.

Exemples inclus :

- dessin de négatifs, service de
- dessin industriel (dessinateurs), service de
- traçage graphique pour circuits imprimés

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541350 Services d'inspection des bâtiments

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'inspection de bâtiments. Ces établissements évaluent normalement tous les aspects de la structure et des équipements techniques du bâtiment et rédigent un rapport sur l'état de la propriété, le plus souvent pour le compte d'acheteurs ou d'autres personnes participant à des transactions immobilières.

Exemples inclus :

- services d'inspection d'efficacité énergétique
- services d'inspection pour la protection contre les incendies
- services d'inspection de domiciles

Exclusions :

- effectuer des inspections et faire respecter le code du bâtiment (voir 91 Administrations publiques)
- inspecter des bâtiments à la recherche de matières dangereuses (voir 541620 Services de conseils en environnement)
- inspecter des bâtiments à la recherche de termites et d'autres animaux nuisibles (voir 561710 Services d'extermination et de lutte antiparasitaire)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541360 Services de prospection et de levé géophysiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à rassembler et à interpréter des données géophysiques et à les présenter sous forme de levés. Ces établissements se spécialisent souvent dans la localisation et la mesure des ressources du sous-sol telles que le pétrole, le gaz et les minéraux.

Exemples inclus :

- cartographie et prospection géophysique aérienne
- prospection en prévision de travaux de génie
- prospection géophysique électrique, services de
- prospection géophysique électromagnétique, services de
- géologique, services d'étude
- cartographie et prospection géophysiques, services de
- levés géophysiques, gravité, services de
- prospection magnétométrique, géophysique, services de
- levé océanique, géophysique
- relevés sismographiques de champs de pétrole et de gaz
- levé radiométrique, services de
- télédétection, services de levés géophysiques
- consultant courtier en activité sismique
- courtier en activité sismique, services
- relevés sismographiques, services de
- études séismographiques, champs pétroliers et gaziers, à forfait

Exclusions :

- prospection géophysique combinée à d'autres activités d'exploration (voir 21311 Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541360 Services de prospection et de levé géophysiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'arpentage et de cartographie de la surface terrestre, y compris le fond de l'océan. Ces services peuvent comprendre l'arpentage et la cartographie de zones de surface ou de zones souterraines, notamment pour la création de servitudes de vue ou le partage des droits dans des terrains par la création de servitudes souterraines d'utilité publique.

Exemples inclus :

- cartographie par photographie aérienne, utilisant matériel spécialisé
- arpentage aérien (sauf géophysique), utilisant de l'équipement spécialisé
- services de cartographie aéronautique
- services d'aérotriangulation
- services de cartographie et levés cadastraux
- services d'arpentage cartographique
- services d'arpentage pour la construction
- services de levés directeurs
- levés géodésiques et levés effectués à l'aide du système de positionnement global (SPG)
- services d'opérations géodésiques (géodésie)
- contrôle de la qualité et la production de cartes à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG)
- services de cartographie géospatiale
- services de cartes et levés hydrographiques
- services d'arpentage (sauf géophysique)
- services de relevés magnétométriques (sauf géophysiques)
- service de dessins cartographiques
- services de confection de cartes (sauf géophysique)
- services de cartographie, topographique
- services de levé océanique (sauf géophysique)
- services d'orthophotocartographie

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services de cartographie photogrammétrique
- services d'imagerie du fond des mers
- services de cartographie et levé (sauf géophysique)
- services de cartographie thématique
- services de cartographie et levés topographiques

Exclusions :

- développer et/ou publier des logiciels SIG (voir 51121 Éditeurs de logiciels)
- fournir des services de prospection et de levé géophysiques (voir 541360 Services de prospection et de levé géophysiques)
- publier des atlas et des cartes (voir 511130 Éditeurs de livres)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541380 Laboratoires d'essai

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des essais physiques, des analyses chimiques et d'autres tests analytiques.

Exemples inclus :

- essai acoustique, services d'
- services de dosage et titrage
- terrain de vérification et d'essai de voitures
- dosage biologique (sauf clinique et vétérinaire)
- services de calibrage et d'homologation
- laboratoires d'essai de la qualité du cannabis
- outils de forage, service d'inspection
- laboratoire d'essai électrique
- laboratoire de l'environnement, services d'essai
- photographiques personnels, services de dosimètres
- laboratoires de souscripteurs d'assurance-incendie
- laboratoire d'analyse alimentaire
- laboratoires judiciaires (sauf médicaux)
- gazoduc, services d'inspection de (sauf aérien)
- gemmologiste, services de
- laboratoire d'essai géotechnique
- laboratoires d'essais hydrostatiques
- laboratoires d'essai industriel
- laboratoires, tests de produits
- essais en laboratoire (sauf clinique et vétérinaire), service d'
- essai mécanique, laboratoires
- laboratoires d'essais métallurgiques
- essais non destructifs, services d'
- pipeline et services d'inspection des installations connexes (sauf visuelle)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- laboratoires de police
- tests de pollution (sauf essais d'émission d'automobile)
- services de vérification de la pression des conduits, sur le terrain
- essais des produits, services d'
- matériel de production, service d'inspection
- laboratoires de dosimétrie des radiations
- essai de radiation, services
- essai radiographique, services
- radon, services d'essai du
- véhicules marins, inspection de sécurité de
- laboratoires pour évaluation des semences
- analyse du sol, service d'
- laboratoire d'essais (sauf médical ou dentaire)
- essais pouvant se faire en laboratoire ou sur le terrain
- contrôle thermique, laboratoires
- services de thermographie (vérification pour perte thermique dans les édifices)
- lignes de services souterraines (p. ex., téléphone, télévision, électricité), repérage à contrat
- vibration, services d'essai de
- service d'inspection de soudure
- inspection des installations radiologiques

Exclusions :

- effectuer des essais de contrôle des émissions de gaz d'échappement (voir 811199 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles)
- laboratoires d'art dentaire, analyses et diagnostics (voir 621510 Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques)
- effectuer des essais cliniques en laboratoire pour les médecins (voir 621510 Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- effectuer des essais cliniques en laboratoire pour les vétérinaires (voir 541940 Services vétérinaires)
- services d'inspection aérienne de pipelines (voir 541990 Tous les autres services professionnels, scientifiques et techniques)
- services d'inspection visuelle de pipelines et lignes de transmission (voir 541990 Tous les autres services professionnels, scientifiques et techniques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541410 Services de design d'intérieur

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à planifier, concevoir et administrer des projets d'organisation de l'espace intérieur pour répondre aux exigences matérielles et esthétiques des gens en tenant compte du code du bâtiment, des règlements relatifs à la santé et à la sécurité, de l'achalandage et des plans d'étage, des exigences mécaniques et électriques, du matériel d'agencement et des meubles. Les designers d'intérieur et les consultants en design d'intérieur exercent leur profession dans des domaines comme le design appliqué aux infrastructures d'accueil, aux établissements de soins de santé, aux établissements institutionnels, aux immeubles commerciaux, aux immeubles de sociétés et aux immeubles résidentiels.

Exemples inclus :

- service de décoration pour événements spéciaux
- décorateurs intérieurs, bureaux de
- mise en valeur de propriété (valorisation résidentielle), services
- services de mise en valeur de propriété
- consultants en décoration intérieure offrant uniquement des services d'embellissement des espaces intérieurs
- conseil en décoration intérieure, service de
- service de consultation en décoration intérieure (sauf peintres)
- décoration intérieure et services de consultation
- décoration intérieure, services de
- consultants en éclairage intérieur
- bureaux pour modèles, usine (décoration intérieure)

Exclusions :

- entrepreneurs en peinture (voir 238320 Entrepreneurs en peinture et tapisserie)

Remarques :

- Les centres de décoration ou de design qui appartiennent au promoteur ou au constructeur ou qui sont exploités par celui-ci relèvent du code 236110, Construction résidentielle.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541410 Services de design d'intérieur

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541420 Services de design industriel

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer et à élaborer des avant-projets et des spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits.

Exemples inclus :

- conception industrielle d'automobile, services
- conception d'appareils électroniques
- choix des matériaux, de la structure, des mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface du produit compte tenu des facteurs humains, de la sécurité, de l'attrait commercial et de la facilité de production, de distribution, d'utilisation et d'entretien
- design de meubles, services de
- concepteurs, ameublement
- design industriel, services de consultation de
- dessin industriel, services
- services de dessin d'outils industriels
- modèles à l'échelle, service de
- conception d'emballage (industriel), service
- équipement de restaurant, services de conception

Exclusions :

- appliquer des principes de génie à la conception, à l'élaboration et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes (voir 541330 Services de génie)
- design de vêtements, chaussures et bijoux (voir 541490 Autres services spécialisés de design)
- concevoir, sous-traiter la fabrication et commercialiser des produits (voir 31-33 Fabrication)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541420 Services de design industriel

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541430 Services de design graphique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à planifier, concevoir et gérer la production de moyens de communication visuelle afin de véhiculer des messages ou des concepts, d'éclaircir de l'information complexe ou de projeter des identités visuelles.

Exemples inclus :

- studio d'art publicitaire
- services de dessins publicitaires
- artistes publicitaires produisant exclusivement des dessins et des illustrations nécessitant de l'exactitude technique ou des aptitudes d'interprétation
- dessinateurs publicitaires, indépendants
- sigle d'entreprise, services de consultation de
- conception de l'aspect visuel de documents imprimés, de pages Web, d'étiquettes et de graphiques d'emballages, de publicités, de systèmes d'écriteaux, de logos et d'images de marque
- arts graphiques et dessins reliés
- services de consultation en design graphique
- illustrateurs commerciaux
- artistes indépendants, illustration médicale
- artistes graphiques indépendants
- concepteurs graphiques, indépendants
- services de conceptions de reproductions sérigraphiques
- communication visuelle, conseiller en aménagement
- conception de la mise en page Web (sans la programmation)

Exclusions :

- créer des campagnes publicitaires et diffuser la publicité ainsi créée dans les médias (voir 541810 Agences de publicité)
- créer des caricatures, des bandes dessinées et des oeuvres visuelles (voir 711511 Artistes visuels et artisans indépendants)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- créer des affiches ou les placer à la vue du public (voir 541850 Publicité par affichage)
- produire des films d'animation (voir 512110 Production de films et de vidéos)
- donner des conseils sur des stratégies de marketing (voir 541611 Services de conseils en gestion administrative et générale)
- développer des pages Web (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541490 Autres services spécialisés de design

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services professionnels de design.

Exemples inclus :

- services de dessin de vêtement
- consultants, mode
- conception de costume, services (sauf dessinateurs indépendants)
- création de modes, services
- créateurs de mode
- voitures (chars) allégoriques, services de conception
- conception de fourrure, services de
- conception de bijoux, services de
- conception d'expositions muséologiques, services
- design de décor théâtral
- concepteurs de chaussures, services de
- conception de textiles, services de

Exclusions :

- créateurs indépendants de costumes et scènes de théâtre (voir 711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants)
- fournir des services de création architecturale (voir 541310 Services d'architecture)
- fournir des services de conception de systèmes informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo))
- fournir des services de design technique (voir 541330 Services de génie)
- fournir des services de design graphique (voir 541430 Services de design graphique)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fournir des services de design industriel (voir 541420 Services de design industriel)
- fournir des services de design d'intérieur (voir 541410 Services de design d'intérieur)
- fournir des services d'architecture paysagère (voir 541320 Services d'architecture paysagère)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à concevoir des systèmes informatiques et à fournir des services connexes, sauf les jeux vidéo. Ces établissements peuvent notamment concevoir, modifier, tester et offrir un service de soutien des logiciels pour répondre aux besoins d'un client, y compris l'élaboration de pages Web; planifier et concevoir des systèmes informatiques intégrant la technologie du matériel, celle des logiciels et celle des communications; gérer et exploiter sur place les installations d'informatique et de traitement des données de clients; donner des conseils dans le domaine des technologies de l'information; fournir d'autres services professionnels et techniques de nature informatique, tels que la formation et le service après vente.

Exemples inclus :

- programmation de logiciel d'application fabriquée sur demande, services de
- services de systèmes de CAO/FAO
- services de système IAO (ingénierie assistée par ordinateur)
- services de consultation en informatique
- services de récupération après désastre informatique
- services de gestion des installations d'ordinateurs
- matériel informatique, services de consultation
- élaboration de programmes d'ordinateur ou logiciel d'exploitation fabriqués sur demande
- consultation de logiciel d'ordinateur, services de
- analyse et concepts de systèmes de logiciels fabriqués sur demande
- système informatique (logiciel personnalisé), entretien de
- analyse et concepts de système, services informatiques
- concepts de système, services de consultation
- intégrateurs de système d'ordinateur
- système de conception assistée par ordinateur (CAO), services de
- système d'ingénierie assisté par ordinateur (IAO), services de
- système de fabrication assistée par ordinateur (FAO), services de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services de programmation de logiciel d'application, fabriquée sur demande (sauf jeux vidéo)
- services de programmation informatique, sur demande
- logiciel de fabrication spéciale, développeur
- gestion d'installations pour le traitement des données, services de
- analyse et concepts de systèmes, services informatiques (logiciel)
- gestion des installations, ordinateurs, services de
- soutien informatique, services de
- informatiques pour la conception de système de gestion d'information, services
- services de consultation pour la technologie de l'information (TI) effectués par des consultants
- service de conception de page Internet faite sur demande
- réseau local (RL), service de conception de système
- intégrateurs de système pour réseau local (RL)
- consultation pour la conception de système d'information de gestion
- intégration de système de réseau, ordinateur
- bureautique, services pour la conception de système
- bureautique, intégration du système d'ordinateur
- analyse des exigences, matériel d'ordinateur
- consultant en logiciels, intégration de progiciels multiples au sein des systèmes des usagers
- logiciels, services d'installation
- programmation de logiciel sur demande
- analyse et concepts de systèmes de logiciel sur demande
- services de conception et analyse de systèmes informatiques (logiciel)
- conception des systèmes (intégration des systèmes)
- intégration de systèmes, ordinateurs
- conception et développement de page Web

Exclusions :

- conception sur demande de jeux vidéo (voir 541515 Services de conception et

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

de développement de jeux vidéo)

- fournir des services de traitement de données (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)
- édition de logiciels de série autres que les jeux vidéo (voir 511211 Éditeurs de logiciels (sauf éditeurs de jeux vidéo))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541515 Services de conception et de développement de jeux vidéo

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à concevoir et développer des jeux vidéo en raison d'une ou plusieurs activités, sans en faire l'édition.

Exemples inclus :

- conception sur demande de jeux vidéo pour répondre aux besoins d'un client
- conception sur demande de jeux vidéo
- conception et développement de jeux vidéo (sans l'édition)

Exclusions :

- accès à des jeux vidéo pour les clients, à partir d'un site hôte central (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)
- édition de jeux vidéo (voir 511212 Éditeurs de jeux vidéo)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541611 Services de conseils en gestion administrative et générale

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions de gestion administrative telles que la planification financière et la budgétisation; la gestion de l'avoir et de l'actif; la gestion des documents; la planification administrative; la planification stratégique et organisationnelle; le choix d'un site; l'aide au démarrage d'entreprises; l'amélioration des processus opérationnels.

Exemples inclus :

- experts-conseils d'entreprises
- gestion des biens
- services de consultation pour la gestion d'entreprises
- aide au démarrage de petites entreprises, services de consultation d'
- organisateurs de société
- gestion financière (sauf conseils en matière de placements), services de consultation en
- consultants en gestion générale offrant à leurs clients une gamme complète de services de conseils en gestion administrative et en gestion des ressources humaines, en gestion du marketing, en gestion des processus, en gestion de la distribution et en gestion logistique, ou d'autres services de conseils en gestion
- gestion générale, services de consultation en
- conseiller administratif dans l'industrie de l'accueil
- consultants en gestion organisationnelle
- gestion des dossiers, services de consultation en
- consultation pour la réorganisation, service de
- sélection d'un site, services de consultation
- planification stratégique, services de consultation

Exclusions :

- fournir des services de gestion d'actifs financiers (voir 523920 Gestion de portefeuille)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fournir des conseils en matière de placements (voir 523930 Services de conseils en placement)
- fournir des services de bureau ou des services administratifs généraux au jour le jour (voir 561110 Services administratifs de bureau)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541612 Services de conseils en ressources humaines

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions de gestion des ressources humaines telles que les politiques, les pratiques et les procédures en matière de ressources humaines et de personnel; la planification, la communication et l'administration des avantages sociaux; la planification des systèmes de rémunération; l'administration des salaires et des traitements; et la recherche et le recrutement de cadres.

Exemples inclus :

- actuaires, services d'
- orientation professionnelle, services de
- évaluation des employés, services de consultation en
- services de consultation des avantages des employées
- rémunération des employées, services de consultation sur la
- consultation en ressources humaines, services de
- relations de travail, service de consultation
- organisations, services de consultation en études d'
- réaffectation, services de consultation en
- consultation en gestion du personnel, services de

Exclusions :

- offrir de la formation professionnelle et du perfectionnement en gestion (voir 611430 Formation professionnelle et perfectionnement en gestion)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541619 Autres services de conseils en gestion

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions de gestion.

Exemples inclus :

- vérificateur, tarif de transport
- consultants pour organismes sans but lucratif
- consommateurs, services de consultation de la gestion de services aux
- conseillers des douanes
- experts en rendement
- vérification en tarification de marchandises, services de
- marchandises, services de consultation en tarification de
- consultation en gestion hospitalière, services de
- informations, service d', tarifs d'expédition
- inventaire, services de consultation de la gestion du contrôle et de la planification de l'
- logistique, services de consultation de la gestion de la
- consultation pour l'amélioration des opérations de fabrication, services de
- commerce, services de consultation du
- gestion de matériaux, services de consultation en
- développement de nouveaux produits et autres services de consultation en commercialisation
- consultation en recherche opérationnelle, services de
- consultation pour la distribution physique, services de
- production, services de consultation pour le contrôle et la planification de la
- amélioration de la productivité, services de consultation pour l'
- consultation en gestion de restaurants, services de
- vente, services de consultation pour la gestion de la

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- tarifaire, services de consultation en matière
- consultation en gestion de télécommunications, services de
- services de consultation en gestion de transport
- services de consultation en gestion des installations

Exclusions :

- planifier et concevoir des procédés et des systèmes industriels (voir 541330 Services de génie)
- services de conception et d'intégration de systèmes informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541620 Services de conseils en environnement

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions environnementales telles que le contrôle de la contamination de l'environnement par des polluants, des substances toxiques et des matières dangereuses. Les établissements de cette catégorie déterminent les problèmes, mesurent et évaluent les risques et recommandent des solutions. Ils emploient un personnel multidisciplinaire composé de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens ayant une expertise dans des domaines comme la qualité de l'air et de l'eau, la contamination par l'amiante, l'assainissement et le droit de l'environnement.

Exemples inclus :

- consultation en techniques sanitaires, services de
- services de consultation en assainissement des lieux

Exclusions :

- réparer les dommages causés à l'environnement (voir 562910 Services d'assainissement)
- fournir des services de génie de l'environnement (voir 541330 Services de génie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541690 Autres services de conseils scientifiques et techniques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadiene et dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions scientifiques et techniques.

Exemples inclus :

- conseiller en affaires Autochtones (consultation technique)*
- consultation agricole (technique), service de*
- agrologie, service de consultation*
- agronomie, service de consultation*
- matériel d'enregistrement et de reproduction du son, service de consultation*
- consultant pour la fabrication de bière*
- biologie, services de consultation en
- services de consultation en enveloppes de bâtiments
- chimie, services de consultation en
- troupeaux laitiers, service de consultation*
- consultation pour la défense, services de*
- consultation en économie, services de*
- énergie, services de consultation en*
- témoins experts témoignant en cour*
- service de conseiller en pêcherie, contestations de secteur*
- services de consultation forestière (sauf ingénieur)*
- géochimie, services de consultation en
- consultant en géologie
- services de consultation en géopolitique*
- consultation en géopolitique*

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- gestion de la santé, service de consultation*
- consultants en gestion des risques de la santé*
- hydrologie, services de consultation
- importation et exportation, services de consultation*
- conseiller en information juridique (conseil au grand public)*
- reproduction du bétail, service de consultation en*
- consultant en éclairage minier*
- consultation en cinématographie, services de*
- nucléaire, services de consultation en énergie
- santé et sécurité au travail, services de consultation*
- consultant en santé et bien-être au travail*
- consultant paramédical*
- consultant en développement individuel*
- conseiller en produits pharmaceutiques*
- physique, services de consultation en
- services de consultation de la qualité du produit (sauf service de contrôle de la qualité)*
- consultant en avancement professionnel (carrière)*
- consultation en radio, services de*
- services de consultation en toits
- consultation en sécurité, services de*
- sécurité, services de consultation en*
- conseiller technique, services de
- services de consultation en matériaux imperméables
- services de consultation en vins*

Exclusions :

- forage à forfait de puits de pétrole et de gaz (voir 213111 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz)
- services d'ingénieur consultant (voir 541330 Services de génie)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- surveillance d'équipe dans les champs de pétroliers (voir 561110 Services administratifs de bureau)
- services de conception et d'intégration de systèmes informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo))
- services de contrôle de la qualité (inspection des produits) (voir 561990 Tous les autres services de soutien)
- services de conseil en immobilier (voir 531390 Autres activités liées à l'immobilier)
- services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

541710 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la recherche et le développement expérimental en sciences physiques, en sciences de la vie et en génie, en électronique, en informatique, en chimie, en océanographie, en géologie, en mathématiques, en physique, en environnement, en médecine, en santé, en biologie, en botanie, en biotechnologie, en agriculture, en pêcheries, en foresterie, en pharmacie, en médecine vétérinaire et en disciplines connexes.

Exemples inclus :

- agriculture, laboratoires de recherche et développement en*
- recherche et développement bactériologique, laboratoires de
- biologie, laboratoires de recherche et développement en
- biotechnologie, laboratoires de recherche et développement en
- chimie, laboratoires de recherche et développement en
- équipement informatique et connexe, recherche et développement
- recherche et développement dentaire, laboratoires de
- laboratoires de développement expérimental et de recherche en techniques d'analyse de l'AND (p. ex., microréseaux)
- électronique, laboratoires de recherche et développement en
- entomologie, laboratoires de recherche et développement en
- environnement (pollution), laboratoires de recherche et développement en
- fermes expérimentales*
- ichtyobiologiste (biologiste spécialisé dans l'étude des poissons), service d'
- pêcheries, laboratoires de recherche et développement en*
- laboratoires de recherches et développement industriels en alimentation
- foresterie, laboratoires de recherche et développement en
- génétique, laboratoires de recherche et développement en

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- laboratoires et services de recherche et développement en génomique et protéomique
- géologie, laboratoires de recherche et développement en
- santé (p. ex., cancer, paralysie cérébrale), laboratoires de recherche et développement en*
- recherche et développement en techniques d'horticulture ou de botanique
- laboratoires de recherche et développement industriels (sauf les essais)
- laboratoires, recherche et développement physique
- bétail, service de recherche et développement en*
- mathématiques, services de recherche et développement en
- laboratoires et services de recherche et développement en médecine (sauf clinique)
- laboratoires de développement expérimental et de recherche en nanobiotechnologie
- réacteurs pour recherche nucléaire, opération de
- laboratoires de développement expérimental et de recherche en chimie d'acide nucléique
- observatoires, astronomiques
- océanographie, laboratoires de recherche et développement en
- pharmacie, laboratoires de recherche et développement en
- services de recherche et développement en photonique
- laboratoires et services de recherche et développement en science physique
- services de recherche sur la pollution
- recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie
- recherche et développement, laboratoires ou services, en génie
- recherche et développement, laboratoires ou services, en sciences de la vie
- recherche et développement, laboratoires ou services, en sciences physiques
- télécommunication, recherche et développement
- médecine vétérinaire, laboratoires de recherche et développement en*

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

541710 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Exclusions :

- effectuer des essais cliniques en laboratoire pour les médecins (voir 621510 Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques)
- tests de laboratoire pour les vétérinaires (voir 541940 Services vétérinaires)
- essais physiques, analyses chimiques et autres tests analytiques (voir 541380 Laboratoires d'essai)
- activités de recherche et de développement relativement à du matériel aérospatial lorsque ces activités sont effectuées par des établissements appartenant aux entreprises qui fabriquent ce matériel (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

541720 Recherche et développement, en sciences humaines et en sciences sociales

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer de la recherche et de l'analyse en éducation, en sociologie, en psychologie, en langues, en économie, en droit et en d'autres sciences sociales et humaines.

Exemples inclus :

- expéditions archéologiques, non commerciales
- archéologie, services de recherche et développement en
- sites archéologiques, fouilles
- comportement, services de recherche et développement en
- gestion, services de recherche et développement en
- développement cognitif, services de recherche et développement en
- démographie, services de recherche et développement en
- économie, services de recherche et développement en
- éducation, services de recherche et développement en
- services de recherche et développement en conservation de la culture et de l'histoire
- services de recherche et développement en sciences humaines
- langues, services de recherche et développement en
- difficultés d'apprentissage, services de recherche et développement en
- psychologie, services de recherche et développement en
- recherche et développement, en sciences humaines et en sciences sociales
- sciences sociales, services de recherche et développement en
- recherche sociale, non commerciale
- sociologie, services de recherche et développement en
- recherches en sociologie, non commerciales

Exclusions :

- réaliser des études de marché (voir 541910 Études de marché et sondages d'opinion)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

541720 Recherche et développement, en sciences humaines et en sciences sociales

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541810 Agences de publicité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer des campagnes publicitaires et à diffuser la publicité ainsi créée dans des périodiques et des journaux, à la radio et à la télévision, sur Internet, ou dans d'autres médias. Ces établissements sont structurés de manière à pouvoir assurer toute une gamme de services (directement ou en les donnant en sous-traitance), notamment la consultation, la création publicitaire, la gestion de comptes, la production de matériel publicitaire, et la planification et l'achat d'espace ou de temps dans les médias.

Exemples inclus :

- agence de publicité
- services de conseil, en publicité et annonces, agence de
- agence de publicité à service complet
- campagne de promotion des ventes, service de

Exclusions :

- créer et mettre au point par des procédés de design graphique les éléments de messages publicitaires, sans les diffuser dans les médias (voir 541430 Services de design graphique)
- créer des campagnes de publipostage (voir 541860 Publipostage)
- fournir des conseils en marketing (voir 541611 Services de conseils en gestion administrative et générale)
- acheter de l'espace publicitaire dans les médias et le revendre directement à des agences de publicité ou à différentes compagnies (voir 541830 Agences d'achat de médias)
- vendre du temps ou de l'espace dans des médias pour le compte des propriétaires de ces médias (voir 541840 Représentants de médias)
- rédiger des messages publicitaires, sans les diffuser dans les médias (voir 541891 Distributeurs de publicité par l'objet)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541810 Agences de publicité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541820 Services de relations publiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la création et la mise en oeuvre de campagnes de relations publiques conçues pour promouvoir les intérêts et l'image de leurs clients.

Exemples inclus :

- lobbying (c.-à-d., agents politiques, lobbyistes), services de
- consultation en politique, services de
- agences de relations publiques
- bureaux de conseillers en relations publiques

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541830 Agences d'achat de médias

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter du temps ou de l'espace publicitaire des propriétaires de médias et à le revendre directement à des agences de publicité ou à des annonceurs.

Exemples inclus :

- achat de médias, agences d'

Exclusions :

- créer des campagnes publicitaires et diffuser la publicité ainsi créée dans les médias (voir 541810 Agences de publicité)
- vendre du temps ou de l'espace dans des médias pour des propriétaires de ces médias (voir 541840 Représentants de médias)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541840 Représentants de médias

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la vente de temps ou d'espace dans les médias pour le compte des propriétaires de ces médias.

Exemples inclus :

- représentants publicitaires, télévision ou radio, bureaux de
- représentants indépendants de la publicité de magazines
- représentants publicitaires de magazines, bureaux de
- représentants de médias publicitaires, indépendants
- représentants de médias publicitaires, bureaux de
- représentants indépendants de médias
- représentants de médias, bureaux de
- représentants indépendants de la publicité de journaux
- représentants de publicité pour les journaux, bureaux de
- représentants indépendants de la publicité pour éditeurs
- représentants d'éditeurs publicitaires, bureaux de
- représentants publicitaires indépendants, radio
- représentants de télévision ou de radio publicitaire
- représentants publicitaires indépendants, télévision

Exclusions :

- créer des campagnes publicitaires et diffuser la publicité ainsi créée dans les médias (voir 541810 Agences de publicité)
- acheter du temps ou de l'espace publicitaire des propriétaires de médias et le revendre directement à des agences de publicité ou à des annonceurs (voir 541830 Agences d'achat de médias)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541850 Publicité par affichage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer du matériel publicitaire tel que des affiches imprimées, peintes ou électroniques, et à le placer sur des panneaux-réclames à l'intérieur ou à l'extérieur, dans des centres commerciaux, à l'intérieur ou à l'extérieur des véhicules ou des installations des réseaux de transport en commun, et ailleurs.

Exemples inclus :

- publicitaires, affichage intérieur ou extérieur, services
- publicitaire, services d'affichage
- panneau publicitaire, agence de
- affiches publicitaires sur autobus et métro, service d'
- affichage publicitaire, services d'
- publicité par pancarte, services de
- installation d'étalage, services d'
- publicité par affiche, services de
- vente de publicité sur location d'espace sur enseignes
- service de location d'espace sur panneau d'affichage
- magasin, services d'affichage publicitaire en
- affiches publicitaires de taxi, services d'
- publicité ambulante, services de

Exclusions :

- érection de panneaux-réclames (voir 23 Construction)
- fabrication d'enseignes électriques ou mécaniques ou de plaques et étalage publicitaire au point de vente (voir 339950 Fabrication d'enseignes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541860 Publipostage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer et à concevoir des campagnes de publipostage et à préparer du matériel publicitaire à envoyer par la poste ou autre distribution directe.

Exemples inclus :

- publicité postale directe (c.-à-d., préparation du matériel publicitaire, tel que coupons, feuilles ou échantillons, à envoyer par la poste ou autre distribution directe)
- dresser, tenir à jour, vendre et louer des listes d'adresses
- échantillons et coupons emballages, développement de
- campagne de publicité postale directe, service de
- publicité postale directe, services de

Exclusions :

- dresser et vendre des listes d'adresses sans fournir aussi des services de publipostage (voir 511140 Éditeurs d'annuaires et de répertoires)
- créer des campagnes publicitaires et diffuser la publicité ainsi créée dans les médias (voir 541810 Agences de publicité)
- distribuer des cadeaux publicitaires (voir 541891 Distributeurs de publicité par l'objet)
- distribuer ou livrer de porte-à-porte du matériel ou des échantillons publicitaires (voir 541870 Services de distribution de matériel publicitaire)

Remarques :

- Le triage et le traitement du courrier en vrac qui ne font pas partie d'un service de collecte ou de livraison relève de ce code du SCIAN.*

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541870 Services de distribution de matériel publicitaire

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la distribution ou la livraison, sauf par la poste ou d'une manière électronique, de matériel ou d'échantillons publicitaires.

Exemples inclus :

- matériel publicitaire (p. ex., circulaires, échantillons, coupons, prospectus, dépliants), services de distribution directe (porte-à-porte)
- circulaires, services de distribution directe de
- coupons, services de distribution directe de
- porte-à-porte, distribution de matériel publicitaire (p. ex., circulaires, dépliants publicitaires, échantillons)
- dépliants publicitaires, services de distribution directe de
- annuaires téléphoniques, services de distribution, porte-à-porte

Exclusions :

- distribuer des cadeaux publicitaires (voir 541891 Distributeurs de publicité par l'objet)
- fournir des services de publipostage (voir 541860 Publipostage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541891 Distributeurs de publicité par l'objet

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer et à organiser la production de messages publicitaires apposés sur des objets de promotion tels que des objets portables, des plumes et des crayons, des calendriers, des accessoires de bureau, des macarons, des insignes et des autocollants. Ces établissements agissent comme intermédiaires entre les clients (qui distribuent les produits gratuitement) et les fournisseurs de produits publicitaires.

Exemples inclus :

- spécialités publicitaires, services de distribution de (création et organisation de la production de produits en spécialité publicitaire)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541899 Tous les autres services liés à la publicité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services liés à la publicité.

Exemples inclus :

- consultant pour agences de publicité
- promotion pour applications de cartes de crédit, service
- démonstration de marchandises, services de
- lettrage d'annonces, services de*
- lettrage, porte et fenêtre, services de*
- mannequin, service de décoration pour
- enseignes et lettrage, services de peinture d'*
- accueil (c.-à-d., services publicitaires), services d'
- étalage ou d'étalagiste, services d'

Exclusions :

- créer et mettre en oeuvre des campagnes de relations publiques (voir 541820 Services de relations publiques)
- créer des campagnes publicitaires et diffuser la publicité ainsi créée dans les médias (voir 541810 Agences de publicité)
- créer des affiches et/ou les placer à la vue du public (voir 541850 Publicité par affichage)
- distribuer ou livrer de porte-à-porte du matériel ou des échantillons publicitaires (voir 541870 Services de distribution de matériel publicitaire)
- fournir des services de publipostage (voir 541860 Publipostage)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- acheter du temps ou de l'espace publicitaire des propriétaires de médias et le revendre directement à des agences de publicité ou à des annonceurs (voir 541830 Agences d'achat de médias)
- vendre du temps ou de l'espace à des annonceurs pour le compte de propriétaires de médias (voir 541840 Représentants de médias)

Remarques :

- Les services de marchandisage au détail en magasin fournis par les employeurs à forfait pour le compte de fabricants relève de ce code du SCIAN.*

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541910 Études de marché et sondages d'opinion

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la collecte, l'enregistrement, la totalisation et la présentation de données d'études de marché et de sondages.

Exemples inclus :

- médias électroniques, services de cotation
- recherche ou analyse de marché, services de
- sondage politique et d'opinion publique, services de
- étude de l'opinion publique, services d'
- échantillonnage, service statistique d'

Exclusions :

- effectuer de la recherche fondamentale et expérimentale en économie, en sociologie et dans des disciplines connexes (voir 541720 Recherche et développement, en sciences humaines et en sciences sociales)
- fournir des conseils sur des stratégies de marketing (voir 541611 Services de conseils en gestion administrative et générale)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541920 Services photographiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services photographiques, c'est-à-dire à prendre des photos, à tourner des vidéos et à obtenir des images par des procédés informatiques et à enregistrer des événements spéciaux sur bande-vidéo.

Exemples inclus :

- photographie aérienne, services de (c.-à-d., photographe se spécialisant dans la photographie aérienne (sauf pour la cartographie))*
- services photographiques commerciales
- photos synthétisées par ordinateur
- photographie médicale, service de
- passeport, service de photographie pour
- portrait photographique, studios ou services de
- photographies scolaires (c.-à-d., portraits), services de
- spécialisation dans un domaine particulier de la photographie tel que la photographie aérienne*, la photographie commerciale et industrielle, le portrait et la photographie d'événements spéciaux
- photographie vidéo, portrait, services de
- enregistrement vidéo (p. ex., mariages, évènements spéciaux), services d'
- photographie de mariages, services de

Exclusions :

- développer des pellicules cinématographiques (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)
- développer des films fixes (voir 81292 Services de développement et de tirage de photos)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- produire des films et des vidéos publicitaires, institutionnels ou éducatifs (voir 512110 Production de films et de vidéos)
- fournir des machines à photographier automatiques dans des lieux d'affaires exploités par d'autres (voir 812990 Tous les autres services personnels)
- fournir des photographies aux médias (voir 519110 Agences de presse)
- prendre, développer et vendre des photographies d'artistes (voir 711511 Artistes visuels et artisans indépendants)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541930 Services de traduction et d'interprétation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à traduire des documents écrits et à interpréter des énoncés oraux d'une langue à l'autre ainsi que les établissements dont l'activité principale est l'interprétation gestuelle.

Exemples inclus :

- braille, traduction
- service d'interprétation de langues
- interprétation gestuelle, services d'
- discours, services d'interprétation de langage
- traduction (traducteur), services de

Exclusions :

- fournir des services de sous-titrage codé en temps réel (voir 561490 Autres services de soutien aux entreprises)
- fournir des services de transcription (voir 561410 Services de préparation de documents)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541940 Services vétérinaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de vétérinaires autorisés dont l'activité principale consiste à exercer la médecine vétérinaire, la médecine dentaire vétérinaire et la chirurgie vétérinaire.

Exemples inclus :

- ambulance pour animaux, services d'
- hôpitaux (cliniques) pour animaux
- consultation et de visite, vétérinaire, services de
- maladie, vétérinaire, service de test de
- soins de santé pour animaux de ferme, services de
- inspection et vérification vétérinaires de troupeaux, services d'
- bétail, services vétérinaires
- hôpital pour animaux d'agrément
- vétérinaires pour petits animaux, services
- chirurgie animale, service vétérinaire et de
- vaccination, pour animaux, services de
- vétérinaires, bureaux de
- clinique vétérinaire
- laboratoires vétérinaires
- pratique ou cliniques vétérinaires
- laboratoires d'essais pour vétérinaire

Exclusions :

- hébergement des chevaux (voir 115210 Activités de soutien à l'élevage)
- assurer des soins pour animaux de maison, tels que toilettage et pension (voir 812910 Soins pour animaux de maison (sauf vétérinaires))
- recherche et développement en médecine vétérinaire (voir 541710 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
541990 Tous les autres services professionnels, scientifiques et techniques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie L Services professionnels, scientifiques et techniques

Statut de protection : Mixte
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services professionnels, scientifiques et techniques.

Exemples inclus :

- services d'inspection aérienne de pipelines*
- services d'évaluation (sauf assurance ou immobilière)
- service non gouvernemental de conciliation et d'arbitrage
- services de conciliation et d'arbitrage, fournis par un technicien juridique
- arbitre (consultant en relation de travail), non gouvernemental
- services de conseillers en oeuvre d'art
- services de réduction du risque d'avalanche*
- faillites, administration de
- crédit à la consommation, service de consultation pour
- crédit, services de réhabilitation du
- consultants en matière de dettes (crédit)
- services de vérification du contenu de communications électroniques
- services d'évaluation de successions (c.-à-d., estimation)
- consultant en beaux-arts
- graphoanalyste et analyse de l'écriture, services de
- conseillers en économie familiale
- services d'évaluation et estimation de bijoux
- services d'experts maritimes (c.-à-d., évaluation de navire)*
- météorologie, services de*

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- surveillance du traitement sur les animaux de laboratoire
- services de courtiers de brevet (c.-à-d., service de mise en marché de brevet)
- patrouille (c.-à-d., inspection visuelle) des réseaux de transport d'électricité ou de gazoduc
- pipeline et lignes de transmission, services d'inspection (c.-à-d., inspection visuelle)
- contrôleurs des quantités, services de*
- séquestre, service de mandat de
- arbitres de faillites
- prévisions météorologiques, services de*
- services de sommellerie (c.-à-d., sommelier)

Exclusions :

- services d'estimation ou d'évaluation de biens immobiliers (voir 531320 Bureaux d'évaluateurs de biens immobiliers)
- services de règlement de sinistres (voir 524291 Experts en sinistres)
- fournir des services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye (voir 5412 Services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye)
- fournir des services de publicité et des services connexes (voir 5418 Publicité, relations publiques et services connexes)
- fournir des services d'architecture et de génie et des services connexes (voir 5413 Architecture, génie et services connexes)
- fournir des services de conception de systèmes informatiques et des services connexes (voir 5415 Conception de systèmes informatiques et services connexes)
- fournir des services juridiques (voir 5411 Services juridiques)
- fournir des services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques (voir 5416 Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques)
- réaliser des études de marché et des sondages d'opinion (voir 541910 Études de marché et sondages d'opinion)
- fournir des services photographiques (voir 541920 Services photographiques)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fournir des services de recherche et de développement scientifiques (voir 5417 Services de recherche et de développement scientifiques)
- fournir des services spécialisés de design (voir 5414 Services spécialisés de design)
- fournir des services de traduction et d'interprétation (voir 541930 Services de traduction et d'interprétation)
- fournir des services vétérinaires (voir 541940 Services vétérinaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
551113 Sociétés de portefeuille

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à détenir les titres d'autres entreprises (ou d'autres intérêts dans ces entreprises) afin d'exercer sur elles un contrôle, directement ou par l'intermédiaire de filiales, et/ou d'influer sur les décisions de leurs dirigeants.

Exemples inclus :

- société de portefeuille, banques
- société de portefeuille, gouvernement
- société de gestion et de placement
- société de gestion d'investissement
- société personnelle (tel que défini par la loi sur l'impôt), portefeuilles immobiliers
- société personnelle (tel que défini par la loi sur l'impôt), portefeuilles mobiliers
- société de portefeuille privée
- service public, société de gestion de

Exclusions :

- fournir à des établissements affiliés des services de gestion générale et/ou de soutien administratif (voir 551114 Sièges sociaux)
- fournir à des établissements non affiliés des services de gestion générale et/ou de soutien administratif (voir 561110 Services administratifs de bureau)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
551114 Sièges sociaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à des établissements affiliés des services de gestion générale et/ou de soutien administratif. Les sièges sociaux s'occupent de diriger ou de gérer l'entreprise dans son ensemble.

Exemples inclus :

- bureaux de direction auxiliaires pour entreprises comportant plusieurs emplacements
- bureaux administratifs centralisés
- fonctions intégrées comme la planification stratégique et organisationnelle, les communications, la planification fiscale, les services juridiques, le marketing, les finances, les ressources humaines et les services de technologies de l'information
- bureaux de direction
- bureaux régionaux et bureaux de district
- associé commandité
- siège social
- bureaux de gestion auxiliaires

Exclusions :

- détenir les titres d'autres entreprises afin d'exercer sur elles un contrôle (voir 551113 Sociétés de portefeuille)
- exploitation de bureaux de ventes et branches des ventes de fabricants (voir 41 Commerce de gros)
- fournir à des établissements non affiliés des services de gestion générale et/ou de soutien administratif (voir 561110 Services administratifs de bureau)
- offrir des services de recherche et de développement (voir 5417 Services de recherche et de développement scientifiques)

Remarques :

- Cette classification s’applique aux sièges sociaux qui exercent leurs activités commerciales à l’extérieur de l’Ontario seulement.

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
551114 Sièges sociaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie K Finances, gestion et location

- Les sièges sociaux qui exercent leurs activités commerciales en Ontario sont classés en fonction de la ou les activités menées en Ontario.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561110 Services administratifs de bureau

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à administrer, diriger ou coordonner un ensemble d'opérations quotidiennes concernant le financement, la facturation, la tenue de livres, le personnel et la distribution physique; et à fournir d'autres services d'administration ou de gestion. Ces établissements ne fournissent pas le personnel d'exploitation nécessaire pour exécuter toutes les opérations de l'entreprise d'un client.

Exemples inclus :

- gestion administrative, services de
- gestion d'entreprises, services de
- service de gestion des circuits pour les cinémas
- gestion supérieure, services de
- services de gestion, avec aucun personnel d'exploitation inclus (sauf opérations complètes du commerce du client)
- gestion de bureau de dentistes, spécialistes ou généralistes
- gestion de bureau de docteurs
- gestion de bureau d'avocats
- gestion de bureau de médecins et de chirurgiens spécialistes
- gestion de motel ou d'hôtel, avec aucun personnel d'exploitation inclus (sauf opérations complètes du commerce du client)
- administration de bureau, services d'
- gestion de bureau, services de
- gestion des puits de pétrole et de gaz, à contrat
- surveillant d'équipe de champs de pétrole (surveillance)
- fournir une gamme de services pour effectuer les opérations administratives journalières (va au-delà des services de base de secrétariat pour inclure la tenue de livres, etc.)

Exclusions :

- détenir les titres d'autres entreprises afin d'exercer sur elles un contrôle (voir 551113 Sociétés de portefeuille)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fournir du personnel de direction et d'exploitation à forfait en vue de l'exploitation complète de l'établissement d'un client, tel qu'un hôtel, un restaurant, un hôpital (activité classée selon l'activité principale de l'établissement exploité)
- fournir des services de gestion d'installations informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo))
- fournir des services de gestion de construction, activité classée selon le type de projet géré (voir 23 Construction)
- fournir des services de gestion agricole (voir 11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse)
- fournir à des établissements affiliés des services de gestion générale et/ou de soutien administratif (voir 551114 Sièges sociaux)
- donner des conseils en gestion (voir 54161 Services de conseils en gestion)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561210 Services de soutien d'installations

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir une combinaison de services en vue de soutenir les opérations ayant lieu dans les installations d'un client. Typiquement, ces établissements fournissent un groupe de services, tels que des services de conciergerie; d'entretien; d'élimination des ordures; de garde et de sécurité; d'acheminement du courrier et d'autre soutien logistique; de réception; de lessive; ainsi que des services connexes, en vue de soutenir les opérations au sein de l'établissement. Ils fournissent le personnel d'exploitation nécessaire pour exécuter les activités de soutien, mais ne participent pas aux activités de base du client ni n'en ont la responsabilité.

Exemples inclus :

- soutien des installations (sauf ordinateurs), services de
- prisons et organismes correctionnels, services de soutien aux opérations

Exclusions :

- fournir un service de soutien unique aux clients, mais non la gamme de services que les établissements de la présente industrie fournissent (activité classée selon le service fourni)
- fournir du personnel de direction et d’exploitation en vue de l’exploitation complète de l’établissement d’un client, tel qu’un hôtel, un restaurant, un hôpital (activité classée selon l’activité principale de l’établissement exploité)
- fournir des services de gestion d'installations informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561310 Agences de placement et services de recherche de cadres

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à lister les postes vacants et à choisir, à référer et à placer les candidats en emploi, de façon permanente ou temporaire. Les personnes placées ne sont pas employées par les agences de placement.

Exemples inclus :

- gardiens d'enfants, registres de
- distribution artistique théâtrale, agences ou bureaux de
- bureau ou agence de casting, films ou bandes vidéo
- bureaux de figuration théâtrale
- registres de chauffeurs
- placement (sauf pour le théâtre et le cinéma), agences de
- placement pour film ou vidéo, agences de
- radio et télévision, agences de placement
- placement pour le théâtre, agences de
- emploi ou de main-d'oeuvre, registres d'
- placement, agence de
- placement de cadres, services de
- services de recrutement de cadres
- recherche de cadres, services de
- bureau de figuration de film
- registres de mannequins
- bureau de figuration en cinématographie
- placement, bureau de figuration, services de
- placement, bureau de placement, service de
- registres d'emplois (p. ex., femme de chambre, infirmières, professeurs)
- navire, agences d'équipage de
- équipage de navire, registres d'

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- agences de placement pour la télévision
- centre d'emploi pour bénévole

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561320 Location de personnel suppléant

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de compléter la main-d'oeuvre du client. Les personnes placées sont à l'emploi des établissements qui offrent les services de location de personnel suppléant. Ces établissements n'assurent pas la supervision directe de leurs employés sur les lieux de travail du client.

Exemples inclus :

- entrepreneurs de main-d'oeuvre non spécialisée (location de personnel)
- aide, service d'offre d'
- personnel industriel (location de personnel), services de
- personnel (location de personnel), services de réserve de
- réserves de main-d'oeuvre (sauf agricole)
- gardiens de piscine, service de
- réserves de main-d'oeuvre
- modèles, services de location de
- personnel de bureau, services de
- bureau (location de personnel), services de personnel de
- emplois temporaires, services d'
- services de travail temporaire

Exclusions :

- fournir de la main-d'oeuvre agricole (voir 115110 Activités de soutien aux cultures agricoles)

Remarques :

- Dans le cas de la fourniture de la main-d'œuvre, une APT relèvera d'un ou de plusieurs codes de location de main-d'œuvre (p. ex., 001010, Location de main d'œuvre à la catégorie A).

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561330 Location de personnel permanent

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des ressources humaines et des services de gestion des ressources humaines à leurs clients. Ces établissements établissent une relation de co-employeur avec les entreprises ou organisations clientes et se spécialisent dans l'exécution d'une vaste gamme de tâches de gestion des ressources humaines, telles que la comptabilité de la paye, la préparation des déclarations de cotisations sociales, l'administration des avantages sociaux, le recrutement et la gestion des relations de travail. Typiquement, les établissements de location de personnel permanent embauchent certains employés de leurs clients, voire tous, louent leurs services en retour et jouent le rôle d'employeurs de ces employés en ce qui concerne le versement du salaire et des avantages sociaux et les activités connexes. Ils exercent un pouvoir décisionnaire de degré variable quant à la gestion des ressources humaines du personnel, mais n'ont aucune responsabilité de gestion quant à la planification stratégique, la productivité ou la rentabilité des activités opérationnelles du client.

Exemples inclus :

- location de personnel permanent

Exclusions :

- fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de compléter la main-d'oeuvre du client (voir 561320 Location de personnel suppléant)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561410 Services de préparation de documents

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à rédiger, à réviser ou à corriger des documents; à fournir des services de traitement de texte ou d'éditique; à fournir des services de sténographie (sauf les services de transcription sténographique ou de délibérations des tribunaux), de transcription et d'autres services de secrétariat.

Exemples inclus :

- traitement de texte par ordinateur
- édition électronique, services d'
- sténographie, service de
- transcription de documents, services de
- vérification, services de
- correction d'épreuves, services de
- transcription radiophonique, service de
- rédaction de résumé, services de
- secrétariat, service de
- rédaction de discours, service
- sténographie (sauf sténographie judiciaire), services de
- transcription, services de la
- dactylographie, services de
- traitement de textes, service de

Exclusions :

- fournir des services de soutien de pré-presse et d'après-presse aux imprimeurs (voir 323120 Activités de soutien à l'impression)
- fournir des services de traduction (voir 541930 Services de traduction et d'interprétation)
- reproduire des documents (voir 561430 Centres de services aux entreprises)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- produire un compte rendu textuel ou un enregistrement sténographique des délibérations des tribunaux en direct et transcrire subséquemment le matériel enregistré (voir 561490 Autres services de soutien aux entreprises)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561420 Centres d'appels téléphoniques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Toute activité commerciale d'un centre d'appels pour le service à la clientèle ou d'un centre d'appels téléphoniques par un seul employeur (compagnie aérienne, service de messagerie, hôtel, etc.), qui assure l'exploitation en Ontario et à l'extérieur de l'Ontario, fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1 si elle répond aux critères suivants :

(1) Les activités exercées en Ontario et à l'extérieur de la province sont intégrées;

(2) La plupart des appels sont dirigés vers ou proviennent de l'extérieur de la province; et

(3) Il existe un effectif consacré au centre d'appels dans un lieu de travail physiquement distinct des autres parties de l'activité de l'employeur.

Si le centre d'appels ne répond pas aux critères, il est considéré comme une activité auxiliaire et est classé selon l'activité commerciale qu'il appuie. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recevoir et/ou à faire des appels téléphoniques pour des tiers. Les activités de ces établissements consistent notamment à solliciter ou à fournir des renseignements; à faire la promotion de biens ou de services; à prendre des commandes; à collecter des fonds pour des clients. Sont aussi inclus les établissements dont l'activité principale consiste à répondre aux appels téléphoniques destinés à leurs clients et à transmettre les messages à ces derniers; et les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de boîte vocale.

Exemples inclus :

- centres d'appels pour le service à la clientèle
- floral télégraphique, service
- messagerie, réponse téléphonique, services de
- prise de commande pour clients par Internet
- bureaux de télémarketing (téléprospection)
- téléprospection à base contractuelle ou d'honoraires, service de
- secrétariat téléphonique, services de
- appels téléphoniques, centre d'
- téléphonique, services de message
- sollicitation téléphonique à base contractuelle ou d'honoraires, services de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- boîtes vocales, services de
- téléphonique, services de réveil

Exclusions :

- rassembler, enregistrer, totaliser et présenter des données d'études de marché et de sondages d'opinion (voir 541910 Études de marché et sondages d'opinion)
- organiser et diriger des campagnes de collecte de fonds pour des tiers (voir 561490 Autres services de soutien aux entreprises)
- fournir des services de recherche de personne (téléappel) (voir 517310 Télécommunications par fil et sans fil (sauf par satellite))
- recevoir des commandes dans un bureau de vente par correspondance (voir 454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561430 Centres de services aux entreprises

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qu'il est convenu d'appeler boutiques de reprographie, dont l'activité principale consiste à fournir des services de location de boîtes aux lettres et d'autres services postaux (sauf le publipostage), et les établissements qui fournissent une gamme de services de soutien de bureau, tels que des services d'expédition, de reprographie, de télécopie, de traitement de texte, de location d'ordinateurs personnels sur place et de vente au détail de produits de bureau.

Exemples inclus :

- services d'adressage
- services d'adressographe
- impressions de bleus, services d'
- services aux entreprises, centres de
- reprographie, centres de
- reprographie, boutiques de
- services de duplication
- café Internet (qui ne sert ni aliments ni boissons)
- boîtes postales, centres privés
- cases postales, centres de location privés
- courrier privé, centres de
- reprographie, services de

Exclusions :

- fournir des services d'impression commerciale (voir 323113 Sérigraphie commerciale)
- fournir des services de publipostage (voir 541860 Publipostage)
- fournir des services d'impression instantanée (voir 323114 Impression instantanée)
- fournir des services de boîte vocale (voir 561420 Centres d'appels téléphoniques)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561440 Agences de recouvrement

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le recouvrement de créances et le versement des paiements perçus à leurs clients.

Exemples inclus :

- agences de recouvrement (p. ex., comptes, factures, créances en souffrance)
- perception de l'impôt, à base contractuelle ou d'honoraires, services de

Exclusions :

- acheter des comptes clients et assumer le risque des sommes recouvrées et des pertes sur créances (voir 522299 Toutes les autres activités d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561450 Agences d'évaluation du crédit

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à rassembler des renseignements, tels que les antécédents de crédit et d'emploi concernant des particuliers et les antécédents de crédit d'entreprises, et à fournir l'information aux institutions financières, aux détaillants et à d'autres parties qui doivent évaluer la solvabilité de ces personnes ou entreprises.

Exemples inclus :

- rapports de crédit commercial et à la consommation, services de
- bureaux et agences de crédit
- enquête de solvabilité, services d'
- évaluation de crédit, service d'
- bureaux de rapport de crédit des commerces
- fournir des services d'enquêtes de solvabilité

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561490 Autres services de soutien aux entreprises

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne, et dont l'activité principale consiste à fournir d'autres services de soutien aux entreprises.

Exemples inclus :

- services d'adressage par code à barres
- rassemblement de dépliants publicitaires dans un sac de plastique, pour livraison à domicile
- reprise de possession de véhicules automobiles
- sous-titrage codé pour malentendants, services de, temps réel (c.-à-d., simultanément)
- sténographie judiciaire, services de
- services de transfert d'employé
- mise en enveloppes, service de
- collectes de fonds à base contractuelle ou d'honoraires, pour organismes de charité, services de
- services de collecte de fonds, à base contractuelle ou d'honoraires, pour organismes de charité
- tri du courrier, services de
- gestion du système de soumission, construction provinciale
- tri préalable du courrier, services de
- gestion des dossiers (système de classement), à forfait
- services de sténographie publique
- rapports sténotypés, services de

Exclusions :

- fournir des services de recouvrement de créances (voir 561440 Agences de recouvrement)
- fournir des services d'évaluation du crédit (voir 561450 Agences d'évaluation du crédit)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- fournir des services de photocopie et de location de boîtes aux lettres (voir 561430 Centres de services aux entreprises)
- fournir des services de répondeur automatique et de télémarketing (voir 561420 Centres d'appels téléphoniques)
- fournir des services de rédaction, de révision et de préparation de documents (voir 561410 Services de préparation de documents)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561510 Agences de voyage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à jouer le rôle d'agent pour des voyagistes, des sociétés de transport et des établissements d'hébergement, en vue de vendre des services de préparation de voyages, de voyages organisés et d'hébergement au grand public et à des clients commerciaux.

Exemples inclus :

- réservation de chambres et service de transport pour voyageurs
- agences de voyages en direct (en ligne)
- voyages, agence de
- renseignements sur les voyages, services de
- services de planification et de préparation de voyages

Exclusions :

- planifier, mettre sur pied et commercialiser des voyages organisés, généralement par l'entremise d'agences de voyages (voir 561520 Voyagistes)
- fournir des services de réservation (voir 561590 Autres services de préparation de voyages et de réservation)
- fournir des services de guides touristiques ou de guides de chasse et de pêche (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561520 Voyagistes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à planifier, mettre sur pied et commercialiser des voyages organisés, généralement par l'entremise d'agences de voyages.

Exemples inclus :

- voyagistes
- voyages organisés, organisateurs, service de
- grossistes de voyage organisé

Exclusions :

- diriger des excursions locales de tourisme et d'agrément (voir 487 Transport de tourisme et d'agrément)
- fournir l'accès à des installations et des services d'aventure de plein air avec service d'hébergement (voir 721213 Camps récréatifs et de vacances (sauf de chasse et de pêche))
- fournir l'accès à des installations et à des services d'aventure de plein air, sans services d'hébergement (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)
- offrir des services d'hébergement de courte durée et/ou de restauration (voir 72 Services d'hébergement et de restauration)
- fournir des services de guides touristiques ou de guides de chasse et de pêche (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561590 Autres services de préparation de voyages et de réservation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de préparation et de réservation de voyages, sauf les agences de voyages et les voyagistes.

Exemples inclus :

- billets d'avion, d'autobus ou de train, billetteries pour
- club automobile, services routiers et de voyage
- congrès et visiteurs, bureaux de
- billets de croisière, bureau de
- réservation d'hôtel, service de
- club de voyage motorisé
- services de réservation (p. ex., compagnie aérienne, autobus, location d'autos, hôtel)
- billets pour événements sportifs, bureaux de
- billets de théâtre, agence ou bureau de
- billets, divertissement (sauf théâtre), agences de
- billetteries pour sport ou transport
- vente de billets, agences (p. ex., théâtre, sports)
- services d'échange de temps partagé
- condominium à temps partagé, échanges
- bureaux d'information pour le tourisme
- visiteurs, centre d'information des
- accueil, centre d'

Exclusions :

- planifier, mettre sur pied et commercialiser des voyages organisés (voir 561520 Voyagistes)
- clubs de propriétaires ou de passionnés d'automobiles (voir 813410 Organisations civiques et sociales)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services d'agences de voyage (voir 561510 Agences de voyage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561611 Services d'enquêtes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'enquêtes et de détectives.

Exemples inclus :

- recherches et vérifications de casiers judiciaires
- détectives, agences de
- empreintes digitales, service d'
- enquêtes (sauf pour le crédit), services d'
- détecteur de mensonges, service de
- dépistage de personnes disparues, service de
- polygraphe, service de
- détectives privés, services de
- enquêtes privées, services d'
- services de vérification des références
- dépisteurs, services de

Exclusions :

- fournir des services d'évaluation du crédit (voir 561450 Agences d'évaluation du crédit)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561612 Services de garde et de patrouille

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est non obligatoire si elle est exercée pour un ménage pendant moins de 24 heures chaque semaine (pour en savoir plus, voir la politique du Manuel des politiques opérationnelles 12-04-14, Domestiques). Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de garde et de patrouille.

Exemples inclus :

- gardes du corps, services de*
- services de fouille humaine, de bagages ou de cargos
- corps de commissionnaires
- garde et patrouille de sécurité, services de
- chien de garde, services de
- protection personnelle, service de

Exclusions :

- vendre, installer, surveiller et maintenir des systèmes et des dispositifs de sécurité, tels que des systèmes d'alarme anti-vol et incendies (voir 561621 Services de systèmes de sécurité (sauf les serruriers))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561613 Services de voitures blindées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le ramassage et la livraison d'argent, de reçus et d'autres objets de valeur en utilisant du personnel équipé pour protéger de tels biens durant le transport.

Exemples inclus :

- convoi, service de garde de
- transport, service de garde pour le

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561621 Services de systèmes de sécurité (sauf les serruriers)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à surveiller à distance des systèmes de sécurité et d'alarme électroniques tels que des systèmes d'alarme anti-vol et d'alarme incendie; et à vendre des systèmes de sécurité, avec services d'installation, de réparation ou de surveillance.

Exemples inclus :

- système d'alarme (p. ex., anti-vol, feu, sécurité), vente combinée avec l'installation, l'entretien ou la surveillance continue
- alarme, service de contrôle de système d'
- alarme médicale, contrôle et service

Exclusions :

- services de serruriers (voir 561622 Serruriers)
- vendre au détail des systèmes de sécurité pour véhicules automobiles, avec ou sans service d'installation ou de réparation (voir 441310 Magasins de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles)
- vendre au détail des systèmes de sécurité pour immeubles, sans service d'installation, de réparation ou de surveillance (voir 453999 Tous les autres magasins de détail divers (sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin))
- vendre en gros des systèmes de sécurité pour immeubles, sans service d'installation, de réparation ou de surveillance (voir 416110 Grossistes-marchands de fils et de fournitures électriques de construction)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561622 Serruriers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre des dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, des coffres-forts et des chambres fortes, avec services d'installation, de réparation, de réfection ou d'adaptation; à installer, réparer, remettre à neuf ou adapter des dispositifs mécaniques ou électroniques de verrouillage, des coffres-forts et des chambres fortes.

Exemples inclus :

- serrurier, services de, avec ou sans ventes de serrures, coffres-forts et chambres fortes
- serrurerie

Exclusions :

- fournir des services de reproduction de clés (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)
- vendre au détail des systèmes de sécurité, tels que des dispositifs de verrouillage, des coffres-forts et des chambres fortes, sans service d'installation ou d'entretien (voir 44-45 Commerce de détail)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561710 Services d'extermination et de lutte antiparasitaire

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exterminer et à contrôler les oiseaux, les insectes, les rongeurs, les termites et autres animaux nuisibles.

Exemples inclus :

- techniques pour effaroucher les oiseaux
- désinfection, extermination ou fumigation, services de
- démoustication, services de
- offrir des services de fumigation
- contrôle des termites, services de
- irradiation par ultraviolet de mollusques, à forfait

Exclusions :

- fournir des services de lutte antiparasitaire pour l'agriculture et la foresterie (voir 115 Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561721 Services de nettoyage de vitres

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le nettoyage de vitres.

Exemples inclus :

- fenêtres d'abris d'autobus, entretien
- nettoyage ou lavage de vitres, services de

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561722 Services de conciergerie (sauf le nettoyage de vitres)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est le nettoyage intérieur de bâtiments, et/ou de matériel de transport (aéronefs, navires, voitures de chemins de fer).

Exemples inclus :

- nettoyage d'abattoirs
- nettoyage d'aéronefs, services de
- nettoyage de bâtiments, service de conciergerie
- entretien de bâtiment (sauf réparation)
- service de gardien
- service de femmes de ménage
- nettoyage de système d'éclairage et de carreaux insonorisants
- nettoyage de maisons
- nettoyage de bureaux
- nettoyage de centres commerciaux
- entretien, services d'
- désinfection pour toilette, service de
- nettoyage et entretien de planchers
- service de cirage de planchers
- entretien ménager (c.-à-d., service de nettoyage)
- conciergerie et d'entretien, service de
- services de conciergerie (sauf le nettoyage de vitres)
- travail de conciergerie
- domestiques, service de
- entretien et nettoyage de centres commerciaux

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561722 Services de conciergerie (sauf le nettoyage de vitres)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

- services de nettoyage de bureaux
- véhicules ferroviaires à passagers, service de nettoyage intérieur*
- résidentiel, service de nettoyage
- salle de toilette, service de nettoyage de
- nettoyage de cuisines de restaurants, services de
- stations-service, service de nettoyage et de dégraissage de
- cabines téléphoniques, nettoyage et entretien de
- nettoyage de stores vénitiens
- hygiène publique des toilettes, service d'

Exclusions :

- nettoyer des cheminées (voir 561791 Services de nettoyage de conduits et de cheminées)
- nettoyer des wagons à marchandises de chemin de fer (voir 488210 Activités de soutien au transport ferroviaire)
- nettoyage de vitres (voir 561721 Services de nettoyage de vitres)
- personne à tout faire (réparation et entretien de bâtiments et d'unités d'habitation) (Voir 561799 Tous les autres services relatifs aux bâtiments et aux logements)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561730 Services d'aménagement paysager

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services d'entretien paysager et/ou de plantation d'arbres, d'arbustes, de plantes, de pelouses ou de jardins, et les établissements qui, en plus des activités susmentionnées, ont pour activité la construction (installation) d'allées piétonnières, de murs de soutènement, de terrasses en bois, de clôtures, d'étangs et de structures similaires.

Exemples inclus :

- arboriste, services d'*
- cimetières, services d'entretien de tombes*
- entretien de jardins, services d'
- semences de jardins
- jardinage, paysagiste (art du jardin de paysage)
- employé à l'entretien du terrain, indépendant
- installation de bassins, fontaines et chutes d'eau
- entrepreneurs paysagistes
- aménagement paysager, services d'
- entretien de pelouses, services d'
- fertilisation de pelouses, services de
- tonte du gazon, services de
- semences de gazon, services de
- pulvérisation des pelouses, services de
- dégagement de ligne (emprises routières), entretien
- entretien des plantes et arbustes dans les édifices
- entretien de droits de passage (c.-à-d., contrôle de la végétation)
- services de tonte, voies publiques et routes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- lignes de transport d'énergie, lignes de communication et canalisations, entretien des emprises
- émondage et de chirurgie végétale, services d'*
- entretien d'emprises routières
- entretien (c.-à-d., déneigement à l'hiver, aménagement de paysage pour les autres saisons), services saisonniers d'
- ensemencement des bandes de terrain le long des voies publiques
- ensemencement de gazons
- services d'entretien d'arbres et d'arbustres (p. ex., renforcement, plantation, élagage, enlèvement, épandage, chirurgie, taillage)*
- préparation des pistes de ski
- gazon, service de placage de
- déboisement, services de*
- chirurgie des arbres, service de*
- tourbe, installation de (sauf artificielle)
- fertilisation et contrôle des mauvaises herbes (sauf pour les récoltes), services de

Exclusions :

- installation de gazon artificiel (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)
- construction (installation) des allées piétonnières, des murs de soutènement, des terrasses en bois, des clôtures, des étangs et des structures similaires (Voir 23 Construction)
- service de pulvérisation et de poudrage de cultures, avec ou sans engrais (voir 115110 Activités de soutien aux cultures agricoles)
- planifier et concevoir l'aménagement de terrain pour des projets tels que des parcs et d'autres aires récréatives, des aéroports, des autoroutes, des hôpitaux, des écoles, des lotissements, ainsi que des zones commerciales, industrielles et résidentielles (voir 541320 Services d'architecture paysagère)
- vendre au détail, installer et maintenir du matériel paysager, tel que des arbres, des arbustes et des plantes (voir 444220 Pépinières et centres de

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561730 Services d'aménagement paysager

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

- L’élagage, la chirurgie, la taille ou l’enlèvement des arbres sont obligatoirement couverts aux termes de l’annexe 1 lorsque ces activités sont exercées en conjonction avec d’autres services d’aménagement paysager faisant l’objet de la protection obligatoire.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561740 Services de nettoyage de tapis et de meubles rembourrés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à nettoyer et à teindre les tapis, les carpettes et les meubles rembourrés.

Exemples inclus :

- nettoyage de tapis et de meubles sur les lieux, services de
- nettoyeurs de tapis et de moquettes
- établissements de nettoyage et de réparation, de moquettes et de tapis
- nettoyage de tapis et moquettes
- nettoyage de mobilier et tapis sur les lieux, services de
- nettoyage à sec mobile, tapis et carpettes
- nettoyage de tapis, services de
- nettoyage de meubles rembourrés chez le client
- nettoyage de meubles rembourrés, services de

Exclusions :

- rembourrer et réparer des meubles (voir 811420 Rembourrage et réparation de meubles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561791 Services de nettoyage de conduits et de cheminées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de nettoyage de conduits et de fournaises et des services de nettoyage de cheminées.

Exemples inclus :

- ramonage de cheminée, services de
- nettoyage de conduits, services de

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561799 Tous les autres services relatifs aux bâtiments et aux logements

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir d'autres services relatifs aux bâtiments et aux logements.

Exemples inclus :

- nettoyage d'extérieur d'édifices, services de (sauf sablage et nettoyage de vitres)
- nettoyage, préservation et réparation de revêtements d'extérieur en cèdre
- nettoyage de tuyaux d'écoulement, services de
- nettoyage de caniveau, services de
- personne à tout faire (réparation et entretien de bâtiments et d'unités d'habitation)
- entretien du système d'éclairage (p. ex., remplacement et nettoyage d'ampoules et de fusibles), service d'
- nettoyage à pression de zones pavées (sauf rues)
- nettoyage à pression d'extérieur de bâtiments
- entretien de propriété à contrat, services d'
- services de déneigement de stationnements et voies d'accès (sauf combinés avec d'autres services)
- nettoyage à vapeur d'extérieur de bâtiments
- nettoyage et entretien de piscines

Exclusions :

- fournir des services d'entretien de pelouses (voir 561730 Services d'aménagement paysager)
- fournir des services de conciergerie (voir 561722 Services de conciergerie (sauf le nettoyage de vitres))
- fournir des services de lutte antiparasitaire pour pelouses (voir 561730 Services d'aménagement paysager)
- fournir des services de nettoyage extérieur de vitres (voir 561721 Services de nettoyage de vitres)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- sabler au jet les façades de bâtiments (voir 23 Construction)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561910 Services d'emballage et d'étiquetage

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à emballer des produits qui appartiennent à leurs clients.

Exemples inclus :

- ensachage à contrat
- blistérisation, service de
- service d'enroulage de pièces de monnaie, à contrat
- trousses cosmétiques, assemblage et emballage
- pliage et de repliage, textiles et vêtement, service de
- emballage de cadeaux, service d'*
- emballages de kit, services
- étiquetage ou impression de l'emballage*
- étiquetage, services d'*
- montage de produits sur cartes
- emballage et d'étiquetage (sauf l'empaquetage et mise en caisse), service d'
- empaquetage de confitures pour restaurants
- emballage (sauf mise en caisse pour le transport), services d'
- empaquetage de brosses à dents et dentifrices (unitaire)
- services de stérilisation et d'emballage de produits
- emballages par rétraction, services d'
- pelliplacage, services de
- emballage et de pliage de textiles, services d'
- emballage de planures de bois

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- effectuer l'emballage et la mise en caisse relativement au transport (voir 488990 Autres activités de soutien au transport)
- fournir des services d'entreposage ainsi que des services d'emballage ou d'autres services logistiques (voir 4931 Entreposage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561920 Organisateurs de congrès, de salons et de foires commerciales

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à organiser, à promouvoir et à appuyer des congrès, des salons et des foires commerciales, qu'ils exploitent ou non les installations où ces événements ont lieu.

Exemples inclus :

- promoteurs de salons de l'habitation, d'art floral, du salon de l'automobile
- organisateurs de conférence
- salon professionnel, promoteurs
- gestion de congrès
- promoteurs de congrès
- gestion d'exposition commerciale
- préparation d'exposition d'artisanats
- promoteurs de salons de l'habitation, d'art floral
- organisateurs d'exposition commerciale
- organisateurs de congrès
- congrès, services pour
- foires commerciales, promoteurs

Exclusions :

- promouvoir et présenter des événements artistiques ou sportifs (voir 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
561990 Tous les autres services de soutien

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Le déchiquetage du papier avec l'élimination fait l'objet de la protection obligatoire. Le déchiquetage du papier sans élimination fait l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services de soutien.

Exemples inclus :

- services d'enchères à commission ou par honoraires, non exécutées sur leur emplacement (sauf monnaie et tabac)*
- service d'échange*
- dépôt de bouteille
- échange de bouteilles
- service de décoration de gâteaux
- coupe en longueur, tamisage ou bobinage de tissu pour distributeurs de textile
- cueillette de pièce de monnaie des parcomètres, services de
- service commercial d'incendie à contrat, autre que forestier ou public
- bureau d'octroi de permis de construction, à contrat*
- cuisinier, indépendant
- service de l'heure juste*
- coupons (centre d'échange), service de paiement de*
- styliste culinaire (c.-à-d., préparation d'aliments pour photo, vidéo ou film)
- fabricant de surface glacée pour le curling, à contrat
- coupe et façonnage de mousse achetée
- plongée à base d'honoraires ou à forfait, service de
- services de chronométrage électronique d'événements sportifs*
- décoration de voitures (chars) allégoriques*

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aliment et drogue, services d'inspection, à contrat
- classement du bois, services de*
- installation d'appareils ménagers
- fabricant de surface glacée pour patinoire, à contrat
- identification des valeurs et prévention des vols*
- conducteur à contrat d'équipement industriel
- inventaire informatisé, service d'*
- inventaire, service d'*
- gestion et administration de programmes de fidélisation*
- marquage de biens ménagers*
- services de classement de la viande, à forfait
- services de lecture de compteur (p. ex., eau, gaz, électricité), à contrat*
- divers services aux entreprises à contrat*
- plaques d'immatriculation pour véhicule automobile, émetteur de (franchise privée)*
- déchiquetage de papier, services*
- centre de livraison de colis pour société de vente par catalogue
- pharmacien travaillant à contrat*
- courtier en imprimerie*
- assemblage de produits pour les détaillants, à forfait
- contrôle de la qualité (inspection des produits), service
- ventes aux enchères d'immeubles effectuées par des encanteurs*
- gestion des records, service de*
- recrutement d'employé pour le secteur médical*
- agent d'enregistrements, secteur privé*
- recrutement d'employé pour la vente, à contrat*
- récupération de marchandises endommagées (service seulement)*
- service d'adoucissement de l'eau (conditionnement)
- prise d'inventaire*

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services de remplissage d'étagères dans les commerces de détail
- concepteurs de perruques pour le commerce*
- coupe de rubans pour le commerce (c.-à-d., coupage du plastique, du cuir, autres matériaux en largeurs)
- coupe de textile, service de
- installation d'accessoires de roulotte
- services de plongée sous-marine
- plaques d'immatriculation pour véhicule automobile, à contrat*
- adoucissement d'eau, service d'
- adoucissage et conditionnement de l'eau, services d'
- services de pesage (sauf reliés au transport)
- pilage de bois (sauf exploitation forestière)

Exclusions :

- vente au enchères de monnaies de collection, grossistes-marchands (voir 418990 Tous les autres grossistes-marchands)
- services d'inspection ou de pesage reliés au transport par camion (voir 488490 Autres activités de soutien au transport routier)
- organiser des congrès et foires commerciales (voir 561920 Organisateurs de congrès, de salons et de foires commerciales)
- fournir des services d'emballage et d'étiquetage (voir 561910 Services d'emballage et d'étiquetage)
- fournir des services de soutien aux entreprises (voir 5614 Services de soutien aux entreprises)
- fournir des services d'emplois (voir 5613 Services d'emploi)
- fournir des services de sécurité et d'enquêtes (voir 5616 Services d'enquêtes et de sécurité)
- fournir des services relatifs aux bâtiments et à d'autres structures (voir 5617 Services relatifs aux bâtiments et aux logements)
- fournir des services de préparation de voyages et de réservation (voir 5615 Services de préparation de voyages et de réservation)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- ventes aux enchères de tabac, grossistes-marchands (voir 411190 Grossistes-marchands d'autres produits agricoles)

Remarques :

- Les services de déchiquetage avec élimination ffont l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
562110 Collecte de déchets

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à ramasser et à transporter des déchets non dangereux ou dangereux dans les limites d'une région locale.

Exemples inclus :

- cendres, collection de
- déblaiement de broussailles
- collecte et transport de déchets médicaux
- récupération animale, services de
- transport par camion de gravats de construction non dangereux, avec collecte ou élimination
- déchets, collecte de
- déchets, ramassage de
- collecte de déchets dangereux avec équipement spécialisé
- déchets dangereux, collecte de
- station de transfert des déchets
- matériaux recyclables non dangereux, ramassage de
- bouteilles vides recyclables, collecte
- matériaux recyclables (p. ex., verre, métal, huiles, papier), collecte de
- matériaux recyclables dangereux, ramassage de
- collecte des débris, service de
- collecte de déchets
- ordures ménagères, ramassage des
- traiter et emballer des déchets dangereux pour le transport

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- rebut, collecte de
- déchets solides, ramassage de
- stations de transfert des déchets

Exclusions :

- transport de déchets de vrac liquide sur de longues distances, mais non la collecte des déchets (voir 484231 Transport par camion de vrac liquide sur de longues distances)
- transport de déchets de vrac solide sur de longues distances, mais non la collecte des déchets (voir 484232 Transport par camion de vrac solide sur de longues distances)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
562210 Traitement et élimination des déchets

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de sites de décharge, d'incinérateurs et d'autres installations de traitement ou d'élimination de déchets non dangereux ou dangereux.

Exemples inclus :

- déchets acides, collecte et élimination de
- cendres (produits non dangereux), élimination de
- collecte et traitement des boues industrielles
- collecte, traitement et élimination de déchets dangereux
- dépotoir pour compostage
- destruction de déchets médicaux
- élimination des animaux morts, incinérateur ou chambre de combustion
- déchets (non dangereux) de navires, service d'élimination de
- élimination des déchets par incinérateur, chambre à combustion ou site d'enfouissement
- déchets dangereux ou non dangereux, service d'élimination
- dépotoirs à déchets, exploitation de
- déchets dangereux et non dangereux, traitement et site d'enfouissement de
- incinérateur pour déchets dangereux ou non dangereux, exploitation
- site d'évacuation des boues industrielles
- intégration des activités de collecte, de traitement et d'élimination des déchets
- installations mobiles pour la destruction de BPC (biphényle polychloré)
- production d'électricité à partir d'incinération de déchets (assainissement de déchets comme source principle d'activité)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
562210 Traitement et élimination des déchets

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

- élimination et traitement des déchets radioactifs
- élimination des ordures et des résidus, incinérateur et chambre à combustion
- élimination des ordures et des résidus, site d'enfouissement
- enlèvement de poissons morts et d'anguilles des rivières
- site d'enfouissement sanitaire, opération de
- élimination des détritus, site d'enfouissement
- traitement et filtration d'eaux usées industrielles dangereuses
- installation d'élimination des déchets
- traitement et élimination des déchets
- sites pour le traitement des déchets combinés avec la collecte et/ou le transport local de déchets

Exclusions :

- compostage (voir 325314 Fabrication d'engrais mixtes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
562910 Services d'assainissement

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'assainissement et le nettoyage de bâtiments, de sites miniers, de sols ou d'eaux souterraines contaminés.

Exemples inclus :

- entrepreneur en enlèvement de l'amiante
- bombe et mine terrestre service d'enlèvement et destruction
- site contaminé, mesures correctives
- service de décontamination sur les lieux d'un crime
- services de nettoyage de dépotoirs
- nettoyage environnemental, rivières
- environnement, services d'assainissement de l'
- activités de régénération intégrée des sites miniers, dont l'assainissement des sols, le traitement des eaux usées, l'élimination des matières dangereuses, le tracé des courbes de niveau et la remise en végétation
- entrepreneur en enlèvement de la peinture au plomb
- services de régénération de sites miniers, intégrés (p. ex., démolition, enlèvement de matières dangereuses, assainissement du sol)
- nettoyage des lieux de déversement de pétrole, services de
- mesures correctives et nettoyage d'édifices contaminés, sites miniers, ou d'eaux souterraines
- assainissement des lieux
- services d'assainissement du sol
- services de camion-citerne sous vide dans les champs de pétrole

Exclusions :

- démolir ou démonter des immeubles, et/ou excaver le sol (voir 238910 Entrepreneurs en préparation de terrains)
- élaborer des plans d'assainissement (voir 541620 Services de conseils en environnement)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
562910 Services d'assainissement

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
562920 Installations de récupération de matériaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations dans lesquelles des matériaux recyclables sont séparés des déchets ou dans lesquelles des matériaux recyclables mélangés sont triés en catégories distinctes et préparés pour l'expédition.

Exemples inclus :

- installations de récupération de matériaux
- installations pour la récupération de matériel (c.-à-d., tri des matériaux recyclables non métalliques)
- installations de récupération de déchets et ferrailles métalliques
- installations de récupération de déchets et ferrailles non métalliques
- trier, nettoyer et mise en ballots de matériaux recyclables mélangés, non métalliques (sauf dangereux)

Exclusions :

- traitement et élimination de déchets dangereux, comme les peintures et les solvants usés (voir 562210 Traitement et élimination des déchets)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
562990 Tous les autres services de gestion des déchets

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie M Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale est la gestion des déchets.

Exemples inclus :

- nettoyage et entretien de plages
- fosses de décantation, services de nettoyage de
- fosses septiques, services de nettoyage et de pompage
- nettoyage et tringlage d'égouts
- puisards, conduits d'eaux pluviales et d'égouts, service de nettoyage de
- toilettes portatives, location, location à bail et pompage

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611110 Écoles primaires et secondaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par un conseil scolaire, une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours théoriques qui forment l'éducation préparatoire de base, qui va de la maternelle à la douzième année.

Exemples inclus :

- écoles académiques, élémentaires
- écoles académiques, secondaires
- éducation primaire pour adulte
- éducation secondaire pour adulte
- pensionnats, élémentaires
- pensionnats, secondaires
- instituts collégiaux, élémentaires
- instituts collégiaux, secondaires
- couvents, élémentaires
- couvents, secondaires
- écoles confessionnelles (secondaires)
- écoles d'enseignement par correspondance, niveau élémentaire
- écoles d'enseignement par correspondance, niveau secondaire
- écoles élémentaires
- professeurs au primaire exerçant à leur compte
- écoles secondaires
- écoles secondaires, formation scolaire
- écoles secondaires offrant des cours professionnels ou techniques
- maternelles

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- écoles militaires, niveau élémentaire
- écoles militaires, niveau secondaire
- écoles paroissiales, élémentaires
- écoles paroissiales, secondaires
- pré-maternelles ou centres préscolaires lorsque inclus dans le système scolaire primaire
- écoles préparatoires, élémentaires
- écoles préparatoires, secondaires
- écoles primaires
- écoles privées, élémentaires
- écoles privées, secondaires
- écoles publiques, élémentaires
- écoles publiques, secondaires
- commissions scolaires, élémentaires
- commissions scolaires, secondaires
- écoles pour personnes ayant une incapacité physique (primaire)
- écoles pour personnes ayant une incapacité physique (secondaire)
- professeurs au secondaire exerçant à leur compte
- écoles confessionnelles (élémentaires)
- séminaires (au-dessous du niveau universitaire)
- écoles secondaires d'enseignement technique
- écoles secondaires professionnelles

Exclusions :

- offrir des services de jardin d'enfants ou de pré-maternelle (voir 624410 Services de garderie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611210 Collèges communautaires et cégeps

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par un conseil public, une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des cours théoriques, ou des cours théoriques et techniques, et à décerner des grades d'associé, des certificats ou des diplômes de niveau pré-universitaire. Pour être admis à un programme menant à l'obtention d'un grade d'associé ou l'équivalent, l'élève doit posséder au moins un diplôme d'études secondaires ou une formation scolaire générale équivalente.

Exemples inclus :

- collège d'agriculture et professionnel
- école d'agriculture (niveau non universitaire)
- cégep (collège d'enseignement général et professionnel)
- collège de technologie agricole postsecondaire
- collège d'art et sciences appliqués
- collège d'arts et techniques appliqués
- collèges des pêcheries
- collège d'enseignement général et professionnel
- collège des métiers et techniques
- professeurs au niveau collégial exerçant à leur compte
- collège postsecondaire, préuniversitaire ou communautaire
- collège communautaire
- apprentissage en ligne, collèges communautaires et cégeps
- écoles de génie (niveau non universitaire)
- écoles des techniques forestières
- institut de technologie marine postsecondaire, non universitaire
- instituts de technologie (niveau non universitaire)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- collège préuniversitaire
- instituts d'arpentage
- génie maritime, postsecondaire, école de
- école d'infirmiers
- enseignement postsecondaire ou non universitaire
- école, postsecondaire, non universitaire, en technique
- institut technique, postsecondaire
- école technique, postsecondaire, non universitaire

Exclusions :

- écoles agricoles, niveau universitaire (voir 611310 Universités)
- écoles d'ingénieur (génie), niveau universitaire (voir 611310 Universités)
- instituts de technologie, niveau universitaire (voir 611310 Universités)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611310 Universités

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours théoriques et à décerner des diplômes au niveau du baccalauréat et des cycles supérieurs. Pour être admis à un programme de baccalauréat, l'élève doit posséder au moins un diplôme d'études secondaires ou une formation scolaire générale équivalente; pour l'admission aux programmes d'enseignement professionnel ou d'études supérieures, le baccalauréat est souvent exigé.

Exemples inclus :

- conservatoire de musique, décernant des diplômes universitaires
- instituts décernant des diplômes universitaires
- écoles d'art dentaires
- lettres et sciences humaines, université
- apprentissage en ligne, universités
- écoles de droit
- écoles de médecine
- écoles d'entraînement militaire (attribution de grade universitaire)
- écoles professionnelles (p. ex., dentisterie, ingénierie, droit, médecine)
- sciences de l'éducation, université
- services militaires (collèges)
- collèges de formation des maîtres
- collèges de théologie ou séminaires (décernant des diplômes)
- professeurs d'université exerçant à leur compte

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611410 Écoles de commerce et de secrétariat

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours de formation en travail de bureau, en secrétariat et en sténographie.

Exemples inclus :

- écoles de commerce (non universitaires)
- écoles de sténographes juridiques
- offrir des cours sur le fonctionnement des machines de bureau, sur le travail de réception, sur les communications et autres matières utiles aux personnes qui se destinent à une carrière dans le domaine du travail de bureau, du secrétariat ou de la sténographie judiciaire
- offrir des cours de base d'informatique, de traitement de texte, de tableurs électroniques et d'éditique
- école de secrétariat

Exclusions :

- offrir une formation en commerce au niveau universitaire (voir 611310 Universités)
- offrir une formation en informatique (voir 611420 Formation en informatique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611420 Formation en informatique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours de formation sur tous les aspects de l'informatique.

Exemples inclus :

- formation pouvant être dispensée dans l'établissement d'enseignement ou ailleurs, par exemple chez le client
- cours d'opérateur d'ordinateurs
- cours de logiciels d'ordinateurs
- écoles de traitement des données
- formation en programmation, en progiciels, et systèmes administratifs informatisés, la technologie informatique, les opérations informatiques et la gestion des réseaux locaux

Exclusions :

- vente en gros d'ordinateurs, avec formation en informatique (voir 417310 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série)
- formation sur la réparation et l'entretien d'ordinateurs (voir 611510 Écoles techniques et écoles de métiers)
- vente au détail d'ordinateurs, avec formation en informatique (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611430 Formation professionnelle et perfectionnement en gestion

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir un éventail de cours et de séminaires abrégés de perfectionnement en gestion et de formation professionnelle.

Exemples inclus :

- cours de formation et de perfectionnement professionnels peuvent être adaptés ou modifiés en fonction des besoins particuliers des clients
- formation de perfectionnement professionnels pouvant être dispensée dans l'établissement d'enseignement ou ailleurs, par exemple chez le client
- formation professionnelle et perfectionnement en gestion
- formation dans le domaine de la vente
- cours de formation pour cadres, compétences non techniques (p. ex., direction, travail d'équipe, règlement des conflits, communication, résolution de problème)
- formation peut être dispensée directement aux personnes ou par le biais de programmes de formation offerts par les employeurs

Exclusions :

- services de consultation en ressources humaines, sans volet formation (voir 541612 Services de conseils en ressources humaines)
- décerner des grades universitaires (voir 611310 Universités)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611510 Écoles techniques et écoles de métiers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par deux astérisques (**) est obligatoire aux termes de l'annexe 1 si elle est exercée par un employeur privé ou en vertu de l'autorité législative du Parlement du Canada. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir une formation technique et professionnelle dans une variété de matières techniques et de métiers. La formation mène souvent à l'obtention d'un certificat non universitaire.

Exemples inclus :

- qualification de type aérien*
- écoles d'études bancaires (formation dans une banque)
- collèges ou écoles de barbier
- écoles d'art publicitaire
- cours de réparation d'ordinateurs
- écoles d'opérateur de machinerie de construction
- écoles de cuisine
- écoles d'enseignement par correspondance (sauf élémentaire et secondaire)
- écoles de conduite (p. ex., autobus, équipement lourd, camions lourds)
- écoles d'esthétique, de soins de beauté et de coiffure
- école de pompiers
- école de pêche
- formation d'équipage de bord*
- formation de pilotage pour aéronefs cotés civils
- école de pilotage*
- école de gardes forestiers
- école de foresterie

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- formation au sol, service de (personnel volant)*
- école de construction immobilière
- école professionnelle, d'état (sauf écoles de correction ou de réforme)
- écoles de navigation maritime
- école d'enseignement de massage
- école de navigation et des pêcheries
- écoles d'aides-infirmières
- écoles de formation pratique d'infirmières
- école d'assistants infirmiers
- école de formation en soins personnels (gériatrie)
- écoles de police
- écoles de mannequins professionnels
- écoles de radio et télévision
- écoles immobilières
- écoles de restauration
- école pour téléphonistes**
- école de joaillerie
- moniteur, couture
- ingénieur de train (locomotive), formation d'
- formation d'apprentissage professionnel
- écoles professionnelles d'enseignement par correspondance
- écoles (sauf écoles secondaires, écoles d'informatique ou écoles de commerce), professionnelles

Exclusions :

- formation en commerce et en secrétariat (voir 611410 Écoles de commerce et de secrétariat)
- écoles de commerce (voir 611410 Écoles de commerce et de secrétariat)
- formation en informatique (voir 611420 Formation en informatique)
- écoles d'enseignement par correspondance, primaire et secondaire (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- écoles de traitement des données (voir 611420 Formation en informatique)
- école industrielle (maison de correction), gouvernement provincial (voir 912120 Services correctionnels provinciaux)
- formation professionnelle et perfectionnement en gestion (voir 611430 Formation professionnelle et perfectionnement en gestion)
- formation d'infirmiers et d'infirmières autorisés, au niveau du grade d'associé ou l'équivalent (voir 611210 Collèges communautaires et cégeps)
- formation d'infirmiers et d'infirmières autorisés, au niveau universitaire (voir 611310 Universités)
- enseignement technique et de métiers, au niveau secondaire (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- enseignement technique et de métiers, au niveau du grade d'associé ou l'équivalent (voir 611210 Collèges communautaires et cégeps)
- écoles secondaires professionnelles (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611610 Écoles des beaux-arts

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à donner une formation dans les beaux-arts.

Exemples inclus :

- art (à l'exception de l'art publicitaire et des arts graphiques), la danse, l'art dramatique, la musique et la photographie (à l'exception de la photographie publicitaire)
- écoles d'art (sauf l'art publicitaire)
- école d'arts et d'artisanat
- écoles de ballet
- écoles de danse pour enfants
- collège des beaux-arts
- conservatoire de musique (sauf niveau universitaire)
- cours de danse
- studios et écoles de danse
- école d'art dramatique
- écoles des beaux-arts
- école d'artisanat
- école de musique
- professeurs de musique, exerçants à leur compte
- école d'opéra
- écoles d'art d'interprétation
- écoles de photographie
- école de danse professionnelle
- écoles de danse professionnelle
- professeurs de sculpture, exerçants à leur compte
- écoles des arts de la scène

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- formation en art publicitaire, en arts graphiques et en photographie publicitaire (voir 611510 Écoles techniques et écoles de métiers)
- écoles d'art publicitaire (voir 611510 Écoles techniques et écoles de métiers)
- conservatoire de musique, décernant des diplômes universitaires (voir 611310 Universités)
- formation dans les beaux-arts, au niveau du grade d'associé (voir 611210 Collèges communautaires et cégeps)
- formation dans les beaux-arts, au niveau universitaire (voir 611310 Universités)
- enseignement secondaire avec formation dans les beaux-arts (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611620 Formation athlétique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir une formation dans diverses disciplines sportives.

Exemples inclus :

- instructeurs de danse aérobique, indépendants
- écoles de course automobiles
- écoles de baseball
- écoles de basketball
- leçons de maniement du bâton (de majorette)
- cours de (jeu de) quilles
- atelier sur la condition physique
- enseignement de jeux
- enseignement de gymnastique et de meneuses de claque
- écoles de hockey
- instructeurs de sports, indépendants
- enseignement du judo et du jiu-jitsu
- école de karaté
- clubs d'arts martiaux (enseignement)
- écoles d'enseignement sportif de jour et celles offrant un hébergement
- entraînement au parachutisme (pour agrément)
- académies et écoles d'équitation
- écoles et camps de jour pour enseignement sportif
- enseignement de scaphandre autonome et plongée sous-marine
- cours d'auto défense
- enseignement du patinage, sur glace ou à roulettes
- cours de ski et de planche à neige
- instructeurs indépendants de sports
- cours de natation

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611620 Formation athlétique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Exclusions :

- exploitation de camps de loisirs avec hébergement, où la formation athlétique est offerte comme activité secondaire (voir 721213 Camps récréatifs et de vacances (sauf de chasse et de pêche))
- exploitation d'installations sportives et récréatives offrant une formation athlétique (voir 7139 Autres services de divertissement et de loisirs)
- enseignement primaire ou secondaire, avec formation sportive (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- formation sportive, au niveau du grade d'associé ou l'équivalent (voir 611210 Collèges communautaires et cégeps)
- formation sportive, au niveau universitaire (voir 611310 Universités)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611630 Écoles de langues

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à enseigner les langues. Les cours dispensés par ces établissements vont des cours de conversation à des fins d'enrichissement personnel aux cours de formation intensive suivis dans le but de poursuivre des études ou une carrière.

Exemples inclus :

- écoles de langues

Exclusions :

- offrir un programme menant à un grade d'associé ou l'équivalent, avec enseignement des langues (voir 611210 Collèges communautaires et cégeps)
- offrir un programme de niveau universitaire, avec enseignement des langues (voir 611310 Universités)
- offrir un enseignement primaire ou secondaire avec enseignement des langues (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- fournir des services de traduction et d'interprétation (voir 541930 Services de traduction et d'interprétation)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611690 Tous les autres établissements d'enseignement et de formation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à dispenser des services de formation.

Exemples inclus :

- tutorat académique, services de
- mentorat pour acteurs et actrices
- éducation et consultation de carrière pour les adultes
- programmes d'alphabétisation pour adultes
- programmes des entraîneurs stagiaires
- leçons de conduite automobile
- écoles bibliques (sauf conférant des grades)
- école de navigation de plaisance et de voile
- formation commerciale pour les jeunes
- séminaires pour formation commerciale
- enseignement de jeu de cartes (p. ex., bridge)
- aide à la réanimation cardio-pulmonaire (RCP), entraînement et certification
- protection civile (urgence), formation en
- écoles d'élégance et de personnalité
- cours de sécurité dans le maniement des armes à feu
- formation en premiers soins
- programmes éducatifs en foresterie pour enfants
- formation pour la chasse et le piégeage (éducation)
- écoles d'hypnose

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- formation en techniques et normes de sécurité industrielle
- formation de sauveteur
- cours de méditation
- programmes en ligne pour la formation d'enseignants
- cours ou écoles de perfectionnement
- écoles de poterie
- préparation pour services d'instructions d'examen normalisé
- écoles d'art oratoire
- formation en recherche et sauvetage
- cours ou écoles de lecture rapide ou d'amélioration de la lecture
- écoles de survie
- éducation financière, enseignement d'
- formation pour l'élevage de petits animaux
- formation de chefs de file pour programmes de loisirs
- précepteurs privés
- écoles, leçons ou camps de yoga

Exclusions :

- écoles bibliques décernant des diplômes, niveau universitaire (voir 611310 Universités)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
611710 Services de soutien à l'enseignement

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D1 Services d'enseignement

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale, un conseil ou un organisme connexe fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services non didactiques destinés à appuyer les méthodes et systèmes d'enseignement.

Exemples inclus :

- enfants, centres d'orientation professionnelle pour
- clinique d'orientation éducationnelle pour enfants
- consultants en éducation
- écoles de développement personnel
- conseils pédagogiques
- écoles de littérature et services de soutien
- développement de tests pédagogiques
- tests pédagogiques, services de
- supervision à l'école pendant l'heure du midi, service
- service de surveillance scolaire
- programme d'échange d'étudiants
- orientation professionnelle (sauf réhabilitation)
- centres d'orientation professionnelle

Exclusions :

- prestation de services de placement (voir 561310 Agences de placement et services de recherche de cadres)
- formation professionnelle aux chômeurs, aux travailleurs sous-employés, personnes ayant un handicap physique ou aux personnes défavorisées au plan de l'emploi à cause d'une formation ou de compétences professionnelles insuffisantes (voir 624310 Services de réadaptation professionnelle)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services de réadaptation professionnelle (voir 624310 Services de réadaptation professionnelle)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621110 Cabinets de médecins

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de médecins autorisés dont l'activité principale consiste à exercer la médecine, une spécialité médicale ou la chirurgie, à titre individuel ou collectif. Les cabinets de médecins portent parfois le nom de clinique ou de centre médical, surtout si on peut s'y faire soigner sans rendez-vous et si les heures de bureau sont prolongées. Ces établissements ne doivent pas être confondus avec d'autres centres de consultation externe que l'on désigne également par le terme cliniques.

Exemples inclus :

- centre de chirurgie ambulatoire
- anesthésistes, cabinets
- anesthésiologiste, cabinets
- cardiologues, cabinets
- clinique, exploitée par un groupe de médecins
- dermatologues, cabinets
- dispensaires, exploités par un groupe de physiciens
- clinique médicale, médecine générale
- cliniques médicales, spécialistes
- médecins de famille, médecine générale
- centre médical d'urgence de médecines générales (M.D.)
- médecine générale, médecins
- médecins, médecine générale, cabinet privé
- ostéopathes, pratique en groupe
- omnipraticiens, médecine de groupe
- gynécologues, cabinets
- clinique d'esthétique au laser
- clinique de chirurgie des yeux au laser
- docteurs en médecine, cabinet privé
- cabinets de médecins, omnipraticiens
- cabinets de médecins, chirurgiens et spécialistes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bureau de pathologistes médicaux
- neurologues, cabinets
- obstétriciens, cabinets
- cabinets d'oculistes
- oculistes, cabinet privé
- ophtalmologistes, cabinets
- orthopédistes, exerçant à titre privé
- médecins en orthopédie, cabinets
- médecins en ostéopathie, cabinets et cliniques
- ostéopraticiens, cabinets
- bureaux de pédiatres
- pathologistes (M.D.), cabinets
- pathologistes exerçant à titre privé
- pédiatres, cabinets
- cliniques et bureaux de médecins (M.D.) (principalement des spécialistes)
- cabinets de médecins, généralistes
- spécialistes en chirurgie plastique, cabinets
- clinique médicale pour premiers soins (M.D.)
- psychiatres, cabinets
- psychanalystes, cabinets
- psychothérapeutes possédant un diplôme en médecine
- radiologistes, cabinets
- médecins et chirurgiens spécialistes
- bureaux de chirurgiens
- cabinets d'urologues

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621110 Cabinets de médecins

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621210 Cabinets de dentistes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de dentistes autorisés dont l'activité principale consiste à exercer la médecine dentaire, une spécialité de la médecine dentaire ou la chirurgie dentaire, à titre individuel ou collectif. Les cabinets de dentistes portent parfois le nom de clinique ou de centre dentaire, surtout si on peut s'y faire soigner sans rendez-vous et si les heures de bureau sont prolongées.

Exemples inclus :

- D.M.D. (docteurs en soins dentaires)
- services d'hygiène dentaire, généralistes
- services de santé dentaire, spécialistes (p. ex., endodontistes, orthodontistes, périodontistes, prothésodontistes)
- dentistes, médecine de groupe, cabinets ou cliniques, pratique générale
- orthophonistes, cabinets

Exclusions :

- fabrication de dentiers, de dents artificielles et d'appareils orthodontiques (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- prise d'empreintes et l'ajustement de prothèses dentaires par un denturologiste (voir 621390 Cabinets de tous les autres praticiens de la santé)
- nettoyage des dents et des gencives par un hygiéniste dentaire exerçant sa profession de manière autonome (voir 621390 Cabinets de tous les autres praticiens de la santé)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621310 Cabinets de chiropraticiens

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exercer la chiropratique, à titre individuel ou collectif. Ces praticiens procurent des services diagnostiques et thérapeutiques à l'égard des troubles neuromusculaires et des affections connexes par manipulation et redressement de la colonne vertébrale et des membres.

Exemples inclus :

- chiropracteurs (chiropratique), cabinets et cliniques de

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621320 Cabinets d'optométristes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exercer l'optométrie, à titre individuel ou collectif. Ces praticiens procèdent à un examen de la vue pour déterminer l'acuité visuelle ou déceler les problèmes de vision, et prescrivent des lunettes, des lentilles cornéennes et des exercices pour les yeux.

Exemples inclus :

- cliniques des optométristes
- cliniques et bureaux des optométristes
- services d'opticien, notamment la vente et l'ajustement de lunettes et de lentilles cornéennes d'ordonnance*

Exclusions :

- vendre et ajuster des lunettes et des lentilles cornéennes d'ordonnance (voir 446130 Magasins de produits optiques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621330 Cabinets de praticiens en santé mentale (sauf les médecins)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services de santé mentale. Les psychologues cliniques, les travailleurs sociaux en psychiatrie et les autres praticiens en santé mentale qui ne possèdent pas de doctorat en médecine sont rangés dans cette classe.

Exemples inclus :

- psychologues, cabinets de
- travailleurs sociaux en psychologie, bureaux de
- psychothérapeutes (sauf docteurs en médecine), bureaux de

Exclusions :

- dispenser des services diagnostiques et thérapeutiques fournis par un psychiatre, un psychanalyste ou un psychothérapeute possédant un diplôme en médecine (voir 621110 Cabinets de médecins)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

621340 Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers

Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Mixte**

Non obligatoire

Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)

Toute activité commerciale qui distribue des appareils auditifs fait l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l’objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à administrer une thérapie physique sur ordre d'un médecin; à planifier et à entreprendre des activités faisant appel à l'enseignement, au divertissement et à la socialisation en vue d'aider les personnes atteintes d'une incapacité physique ou mentale à se rétablir ou à s'adapter à leur incapacité; à diagnostiquer et à soigner les troubles de l'élocution, de la langue ou de l'audition.

Exemples inclus :

- services de thérapie par l'art
- audiologistes, cabinets d'
- kinésiologie (sciences de l'activité physique), offrant l'analyse, la conservation et la facilitation des mouvements du corps
- ergothérapeutes, cabinets d'
- physiothérapeutes, cabinets
- bureaux des physiothérapeutes, cabinet privé
- physiothérapie
- spécialiste en thérapie par le divertissement, cabinet privé
- bureaux des orthophonistes cliniciens
- centres de rééducation de la parole
- bureaux des orthophonistes
- cliniques d'orthophonie

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

621340 Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers

Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621390 Cabinets de tous les autres praticiens de la santé

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1 si le cabinet de denturologistes embauche du personnel pour exercer des activités techniques ou générales dans un laboratoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de praticiens de la santé, autres que les médecins, dentistes, praticiens en santé mentale, optométristes, chiropraticiens, audiologistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes et audiologistes dont l'activité principale consiste à dispenser des services de santé.

Exemples inclus :

- services d'acupression
- acupuncteurs, cabinets
- pratique de médecines douces
- services de garde-malade auxiliaires, cabinet privé
- podologistes, cabinets
- science chrétienne, cabinets de praticien
- bureaux d'un pharmacien clinicien (p. ex., centres, cliniques)
- hygiéniste dentaire, bureau d'
- cabinets de denturologistes*
- diététiciens, bureau de
- spécialistes des pieds, cabinet privé
- guérisseurs, science chrétienne
- herboristes exerçant à titre privé
- médecine holistique
- médecine holistique, cabinets de praticien
- homéopathe
- hypnotiste
- inhalothérapeutes enregistrés

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- bureau de kinésiologue
- sages-femmes, cabinets
- naturopathes, cabinets
- infirmières auxiliaires, cabinet privé
- garde-malade, autorisé et pratique, bureaux de (sauf services de soins à la maison)
- services infirmiers, aide-infirmier(ères), cabinet privé
- soins infirmiers, infirmière diplômée, cabinet privé
- services d'infirmiers et d'infirmières autorisés, cabinet privé
- nutritionnistes, cabinets
- bureau de thérapeute shiatsu
- orthothérapeutes
- bureaux de soins orthopédiques, prothétiques et podo-orthétiques aux patients
- bureaux d'orthésistes (p. ex., centres, cliniques)
- paramédical d'urgence, cabinets
- bureaux de podo-orthésistes (p. ex., centres, cliniques)
- auxiliaires médicaux, cabinets
- podiatres, cabinets et cliniques de
- bureaux de prothésistes (p. ex., centres, cliniques)
- services de réflexologie
- services infirmiers, personnel autorisé, cabinet privé
- cabinets d'infirmiers et d'infirmières autorisés

Exclusions :

- pratique en santé mentale (voir 621330 Cabinets de praticiens en santé mentale (sauf les médecins))
- bureaux d'infirmières autorisées et auxiliaires pour services de soins à la maison (voir 621610 Services de soins de santé à domicile)
- pratique de la chiropractie (voir 621310 Cabinets de chiropraticiens)
- pratique de la médecine dentaire (voir 621210 Cabinets de dentistes)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621390 Cabinets de tous les autres praticiens de la santé

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

- pratique de la médecine générale, spécialité médicale ou chirurgie (voir 621110 Cabinets de médecins)
- pratique de l'optométrie (voir 621320 Cabinets d'optométristes)
- pratique de la physiothérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie et l'audiologie (voir 621340 Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621410 Centres de planification familiale

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dotés d'un personnel médical dont l'activité principale consiste à procurer une gamme de services de régulation des naissances en consultation externe, notamment des services de contraception, de consultation en génétique et en soins prénataux, de stérilisation volontaire et d'avortement thérapeutique ou sur ordre d'un médecin.

Exemples inclus :

- cliniques d'avortement
- cours prénataux (périnatalité) offerts par les centres de planification familiale
- planification familiale (c.-à-d., cliniques de régulation des naissances, orthogénie), services de consultation en
- centres de planification familiale
- clinique de fertilité
- centres médicaux de planification familiale, services d'infirmières et autres professionnels de la santé (sauf médecins)

Exclusions :

- médecins (voir 621110 Cabinets de médecins)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

621420 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers

Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dotés d'un personnel médical dont l'activité principale consiste à dispenser des services diagnostiques et thérapeutiques en consultation externe pour les troubles mentaux, l'alcoolisme et la toxicomanie.

Exemples inclus :

- centres de désintoxication en consultation externe, centres pour toxicomanes, centre de santé mentale, etc. avec les services de médecins
- centres de désintoxication en consultation externe, centres pour toxicomanes, centres de santé mentale, sans les services de médecins
- cliniques de santé mentale, consultation externe
- cliniques de soins ambulatoires pour alcoolisme et toxicomanie (consultation externe)
- offrir des services de consultation et d'information sur des sujets très variés se rapportant à la santé mentale, à l'alcoolisme et à la toxicomanie
- cliniques psychiatriques, opérées par personnel médical
- centres de réadaptation, clinique externe (traitement médical)
- cliniques de réadaptation pour alcoolisme et toxicomanie, consultation externe

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621494 Centres communautaires de soins de santé

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par un conseil public, une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dotés d'un personnel médical dont l'activité principale consiste à dispenser des soins généraux en consultation externe par l'entremise de divers praticiens, au même établissement. Les établissements de ce genre portent souvent le nom de clinique ou de centre et ne doivent pas être confondus avec les cabinets de praticiens qui figurent dans d'autres classes et qui sont aussi appelés de cette façon.

Exemples inclus :

- soins de santé, consultation externe, centres communautaires de
- organisation de soins de santé intégrés
- cliniques de santé publique
- centre régional de services de soins de santé

Exclusions :

- pratique en santé mentale (voir 621330 Cabinets de praticiens en santé mentale (sauf les médecins))
- pratique de la chiropractie (voir 621310 Cabinets de chiropraticiens)
- pratique de la médecine dentaire (voir 621210 Cabinets de dentistes)
- pratique de la médecine générale, spécialité médicale ou chirurgie (voir 621110 Cabinets de médecins)
- pratique de l'optométrie (voir 621320 Cabinets d'optométristes)
- pratique de la physiothérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie et l'audiologie (voir 621340 Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes)
- services de planification familiale offerts en consultation externe (voir 621410 Centres de planification familiale)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621494 Centres communautaires de soins de santé

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

- services de soins pour troubles mentaux, alcoolisme ou toxicomanie offerts en consultation externe (voir 621420 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie)
- services spécialisés non classés ailleurs comme la dialyse, offerts en consultation externe (voir 621499 Tous les autres centres de soins ambulatoires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621499 Tous les autres centres de soins ambulatoires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales qui intègrent une composante technique telle que l'analyse ou les tests de diagnostic est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements, dotés d'un personnel médical, qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à assurer des services spéciaux comme la dialyse en consultation externe. Les établissements de ce genre portent souvent le nom de clinique ou de centre et ne doivent pas être confondus avec les cabinets de praticiens qui figurent dans d'autres classes et qui sont aussi appelés de cette façon.

Exemples inclus :

- centres de rétroaction biologique
- clinique externe (soins ambulatoires) pour le traitement de l'inflammation du côlon et de l'iléon
- centres de premiers soins
- centres de traumatologie indépendants (sauf hôpitaux)
- services d'examen d'acuité auditive (par praticien de la médecine)
- services d'examen physique pour assurance (sauf par médecin)
- centres de dialyses pour les reins (rénal, hémodialyse)
- ostéoporose, centres pour
- examen physique (sauf par médecin), service d'
- plasmaphérèse, centres de
- services de radiothérapie et d'oncologie en consultation externe
- clinique immatriculée de massage thérapeutique
- cliniques de thérapie respiratoire
- clinique du sommeil
- centres et cliniques de soins médicaux d'urgence (sauf hôpitaux)

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621499 Tous les autres centres de soins ambulatoires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

- soins généraux dispensés en consultation externe par l'entremise de divers praticiens, au même établissement (voir 621494 Centres communautaires de soins de santé)
- pratique en santé mentale (voir 621330 Cabinets de praticiens en santé mentale (sauf les médecins))
- pratique de la chiropractie (voir 621310 Cabinets de chiropraticiens)
- pratique de la médecine dentaire (voir 621210 Cabinets de dentistes)
- pratique de la médecine générale, spécialité médicale ou chirurgie (voir 621110 Cabinets de médecins)
- pratique de l'optométrie (voir 621320 Cabinets d'optométristes)
- pratique de la physiothérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie et l'audiologie (voir 621340 Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes)
- services de planification familiale offerts en consultation externe (voir 621410 Centres de planification familiale)
- services de soins pour troubles mentaux, alcoolisme ou toxicomanie offerts en consultation externe (voir 621420 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie)
- soins médicaux d’urgence, hôpitaux (activité classée selon l’activité principale de l’établissement exploité) (Voir 622 Hôpitaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621510 Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services d'analyse ou de diagnostic. Ces services sont habituellement dispensés à la profession médicale ou aux malades, sur ordre d'un praticien.

Exemples inclus :

- laboratoires bactériologiques, diagnostics
- laboratoires bactériologiques, médicaux
- laboratoires de biologie
- laboratoires d'analyses sanguines
- laboratoires dentaires, rayon X
- laboratoires d'art dentaire, analyses et diagnostics
- laboratoires d'hygiène (p. ex., cytologie, mycologie, parasitologie, toxicologie)
- laboratoires de biologie, de médecine, et de rayons X (imagerie et traitement)
- laboratoires médicaux et radiologiques, mixtes
- rayons X dentaires, laboratoires
- services de laboratoires médicaux
- laboratoires médicaux (clinique)
- laboratoires de pathologie médicale
- services médicaux de rayons X
- services de laboratoires de radiologie médicale
- laboratoires médicaux, services d'analyse, diagnostic ou traitement
- laboratoires d'analyses d'urines
- rayons X, laboratoires médicaux
- rayons X, imagerie par résonance magnétique, tomodensitométrie, échographie et autres centre d'imagerie médicale (avec médecins)
- rayons X, imagerie par résonance magnétique, tomodensitométrie, échographie et autres centres d'imageries médicale (sans médecins)

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- meulage de lentilles en usine (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication de dentiers, de dents artificielles et d'appareils orthodontiques (laboratoires dentaires) (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- fabrication d'orthèses ou de prothèses sur ordonnance (laboratoires d'orthopédie) (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621610 Services de soins de santé à domicile

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser les services d'un personnel infirmier compétent et d'autres services à domicile, notamment des services de soins personnels, de travaux domestiques et de compagnie, de physiothérapie, des services sociomédicaux, de consultation, d'ergothérapie et de thérapie par le travail, de diététique et de nutrition, d'orthophonie, d'audiologie et d'intravénothérapie, ainsi que des fournitures et du matériel médicaux et des médicaments. Seuls sont compris les établissements qui procurent des services infirmiers avec les autres services énumérés ci-dessus.

Exemples inclus :

- santé à domicile, services de
- infirmières à domicile (sauf indépendantes/cabinet privé), services d'
- services de physiothérapie et d'ergothérapie à domicile (sauf indépendant/cabinet privé)
- services de relève, avec soin infirmier
- associations des infirmières de la santé publique

Exclusions :

- location à court ou à long terme d'articles pour la santé utilisés à domicile (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- soins de santé dispensés à domicile par des praticiens dont l'activité principale est l'exercice privé de leur profession (sont classés selon la profession)
- soins non médicaux dispensés à domicile (voir 624120 Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité)
- services et aides-infirmiers, cabinet privé (voir 621390 Cabinets de tous les autres praticiens de la santé)
- services de physiothérapie et d'ergothérapie à domicile, cabinet privé (voir 621340 Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

621610 Services de soins de santé à domicile

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers

Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621911 Services d'ambulance (sauf les services d'ambulance aérienne)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 1. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à transporter des malades sur la route et à leur dispenser les premiers soins. Les véhicules sont dotés d'appareils servant à sauver les vies qu'utilise un personnel compétent.

Exemples inclus :

- ambulance, route, services d'

Exclusions :

- ambulance aérienne (voir 621912 Services d'ambulance aérienne)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621912 Services d'ambulance aérienne

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale, régionale ou provinciale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à transporter des malades par voie aérienne et à leur dispenser les premiers soins. Les véhicules sont dotés d'appareils servant à sauver les vies qu'utilise un personnel compétent.

Exemples inclus :

- ambulances aériennes, service d'

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
621990 Tous les autres services de soins de santé ambulatoires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N1 Soins de santé ambulatoires

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à dispenser des soins de santé ambulatoires.

Exemples inclus :

- banques de sang
- collecte de sang, cliniques de
- collecte de sang, stations de
- cours prénataux (périnatalité) offerts par les services de santé
- services de dépistage de drogues chez les employés
- banques des yeux
- services d'hématologie, laboratoire de banque du sang
- service de dépistage systématique
- services de gestion des soins médicaux*
- services de gestion des cas de médecine*
- tentes d'oxygène, service de
- banque de sang de la croix-rouge
- sérologie, laboratoire de banque de sang
- centres de collection de spécimen
- banques de sperme
- cliniques anti-tabac*

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
622111 Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D3 Hôpitaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux bénéficiaires internes souffrant de diverses maladies ou de problèmes de santé très variés. Ces établissements dispensent habituellement d'autres services, notamment des services de consultation externe, des services de radiographie, des services de laboratoire clinique et des services de pharmacie.

Exemples inclus :

- hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux
- hôpitaux militaires
- hôpital d'anciens combattants
- hôpital pour femmes

Exclusions :

- établissements médicaux de pédiatrie (voir 622112 Hôpitaux pédiatriques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
622112 Hôpitaux pédiatriques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D3 Hôpitaux

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux enfants hospitalisés souffrant de diverses maladies ou de problèmes de santé très variés. Ces établissements dispensent habituellement d'autres services, notamment des services de consultation externe, des services de radiographie, des services de laboratoire clinique et des services de pharmacie.

Exemples inclus :

- hôpitaux pour enfants
- hôpitaux pédiatriques

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

622210 Hôpitaux psychiatriques et hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie D Gouvernement et services connexes

Sous-catégorie D3 Hôpitaux

Statut de protection : Mixte

Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

L'exploitation d'un hôpital psychiatrique relevant du ministère de la Santé et des Soins de longue durée fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux malades mentaux, aux alcooliques et aux toxicomanes et à suivre leur état. Le traitement exige souvent un séjour prolongé à l'hôpital.

Exemples inclus :

- hôpitaux de désintoxication
- hôpitaux de réadaptation pour toxicomanie et alcoolisme
- hôpitaux pour enfants ayant un handicap de santé mentale
- établissements pour troubles mentaux
- offrir d'autres services comme des services de consultation externe et des services d'électroencéphalographie

Exclusions :

- soins à des bénéficiaires internes souffrant d'une maladie mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie par la consultation plutôt qu'un traitement médical (voir 62322 Établissements résidentiels pour troubles mentaux, alcoolisme et toxicomanie)
- soins institutionnels prodigués aux personnes atteintes d'un handicap lié au développement (Voir 623210 Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement)
- traitement des maladies mentales, de l'alcoolisme ou de la toxicomanie en consultation externe seulement (voir 621420 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

622210 Hôpitaux psychiatriques et hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie D Gouvernement et services connexes

Sous-catégorie D3 Hôpitaux

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

622310 Hôpitaux spécialisés (sauf psychiatriques et pour alcooliques et toxicomanes)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie D Gouvernement et services connexes

Sous-catégorie D3 Hôpitaux

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux bénéficiaires internes qui souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé quelconque, à l'exception d'un trouble psychiatrique, de l'alcoolisme ou de la toxicomanie.

Exemples inclus :

- hôpitaux pour cancéreux
- hôpitaux pour malades chroniques
- hôpitaux pour convalescents
- hôpitaux de soins prolongés
- hôpitaux de gérontologie
- hôpitaux spécialisés (sauf psychiatriques)
- hôpital de contagieux
- hôpitaux de maternité
- hôpitaux neurologiques
- centres d'infirmiers
- hôpital obstétrique
- hôpitaux d'orthopédie
- hôpitaux en régions éloignées
- offrir des soins à long terme aux malades chroniques
- offrir d'autres services par exemple, des services de consultation externe, de radiographie, de laboratoire clinique, de physiothérapie, d'éducation et de thérapie par le travail ainsi que des services psychologiques et de travail social
- offrir des services de réadaptation, de rétablissement et d'adaptation aux personnes aux prises avec des handicaps physiques
- sanatorium, tuberculose
- hôpitaux pour tuberculeux

Exclusions :

- services diagnostiques et thérapeutiques assurés aux bénéficiaires internes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

souffrant de diverses maladies et problèmes de santé (voir 62211 Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux)

- services diagnostiques et thérapeutiques offerts aux bénéficiaires internes souffrant de troubles psychiatriques, d'alcoolisme ou de toxicomanie (voir 622210 Hôpitaux psychiatriques et hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes)
- soins infirmiers et services de réadaptation offerts aux bénéficiaires internes en convalescence (voir 623110 Établissements de soins infirmiers)
- établissement de soins psychiatriques et de lutte contre la toxicomanie (voir 622210 Hôpitaux psychiatriques et hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes)
- soins institutionnels prodigués aux personnes atteintes d'un handicap lié au développement (Voir 623210 Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
623110 Établissements de soins infirmiers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services infirmiers et de réadaptation aux bénéficiaires internes ainsi qu'à leur dispenser des soins personnels d'une manière soutenue. Les personnes qui ont besoin de soins infirmiers passent habituellement un séjour prolongé à l'établissement de soins.

Exemples inclus :

- maisons de convalescence pour malades mentaux, avec soins de santé
- maisons de convalescence avec soins de santé continues
- maisons de convalescence, avec soins de santé
- soins à domicile (avec soins de santé)
- établissements de soins prolongés
- clinique fournissant des soins infirmiers personnels
- établissements de soins intermédiaires
- centres d'hébergement et de soins de longue durée
- maisons de soins personnels (avec soins de santé)
- établissements de soins (apparentés aux hôpitaux)

Exclusions :

- services d'une maison de convalescence psychiatrique (voir 62322 Établissements résidentiels pour troubles mentaux, alcoolisme et toxicomanie)

Remarques :

- Sont incluses les maisons de soins infirmiers exploitées par des employeurs comme des organismes religieux, des œuvres de bienfaisance, des hôpitaux et d'autres organismes sans but lucratif.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

623110 Établissements de soins infirmiers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers

Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

623210 Établissements de soins pour bénéficiaires internes ayant une déficience développementale

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers

Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels aux personnes atteintes d'un handicap lié au développement.

Exemples inclus :

- foyers pour personnes ayant un trouble du développement
- hôpitaux pour personnes ayant un trouble du développement
- offrir des soins pouvant être dispensés dans un foyer ou dans un établissement de santé
- offrir certains soins de santé, mais cherchant avant tout à surveiller les malades pour les protéger, à les loger, à les nourrir et à les aider

Exclusions :

- soins aux bénéficiaires internes souffrant d'une maladie mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie misant sur la consultation plutôt qu'un traitement médical (voir 62322 Établissements résidentiels pour troubles mentaux, alcoolisme et toxicomanie)
- soins aux bénéficiaires internes souffrant d'une maladie mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie articulés sur un traitement et un suivi médicaux (voir 622210 Hôpitaux psychiatriques et hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes)
- traitement des maladies mentales, de l'alcoolisme ou de la toxicomanie en consultation externe seulement (voir 621420 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
623221 Établissements résidentiels pour alcoolisme et toxicomanie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels aux personnes souffrant d'alcoolisme ou de toxicomanie. Ces établissements procurent hébergement, nourriture, surveillance, conseils et divers services sociaux. En règle générale, ces établissements assurent une grande variété de services sociaux, outre les services de consultation.

Exemples inclus :

- centres résidentiels de réadaptation des alcooliques et toxicomanes
- offrir des services médicaux, mais ceux-ci ne font que compléter les services de consultation, de réadaptation et de soutien prodigués aux personnes souffrant d'alcoolisme ou de toxicomanie
- établissements résidentiels pour alcoolisme et toxicomanie

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
623222 Foyers pour personnes ayant un handicap psychiatrique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels aux personnes souffrant d'une maladie mentale. Ces établissements procurent hébergement, nourriture, surveillance, conseils et divers services sociaux. En règle générale, ces établissements assurent une grande variété de services sociaux, outre les services de consultation.

Exemples inclus :

- foyers pour personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale
- foyers pour personnes ayant un handicap psychiatrique
- offrir des services médicaux, mais ceux-ci ne font que compléter les services de consultation, de réadaptation et de soutien prodigués aux personnes souffrant d'alcoolisme ou de toxicomanie

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
623310 Établissements communautaires de soins pour personnes âgées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels et personnels aux personnes âgées et aux personnes incapables de s'occuper d'elles-mêmes, ou qui ne désirent plus vivre de manière autonome. Dans certains cas, ces établissements procurent des services infirmiers professionnels aux bénéficiaires internes logeant dans des installations distinctes, sur les lieux.

Exemples inclus :

- commodités domiciliaires assistées avec soins infirmiers sur les lieux
- foyers pour personnes âgées
- maisons de vieillards
- maisons de vétérans
- offrir de l'hébergement, de la nourriture, de la surveillance et de l'aide dans les activités quotidiennes de la vie comme les travaux domestiques
- maisons de repos avec soins de santé sur mesure

Exclusions :

- soins infirmiers et les services de réadaptation en milieu institutionnel (voir 623110 Établissements de soins infirmiers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
623991 Maisons de transition pour femmes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels prolongés aux femmes victimes de violence. Ces établissements hébergent, nourrissent et protègent les bénéficiaires et leur prodiguent des conseils et d'autres services sociaux.

Exemples inclus :

- maisons pour femmes victimes de violence
- maisons de transition pour femmes

Exclusions :

- fournir un hébergement de secours pour une brève période, sans autres services (voir 624220 Services communautaires d'hébergement)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
623992 Maisons pour enfants perturbés affectivement

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels aux enfants perturbés affectivement. Ces établissements procurent le gîte et le couvert aux enfants, leur assurent une supervision de type parental et leur offrent d'autres services ainsi qu'une surveillance spécialisée.

Exemples inclus :

- foyers pour enfants souffrant de troubles émotifs

Exclusions :

- services de pension sous supervision de type parental seulement (voir 623999 Tous les autres établissements de soins pour bénéficiaires internes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
623993 Foyers pour personnes ayant un handicap physique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels aux malades ambulatoires ayant un handicap physique ou une incapacité, comme une déficience visuelle, à les surveiller et à leur fournir d'autres services appropriés.

Exemples inclus :

- foyers pour sourds ou aveugles

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
623999 Tous les autres établissements de soins pour bénéficiaires internes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels.

Exemples inclus :

- rééducation type boscoville, centres de
- pensions, foyers pour enfants
- villages pour enfants
- foyer nourricier
- foyers nourriciers de groupe
- foyers de groupe pour personnes ayant des problèmes sociaux ou personnels
- maisons de transition pour délinquants
- maisons pour les patients en phase terminale, sans soins infirmiers
- foyers pour enfants négligés
- foyers pour mères célibataires
- maisons de correction, pour les jeunes
- orphelinats (crèches)
- maisons de groupe d'entraide pour personnes ayant des problèmes sociaux ou personnels

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

wsib ONTARIO

Manuel de la classification des employeurs

Code et titre SCIAN

623999 Tous les autres établissements de soins pour bénéficiaires internes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers

Sous-catégorie N2 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
624110 Services à l'enfance et à la jeunesse

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N3 Assistance sociale

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l’objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services non institutionnels d'aide sociale aux enfants et aux jeunes.

Exemples inclus :

- adoption, services d'
- soins aux familles avec enfants à charge (soins ménagers)
- grand frère, services de
- grande soeur, services de
- centres d'orientation infantile
- services de protection de l'enfance (sauf foyers)
- soutien à l'enfance, services de
- cliniques de bien-être infantile
- enfance, services d'aide à l'
- placement familial, services de
- amitié et consultation pour adolescents, centre d'
- services d'assistance à l'individu
- centre de jeunesse (si centre communautaire)
- jeunesse, centres de
- jeunesse, centre d'entraide de

Exclusions :

- foyers pour enfants nécessitant d'être protégés (voir 623999 Tous les autres établissements de soins pour bénéficiaires internes)
- dispenser des services de garderie (voir 624410 Services de garderie)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
624110 Services à l'enfance et à la jeunesse

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N3 Assistance sociale

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

624120 Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers

Sous-catégorie N3 Assistance sociale

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services non institutionnels d'aide sociale en vue d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, des personnes atteintes de handicaps liés au développement ou des personnes ayant une incapacité. Ces établissements veillent au bien-être des intéressés sur divers plans, notamment en ce qui concerne les soins de jour, les soins non médicaux à domicile, les activités sociales, le soutien de groupe et la compagnie.

Exemples inclus :

- centre d'activités pour personnes âgées ou ayant une incapacité*
- adultes, centres de jour pour*
- service de préposé aux soins pour personnes ayant une incapacité
- centre d'assistance de jour pour adultes et personnes ayant une incapacité*
- soins familiaux, services de soins ménagers
- soins à domicile, personnes âgées
- services d'aide en entretien ménager
- services d'aide à domicile en entretien ménager
- services ménagers, entretien de la résidence
- soins non médicaux à domicile pour personnes ayant un trouble du développement
- services ménagers, Croix-Rouge
- services de relève, avec aucun soin infirmier
- personnes âgées, centres pour*
- associations de personnes âgées*

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services sociaux, soins ménagers

Exclusions :

- formation professionnelle de personnes handicapées ou de personnes ayant un handicap lié au développement (voir 624310 Services de réadaptation professionnelle)

Remarques :

- Une personne (y compris une travailleuse blessée ou un travailleur blessé) ou un ménage privé qui emploie directement une ou un auxiliaire, ou une auxiliaire médicale ou un auxiliaire médical, est classé ailleurs. Pour la définition d'auxiliaire, d'auxiliaire médicale ou d'auxiliaire médical, ou la classification de cette activité commerciale, voir 814110, Ménages privés.

Entrée en vigueur : 1 janvier 2022

Date de publication : 28 janvier 2022

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
624190 Autres services individuels et familiaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N3 Assistance sociale

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à dispenser des services non institutionnels d'aide sociale aux personnes et aux familles.

Exemples inclus :

- organisation d'entraide pour alcoolisme et toxicomanie
- consultation pour alcoolismes, sans résidentielle (sauf traitement médical)
- counseling (consultation) des personnes affligées par le deuil, services
- centres communautaires (sauf santé)
- secours, centres d'intervention de
- centres de détresse (secours)
- service d'aide pour le divorce
- programme d'aide aux employés
- services de consultation familiale
- agences de services familiaux
- amitié, centre d'
- groupe d'action communautaire orienté sur la santé
- consultation (familiale) matrimoniale, services de
- centres multiservices de quartier
- quartier, centres de
- réadaptation pour délinquants, centres de
- organismes d'entraide pour délinquants
- programmes de dépistage

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- soins palliatifs, assistance en (offrant de l'aide et réconfort au patient et à la famille)
- parents, service de
- soutien moral et psychologique pour cancéreux
- centres publics de bien-être, bureaux de
- victimes de viol, centres d'aide
- services d'aiguillage pour problèmes personnels et sociaux
- services pour réfugiés
- centre régional de services sociaux
- services d'assistance, temporaire
- groupe d'aide auto-induite
- organismes d'entraide (alcooliques anonymes et gamblers' anonymes)
- maisons d'entraide
- centre de services sociaux
- travailleurs sociaux, cabinets
- suicides, centres d'aide
- consultation téléphonique, services de
- centres d'aide aux voyageurs
- centre de bien-être

Exclusions :

- centres de consultation externe pour alcoolisme (traitement médical) (voir 621420 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie)
- services d'aide sociale aux enfants et aux jeunes (voir 624110 Services à l'enfance et à la jeunesse)
- services de garde pour enfants (voir 624410 Services de garderie)
- services d'aide sociale aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité (voir 624120 Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services sociaux de consultation en santé mentale par les travailleurs et les psychologues (voir 621330 Cabinets de praticiens en santé mentale (sauf les médecins))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
624210 Services communautaires d'alimentation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N3 Assistance sociale

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recueillir, à préparer et à servir de la nourriture aux nécessiteux.

Exemples inclus :

- recueillir et distribuer des dons de nourriture
- repas communautaires, services sociaux
- distribution de vêtements et de couvertures aux démunis
- banques alimentaires
- programmes de livraison de repas (p. ex., cuisines volantes), services sociaux
- repas de quartier et soupe populaire, services de
- préparation et livraison de repas pour les personnes qui ne peuvent le faire elles-mêmes en raison de leur âge, d'une incapacité ou d'une maladie
- préparer et offrir des repas dans un lieu fixe ou mobile
- programmes de distribution de lait dans les écoles

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
624220 Services communautaires d'hébergement

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N3 Assistance sociale

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à procurer un hébergement à court terme aux victimes de violence familiale, d'agression sexuelle ou de violence faite aux enfants; à offrir un lieu de résidence temporaire aux sans-abri, aux fugueurs ainsi qu'aux malades ou aux familles qui traversent une crise médicale; à héberger temporairement les personnes et les familles à faible revenu.

Exemples inclus :

- hébergement pour famille en crise médicale
- services communautaires d'hébergement
- refuges d'urgence pour victimes de violence familiale
- maisons pour hommes et femmes démunis
- les organisations bénévoles qui rénovent les habitations, procurant des habitations à loyer modique en s'assurant la collaboration du propriétaire pour leur construction ou leur réfection, et qui réparent les habitations des personnes âgées ou des personnes ayant une incapacité

Exclusions :

- dispenser des soins institutionnels prolongés aux femmes victimes de violence (voir 623991 Maisons de transition pour femmes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
624230 Services d'urgence et autres secours

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N3 Assistance sociale

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir nourriture, hébergement, vêtements, soins médicaux, services de réinstallation et conseils aux victimes de conflits ou de catastrophes au pays ou à l'étranger.

Exemples inclus :

- victimes de désastres, services pour les
- services d'urgence et autres secours
- associations de mesures d'urgence
- désastres internationaux et conflits, services de réfugiés pour les
- refuges et établissements pour réfugiés

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
624310 Services de réadaptation professionnelle

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N3 Assistance sociale

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Les établissements qui exercent une activité commerciale faisant l'objet de la protection obligatoire dans le but d'offrir une formation professionnelle ou une expérience de travail conformément à la portée du présent code du SCIAN font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toute autre activité commerciale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2 si elle est exercée par une administration municipale ou régionale. Si l'activité est exercée par un employeur privé, elle fait l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de réadaptation ou de formation professionnelles, notamment des services d'orientation professionnelle, de formation et d'expérience de travail aux chômeurs et aux personnes sous-employées, aux personnes ayant une incapacité et aux personnes défavorisées sur le marché du travail en raison d'une scolarité insuffisante ou d'un manque de compétence ou d'expérience; à offrir des services de formation et d'emploi en atelier supervisé aux personnes souffrant d'un handicap mental ou physique.

Exemples inclus :

- réinsertion professionnelle, services communautaires pour programmes de
- services de formation en atelier supervisé
- consultation et formation en réadaptation professionnelle, services de
- centres pour expérience au travail
- atelier pour personnes ayant une incapacité
- ateliers pour personnes ayant un trouble du développement

Exclusions :

- orientation professionnelle et de carrière (sauf réhabilitation) (voir 611710 Services de soutien à l'enseignement)
- formation professionnelle dans un établissement d'enseignement secondaire (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- formation professionnelle dans une école technique ou professionnelle (voir 611510 Écoles techniques et écoles de métiers)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
624310 Services de réadaptation professionnelle

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N3 Assistance sociale

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
624410 Services de garderie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie N Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers
Sous-catégorie N3 Assistance sociale

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par un conseil public, une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services de garderie pour les nourrissons ou les enfants. Les établissements de ce genre peuvent s'occuper d'enfants plus âgés lorsqu'ils ne vont pas à l'école et offrir des programmes d'éducation préscolaire.

Exemples inclus :

- garderie à la maison (c.-à-d., garderie privée)
- services de garderie
- centres head start' (sauf études formelles)
- centres de la petite enfance
- pré-maternelles ou centres préscolaires (sauf lorsque inclus dans le système scolaire élémentaire)

Exclusions :

- centres head start (études formelles)
- services de garderie ou de bonnes d'enfants (voir 814110 Ménages privés)
- éducation préscolaire (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711111 Compagnies de théâtre (sauf de comédie musicale)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des spectacles faisant intervenir des acteurs.

Exemples inclus :

- compagnies de burlesque
- troupes de comédie
- théâtres communautaires
- théâtre meutre et mystère
- production de théâtre dramatique en direct
- théâtres de marionnettes
- troupes de théâtre à répertoire ou de tournée
- troupe ambulante d'art dramatique
- théâtre d'été (sauf souper-théâtre)
- compagnies de théâtre (sauf de comédie musicale)
- compagnies théâtrales qui exploitent leurs propres installations, principalement pour présenter leurs propres productions
- production théâtrale, agences de
- théâtres et autres spectacles sur scène, services de
- troupes de théâtre amateur
- production théâtrale, en direct
- compagnies de variétés

Exclusions :

- dîner-théâtre (voir 711112 Compagnies de comédie musicale et d'opéra)
- compagnies de comédie musicale (voir 711112 Compagnies de comédie musicale et d'opéra)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711111 Compagnies de théâtre (sauf de comédie musicale)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711112 Compagnies de comédie musicale et d'opéra

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des spectacles faisant intervenir acteurs, chanteurs d'opéra et autres professionnels du chant.

Exemples inclus :

- café-théâtre
- cafés théâtres, qui produisent des spectacles théâtraux tout en servant des repas et des boissons dans leurs locaux
- compagnies de comédie musicale et d'opéra*

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711120 Compagnies de danse

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des spectacles faisant intervenir des danseurs.

Exemples inclus :

- compagnies de ballet
- production de ballet en direct
- compagnies de danse classique
- compagnies de danse contemporaine
- compagnies de danse qui exploitent leurs propres installations, principalement pour présenter leur propre production
- théâtres de danse
- troupes de danse
- troupes de danse folklorique
- compagnies de danse figurative
- compagnies de danse jazz
- compagnies de danse moderne
- compagnies de danse à claquettes

Exclusions :

- producteurs et danseurs indépendants (voir 711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants)
- organisation et promotion, mais non la production, de spectacles de danse (voir 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires)
- servir des repas et des boissons dans leurs locaux tout en présentant des spectacles de danse, comme les clubs de danse exotique (voir 722 Services de restauration et débits de boissons)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711120 Compagnies de danse

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711130 Formations musicales et musiciens

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des spectacles (sauf comédie musicale et opéra) faisant intervenir des musiciens et/ou des chanteurs.

Exemples inclus :

- formations musicales
- groupes (orchestres) musicaux de chambre
- chorales
- artiste indépendant de musique classique
- groupes de musique classique
- artistes de concerts, indépendants
- artistes indépendants de musique country
- groupes musicaux country
- orchestres de danse
- corps de tambours et de clairons (p. ex., équipes de drill de précision)
- orchestres musicaux
- groupes indépendants ou artistes individuels
- artiste indépendant de jazz
- groupes de musique de jazz
- production musicale en direct (sauf comédie musicale)
- artistes musicaux, indépendants
- groupes musicaux
- musiciens indépendants
- chanteurs indépendants d'opéra
- orchestres
- artiste indépendant de musique populaire
- groupes de musique populaire
- artistes indépendants de musique rock

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- groupes musicaux rock
- chanteurs indépendants
- musiciens en solo, indépendants
- orchestres symphoniques
- vocalistes (chanteurs), indépendants

Exclusions :

- agents et imprésarios de formations musicales et de musiciens (voir 711411 Agents et représentants d'artistes, de professionnels de la scène et d'autres personnalités publiques)
- producteurs indépendants (sauf les formations musicales et les musiciens) dont l'activité principale consiste en des activités musicales indépendantes de la compagnie ou du groupe (voir 711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants)
- organisation et promotion, mais non la production, de concerts et autres spectacles musicaux (voir 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires)
- produire des spectacles théâtraux et musicaux et des opéras (voir 711112 Compagnies de comédie musicale et d'opéra)
- servir des repas et boissons dans leurs locaux tout en présentant des spectacles musicaux, comme les boîtes de nuit (voir 722 Services de restauration et débits de boissons)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711190 Autres compagnies d'arts d'interprétation

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à produire des spectacles sur scène.

Exemples inclus :

- carnavals, spectacle itinérant
- cirques
- spectacles de patinage sur glace (sauf théâtral)
- spectacles de magie

Exclusions :

- producteurs indépendants et artistes de la scène indépendants (voir 711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants)
- formations musicales et musiciens et chanteurs indépendants (voir 711130 Formations musicales et musiciens)
- organisation et promotion, mais non la production, de spectacles sur glace, de cirques et autres spectacles d'interprétation (voir 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires)
- produire des spectacles de danse (voir 711120 Compagnies de danse)
- produire comédies musicales, pièces, opéras, et spectacles de marionnettes et de mime (voir 71111 Compagnies de théâtre et cafés-théâtres)
- servir des repas et boissons dans leurs locaux tout en présentant des spectacles sur scène, comme les cabarets (voir 722 Services de restauration et débits de boissons)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711213 Hippodromes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Non couvert

Les activités commerciales marquées par un astérisque (*) ne sont pas admissibles à la protection. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des hippodromes, à présenter des courses de chevaux et autres activités connexes.

Exemples inclus :

- conducteurs de véhicule hippomobile*
- hippodromes, courses sous harnais
- hippodromes
- hippodromes, exploitation d'
- jockey, courses de chevaux*
- exploitation d'écuries de chevaux de course à l'hippodrome
- propriétaire de chevaux de course
- entraîneurs de chevaux de course
- hippodromes (pistes de course), pur-sang et standardbred (ambleur)
- entraînement de chevaux de course (entraîneurs de chevaux de course)

Exclusions :

- exploitants de circuits automobiles, cynodromes et autres pistes de course (voir 711214 Autres installations de course et activités connexes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711214 Autres installations de course et activités connexes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à exploiter des pistes de course et à présenter des courses ou à y participer, autres que les hippodromes et les organisateurs de courses de chevaux.

Exemples inclus :

- pistes de course automobile, exploitation
- équipes de course automobile
- pistes de course pour bateaux, exploitation
- pistes de course hors route, exploitation
- pistes de course de chiens, exploitation
- chenils de chiens de course
- course de chien, propriétaires
- exploitation de pistes d'accélération
- pistes de course d'hydroglisseurs, exploitation
- pistes de course de voitures à propulsion, exploitation
- pistes de course de motocyclettes, exploitation de
- équipes de course de motocyclettes
- chiens de cours, entraînement
- hippodromes, exploitation
- équipes de course (p. ex., automobile, motocyclette, motoneige)
- pistes de course de motoneige, exploitation de
- équipes de course de motoneige
- pistes de vitesse, exploitation (autodrome)
- course d'automobiles de série, exploitation de piste de

Exclusions :

- exploitation d'hippodromes et présentation de courses de chevaux (voir 711213 Hippodromes)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- présenter des courses, mais sans exploiter de pistes (voir 711329 Diffuseurs d'événements sportifs et autres présentateurs, sans installations)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711215 Athlètes indépendants s'exécutant devant un public payant

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non couvert**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend des athlètes professionnels, semi-professionnels ou amateurs s'exécutant principalement devant un public payant.

Exemples inclus :

- athlètes amateurs, indépendants
- athlètes professionnels indépendants
- joueurs de badminton
- joueurs de billard indépendants
- joueurs de quilles indépendants
- boxeurs professionnels indépendants
- monteurs de taureau
- toréros
- cyclistes indépendants
- joueurs de fléchettes indépendants
- patineurs artistiques, indépendants
- golfeurs professionnels
- golfeurs indépendants
- athlètes d'arts martiaux mixtes
- cyclistes de montagne hors piste
- boxeurs professionnels
- joueurs de tennis professionnels
- coureurs automobile
- conducteurs et propriétaires d'automobiles de course
- athlètes ou compétiteurs de rodéo
- planchistes indépendants
- skieurs, tous les types, indépendants
- surfeurs des neiges indépendants
- patineurs de vitesse indépendants

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- sportifs professionnels indépendants
- joueurs de squash indépendants
- joueurs de tennis indépendants
- athlètes de piste indépendants
- lutteurs indépendants

Exclusions :

- athlète, dont le revenu provient principalement de commandites (voir 711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants)
- golfeurs et joueurs de tennis professionnels qui sont principalement des instructeurs (voir 611620 Formation athlétique)
- représentation de personnalités sportives ou gestion de leur carrière (voir 711412 Agents et gérants en sports)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711217 Équipes et clubs sportifs jouant devant un public payant

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les clubs sportifs professionnels, semi-professionnels ou amateurs qui se consacrent principalement à la présentation de manifestations sportives ou à la participation à ces dernières devant un public payant, ainsi que les établissements dont l'activité principale consiste à soutenir des activités pour les athlètes indépendants et les équipes et clubs sportifs. Les clubs sportifs peuvent exploiter ou non l'installation pour présenter ces manifestations.

Exemples inclus :

- évaluateur athlétique du niveau technique, indépendant
- arbitres
- recruteurs (p. ex., hockey, baseball)
- équipes ou clubs sportifs professionnels, semi-professionnels ou amateurs (p. ex., baseball, basket-ball, football, hockey, soccer)
- chronométreurs sportifs
- entraîneur-conseiller sportif
- entraîneurs sportifs indépendants

Exclusions :

- entraîneur en athlétisme (voir 611620 Formation athlétique)
- exploitation d'associations et de ligues de sports amateurs ou professionnels (voir 813990 Autres associations)
- exploitation de clubs et de ligues de sports récréatifs et athlétiques (voir 713991 Équipes, ligues et clubs sportifs jouant devant un public non payant)
- entraîneur personnel (voir 812990 Tous les autres services personnels)
- promotion d'événements sportifs et exploitation d'installations sportives, mais sans exploitation de clubs sportifs (voir 711319 Exploitants de stades et autres diffuseurs avec installations)
- promotion d'événements sportifs, mais sans exploitation d'installations ou de clubs sportifs (voir 711329 Diffuseurs d'événements sportifs et autres présentateurs, sans installations)

Remarques :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

711311 Exploitants de théâtres et autres diffuseurs d'événements artistiques avec installations

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des théâtres et d'autres installations artistiques; à assurer l'organisation et la promotion de spectacles d'interprétation tenus dans ces installations.

Exemples inclus :

- organisateurs d'exposition d'art, avec installations
- promoteurs d'arts, avec leurs propres installations
- organisateurs d'événements artistiques, avec leurs propres installations
- promoteurs de festivals des arts, avec installations
- salles de concert, promotion d'événements
- organisateurs de concert avec leurs propres installations
- promoteurs de festivals de danse, avec installations
- artistiques, scène en direct, promotion d'événements, centres
- spectacles érotiques pour voyeur
- scènes en direct de théâtre, promotion d'événements
- gérants d'événements artistiques avec leurs propres installations
- gestionnaires ou promoteurs de productions artistiques en direct (p. ex., concerts), avec installations
- promoteurs de festivals de musique, avec installations
- centres des arts d'interprétation, promotion d'événements
- présentateurs d'événements artistiques, avec leurs propres installations
- promoteurs d'événements artistiques, avec installations
- promoteurs de festivals de théâtre, avec installations
- festivals de théâtre dotés d'installations
- exploitant théâtral, avec promotion d'événements

Exclusions :

- production de spectacles de théâtre dans ses propres installations, y compris les cafés-théâtres et les festivals de théâtre (voir 711111 Compagnies de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

théâtre (sauf de comédie musicale))

- promotion et présentation de festivals de cinéma (voir 512130 Présentation de films et de vidéos)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711319 Exploitants de stades et autres diffuseurs avec installations

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des stades et autres installations sportives; à assurer l'organisation et la promotion d'événements sportifs ou d'événements semblables tenus dans ces installations.

Exemples inclus :

- promoteur de spectacle aérien avec installation
- organisateurs de foires agricoles, avec installations
- promoteurs de spectacles hippiques, avec installations
- promotion et présentation de tournois sportifs dans leurs propres installations
- organisateurs et promoteurs de sports, avec installations
- stades ou arènes sportives (arénas), promotion d'événements
- exploitants de stades ou d'arènes (arénas), promotion d'événements
- promoteurs de lutte, avec installations

Exclusions :

- exploitation de circuits automobiles et autres pistes de course (voir 711214 Autres installations de course et activités connexes)
- exploitation d'hippodromes (voir 711213 Hippodromes)
- gérer des équipes sportives qui exploitent leurs propres installations (voir 711217 Équipes et clubs sportifs jouant devant un public payant)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711321 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, sans installations

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer l'organisation et la promotion d'événements artistiques dans des installations exploitées par d'autres.

Exemples inclus :

- organisateurs d'événements artistiques, sans installations (sauf festivals)
- présentateurs artistiques, sans installations (sauf festivals)
- agences de réservation pour spectacles (sauf films)
- réservation de concerts, agences de
- promoteurs de concert, sans installations
- promoteurs d'événements artistiques, sans installations
- promoteurs de cycle de conférences sans installations
- promoteurs de productions artistiques en direct (p. ex., concerts), sans installations
- réservations pour spectacles de théâtre, agences de (sauf films)
- promoteurs de théâtre, sans installations

Exclusions :

- agences de réservations pour spectacles de théâtre (voir 512130 Présentation de films et de vidéos)
- organisation et promotion de festivals artistiques, sans installations, y compris de festivals de théâtre et de musique (voir 711322 Festivals, sans installations)
- produire des spectacles de théâtre, de danse, de musique et autres, dans des installations exploitées par d'autres (voir 7111 Compagnies d'arts d'interprétation)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711322 Festivals, sans installations

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer l'organisation et la promotion de festivals dans des installations exploitées par d'autres.

Exemples inclus :

- promoteurs de foires agricoles, sans installations
- organisateurs de festivals d'arts (sauf du film), sans installations
- promoteurs de festivals des arts (sauf du film), sans installations
- festivals communautaires, sans installations
- promoteurs de festivals de danse, sans installations
- promoteurs de festivals ethniques, sans installations
- festival des arts (sauf du film), promoteurs de, sans installations
- festivals, sans installations
- festivals du patrimoine, sans installations
- promoteurs de festivals de musique, sans installations
- festivals de théâtre, sans installations

Exclusions :

- promoteurs ou organisateurs de festival du film, sans installation (voir 512130 Présentation de films et de vidéos)
- organisation et promotion de festivals de cinéma (voir 512130 Présentation de films et de vidéos)
- produire des festivals de théâtre dans ses propres installations (voir 711111 Compagnies de théâtre (sauf de comédie musicale))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

711329 Diffuseurs d'événements sportifs et autres présentateurs, sans installations

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à assurer l'organisation et la promotion d'événements sportifs ou autres dans des installations exploitées par d'autres.

Exemples inclus :

- promoteur de spectacle aérien sans installation
- promoteurs d'expositions canines ou hippiques, sans installations
- promotion de sports professionnels (p. ex., boxe, lutte), sans installations
- promoteurs, organisateurs ou exploitants d'événements sportifs, sans installations

Exclusions :

- équipes sportives qui présentent leurs propres événements (voir 711217 Équipes et clubs sportifs jouant devant un public payant)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

711411 Agents et représentants d'artistes, de professionnels de la scène et d'autres personnalités publiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à représenter des artistes créateurs ou interprètes, des artistes professionnels et d'autres personnalités publiques, ou à gérer leurs affaires. Ces établissements représentent leurs clients lorsqu'ils doivent négocier un contrat, gèrent ou organisent les finances de leurs clients et s'occupent généralement de promouvoir leur carrière.

Exemples inclus :

- agents artistiques du théâtre
- agents ou gérants d'acteurs et d'actrices
- agents ou gérants d'artistes
- agents ou gérants d'auteurs
- agents ou gérants de célébrités
- agents ou gérants de professionnels de la scène
- agents ou gérants de mannequins
- agents ou gérants de musiciens
- gérants et agents de personnalités publiques (sauf les sports)
- agents ou gérants de bureaux d'orateurs
- agents littéraires
- agences de gestion pour artistes et autres personnalités publiques
- agents artistiques
- agents pour modèles
- agents d'auteurs dramatiques
- agents ou gérants de bureaux de conférenciers
- artistiques (talent), agences
- agents de talent artistique

Exclusions :

- recruter et placer des mannequins pour le compte de clients, à partir de registres (voir 561310 Agences de placement et services de recherche de cadres)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- agents et gérants en sports (voir 711412 Agents et gérants en sports)
- procurer des mannequins à des clients (voir 561320 Location de personnel suppléant)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711412 Agents et gérants en sports

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à représenter ou à gérer des personnalités sportives et le personnel de soutien connexe. Ces établissements représentent leurs clients lorsqu'ils doivent négocier un contrat, gèrent ou organisent les finances de leurs clients et s'occupent habituellement de promouvoir leur carrière.

Exemples inclus :

- agents ou gérants d'athlètes professionnels
- agents ou gérants d'entraîneurs/entraîneuses
- gérants et agents de personnalités sportives
- gérants de personnalités sportives
- sportifs, agents

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711511 Artistes visuels et artisans indépendants

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer de l'art visuel et des œuvres artisanales fabriqués en atelier. Ces ouvrages sont des objets artistiques et culturels, conçus par l'établissement producteur, et fabriqués en petite quantité à partir de n'importe quel matériel. De façon générale, il s'agit d'un artiste, d'un artisan ou d'un artisan fabricant, parfois aidés par d'autres artistes, artisans, artisans fabricants ou apprentis.

Exemples inclus :

- artistes de dessins animés, indépendants
- restaurateur d'arts, indépendants
- artistes (sauf artistes commerciaux, médicaux et musicaux), indépendants
- reliure artisanale*
- caricaturistes-dessinateurs, indépendants
- conservateurs (c.-à-d., restaurateur d'art), indépendants
- conservateurs exerçant à leur propre compte et photojournalistes indépendants
- création de sculptures sur glace*
- production artisanale de meubles*
- soufflage et fabrication de verrerie, à la main*
- production artisanale d'instruments de musique*
- peintres (c.-à-d., artistes)
- restaurateur de peintures, indépendant
- photographes (artistiques)
- photojournalistes indépendants
- production de poterie en atelier*
- matelassage artisanal*

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services de restauration d'orgues et d'instruments similaires*
- production artisanale de selles*
- sculpteurs (artistiques)*
- croquiseurs, indépendants
- artistes en vitraux*
- taxidermiste indépendant
- oeufs ukrainiens, peinture à la main*
- peintres animaliers indépendants

Exclusions :

- conception de vêtements et de bijoux, mais par leur production (voir 541490 Autres services spécialisés de design)
- conception de produits, mais pas leur production (voir 541420 Services de design industriel)
- conception graphique, mais sans l'impression (voir 541430 Services de design graphique)
- artistes visuels et artisans indépendants (voir 541430 Services de design graphique)
- artistes musicaux, indépendants (voir 711130 Formations musicales et musiciens)
- fabrication de biens en quantité (voir 31-33 Fabrication)
- fabrication de biens de consommation non durables, tels que les produits de boulangerie, les savons, les lotions, les crèmes, etc., en petite quantité (voir 31-33 Fabrication)
- prestation de services d'illustrations commerciales et médicales (voir 541430 Services de design graphique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non couvert

L'activité commerciale marquée par un astérisque (*) n'est pas admissibles à la protection. Le statut de protection des activités commerciales marquées par deux astérisques (**) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les individus indépendants dont l'activité principale consiste à jouer dans des productions artistiques et culturelles, ou à fournir le soutien technique nécessaire à de telles productions.

Exemples inclus :

- acteurs indépendants
- actrices indépendantes
- annonceurs, radio et télévision, indépendants
- directeurs artistiques, indépendants
- danseurs de ballet, indépendants
- cadreuses ou cadreurs, indépendant
- porte-parole de vedette, indépendant
- chorégraphes, indépendants
- cinématographes indépendants
- comédiens, indépendants
- chef d'orchestre, indépendant
- créateurs de costumes de théâtre, indépendants
- danseurs indépendants
- directeurs, film et vidéo, indépendants
- directeurs musicaux, indépendants
- animateur de musique, indépendant
- danseurs ethniques, indépendants
- acteurs de films, indépendants

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- film, réalisateurs de, indépendants
- techniciens en pellicules photographiques, indépendants
- danseurs de folklore, indépendants
- homme de radiotélévision à la pige
- cadreuse ou cadreur indépendant
- vedettes indépendantes, tels les athlètes qui font la promotion d'événements, donnent des conférences et rendent des services semblables, ainsi que les journalistes indépendants de la radio et de la télévision
- régisseurs de plateau, indépendants
- installation et démantèlement de plateau, de matériel et système d'éclairage de concert, à forfait**
- danseurs figuratifs, indépendants
- danseurs de jazz, indépendants
- journalistes, radio et télévision, indépendants
- spectacles de laser, services de
- lecteurs indépendants
- éclairagistes de théâtre, indépendants
- illusionnistes indépendants
- maquilleur, indépendant
- mannequins indépendants
- réalisateurs de films cinématographiques, indépendants
- producteurs de films, indépendants
- arrangeur musical indépendant
- animateur de vidéoclips (vidéo musique)
- commentateurs de radio, indépendants
- producteurs de disques, indépendants
- techniciens indépendants en enregistrement
- décorateur scénique, théâtre, indépendant
- décorateurs de scène indépendants
- orateurs indépendants

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- techniciens en effets spéciaux, indépendants
- montage et démontage de décors de théâtre**
- monologuistes comiques, indépendants
- conteurs d'histoire, indépendants
- cascadeuse ou cascadeur, indépendant*
- producteurs de télévision indépendants

Exclusions :

- musiciens et chanteurs indépendants (voir 711130 Formations musicales et musiciens)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711513 Écrivains et auteurs indépendants

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les individus indépendants dont l'activité principale consiste à créer des œuvres littéraires artistiques et culturelles, de la rédaction technique ou publicitaire.

Exemples inclus :

- auteurs indépendants
- compositeurs, indépendants
- journalistes à la pige
- collaborateurs anonymes indépendants
- rédacteurs d'annonces publicitaires, indépendants
- journalistes indépendants de la presse écrite
- journalistes, presse écrite, indépendants
- correspondants de presse, indépendants
- chroniqueurs de journaux, indépendants
- auteurs dramatiques indépendants
- poètes indépendants
- journalistes indépendants
- rédacteurs de scénario, indépendants
- scripteurs indépendants
- compositeurs de chansons, indépendants
- rédacteurs techniques, indépendants
- écrivains indépendants

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
711513 Écrivains et auteurs indépendants

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
712111 Musées d'art publics

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale, régionale ou provinciale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, chercher, conserver, expliquer et exposer des objets d'art pour le public.

Exemples inclus :

- art, galeries d' (sauf commerce de détail)
- musées d'art
- musées et galeries d'art qui présentent des collections permanentes
- musées d'art contemporain et de beaux-arts
- musées d'art publics

Exclusions :

- galerie d'art, commerce de détail (voir 453920 Marchands d'oeuvres d'art)
- galeries d'art commerciales et commerçants dont l'activité principale consiste à vendre des objets d'art (voir 453920 Marchands d'oeuvres d'art)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
712115 Musées d'histoire et de sciences

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par un conseil public, une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, conserver, expliquer, exposer et mettre à la disposition du public des objets d'intérêt historique ou culturel.

Exemples inclus :

- musées de l'histoire de l'homme
- insectarium
- musées maritimes
- musées militaires
- musée scientifique mobile
- musées de l'histoire de la nature
- musées des sciences naturelles
- musées de la science et technologie
- musée de guerre

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
712119 Autres musées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par un conseil public, une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des expositions, sauf les musées d'art publics et les musées d'histoire et de sciences.

Exemples inclus :

- musées locaux
- planétarium
- temple de la renommée, sport
- musées de cire

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
712120 Lieux historiques et d'intérêt patrimonial

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l’objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale ou régionale fait l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à entretenir, protéger et mettre à la disposition du public des lieux, bâtiments, forts ou ensembles bâtis qui témoignent d'événements ou de personnages présentant un intérêt historique particulier.

Exemples inclus :

- sites archéologiques, présentation publique
- champs de bataille
- villages historiques
- forts historiques
- village des pionniers

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
712130 Jardins zoologiques et botaniques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par un conseil public, une administration municipale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire et entretenir des lieux où l'on présente au public des plantes et des animaux vivants.

Exemples inclus :

- exposition d'animaux vivants
- parc safari
- aquariums
- arboretum
- volières (exposition d'oiseaux)
- jardins botaniques
- serre-jardin d'hiver, botanique
- jardin zoologique ou botanique
- parcs d'animaux sauvages
- zoo pour enfants
- exposition de reptiles vivants
- jardins zoologiques
- zoos

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
712190 Parcs naturels et autres institutions similaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un employeur privé fait l'objet de la protection non obligatoire. Toute activité commerciale exercée par une administration municipale, provinciale ou régionale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à exploiter des biens du patrimoine.

Exemples inclus :

- sanctuaire d'oiseaux
- cavernes
- zones de conservation
- district de conservation
- centres d'interprétation, naturel
- parc national
- attractions touristiques sur les merveilles de la nature
- nature, centres d'initiation à la
- parcs naturels
- réserves naturelles
- exploitation, entretien et protection des parcs naturels, des réserves naturelles ou des aires de conservation
- parc provincial

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713110 Parcs d'attractions et jardins thématiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements appelés parcs d'attractions ou parcs thématiques dont l'activité principale consiste à proposer diverses attractions, telles que manèges, tours aquatiques, jeux, spectacles, expositions thématiques, kiosques à rafraîchissements et terrains de pique-nique.

Exemples inclus :

- parcs d'attractions (p. ex., parcs d'attractions thématiques ou nautiques)
- offrir en concession des espaces à d'autres établissements
- quais dotés d'attractions

Exclusions :

- entretenir des appareils de divertissement actionnés par des pièces (voir 713120 Salles de jeux électroniques)
- exploitation de manèges dans le cadre d'une concession, ou présentation de fêtes foraines itinérantes (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)
- exploitation de kiosques à rafraîchissements dans le cadre d'une concession (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713120 Salles de jeux électroniques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des salles de jeux électroniques.

Exemples inclus :

- salles de jeux de divertissement (sauf machines de jeu), fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton
- jeux de divertissement (sauf machines de jeu), exploités dans leur établissement
- salles de jeux électroniques
- centre d'amusement familial
- centres de jeux intérieurs
- boules pour salles de jeux (arcades), machines à
- salles de jeux vidéo (sauf machines de jeu)

Exclusions :

- entretenir des appareils de divertissement actionnés par des pièces, tels que les juke-box, les billards électriques, les jeux mécaniques et vidéo, dans des locaux exploités par d'autres (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)
- exploitation de salles de billard (voir 713992 Autres installations sportives)
- exploitation d'appareils de jeux actionnés par des pièces, comme les machines à sous ou les terminaux de jeux vidéo, dans des locaux exploités par d'autres (voir 713299 Tous les autres jeux de hasard et loteries)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713210 Casinos (sauf hôtels-casinos)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non obligatoire

Toute activité commerciale exercée par un conseil public, une commission ou l'administration provinciale fait l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations de jeux de hasard où l'on trouve des tables de jeu et des machines à sous.

Exemples inclus :

- casinos (sauf hôtels-casinos)
- jeux d'argents, croisières
- servir des repas et des boissons dans les casinos
- casinos sur bateau de rivière

Exclusions :

- exploitation de bars où l'on trouve des jeux vidéo ou autres machines à sous (voir 722410 Débits de boissons alcoolisées)
- exploitation d'hôtels-casinos (voir 721120 Hôtels-casinos)
- exploitation d'appareils de jeux actionnés par des pièces, comme les machines à sous ou les terminaux de jeux vidéo, dans des locaux exploités par d'autres (voir 713299 Tous les autres jeux de hasard et loteries)

Remarques :

- Si les établissent offrent des services de restauration au public, ceux-ci font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1 et relèvent du code du SCIAN à six chiffres applicables du code 722, Services de restauration et débits de boissons.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713291 Loteries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à organiser des loteries et à vendre des billets de loterie par les canaux de distribution au détail ou directement auprès des consommateurs.

Exemples inclus :

- distribution de billets de loterie
- établissements appartenant aux gouvernements ou exploités par eux
- loteries
- exploitation de loteries
- loterie (sauf magasin de détail), vendeurs ou agents attitrés pour la vente de billets

Exclusions :

- magasins qui vendent des billets de loterie et divers aliments et produits de consommation courante (voir 445120 Dépanneurs)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713299 Tous les autres jeux de hasard et loteries

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à proposer des jeux de hasard.

Exemples inclus :

- salles de bingo
- bingo, exploitation
- preneurs de paris
- agents de paris (preneur aux livres)
- salles de cartes (p. ex., chambres de poker)
- appareil de jeux de hasard fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, exploitants de concession (c.-à-d., entretien et approvisionnement chez les autres)
- salons pour paris hors-piste
- jeux de hasard en ligne (sur Internet)
- services de jeux de hasard en ligne
- salles de machines à sous
- appareils de pari vidéo, exploitants de concession (c.-à-d., entretien et approvisionnement chez les autres)
- exploitants de site Web de jeux virtuels

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713910 Terrains de golf et country clubs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des terrains de golf et les country clubs qui exploitent des terrains de golf parallèlement à des restaurants et à d'autres installations récréatives.

Exemples inclus :

- clubs de golf et country club (sportif)
- clubs de golf, privé
- terrain de golf (sauf miniature), public
- servir des repas et des boissons, faire la location de matériel et donner des cours de golf

Exclusions :

- exploitation de clubs de curling et de terrains d'entraînement de golf et de mini-golfs (voir 713992 Autres installations sportives)
- exploitation de centres de villégiature qui abritent des installations récréatives en plus de l'hôtel (voir 721113 Centres de villégiature)
- louer de l'équipement de golf, sans fournir d'autres services (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)

Remarques :

- Si les établissent offrent des services de restauration au public, ceux-ci font l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 1 et relèvent du code du SCIAN à six chiffres applicables du code 722, Services de restauration et débits de boissons.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713920 Centres de ski

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des centres de ski alpin et de ski de fond, avec l'équipement nécessaire, comme les remonte-pentes.

Exemples inclus :

- installations de ski de descente, alpin ou de fond
- servir des repas et des boissons, faire la location de matériel et donner des cours de ski
- remonte-pente et téléskis, exploitation de
- ski, sans hébergement, centres de

Exclusions :

- exploitation de centres de villégiature qui abritent des installations récréatives en plus de l'hôtel (voir 721113 Centres de villégiature)
- louer de l'équipement de ski, sans fournir d'autres services (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)

Remarques :

- Si les établissent offrent des services de restauration au public, ceux-ci font l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 1 et relèvent du code du SCIAN à six chiffres applicables du code 722, Services de restauration et débits de boissons.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713930 Marinas

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire si l'exploitation de la marina est réservée uniquement aux membres (non ouvert au grand public). Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements appelés marinas, dont l'activité principale consiste à exploiter des installations d'amarrage et de gardiennage pour les propriétaires de bateaux de plaisance, et à fournir éventuellement des services connexes (vente de carburant et d'accastillage, réparation et entretien des bateaux, locations).

Exemples inclus :

- chantiers maritimes, accostage et/ou entreposage de bateaux
- clubs de bateaux, de voile et de yachts (c.-à-d., exploitant de marinas)*
- marinas
- clubs de voile et clubs nautiques qui exploitent des marinas*
- bassins pour yachts

Exclusions :

- exploitation d'un centre de villégiature comprenant notamment une marina (voir 721113 Centres de villégiature)
- louer des bateaux de plaisance (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- vendre au détail du carburant pour les bateaux (voir 447190 Autres stations-service)
- vendre au détail des fournitures marines (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713940 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des centres de culture physique et des installations semblables dont on se sert pour faire de l'exercice, pour se mettre en forme ou pour pratiquer des sports récréatifs.

Exemples inclus :

- danse aérobique, centres de
- clubs athlétiques, installations pour la forme physique
- conditionnement physique, centre de
- exercices, centres d'
- centres de sports récréatifs et de conditionnement physique
- conditionnement physique, centres de
- gymnases
- clubs de handball, racquetball, squash ou tennis
- clubs de santé, conditionnement physique
- centres de culture physique ou clubs de santé (sans hébergement)
- studios de santé, conditionnement physique
- centres ou studios de conditionnement physique
- patinoires pour patinage sur glace ou à roulettes
- clubs sportifs, installations pour la forme physique
- force physique, centres pour le développement de la
- piscines
- courts de tennis, intérieurs et extérieurs
- piscines à vague
- entraînement avec des poids, centres d'

Exclusions :

- aider des clients à perdre du poids en leur faisant suivre un régime (voir 812190 Autres services de soins personnels)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- exploitation de centres de villégiature avec spas et qui assurent l'hébergement (voir 721113 Centres de villégiature)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713950 Salles de quilles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des salles de quilles.

Exemples inclus :

- salles ou pistes de quilles (quilles-chandelles, dauphines (petites quilles), cinq-quilles ou dix-quilles)
- salles de quilles
- servir des repas et des boissons dans les salles de quilles

Exclusions :

- exploitation de clubs de jeux de boules (voir 713991 Équipes, ligues et clubs sportifs jouant devant un public non payant)

Remarques :

- Si les établissements relevant de ce code du SCIAN offrent des services de restauration au grand public, ils font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1 et relèvent du code du SCIAN applicable du code 722, Services de restauration et débits de boissons.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713991 Équipes, ligues et clubs sportifs jouant devant un public non payant

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les clubs, les équipes et les ligues de sports récréatifs et pour les jeunes se consacrant principalement à la présentation de manifestations sportives et à la participation à ces dernières devant un public non payant.

Exemples inclus :

- équipes de sports amateurs
- clubs d'aviation
- clubs de baseball
- clubs de basket-ball
- clubs de vélo ou de cyclisme
- clubs de billard
- clubs nautiques(aviron, voile, canoë, kayak) sans les marinas
- équipes de quilles
- clubs de boxe
- clubs de bridge, récréatifs
- clubs de canot et kayak, récréatifs
- clubs de meneuses de claque
- clubs de cricket
- clubs de curling
- clubs de fléchettes
- clubs d'escrime
- clubs de patinage artistique
- clubs de pêche
- clubs de vol récréatif
- clubs de football
- clubs de tir au pistolet
- clubs de hockey
- clubs de chasse

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- clubs de crosse
- clubs de boulingrin
- clubs de ping-pong
- équipes ou clubs de sports, récréatifs (sauf exploitant des installations sportives)
- clubs d'équitation
- clubs de tir à la carabine
- clubs de course
- clubs de tir
- clubs de motoneige
- clubs de soccer
- ligues et équipes sportives, récréatives ou pour jeunes
- clubs de natation
- clubs de tennis et de squash
- clubs nautiques, sans les marinas

Exclusions :

- athlètes indépendants s'exécutant devant un public payant (voir 711215 Athlètes indépendants s'exécutant devant un public payant)
- exploitation de centres de sports récréatifs et de conditionnement physique (voir 713940 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique)
- prestation de cours d'instruction sportive (voir 611620 Formation athlétique)
- équipes et clubs sportifs jouant devant un public payant (voir 711217 Équipes et clubs sportifs jouant devant un public payant)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713992 Autres installations sportives

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à exploiter d'autres installations sportives non classées ailleurs.

Exemples inclus :

- stands de tir à l'arc
- salles de bal ou salles de danse
- salles de billard
- courts de jeu de boules
- installations de saut à l'élastique
- pistes de curling
- quais de pêche, exploitation
- pistes de kart, loisirs
- champs d'entraînement et de pratique de golf
- installations de jeu de poursuite laser
- terrain de golf miniature (minigolf)
- d'aventures en plein air, exploitation des installations
- installations de jeux de balles de peinture
- salles de ping-pong
- parcours de golf à normale trois
- descente de rivière en radeau pneumatique, loisirs
- complexe d'escalade
- champs de tir
- installations avec trampoline
- installations de tir à la volée avec fosse
- installations de tyrolienne

Exclusions :

- sportifs professionnels indépendants (voir 711217 Équipes et clubs sportifs

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

jouant devant un public payant)

- donner des cours d'instruction sportive (voir 611620 Formation athlétique)
- installations de course (voir 711214 Autres installations de course et activités connexes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale marquée par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à exploiter des installations et des services de loisirs et de divertissement.

Exemples inclus :

- appareils de divertissement, exploitants de stands
- exploitants de manèges et de stands
- plages, baignade
- manèges de fêtes foraines, exploitants
- camps de jour ou d'été, sans nuitée
- feux d'artifice, service d'exposition de
- services de feux d'artifice
- stands de tir
- services d'un guide
- maisons hantées
- services de location de chevaux, loisirs
- services d'un guide de chasse
- jukebox, exploitants de stands dans des installations appartenant à des tiers
- location de salle de karaoké
- entretenir des appareils actionnés par des pièces autres que les appareils de jeux de hasard dans des locaux exploités par d'autres
- boîtes de nuit ou discothèques, ne servant pas de boissons alcoolisées*
- camps de nudistes sans hébergement
- tours d'observation, exploitation

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aventures de plein air (p. ex., rafting ou descente en eau vive), sans installations, exploitation
- caravanes (c.-à-d., randonnée à cheval)
- machines à boules, exploitants de stands
- guide touristique, services de
- glissades d'eau, par concession

Exclusions :

- exploitation d'installations de divertissement, telles que parcs d'attractions et thématiques, salles de jeux électroniques et appareils actionnés par des pièces autres que les appareils de jeux de hasard (voir 7131 Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques)
- exploitation d'installations de jeux de hasard et entretenir des appareils à perception automatique, ou offrir des services de jeux de hasard (voir 7132 Jeux de hasard et loteries)
- prestation de transport de tourisme (voir 487 Transport de tourisme et d'agrément)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721111 Hôtels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est convenu d'appeler hôtels. Ces établissements offrent des suites ou des chambres dans des bâtiments à niveaux multiples ou dans des immeubles de grande hauteur accessibles uniquement par l'intérieur et ils offrent généralement aux clients une gamme de services complémentaires et de commodités, notamment des services de restauration, un stationnement, des services de blanchisserie, des piscines et des salles de culture physique, et des installations pour les conférences et les congrès.

Exemples inclus :

- services d'hébergement, hôtel
- clubs de santé (c.-à-d., installations de culture physique), avec chambres d'hôtel
- hôtel, services de chambres (sauf hôtel-résidence)
- services de gestion hôtelière (c.-à-d., fournir du personnel hôtelier pour gérer et opérer un hôtel)
- hôtel, service d'hébergement (sauf hôtel-résidence)
- hôtels (sauf hôtels-casinos) avec installations thermales intégrées
- hôtels (sauf de résidence)
- auberges, restauration et hébergement
- hôtel privé réservé aux membres
- hôtels privés
- exploitation de voitures-lits à forfait

Exclusions :

- appartement-hôtel pour services d'hébergement (voir 531111 Bailleurs d'immeubles résidentiels et de logements (sauf les logements sociaux))
- hôtels situés en zone non urbaine à proximité de lacs, de rivières, de montagnes ou de plages et caractérisés par un accès à de nombreuses activités de loisirs à l'intérieur et en plein air (voir 721113 Centres de villégiature)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721111 Hôtels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

- hôtels dotés d'un casino sur place (voir 721120 Hôtels-casinos)
- hôtel-résidence (voir 531111 Bailleurs d'immeubles résidentiels et de logements (sauf les logements sociaux))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721112 Auberges routières

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est convenu d'appeler auberges routières. Ces établissements sont destinés à héberger des clients qui voyagent en véhicules automobiles et offrent des suites ou des chambres pour de courts séjours dans des bâtiments de faible hauteur qui se caractérisent par de grands espaces de stationnement pratiques, un accès intérieur aux chambres et une localisation en bordures des grandes routes.

Exemples inclus :

- offrir une gamme restreinte de services complémentaires et de commodités
- auberges pour automobilistes
- auberges routières

Exclusions :

- établissements similaires dotés d'un accès extérieur aux chambres et d'espaces de stationnement adjacents à l'entrée des chambres (voir 721114 Motels)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721113 Centres de villégiature

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est convenu d'appeler centres de villégiature. Ces établissements offrent, sur place et à l'année, de nombreuses activités de loisirs à l'intérieur ou en plein air. Les centres de villégiature sont destinés à héberger des vacanciers et offrent des suites et des chambres à service complet, généralement dans un milieu non urbain à proximité de lacs, de rivières ou de montagnes. Les établissements de cette nature donnent souvent accès à des installations servant à la tenue de conférences.

Exemples inclus :

- établissement de villégiature (hôtel estival)
- hôtels de loisirs
- hôtel de villégiature
- services de gestion de centres de villégiature (c.-à-d., fournir du personnel pour gérer et opérer un centre de villégiature)
- centres de villégiature
- centres de villégiature avec spas intégrés
- hôtel saisonnier
- hôtels de ski à pavillons et stations de ski
- hôtels de villégiature estivale

Exclusions :

- établissements combinant des services d'hébergement et des services de loisirs dans des installations semblables à des camps (voir 72121 Parcs pour véhicules récréatifs (VR) et camps de loisirs)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721114 Motels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est convenu d'appeler motels. Ces établissements sont destinés à héberger des clients qui voyagent en véhicules automobiles et offrent des suites ou des chambres pour de courts séjours dans des bâtiments d'un ou de deux étages qui se caractérisent par un accès extérieur aux chambres et de grands espaces de stationnement adjacents à l'entrée des chambres. Ces établissements peuvent également offrir une gamme restreinte de services complémentaires et de commodités.

Exemples inclus :

- hébergement de motel, services d'

Exclusions :

- établissements similaires dotés d'un accès intérieur aux chambres (voir 721112 Auberges routières)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721120 Hôtels-casinos

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des hôtels dotés d'un casino sur place. Ces établissements fournissent généralement une gamme de services et de commodités, notamment des services de restauration, des spectacles, un service de voiturier, des piscines, et des installations pour les conférences et les congrès.

Exemples inclus :

- hôtels-casinos
- exploitation de tables de jeu et peuvent offrir d'autres activités de jeu comme les machines à sous et les paris sportifs

Exclusions :

- hôtels et motels offrant une gamme restreinte d'activités de jeu, notamment les machines à sous, mais n'exploitant pas un casino sur place (voir 72111 Hôtels et motels (sauf les hôtels-casinos))
- casinos autonomes (voir 713210 Casinos (sauf hôtels-casinos))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721191 Gîtes touristiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est convenu d'appeler gîtes touristiques. Les gîtes touristiques se caractérisent par un service très personnalisé et par l'inclusion dans le prix de la chambre.

Exemples inclus :

- gîtes touristiques
- chambres d'hôtes avec un service hautement personnalisé incluant un petit déjeuner complet servi par le propriétaire ou par le personnel sous la direction du propriétaire
- auberges avec chambres et petits déjeuners

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721192 Chalets et cabines sans service

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est convenu d'appeler chalets et cabines sans service.

Exemples inclus :

- chalets et cabines sans services
- donner accès à des plages privées ou à des installations de pêche
- camps et cabines de touristes, hébergement

Exclusions :

- exploitation de camps de chasse et pêche (voir 721212 Camps de chasse et de pêche)
- offrir de l'hébergement assorti d'activités de loisirs organisées autour d'un thème particulier (voir 721213 Camps récréatifs et de vacances (sauf de chasse et de pêche))

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721198 Tous les autres services d'hébergement des voyageurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée.

Exemples inclus :

- services d'hébergement, pavillons pour touristes et auberges de jeunesse
- auberge de jeunesse ou gîtes touristiques, installations

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721211 Parcs pour véhicules récréatifs (VR) et campings

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de terrains, avec ou sans service, destinés à héberger des campeurs et leur équipement.

Exemples inclus :

- services d'hébergement, terrains de camping et parcs de roulottes
- terrains de camping
- terrain de camping pour personnes de passage (itinérantes)
- donner accès à diverses installations comme des toilettes, des buanderies, des centres et des équipements récréatifs, des magasins et des casse-croûte
- parcs pour véhicules récréatifs (VR)
- tentes, tentes remorques, roulottes et véhicules récréatifs (VR)
- parc de camping pour touristes
- camps de vacance pour touristes (terrain de camping)
- roulottes, parcs de

Exclusions :

- exploitation de terrains résidentiels de maisons mobiles (voir 531190 Bailleurs d'autres biens immobiliers)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721212 Camps de chasse et de pêche

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de camps de chasse et de pêche.

Exemples inclus :

- pourvoyeurs (chasse et pêche)
- offrir une gamme de services, notamment l'accès à des camps éloignés ou des cabines sans service, des repas et des guides; ils peuvent également fournir le transport jusqu'aux installations et vendre de la nourriture, des boissons et des fournitures de chasse et de pêche

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721213 Camps récréatifs et de vacances (sauf de chasse et de pêche)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de camps récréatifs d'hébergement comme les camps pour enfants, les camps de vacances familiaux et des refuges d'aventures de plein air qui offrent des randonnées équestres, des descentes en eau vive, des excursions pédestres et des activités similaires.

Exemples inclus :

- camps de vacances pour garçons
- camps de vacances pour garçons ou filles
- ranchs de tourisme
- camps de vacances pour filles
- camps d'été de jour, non éducatifs, avec hébergement
- camps de nudistes
- refuges pour aventures extérieures (avec hébergement)
- fournir des installations d'hébergement comme des cabines et des terrains de camping fixes ainsi que d'autres commodités, notamment des services de restauration, des installations et de l'équipement récréatifs ainsi que des activités de loisirs organisées
- camps de loisirs (camps de chasse et pêche non compris)
- fermes de tourisme
- camps de vacances pour touristes
- camps de vacances (camps de chasse et pêche non compris)
- camps de nature (camps de chasse et pêche non compris)

Exclusions :

- exploitation de camps de jour éducatifs pour enfants, sans hébergement (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)
- exploitation de camps de jour éducatifs tels que les camps sportifs, de beaux-arts et d'informatique (voir 61 Services d'enseignement)
- camps de loisirs, de vacances et de pleine nature pour la chasse et la pêche (voir 721212 Camps de chasse et de pêche)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721213 Camps récréatifs et de vacances (sauf de chasse et de pêche)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
721310 Maisons de chambres et pensions de famille

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de maisons de chambres, de pensions de famille et d'installations similaires.

Exemples inclus :

- maisons de pensions
- maisons de pensions, clubs d'étudiants et sororité*
- campements résidentiels pour ouvriers agricoles ou autres
- dortoirs (exploitation commerciale)
- maisons meublées réservées aux membres, exploitées par des associations*
- maisons meublées, privées
- offrir des services complémentaires comme des services d'entretien ménager, de repas et de blanchisserie
- offrir des logements temporaires ou de longue durée qui, pour la durée de l'occupation, peuvent servir de résidence principale
- location de chambres meublées
- clubs résidentiels réservés aux membres, exploités par des associations*
- résidences de collège ou d'université (si l'établissement est indépendant du collège ou de l'université)
- clubs résidentiels
- maisons de chambres
- maisons de chambres réservées aux membres, exploitées par des associations*
- maisons de rapport (sororité)*
- maisons communautaires de sororité et fraternité*
- résidence d'étudiants

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- résidence d'enseignants
- campement ou auberge d'ouvriers (sur les lieux de travail)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
722310 Services de restauration contractuels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Les services de restauration offerts aux membres privés seulement font l'objet de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration en vertu d'un contrat et pour une durée déterminée.

Exemples inclus :

- cafétéria privée
- cafétéria d'entreprise
- traiteurs d'entreprises, service de
- restaurants cantines
- compagnie de cafétéria
- services de restauration à contrat pour transporteurs aériens, réseaux ferroviaires et institutions
- offrir des services de restauration aux compagnies aériennes, aux compagnies de chemin de fer et aux institutions de même que les établissements qui exploitent des comptoirs de vente d'aliments dans des installations sportives ou des installations similaires
- restaurants d'entreprise
- cafétéria d'écoles, services de

Exclusions :

- traiteurs lors d'événements (voir 722320 Traiteurs)
- exploitants de distributeurs automatiques de produits alimentaires (voir 454210 Exploitants de distributeurs automatiques)
- cantines ambulantes (voir 722330 Cantines et comptoirs mobiles)

Remarques :

- aucunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
722310 Services de restauration contractuels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
722320 Traiteurs

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Les services de restauration offerts aux membres privés seulement font l'objet de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration dans le cadre d'événements comme des fêtes de finissants, des mariages et des foires commerciales.

Exemples inclus :

- salles de banquets, avec pourvoyeur, et service de pourvoyeur externe
- services de bar incluant l'approvisionnement d'équipement et d'alcool
- service de bar (p. ex., barman, barmaid) indépendant (service seulement)
- service de bar et d'organisation de soirées
- traiteurs
- traiteurs qui possèdent ou qui gèrent des installations permanentes dans lesquelles ils offrent des services de restauration dans le cadre d'événements
- traiteurs pour salles à manger et banquets
- offrir du matériel et des véhicules servant à transporter des repas et des collations et à préparer des aliments sur les lieux de l'événement
- traiteur (mariages, fêtes) social

Exclusions :

- cantines d'entreprise (voir 722310 Services de restauration contractuels)
- préparation ou livraison de nourriture aux personnes nécessiteuses (voir 624210 Services communautaires d'alimentation)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
722330 Cantines et comptoirs mobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Les services de restauration offerts aux membres privés seulement font l'objet de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préparer et à servir, à partir de véhicules à moteur ou sur des chariots non motorisés, des repas et des casse-croûte destinés à une consommation immédiate.

Exemples inclus :

- opérations de roulotte pour barbe à papa
- friterie mobile ou éventaire mobile de patates frites
- patates frites, cantines mobiles
- comptoir à lunch
- chariots et bars mobiles (boissons), services
- cantines mobiles, services d'alimentation
- comptoirs mobiles pour la vente d'aliments
- opération de camion de cantine

Exclusions :

- vente de collations spéciales telles que de la crème glacée, du yogourt glacé, des biscuits, du maïs éclaté et des boissons non alcoolisées, dans des installations permanentes (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)
- vente de fruits, de légumes et d'autres produits alimentaires non préparés à partir d'équipement mobile (voir 454390 Autres établissements de vente directe)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
722410 Débits de boissons alcoolisées

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Les services de restauration offerts aux membres privés seulement font l'objet de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements, qu'il est convenu d'appeler bars, tavernes ou débits de boissons, dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des boissons alcoolisées destinées à une consommation immédiate.

Exemples inclus :

- bar, disco
- bars (c.-à-d., débits de boissons alcoolisées)
- terrasses, débits de bières
- tavernes
- débits de boisson
- clubs ou bars clandestins (débits de boisson)
- brasseries (terrasses)
- brasserie artisanale
- cabarets (boîtes de nuit)
- café-bar
- cabarets
- bars-salons
- bar-discothèques
- cabaret (musique western)
- discothèques servant des boissons alcoolisées
- discothèques, boissons alcoolisées
- pub pour famille
- mess militaires, fonds non publics (FNP)
- pub de voisinage

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- boîtes de nuit
- offrir des services restreints de restauration
- pubs
- cave à vins

Exclusions :

- groupes de citoyens et organismes sociaux qui exploitent un bar à l'intention de leurs membres (voir 813410 Organisations civiques et sociales)
- débits de boissons alcoolisées servant principalement des aliments (voir 722511 Restaurants à service complet)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
722511 Restaurants à service complet

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Les services de restauration offerts aux membres privés seulement font l'objet de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration à des clients qui commandent et sont servis aux tables et qui règlent l'addition après avoir mangé.

Exemples inclus :

- bistro (débits de restauration)
- buffet chinois, restaurant
- salle à dîner
- débits de boissons alcoolisées qui servent principalement des repas
- restaurant familial (p. ex., petit restaurant)
- restaurants de haute cuisine
- restaurants à service complet, avec permis d'alcool
- café Internet combiné avec restaurants à service complet
- pizzerias, service complet
- restaurant avec bar, principalement restaurant
- restaurant avec salon-bar, principalement restaurant
- restaurant avec taverne, principalement restaurant
- vendre des boissons alcoolisées, préparer des mets à emporter, exploiter un bar ou présenter des spectacles sur scène en plus de servir des repas et des boissons

Exclusions :

- bars, tavernes, pubs et boîtes de nuit qui servent principalement des boissons alcoolisées (voir 722410 Débits de boissons alcoolisées)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- établissements de restauration dans lesquels les clients commandent au comptoir et paient avant de manger (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)
- produire et présenter des pièces de théâtre sur scène et offrir des aliments et des boissons destinés à être consommés sur place (voir 71111 Compagnies de théâtre et cafés-théâtres)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
722512 Établissements de restauration à service restreint

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie O Loisirs et hôtellerie

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Les services de restauration offerts aux membres privés seulement font l'objet de la protection non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration à des clients qui commandent ou choisissent les produits à un comptoir de service ou de cafétéria (ou par téléphone) et qui paient avant de manger. Les aliments et les boissons sont pris par le client en vue d'être consommés sur place ou à l'extérieur de l'établissement, ou sont livrés chez le client.

Exemples inclus :

- vente de produits de boulangerie, pour consommation immédiate
- service de panier-repas
- kiosques de paniers-repas
- cafétérias ouvertes au public
- services de mets à emporter
- restaurant chinois, mets à emporter
- café-restaurant
- magasin de café (avec service de breuvage et/ou nourriture)
- installation concédée à une station-restaurant
- installations concédées, préparation d'aliments (p. ex., aéroports, arénas)
- bars laitiers, vente au détail
- beigneries
- restauvolants
- concession alimentaire, restauration rapide
- établissement de restauration rapide, service au volant
- restauration de service rapide
- poisson frit et frites, à emporter, service de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- comptoirs alimentaires
- aire de restauration
- mets pour emporter, services de
- poulet frit à emporter
- stands pour glace aux oeufs
- stands à hamburgers
- stands à hot-dog (chien-chaud)
- bar à crème glacée
- stand à crème glacée
- café Internet combiné avec un restaurant à service restreint
- restaurants à service restreint
- restaurant à service restreint, avec permis d'alcool
- buffet
- production de muffins et vente
- muffins, café-restaurant et pâtisserie
- offrir une diversité de produits alimentaires, des collations spéciales ou des boissons non alcoolisées
- stands de jus d'orange
- pizzerias, pizza pour emporter
- vente de bretzels ou bagels, pour consommation immédiate
- kiosques ou stands à rafraîchissements
- bar de rafraîchissements
- restaurant à service rapide
- bar ou comptoir à sandwich
- casse-croûte
- stand à liqueurs douces
- comptoir pour soupe et sandwich
- comptoirs à sous-marins
- poulets pour emporter

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- sous-marins pour emporter
- restaurant, mets pour emporter
- service pour emporter, préparation d'aliments (sauf traiteurs et service de cuisines mobiles)

Exclusions :

- établissements de restauration qui préparent et servent des repas et des casse-croûte à partir de véhicules motorisés ou sur des chariots non motorisés (voir 722330 Cantines et comptoirs mobiles)
- établissements de restauration dans lesquels les clients commandent aux tables et paient après avoir mangé, que des services de mets à emporter soient offerts ou non (voir 722511 Restaurants à service complet)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
811111 Réparations générales de véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir tout un éventail de services de réparation et d'entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles tels que la réparation et l'entretien du moteur, le remplacement du système d'échappement, la réparation de la transmission et la réparation du système électrique.

Exemples inclus :

- garages ou ateliers de réparations générales de véhicules automobiles
- réparation de moteur (p. ex., diesel, essence) automobile
- réparation et le remplacement des moteurs
- réparations générales de véhicules automobiles
- véhicules automobiles (sauf motocyclettes), service de réparations générales
- moteur de camion, ateliers de réparation de
- camion, ateliers de réparation générale de

Exclusions :

- vendre au détail du carburant (stations-service) et fournir des services de réparation pour les véhicules automobiles (voir 447190 Autres stations-service)
- vendre au détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires et fournir des services de réparation (voir 441 Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles)
- services de réparation de motocyclettes (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)
- services spécialisés de réparation et entretien de véhicules automobiles (voir 811119 Autres services de réparation et d'entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
811112 Réparation de systèmes d'échappement de véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à remplacer et réparer les systèmes d'échappement de véhicules automobiles.

Exemples inclus :

- convertisseurs catalytiques, automobile, installation, réparation ou ventes et installations
- système d'échappement de véhicules automobiles, services de remplacement, de réparation et d'installation
- ateliers de remplacement de silencieux (véhicules automobiles), vente et installation

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

811119 Autres services de réparation et d'entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie P Autres services

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés de réparation et d'entretien mécaniques et électriques pour véhicules automobiles.

Exemples inclus :

- climatiseur d'automobile, réparation de
- climatiseur, installation et réparation, véhicules automobiles
- ressorts d'auto, reconditionnement et réparation de
- freins d'automobiles, réparation de
- service d'électricité pour automobile (réparation de batteries et allumage)
- remplacement de faisceau de radiateurs pour véhicules automobiles
- ressorts d'automobiles, reconditionnement et réparation de
- transmissions d'automobiles, réparation de
- arbre de roue d'automobile, redressement d'
- batterie d'automobile, service pour la
- freins, atelier de réparation de, véhicules automobiles
- carburateur, réparation
- conversions des moteurs à essence au propane, véhicules automobiles
- atelier de réparation électrique, véhicules automobiles
- équipement de lutte contre l'incendie dans les véhicules tout-terrain, installation
- alignement de train avant, véhicules automobiles, atelier d'
- train avant, réparation du, automobile
- injection de carburant, service d'
- conversion des systèmes de carburant pour automobiles
- réparations de systèmes de carburant, véhicules automobiles
- génératrices, service de réparation de
- service d'allumage, automobile
- suspensions de véhicules automobiles, ateliers de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- radiateur, atelier de réparation de, véhicules automobiles
- réparation de démarreurs et de générateurs pour véhicules automobiles
- réservoirs à essence, automobile, réparation de
- réparation et remplacement de transmission de véhicules automobiles
- transmissions, automobiles, installation, réparation, ou vente et installation
- alignement des roues, automobile

Exclusions :

- fournir un éventail de services de réparation mécaniques et électriques pour véhicules automobiles (voir 811111 Réparations générales de véhicules automobiles)
- services spécialisés en systèmes d'échappement de véhicules automobiles (voir 811112 Réparation de systèmes d'échappement de véhicules automobiles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

811121 Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie P Autres services

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer, modifier et peindre la carrosserie de véhicules automobiles, ainsi qu'à réparer et modifier l'intérieur de véhicules automobiles.

Exemples inclus :

- automobiles anciennes et classiques, restauration d'
- carrosserie d'auto, réparations et peinture de
- finitions intérieures et extérieures d'auto (sur mesure)
- atelier de peinture d'auto
- rembourrage pour auto, réparation de
- ateliers de réparation de carrosseries d'automobiles
- atelier de peinture d'automobile
- toits et carrosseries d'automobile, réparation de
- toits (toiles ou plastiques) d'automobile, installation, réparation ou ventes et installations
- atelier de rembourrage et de décoration de véhicules automobiles (sur mesure)
- véhicules automobiles accidentés, réparation
- finition spéciale d'automobiles, de camions ou de fourgonnettes sur mesure
- fabrication sur mesure de carrosseries de remorques
- châssis, atelier de réparation de, véhicules automobiles
- conversion de limousines effectuée sur mesure
- réparation de carrosserie et de peinture pour véhicules automobiles
- ateliers de débosselage et de peinture, véhicules automobiles
- peinture de véhicules automobiles, services de
- pare-chocs en plastique (auto), réparation et installation de
- réparations de carrosserie de véhicules automobiles
- housse et rembourrage d'auto (sur mesure), atelier de
- carrosserie de camions ou de remorques, réparation de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- rembourrage, réparation de, automobile
- transformation ou conversion de fourgonnettes sur mesure

Exclusions :

- remplacer et réparer des vitres (voir 811122 Ateliers de remplacement de vitres de véhicules automobiles)
- fabriquer et modifier des véhicules automobiles en usine (voir 336 Fabrication de matériel de transport)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
811122 Ateliers de remplacement de vitres de véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à remplacer et réparer les vitres de véhicules automobiles.

Exemples inclus :

- vitres de véhicules automobiles, services d'installation, de remplacement et de réparation
- ateliers de remplacement de vitres de véhicules automobiles
- teinture de vitres, véhicules automobiles

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
811192 Lave-autos

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à laver et nettoyer des véhicules automobiles.

Exemples inclus :

- atelier de finition pour auto
- lavage et polissage de véhicules automobiles
- lavage d'autobus
- lave-auto, libre-service ou automatique
- nettoyage de camions (système mobile)
- finition d'autos neuves (nettoyage et polissage) pour concessionnaires, à base contractuelle ou d'honoraires
- lave-auto mobile (camions, autos)
- lavage de camions, service mobile de
- lavage mobile (camions, autos), unité de
- peinture, service de traitement de, véhicules automobiles
- lavage de camion
- cirage et polissage de véhicules automobiles

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

811199 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services de réparation et d'entretien pour véhicules automobiles.

Exemples inclus :

- graissage d'auto
- services d'inspection des émissions automobiles et de sécurité
- clinique pour auto (centre de diagnostic)
- diagnostic, véhicules automobiles, centre de
- évaluation des émissions de véhicules automobiles, sans réparations
- graissage de véhicules automobiles
- services d'inspection, automobile
- boutique de lubrification rapide, services de
- service mobile de réparation de pneus
- vérification des émissions de véhicule automobile, sans la réparation
- revêtement de caoutchouc pour les boîtes de camion, installation
- traitement antirouille pour automobiles
- réparation de pneus
- antirouille, service de véhicules automobiles

Exclusions :

- fournir divers services de réparation mécaniques et électriques (voir 811111 Réparations générales de véhicules automobiles)
- réparer des systèmes d'échappement (voir 811112 Réparation de systèmes d'échappement de véhicules automobiles)
- réparer la carrosserie et l'intérieur de véhicules automobiles (voir 811121 Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles)
- réparer des vitres de véhicules automobiles (voir 811122 Ateliers de remplacement de vitres de véhicules automobiles)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- réparer des transmissions (voir 811119 Autres services de réparation et d'entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles)
- rechaper des pneus (voir 326210 Fabrication de pneus)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir du matériel électronique et des instruments de précision.

Exemples inclus :

- aéronefs, équipement électrique, réparation (sauf radio)
- aéronefs, réparation d'instruments de vol pour (sauf électrique)
- services de réparation de matériel radio pour avion
- atelier de réparation de radio d'auto
- jumelles et autres articles optiques, réparation de
- compas, jauges et autres instruments de précision pour ajusteur, réparation de
- réparation et service de caméras
- téléphonie sans fil (p. ex., téléphone portable, téléphone cellulaire), réparation de
- réparation et entretien d'ordinateurs et d'équipement de traitement de données
- entretien et réparation d'équipement périphérique pour ordinateur
- dentaire, réparation d'instruments
- machines à dicter, réparation
- appareil photo numérique, réparation
- dessin, réparation d'instruments pour le
- réparation et calibrage d'instruments de mesure électrique
- cartouches à jet d'encre, recyclage (c.-à-d., nettoyage et remplissage)
- installation et réparation d'instruments et signalisations de taxis
- matériel d'intercommunication, commercial, réparation de
- matériel d'intercommunication, de type domestique, réparation
- laboratoire, réparation d'instruments de (sauf électrique)
- instruments de mesure et de contrôle mécanique, réparation d'
- médical, réparation de matériel (sauf électrique)
- médical, réparation de matériel électrique

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- météorologique, réparation d'instruments
- microscopes, réparation de
- instruments nautiques et de navigation, réparation
- machines de bureau (p. ex., machines à écrire, duplicateurs, photocopieurs, calculatrices de bureau), réparation
- instruments pour puits de pétrole, services de réparation
- instruments de précision, réparation d'
- système de sonorisation, réparation et entretien
- radio (automobile), installation, réparation ou remplacement, sans la vente
- radios, boutique de réparation de
- recyclage ou remplissage de cartouches à jet d'encre
- réparation et entretien des ordinateurs et de l'équipement connexe
- réparation de compteurs de gaz
- réparation de système de positionnement global (GPS)
- réparation de matériel et instrument pour contrôle de procédé industriel
- réparation d'instruments optiques
- instrument scientifique, réparation de
- équipement stéréo (incluant d'automobiles), service de réparation
- instrument chirurgical, réparation d'
- instrument d'arpentage, réparation d'
- téléviseurs, boutiques de réparation de
- réparation de thermostat
- système de radio-téléphone, réparation
- enregistreurs ou lecteurs de bandes magnétoscopiques, réparation d'
- équipement de pesage (c.-à-d., balances électroniques), réparation et entretien

Exclusions :

- installer et réparer des serrures (voir 561622 Serruriers)
- vendre au détail des appareils électroniques neufs et fournir des services de réparation (voir 443143 Magasins d'appareils ménagers, de téléviseurs et d'autres appareils électroniques)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- refaire des enroulements d'induit et des moteurs électriques (voir 335312 Fabrication de moteurs et de générateurs)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir des machines et du matériel à usage commercial et industriel (à l'exception du matériel automobile et électronique).

Exemples inclus :

- machines et matériel agricoles, réparation et entretien de
- peinture de machinerie agricole, à contrat
- équipement de divertissement, réparation
- aiguisage de lame (industrielle), service d'
- chaudières à vapeur haute pression, atelier de réparation de (sauf fabrication)
- nettoyage de machines industrielles
- machine et matériel d'usage commercial, réparation et entretien
- équipement commercial de restaurant, réparation d'
- équipement commercial de filtration et purification d'eau et d'air, réparation et entretien
- construction, réparation de machinerie et matériel de
- service de tranchage de courroies pour transporteur
- services de réparation de moteurs et turbines (sauf pour véhicules automobiles)
- machinerie et matériel de ferme, réparation de
- entretien et réparation d'extincteurs
- armes à feux et matériel militaire, réparation et entretien
- réparation de machinerie forestière
- machinerie et fournitures industrielles, réparation et entretien
- camions industriels (usine et entrepôt), réparation
- réparation de matériel de transmission de puissance mécanique
- service de réparation de filet de pêche
- minier, réparation de machinerie et matériel
- moteurs électriques, réparation

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- réparation d'équipement d'usine pétrolière
- machinerie pour puits de pétrole (forage et pompage), entretien
- parcomètre et autres appareils de chronométrage commerciaux, réparation
- moules à injection en plastique, réparation et entretien
- commandes pneumatiques, équipement pétrolifère, réparation
- atelier de soudure mobile
- transformateurs d'alimentation, service de réparation
- réparation de machinerie pour l'impression industrielle
- réparation de pompes (sauf station de service)
- remise en état de contenants et fûts métalliques pour expédition
- travaux de ré-aiguillage (réparation de machines pour le textile)
- réparation et entretien de machines-outils et accessoires pour former et couper le métal
- réparation et entretien de machinerie pour la métallurgie, incluant la machinerie de fonderie
- sacs d'entreposage pour l'engrais et les produits chimiques, réparation
- réparation de rupture de moulage (service de soudure)
- réparation de matériel électrique de commutation et de protection
- réparation d'appareils de contrôle et de distribution d'électricité
- réparation d'équipement de soudeuses à gaz
- réparation de matériel de refroidissement et de réfrigération industriel
- réparation de fournaises industrielles
- réparation de machinerie pour le conditionnement des aliments, des boissons et du tabac
- réparation de machinerie pour la fabrication de carton ou de papier
- réparation de générateur d'impulsions
- réparation de pompes et de compresseurs (sauf pour réfrigération)
- réparation de machinerie pour les industries du caoutchouc ou plastique
- réparation de robinets et soupapes
- réparation de machinerie pour la production de textiles, habillements et cuirs

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- réparation de composantes en bois pour machinerie commerciale ou industrielle (p. ex., bobines et pièces similaires pour machinerie de l'industrie du textile)
- soudure pour réparation et fabrication à forfait
- réparation de palettes (sauf en bois)
- balance, non électronique, réparation
- contenants d'expédition (fret), service de réparation
- chariot (poussette) de marché, service de réparation
- remonte-pente et télésièges, entretien et réparation
- petits moteurs électriques, réparation
- citernes, réparation (grosse jauge)
- service de réparation pour le recouvrement de rouleaux à textile
- tracteur (ferme), réparation
- distributeurs automatiques, services et réparation de
- équipement de soudure, réparation et entretien d'
- soudure, services de réparation (sauf construction)
- atelier de soudure
- tonneaux, cuves et autres produits de tonnellerie en bois, réparation

Exclusions :

- réparation et entretien de matériel électronique (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)
- services de réparations générales de moteurs de véhicules automobiles (voir 811111 Réparations générales de véhicules automobiles)
- fabrication de chaudières (voir 332410 Fabrication de chaudières et d'échangeurs de chaleur)
- entretien et réparation de véhicules automobiles (voir 8111 Réparation et entretien de véhicules automobiles)
- réparer et réviser des avions en usine (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)
- réparer et réviser des locomotives et des wagons en usine (voir 336510 Fabrication de matériel ferroviaire roulant)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- réparer et réviser des navires en dock flottant (voir 488390 Autres activités de soutien au transport par eau)
- réparer et réviser des navires dans un chantier naval (voir 336611 Construction et réparation de navires)
- réparer et entretenir des avions dans un hangar (voir 488190 Autres activités de soutien au transport aérien)
- réparer et entretenir des wagons et des locomotives dans un dépôt ferroviaire (voir 488210 Activités de soutien au transport ferroviaire)
- réparation de palettes en bois (voir 321920 Fabrication de contenants et de palettes en bois)
- refaire des enroulements d'induit et moteurs électriques (voir 335312 Fabrication de moteurs et de générateurs)
- entretien et réparation d'équipement de station-service (voir 238299 Entrepreneurs en installation de tout autre équipement technique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
811411 Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir du matériel de maison et de jardin, sans la vente au détail de matériel neuf.

Exemples inclus :

- réparation d'outils portatifs électriques (sauf pour pelouse et jardin)
- outils portatifs électriques pour le jardin et la pelouse, incluant les ateliers de réparation de tondeuse à pelouse
- coupe-haies et tondeuse de pelouse, service de réparation (sans la vente au détail de matériel neuf)
- services de réparation d'équipement de pelouse et jardinage (sans la vente au détail de matériel neuf)
- réparation d'outils électriques (sans la vente au détail de matériel neuf)
- réparation d'outils électriques et vente de pièces
- atelier de réparation de petits engins
- petits moteurs à gaz, réparation de (sans la vente au détail de matériel neuf)
- souffleuse à neige et à feuilles, service de réparation (sans la vente au détail de matériel neuf)

Exclusions :

- vente au détail de matériel neuf pour la maison et le jardinage (voir 444 Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
811412 Réparation et entretien d'appareils ménagers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir des appareils ménagers, sans la vente au détail d'appareils neufs.

Exemples inclus :

- climatiseurs, réparation de, unité indépendante (sauf pour automobile)
- appareil ménager au gaz, service de réparation d'
- appareils ménagers domestiques, service de réparation (sans la vente au détail de matériel neuf)
- appareils ménagers domestiques, réparation d'
- appareils ménagers électriques domestiques, boutique de réparation d'
- réfrigérateurs électriques, service de réparation de (sans la vente au détail de matériel neuf)
- ateliers pour réparation de machines à coudre

Exclusions :

- réparer des appareils électroniques (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)
- réparer des climatiseurs pour véhicules automobiles (voir 811199 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles)
- vendre au détail des appareils ménagers et aussi fournir des services de réparation (voir 443143 Magasins d'appareils ménagers, de téléviseurs et d'autres appareils électroniques)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
811420 Rembourrage et réparation de meubles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à rembourrer, rénover et réparer des meubles, ainsi qu'à restaurer des meubles, sans la vente au détail de meubles neufs.

Exemples inclus :

- antiquités, remise en état de mobilier
- atelier de meubles (sauf de bureau), réparation et remise en état
- rembourrage de meubles
- décapage et remise en état de meubles
- meubles de maison, boutique de réparation
- rembourrage de chaises de bureau et réparation
- meubles de bureau, réparation de (sans la vente au détail de matériel neuf)
- décapage de peinture et de vernis, meubles
- polissage de meubles
- remise en état de meubles de bureau
- remise en état de meubles
- réparation de meubles (sans la vente au détail de matériel neuf)
- restauration et réparation de meubles antiques
- tapissier
- réparation de tapisserie

Exclusions :

- magasins de meubles, commerce de détail (voir 442110 Magasins de meubles)
- fabriquer des meubles et des armoires sur mesure (voir 337 Fabrication de meubles et de produits connexes)
- réparer l'intérieur de véhicules automobiles (voir 811121 Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles)
- restaurer des pièces de musée (voir 711511 Artistes visuels et artisans indépendants)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- vendre au détail du matériel de rembourrage (voir 451130 Magasins d'articles de couture et de travaux d'aiguille et de tissus à la pièce)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
811430 Réparation de chaussures et de maroquinerie

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer des chaussures ou d'autres articles en cuir ou simili-cuir tels que les sacs à main et les mallettes, sans la vente au détail de chaussures et articles en cuir neufs.

Exemples inclus :

- boutique de réparation de bottes et de chaussures
- cordonniers, à leur compte
- réparation de chaussures et de maroquinerie (sans la vente au détail de matériel neuf)
- service de réparation de chaussures
- ateliers pour la réparation de chaussures, pouvant inclure la teinture de souliers sur les lieux
- sacs à main, réparation de
- réparation d'attelages
- articles en cuir, atelier de réparation d'
- ateliers de réparation de valises
- portefeuilles, atelier de réparation de
- réparation de selles
- chaussures, clinique de
- reconditionnement de chaussures
- ateliers de réparation de souliers

Exclusions :

- vendre au détail des bagages et de la maroquinerie et à la fois fournir des services de réparation (voir 448320 Magasins de bagages et de maroquinerie)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie P Autres services

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir des articles personnels et ménagers, sans la vente au détail d'articles neufs.

Exemples inclus :

- véhicules tout terrain (VTT) et motoneiges, réparation (sans la vente au détail de matériel neuf)
- réparation et entretien d'aquariums
- atelier de réparation d'auvents
- bicyclettes, réparation de (sans la vente au détail de matériel neuf)
- cuisson et décoration de porcelaine sur commande individuelle
- horloges, atelier de réparation d'
- vêtements, retouches, réparations et couture de
- antenne de télécommunication, réparation et entretien
- aiguisage de coutellerie (sans la vente au détail de matériel neuf)
- service de confection de robes (retouches et transformations)
- atelier d'armurier (sans la vente au détail de matériel neuf)
- armurerie
- raccommodage invisible, textiles et vêtements
- bijouterie, réparation de (p. ex., renfilage de perles, réparation de montre) (sans la vente au détail de matériel neuf)
- service de doublage de clés
- ateliers de réparation et rénovation de matelas (sans la vente au détail de matériel neuf)
- ateliers de réparation de miroir
- moteurs hors-bord ou en-bord, réparation et entretien de
- motocyclettes, service de réparation de
- instruments de musique (p. ex., piano, orgue), réparation et accordage (sans la vente au détail de matériel)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- appareils pour soins personnels, réparation (p. ex., appareil auditif, rasoir électrique), sans la vente au détail de matériel neuf
- soudage de plastique
- bateaux de plaisance, services de réparation et de restauration, sans la vente
- réparation, déplacement et mise à niveau de tables de billard
- réparation et entretien de moteurs de bateaux (sans la vente au détail de matériel neuf)
- réparation d'équipement de salle de quilles
- réparation de fourrure et autres vêtements pour particulier
- réparation de machines à boules et autres jeux fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, et d'équipement similaire
- réparation de voiture tirée par des chevaux
- réparation de voiliers
- restauration et réparation d'antiquités (sauf meubles et automobiles)
- cordage de raquettes de tennis (sans la vente au détail de matériel neuf)
- reprisage de vêtements endommagés
- réparation de tapis et de carpettes
- affilage (affûtage) de scies, tondeuses, couteaux et ciseaux (sans la vente au détail de matériel neuf)
- argenterie, nettoyage, réparation et réargentage
- affûtage de patins
- réservoirs de plongée sous-marine et libre (apnée), remplissage de
- équipement sportif, réparation et entretien (p. ex., bicyclette, bâtons de golf, planche à neige, etc.) (sans la vente au détail de matériel neuf)
- ateliers de confection sur mesure (sauf tailleurs à façon ou marchands-tailleurs), réparation et modification
- atelier de réparation de tentes (sans la vente au détail de matériel neuf)
- réparation de jouets et de poupées
- atelier de réparation de stores pour fenêtres (sans la vente au détail de matériel neuf)

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- restauration d'automobiles anciennes et classiques (voir 811121 Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles)
- boutiques de confection sur mesure de vêtements (voir 3152 Fabrication de vêtements coupés-cousus)
- fournir des services de nettoyage à sec, de blanchisserie et de retouche (voir 812320 Services de nettoyage à sec et de blanchissage (sauf le libre-service))
- exploitation de marinas et fournir divers autres services tels que le nettoyage et la réparation de bateaux (voir 713930 Marinas)
- réparer des chaussures et de la maroquinerie (voir 811430 Réparation de chaussures et de maroquinerie)
- réparer du matériel de maison et de jardin (voir 811411 Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin)
- réparer des appareils ménagers (voir 811412 Réparation et entretien d'appareils ménagers)
- restauration et réparation de meubles antiques (voir 811420 Rembourrage et réparation de meubles)
- ventes au détail de matériel neuf (voir 44-45 Commerce de détail)
- rembourrer et réparer des meubles (voir 811420 Rembourrage et réparation de meubles)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812114 Salons de coiffure pour hommes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins capillaires pour hommes.

Exemples inclus :

- salon de barbiers
- coupe et coiffage des cheveux et la taille ou le rasage de la barbe et des moustaches
- salon de coiffure pour hommes

Exclusions :

- centres capillaires (voir 812190 Autres services de soins personnels)
- salons de coiffure unisexes (voir 812116 Salons de coiffure unisexes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812115 Salons de beauté

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins capillaires pour les femmes, à fournir des services d'esthétique tels que les manucures et pédicures ou une combinaison de ces services.

Exemples inclus :

- esthéticiennes (spécialistes du visagisme)
- salons de beauté
- instituts de beauté ou d'esthétique
- salons ou salles d'esthétiques
- salons pour soins du visage
- salons de coiffure pour femmes
- salons de manucure et de pédicure

Exclusions :

- écoles de soins esthétiques (voir 611690 Tous les autres établissements d'enseignement et de formation)
- salons d'épilation et centres capillaires (voir 812190 Autres services de soins personnels)
- dermatologues (voir 621110 Cabinets de médecins)
- salons de coiffure unisexes (voir 812116 Salons de coiffure unisexes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812116 Salons de coiffure unisexes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couper et coiffer les cheveux des hommes et des femmes.

Exemples inclus :

- salons de beauté et de coiffure combinés
- fournir à la fois des services de soins capillaires pour les hommes ou les femmes et des services d'esthétique
- salon de coiffure pour hommes et dames
- coiffeurs unisexes

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812190 Autres services de soins personnels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : Mixte
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Les programmes de consultation en perte de poids et de mieux-être qui font la vente de suppléments brevetés et qui sont menés à bien par des personnes autres que des praticiens autorisés exerçant une activité médicale ou professionnelle, ou encore, une activité de la santé non professionnelle, font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels.

Exemples inclus :

- services de conseil de couleurs (c.-à-d., services de soins personnels)
- salons d'épilation
- diète (non médical), centre de
- atelier en diététique
- perçage d'oreilles, service de
- esthéticiennes, services d' (c.-à-d., épilation)
- épilation (p. ex., par électrolyse)
- cheveux, service de greffe de
- cheveux, service de tissage de
- studios de massage
- bar à oxygène, journée de cure
- saunas ou bains publics
- traitement du cuir chevelu
- bain de vapeur
- bronzage, salon de
- salons de tatouage
- bains turcs
- clinique de contrôle du poids

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- amaigrissement (non médical), centre d'

Exclusions :

- clubs de santé et autres établissements semblables dont les activités sont centrées sur l'exercice physique et la mise en forme (voir 713940 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812210 Salons funéraires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préparer les personnes défuntes pour leur inhumation et à organiser les funérailles.

Exemples inclus :

- services d'embaumement
- directeurs de funérailles
- salons funéraires
- salons mortuaires
- entrepreneurs de pompes funèbres
- dépôt mortuaire

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812220 Cimetières et crématoriums

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des lieux ou des installations que l'on réserve à l'inhumation des dépouilles humaines ou animales et à la crémation des défunts.

Exemples inclus :

- cimetières (p. ex., humains, animaux domestiques)
- crématoriums (p. ex., humains, animaux domestiques)
- mausolée
- jardins commémoratifs (c.-à-d., lieu de sépulture)

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812310 Blanchisseries et nettoyeurs à sec libre-service

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mettre à la disposition du public des installations de nettoyage à sec et de blanchissage libre-service avec machines à laver payantes.

Exemples inclus :

- service de blanchissage automatique et de nettoyage à sec, libre-service
- blanchisseries (buanderies) de libre-service
- blanchisseries et nettoyeurs à sec libre-service
- laverie automatique
- blanchisserie, buanderie ou laverie
- blanchisserie automatique
- buanderie libre-service et nettoyage à sec

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

812320 Services de nettoyage à sec et de blanchissage (sauf le libre-service)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est non obligatoire. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 1.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à laver, nettoyer à sec, repasser uniformes et linge de maison en tout genre, notamment les articles en cuir.

Exemples inclus :

- service de pressage de vêtements, pour le commerce
- ramasseurs, blanchissage et nettoyage à sec
- services de nettoyage, réparation et entreposage de fourrures
- nettoyage et réparation de rideaux
- nettoyage à sec, services de collecte et de livraison, agents de*
- dépôts pour nettoyage à sec*
- établissements de nettoyage à sec (sauf pour les tapis)
- nettoyage, réparation et entreposage de vêtements de fourrure
- atelier de pressage pour vêtements
- blanchissage à la main
- formage et nettoyage de chapeaux
- service de nettoyage de sac industriel
- abat-jour, en textile, nettoyage et réparation d'
- blanchisseuses, à leur compte
- blanchisserie et nettoyage à sec, agents de*
- ramassage et distribution de linge (blanchisserie) exploités par des établissements de nettoyage
- services de ramassage et de distribution de linge (sauf exploités par des buanderies)*

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- ramassage et livraison de linge, services indépendants des laveries et installations de nettoyage à sec mécanisées*
- nettoyage de vêtement de cuir
- remise à neuf et nettoyage des oreillers
- buanderies mécanisées (sauf fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie)
- buanderies mécanisées et établissements de nettoyage à sec (sauf fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie)
- service de pressage, vêtements (sauf pressage permanent pour le commerce)
- réparation et retouche de vêtements en plus des services de nettoyage à sec et de blanchissage
- nettoyage à vapeur
- services d'entretien, de blanchisserie et de nettoyage à sec de vêtements
- établissements d'entretien, nettoyage et pressage
- laveuse ou laveur, à son compte

Exclusions :

- exploitation d'ateliers de retouche et réparation de vêtements (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)
- exploitation de laveries et installations de nettoyage à sec libre-service (voir 812310 Blanchisseries et nettoyeurs à sec libre-service)
- vendre au détail des vêtements en fourrure et à la fois fournir également des services de nettoyage, de réparation ou d'entreposage (voir 448191 Magasins de fourrures)
- entreposer des fourrures pour le commerce (voir 493120 Entreposage frigorifique)
- fournir du linge de maison ou d'entreprise (voir 812330 Fourniture de linge et d'uniformes)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812330 Fourniture de linge et d'uniformes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer et à nettoyer des serviettes de toilette et de table, nappes, draps, peignoirs, tabliers, couches et autres pièces de linge, pour usage domestique ou commercial, habituellement aux termes d'un contrat.

Exemples inclus :

- service de fourniture de tabliers
- service de fourniture de linge de lit
- approvisionnement d'établissement pour nettoyage de vêtements, service d'
- services de fourniture et de blanchissage de couches
- service de fourniture et de blanchissage de vêtements inflammables et résistants à la chaleur
- service d'approvisionnement de jaquettes d'hôpital (uniformes industriels)
- blanchisseurs industriels
- service de fourniture d'uniformes d'entreprises
- service de lavage de moquettes et tapis
- service de fourniture et de blanchissage de linge
- nettoyeurs de carpettes et de tapis
- service d'approvisionnement en serviettes de table, blanchies, à forfait
- blanchisseur d'habillement protecteur
- approvisionnement en vêtements de protection contre la radioactivité, service d'
- location et nettoyage d'uniformes commerciaux et industriels, de vêtements de laboratoire, de gants de protection et de vêtements ignifugés
- service de fourniture de tapis de table
- approvisionnement de serviettes, service d'
- carpettes et paillassons traités, service de fournitures
- vadrouilles, chiffons et housses d'outils, traités, service de fourniture
- services de blanchissage et d'approvisionnement d'uniformes
- fourniture de linge de travail, industriel, services de

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812330 Fourniture de linge et d'uniformes

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Exclusions :

- louer des vêtements de cérémonie et des costumes (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812910 Soins pour animaux de maison (sauf vétérinaires)

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de toilettage, de garde et de dressage pour les animaux de compagnie.

Exemples inclus :

- abris pour les animaux
- chenil, animaux domestiques, service de
- tonte d'animaux, domestiques
- fourrières de chiens
- dressage pour chien de garde
- dressage pour chien guide
- sociétés humanitaires (abris pour les animaux)
- dressage (obéissance) d'animaux domestiques
- tonte et toilettage d'animaux domestiques, services de
- animaux domestiques, services de garderie d'
- dressage d'animaux domestiques, services de
- lavage et toilettage de petits animaux

Exclusions :

- reproduction et élevage d'animaux domestiques (voir 115210 Activités de soutien à l'élevage)
- exploitation d'hôpitaux pour animaux (voir 541940 Services vétérinaires)
- promotion des droits des animaux (voir 813310 Organismes d'action sociale)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements, appelés laboratoires de développement commerciaux et professionnels, dont l'activité principale consiste à développer des photographies et à faire des diapositives, des épreuves et des agrandissements, en grande quantité, habituellement pour des entreprises et à fournir des services spécialisés que l'on ne trouve normalement pas dans les laboratoires de développement minute.

Exemples inclus :

- développement et impression de films (sauf industrie cinématographique)
- traitement du film (sauf pour l'industrie du cinéma et du service de développement de films 1-heure), laboratoires
- laboratoires de développement et de tirage de photos (sauf le service en une heure)
- développement de photos, services de (sauf développement de films 1-heure)
- développement, impression et agrandissement de photo, services de (sauf développement de films 1-heure)
- laboratoires photographiques (sauf pour l'industrie cinématographique)
- photographies par satellite, développement

Exclusions :

- développement de photos en une heure (voir 812922 Développement et tirage de photos en une heure)
- laboratoires qui traitent des films pour l'industrie du film (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812922 Développement et tirage de photos en une heure

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements, également appelés laboratoires minute, dont l'activité principale consiste à développer et tirer des photographies, pour le grand public, au moyen d'appareils automatisés que l'on trouve dans des centres commerciaux et à d'autres endroits pratiques.

Exemples inclus :

- impression numérique de photos (incluant libre-service)
- développement et tirage de photos en une heure
- vente au détail de matériel photographique, par les finisseurs de tirage de photos en une heure

Exclusions :

- appareils photo fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie (voir 812990 Tous les autres services personnels)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812930 Stationnements et garages

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des parcs et garages de stationnement. Ces établissements fournissent des services de stationnement temporaire pour les véhicules automobiles, généralement sur une base horaire, journalière ou mensuelle.

Exemples inclus :

- valet, service voiturier

Exclusions :

- stocker des automobiles pendant de longues durées (voir 493190 Autres activités d'entreposage)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
812990 Tous les autres services personnels

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)

Le statut de protection des activités commerciales marquées par un astérisque (*) est obligatoire aux termes de l'annexe 1. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir des services personnels.

Exemples inclus :

- service de cautionnement
- approvisionnement de ballons en bouquet, service d'
- exploitation de machine pour la vérification de la pression sanguine (fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie)
- acte de cautionnement, services d'
- bronzage de bottines de bébé
- vestiaire, service de
- appareils photo fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie, opérateurs
- location de cases armoires fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie
- exploitation d'articles utilitaires fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton (p. ex., pèse-personnes, cirage de chaussures, casiers, tension artérielle)
- services de conciergerie*
- achats pour clients, service d'
- services de notification pour cartes de crédit (c.-à-d., cartes de crédit volées ou perdues)
- rencontre, service de
- services d'achats à rabais, incluant les cartes médicales et les plans de rabais négociés similaires pour les personnes
- service d'escorte
- installations pour la préparation de repas fait soi-même sur place

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- généalogiques, service de recherches
- généalogistes, cabinets privés
- garde de maison, services de
- services de protection contre le vol d'identité
- mariage, bureau de
- services de mariage
- préparation de repas pour apporter à la maison*
- service de consultation ou de planification de mariage et de fête
- exploitants de concession d'équipement de téléphones publics
- services de gestion de vie personnelle
- entraîneur personnel en conditionnement physique (sauf entraîneur sportif)
- achats personnels, service d'
- machines à photographier fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie, opérateur
- bagagiste, service de
- préservation de fleurs coupées, service de
- services de voyant (p. ex., astrologues, diseurs de bonne aventure, chiromanciens)
- toilette, exploitation de salles de
- pèse-personnes fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie, exploitation
- registre de cohabitation
- cirage de chaussures, services de
- services de télégramme chanté
- accueil d'événements spéciaux, service d'
- chapelles pour cérémonies de mariage (sauf églises)

Exclusions :

- services de garderie à la maison (voir 624410 Services de garderie)
- églises (voir 813110 Organismes religieux)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- services d'épilation, de remplacement capillaire, de massage, de conseil en diététique, de perçage des oreilles, de traitement du cuir chevelu, de soins de la peau, de bronzage ou de tatouage (voir 812190 Autres services de soins personnels)
- ménages privés qui emploient des gardiennes ou d'autres domestiques (voir 814110 Ménages privés)
- entraîneur-conseiller sportif à leur compte (voir 711217 Équipes et clubs sportifs jouant devant un public payant)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
813110 Organismes religieux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des organismes qui se consacrent à la religion, à l'enseignement religieux ou aux études religieuses; à diffuser une religion sous une forme organisée; à promouvoir des activités religieuses.

Exemples inclus :

- sociétés bibliques
- lecteurs de science chrétienne
- église (p. ex., anglicane, baptiste, bouddhiste, luthérienne, méthodiste, mennonite, pentecostal)
- église (p. ex., presbytérienne, protestante, orthodoxe, catholique romaine, ukrainienne catholique)
- églises
- membre du clergé, à forfait
- couvents (sauf écoles)
- instituts oécuméniques
- organisations évangéliques
- guérisseurs, organismes religieux
- missions, organismes religieux
- monastères (sauf écoles)
- mosquées
- édifices consacrés au culte
- salles de lecture, promotion d'une religion
- maisons de retraite, organismes religieux
- armée du salut
- temples religieux
- synagogues
- temples, organismes religieux

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
813110 Organismes religieux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Exclusions :

- bingos ou casinos exploités par des organismes religieux (voir 7132 Jeux de hasard et loteries)
- établissements d'enseignement exploités par des organismes religieux (voir 61 Services d'enseignement)
- couvents primaires ou secondaires (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- services de santé et services sociaux exploités par des organismes religieux (voir 62 Soins de santé et assistance sociale)
- maisons d'édition exploitées par des organismes religieux (voir 511 Édition)
- stations de radio et de télévision exploitées par des organismes religieux (515-Radiotélévision (sauf par Internet), ou 519130-Radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)
- magasins de marchandises d'occasion exploités par des organismes religieux (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
813210 Fondations et organismes de charité

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à octroyer de l'aide financière à partir de fonds en fiducie, ou à solliciter des contributions pour le compte d'autrui, afin de soutenir un large éventail d'activités ayant trait à la santé, à l'éducation, à la science, à la culture ou à d'autres aspects sociaux.

Exemples inclus :

- bourses (bourses d'études en fidéicommis), gestion de
- organismes fédérés d'oeuvres de charité
- collecte de fonds par organismes de charité (attribution de subventions et collecte de fonds)
- fonds, non spécifiés (comme les bourses d'études)
- fondations et organismes de charité
- fondation de subventions
- organisation de levée de fonds pour la sensibilisation de la santé
- organisation de levée de fonds pour des recherches sur la santé
- levées de fonds pour des besoins spécifiques en recherche sur la santé et en prévention de la maladie (p. ex., association canadienne du cancer ou la marche des dix sous)
- fiducies de bourses d'études
- fiducies (p. ex., religieuses, d'éducation, de bienfaisance, philanthropiques), décernant des subventions
- conseils des fonds unis
- organisation bénévole pour la santé

Exclusions :

- défendre des causes sociales ou faire connaître des problèmes sociaux (voir 813310 Organismes d'action sociale)
- recherche médicale (voir 541710 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie)
- gérer des fiducies pour le compte d'autrui (voir 523990 Toutes les autres activités d'investissement financier)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- recueillir des fonds à des fins politiques (voir 813940 Organisations politiques)
- recueillir des fonds aux termes d'un contrat ou moyennant rétribution (voir 561490 Autres services de soutien aux entreprises)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
813310 Organismes d'action sociale

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à défendre une cause sociale ou politique particulière dans l'intérêt d'une population ou d'un groupe précis.

Exemples inclus :

- association de prévention des accidents
- groupes d'intervention
- organisations pour les droits des animaux
- organismes d'intervention contre la pauvreté
- associations pour personnes retraitées, défense des droits
- club d'aviation, défense des droits
- groupes pour la liberté civile
- action communautaire, groupes d'intervention en
- groupes d'intervention pour la conservation
- prévention d'abus des drogues, groupes d'intervention
- prévention de la conduite avec facultés affaiblies, groupes d'intervention
- groupes d'intervention environnementaliste
- organisations pour les armes à feu
- groupes de défense des droits des personnes ayant une déficience développementale ou un handicap intellectuel
- organisations pour le contrôle des armes à feu
- organisations pour la défense des droits de la personne
- société humanitaire pour les animaux (organismes d'action sociale)
- conservation des richesses naturelles, organisations
- développement du voisinage, groupes d'intervention
- organismes pour personnes ayant un trouble du développement
- groupes d'intervention pour la paix

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- groupes de défense de l'intérêt public (p. ex., environnement, conservation, droits de la personne, faune)
- sécurité publique, groupes d'intervention pour la
- association de promotion de la sécurité publique
- services de promotion pour la chasse et le piégeage
- organisations pour l'évolution sociale
- organismes d'intervention et de planification des services sociaux
- solliciter des contributions ou recruter des adhérents pour soutenir leurs activités
- prévention de la toxicomanie, groupes d'intervention pour la
- contribuables, groupes d'intervention pour
- associations de payeurs de taxe
- organismes de tempérance (sobriété)
- associations de locataires
- associations des droits pour les anciens combattants
- organismes de défense pour la conservation de la faune
- entente et paix mondiale, groupes d'intervention pour l'
- association sioniste

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

Date de publication : 1er janvier 2021

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
813410 Organisations civiques et sociales

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à promouvoir les intérêts civils et sociaux de leurs membres.

Exemples inclus :

- associations ou clubs des anciens
- association de passionnés d'automobiles
- club des propriétaires d'automobiles
- clubs de discussion littéraire (livre)
- clubs de partisans
- club d'adolescents
- clubs de femmes ou d’hommes d’affaires, activités civiques et sociales
- légion canadienne
- comités de citoyens
- associations ou organisations civiques
- association ou organisation communautaire
- clubs communautaires pour membres, autres qu'amusement et récréatifs
- clubs de passionnés d'ordinateur
- groupement d'utilisateurs en informatique
- associations ethniques
- associations ou résidences fraternelles, sociales ou civiles
- fraternité des locataires
- société d'aide mutuelle
- clubs de jardinage
- association de guides
- club de l'âge d'or
- entretien de sentiers pour motoneiges et véhicules tout-terrain (VTT)
- clubs historiques
- club Kiwanis

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- Chevaliers de Colomb
- loge maçonnique
- membres d'associations, civiles ou sociales
- exploiter des bars et des restaurants et fournir d'autres services récréatifs à leurs membres
- associations parents-professeurs
- associations de poésie
- associations de poètes
- club privé
- clubs d'amélioration d'art oratoire
- associations pour personnes retraitées, sociales
- club rotary
- association de scouts
- club pour personnes âgées
- sociétés de chant
- club social
- organismes sociaux, civiques et mutualistes
- sororités (sauf résidentielles)
- associations d'étudiants
- club d'étudiants
- syndicats d'étudiants
- clubs universitaires
- organisation d'anciens combattants
- dames auxiliaires
- clubs d'écriture
- mouvement de jeunesse, organisation fraternelle
- organismes civiques de jeunes
- organismes de jeunes travailleurs agricoles
- club social pour les jeunes

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
813410 Organisations civiques et sociales

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Exclusions :

- services de voyage et d'assistance routière, club automobile (voir 561590 Autres services de préparation de voyages et de réservation)
- réserver à leurs membres l'accès à des installations récréatives (voir 7139 Autres services de divertissement et de loisirs)
- maisons communautaires de sororité et fraternité (voir 721310 Maisons de chambres et pensions de famille)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
813910 Associations de gens d'affaires

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à promouvoir les intérêts commerciaux de leurs membres.

Exemples inclus :

- association de reproduction animale
- association de concessionnaires d'automobiles
- association de banques
- bureau d'éthique commerciale
- ministère du commerce
- association pour le pâturage de bétail
- chambres de commerce
- effectuer des recherches sur de nouveaux biens et services, publier des bulletins, recueillir des statistiques sur le marché ou favoriser l'établissement de normes de qualité et d'agrément
- association de constructeurs
- associations des entrepreneurs
- associations de distributeurs
- développement économique d'une région, non gouvernemental
- association de fabricants de matériel électrique
- association de négociation d'employeur
- association de distributeurs d'équipement
- bureaux agricoles
- association de cultivateurs
- union de cultivateurs
- fédération de l'agriculture
- association de transporteurs (fret)
- association de directeurs de funérailles
- association de producteurs agricoles

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- associations d'hôpitaux
- associations industrielles
- association de compagnies d'assurance
- chambres de commerce des jeunes
- associations de manufacturiers
- associations de commerçants
- associations de producteurs miniers
- association de producteurs
- associations de services publics
- chambres immobilières
- association de restaurateurs
- associations de détaillants
- associations de services industriels
- associations de compagnies (transport) maritimes
- associations de commerce
- association de camionnage (camionneurs)
- association de maisons d'entreposage
- associations de grossistes

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
813920 Organisations professionnelles

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à défendre les intérêts professionnels de leurs membres et de la profession tout entière.

Exemples inclus :

- associations de comptables
- associations d'architectes
- barreau
- associations de chiropraticiens
- associations de conseillers
- comité d'examen dentaire (national)
- associations des dentistes
- associations de diététiciens
- associations d'éducateurs
- associations d'ingénieurs
- organismes de réglementation en matière de soins de santé
- associations professionnelles du domaine de la santé
- associations d'administrateurs d'hôpitaux
- société juridique
- sociétés savantes
- associations de médecins
- associations des infirmières
- associations de thérapeutes occupationnels
- collège de pharmacie de l'Ontario (bureau des permis)
- associations d'optométristes
- associations d'administrateurs de personnel
- associations de pharmaciens
- commission de révision des normes professionnelles
- associations de psychologues

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- associations des membres scientifiques
- associations de travailleurs sociaux
- associations d'enseignants (sauf négociation)
- associations de producteurs de théâtre
- associations bénévoles en matière de réglementation de soins de santé

Exclusions :

- associations d'employés pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail (voir 813930 Organisations syndicales)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
813930 Organisations syndicales

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à régir les relations entre employeurs et employés. Ces établissements mènent des négociations avec les employeurs pour améliorer le revenu et les conditions de travail de leurs membres.

Exemples inclus :

- associations d'employés pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail
- fédération des travailleurs
- syndicats des pompiers
- syndicats ouvriers industriels
- syndicats
- syndicats ouvriers
- organismes syndicaux

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
813940 Organisations politiques

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à promouvoir les intérêts de partis politiques ou de candidats à l'échelle nationale, provinciale ou locale.

Exemples inclus :

- association de circonscription, parti politique
- organisations politiques locales
- comité d'action politique (CAP)
- organisations de campagne électorale
- groupes politiques, organisés pour recueillir des fonds dans l'intérêt d'un parti politique ou d'un candidat
- organisations politiques
- organisations et clubs politiques
- partis politiques
- association de comté, parti politique

Exclusions :

- établissements qui recueillent des fonds aux termes d'un contrat ou moyennant rétribution (voir 561490 Autres services de soutien aux entreprises)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
813990 Autres associations

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre catégorie et dont l'activité principale consiste à promouvoir les intérêts de leurs membres.

Exemples inclus :

- conseil des arts
- associations de copropriétaires, condominium (condo)
- associations de propriétaires de coopératives
- association de propriétaires
- propriétaires, association de
- associations athlétiques de réglementation
- ligues sportives (c.-à-d., organisme de réglementation)
- associations de locataires (sauf organismes d'intervention)

Exclusions :

- associations de défense des droits des locataires (voir 813310 Organismes d'action sociale)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
814110 Ménages privés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)
Non obligatoire

Le statut de protection de l'activité commerciale est généralement obligatoire aux termes de l'annexe 1 si elle est exercée pendant plus de 24 heures par semaine, ou non obligatoire si elle est exercée pendant 24 heures ou moins par semaine. Voir les remarques ci-dessous pour toute exception.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les ménages privés qui emploient du personnel pour effectuer à l'intérieur ou à l'extérieur des activités ayant trait principalement à la conduite de la maison.

Exemples inclus :

- gardiennage (ménage privé employant une gardienne à la maison)
- gardiennage d'enfants à leur domicile
- domestiques (maisons privées employant cuisiniers, bonnes), services
- ménages qui emploient par exemple des gardiennes et bonnes d'enfants, des cuisiniers, des femmes de chambre et des majordomes pour travailler à l'extérieur, des jardiniers, des gardiens et d'autres personnes chargées de l'entretien
- emploi de bonne d'enfants
- domaines privés, qui emploient du personnel domestique
- ménage qui emploie des domestiques
- gouvernante
- individu employant un fournisseur de soins
- gardienne d'enfants vivant à domicile
- fournisseur de soins, résidant
- gouvernante vivant à domicile
- bonnes d'enfants vivant à domicile
- bonnes d'enfants/gouvernante
- gestions des affaires personnelles
- ménages privés employant du personnel domestique
- service de relève à l'emploi des ménages privés

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
814110 Ménages privés

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie P Autres services

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Lorsqu'une travailleuse ou un travailleur domestique est employé par deux ménages ou plus, et que cette personne accomplit des tâches pour plusieurs ménages en même temps, la Commission considère qu'il s'agit d'un emploi partagé.
- Si l'emploi partagé exige au total plus de 24 heures de travail par semaine, les parties fournissant l'emploi partagé sont considérées comme un employeur et doivent s'inscrire auprès de la Commission sous un seul compte. Pour en savoir plus, voir la politique 12-04-14, Domestiques.
- Une ou un auxiliaire, ou une auxiliaire médicale ou un auxiliaire médical, est une personne dont l'activité consiste en soins infirmiers ou en d'autres soins de santé, comme les soins physiques et personnels non professionnels, qui peuvent comprendre le travail domestique à titre d'activité auxiliaire.
- Une personne ou un ménage privé qui emploie directement une ou un auxiliaire fait l'objet de la protection non obligatoire, peu importe le nombre d'heures pendant lesquelles l'activité commerciale est exercée par semaine (à moins que l'employeur soit une travailleuse blessée ou un travailleur blessé et que l'auxiliaire soit employé pendant plus de 24 heures par semaine).
- Une travailleuse blessée ou un travailleur blessé qui emploie directement une ou un auxiliaire, ou une auxiliaire médicale ou un auxiliaire médical (ou un ménage privé qui emploie directement une auxiliaire familiale ou auxiliaire familial) pendant plus de 24 heures par semaine doit s'inscrire à titre d'employeur auprès de la WSIB et est classé dans ce code du SCIAN.
- Les établissements ou organismes qui fournissent des services infirmiers ou les autres soins de santé comme les soins physiques et personnels non professionnels à domicile sont classés ailleurs. Voir la catégorie N, Soins de santé et assistance sociale non hospitaliers.

Entrée en vigueur : 1 janvier 2021

Date de publication : 28 janvier 2022

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
911110 Services de défense

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : Mixte
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non couvert

Les membres de la force régulière des Forces armées canadiennes (FAC) ne sont pas couverts par la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État et sont exclus de la protection. Tous les autres employés de la fonction publique font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des Forces armées canadiennes et des organismes civils dont l'activité principale consiste à fournir des services de défense.

Exemples inclus :

- activités de l'armée, la marine et des forces aériennes
- activités militaires directement reliées à la défense nationale (incluant l'administration militaire)
- base aérienne militaire
- forces armées
- organisme de défense civile, gouvernement fédéral
- défense civile, service de
- conseil de recherche pour la défense, gouvernement fédéral
- défense, service de, gouvernement fédéral
- aide militaire étrangère
- militaire, aérodrome
- casernes et camps militaires
- bases et camps militaires
- tribunaux militaires
- défense militaire, service de
- mess militaires, fonds publics (FP)
- police militaire
- base navale
- station de radar pour la défense

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
911210 Tribunaux fédéraux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à rendre des jugements et à interpréter la loi, notamment à fournir des services d'arbitrage lors des poursuites civiles.

Exemples inclus :

- tribunaux administratifs, gouvernement fédéral
- commissions d'appel de compétence fédérale
- cours de circuit, gouvernement fédéral
- cour d'appel, gouvernement fédéral
- tribunal d'équité, fédéral
- cour du banc de la reine, gouvernement fédéral
- cours fédérales (c.-à-d., tribunal des douanes, d'appel de brevets, de la chancellerie, de l'échiquier)
- juge indépendant nommé par le fédéral
- Cour suprême du Canada

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
911220 Services correctionnels fédéraux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à fournir des services d'incarcération et de réadaptation dans les prisons et autres établissements de détention.

Exemples inclus :

- services correctionnels, gouvernement fédéral
- détention, centres de, gouvernement fédéral
- libérations conditionnelles, services de, gouvernement fédéral
- pénitenciers, services de, gouvernement fédéral
- prison, gouvernement fédéral
- bureaux de probation, gouvernement fédéral
- services de réinsertion sociale (établissements correctionnels), gouvernement fédéral

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
911230 Services de police fédéraux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Mixte**
Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)
Non couvert

Les membres de la force régulière de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ne sont pas couverts par la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État et sont exclus de la protection. Tous les autres employés de la fonction publique font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre public par l'entremise des services et des forces de police.

Exemples inclus :

- services de police fédéraux
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Exclusions :

- fournir des services de police privé (voir 56161 Services d'enquêtes, de garde et de voitures blindées)

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
911240 Services de réglementation fédéraux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à assurer la protection générale des personnes, à titre individuel ou collectif, contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

Exemples inclus :

- bureau du procureur général, gouvernement fédéral
- services de réglementation fédéraux du cannabis
- services de réglementation fédéraux
- commissions des assurances, gouvernement fédéral
- administration des caisses nationales d'épargne
- services de normes de sécurité et de santé au travail, gouvernement fédéral
- réglementation et inspection des produits agricoles
- services de réglementation générale, gouvernement fédéral
- commissions des normes de sécurité
- sécurité et santé au travail, programmes d'administration, gouvernement fédéral

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
911290 Autres services de protection fédéraux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de l'administration fédérale qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à intervenir lors de situations d'urgence et de catastrophes majeures.

Exemples inclus :

- services de lutte contre les ravageurs ou les animaux nuisibles ou la prestation d'autres services de protection fédéraux
- quarantaine (animaux), services de, gouvernement fédéral
- planification d'urgence, services de, gouvernement fédéral
- services pour la pêche (p. ex., inspection, protection, patrouille)
- protection du territoire des pêcheries, service de

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
911310 Services fédéraux relatifs à la main-d'oeuvre et à l'emploi

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à mener des études sur le marché du travail et à traiter les questions touchant les relations employeur-employé.

Exemples inclus :

- administration de programmes de ressources humaines, gouvernement fédéral
- arbitrage, services d', gouvernement fédéral
- services de médiation et de conciliation, gouvernement fédéral
- services d'emplois (counselling en placement), gouvernement fédéral
- centre de ressources humaines (programme de placement ou centre de main-d'oeuvre), gouvernement fédéral
- relations industrielles, services de, gouvernement fédéral
- conseil des relations de travail, gouvernement fédéral
- promouvoir, dans les industries sous réglementation fédérale, les conditions de travaux améliorés, la prestation de services d'arbitrage et de conciliation lors des négociations collectives

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
911320 Services d'immigration

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à promouvoir l'immigration, à aider les immigrants et à contrôler l'entrée des personnes au pays.

Exemples inclus :

- déportation, services de
- services fédéraux d'immigration
- admissions d'immigrants, arbitrage, gouvernement fédéral
- services d'immigration (c.-à-d., recrutement et sélection d'immigrants), fédéraux
- établissements de réfugiés, gouvernement fédéral
- services d'admissions de visiteurs

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l’indemnisation des agents de l’État font l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

911390 Autres services fédéraux relatifs à la main-d'oeuvre, à l'emploi et à l'immigration

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie D Gouvernement et services connexes

Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des ministères ou organismes fédéraux dont l'activité principale englobe la prestation de services relatifs au travail, à l'emploi et à l'immigration.

Exemples inclus :

- citoyens, services d'enregistrement des, gouvernement fédéral
- promotion des activités axées sur les citoyens

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l’indemnisation des agents de l’État font l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
911410 Affaires étrangères

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à promouvoir l'établissement de relations officielles entre le gouvernement du Canada et ceux de pays étrangers.

Exemples inclus :

- consulat, service de, gouvernement fédéral
- consulats
- représentation diplomatique, gouvernement fédéral
- diplomatiques, services, gouvernement fédéral
- ambassades, gouvernement fédéral
- ministère des affaires extérieures, gouvernement fédéral
- représentation auprès d'organismes internationaux, services fédéraux
- échanges internationaux (sciences, enseignement), services d', gouvernement fédéral
- missions établies à l'étranger, gouvernement fédéral
- passeports, services de
- organisation de visites officielles et de visites d'état, gouvernement fédéral

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l’indemnisation des agents de l’État font l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
911420 Aide internationale

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale est de favoriser le développement économique et l'amélioration des conditions sociales dans des pays étrangers.

Exemples inclus :

- bureau de l'aide extérieure, gouvernement fédéral
- programmes d'aide alimentaire, gouvernement fédéral
- développement économique et social à l'étranger, services de, gouvernement fédéral
- aide au développement international, gouvernement fédéral
- services de recherche sur le développement, aide internationale, fédéraux

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l’indemnisation des agents de l’État font l’objet de la protection obligatoire aux termes de l’annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
911910 Autres services de l'administration publique fédérale

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements de l'administration fédérale qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale touche l'un des domaines suivants : pouvoir exécutif et législatif; politiques fiscales et autres politiques connexes et administration de la dette publique; établissement, levée et recouvrement des impôts et taxes; maintien des relations avec les autres administrations et gouvernements; et la gestion des programmes fédéraux.

Exemples inclus :

- programmes des affaires autochtones, gouvernement fédéral
- administration de programmes spatiaux et de fonds de recherche et de développement de programmes spatiaux
- services des relations agricoles, gouvernement fédéral
- programmes des transports aériens, gouvernement fédéral
- inspection d'aéronef, gouvernement
- programmes de sports amateurs, gouvernement fédéral
- commission de l'énergie atomique (sauf inspection et défense)
- bureaux de réglementation et d'inspection de l'énergie atomique
- bureau du vérificateur général, gouvernement fédéral
- vérification, administration fédérale
- administration du programme de détection pour le cancer, gouvernement fédéral
- administration des fonds en espèces, administration fédérale
- administration de programmes spécifiques pour la santé, gouvernement fédéral
- subventions pour film de cinéma, administration fédérale
- réglementation de l'aviation civile, administration fédérale
- commission des droits civiques, gouvernement fédéral
- commissions de la fonction publique, gouvernement fédéral
- garde côtière
- commissaire aux langues officielles, gouvernement fédéral

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- attribution de permis aux services de communications, administration fédérale
- communications, commission des, gouvernement fédéral
- conservation, agences de stabilisation et de, gouvernement fédéral
- office de la protection de la nature, gouvernement fédéral
- gestion du fonds du revenu consolidé, gouvernement fédéral
- ministère de la consommation et des corporations, gouvernement fédéral
- bureaux gouvernementaux de la protection du consommateur
- conseils de conseillers économiques
- centre de la statistique de justice pénale, gouvernement fédéral
- administration des programmes d'aide au développement culturel et des arts, gouvernement fédéral
- bureau des douanes
- tarif douanier, gouvernement fédéral
- réclamations en dommage ou d'accident (non-commerciales), administration fédérale
- perception de droits/taxes sur les biens, gouvernement fédéral
- politique économique et fiscale, gouvernement fédéral
- développement économique, agences de, gouvernement fédéral
- programmes de recherche économique pour améliorer la performance et la compétition, gouvernement fédéral
- programmes d'enseignement à l'intention des Autochtones, gouvernement fédéral
- centre de statistiques pour l'éducation (gouvernement fédéral)
- bureaux d'élection, gouvernement fédéral
- assurance-emploi, service d'
- programmes en matière d'énergie, administration fédérale
- aide au développement des entreprises, administration fédérale
- programmes en matière d'environnement, gouvernement fédéral
- recherche sur les problèmes écologiques, administration fédérale
- programmes de lutte contre la pollution, administration fédérale

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- commissions du conseil exécutif
- programmes d'expansion des exportations, gouvernement fédéral
- programmes d'allocations familiales, administration fédérale
- administration fédérale de l'aviation (y compris contrôle)
- commission fédérale des communications
- relations fédérales-provinciales, gouvernement fédéral
- affaires financières, gouvernement fédéral
- politiques et mesures fiscales de planification et de développement, administration fédérale
- subventions pour les activités culturelles, administration fédérale
- commission géologique du Canada, gouvernement fédéral
- administration du gouvernement, services
- bureau du gouverneur général
- programmes de subventions et stimulants, industriels
- programmes de santé et de soins médicaux, gouvernement fédéral
- programmes de promotion de la santé, administration fédérale
- programmes de protection de la santé, administration fédérale
- services de normes d'hygiène, fédéraux
- chambres des communes
- programmes d'habitation, gouvernement fédéral
- commission des droits de la personne, gouvernement fédéral
- police de frontière et de l'immigration
- programmes de sécurité du revenu, administration fédérale
- perception des impôts sur le revenu, administration fédérale
- programmes de développement industriel, administration fédérale
- application de la quarantaine (maladies contagieuses), administration fédérale
- services d'assurance responsabilité (non commerciaux), administration fédérale
- administration nationale de l'aéronautique et de l'astronautique
- fondation nationale pour l'avancement de la science

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- programmes de conservation des ressources naturelles, gouvernement fédéral
- programmes de sécurité de la vieillesse, gouvernement fédéral
- parlement, gouvernement fédéral
- prestations de retraite, assurance sociale, gouvernement fédéral
- autorités et districts portuaires non exploités
- bureau du premier ministre, gouvernement fédéral
- bureau du conseil privé
- services d'achat, fédéraux
- gérance de la dette publique, administration fédérale
- gestion de la propriété publique, gouvernement fédéral
- commission de la fonction publique, gouvernement fédéral
- commission des relations de travail dans la fonction publique, gouvernement fédéral
- promotion du bien-être public, administration fédérale
- programme de travaux publics, gouvernement fédéral
- commissions des chemins de fer et entrepôts
- orientation et planification des loisirs, gouvernement fédéral
- programmes récréatifs, administration fédérale
- ministère de l'expansion économique régionale, administration fédérale
- programmes de développement industriel régional, gouvernement fédéral
- programmes d'aménagement et de mise en valeur du territoire, administration fédérale
- attribution de subventions de recherche (science de la santé), administration fédérale
- programmes de support à la recherche, administration fédérale (sauf économique et astronautique)
- ministère du revenu, gouvernement fédéral
- perception des taxes de vente et d'accise, gouvernement fédéral
- sénat
- assistance sociale (coûts partagés), gouvernement fédéral

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- progrès social, services de, gouvernement fédéral
- programmes de services sociaux, administration fédérale
- recherche et développement spatial, gouvernement fédéral
- programmes spéciaux de recyclage, fédéraux
- agence statistique, gouvernement fédéral
- commission du tarif
- arrangement de répartition des taxes, administration fédérale
- enquêtes sur les débits fiscaux, gouvernement fédéral
- taxation, gouvernement fédéral
- programmes de promotion du tourisme, gouvernement fédéral
- recherches sur les transports et les communications, administration fédérale
- normes relatives aux transports et aux communications
- attribution de permis aux transporteurs, administration fédérale
- transport de marchandises utilisant des engins spatiaux et systèmes gouvernementaux
- secrétariat du conseil du trésor, gouvernement fédéral
- programmes de prestations aux anciens combattants, gouvernement fédéral
- service canadien de la faune, gouvernement fédéral

Exclusions :

- opérations aéroportuaires (voir 48811 Opérations aéroportuaires)
- exploitation des archives ou bibliothèques (voir 51912 Bibliothèques et archives)
- exploitation d'hôpitaux (voir 622 Hôpitaux)
- exploitation de musées et de galeries d'art (voir 71211 Musées)
- fonctionnement des écoles et des commissions scolaires locales (voir 61 Services d'enseignement)
- fonctionnement de la Banque du Canada (voir 521110 Autorités monétaires - banque centrale)
- exploitation des ports (voir 488310 Opérations portuaires)
- transport ferroviaire (voir 482 Transport ferroviaire)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- exploitation d'établissements de soins pour bénéficiaires internes (voir 623 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes)

Remarques :

- Les activités commerciales du gouvernement fédéral qui sont assujetties à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État font l'objet de la protection obligatoire aux termes de l'annexe 2.

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
912110 Tribunaux provinciaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à rendre des jugements et à interpréter la loi, ainsi qu'à fournir des services d'arbitrage lors de poursuites civiles.

Exemples inclus :

- tribunaux administratifs, gouvernement provincial
- commissions d'appel de compétence provinciale
- cours d'appel, gouvernement provincial
- cours civiles
- cours de comté
- cour de justice, gouvernement provincial
- cours (droit civil), gouvernement provincial
- cours (droit criminel), gouvernement provincial
- cours de district, de secteur ou supérieures, provinciales
- cours de la famille
- cours des orphelins
- cours de vérification des testaments
- tribunaux de droit provinciaux (civils ou criminels)
- cours des petites créances, gouvernement provincial
- cours des tutelles
- cours territoriales
- cours des infractions routières

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
912110 Tribunaux provinciaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
912120 Services correctionnels provinciaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à fournir des services d'incarcération et de réadaptation dans les prisons et à exploiter d'autres établissements de détention.

Exemples inclus :

- centres correctionnels, provinciaux
- école correctionnelle, gouvernement provincial
- institutions de détention (délinquants)
- centres de détention, gouvernement provincial
- école industrielle (maison de correction), gouvernement provincial
- institutions correctionnelles, provinciales
- prisons, gouvernement provincial
- bureaux de libération conditionnelle, provinciaux
- pénitenciers, gouvernement provincial
- prisons provinciales
- bureaux de probation, provinciaux
- services correctionnels provinciaux
- maisons de correction, gouvernement provincial
- réinsertion sociale et établissements correctionnels, services de, gouvernement provincial

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
912130 Services de police provinciaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre public par l'entremise des forces et des services de police.

Exemples inclus :

- forces policières, gouvernement provincial
- police, provinciaux, services de

Exclusions :

- fournir des services de police privé (voir 56161 Services d'enquêtes, de garde et de voitures blindées)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
912140 Services provinciaux de lutte contre les incendies

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à prévenir et à éteindre les incendies, ainsi qu'à mener les enquêtes qui s'imposent.

Exemples inclus :

- services d'enquêtes sur les incendies, gouvernement provincial
- bureau du prévôt des incendies, gouvernement provincial
- programmes de prévention des incendies, gouvernement provincial

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
912150 Services de réglementation provinciaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à assurer la protection générale des personnes, à titre individuel ou collectif, contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

Exemples inclus :

- société des alcools, gouvernement provincial
- bureau du procureur général, gouvernement provincial
- autorités de la bourse de commerce
- services de normes de sécurité et de santé au travail, gouvernement provincial
- services de réglementation provinciaux du cannabis
- réglementation des services publics, provinciale
- service de réglementation, général, gouvernement provincial
- organismes de contrôle des loyers, gouvernement provincial
- programmes de sécurité au travail et de santé, administration provinciale

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
912190 Autres services de protection provinciaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à intervenir lors de situations d'urgence ou de catastrophes majeures.

Exemples inclus :

- services de lutte contre les ravageurs ou les animaux nuisibles ou la prestation d'autres services de protection provinciaux
- organisation de mesures d'urgence, gouvernement provincial
- services de programmes d'urgence, gouvernement provincial

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
912210 Services provinciaux relatifs à la main-d'oeuvre et à l'emploi

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à mener des études sur le marché du travail et à traiter les questions touchant les relations employeur-employé.

Exemples inclus :

- administration de programmes de ressources humaines, gouvernement provincial
- arbitrage, services d', gouvernement provincial
- services de counselling d'emploi, gouvernement provincial
- centre de ressources humaines (centre de la main-d'oeuvre), provincial
- services de relations industrielles, gouvernement provincial
- services de médiation et de conciliation, gouvernement provincial
- promouvoir, dans les industries sous réglementation provinciale, les conditions de travaux améliorés, la prestation de services d'arbitrage et de conciliation lors des négociations collectives

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

912910 Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie D Gouvernement et services connexes

Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale touche l'un des domaines suivants : pouvoir exécutif et législatif; politiques fiscales et autres politiques connexes et administration de la dette publique; établissement, levée et recouvrement des impôts et taxes; maintien des relations avec les autres administrations et gouvernements; et la gestion des programmes des administrations provinciales et territoriales.

Exemples inclus :

- programmes de formation des adultes et de loisirs, gouvernement provincial
- programmes agricoles et forestiers, gouvernement provincial
- conseils des foires agricoles, gouvernement
- bureau du vérificateur général, gouvernement provincial
- budget et affaires fiscales, administration provinciale
- avoirs en caisse, administration provinciale
- programmes de services de bien-être de l'enfance, administration provinciale
- programmes de communications, administration provinciale
- programmes de services sociaux communautaires, gouvernement provincial
- consommations et corporations, gouvernement provincial
- centre des statistiques sur la criminalité-justice, provincial
- administration des programmes d'aide au développement culturel et des arts, gouvernement provincial
- gestion de la dette, administration provinciale
- programmes d'hygiène dentaire (sauf assurances), administration provinciale
- organismes consultatifs en matière économique, administration provinciale
- politique économique, administration provinciale
- programmes de recherche pour améliorer et concurrencer, administration provinciale
- formulation de programmes d'enseignement, administration provinciale
- programmes de financement de l'enseignement, administration provinciale

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- planification de l'enseignement, administration provinciale
- programmes de formation, enfants handicapés, administration provinciale
- bureau d'élection, gouvernement provincial
- programmes des ressources énergétiques, gouvernement provincial
- programmes en matière d'environnement, gouvernement provincial
- programmes de protection de l'environnement, gouvernement provincial
- bureau du conseil exécutif, administration provinciale
- programmes de supplément du revenu familial, administration provinciale
- programmes de bien-être de la famille, gouvernement provincial
- finances, administration provinciale
- programmes d'aide aux pêcheries, gouvernement provincial
- chasse et pêche intérieure, agences de, gouvernement provincial
- statistiques générales sur l'économie, gouvernement provincial
- assurance santé, agences et régies gouvernementales
- hôtel du gouvernement, provincial
- services complémentaires de santé, administration provinciale
- subvention aux services de santé, administration provinciale
- services d'inspection de l'hygiène, administration provinciale
- assurance-maladie provinciale, bureau d'enseignement
- administration de la santé, gouvernement provincial
- centre des statistiques sur la santé, provincial
- patrimoine et autres affaires culturelles, gouvernement provincial
- programmes d'autoroutes et des transports, gouvernement provincial
- régimes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation, gouvernement provincial
- programmes relatifs à l'habitation, gouvernement provincial
- commission des droits de la personne, gouvernement provincial
- perception des impôts sur le revenu, administration provinciale
- développement industriel et commercial, administration provinciale

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- affaires intergouvernementales, administration provinciale
- affaires internationales, administration provinciale
- relations interprovinciales, gouvernement provincial
- programmes de développement de terrain et de ferme, administration provinciale
- assemblées législatives, gouvernement provincial
- émetteur de plaques d'immatriculation (bureau du gouvernement), gouvernement provincial
- octroi de permis et inspection des commodités, administration provinciale
- bureaux des lieutenants-gouverneurs, gouvernement provincial
- régime d'assurance de soins médicaux
- programmes publics de la santé mentale, administration provinciale
- programmes relatifs aux ressources minières, gouvernement provincial
- commission des transports routiers, administration provinciale
- conseil des transports routiers, administration provinciale
- bureau d'immatriculation de véhicules automobiles, gouvernement provincial
- bureaux d'immatriculation et d'inspection des véhicules, administration provinciale
- services d'immatriculation de véhicules automobiles, administration provinciale
- affaires municipales, gouvernement provincial
- assemblée nationale, gouvernement provincial
- bureau des langues officielles, gouvernement provincial
- conseil des pensions de vieillesse, administration provinciale
- bureau de l’ombudsman, gouvernement provincial
- commission des parcs, gouvernement provincial
- programmes d'aide aux arts d'exécution, administration provinciale
- fonction publique provinciale
- bureau du premier ministre, provincial
- administration provinciale de la fiscalité
- relations fiscales fédérales-provinciales, gouvernement provincial

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- relations fédérales-provinciales, gouvernement provincial
- programmes publics de service d'hygiène, gouvernement provincial
- commission de la fonction publique, gouvernement provincial
- commissions de services publics, gouvernement provincial
- programmes d'assistance sociale, gouvernement provincial
- achat, services d', gouvernement provincial
- programmes d'aide aux loisirs et aux sports, administration provinciale
- aménagement et mise en valeur du territoire, administration provinciale
- programmes relatifs aux ressources renouvelables, administration provinciale
- programmes de recherche, administration provinciale (sauf économique et spatial)
- ministère du revenu, gouvernement provincial
- perception de la taxe de vente, gouvernement provincial
- administration des petites et moyennes entreprises
- programmes d'aide à la petite entreprise, gouvernement provincial
- politique sociale, administration provinciale
- bureau de l'orateur, administration provinciale
- bureaux de certification des enseignants, administration provinciale
- programmes de formation des maîtres, administration provinciale
- programmes de promotion du tourisme, gouvernement provincial
- réglementation des transports et programmes de sécurité, administration provinciale
- conseil de trésor, administration provinciale
- commissions universitaires, administration provinciale
- programmes d'aide aux universités, administration provinciale
- programmes de lutte contre la pollution de l'eau, administration provinciale
- administration d'aide sociale, non exécutive, provinciale
- programmes de conservation de la faune, gouvernement provincial

Exclusions :

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- administration de programmes spatiaux et de fonds de recherche et de développement de programmes spatiaux (voir 911910 Autres services de l'administration publique fédérale)
- opérations aéroportuaires (voir 48811 Opérations aéroportuaires)
- exploitation des archives ou bibliothèques (voir 51912 Bibliothèques et archives)
- production et distribution d'électricité (voir 2211 Production, transport et distribution d'électricité)
- collecte et élimination des ordures (voir 562 Services de gestion des déchets et d'assainissement)
- exploitation d'hôpitaux (voir 622 Hôpitaux)
- exploitation de musées et de galeries d'art (voir 71211 Musées)
- fonctionnement des écoles et des commissions scolaires locales (voir 61 Services d'enseignement)
- exploitation des ports (voir 488310 Opérations portuaires)
- prestation de services de soins ambulatoires (voir 621 Services de soins de santé ambulatoires)
- transport ferroviaire (voir 482 Transport ferroviaire)
- exploitation d'établissements de soins pour bénéficiaires internes (voir 623 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes)
- exploitation du système urbain de transport en commun (voir 485110 Services urbains de transport en commun)
- exploitation des réseaux d'aqueduc et d'égout (voir 2213 Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
913110 Cours municipales

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à rendre des jugements et à interpréter la loi.

Exemples inclus :

- tribunaux administratifs, municipalités
- services d'arbitrage lors de poursuites civiles
- cours de ville
- cours de droit commun
- cours de la jeunesse
- cours de conflits locatifs
- cours de magistrat
- cours du maire
- cours municipales
- cours populaires

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
913120 Services correctionnels municipaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à fournir des services d'incarcération et de réadaptation dans les prisons et autres établissements de détention.

Exemples inclus :

- centres de détention, municipaux ou locaux
- prison locale

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
913130 Services de police municipaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre public par l'entremise des services et des forces de police.

Exemples inclus :

- services d'urgence 911
- services de police municipaux
- services de protection policière, locaux
- service de police, municipal
- corps de police pour communauté urbaine

Exclusions :

- fournir des services de police privé (voir 56161 Services d'enquêtes, de garde et de voitures blindées)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
913140 Services municipaux de lutte contre les incendies

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à prévenir et à éteindre les incendies, ainsi qu'à mener les enquêtes qui s'imposent.

Exemples inclus :

- service d'incendie, gouvernement local
- services d'enquêtes sur les incendies, gouvernement local
- services municipaux de lutte contre les incendies
- pompiers volontaires

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
913150 Services de réglementation municipaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à assurer la protection générale des personnes, à titre individuel ou collectif, contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

Exemples inclus :

- solliciteur municipal

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
913190 Autres services de protection municipaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Obligatoire (aux termes de l’annexe 2)**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations locales qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale consiste à intervenir lors de situations d'urgence et de catastrophes majeures.

Exemples inclus :

- services de contrôle des animaux, municipaux
- services de lutte contre les ravageurs ou les animaux nuisibles ou la prestation d'autres services de protection municipaux
- programme d'échec au crime
- mesures d'urgence, services de, gouvernement local

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

913910 Autres services des administrations publiques locales, municipales et régionales

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie D Gouvernement et services connexes

Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 2)

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations locales qui ne figurent dans aucune autre catégorie canadienne et dont l'activité principale touche l'un des domaines suivants : pouvoir exécutif et législatif; planification, politiques fiscales et autres politiques connexes et administration de la dette publique; établissement, levée et recouvrement des impôts et taxes; maintien des relations avec les autres administrations et gouvernements; et la gestion des programmes des administrations locales, municipales et régionales.

Exemples inclus :

- programmes d'éducation des adultes, administration locale
- taxe sur les amusements, administration locale
- octroi de permis à l'entreprise, administration locale
- taxes d'affaires, administration locale
- conseils de villes et de villages
- organismes de développement communautaire, gouvernement local
- programmes de santé communautaire, gouvernement local
- programme de loisirs communautaires, administration locale
- programmes de services sociaux, communautaires, gouvernement local
- administration des programmes d'aide au développement culturel et des arts, gouvernement local
- conseil de district
- programmes d'enseignement, administration locale
- programmes relatifs à l'environnement, administration locale
- affaires financières, administration locale
- subvention remboursable sous condition, administration locale
- don du gouvernement local pour l'acompte d'une maison
- programmes relatifs à l'habitation, gouvernement local
- aide au développement industriel, administration locale
- affaires intergouvernementales, administration locale

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- districts d'irrigation (non opérationnels)
- octroi de licence et permis pour le commerce de détail, gouvernement
- bureau du maire
- commission/conseil municipal
- administration des programmes municipaux d'hygiène
- administration de programmes municipaux de bien-être
- commission des parcs et des loisirs, gouvernement municipal
- évaluateurs de taxes foncières, bureaux de, administration locale
- programmes de loisirs, administration municipale
- commission/conseil régional, gouvernement local
- aménagement et mise en valeur du territoire, administration locale
- services sanitaires, seulement pour l'administration publique générale non opérationnelle
- recouvrement de l'impôt, administration locale
- programmes de promotion du tourisme, local
- commission de transport, administration locale
- conseil de communauté métropolitaine

Exclusions :

- opérations aéroportuaires (voir 48811 Opérations aéroportuaires)
- exploitation des archives ou bibliothèques (voir 51912 Bibliothèques et archives)
- production et distribution d'électricité (voir 2211 Production, transport et distribution d'électricité)
- collecte et élimination des ordures (voir 562 Services de gestion des déchets et d'assainissement)
- exploitation d'hôpitaux (voir 622 Hôpitaux)
- exploitation de musées et de galeries d'art (voir 71211 Musées)
- fonctionnement des écoles et des commissions scolaires locales (voir 61 Services d'enseignement)
- exploitation des ports (voir 488310 Opérations portuaires)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

- prestation de services de soins ambulatoires (voir 621 Services de soins de santé ambulatoires)
- transport ferroviaire (voir 482 Transport ferroviaire)
- exploitation d'établissements de soins pour bénéficiaires internes (voir 623 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes)
- exploitation du système urbain de transport en commun (voir 485110 Services urbains de transport en commun)
- exploitation des réseaux d'aqueduc et d'égout (voir 2213 Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN
914110 Administrations publiques autochtones

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB
Catégorie D Gouvernement et services connexes
Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Non obligatoire**

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des administrations publiques autochtones dont l'activité principale consiste à offrir à leurs commettants un vaste éventail de services gouvernementaux qui autrement seraient assurés par les administrations fédérale, provinciales ou municipales.

Exemples inclus :

- administration Autochtone, publique
- conseil de bande indienne
- tribunaux de bande indienne
- services policiers de bande indienne
- conseil tribal

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

919110 Organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie D Gouvernement et services connexes

Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Statut de protection : **Mixte**
Non obligatoire
Non couvert

Les diplomates ne sont pas admissibles à la protection. Toutes les autres activités commerciales font l'objet de la protection non obligatoire.

Sommaire du code du SCIAN :

Cette catégorie canadienne comprend les établissements des gouvernements étrangers situés en sol canadien dont l'activité principale consiste à offrir des services de nature gouvernementale.

Exemples inclus :

- consulat, service de, gouvernement étranger au Canada
- consulat, gouvernement étranger au Canada
- conseil de l'assistance économique mutuelle
- service diplomatique étranger
- ambassade, gouvernement étranger au Canada
- gouvernement étranger, services d'un bureau au Canada
- missions étrangères
- service gouvernemental, gouvernement étranger
- fonds monétaire international, bureau au Canada
- services d'organismes internationaux
- légation, services de gouvernements étrangers au Canada
- organisation de corporation et de développement économique
- organisation des États américains, bureau au Canada
- organisation des producteurs de pétrole et des pays exportateurs, bureau au Canada
- l'Union africaine
- la Ligue arabe
- Nations-Unies, bureau au Canada
- banque mondiale, bureau au Canada
- Organisation mondiale des douanes (OMD)

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.

Code et titre SCIAN

919110 Organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux

Catégorie / Sous-catégorie de la WSIB

Catégorie D Gouvernement et services connexes

Sous-catégorie D2 Administrations publiques

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020

Date de publication : 1er janvier 2020

Source : Adapté de Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017, version 3.0, décembre 2018. Cela ne signifie pas que Statistique Canada approuve le présent produit.